This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481792

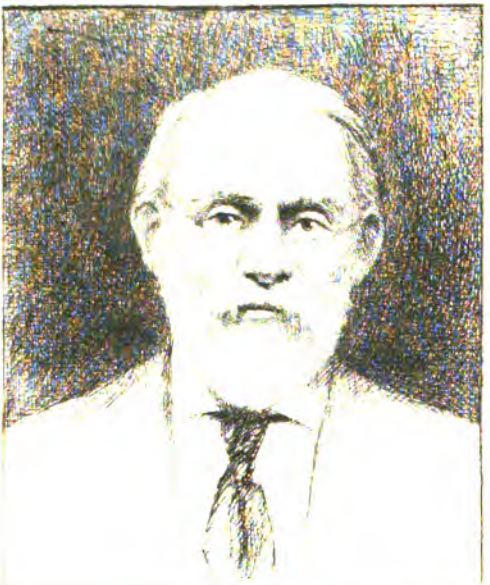

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.A85
R4

REVUE

DE

GASCOGNE

REVUE

DE

GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

TOME XXIII. — 1882.

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FOIX, RUE BALGUERIE.

1882.

Dunning
Nijhoff
9-30-26
13603

REVUE

DE

GASCOGNE.

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

Le 14 octobre dernier, cinq archéologues, M. de Laurière, secrétaire général de la Société française d'archéologie, M. Taillebois, archiviste de la Société de Borda, M. Francou, architecte, M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, et celui qui écrit ces lignes, se sont mis en route pour exécuter enfin le projet d'excursion depuis si longtemps annoncé (1). Nous partons d'Auch pour Vic-Fezensac en passant par Jegun.

Pile gallo-romaine de Saint-Lary.

Arrivés à Saint-Lary, nous avons à notre droite, perché sur la hauteur, le vieux château, et l'église à ses pieds; à notre gauche et en face, nous voyons la pile gallo-romaine qui domine un bois de chênes en taillis. Nous descendons de nos voitures pour escalader le coteau et étudier ce monument de près.

C'est un massif en maçonnerie, revêtu en petit appareil et

(1) *Revue de Gascogne*, t. XXI, p. 46, 442, 490.

qui a la forme d'une tour quadrangulaire. Nous en évaluons approximativement la hauteur en comptant les assises de l'appareil à 9,30.

Au haut se trouve une niche actuellement dépourvue de sa voûte, car toute la partie supérieure a été détruite. Elle a, jusqu'à la naissance de l'arc, 3 mètres de hauteur environ. Elle s'ouvre entre deux pilastres au-dessus d'une corniche en saillie. M. de Laurière constate, la boussole à la main, que l'ouverture de la niche est du côté du levant.

Au-dessous, l'uniformité de l'appareil est interrompue par deux losanges allongés dans le sens vertical, formés de petits losanges en pierre de même nature que l'appareil, et symétriquement placés à droite et à gauche. Plus bas, on distingue les traces d'un fronton dont les rampants ont été enlevés. Le tympan est formé de losanges horizontalement allongés. Des extrémités de ce tympan descendaient deux lignes verticales pour encadrer un rectangle orné d'une sorte de mosaïque, en pierre calcaire comme l'appareil, formée de carrés et d'hexagones allongés.

Cette façade a 3,90, et les côtés 2,95.

M. de Caumont a donné un dessin de ce monument dans son *Abécédaire* gallo-romain, p. 45. C'est sans doute par suite d'une faute d'impression qu'il l'appelle *Pile de Saint-Jory*.

Ce monument fort dégradé a été acquis par l'Etat.

Nous regagnons nos voitures et montons à Jegun. — Nous jetons un coup d'œil rapide sur l'église, puis sur l'inscription commémorative de la consécration. Le temps nous manque pour en prendre un estampage. On en trouvera le texte plus ou moins exactement reproduit dans les *Chroniques du diocèse d'Auch*, Preuves de la 3e part., p. 68. La nuit était complète quand nous sommes arrivés à Vic-Fezensac.

Le lendemain matin, samedi 15 octobre, de bonne heure, notre confrère M. Philippe Lauzun vient nous rejoindre, et

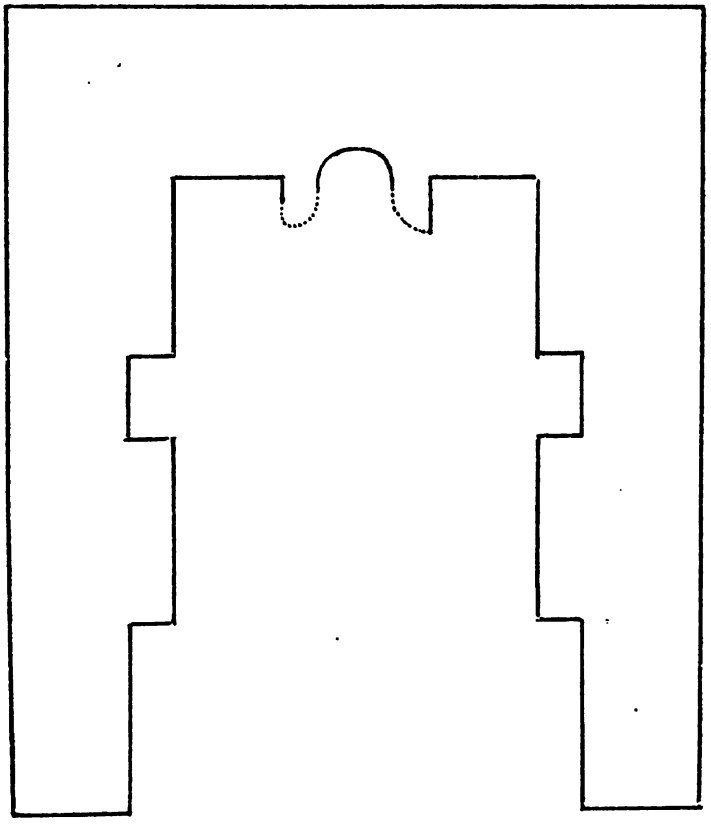

Montjoie de Roquebrune

au 50.me

nous montons en voiture pour suivre la vallée de l'Osse, puis celle de la Guiroue.

Nous remarquons, en passant, le campement antique de *Saint-Jean de Castex*. C'est un vaste plateau, fort élevé, qui se détache de la chaîne de collines qui domine au levant la vallée de l'Osse. Des pentes à peu près verticales le défendent naturellement de tous les côtés, excepté vers le levant, où une sorte d'isthme le rattache aux autres collines. Mais à cet endroit ont été faits, à une époque inconnue, des travaux considérables : cet isthme a été largement et profondément tranché; et les terres ont été rejetées sur le plateau, de façon à former une défense robuste, large et haute, du seul côté accessible.

En continuant notre route, nous remarquons la belle position fortifiée de Roquebrune et le château du Cos; puis, nous arrivons à la *Montjoie*.

Montjoie gallo-romaine de Roquebrune.

Ce monument se compose d'une base rectangulaire, en maçonnerie massive, sur laquelle s'élèvent trois murs : celui du nord et celui du midi, qui supportent une voûte à plein cintre; celui du couchant, qui clôture le monument, de ce côté, par une surface plane. Cet édifice est complètement ouvert au levant.

L'appareil est le petit appareil romain de nos piles. Il est en tuf, sur toute la base; au-dessus, sont posées cinq assises en calcaire; puis, une corniche formée de trois assises : l'inférieure, la moins saillante, est en tuf, l'intermédiaire en calcaire, la supérieure et la plus saillante en tuf. Le haut de cette corniche correspond avec le niveau de l'intérieur. Au-dessus, tout l'appareil est en pierre calcaire.

Ce monument a des dimensions assez restreintes. Extérieurement, il mesure 4,50 de face et 5,15 de côté. Il a, intérieu-

rement, 4,15 en profondeur, en largeur 2,40; mais, à peu de distance de l'entrée, les murs forment, de chaque côté, une retraite de 0,32, peut-être pour recevoir les vantaux d'une porte.

Chacun des murs latéraux contient les restes d'une petite niche à fond plat et voûtée à plein cintre. Le mur du fond présentait autrefois un avancement, dont on voit les arrachements et quelques parties encore existantes. Cet avancement renfermait une niche voûtée en cul-de-four, que l'on reconnaît d'une façon incontestable. N'était-ce pas un autel, bâti en même temps que l'édifice, qui renfermait dans une niche la statue de la divinité principale honorée dans ce petit temple, tandis que les niches des côtés contenaient chacune la statue de quelque divinité moins importante ?

Les petites dimensions de ce monument ne s'opposent pas à ce qu'on le considère comme un temple. On lit en effet dans *l'Abécédaire* de M. de Caumont (Ere gallo-romaine, p. 216) :

« Il ne faut pas croire que les temples aient été vastes; beaucoup d'entre eux avaient même de fort petites dimensions, ce qui s'explique facilement par la connaissance des usages religieux et de l'exercice du culte chez les anciens. M. Quatremère de Quincy a très bien démontré qu'il n'était pas nécessaire que les temples fussent d'une étendue considérable, parce que l'exercice du culte était individuel, que chacun avait ses jours de sacrifice, tandis que dans le christianisme l'exercice du culte est collectif. »

Dans sa *Monographie du Dieu Leherenn d'Ardiège*, M. Barry, après avoir étudié les monuments épigraphiques qui nous parlent de cette divinité locale, a voulu imaginer ce que pourrait être son temple. Puisant dans le grand trésor de ses souvenirs et de son savoir, il nous a fort doctement exposé, quoique n'en ayant pas vu un seul, ce qu'étaient les temples rustiques de l'Aquitaine. Il nous en décrit plusieurs. Or, l'un d'eux est à peu près de tous points la Montjoie de Roquebrune, qu'il ne connaissait pas (p. 54).

Je trouve encore dans le même écrit ce passage plein d'intérêt pour l'étude du monument qui nous occupe (p. 55) :

« Dans le temple païen du *vicus* de Brégenz, près du lac de Constance, qu'un hagiographe du VIIe siècle nous décrit avec une attention et un intérêt que l'on témoignait rarement à cette époque aux monuments et aux souvenirs du paganisme, on voyait trois statues de bronze doré adossées ainsi aux murailles du temple, et entre lesquelles se partageaient les offrandes (*oblata*) et les sacrifices des *vicani*.

» *Repererunt autem in templo... tres imagines æreas, deauratas, parieti affixas, quas populus... adorabat et oblatis sacrificiis...* (Walafr. Strab., *Vit. s. Galli*, Ann. Bened., sec. II, p. 233.) »

Notre Montjoie, avec ses trois niches, ne possédait-elle pas trois statues adossées aux murailles, et ne devait-elle pas avoir de grands rapports avec le temple de Brégenz ?

Le champ dans lequel se trouve le monument et le champ voisin contiennent des quantités de tuiles à rebords et de débris de construction. Les travaux agricoles y ont fait découvrir deux monnaies : l'une en bronze, de l'impératrice Faustine, femme de Marc-Aurèle; l'autre, à l'effigie de Domitilla. On lit, autour de la tête de cette dernière : DIVA DOMITILLA AUGUSTA; sur le revers, est représentée la Fortune avec le gouvernail à la main droite, une corne d'abondance à la gauche, et cette inscription FORTUNA AUGUST. Domitilla fut femme de Vespasien, mort l'an 79 de notre ère. Bien que Domitilla fût morte elle-même à l'époque où Vespasien revêtit la pourpre impériale, il fit frapper des monnaies en son nom.

Enfin on a trouvé dans ce lieu un *sigillum* rectangulaire en bronze (long. 0,052, larg. 0,024). Sa face supérieure est munie d'un anneau; sa face inférieure produit en creux l'inscription suivante, entourée d'un filet :

T. ÆL. HE
LIODORI

(*Sigillum*) T(*iti*) ÆL(*ii*) HELIODORI.

AE, HE à la première ligne, et RI à la seconde, sont liés en monogrammes.

On trouve le cognomen Héliodore sur un *sigillum* du musée de Toulouse (Catalogue de M. Roschach, p. 191.)

Il n'est plus, je pense, nécessaire de tenir le lecteur en garde contre l'étymologie *Montjoie* de *Mons Jovis*. On peut consulter, sur l'origine et la signification de ce mot, Du Cange, *Mons gaudii;* Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture,* art. *Station;* Baudouin, *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse,* série VII, t. V., p. 157, *Montjoie Saint-Denis,* et un texte publié par M. l'abbé Cazauran dans la *Revue de Gascogne,* t. XIX, p. 35 (1).

M. de Laurière prend une photographie de cet antique monument, et nous remontons en voiture.

A Belmont, nous sommes rejoints par M. Léonce Couture, qui ne nous quittera qu'à la fin de nos courses.

Peyrusse-Grande.

La grande église romane de Peyrusse-Grande est surtout remarquable par son abside principale.

A l'extérieur, le chevet de cette abside est plat. Deux minces contreforts, posés à angle droit et laissant entre eux ressortir l'angle de la bâtisse, ornent chacune des encoignures. Trois contreforts de même genre placés, l'un au milieu du mur oriental et les deux autres au milieu des murs latéraux, se relient aux contreforts des angles par des arcatures à

(1) Dans l'étude des monuments romains, les moindres détails ont quelquefois leur importance. Je signale, à une certaine distance au levant de la Montjoie, sur la crête des collines qui séparent la vallée de la Guiroue de celle de l'Osse, la petite église de *Saint-Jean de Lamans*. Le nom *La Mans* ne rappelle-t-il pas le mot *Mansio* des itinéraires romains? Le chemin vicinal actuel qui suit le haut de la colline n'était-il pas une voie romaine secondaire, qui venait se souder, à Vic-Fezensac, à la voie d'Auch à Eauze? Un peu plus loin, sur la même chaîne de collines, le long de la même voie, et sur le point le plus élevé, se trouve *Tudelle*. N'est-ce point un lieu consacré à la déesse *Tutèle*, dont les monuments épigraphiques attestent le culte en tant d'endroits?...

plein cintre. Ces trois contreforts sont percés de fenêtres à plein cintre, dont les accoudoirs et les pieds droits sont formés de pierres couvertes de sculptures mérovingiennes, qui viennent probablement d'un édifice antérieur. L'appareil du mur oriental est réticulé; celui des murs latéraux offre un certain désordre : il semble qu'on ait maladroitement utilisé le petit appareil de l'édifice mérovingien comme les sculptures des fenêtres, comme aussi tous les matériaux de l'édifice primitif.

Cette abside se termine à l'intérieur par un demi-cercle orné de colonnettes rondes qui soutiennent une arcature à plein cintre. Les chapiteaux, par leurs ornements, datent cette abside du XIe siècle. On remarque sur un chapiteau deux colombes qui boivent dans un calice.

La voûte, dont le cintre est un peu surbaissé, au lieu de se terminer par un cul-de-four, prolonge tout simplement sa surface courbe jusqu'à la rencontre du mur vertical.

Dans la partie la plus récente du sanctuaire (XIIe siècle) se trouve l'inscription commémorative de la dédicace de l'église. (*R. de G.*, t. XXII, p. 261.)

Bassoues.

Bassoues possède un monument de premier ordre, le magnifique donjon du XIVe siècle, bâti par l'archevêque d'Auch Arnaud d'Aubert. Il est admirablement conservé et d'une grande pureté de lignes.

Cette tour carrée, renforcée par quatre énormes contreforts d'angle, a quatre étages marqués par des cordons en pierre de taille qui tranchent sur l'appareil.

Le couronnement se compose d'une construction octogone centrale qui protège l'intérieur, de quatre échauguettes rondes placées sur les contreforts, d'un chemin de ronde, et d'élégantes consoles de mâchicoulis, réunies par de belles arcades ogivales qui supportent un parapet crénelé. Ces consoles et ces créneaux contournent tout le donjon y

compris les contreforts. L'entrée est au nord, au premier étage. Tout à côté est une tourelle polygone qui contient un escalier tournant; cet escalier fait communiquer tous les étages, et descend jusqu'à la basse-fosse, qui est au niveau du sol. Chaque étage est voûté par une grande croisée d'ogive, pourvu d'une grande cheminée, et éclairé par des fenêtres ogivales. On voit partout les armes d'Arnaud d'Aubert. La basse-fosse avait à son milieu une sorte de puits actuellement comblé.

L'église et le sarcophage de Saint-Frix ne nous retiennent pas longtemps. — A l'église paroissiale, reconstruite par notre compagnon de voyage M. Francou, nous remarquons une chaire du xve siècle.

On nous a ensuite montré une ancienne maison qui porte sa date inscrite au-dessus de la porte d'entrée :

Per Bernad dev Barry	lmv^c xv

(Maison construite) pour Bernard du Barry l'(an) 1515. Cette inscription est à cheval sur une accolade. Dans le tympan formé par l'accolade et le linteau de la porte, on voit un écusson avec ces trois lettres B D B, les initiales du nom du propriétaire de la maison.

En route pour Marciac, nous traversons *Laveraët;* ce nom nous frappe. C'est *Avellanetum*, nous dit M. Couture; le pays des coudriers et des noisettes, *avellanæ* (*nuces*), en patois *aueras*.

Nous arrivons à Marciac à la nuit. Avant d'aller prendre notre repos, nous allons voir l'immense place de la *bastide*, la silhouette de son grand et magnifique clocher et celle de l'élégant clocheton des Augustins, haut et mince comme un minaret.

Adrien LAVERGNE.

(*La suite prochainement.*)

MICHEL TOLZAN,

PEINTRE VERRIER A NOGARO.

L'art de peindre le verre était anciennement si répandu que nos plus humbles églises possédaient des vitraux, dont les restes nous séduisent tout autant par l'éclat harmonieux des couleurs que par la piété et la variété des symboles. L'art et l'industrie modernes s'appliquent à ramener parmi nous le goût de cette brillante ornementation. Zèle très louable, quoique ni la science, ni l'intérêt commercial n'aient encore eu la force de rappeler, même de loin, le mérite des productions anciennes. On copie le symbolisme; on reste impuissant à l'exécuter avec la même perfection.

Chacun s'efforce de glorifier ces vieux peintres, qui, lorsqu'ils ont, par hasard, inscrit leur nom au bas de leurs verrières, laissent encore aux curieux un si vaste champ de recherches. Notre Arnaud de Moles (1) donne un travail infini aux imaginations artistiques. Celui qui pourra écrire sa biographie aura fait une découverte historique.

L'humble peintre-verrier de Nogaro ne mérite pas tant d'honneur; mais la précision du marché qu'il a passé pour l'église de Vic-Bigorre, les détails de son projet, le prix, les conditions offrent d'autant plus d'intérêt qu'on est encore assez mal renseigné sur tous ces points.

En parcourant, aux archives du Séminaire, le registre de Ramond Deubourdieu, notaire à Vic-Fezensac (an. 1476-1477), j'ai trouvé, pliée en un petit carré et attachée au fil de la

(1) Voyez, sur l'origine et les œuvres de ce grand artiste, une note de M. P. Raymond (*Revue de Gasc.*, IX, 53), et surtout son précieux ouvrage sur *les Artistes en Béarn*, duquel nous avons donné quelques extraits dont plusieurs relatifs à A. de Moles (XVI, 423). — L. C.

reliure, la feuille sur laquelle ce marché est écrit en gascon défectueux, que j'ai copié lettre pour lettre. Nos amis de Nogaro trouveront peut-être dans leurs archives quelque autre renseignement sur *Miqueu de Tolzana*; car s'il habitait leur ville, c'est apparemment qu'il y trouvait à vivre de son art. On ne saurait encore affirmer, toutefois, qu'il fût devenu citoyen de Nogaro. A cette époque, bien plus encore que de nos jours, des artisans habiles parcouraient la France, cherchant l'occasion d'exercer le métier dans lequel ils excellaient. Il serait curieux de vérifier si Tolzan se fixa définitivement dans l'Armagnac.

PAUL LA PLAGNE-BARRIS.

Segueysen se las conbenenssas e capitos e arcort feyt en los cossos e obres del loc de Bic Beguorra e jo Miquel Tolsana de Limoge demoran au present a Noguaro d'Armanhac, e asso sus lo marcat deus veriaus que jo Miqueu desus dit e pres a far en la glisa deudit loc de Bic.

P°. Jo Miqueu desus dit e en combens e marcat feyt de far la frenesta en lo cap de la dita gleysa en la part dreta, la cau frenesta a XXI. paums de aut o entorn, e a VI. paums de large o entorn.

Item. En la dita frenesta a duas fenestras en las caus deu aber iiii. ymages e iiii. tabernacles; en la hun costat sera sent Johan Batista e sent Jayme Major, en l'autre part sera sent Johan Ebangelista et sen Cristau, et las ditas ymages, seran feytas, com son mantets e guonelas e los drap darré las ymages, de taus colos come roge, pers, viulet, vert, groc, com la mustra que lodit Bertomiu d'Andrest ne porta, e de las ditas colos las ditas ymages ne seran vestidas aysi com se apertendra, e los dits tabernacles et pilas de veyre blanc.

Itèm. Lodit fenestrau on sera tota la dita hobra de beyre tot lo dit veyriau sera recoyt e ben metut en plom, e ben seudat, e ben liguat à la feradura, aysi com s'aperten à la coneguda de maestres deu dit art.

Item. En lodit marcat jo Miqueu son tengut de reparar los forats deu grand veriau e de donar deus pams d'abantage sus lo marcat.

Item. Lodit Bertomiu d'Andrest e Arnauto de Carera, hobres de la dita gleysa, me son tenguts de donar feradura feyta tau com s'a-

perten, e tota manobra, e de me fer enpons que sian perfeyt, e morté e la despensa, fasen lodit veriau, et jo Miqueu debi aber, de iiii. pams cayrats, I. ecu contan XVIII. sous par ecu.

Item. Jo Miqueu desus dit premeti d'aber acabat e complit lodit veriau a la festa de Pefania propdanament venent, et jo Miqueu Tolzana me obligui ab carta recebuda per M. Ramon Deubordieu notari public, et losdits hobres Bertomiu dessus dit et Arnauto de Carrera se obliguan aysy medis de me tener losdits pactes e conbenents.

Item. Jo Miqueu dessus dit debi far en la formeta desus lo beriau la image de la Vergen Maria ab iiii. angells qui la'n montan en paradis.

Au dos du papier on lit : Anno (m°) LXXVI et die XIX mensis sept. apud Nogarulium per*(sonaliter)* cons*(tituti)* retro*(scripti)* M. de Tolsala et B. d'Andrest pro se et nomine Arn. de Carrera ejus socii... qui promiserunt tenere pacta et conventiones... de facto et sub ypoteca bonorum suorum, etc... Testes Garcias de Ecclesia, de Terminis (Termes), Johanes de Fargua-nugaroliensis, et ego Ram^d de Bordili, notarius.

Quoique le document publié ci-dessus par notre éminent collaborateur soit d'une intelligence facile, son vif intérêt pour l'histoire de l'art dans nos contrées nous engage à le traduire très littéralement, de sorte que les moindres détails en soient clairs pour tous nos lecteurs.

S'ensuivent les conventions et chapitres et accord fait entre les consuls et ouvriers (*fabriciens*) du lieu de Vic-Bigorre et moi, Michel Touzane, de Limoges, demeurant à présent à Nogaro d'Armagnac; et ce, sur le marché des vitraux que je, Michel susdit, ai pris à faire en l'église dudit lieu de Vic.

1° Je, Michel susdit, ai *en convention et marché conclu* de faire une fenêtre au chevet de ladite église, du côté droit, laquelle fenêtre a 21 pans de haut ou environ, et a 6 pans de large ou environ.

Item. — En ladite fenêtre il y a deux baies dans lesquelles il doit y avoir quatre images (*personnages*), et quatre tabernacles (*niches*); d'un côté seront saint Jean-Baptiste et saint Jacques-le-Majeur; de l'autre côté, seront saint Jean-Evangéliste et saint Christophe. Et lesdites images seront faites, en ce qui est manteaux, robes et le drap, derrière les personnages, de couleurs, comme rouge, bleu, violet, vert, jaune, conformes au modèle que ledit Barthélemy d'Andrest en porte; et desdites couleurs, lesdites images seront vêtues ainsi qu'il appartiendra. Et lesdits tabernacles et piliers, de verre blanc.

Item. — Ledit *fenêtral,* où sera toute ladite œuvre de verre, tout ledit vitrail sera recuit et bien monté en plomb, et bien soudé, et bien lié à la ferrure, ainsi qu'il appartient, à l'expertise de maîtres dudit art.

Item. — Dans ledit marché, je, Michel, suis tenu de réparer les trous du grand vitrail et de donner deux pans d'avantage, par-dessus le marché.

Item. — Ledit Barthélemy d'Andrest et Arnauton de Carrère, ouvriers de ladite église, sont tenus de me donner une ferrure faite ainsi qu'il se doit, et toute la main-d'œuvre, et de me faire des enduits (?) qui soient parfaits et du mortier, et la dépense pour faire ledit vitrail; et je, Michel, dois avoir, par 4 pans carrés, un écu, comptant 18 sous par écu.

Item. — Je, Michel susdit, promets d'avoir achevé et accompli ledit vitrail à la fête d'Epiphanie prochainement venant, et je, Michel Touzane, m'oblige, par acte reçu par M. Ramond Dubordieu, notaire public; et lesdits ouvriers, Barthélemy susdit et Arnauton de Carrère, s'obligent de même de me tenir lesdits pactes et conventions.

Item. — Je, Michel susdit, dois faire, dans la *formette* (1) au-dessus du vitrail, l'image de la Vierge Marie, avec quatre anges qui l'emportent en paradis. L. C.

(1) Ce pourrait être une *rosace* ouverte au-dessus de fenêtres géminées; ou simplement l'espace ménagé, entre nervures, au milieu du tympan d'une fenêtre ogivale. Pour choisir entre ces deux sens, il faudrait décider, soit d'après le texte entier, soit par des indices subsistants, de la forme générale du *fenêtral* décoré par notre artiste. C'est ce que, pour ma part, je ne puis faire.

DES POIRES D'AUCH.

Une notice sur les poires d'Auch, extraite des mss. de l'abbé Daignan et publiée dans notre t. XXI, p. 290, a donné lieu à l'intéressante étude qu'on va lire. On me permettra de remarquer ici, comme j'aurais dû le faire il y a un an et demi, que la *Revue* avait déjà parlé des poires d'Auch (I, 413; VI, 451; X, 331, 378); qu'elle avait même donné de leur nom de *bon-chrétien*, d'après Ménage, l'étymologie que M. l'abbé Dulac va mettre dans tout son jour, après avoir discuté les textes et les légendes.

L. C.

D'aucuns savourent plus les poires d'Auch que les légendes de leurs vocables. Avant tout, la vérité. C'est elle seule qui me dicte cet essai de rectification.

***

Pline traite des poires, dont il énumère plusieurs sortes (1). Mon édition de 1545 porte *Pomponiana* (*pira*) dans le texte; en y renvoyant la table imprime *Pompeiana pyra*. Cette leçon est suivie par mon édition de 1635, qui cite, note 21, la variante *Pomponiana*. A *Pompeiana* donc notre préférence.

Pompeianus ou *Pompeius* signifie à la fois de Pompée et de Pompéies.

S'il est incontestable que Pompée donna son nom à une figue, *Sunt et autorum nomina iis, Liviæ, Pompeiæ* (2), il ne l'est pas moins que Pompéies avait donné le sien à un raisin, *quam Pompeianam aliqui vocant* (3), *Municipii uvam Pompeii nomine appellant* (4).

(1) PLINE, *Histoire naturelle*, l. XV, c. XV.
(2) Id., l. XXIX, c. XVIII.
(3) Id., l. XIV, c. III.
(4) Id., ibid.

Sur le sol de Pompéies, la poire pouvait bien rivaliser avec le raisin et prendre le même nom à la gloire de leur commune patrie. Duquel de ces deux fruits qu'il s'agisse, Anthoine du Pinet, dans l'*Histoire du monde de C. Pline Second,* traduit toujours par Pompéi (Pompéies).

C'est néanmoins Pompée qu'indique Pline : *Confessis urbis vocabulis autores suos nobilitavere... Pompeiana* (1). Quel Pompée ? Il y en a une foule : probablement le Grand.

« Jadis on les appela (ces poires) quelquefois pompidien-
» nes de saint Pompidien, dont nous parlerons bientôt, ou
» pompeyennes du grand Pompée, qui, après la défaite de
» Sertorius, les aurait apportées d'Espagne dans l'Aqui-
» taine (2). »

Avant que saint Pompidien existât, les poires s'appelaient *pompeiana;* les Gascons, remarquant la ressemblance de *Pompeiana* avec Pompidien, firent honneur du fruit au saint.

Louis Daignan ou l'anonyme certifie « qu'on appeloit au-
» trefois ces poires pompéiennes ou pompidiennes (3) », sans nous exhiber sur *pompidiennes* d'autres preuves que sa parole. Il importerait de savoir quels auteurs emploient cette épithète. Se rencontrât-elle, *pompidiennes* aurait été mis à tort pour *pompéiennes,* dont la légitimité repose sur de plus solides bases.

*
* *

Poire de bon-chrétien se latinise *pirum boni christiani, pirum bon christianum* (?), *pirum bon chrestianum* (??) (4).

Saint Saturnin, saint Pompidien, saint Eusèbe, saint Orens, saint Martin, saint François de Paule passent vulgaire-

(1) Pline, *Histoire naturelle,* l. xv, c. xv.
(2) Monlezun (L'abbé J. J.), *Histoire de la Gascogne,* t. i, p. 70.
(3) *Revue de Gascogne,* t. xxi, p. 293.
(4) *Dictionnaire universel* (Trévoux), mot *poire.*

ment, tous à la fois, pour les introducteurs de ce fruit en Gascogne, en France, ou pour en avoir inspiré le nom.

Première légende : SAINT SATURNIN.

« D'après une ancienne tradition presque perdue de nos » jours, le premier adepte du christianisme dans nos murs » (d'Auch) aurait été un jardinier qui porta en présent à » son père dans la foi quelques poires cueillies sur un de » ses arbres. Pour récompenser sa docilité et lui témoigner » sa gratitude, l'apôtre (saint Saturnin) bénit ces fruits et » leur donna l'excellente qualité qui les distingue. Telle » serait l'origine des poires de bon chrétien d'Auch (1). »

Deuxième légende : SAINT POMPIDIEN.

La métropole d'Eauze eut pour premier évêque saint Paterne, ordonné par saint Saturnin, et dont saint Pompidien fut le troisième successeur.

« Ces poires, qu'on appelait autrefois pompéiennes ou » pompidiennes, ont changé de nom et s'appellent aujour- » d'hui poires de bon chrétien (2). »

C'est tout le contraire d'après la première légende.

Troisième légende : SAINT EUSÈBE.

Le bréviaire romain fait au 14 août commémoraison d'un saint Eusèbe, confesseur, et au 16 décembre, office de saint Eusèbe, martyr, loués tous deux du martyrologe romain pour leur attachement à l'orthodoxie quasi dans les mêmes termes : *ob catholicæ fidei defensionem — ob confessionem fidei catholicæ.*

Εὐσεβής, d'où Εὐσέβιος, Eusèbe, veut dire pieux.

Autant d'équivalents de bon chrétien.

Quel est l'Eusèbe visé par l'épithète dans *pirum Eusebia-*

(1) MONLEZUN (l'abbé J. J.), *Histoire de la Gascogne*, t. I, p. 70.
(2) *Revue de Gascogne*, t. XXI, p. 293.

num? Serait-ce le bienheureux dont la fête coïncide avec la manducation des poires? « On commence de les manger au mois de décembre (1). »

Je ne m'arrête pas au soupçon que de Euse ou Euze (Eauze), au mépris de *Elusa, Elusanus, Elusensis,* dérive *Eusebianum* (*Pirum*), le fruit ayant pour parrain un métropolitain (Pompidianus) et pour marraine la métropole.

Quatrième légende : SAINT ORENS.

« On croit à Auch que c'est à saint Orens que nous sommes redevables de ces excellentes poires. Ce saint évêque d'Auch prenoit, dit-on, plaisir à cultiver de ses mains ces sortes d'arbres, et les qualités rares de nos poires passent pour l'effet de bénédictions qu'il y a attachées en les cultivant (2). »

Démenti au moins à la première légende.

Cinquième légende : SAINT MARTIN.

« On doit ce fruit à saint Martin, qui l'a apporté de Hongrie, que le peuple nommoit le *bon chrétien* (3). »

Ce qui répandit une telle opinion, c'est peut-être certaine aventure de la vie du saint. Il avait été arrêté par des brigands; un des plus scélérats levant déjà sa hache sur la tête du captif, *percontari ab eo cœpit, quisnam esset. Respondit, christianum se esse* (4).

Que deviennent, sauf tout au plus la troisième, les légendes précédentes?

Sixième légende : SAINT FRANÇOIS DE PAULE.

« Ces poires ont été ainsi nommées parce que nous les tenons de saint François de Paule, qui, appelé du fond de

(1) *Revue de Gascogne,* t. XXI, p. 294.
(2) Id., p. 291.
(3) *Dictionnaire universel* (Trévoux), mot *poire.* Cf. *Revue de Gascogne,* t. XXI, p. 293.
(4) SULPICE SÉVÈRE, *Opera omnia* (1647), p. 466.

» la Calabre, en apporta des graines à la cour de Louis XI,
» et comme ce saint homme était appelé à la cour *le bon*
» *chrétien*, on donna ce nom aux poires dont notre sol lui
» était redevable, témoins ces vers du Journal de Verdun,
» de 1730 :

» L'humble François de Paule était par excellence
» Chez nous nommé le *bon chrétien*,
» Et le fruit dont le saint fit part à notre France
» De ce nom emprunta le sien (1). »

Frédéric Mistral, sans se prononcer catégoriquement sur l'étymologie, adopte l'importation :

« BON-CRÈSTIAN, BOUN-CRESTIAN (g.), (cat. *bon cristià*, esp.
» *buen cristiano*, it. *buon cristiano*), s. m. Bon-chrétien,
» variété de poire introduite en France par saint François
» de Paule (2). »

Cinq légendes, — j'excepte toujours la troisième, — qui s'entre-détruisent.

Il faut chercher ailleurs la clé de l'énigme.

« BON-CHRÉTIEN, se dit aussi de certaines poires fort gros-
» ses, qu'on appelle en latin *pyra pancresta*, ou *boni chris-*
» *tiani*...

» Ce mot, *bon-chrétien*, s'est fait par corruption du latin
» ou plutôt du grec *pancresta* (lire *panchresta*), qui signifie
» tout à fait bon, ou tout à fait utile, et est composé de
» πᾶς, tout, et χρηστὸς, bon, utile, de χράομαι, *utor* (3). »

Quel auteur appliqua *panchrestus* à une poire, Trévoux ne le décline pas, et j'ai tâché en vain de le découvrir. Tout ce que j'ai trouvé, c'est que le pluriel *panchresta* se prend substantivement dans le sens de gâteaux, pâtisseries.

Cette dérivation ne nous satisfait pas.

(1) BESCHERELLE, *Dictionnaire national*, mot *Bon-chrétien*.
(2) MISTRAL (Frédéric), *Lou tresor dou felibrige ou Dictionnaire provençal-français* (en cours de publication), mot *Bon-crèstian*.
(3) *Dictionnaire universel* (Trévoux), mot *Bon-chrétien*.

De pyris... cunctis autem Crustumina gratissima (1), déclare Pline, qui nous fournit ainsi, à mon avis, l'étymologie désirée, chrétien n'étant ici qu'une altération de *crustuminum* (2).

Virgile avait chanté cette poire :

... nec surculus idem
Crustumiis Syriisque pyris... (3).

Le Père Rapin aussi a consacré deux hexamètres à ce fruit :

Crustumiasque pyros, Amiternâ valle, Sabini
Plantârunt... (4).

Les traducteurs V***. et G*** (1802) ont rendu : « Les » Sabins cultivèrent les poiriers de bon Chrétien dans la » vallée d'Amiterne... »

« Le *bon-chrétien* d'hyver est un des fruits dont la répu- » tation soit plus ancienne. L'ancienne Rome l'a connu et » cultivé sous le nom de *Crustumium*... (5). »

Bon ne doit pas empêcher d'accepter *Crustumium* comme étymologie de chrétien. Est-ce qu'il ne se place pas au commencement d'une foule de noms de plantes ou de fruits, Bon-bousseau, Bonne-dame, Bon-Henri, Bon-homme, etc.?

« En Poitou on l'appelle simplement *Poire de Chrétien* (6). »

*
* *

Pline, et ce sera notre résumé, distingue les poires *Pom-*

(1) Pline, *Histoire naturelle*, l. xv, c. xv.

(2) « Le territoire des Crustumiens commençoit à Rio de Masso : et duroit jus- » ques au Tybere (Tibre). Cela est aujourd'huy enclos dans la Duché de Spoleto. » Manchette d'Anthoine du Pinet dans l'*Histoire du monde de C. Pline Second*. Crustumium était la ville.

(3) Virgile, *Géorgiques*, l. ii, v. 87-8.

(4) Rapin (le Père), *les Jardins*, l. iv, v. 273-4.

(5) *Dictionnaire universel* (Trévoux), mot *Bon-chrétien*.

(6) Id. ibid.

peiana et les poires *Crustumina;* les premières ont été mal à propos confondues avec les secondes.

Pas plus d'Espagne que d'ailleurs, Pompée n'apporta en Aquitaine une variété quelconque de poires. Bonhomie de l'abbé Monlezun que de le croire. Il aurait mieux fait de supposer, avec François de Bojat, que ce détrousseur de nations la ravit à Auch pour en doter Rome. L'un est plus sûr que l'autre, et les deux ne le sont pas du tout.

Lorsqu'il parle d'un fruit emprunté de l'étranger, Pline use, pour caractériser l'introducteur, d'une expression *ad hoc;* ainsi de Papirius qui naturalisa des *zizipha* et des *tuberes* en Italie, *primus,* dira-t-il, *utraque attulit* (1). Importer est bien, produire est mieux. Le producteur, Pline, le qualifie tour à tour de *auctor,* de *inventor* (2), de *conditor. Reliqua cur pigeat nominatim indicare, cùm conditoribus suis æternam propagaverint memoriam, tanquam ob egregium aliquod in vita factum? nisi fallor, apparebit ex eo ingenium inserendi: nihilque tam parvum esse, quod non gloriam parere possit* (3). Comme Daphnis, Pompée greffait ses poiriers, et si ses neveux cueillent le fruit, ne jouit-il pas encore de la gloire?

C'est donc d'Italie que les poires *Pompeiana* se sont propagées en Aquitaine; par qui, quand et comment, ma tentative étymologique n'a pas à s'en enquérir.

Les poires *Crustumina*, originaires aussi de l'Italie, viennent de *Crustumium*. Cet adjectif, en se défigurant, aboutit à chrestien = chrétien.

J'ai touché les points de philolologie plutôt que ceux de pomologie. Que de côtés de la question à éclaircir encore!

L'abbé J. DULAC.

(1) PLINE, *Histoire naturelle*, l. XV, c. XIV.
(2) Id. ibid.
(3) Id., l. XIV, c. XIV.

DES ORIGINES DE VALENCE-SUR-BAISE.

J'ignore si on a écrit une notice spéciale sur Valence-du-Gers (1); mais comme je ne vois pas son nom dans les relevés de M. Curie Seimbres, et comme M. Anth. Saint-Paul indique seulement sa fondation avec une date assez vague et sans documents écrits à l'appui (2), il me semble que certains renseignements que j'ai recueillis sur les origines de cette localité méritent d'être signalés aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Voici donc les quelques notions que je possède et que j'ai prises dans le volumineux Dictionnaire de Du Cange, édit. Henschel, c'est-à-dire dans un livre où je crois qu'elles étaient à peu près comme perdues pour l'histoire locale.

En me reportant, dans cet ouvrage, au mot *conchata*, je lis ce qui suit : «Charta ann. 1276 ex Tabul. S. Vict. Massil : *Dedit pro se et suis dicto ordini pro una conchata terræ auchesa apud vastidam Valenciæ. Tres conchatas vinearum*, in alia ann. 1346, ex eod. Tabul. » J'avoue que mes premiers soupçons au sujet de la localité ici indiquée se portèrent sur Valence d'Albigeois, département du Tarn. En effet, si l'on ne connaît pas encore l'époque précise de la fondation de cette ville, on sait du moins que c'est une des nombreuses bastides élevées par le sénéchal Beaumarchais (1272-94), en sorte que la date 1276 s'accordait parfaitement avec cette première donnée; mais ce qui motivait surtout mes pré-

(1) Nos lecteurs de vieille date n'ont pas oublié les articles fort curieux et fort instructifs de M. Denis de Thézan-Gaussan sur Valence-du-Gers (*R. de G.*, t. XI, p. 389, 468, 513 et 546); mais ces articles ne touchent pas à la question des origines de cette bastide. — L. C.

(2) *Annuaire de l'archéologue*, 1879, p. 60 et 62.

somptions, c'est que, par une nouvelle coïncidence, il se trouve que l'abbaye de Saint-Victor de Marseille a possédé les droits ecclésiastiques de cette même commune.

Malgré tous ces indices en faveur de cette première identification, je serais très bien resté dans l'erreur si le même ouvrage ne m'avait mis à même de me rectifier presque aussitôt. En passant, en effet, au mot *auchesa* qui fait partie du susdit extrait, et dont l'étymologie et le sens me paraissaient et me paraissent encore très obscurs, je retrouvai exactement le même passage que ci-dessus, mais indiqué cette fois comme étant tiré des archives de l'église Auscitaine, *ex Tabul. archiep. Auxit.* Cette seule modification était déjà suffisante pour ébranler totalement ma première hypothèse : car je savais assez que l'église d'Auch n'avait eu aucun rapport avec Valence d'Albigeois, tandis qu'il était plus que probable *a priori* qu'elle en avait eu de faciles avec les deux villes du même nom situées dans le Tarn-et-Garonne ou le Gers, et préférablement avec la seconde. Pour arriver à quelque certitude sur ce sujet, il me restait à établir seulement que l'indication de provenance fournie par Du Cange au sujet du mot *conchata* était inexacte et que l'extrait en question venait véritablement des archives de la cathédrale d'Auch. Or, ce qui a servi à me prouver que cette dernière origine est la bonne, c'est que le terme de *conca*, aussi bien que son dérivé *concada*, employé dans la phrase que j'ai rapportée, paraît être totalement inconnu et inusité en Albigeois, où je ne me souviens pas de l'avoir trouvé dans les documents, tandis que cette double désignation de mesure agraire ou de capacité est très connue dans la langue du S.-O. de la France. Je l'ai remarquée dans les documents relatifs à la partie du Toulousain située à la gauche de la Garonne, et il est particulièrement à noter que les extraits qui servent à la définir dans Du Cange (*V*[is] *concada, concha, conchata, conqua*), sont tous empruntés à la région qui s'étend entre

le même fleuve et la mer (Bayonne, la Soule, la Bigorre, Gimont, la Lomagne, le Condomois, Sauveterre). Cela montre assez, à mon avis, que nous sommes en présence d'une expression locale, essentiellement gasconne, et que par suite notre acte de 1276 se rapporte à Valence-du-Gers, qui se trouve en effet dans ces limites, et qui, de plus, faisant partie de l'ancien diocèse d'Auch, vient tout naturellement figurer dans les titres de la cathédrale de cette ville (1).

On pourra peut-être bien vérifier quelque jour cette attribution, soit en constatant que cet acte fait défaut dans le chartier de Saint-Victor, soit mieux encore en recourant aux archives (*tabularium*) de l'archevêché d'Auch, restées dans ce chef-lieu, ou même au cartulaire conservé à Paris (Du Cange, V° *concha*), dans le cas où le département n'en posséderait pas le double. Mais, en attendant ces vérifications, je crois que, d'après les remarques qui viennent d'être exposées, on peut être autorisé à dire, dès aujourd'hui, que la ville de Valence-du-Gers, dont on attribue la fondation à l'abbaye voisine de Flaran, était déjà bâtie en 1276.

EDMOND CABIÉ.

(1) J'admets ainsi que l'on doit exclure Valence d'Agenais, qui, tout en étant une bastide (M. Curie Seimbres, 128), ne saurait nullement répondre aux conditions géographiques réalisées par son homonyme. Je regrette toutefois de n'avoir pas les dates de l'administration de J. de Grailli, afin de savoir si cette période, qui correspond à la fondation de la bastide agenaise, ne laisserait pas en dehors l'année 1276 et ne viendrait pas fournir un nouvel appui à mon opinion.

LA MUSE CLASSIQUE ET LA MUSE POPULAIRE

Le premier volume des *Poésies populaires de la Gascogne* (1) est depuis quelques heures entre mes mains. Au mois de mars, deux autres volumes compléteront ce recueil de textes poétiques patois, en attendant deux ou trois volumes de *Contes* du même pays. Je ne tarderai pas à dire et à justifier le prix que j'attache à ce *Corpus* de nos traditions et de nos chants provinciaux. Mais j'ai hâte de communiquer aux lecteurs de la *Revue* les dernières pages de la préface, où M. Bladé a su fixer, sous des symboles d'une saisissante poésie, les caractères opposés de l'inspiration antique et de notre génie populaire. — L. C.

... Parmi les rumeurs de Paris, où je suis depuis quelques jours, j'écoute chanter en moi les mélodies de la terre natale. Loin, bien loin dans mes souvenirs, je revois les jours de ma jeunesse, alors que j'allais déjà de la Muse classique à la Muse populaire.

Ma muse classique vivait au temps des empereurs de Rome païenne. On la nommait Donnia Italia. Il y a des siècles que ses cendres sont dispersées aux quatre vents du ciel. Mais le marbre qui parle d'elle n'a point péri.

J'avais quinze ans. Un jour, à la mairie de Lectoure, je tâchais de déchiffrer quelques inscriptions gallo-romaines. Mon regard tomba sur un cippe jauni par le temps. — D. M. NON FVI. FVI. MEMINI. NON SVM. NON CVRO. DONNIA ITALIA ANNORVM XX HIC QVIESCO. C. M...TIVS ET DONNIA CALLISTE L. PIISSIMAE. « Aux dieux mânes infernaux. Je n'ai pas été. J'ai été. Je me souviens. Je ne suis plus. Je n'en ai point souci. Donnia Italia, âgée de vingt ans, ici je repose. Caïus Munatius et Donnia à Calliste, leur affranchie très aimante. »

J'emportai le souvenir de l'inscription funèbre, et je m'en allai dans le jardin de mon père, où j'ai passé bien des heures d'étude

(1) Par J.-F. Bladé. *Poésies religieuses et nuptiales*. Paris, Maisonneuve, Jean-François Bladé. 1881. 1 vol. in-16 de xxx-362 p.

et de rêverie. C'était un beau jardin, tout proche d'un couvent de Carmélites et d'un monastère désert de Cordeliers. En arrière se dressait le haut et sombre manoir des sires de Pordéac. Du haut des vieux remparts, qu'avril tapissait de violiers jaunes, l'œil plongeait au loin sur les prairies, où le Gers paresseux se cache parmi les frênes et les peupliers, sur un étroit et frais vallon où, de l'aube à la nuit, retentissent les battoirs et les chansons des lavandières. Les guêpes, les abeilles bourdonnantes, les papillons diaprés, voltigeaient sur les lavandes et les romarins en fleur. Les chardonnerets et les mésanges chantaient, en bâtissant leurs nids, dans les hautes branches des cyprès. Tout au fond, parmi les houx d'un vert lustré, les merles, mis en joie par les tièdes ondées du printemps, jetaient aux airs leur chanson agreste et moqueuse.

C'était là que j'allais tous les soirs rêver de Donnia Italia, dans la lumière élyséenne des nuits d'été. Le marbre funèbre me disait qu'elle était jeune. Sans doute elle était belle aussi, et noble de cœur, malgré la servitude originelle. Les maîtres pieux qui l'aimaient comme leur fille adoptive et qui gardèrent sa mémoire avaient nourri son esprit des chefs-d'œuvre de la sagesse et de la poésie païenne. Donnia Italia lisait Homère dans le dialecte de l'Ionie, Platon dans celui de l'Attique. Virgile et Tibulle avaient parlé d'amour à la vierge morte avant l'heure des justes noces.

Un soir j'écoutais dans le jardin la cloche des Carmélites sonner l'office de dix heures. Le silence se fit, et je vis distinctement sur la terrasse l'ombre de Donnia Italia. Elle venait à moi, grave et fière, dans son peplum de laine blanche, le front ceint d'une couronne de verveine. L'ombre silencieuse me regarda fixement dans les yeux, et partit.

Chaque nuit, je revis ainsi Donnia Italia, dans son altière beauté. Par elle mon esprit s'ouvrait aux choses du monde antique. Pourtant, j'avais peur de ma maîtresse, et elle lisait en moi que je ne me donnais pas tout entier.

Un soir d'octobre, j'étais seul au fond du jardin. Dans la campagne les chiens aboyaient au loin sous la lune pâle, et les cyprès balançaient leurs hautes cimes au vent d'automne. Je me disais : « Donnia Italia, la païenne, est morte sans croire à ses dieux. Elle a voulu s'endormir dans le néant. Les stoïciens l'ont couronnée de roses, ils l'ont portée sur le bûcher, ils ont jeté ses cendres dans l'urne sans promesse d'immortalité. »

Alors, je relevai la tête. Donnia Italia me regardait. Elle repartit, et je ne l'ai revue jamais, jamais.

Ainsi finit mon rêve. Je l'oubliai près de ma Muse populaire, la petite Sereine, fille d'un gentilhomme d'Armagnac, tué en Biscaye, dans l'armée carliste de Zumalacarreguy. Sa mère était une fière et noble Espagnole; on disait que le sang des vieux rois d'Aragon coulait dans ses veines. Toute la poésie de mon pays de Gascogne revivait, fraîche et rajeunie, dans l'âme de cette enfant. Les soirs d'été, Sereine, assise à l'ombre des grands arbres, dénouait ses longs cheveux noirs, où tremblaient les fleurs rouges du grenadier. De ses lèvres s'envolaient les chansons rustiques, au rythme tour à tour joyeux et pressé comme un carillon matinal, triste comme la plainte du cor parmi l'épaisseur des bois. L'hiver, c'étaient de longs récits, au coin de l'âtre, tandis que la bise pleurait dans les rues noires et désertes.

Moi, j'écoutais la petite Sereine. Sa mère se détournait souvent pour cacher ses larmes. Elle savait que son unique enfant mourrait avant d'être femme Le temps vint où mon amie ne chanta plus, où elle délaissa, pour la prière, les beaux contes d'autrefois. De ses lèvres pâlies les strophes éclataient, menaçantes et terribles, comme les imprécations des prophètes juifs. Puis, Sereine étendait les mains. Sa voix se faisait douce et caressante, ainsi que le vent de la nuit après la chaleur du jour. Je croyais voir une de ces Orantes des catacombes romaines, debout sur le tombeau des vierges martyres. *In pace. Locus turturis. Melle dulcior. In Deo vives.*

Un soir, nous étions seuls. L'enfant se prit à sourire.

— Ecoute. Demain je serai morte. Demain, je serai au ciel avec mon père, qui fut un brave. Ma pauvre mère est une sainte. Bientôt Dieu l'appellera près de nous. Pense à moi quand tu m'auras perdue. Nos contes et nos chansons, redis-les à d'autres, afin qu'ils les répètent à leur tour. Ainsi les souvenirs du passé vivront pour la joie de ceux qui naîtront après nous. Je veux prier. Adieu.

La petite Sereine mourut la prière à la bouche et la croix sur le cœur. On lui fit les funérailles des vierges chrétiennes. Elle partit, couronnée de roses pâles, endormie dans ses voiles blancs.

Au retour du cimetière, ma grand'mère fixa sur moi son œil ferme et vigilant.

— Ecoute, me dit-elle. Tout ce que tu fais, tout ce que tu penses, je le sais. L'an dernier, tu rêvais d'une païenne. Celle-là n'était qu'une ombre, un souvenir de tes livres qui parlent des temps lointains. Sereine, tu l'as vue, tu l'as aimée. Dans son cœur et sur ses lèvres les vieux airs du pays chantaient comme les rossignols des

nuits de mai; les antiques prières, les vieux contes renaissaient comme les fleurs sauvages du printemps. Enfant, les rossignols vont partir. Demain, les fleurs d'autrefois sècheront, pour ne reverdir jamais. Toi, garde la mémoire de la pauvre morte. Parle pour elle. Fais que tout ne soit pas perdu, de ce qui fut la vie, l'espérance et la joie des aïeux.

Paris, le 15 février 1881. J.-Fr. BLADÉ.

DOCUMENTS INÉDITS.

Lettres d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe (1).

VIII.

Au roi Charles IX.

Sire, je vous ay ces jours passez bien au long escript les façons et temeritez de quoy ung nommé Saubat de Sorhaindo (2), lieutenant en la mairerie de ceste ville, use tous les jours; et quant ces folyes et temeritez luy sont faillyes, je me craings qu'il veuille entrer en quelque chose pire qu'est cella; car encores hier XXIIIe du present, il me manda par deux eschevins, estant moy à la messe, comme luy et ceulx du corps de la ville avoyent deliberé le jour ensuivant de faire assembler le peuple de ceste vostre ville, pour leurs commander de thenir eulx et leurs armes prestz, pour recepvoir d'eulx l'ordre et le commandement qu'ilz leurs vouldront faire, mais qu'il fust temps de se mectre en armes ou en aultre esquipaige pour recepvoir Vostre Majesté. Et moy leurs ayant demandé qu'ils m'eussent à declairer s'ilz me disoyent cella pour maniere d'advertissement ou pour me demander congé, puisqu'il estoict question d'assemblée de peuple et de recepvoir commandement pour se metre en armes, ilz me dirent n'avoir commandement que de m'en advertir, mais qu'ilz parleroyent ledict de Sorhaindo et aultres du conseil et leurs remonstreroyent ce que je leurs avoys dict, et que après ilz m'en rendroyent la responce; ce qu'ilz ont faict le mesme

(1) Voyez tome XXII, p. 201.

(2) C'est le personnage dont il a été déjà question dans l'*Avertissement*. Voir sur d'autres membres de cette famille : *Une douzaine de documents inédits relatifs à l'Histoire de Bayonne* (1875, in-8°, p. 11).

jour après disner, et m'ont dict qu'ilz me disoyent cella par maniere d'advertissement et non pas pour me demander congé et que desja le jour de davant ilz avoyent faict publyer à son de trompe et de cry publicq la dicte assemblée. Sire, je ne sçay à quoy cella tend, ny à quoy cella pourroit venir, combien que je sçay bien que le peuple de ceste vostre ville, si on ne le meynne à faulces enseignes, n'entreprendra rien qui soict contre vostre service. Toutesfois, Sire, vous sçavez et avez très bien experimenté de combien de maulx peult estre cause ung maling qui a l'auctorité d'une ville entre ses mains, mesmes parmy gens peu experimentez non seulement en telles choses, mais en beaucoup moindres. Sire, vous sçavez aussi que les ordonnances de vos predecesseurs et de vous sont pleynes que telles choses ne se peulvent ny doivent faire gennerallement en tout vostre royaulme que ce ne soict pas vostre exprès commandement, et encores quant il est permis à quelques ungs par auctorité de vostre court de parlement ou de vos baillifs et seneschaulx. Vous sçavez, Sire, que c'est après leurs avoir faict entendre ce de quoy ils veulent parler et que ce soict pour la police et bien de leur chose publicque et qu'ilz s'assemblent sans armes et au moindre nombre que faire se pourra, leurs deffendans tres expressement de ne traicter d'aultre chose que de ce qu'ilz auront mis à l'avant par leur requeste et avecq commandement exprès que ce soict en la presence du procureur de Vostre Majesté en ce ressort là. Je vous laisse à pencer, Sire, si cella est plus dangereulx aux villes de frontiere que non aux aultres lieux, mesmes là où il n'y a que soixante et trois morte payes, et croy, Sire, qu'il souviendra très bien à Monseigneur le conestable que feu Monsieur de la Chapelle, mon predecesseur (1), l'advertist de mesme chose, lequel dict seigneur donna tel ordre que le Roy commanda qu'on n'usast plus de telz termes; et si (2) le temps n'estoit pas si dangereulx qu'il est. Par quoy, Sire, je vous supplie très humblement commander ce qu'il vous plaira qu'il soict faict pour vostre service, car je vous asseure que je me doubte fort que ce Sorhaindo de qui je vous parle ne demande sinon que soubz umbre de quelque honneste occasion mectre tout soubz sa main et après avoir monstré que c'est à luy à qui le commandement en

(1) Est-ce un fils de ce prédécesseur du vicomte d'Orthe qui figure dans les *Commentaires et lettres* de Blaise de Monluc (t. III, IV et V) ? prenait les noms et titres que voici : Antoine Lanusse, écuyer, seigneur de la Chapelle, conseiller du roi, vice-sénéchal de Guyenne ?

(2) *Et si*, dans le sens de *et cependant*. Voyez Littré, *Dictionn. de la langue fr.*, art. 2 *si*, 16°.

appartient entreprendre quelque chose qui ne vauldra guières. Combien, Sire, que s'il vous plaict m'envoyer deux doytz de papier avecques vostre commandement et qu'on ne m'envoye rien ambigue, je le garderay bien de mourdre ny de ruer (1). Car je vous puis asseurer, Sire, que je ne craings rien sinon que vous trouviez maulvais quelque chose de moy, car je ne suis assez subtil pour desguiser les choses, comme sont beaucoup d'aultres, qui est cause qu'ilz ne craignent rien à faire, et vous puis dire pour vray, Sire, que j'ay servy vos predecesseurs et vous avecques fidellité et bonne volonté, comme aussy feray-je tant que la vie me durera et que vous l'aurez agreable; et si je sçavois mieux, je ferois mieulx; et vous puis dire veritablement que ce n'est poinct pour m'y estre enrichi. Je larray le surplus, Sire, à vous monstrer à l'œil à quant Dieu nous fera la grace de vous veoir icy ou bien à ce vous faire entendre quant j'auray cest heur de vous pouvoir faire la reverence, qui est pour fin de la presente, me recommandant tres humblement à vostre bonne grace, priant Dieu,

Sire, vous donner en tres bonne santé prosperité tres longue et tres heureuse vye.

De Baionne, ce XVIIIIe jour de decembre 1564.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur.

A. D'ASPREMONT.

IX

A la reine Catherine de Médicis.

Madame, j'ay receu les lettres qu'il a pleu au Roy et à vous m'envoyer du XXIXe du passé pour la reception de Monsieur le comte d'Aiguemont (2), lequel arriva en ceste ville le lundi XIIe jour du present entre neuf et dix heures du soir; et incontinent avoir entendu qu'il estoict sur le pont, envoyez lui demander s'il vouloit

(1) Le vicomte d'Orthe lui seul pouvait user, dans une lettre au roi, d'une telle liberté de langage à l'égard d'un adversaire.

(2) Lamoral, comte d'Egmont, né en 1522, fut décapité, comme rebelle, le 5 juin 1568. Le héros de Saint-Quentin et de Gravelines se rendait alors auprès du roi Philippe II. Il était parti pour l'Espagne le 18 janvier et il arriva à Madrid au commencement du mois de mars. Voir l'article consacré au grand capitaine dans la *Biographie nationale*, publié par l'Académie royale de Belgique, t. VI, 1878, p. 490-509. Cet article est de M. Th. Juste, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Le comte d'Egmont et le comte de Hornes, d'après des documents authentiques et inédits* (1862).

entrer pour ce soir dans la ville, pensant qu'ayant luy commandé en villes de frontiere, comme il a, il seroict si discret que de dire que non. Toutesfoys il fist par responce qu'il me prioyt qu'il entrast, ce qu'ayant sceu je m'en alliz tout aussitost lui ouvrir les portes et le recueilliz le plus honorablement qu'il me fust possible, estant accompaigné d'une bonne troupe des plus principalz de ceste ville, et après le conduyz au logis que je lui avoys faict preparer, où je luy fiz dresser son souper au moingz mal que je peuz, et nous servirent les quelques pastez de venaison que j'avoyz de reserve pour luy faire trouver goust au bon vin que nous luy donnasmes (1). Pour conclusion, Madame, il y a receu un si honneste et gratieulx traitement qu'il dict qu'il s'en contentoyst grandement, et si j'eusse peu ny sceu faire mieulx, j'eusse faict mieulx suivant le commandement qu'il a pleu à Voz Majestez m'en faire. Et quant aux chevaulz qu'il faict venir, il m'a dict qu'il n'en y a que neuf, lesquelz je feray passer en toute liberté et sans aulcun empeschement suivant vostre intention et commandement. Il ne voulut sesjourner en ceste ville que une nuict, et s'en partist le lendemain au matin et me dict que, à cause de l'incommodité des chevaulx de poste, qui est despuis Bourdeaulx jusques en ceste ville, il avoit esté constraint de prier à Monsieur de Rostaing de ne luy thenir compaignie plus avant que dudict Bourdeaulx; combien que ledict sieur de Rostaing arriva icy mercredi dernier environ les onze heures du matin, qui m'a baillé les lettres qu'il plaict au Roy et à vous m'escripre par luy; et encores que quant il arriva il estoict bien temps de disner, si ne vouleust-il se mettre à table sans plustost aller regarder les commoditez ou incommoditez des lieux où se pourra dresser vos logys (2), où je luy tins compaignie comme aussi ai-je faict tousjours despuis, et ne cesse de regarder pour accommoder les choses au moingz mal qu'il pourra. Il est vray qu'en ce qu'il se trouve plus empesché, c'est qu'il n'a peu trouver lieu plus commode et à propous pour faire dresser la

(1) Trouverait-on ailleurs d'aussi précis détails sur la réception faite à Bayonne au comte d'Egmont et principalement sur ces pâtés et sur ce bon vin qui lui furent offerts avec tant de bonne grâce par le gouverneur ?

(2) En vue du séjour de la cour de France à Bayonne, où Charles IX devait, au mois de juin, avoir une entrevue avec la reine d'Espagne, sa sœur, entrevue sur laquelle on a tant écrit et sur laquelle on écrira tant encore. Mentionnons, à cette occasion, une lettre écrite à Catherine de Médicis par les magistrats municipaux de Bayonne, le 12 mai 1565, au sujet du voyage de la cour de Dax à Bayonne. On y annonce à la reine que la ville de Bayonne a fait faire deux bateaux pour ledit voyage. (Fonds français, vol. 15875, f° 483.)

grand salle et auctres choses qu'il veult faire faire, qu'est l'endroict où sont les munitions ou la plus grand partie, comme est de l'artilllerie, pouldres, courceletz, picques et harquebuzes; et à cause qu'il ne peult executer son desseing sans remuer les dictes munitions, ne luy ni moy n'y avons vouleu toucher sans plustost en advertir Vos dictes Majestez pour qu'il vous plaise en commander ce qu'il vous plaira. Et pour ce que je sçay, Madame, que le dict sieur de Rostaing vous en escript presentement plus au long, je ne vous importuneray de plus long discours, si ce n'est que je doubte fort que si d'ailleurs n'y est pourveu, nous aurons icy grand faulte de tous bledz et principallement d'avoynne, comme aussi aurons-nous de foing et de paille; car je vous puis assurer, Madame, qu'en ce pais en y a eu fort peu ceste année; toutesfoys je ne fauldray aultant que j'en trouveray de le faire mectre tout soubz la main de Voz Majestez et de les faire pour vostre service amenner en ceste ville avecq l'aide de Dieu auquel, après mes tres humbles recommandations à vostre bonne grace, prie, Madame, vous donner en tres bonne santé longue et heureuse vie.

De Baionne, ce xviij^e jour de febvrier 1565.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

D'Aspremont.

X (1)

A la reine Catherine de Médicis.

Madame, j'ay receu la lettre que du xxiie du passé vous a pleu m'envoyer; et suivant ce que par icelle vous plaict me commander, je n'ay failly d'oster de la granche des munitions où l'on faict dresser les salles, les pouldres, artillerie et aultres choses qui convenoyent remuer, et icelles pouldres ay faict mectre et retirer au Chasteau neuf. Et d'aultant qu'il n'y avoict lieu pour sarrer le reste, je l'ay faict mectre dans le Chasteau Vieulx. Mais, Madame, s'il ne vous plaict nous envoyer ung commissaire de l'artillerie, quelques canoniers et charrons pour mectre les pieces en l'estat qu'il est besoing pour s'en pouvoir aider, je vous puis asseurer qu'elles sont si mal, comme je vous ay cy devant fort souvent escript, que sans poinct de faulte on ne s'en pourra servir à la venue de Voz Majestez et de

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15880, f° 84.

la Reyne catholique; par quoy je vous supplie tres humblement, Madame, vous plaise commander que ledict commissaire de l'artillerie et lesdictz canonniers et charrons s'en viennent pour y donner ordre, car pour vray, Madame, en toute ceste ville vous n'avez que ung canonier qui, oultre qu'il a plus de quatre vingts ans, il est si mallade et impotent qu'il ne peult rien faire.

Au demeurant, Madame, estant Monsieur de Remboillet (1) arrivé en ceste ville, il m'a dict qu'il vouloict regarder les chasteaulx pour y loger de gens, ce que je ne luy ay vouleu permectre, sachant que les chasteaulx des villes de frontiere ne se doibvent ainsi monstrer sans l'exprès commandement de ceulx à qui ilz sont et de qui on les a en charge; mesmes, Madame, que vous entendez trop mieulx qu'ilz ne sont pas dedyez pour cella et aussi que y ayant faict retirer (comme dict est) la plus part de voz munitions, il n'y a coing qui ne soict empesché, comme s'il vous plaict en prendre la peynne vous pourrez veoir quand Vostre Majesté sera par deça. Par quoy, Madame, je vous supplie tres humblement commander audict sieur de Ramboillet qu'il ne touche poinct ès dicts chasteaulx, car quant à moy aussi je ne suis pas deliberé de le lui permectre sans l'exprès commandement de Vos dictes Majestez.

Au surplus, Madame, il vous plaict me commander par vostre dicte lettre que vous estes d'avis que je face seurement conduyre jusques à Bourdeaulx ce flamant que par le commandement du Roy j'ay retenu icy, et que de là on le fera conduyre en Flandres, et que je luy die que si jamais on le retreuve dans ce royaulme qu'il sera pendu et estranglé; sur quoy, Madame, je vous diray, s'il vous plaict, qu'il m'a semblé que cella prouffictera de bien peu à cause qu'il est maryé et acasé (2) en Espaigne, et, encores que sa famme soict morte, il y a ses enfans, et par ainsi il trouveroit tousjours moyen de s'y en retorner quant il vouldroit ou par mer ou aultrement, et la despence qu'il conviendroict faire de le faire conduyre audict Bourdeaulx et de là en Flandres, me semble, seroict mal employée et ne serviroict de rien, et d'icy en Espaigne n'y a que cincq lieues où il pourra estre menné à bien peu de fraiz, si ainsi plaict à Vos Majestez. Mesmes aussi, Madame, vouz ne me commandez pas par vostre lettre entre les mains de qui, quant il sera à Bourdeaulx, vous

(1) Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, était alors un des gentilshommes servants du roi, et grand maréchal des logis de la maison de Charles IX qui, l'année suivante, l'envoya en Angleterre comme son ambassadeur extraordinaire.

(2) C'est-à-dire établi, installé. Le mot manque à tous nos dictionnaires.

plaict qu'il soict delivré; par quoy, Madame, vostre bon plaisir sera m'en faire commander par Sa Majesté et Vostre ce que vous plaict que j'en face, affin que cella me serve de descharge; car suivant le commandement que ledict sieur et vous m'avez faict par voz lettres du XXIe jour de decembre, je l'ay retenu; et à cause que ledict Flamant et son compaignon doyvent donner toute la despence qu'ilz ont faicte despuis qu'ilz sont icy et qu'ilz n'ont ung seul sol pour la payer, vous plaira, Madame, commander ou au recepveur des tailles, ou à celluy du domayne satisfaire la despence qu'on trouvera avoir pour eulx esté faicte, car je vous puis asseurer, Madame, que j'ay tant despendu et despens tous les jours que je n'y sçaurois donner ordre, qui est l'endroict où je me recommanderay tres humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, Madame, vous donner en tres bonne santé tres longue et tres heureuse vye.

De Baionne, ce VIIe jour de martz 1565.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

A. Daspremont.

XI (1)

Au capitaine Martin.

Cappitaine, j'ay receu le pacquet que Monsieur de Monluc me a envoyé dans lequel j'ay trouvé une lettre que le dit seigneur de Monluc envoye au juge de l'amiraulté, laquelle vous ly feres incontinent tenir, car c'est pour les afaires du Roy. S'il est à Saint-Jehan de Luz, vous l'y envoyerez par la voye de la poste, ensemble une autre que je luy escriptz; et s'il est à la ville, luy bailherés lesdites lettres ou les y ferez bailler; et d'icy en avant, se il y vient pacquet de lettres à moy adressant soyt du Roy ou de ceulx qui ont commandement en ceste Guienne, vous l'obrirez et regarderez ce que ils

(1) Archives municipales de Bayonne. Cette lettre et les deux suivantes sont entourées d'une feuille de papier portant cette inscription : « Trois lettres missives pour montrer que le feu cappitenne Martin n'a commandé en ceste ville comme homme d'armes, ains en qualité de lieutenant de Monsieur le visconte d'Orthe, gouverneur. » Le 26 décembre 1566, avis de l'arrivée des blés est donné au corps de ville par le capitaine Martin de Quintanes (Archives municipales de Bayonne). En ce même mois, ledit capitaine avait succédé comme lieutenant du gouverneur de Bayonne à Jehan de Roquefort, sieur de Bastans, car le 11 décembre 1566, le corps de ville donne *certification* audit Jehan de Roquefort, lieutenant de *Monsieur le vicomte d'Orthe*, comme quoi il n'est pas à la connaissance dudit corps que ledit sieur ait reçu des gages, depuis l'an 1557 qu'il était lieutenant (Archives municipales de Bayonne).

comandent; et si c'est chouse que vous le puissiez faire sans moy, vous l'executerez avec le conseilh de Monsieur Dibarssolle ou autres que je vous ay nommé quand je suys party de Bayonne, et apres me envoyerez ledict pacquet; et si c'est que le pacquet de lettres me soyt envoyé d'autre ne ayant charge, vous le me envoyez cloz et fermé et sans l'obrir, qui est pour fin de la presente, priant Dieu, cappitenne, qu'il vous donne ce que plus desirez.

De Peyrehorade, le xxvj^e jour de decembre mil cinq cens soixante six.

Votre bon cappitenne et meilheur amy,

A. D'ASPREMONT (1).

XII

Au capitaine Martin.

Cappitayne Martin, j'ay receu une lettre que vous m'aves envoyee qui est de Monsieur de Fourquevaulx, lequel me mande qu'il m'envoye ung paquet pour estre envoyé au Roy. Vous ne me mândes point si vous l'avés despeché suyvant la lettre de Monsieur de Fourquevaulx (2), laquelle vous aurés veue, car je l'ay trouvé houverte. Je vous prie, mandés-moy ce qui en est, et s'il vous en vient quelque aultre pour estre envoyé au Roy ou à la Royne, il ne vous fauldra si non que y mettez une couverture de par moy, sans escripre aultre chose, et l'adresser au Roy ou à la Royne; qui est pour fin de la presante, priant Dieu, cappitaine Martin, qu'il vous aye en sa garde.

De Peyrehourade, ce xixe de febvrier 1567.

Le bien v^re,

A. DASPREMONT.

Cappitaine Martin, j'avoys oblié à vous dire que vous me faciez venir M. Nycolles le tailheur, je vous prie, et dire qu'il ne faille d'estre demain ysi de bonne heure et qu'il apporte ses sizeaulx et de la soye.

(1) Au dos de cette lettre et des deux lettres suvantes on lit l'adresse que voici :
Au capitaine Martin mon lieutenant
à Bayonne.

(2) Raymond de Beccarie de Pavie, baron de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne depuis 1563. Voir sur ce diplomate toulousain les *Mémoires* de Jean d'Antras (p. 90).

XIII

Cappitaine Martin, j'ay receu les lettres que par Peytau présent pourteur m'avés envoyé, qui sont en somme pour que ung gentilhomme piemontoys qui porte quelques choses ne soyt point visité et que l'on ne luy face point paier les droicts de la coustume. Par quoy, vous prieray de ma part et les coustumiers de le volloir ainsi faire. Je vous eusse renvoyé plustost Peytaud n'eust esté que je n'estoys point ysi quand il est venu et qu'il a falleu qu'il me soyt venu trouver à Dacqs; et en revenant de là je me suys trouvé si mal que je ne vous ay pas peu respondre jusques asteure. Au demeurant vous regarderez de ne m'envoyer dors en avant homme qu'il failhe que je paye, si ce n'est pour le service du Roy; qui est pour fin de la presante, priant Dieu, cappitaine Martin, qui vous aye en sa sainte et digne goarde.

De Peyrehourade, ce xxvj^e de febvrier 1567 (1).

Le bien vostre

A. Daspremont.

XIV (2)

Au roi Charles IX.

Sire, sabmedy viiie de ce moys, don Juan d'Acuigne, gouverneur de Fontarrebie, m'envoya une lettre par laquelle m'a mandé estre besoing pour le service de Vostre Majesté et de celluy du Roy catho-

(1) En l'année 1567, le vicomte d'Orthe assista (*Revue de Gascogne* d'octobre 1876, p. 451) à l'assemblée des états du Béarn, où fut faite une ardente opposition aux ordonnances de Jeanne d'Albret contre la religion catholique. L'abbé Poeydavant (*Histoire des troubles survenus en Béarn*, t. I, p. 272) donne à ce sujet quelques détails qui montrent une fois de plus l'énergie de caractère de l'adversaire de la reine de Navarre : « De ce nombre fut le vicomte d'Orthe, de la maison d'Aspremont, dont les auteurs signalèrent de tout temps leur zele pour la foi catholique, et qui sollicité par le fameux Sainte-Colombe, frère de celui qui périt à Rouen, s'y transporta malgré la goutte qui le rendait perclus. » C'est ici l'âme qui commande au corps, comme une reine impérieuse à un vil esclave. En la même année 1567, le 16 avril, Adrien d'Aspremont, « chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, » signa le contrat de mariage de Philibert de Gramont et de Diane d'Andoins (*Mélanges Clairambault*, vol. 1084). Je recommande aux généalogistes de notre chère Gascogne les documents manuscrits ou imprimés contenus dans les divers volumes de ces Mélanges. S'ils prennent le volume qui précède celui que je viens de citer, ils y trouveront, par exemple (f° 125), le contrat de mariage de Jean de Belsunce et de Rachel de Gontaut Saint-Geniez (du 9 mars 1584).

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15551, f° 230.

licque que luy et moy partissions ensemble, et que si je me voullois treuver en la maison d'ung gentilhomme qui se nomme Urlebre qui est à une lieue deça Fontarebie le lundy xe suyvant, qu'il s'i treuveroit. Or, Sire, deux moys auparavant Messieurs de Bajaumont (1) et de Sainct-Orens (2), par Vostre Majesté commandez à recepvoir et conduire les quatre mil Espaignolz, me dirent avoir affaire de parler audict gouverneur pour le faict de leur charge en ma présence; à rayson de quoy luy mandasmes que tous troys l'yrions treuver audict Fontarrebie, lequel fut si honneste de nous mander qu'il viendroit en ceste vostre ville, ce qu'il fist. Et d'aultant que je sçay bien que les Espaignols veullent qu'on leur rende la pareille, je luy escriptz l'yrois trouver audict Fonterrebie, ce que fiz ledict lundy à disné; où estant me monstra une lettre que ledict Roy catholicque luy a envoyée, par laquelle ledict sieur luy commande sçavoir de moy quelles nouvelles on avoit de la paix comme celluy qui le debvoit sçavoir, me priant ledict gouverneur luy voulloir dire comme toutes choses passoyent; auquel respondiz que n'estois si avant du conseil de Vostre Magesté que de luy sçavoir resoluement dire ce qu'en estoit; mais affin que ledict Roy catholicque sur ma response n'eut occasion faire retarder le passaige desdicts quatre mil Espaignolz, je monstrois audict gouverneur deux lettres que Monsieur de Monluc m'avoit envoyées et une de Monsieur de Monferran (3), celle dudict sieur de Monferran du dernier du passé, par lesquelles ilz me mandoient n'y avoir paix ny espérance qu'il s'en fist pour ce coup. Aussi me dict ledict gouverneur que sa dicte Majesté catholicque luy avoit mandé que les passaiges de Perpignan et Rozillon par lesquelz ledict sieur Roy avoit accoustumé envoyer ses despesches à don Frances d'Alabe, son ambassadeur prez de Vostre Magesté, estoient fermez, à cause de quoy, et qu'il luy a semblé que le plus expedient est d'envoyer lesdictes despesches en après par ce cousté de deça, luy a commandé me bailler ung paquet que ledict sieur envoye à son dict ambassadeur; et m'a demandé ledict gouverneur si je vouldrois faire ce service à son maistre de l'envoyer par ung messagier de pied qui à son advis seroit plus asseuré que n'est à cheval; auquel, Sire, voyant l'amitié qu'est entre Vostre Majesté et ledict Roy catholicque,

(1) Sur François de Durfort, baron de Bajaumont, voir les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, p. 112, note 1.

(2) Sur François de Cassagnet-Tilladet, seigneur de Saint-Orens, voir les *Mémoires de Jean d'Antras*, p. 153, note 112.

(3) Charles de Monferrand, maire de Bordeaux. Voir sur lui les *Commentaires* de Blaise de Monluc (*passim*).

et estimant ne le trouveriez mauvais et pour que Sa Magesté catholique n'eust occasion de s'en mescontenter, ay respondu que voluntiers je l'envoyeray audict ambassadeur. Et ayant achevé ces propoz m'en retourniz le soir à Sainct-Jehan de Luz. Et suyvant ceste conclusion le dict gouverneur m'a envoyé par homme exprès yer un pacquet qui s'adresse audict d'Alabe ambassadeur, me priant le luy faire tenir, lequel, Sire, par ce pourteur je vous envoye pour en ordonner ce qu'il vous plaira. Et si vous plaist que ledict ambassadeur ayt ledict pacquet, je vous supplie tres humblement commander que ce dict pourteur luy baille ensemble une lettre que je luy escriptz qui est cy encloze pour que Vostre Magesté la face veoir. Et si ne vous plaist que ledict pacquet soyt baillé audict ambassadeur, me semble, Sire, sera bon que je die ledict messagier avoir esté destroussé par les esnemys : sur quoy plaira à Vostre Majesté me commander ce qu'à elle plaira que je face, et aussi si m'envoyent d'autres despesches, pour l'ensuyvre et en toutes autres choses jusques au dernier souppir. Au demeurant ledict gouverneur m'a dict que les huguenaults sont entrez en deux villaiges dudit Roy catholicque prez Perpignan lesquelz ont pillez et sacagez, de quoy Sa Majesté catholique a esté extremement faschée, ayant sur ce faict assembler ceulx de son conseil ausquels a dict telz ou semblables propoz : C'est ung grand cas de ces genz là qu'ils ne se veullent contenter, mais encore se prennent à moy.

Sire, Montamat (1) ayant charge de lieuctenant de la Reyne de Navarre par toutes ses terres et seigneuries, m'a faict cest honneur que de me venir visiter en vostre viconté d'Orte, jusques à deux traictz d'arbaleste près de Peyrehorade avec toutes ses forces, d'où ayant esté receu comme bons et loyaulx subjectz doyvent recepvoir voz rebelles, s'en est retourné; qui me donne asseurance qu'il y avoit d'autres gens audict Peyrehorade que les cinquante arbalestriers qui estoient venus à Baionne pour tuer des merles.

Quant aux affaires de vostre ville de Baionne, graces à Dieu, tout se porte bien jusques aujourd'huy, encores qu'elle soyt aussi mal pourveue de toutes autres choses que de ce que ceulx de la dicte ville et moy avons moyenné pour vous y faire service. Et ne vous voullant importuner de plus longue lettre, estant asseuré que vous avez prou d'autres affaires, feray fin à la presente par mes tres humbles recommandations à vostre bonne grace, priant Dieu,

(1) Bernard d'Astarac, baron de Montamat. Voir sur lui les *Commentaires* de Blaise de Monluc (t. III, p. 111).

Sire, qu'il vous doinct en sancté longue vie, et vous doinct grace de nous faire vivre à tres tous en l'obeissance que vous debvons.

De Baionne, ce XIIIJe d'apvril 1570 (1).

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur et subject,

A. D'ASPREMONT.

Sire, il vous plaira entendre que selon ce que j'ay peu coignoistre, le Roy catholicque se desavoue de quoy les quatre mil Espaignolz ne luy ont esté demandez et sollicitez par Monsieur de Fourquevaulx, vostre ambassadeur, et non par Monsieur de Sainct-Orens au gouverneur de Fontarebie et au coronel Solis. Vostre Majesté advisera, s'il luy plaist, de commander audict sieur de Fourquevaulx de les luy demander, car autrement je me doubte que cella luy servira d'excuse.

XV (2)

Au roi Charles IX.

Sire, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre en dacte du XIe avril dernier et ne l'ay receue que le VIIe du présent, dont Vostre Majesté me mande de faire passer les Espaignolz. J'ay escript trois fois à Vostre Majesté que les Espaignolz disent que on leur a escript du costé de France et asseuré que Vostre Majesté avoit faict la paix et qu'ilz ne passeront poinct qu'ilz n'ayent ung nouveau commandement du Roy d'Espaigne, et que si Vostre Majesté les veult, comme il les demande, dont en escripriez au Roy d'Espaigne, vostre beau-frère, pour les faire passer ou bien à vostre ambassadeur pour le luy dire, car le Roy d'Espaigne a mandé au gouverneur de Fontarabye ainsy qu'il m'a dict, que c'estoit moy qui demandoit les Espagnols. Sy Vostre Majesté en a affaire, comme je vous ay escript, fauldra que vous mandez à Monsieur de Fourquevaulx, car ilz sont touz pretz sur le passaige de Victoire et me meynent sepmaine pour sepmaine qu'ilz passeront et me tiennent toutjours en ceste dissimulation, car ilz m'ont escript cent lettres et

(1) On trouve dans le même recueil (f° 223) une lettre, écrite au roi, la veille de ce jour, par les habitants de Bayonne, lesquels mandent à Charles IX qu'ils ont fait une assemblée chez le vicomte d'Orthe, leur gouverneur, pour aviser aux moyens de faire réparer les brèches des murailles de la ville, parce que le comte de Mongomery est avec une armée près de leur frontière, etc.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15551, f° 299.

y ay encores deulx hommes et leur ay envoyé tout quand et quant la lettre que Vostre Majesté m'a escript. Monsieur le mareschal Damville m'a mandé qu'il les falloit emploier en quelque autre lieu, car il n'en avoit poinct d'affaire en Languedoc. Sy vous plaist Vostre Majesté me mandera si elle veult qu'ilz passent et le chemyn qu'il vous plaira que je les meynne, ce que je ne feray poinct de faulte à l'ayde de Dieu auquel je prye,

Sire, vous donner en parfaicte sancté tres heureuse longue vye en prosperité.

De Bayonne, ce VIIIe may 1570.

Vostre tres humble et tres aubeyssant (1) subject et serviteur,

A. D'ASPREMONT.

XVI (2)

Au duc d'Anjou.

Monseigneur, j'ay receu par Monsieur de Beaumont un pacquet de lettres auquel estoit la subscription du Roy. Et dans icelluy en ay trouvé une qu'a pleu à Vostre Haultesse m'envoyer et une autre qui s'adresse au marquis de Canillac (3) que je croy on m'a envoyé pensant estre celle que Sa Majesté m'envoyoit. Toutesfoys ayant entendu le contenu en la vostre et m'assurant que la volunté de Leurs Majestés et vostre sont conformes, et aussi entendu la creance dudict s^r de Beaumont, je n'ay voulu faillir de satisfaire à ce qu'il vous a pleu me commander, et pour cest effect ay incontinent despeché par tous les lieux et endroicts où a pleu au Roy me donner commandement pour faire cesser toutes voys des ostilités. Combien, Monseigneur, que les ennemys de Sa Majesté et vostres sont dans Peyrehorade et l'armée espandue par là autour, qui viennent jusques à une rivière qui est à deux lieues de ceste ville, laquelle je fays garder le moings mal qu'il m'est possible, tant parce que se faisant maistre d'icelle ils pourroient venir jusques aux portes de ceste ville que aussy pour que les autres subjects du Roy de ces environs

(1) *Sic*. De toutes les lettres recueillies ici, c'est la seule où le vicomte d'Orthe, dont l'écriture est abominable et à peine formée, ait pris la peine de retracer la formule finale. Partout ailleurs il se contente de signer et encore comment signe-t-il ! L'*A* d'Adrien s'enchevêtre dans la première lettre de *Daspremont* et le tout forme un indéchiffrable assemblage.

(2) Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, portefeuille 257.

(3 Peut-être Jean de Beaufort, marquis de Canillac, qui, à cette époque même (1570) défendit contre une attaque des protestants la ville de Saintes.

ne soient si maltraités qu'ont esté ceulx d'Orthe. Car les anciennes forces qu'a plu à Sa Majesté me donner sont bien petites et foibles pour les garder de mal faire.

Au demeurant, Monseigneur, je serois trop long de vous discourir par escript l'estat des affaires de ceste dicte ville et frontieres. Mais je l'ay faict bien au long entendre audict s^r de Beaulmont qui le vous scaura tres bien dire s'il plaist à Vostre Haultesse l'escouter, et vous suppliant tres humblement, Monseigneur, d'y vouloir faire donner quelque ordre speciallement en ce qui concerne la garde de ceste dicte ville. Car je vous promects qu'il en est bon besoing et m'est impossible de la bonnement deffendre, si affaire y survenoit, avec si peu de moyens que j'ay, ainsy que j'ai plusieurs fois faict entendre à Leurs Magestés et à vous. Toutesfoys je feray tout ce que je pourray et despendray la vye pour le service du Roy et vostre.

Monseigneur, je supplieray le Createur vous maintenir en santé, prosperté, heureuse et longue vye, me recommandant tres humblement à vostre bonne grace.

De Baionne, ce xxe d'aoust 1570.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

A. Daspremont.

A Monseigneur.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La *Revue de Gascogne* a bonne intention de payer ses dettes; mais les étroites limites de sa publication et d'autres causes la mettent souvent en retard avec ses créanciers et lui ont même fait oublier quelquefois tel ou tel opuscule qui avait droit à une mention. Le nouvel an est une occasion solennelle où un règlement de compte s'impose à tout débiteur honnête.

Accordons une place d'honneur au beau travail de M. Léonce de Pesquidoux (du Houga), l'*Art dans les Deux-Mondes* (Paris, Plon, 2 vol. in-12, 8 fr.). Les lecteurs de l'*Union* connaissent depuis longtemps la sûreté de principes et la largeur d'appréciation que notre compatriote apporte constamment dans ses articles d'art. Tous ceux qui s'intéressent à l'état actuel et à l'avenir de la peinture et de la sculpture ne sauraient trouver un meilleur guide que ce tableau dé-

bordant de noms et de faits et cependant plein de mouvement et de vie. C'est un trésor unique d'informations sur l'art national et étranger, en même temps qu'une œuvre de haute et large critique.

Dans le domaine de l'art, citons encore, de notre collaborateur M. Edm. Cabié, une brochure in-f° de 16 p., plus 5 grandes planches sous ce titre : *Dessins de Raim. Lafage, avec des notices biographiques* (Toulouse, Chauvin). R. Lafage, un des plus habiles dessinateurs du XVIIe siècle, né à l'Isle-d'Albigeois vers 1654 et mort à 30 ans, a laissé des œuvres gravées, d'une fougue et d'une fécondité incomparables. C'est pour donner quelque idée de ces œuvres, aujourd'hui presque introuvables, que M. Cabié publie ces textes et ces dessins.

Venons à l'histoire proprement dite. Le petit livre de M. le baron Louis de Bardies sur l'*Administration de la Gascogne et de la Navarre et du Béarn en 1740* (Paris, libr. de la Soc. bibliogr., in-12), excellente analyse de la correspondance administrative de M. de Sérilly, intendant d'Auch, sera étudié ici, sous peu, avec l'attention qu'il mérite. Il en sera de même du *Dictionnaire géographique, histoirique et archéologique de l'arrondissement de Nérac,* par M. J.-F. Samazeuilh, édition Faugère Dubourg (Nérac, Durey, in-8° de XLII-699, répertoire fort précieux pour la région qu'il concerne.

M. Fr. Moulencq vient d'ajouter un second volume à ses *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* (Montauban, Forestié, 1881, in-8° de 520 p., 7 fr. 50). Ce ne sont pas des textes, comme ce titre le ferait croire; mais c'est bien la substance des documents anciens de tout ordre sur les abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc., compris dans le territoire du département actuel de Tarn-et-Garonne. C'est un pouillé historique d'une grande richesse. Notre Dom Brugèles en peut donner quelque idée dans la 2e et la 3e partie de ses *Chroniques d'Auch;* mais quelle différence pour l'abondance et la sûreté des informations !

La *Revue de Gascogne* a souvent fourni sa contribution à l'histoire de l'instruction publique et surtout primaire avant 1789; histoire qui intéresse vivement tous les esprits cultivés, aujourd'hui surtout que tant de calomnies circulent à l'encontre de l'Eglise et de l'ancien régime dans leur rapport avec l'éducation. La vérité a trouvé des vengeurs; mais le dernier mot de la discussion, je ne crains pas de le dire, est dans un petit livre, très savant et très bien écrit, de M. l'abbé E. Allain, archiviste du diocèse de Bordeaux : *L'instruction primaire en France avant la Révolution* (in-12 de

vre de cet écrivain ou de Françoise Rose. On voit que rien de tout cela ne diminue mon embarras. Ne se trouverait-il pas dans la patrie de La Jessée quelque bibliophile qui pourrait me dire sûrement si le Traité appartient au poète et qui pourrait en même temps me donner quelques renseignements sur la mystérieuse concurrente dudit poète, sur cette *Rose* qui florissait à Paris en 1579 et dont je ne retrouve le nom nulle part? T. de L.

RÉPONSES.

54. Du soufflet donné à Marguerite de Navarre par le roi, son mari.

(Voyez la *Question*, t. XII, p. 473.)

Quand on a posé une question, et quand les renseignements demandés se font attendre, il ne faut pas se décourager. La réponse arrive parfois lentement, *pede claudo*, comme dit le poète, mais elle finit presque toujours par arriver. On m'a donné ici, il y a quelque temps, de très bonnes nouvelles d'un poète de Dax du bon vieux temps, et après une si longue attente que je n'osais plus y compter. Aujourd'hui, répondant à une question qui remonte à 1871, question autour de laquelle s'est fait, pendant plus de dix années, un silence qui semblait désespérant, je viens annoncer que l'on connaît « un document du XVIe siècle relatif à la brutale protestation tombée sur la joue de la gracieuse Marguerite. » Ce document, je le trouve cité dans une brochure intitulée : *La Réforme à Nérac. Les Origines*, 1530-1560, par G. Bourgeon (Toulouse, 1880, grand in-8°).

Voici le passage où l'auteur a reproduit le témoignage de la propre fille de la princesse souffletée (p. 37-38) :

« La douce influence de Marguerite triompha des résistances de son mari, fort peu disposé tout d'abord en faveur d'une réforme, et même assez enclin à sévir. On a révoqué en doute, de nos jours, cette hostilité du roi de Navarre, et de graves historiens, dont l'autorité est considérable en ces matières (1), ont traité de fable le récit de Brantôme qui nous représente le roi poursuivant des ministres jusque dans la chambre de Marguerite, et se laissant emporter par la colère jusqu'à souffleter la reine. Nous pouvons, grâce à une lettre inédite de Jeanne d'Albret, dont on ne saurait récuser le témoignage, faire définitivement la lumière sur ce point contesté. Un jour, écrit-elle au vicomte de Gourdon, il arriva *que le Roi mon tres honnoré pere... alors que la Royne faisant dans sa chambre prière avecques les ministres Roussel et Farel, quy dheur s'esquiverent en grand esmoy, luy bailla un soufflet sur la joue dextre* (2) *et me tancsa de verges en deffendant asprement de ne se mesler de doctrine.* » Le

(1) Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 74. Haag, *France protestante*, art. *Marguerite*.

(2) Voilà une désignation singulièrement précise. Se serait-on attendu à voir Jeanne d'Albret mettre ainsi les points sur les *i*?

souvenir de cette brutalité ne s'effaça pas de la mémoire de Jeanne d'Albret, qui, longtemps après, en 1555, en parle encore comme d'un fait récent.

Ainsi donc le soufflet dont j'avais douté serait des plus authentiques. Mais, à propos, le document invoqué par M. Bourgeon est-il lui-même authentique (1) ? T. DE L.

194. Le capitaine La Braigne.

(Voyez la *Question* au vol. précédent, p. 492.)

Le capitaine La Braigne ne m'étant pas connu, je me tairais si M. T. de L. ne terminait sa question en nous provoquant aussi sur le capitaine Puygaillart. Celui-ci a sa réputation faite par des livres que M. T. de L. connaît bien mieux que moi; voici cependant quelques notes en cas de besoin :

Jean de Léaumont-Puygaillard, capit. de 50 h. d'armes, chevalier de l'ordre, conseiller du Roi en ses conseils, mareschal des armées, etc., etc., est mentionné dans : ANSELME, *Hist. généal.*, IX, 69; COURCELLES, *Diction. des généraux français*, VII, p. 155, qui a copié la *Chronologie militaire*, t. I, p. 316; D'AUBIGNÉ, DE THOU, DAVILA, LAPOPELINIÈRE, voir les Tables.

Pour la défaite de Luçon, *Mém. de Lanoue*, DUPLEIX, t. IV, p. 64, et les historiens des guerres de religion.

Pour la surprise de Joigny, *Mém. de Claude Haton*, t. II, p. 806.

Don de 25,000 fr. que lui fait le roi, BOISLISLE, *Chambre des Comptes*, p. 137.

Pour prouver qu'il fut conseiller d'Etat, quoi qu'en dise Courcelles, M^ts français, n° 21451, règlement de la maison du Roi en 1578.

Les anciens dossiers bleus et blancs, aujourd'hui reliés, au cahier des Manuscrits.

Dans les *Mémoires de Castelnau*, édition Buchon, il est mentionné trois ou quatre fois.

Enfin, le *Dictionnaire de la Noblesse*, par Lachenaye des Bois, a publié (t. IX, v° Léaumont) la généalogie de la famille, où il y a une notice particulière sur le capitaine Puygaillard. P. L.-B.

Nous réservions à nos abonnés, comme étrenne du nouvel an, un beau dessin de la pile de Saint-Lary. Le dessin est prêt; mais pour ne pas retarder encore, en l'introduisant à la place voulue, le départ de ce numéro, déjà retardé par un pur accident, nous en remettons l'envoi à notre livraison du 1er février.

(1) M. Bourgeon ne nous dit pas s'il cite la lettre de Jeanne d'Albret d'après l'original ou d'après une copie. Mais je suppose que c'est d'après une copie (Bibliothèque nationale, ms. de Vallant, portefeuille I, p. 290). M. Bourgeon donne en appendice (p. 81-82) le texte complet de la lettre qui aurait été adressée, le 22 août 1555, de Pau, par Jeanne d'Albret au vicomte de Gourdon. Ce document ne figure pas dans le recueil des *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, publiées pour la Société de l'Histoire de France par le Mis de Rochambeau (1877). M. le baron de Ruble ne le mentionne pas dans ses belles études sur Jeanne d'Albret, soit qu'il ne l'ait pas connu, soit, ce qui est beaucoup plus vraisemblable qu'il l'ait dédaigné.

L'ANCIENNE PAROISSE DE VICNAU

AUJOURD'HUI ANNEXE DE LIALORES

(DOYENNÉ DE CONDOM).

Rien ne serait plus intéressant, au point de vue de l'histoire locale, que le recueil des monographies des paroisses du diocèse d'Auch, si ce recueil pouvait être complet. Le programme d'études paroissiales que Mgr de Langalerie a bien voulu adresser à ses prêtres et aux membres de la Société historique de Gascogne le prouve surabondamment. Mais, hélas ! que de difficultés pour pouvoir, je ne dis pas analyser, mais retrouver les documents indispensables pour remplir ce programme ! Que de paroisses dont les archives ont disparu depuis la suppression du culte catholique en 1793 ! Dans les unes, c'est le gaspillage et le vol, à la suite de l'émigration des curés réfractaires; dans les autres, c'est la destruction par le feu, sur les bûchers nationaux; de titres et de papiers (1) qui rappelaient à nos pères « le temps hideux du fanatisme et de la tyrannie. » Aujourd'hui enfin, c'est le désordre dans la plupart des communes rurales ou la centralisation au dépôt des archives départementales. Dans le premier cas, la perte est irréparable; dans le second, les recherches sont pénibles et onéreuses, si tant est qu'on puisse s'y livrer.

Nous ne devons pas cependant nous décourager; l'appel fait par Mgr l'Archevêque à ses prêtres doit aussi être entendu

(1) Ces titres et papiers furent brûlés sur la promenade publique de Condom, d'après une délibération prise le 11 octobre 1793 (Archives municipales).

les laïques qui ont encore le goût des choses et des hommes d'autrefois. C'est un devoir pour eux de contribuer, dans la mesure du possible, à la résurrection des vieux souvenirs qui offrent un intérêt si puissant à la curiosité de l'esprit, aux affections de la famille et de la patrie et à la foi religieuse.

C'est sous l'inspiration de ces pensées que je me suis décidé à coordonner et à produire les rares documents qui se rattachent à l'histoire des pauvres églises de Vicnau et de Saint-Martin de Plieux, son ancienne annexe. Je ne suis qu'un ouvrier du dehors, et je n'apporte qu'une pierre; heureux, si elle peut servir à la reconstruction de ce grand monument d'histoire religieuse et locale, qui serait un si beau titre pour notre clergé diocésain.

CHAPITRE Ier.

Histoire de la paroisse.

L'origine de l'église paroissiale de Vicnau nous est inconnue; nous pouvons dire sans crainte d'erreur qu'elle se perd dans la nuit des temps. Son nom de *Vicus novus,* en patois *Big-nau,* nous révèle une origine gallo-romaine. Chacun sait que *vicus* signifiait d'abord une *rue,* un quartier. Plus tard, on donna ce nom aux villages et bourgs, ainsi qu'aux maisons de campagne qui se trouvaient jointes les unes aux autres sur les grandes routes, en sorte qu'étant bâties des deux côtés du chemin, elles formaient une rue semblable à celles des villes. Au moment de l'invasion romaine dans les Gaules, les diverses races qui occupaient ce pays se caractérisaient par leurs dialectes particuliers, mais le fond de leur langue était celtique ou ibère, et c'est seulement à la suite de la conquête romaine que des noms latins furent donnés aux agglomérations déjà existantes ou qui se formèrent plus tard.

Quoi qu'il en soit de sa date d'origine, l'existence de l'é-

glise de Vicnau est prouvée, à travers les siècles, par une série de documents que nous croyons devoir indiquer. Le titre le plus ancien qu'il nous ait été donné de consulter au sujet de cette église est une copie « *de la fondation de la ville et cittè de Condom extraicte et tirée icelle fondation mot-à-mot d'un ancien cartulaire in-8° en 57 feuilles de parchemin et en lettres gothiques escrites à la main, trouvé dans les archives du chapitre de l'église cathédrale de Condom, anciennement appelé* LIVRE ROUGE *et du depuis* LIVRE BLANC (1). » Nous y trouvons ce qui suit, dans l'énumération des églises qui, en 1076, relevaient de l'abbaye de Saint-Pierre : *De ecclesia de Bignaou; est et quedam ecclesia quæ dicitur Bignaou et cultura una quam possidet beatus Petrus*. Le même cartulaire nous apprend en outre que Raymond Bernard de Vicnau eut un fils nommé Raymond, qui fut voué au service divin et entra comme religieux à l'abbaye de Condom, le jour de la fête de tous les saints, en présence du prieur Bertrand. Raymond-Bernard donna en dot à son fils la moitié d'une pièce de terre qu'il possédait au lieu de Laplaigne (2), et une double rente annuelle de six deniers que Guillaume Raymond Loripède et Garsioth de Laplaigne étaient tenus de lui payer. Cette donation fut faite en présence de Pierre, frère de Raymond de Vicnau, du chapelain du monastère, de Lambert, aumônier, et de plusieurs autres témoins dont il serait, dit le cartulaire, fastidieux de rappeler les noms. Il y était stipulé que, si quelqu'un des frères de Raymond voulait jamais rentrer en possession de la terre et de la rente cédées, il serait tenu de payer à l'abbé de Condom 60 sols morlaas ou 100 sols agenais.

Le 8 janvier 1315, les habitants de Vicnau et des autres paroisses relevant de la juridiction de Condom furent obligés de s'imposer envers Raymond de Galard, abbé de Condom,

(1) J'en possède une copie du XVIIe siècle. L'original est perdu.
(2) Ancienne paroisse de Notre-Dame, aujourd'hui annexe de Gazaupouy.

le paiement d'une somme de 3 deniers morlaas, pour droits sur le vin vendu par eux à la taverne condomoise (1). Le *Repertoire et ordre des beneffices, offices et dignites estans au present diocese de Condom et des benefficiers d'iceluy* (2), écrit le 1er janvier 1604, par Guillaume de Lacapère, greffier héréditaire des insinuations ecclésiastiques, désigne l'église Saint-Pierre de Vicnau comme étant, avec son annexe Saint-Martin d'Ostelhes ou de Plieux, une cure de l'archiprêtré de Condom. Le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux et de ses suffragants* (3) mentionne son existence sous le nom de *Vigneau* et nous apprend qu'elle était à la collation de l'évêque diocésain avec un revenu de 400 livres. Enfin, l'*Estat des conférences et congrégations ordonnées au synode teneu le 16 juin 1671*, conformément aux ordonnances de Bossuet, porte que le curé de Vicnau faisait partie de la quatrième conférence qui se réunissait le 1er jeudi de chaque mois à Moncrabeau (4).

L'existence de la paroisse de Vicnau est donc prouvée depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, ainsi que le démontrent les titres que nous avons analysés et les livres paroissiaux (5), déposés aujourd'hui au greffe du tribunal civil de Condom conformément aux dispositions du décret des 20-25 septembre 1792. Elle était située dans le territoire condomois, avec une population de 400 âmes environ, et était bornée au nord par la paroisse de Saint-Sericy, au couchant par celle de Lialores, au midi par celle de Sainte-Eulalie et au levant par celle de Gazaupouy. Elle n'a jamais été chef-lieu de juridiction et ne peut dès lors avoir d'histoire civile ou politique proprement dite, puisqu'elle ne jouissait d'aucune initiative per-

(1) Larcher.

(2) *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* t. VII; *Revue de l'Agenais*, t. IV.

(3) In-4°, Paris, 1648.

(4) A Plieux, l'*Episcopat de Bossuet à Condom*.

(5) 2 vol. in-4°.

sonnelle au point de vue de l'administration municipale. Elle faisait partie de la généralité de Bordeaux (1), élection de Condom, et formait avec plusieurs autres paroisses rurales le ressort de cette dernière ville (2).

Le nom de Vicnau dérive, ainsi que nous l'avons déjà dit, de *vicus novus* (bourg neuf), et c'est sous ce nom que les titres latins dont nous avons parcouru le texte la désignent.

La série des prêtres qui ont administré la paroisse de Vicnau ne peut, d'après les registres de l'église, remonter qu'à l'année 1668. Nous la donnerons telle que nous la trouvons établie dans ces documents, en y ajoutant leurs prédécesseurs dont nous avons relevé les noms dans des titres plus anciens.

Le premier en date est Bernard Arlabosse, bachelier en théologie, qui administra successivement les paroisses de Vicnau et de Baulens. C'est probablement lui qui fut chargé par Jean Marre, évêque de Condom, d'accomplir quelqu'une de ses œuvres de charité dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous. Nous savons, en effet, que ce grand prélat publia, le 11 janvier 1519, des ordonnances dont le promoteur Lagutère, dans son manuscrit, affirme avoir vu un fragment et en vertu desquelles un prêtre nommé Arlabosse devait s'enquérir de l'état de toutes les filles pauvres et infirmes âgées de plus de vingt-deux ans. Des secours en argent et en vêtements leur étaient distribués dans tous les lieux où l'évêque percevait des dîmes. Or, Vicnau était du nombre des paroisses dont Jean Marre était gros décimateur, et nous nous plaisons à croire que ses bienfaits s'étendirent jusqu'à nos pères (3).

Bernard Arlabosse fit le 15 décembre 1559, en présence de Jacques Pourret, qui s'intitule « notaire du nombre de la ré-

(1) La généralité de Bordeaux comprenait d'après Expilly les cinq élections d'Agen, Bordeaux, Condom, Périgueux et Sarlat, avec une population totale de 1,407,665 habitants payant 1,895,253 livres de taille.

(2) L'élection de Condom se composait de 439 paroisses, de 37,748 feux, avec une population de 188,740 habitants qui payaient 329,216 livres de tailles.

(3) Archives de M. Plieux.

» duction par l'authorité de Mgr l'évêque comme co-seigneur » de Condom en paréage avec le Roy, » un testament public aux termes duquel il affectait 300 livres à la réparation de l'église de Vicnau et à l'entretien de son luminaire. Il laissa également 5 livres pour l'entretien du luminaire de son annexe de Saint-Martin de Plieux, plus dix livres de capital destinées à produire une rente annuelle de 1 franc bordelais au profit de ses successeurs, avec incorporation perpétuelle aux rentes et aux revenus de la rectorerie de Vicnau. Le testateur disposait, en outre, d'une autre somme de 300 livres qui devait être partagée dans des proportions déterminées entre le chapitre de la cathédrale, les couvents des frères Prêcheurs, des Carmes, des frères Mineurs et des Clarisses de Condom, les prêtres séculiers chargés des *obits* dans l'église de Saint-Nicolas, et les hôpitaux de Teste, du pont de La Bouquerie et du Pradeau.

Bernard Arlabosse mourut bientôt après, dans la ville de Condom qu'il habitait, et fut inhumé dans la chapelle des frères Prêcheurs, devant l'autel de saint Pierre martyr et de saint Yves, « où estoit, » dit-il, « la sépulture de ses maieurs et encestres. »

Le cadastre de Condom en date de 1536 (1) révèle l'existence de Pey Cabeilh, comme successeur de Bernard Arlabosse, au chapitre de « l'aliurament » « de la rectoria de Bignaou. » Il fut avec Arnaud Duberos, curé de Lialores, l'un des témoins qui assistèrent à la rédaction du testament de son prédécesseur.

Après Pey Cabeilh vint Jean Dartigues, qui assista le 29 mai 1537, comme témoin, à la transaction passée entre Guillaume et Jehannot de Nagelles frères, d'une part, noble Bertrand de Peyregaing et Jeanne de Belmontet son épouse, et noble Jehan de Bezolles, d'autre part, relativement à cer-

(1) Archives municipales.

tains droits que chacun d'eux prétendait avoir sur la maison noble de Plieux (1).

Gabriel Cassaigne, curé de Vicnau en 1559, fut un des témoins du testament plus haut mentionné de Bernard Arlabosse. C'est dans l'année de sa nomination que Mongomery entra à Condom le 27 novembre et y passa deux mois, pendant lesquels il pilla les églises des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes, des Dominicains et des Clarisses. Il étendit ses ravages jusqu'à Larroumieu, mais rien ne prouve que l'église de Vicnau ait été l'objet de ses déprédations. Il fallait aux huguenots des butins trop considérables pour qu'ils pussent espérer de les trouver dans une pauvre église rurale.

Henri Nicolas vivait en 1614, d'après les registres paroissiaux de Lialores et de Sainte-Raffine son annexe (2), et partageait dès 1610 les charges paroissiales avec un vicaire nommé Jean Larrieu.

Bertrand Daunassans signa, le 23 avril 1622, l'acte constatant le décès de noble Jean-Pierre du Gout, seigneur de La Roque Saint-Agnan, survenu dans sa paroisse au château de Beauregard (3). C'est pendant que Bertrand Daunassans administrait la paroisse de Vicnau que la peste, qui déjà en 1607 et en 1629 avait exercé ses ravages sur la ville de Condom, y reparut vers la fin du mois de juin 1632. Elle s'y localisa, et tous les habitants qui purent se retirer à la campagne suivirent l'exemple de l'évêque Antoine du Chemin de Cous, qui habitait le château de Cassagne. Les consuls, les jurats et les membres de la cour présidiale fuirent aussi la contagion, ainsi que le prouve un procès-verbal du 7 août 1632 portant notification aux absents d'une décision du conseil de santé et constatant que M. de Royer, conseiller, était à La Salle de Vignau, Dauguin, jurat, à Gazaupouy, M. de Cham-

(1) Archives de M. Plieux.
(2) 2 vol. in 4° (1603-1792), déposés au greffe du tribunal.
(3) Archives de M. Plieux.

belier, consul, à Lialores, M. de Latournerie, médecin, au Bedat, et M. de Bégué, avocat du roi, à la tour de Plieux (1). Cette émigration des principaux habitants de Condom dans la paroisse de Vicnau et dans les juridictions voisines de celle-ci semble indiquer, à défaut d'autres documents, qu'elle fut à l'abri du terrible fléau.

Frix Dufau, curé dès 1634, requit, le 5 septembre 1645, de Jean Barrère, notaire de Condom et gardien des minutes de Jacques Pourcet, l'un de ses prédécesseurs, une copie en forme du testament de Bernard Arlabosse. Jean Bégué lui servit de vicaire de 1644 à 1648. (2).

Le nom de Jean Daunassans, curé de Vicnau, est inscrit dès le 2 avril 1652 sur les registres paroissiaux de Lialores. Il gérait depuis un an à peine sa paroisse, lorsqu'une peste plus violente que les précédentes s'abattit sur Condom. Il en résulta une si profonde misère qu'une taxe fut établie par les consuls sur tous les habitants privilégiés ou non privilégiés de la ville et de la juridiction pour le soulagement des pauvres, dont les curés durent faire le recensement (3). Jean Daunassans assista, le 10 septembre 1671, à la vérification des reliques de saint Antoine de Lialores, ordonnée par Bossuet, et il signa le procès-verbal qui en fait foi avec Bernard de Bressoles, chanoine théologal, archidiacre et vicaire général du diocèse, François Dutour, curé de Lialores, Pierre Dutour, ancien curé de la même paroisse, Jean Colomès et Joseph Bézian, prêtres, le P. Patrice, gardien des capucins de Nérac, Jean Lagutère, promoteur du diocèse, Charles Durègne, curé d'Alon, Jean du Sage, successeur de Sainte-Raffine, Blaise de Salles, successeur de la Maurague,

(1) Archives municipales. Livre des Jurades.

(2) Jean Bégué était fils de Pierre Bégué, procureur du roi Henri IV et de la duchesse Catherine d'Albret au siège présidial de Condom, et de Marie de Champrand.

(3) Archives municipales. Livres des Jurades.

François Dubernet de Garros et divers autres témoins (1). Le curé de Vicnau mourut à Condom le 13 juillet 1686 et fut, selon ses dernières volontés, enseveli dans la chapelle de Saint-Joseph de son église paroissiale.

Philippe Guillemaudy-Laherrouze met son nom sur les livres de catholicité pour la première fois le 24 juin 1686, mais il ne reste pas longtemps à la tête de la paroisse, puisque dès le 8 mars 1687 il est remplacé par Charles Ducos, qui ne posséda lui-même la cure de Vicnau que jusqu'au mois de juin 1689.

Bernard Carrère, docteur en théologie, succéda, le 12 juin 1689, à Charles Ducos. Le cadastre de 1735 nous apprend que par actes des 25 octobre 1694, 6 avril 1696, 18 novembre 1697 et 6 août 1698 passés devant Lafitte, Richeaume et Dubouch notaires, il avait acheté dans la paroisse de Vicnau une maison et un jardin, d'une contenance totale de cinq cartelades deux cartons, qu'il laissa à ses héritiers naturels. Bernard Carrère eut quelque temps pour vicaire son neveu Raymond Carrère, qui fut en 1720 témoin d'un contrat d'obligation consenti par dame Marie-Andrée de Larue, épouse séparée de biens de noble Jean Derenx, écuyer, sieur de Mothes, et André et François de Saint-Germé d'Arcouques, seigneur d'Estrepouy, en faveur de Jean du Gout (2).

Jean Dubernet, docteur en théologie, né à Condom, exerça d'abord le saint ministère à Caumont et à Moncassin et fut en 1725 pourvu de la cure de Vicnau, dont il resta titulaire jusqu'à son décès. Ce prêtre fut le premier qui établit effectivement sa résidence au milieu de son troupeau, en abandonnant l'habitude prise par ses prédécesseurs d'habiter la ville de Condom. Il est juste d'ajouter que ceux-ci

(1) A. Plieux, *l'Episcopat de Bossuet à Condom*. Antoine de Grossoles, religieux et infirmier du chapitre de Condom, avait établi en 1479 une fondation de trois écus et demi pour que la fête de saint Antoine de Lialores fût célébrée tous les ans dans l'église cathédrale de Saint-Pierre.

(2) Archives de M. Plieux.

étaient obligés d'agir de la sorte, la paroisse ne possédant pas de presbytère affecté à leur demeure. Nous en avons la preuve dans une requête adressée, le 24 avril 1754, au sénéchal de Gascogne par Jean Delanes (1), chapelain de Condom, d'après laquelle il réclamait aux héritiers de Jean Dubernet la somme de 32 livres, pour prix de la dernière année de location d'une maison lui appartenant et qui depuis plus de trente ans servait de logement au curé. Jean Dubernet fit, le 1er juin, un testament solennel, aux termes duquel il laissait son hérédité à Louise Bégué-Plieux, sa petite-nièce, et priait Bernard Lozes, curé de Francescas, d'être son exécuteur testamentaire. Il y était stipulé que le lendemain de son décès on distribuerait aux pauvres de Vicnau et de Saint-Martin-de-Plieux un sac de pain ou l'équivalent en argent, et il affecta la somme de 50 livres à l'achat d'un tabernacle et de six chandeliers dorés destinés à l'ornementation du maître-autel de son église paroissiale (2). Le 2 juin de la même année, il dressa un état de ses biens meubles et immeubles, puis il décéda à Vicnau, le 1er février 1754 (3), et fut, selon son vœu, inhumé au pied de la croix du cimetière « dans un » appareil très modeste, ne voulant pour sa sépulture que » treize cierges de demi-quart chacun. »

Joseph Drouillard remplaça Jean Dubernet, son oncle, dès les premiers mois de l'année 1754 et il était encore curé de Vicnau le 28 novembre 1780, puisqu'à cette date il bénit dans son église le mariage de Marie Drouillard, sa nièce, avec noble Joseph Marion de Lanauze, de Laparre, dans la juridiction d'Aubiac. Pierre Pelauque, qui devait être son

(1) Jean Delanes avait un frère qui, en 1754, était curé de Tressens.

(2) Ce tabernacle, quoique hors d'usage, est encore à Vicnau, de même que les six chandeliers en bois doré qui ornent l'autel de la chapelle actuelle de la Ste-Vierge.

(3) Jean Dubernet avait un frère nommé Jean, comme lui, qui fut curé de Baulens et de St-Eutrope-de-Bax jusqu'au 22 mars 1744, date de son décès. Parmi les vicaires du curé de Vicnau, nous trouvons N. Deguilhem en 1746, et N. Peyrocave en 1751.

dernier successeur, lui servit de vicaire pendant les deux dernières années de son ministère.

Pierre Pelauque, né à Condom, fut nommé curé de Vicnau aussitôt après la mort de Joseph Drouillard et prit possession de sa paroisse le 1er janvier 1780.

Il l'administrait depuis près de neuf ans, lorsqu'une lettre de Louis XVI, en date du 24 janvier 1789, relative à la convocation des Etats Généraux du royaume, fut publiée et enregistrée à Condom, le 11 février suivant, par ordre de M. de Latournerie, conseiller du roi, président présidial et lieutenant général civil en la grande sénéchaussée de Gascogne. L'évêque de Condom, les abbés séculiers et réguliers, les chapitres, corps et communautés ecclésiastiques rentés, séculiers ou réguliers, des deux sexes, les prieurs et les curés devaient, à la requête de M. de Lachapelle, procureur du roi, être assignés par un huissier au chef-lieu de leurs bénéfices. Les chapitres et communautés ecclésiastiques furent tenus de se faire représenter par des députés de l'ordre du clergé dans la proportion déterminée par les articles 10 et 11 du règlement royal, tandis que les bénéficiers comparaîtraient en personne ou par des procureurs de leur ordre. Défense était faite aux curés demeurant à plus de deux lieues de Condom de se rendre personnellement à la convocation s'ils n'étaient assistés dans le service paroissial d'un vicaire obligé de les remplacer pendant leur absence. Tous les autres ecclésiastiques engagés dans les ordres devaient comparaître le 9 mars, à huit heures du matin, devant le lieutenant général civil. M. Pelauque se conforma aux injonctions de la justice, et le dimanche suivant les habitants de sa paroisse entendirent, au prône de la messe, la lecture des lettres et ordonnances, dont un exemplaire imprimé fut affiché à la porte de l'église. Le curé de Vicnau se réunit à l'ordre du clergé dont le vote appela aux Etats M. Laborde, curé de Corneillan.

Le 20 novembre 1789, notre église fut témoin d'une céré-

monie militaire à laquelle elle n'était pas habituée. MM. Moliné, de Beauregard et Pugens-Labéziade, consuls de Condom, se rendirent ce jour-là à Vicnau, revêtus de leurs chaperons et précédés des valets de ville, pour recevoir le serment de la troupe patriotique et de ses officiers. Les consuls, à leur entrée dans l'église, reçurent le pain bénit des mains de M. Pelauque, et, après la messe, se placèrent au milieu de la troupe rangée sur la place du village. L'étendard était déployé; lecture fut faite du serment prescrit par le décret du 10 août 1789, et les soldats, la droite levée au ciel, jurèrent à Dieu, entre les mains de leur commandant, de bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens contre les perturbateurs du repos public, et d'être fidèles à la nation, au roi et à la loi. Les officiers, à leur tour, prêtèrent serment à la nation, à la loi et au roi et jurèrent de ne jamais employer ceux qui étaient sous leurs ordres contre les citoyens, si ce n'est sur la réquisition des officiers civils ou municipaux (1). Les officiers de la troupe patriotique de Vicnau étaient MM. de Molier, commandant, Derenx, capitaine, et Derenx, lieutenant.

Chacun sait, hélas! ce que produisirent ces Etats Généraux dont le but était de « proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité généralle du royaume et le bien de tous et de chacun des sujets du roy (2). » Tout ce qui avait été modifié fut renversé; les anciennes provinces perdirent leur autonomie et leur nom; la Gascogne devint le département d'Armagnac ou du Gers (3); plusieurs municipalités disparurent et d'autres voulurent naître à la vie civile. La paroisse de Lialores, qui, de tout

(1) Jurades 1789.
(2) Ordonnance de M. de Latournerie.
(3) Procès-verbal du 18 mars 1790.

temps, avait dépendu de la juridiction de Condom, voulut s'ériger en commune indépendante pour la formation du rôle d'imposition, et le 1er juin 1790, les administrateurs condomois prirent une délibération longuement motivée pour s'opposer à ce démembrement.

AM. PLIEUX,
Juge au tribunal civil de Lectoure.

(*A suivre.*)

RÉPONSE.

53. De l'ancien autel de l'église paroissiale de Mirande
(Voyez la *Question*, tome XII, p. 473).

J'ai eu le plaisir de procurer à la bibliothèque de l'archevêché d'Auch un exemplaire de la dissertation de l'abbé Nicaise (1689) sur le tombeau d'Hédunnia, femme d'Æmilius Fronton, transporté de Saint-Amand (près Eauze) dans le parc du château de Mazères où il est encore; j'ai pu relire à la page 6 le passage cité par M. T. de L., et cette lecture m'a confirmé dans l'idée que j'avais eue dès l'origine, mais que j'ai tardé douze ans à exprimer. Cette idée, qui ne me laisse plus aucun doute, la voici :

Le tombeau « qui sert d'autel à l'église paroissiale » et « qui est d'un très bon goût pour le dessin et pour la figure, » n'est pas et n'a jamais été le maître-autel de l'église de Mirande. C'est l'*autel*, l'unique autel de la très petite église de Saint-Clamens, près de Mirande, et il est à cette place de temps immémorial. L'identité est certaine pour qui, ayant vu ce beau sarcophage, le comparera à la description de l'abbé Nicaise. Il est vrai qu'il n'offre pas précisément « des Bacchantes qui dansent, » mais des génies avec des raisins, naturellement pris pour des Bacchantes par le correspondant inconnu de l'abbé Nicaise (ce dernier n'a pas vu le monument). Il y a bien, de plus, au milieu, « la place d'une inscription. »—Au reste, si ce rapprochement laisse encore quelque prise au doute, il n'en restera aucune après l'explication que je vais donner de l'erreur commise par l'abbé Nicaise. Répétons ses termes : « L'on voit dans un lieu tout voisin d'Eauze nommé Mirande un autre tombeau, etc. » Ce n'est certainement pas là ce qu'on lui a écrit d'Auch, où l'on savait bien que Mirande est fort éloigné d'Eauze. Mais, après lui avoir dit que le tombeau de Mazères venait de Saint-Amand, *lieu tout voisin d'Eauze*, on lui aura appris l'existence d'un autre tombeau gallo-romain dans *un lieu tout voisin de Mirande*. Il aura lu « *un lieu tout voisin, Mirande* », et il aura supplié *nommé;* contre-sens que je suis le premier à relever.

Je ne veux rien ajouter sur le tombeau de Saint-Clamens, parce que M. A. Lavergne aura bientôt à raconter la visite des excursionnistes qu'il y conduisit ces vacances. Je dirai seulement, à propos de la dissertation de l'abbé Nicaise : 1° que la gravure qui l'accompagne a été faite sur un dessin envoyé d'Auch et dont la fidélité est à contrôler; 2° qu'on trouve au *Journal des Sçavants* de 1690 (p. 265) une lettre où il répond à des remarques sur sa dissertation, que lui avaient adressées Huet et Ménage; 3° qu'il y a dans le même vol. (p. 751) une autre lettre du même savant sur une inscription gallo-romaine envoyée par l'archevêque d'Auch à l'abbé de Dangeau. L. C.

TROIS BARONS DE POYANNE

II

BERNARD DE POYANNE (1).

Nous avons dit plus haut que les lettres de lieutenant général en Béarn et les commissions de gouverneurs des villes ne furent envoyées à Poyanne et aux capitaines qu'au rétablissement de la paix; nous avons cité quelques lignes de la lettre si flatteuse du roi qui accompagnait cet envoi; nous donnons à sa date cette lettre tout entière; elle est un des plus beaux titres de gloire de notre héros :

Monsieur de Poyanne, pour marquer votre merite et votre fidelité, et rendre à la posterité un temoignage de l'estime que je fays de vous, je vous envoye les provisions de la charge de mon lieutenant general en mon royaume de Navarre et Bearn. Quoyque la recompense aille à vous, sy penserai m'en estre moy mesme pourveu, confiant une charge de tel poix à ung homme de telle vertu que vous. Desormais, vous avez à vous conduire comme celuy qui represente ma personne et, par l'autorité que je vous mets en main et par votre exemple, contenir ung chacun en son debvoir. J'ai aussy pourveu les sieurs baron de Lago de la cappitainerie et gouvernement de Sauveterre, de Lagarde-Massencome, d'Orthez et du Vauzay du Montenay, plus ay ordonné à ung chacun quelque nombre de soldats pour conserver leurs places. Je m'assure bien sur eux et plus encore sur votre vigilance et celle de mon cousin, le mareschal de Themines, auquel vous vous joindrez, dès lors qu'il arrivera dans le pays, et puis ensemble pourveoirez à tout ce qui sera du bien de mon service. Et, sur ce, je prieray Dieu qu'il vous ayt, M. de Poyanne, en sa sainte et digne garde. Estant au camp devant Saint-Jean d'Angely, le xx° jour de juing 1621. LOUIS.

Le lieu d'où cette lettre est datée nous montre que, si le Béarn était pacifié, le reste du royaume était encore dans l'a-

(1) Voir au tome précédent, p. 318.

gitation; l'orage, apaisé dans l'endroit où il s'était formé, grondait encore au loin. Les irréconciliables du parti protestant tenaient cour plénière à la Rochelle et opposaient à la puissance du roi la force incontestable de leur parti. C'étaient deux souverains dans un même royaume. Louis XIII s'était résolu à mettre fin à cet état de choses, compromettant pour son autorité et injurieux à la monarchie. Après avoir vainement essayé de ramener les rebelles par les voies de la douceur, il avait pris le parti de les réduire par les armes : il vint, à cet effet, mettre le siège devant Saint-Jean d'Angély; c'est le 19 mai qu'il investit la ville et le 25 juin, cinq jours après sa lettre à Poyanne, qu'il y entra. Cette prise d'armes eut pour résultat d'affermir la paix dans le Béarn; tout ce qu'il y avait encore d'esprits remuants dans le pays l'avait quitté pour aller se mettre à la disposition de l'assemblée de La Rochelle. Grâce à ce mouvement, Poyanne put travailler avec plus de succès au rétablissement de l'ordre. Ce soin le retint tout le reste de l'année dans le pays et l'empêcha de prendre part aux grandes opérations militaires qui se firent en Guyenne; nous voulons parler des sièges de Tonneins, de Clérac (1) et de Montauban. Il fut, à la vérité, appelé à ce dernier par le roi, mais il ne paraît pas qu'il s'y soit rendu. Il s'appliqua tout d'abord à réparer les ruines que la guerre avait faites, à ramener l'union parmi les citoyens et le calme dans les communautés. La ville de Salies ressentit particulièrement les bienfaits de son administration. A la suite d'une mutinerie (2) de

(1) Le siège de Clérac avait été commencé en juillet, au milieu des pluies torrentielles qui provoquèrent des inondations. Le roi, qui s'y rendait, eut beaucoup à souffrir des mauvais chemins. L'*Itinéraire des Rois de France* dit qu'il arriva le 20 à Tonneins, « ayant passé dans l'inondation et ayant eu souvent de l'eau jusqu'à la botte. » Loménie, qui l'avait devancé à Tonneins, fut moins heureux, car il manqua se noyer, ses chevaux, son carrosse et lui ayant versé dans un ruisseau. Il écrivait à Poyanne : « Monsieur, si je ne respons pas bien particulièrement au contenu des votres dont M. de Beuling estoit porteur, accusez-en la pluye et les ruysseaux, où mon équipage versa, qui les mit en tel estat qu'il les falust toutes jetter au feu. » (*Archives Poyanne*).

(2) Voyez dans Poeydavant les détails de l'affaire de Salies.

ses habitants, le duc d'Epernon, pour les châtier, avait fait raser leurs murailles et leurs forts, et leur avait imposé des logements de guerre excessifs; sept compagnies du régiment de Chapes, commandées par le capitaine Lamaison, occupèrent la ville militairement, « où ils commencèrent d'exercer de grandes violences, y vivant à discrétion, vexant les habitants et dévorant leurs comestibles. » Cet état de chose dura assez longtemps pour réduire Salies à l'extrémité. Touchés de ces maux, les jurats de la ville eurent recours à l'intervention de Poyanne pour en être délivrés; ce à quoi il se prêta généreusement. Il obtint des chefs du régiment qu'ils quitteraient la ville avec leurs compagnies, moyennant une indemnité, et, comme le trésor se trouvait épuisé, il employa ses soins et ses démarches pour faciliter aux jurats l'emprunt des sommes nécessaires. Ainsi, la ville de Salies fut, grâce à lui, délivrée du logement des gens de guerre (1).

Poyanne reçut encore dans le courant de cette année une nouvelle marque de déférence de la part du roi au sujet de l'abbaye de Pontault. Puysieux lui écrivit de Tonneins à la date du 29 juillet :

Monsieur, l'expedition de ce gentilhomme est un tesmoignage de votre preveuyance et affection au service du Roy, qui se repose aussy entierement du soin de ses affaires de delà sur votre vigillence et fidellité, qui vous doibt estre une maxime bien certaine de la consideration et de l'estime que Sa Majesté fait de votre personne, vous pouvant asseurer avoir toujours rocognu en elle une extreme

(1) Les troubles de Salies étaient survenus à l'occasion de la nomination des jurats, que le duc d'Epernon avait tous choisis parmi les catholiques. Obligés de céder sur ce point, les protestants soulevèrent, l'année suivante, de nouvelles querelles au sujet des églises rendues aux catholiques. Ils réclamaient pour eux la possession de l'une d'elles. Il y eut, là-dessus, d'interminables procès, dans lesquels le Parlement de Pau intervint en faveur des protestants, au mépris des volontés du roi. Cette intervention attira au Parlement une lettre sévère du roi, qui écrivit en même temps à Poyanne : « Ayant esté adverty par vous de ce que ceux de mon Parlement de Pau veullent entreprendre, au préjudice de ce que j'ay cy devant ordonné pour la conduite de la communauté de Salies, j'ay résolu de leur en escrire mon sentiment, et à l'heure même vous en donner advis, afin que ce que j'ay cy devant déterminé sorte son plain et entier effect, etc. » (*Archives Poyanne.*)

disposition à vous gratiffier et favoriser, particullierement en ceste rencontre de la vacquance de l'abaye de Pontault, sur laquelle bien qu'elle ayt souvent esté pressée et importunée de plusieurs ses serviteurs qui sont autour d'elle la resolution neantmoings en est jusques icy demeurée indecise, et si quelqun de votre part agist vous pouvez estre asseuré qu'il sera secondé et servy de moy en ceste occasion, saichant combien vous meritez plus de service de Sa Majesté et quelle est aussy son intention en votre endroict.... Vous debvez estre asseuré en cela comme en toute autre occasion de la continuation de l'affection et service de votre bien humble et plus affectionné serviteur.

PUYSIEULX.

De Thonins, ce xxix juillet 1621.

Nous n'avons pu découvrir le nom du clerc qui dut à la protection de Poyanne d'être nommé à l'abbaye de Pontault, au diocèse d'Aire. La série des abbés donnée par le *Gallia Christiana* est incomplète; elle mentionne en 1611 Louis de Poyanne, dont nous avons déjà parlé, et Pierre Despara en 1661. Le protégé de Poyanne doit se placer entre ces deux dates.

Au mois de septembre suivant, Poyanne reçut une lettre du roi et des commissions pour lever immédiatement un régiment de dix compagnies et se rendre au siège de Montauban. La lettre royale était très pressante : « J'ai besoin, disait le roi, d'être promptement secouru d'un régiment de dix compagnies, et j'ai estimé n'en pouvoir donner la charge à personne qui s'en puisse plus dignement acquitter que vous... Je suis asseuré que je vous verrai bientôt auprès de moi avec le susdit régiment... Attendant de vous ce prompt service comme le plus agréable que vous me puissiez rendre en cette occurrence. » (8 sept.) Le siège de Montauban était loin de marcher selon les désirs du roi; la résistance inattendue des assiégés et les rigueurs de la saison mauvaise qui déjà se faisait sentir commençaient à jeter le découragement parmi ses troupes; les chefs de l'armée royale n'étaient pas sans préoccupations. Poyanne répondit-il à cet appel pres-

sant? Nous ne saurions le dire; il nous paraît cependant peu probable que les circonstances et le temps lui aient permis de se mettre en mesure de le faire. Il était difficile de lever un régiment de dix compagnies pour le service de la cause catholique dans un pays en majeure partie protestant, et où du reste tout ceux qui se trouvaient en état de porter les armes, dans les deux religions, avaient déjà pris les devants et s'étaient rendus dans la ville assiégée ou au camp du roi. Il est vrai que quelques compagnies étaient demeurées pour la garde des forts et des villes, mais leur présence était nécessaire dans ce pays où les ferments de discorde étaient à peine étouffés. Le temps, d'un autre côté, aurait manqué à Poyanne pour faire cette levée. Un régiment de dix compagnies ne se levait pas dans un jour, il fallait au moins de trois semaines à un mois pour envoyer les commissions, enrôler et armer les soldats, nommer les capitaines, former les compagnies ; or, la lettre du roi datée du 8 septembre ne put être remise à Poyanne que vers le 15, et déjà à la mi-octobre la levée du siège était résolue, on commençait à se préparer au départ, qui eut lieu le 1er novembre. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'à cette dernière date Poyanne était rentré dans le Béarn, s'il l'avait quitté; le roi lui écrivait du camp devant Montauban de se tenir sur ses gardes, car il avait eu connaissance par le capitaine Hames, commandant de Nérac (1), que les rebelles projetaient une entreprise sur Navarrenx. Les renseignements portaient que cinq cents hommes étaient déjà en marche vers la ville:

Monsieur de Poyanne, le cappitaine Hames qui commande à Nerac ayant eu cognoissance d'une entreprise que les rebelles projectent sur Navarrins m'en a donné advis, et à l'instant j'ay resollu de le

(1) « Paul de Hames, seigneur du Frenoi, était capitaine au régiment de Picardie dès l'an 1596; devenu par ses services le plus ancien des capitaines, il commanda le régiment en l'absence du mestre de camp et du lieutenant colonel en 1623 et 1625 : le roi le recompensa du gouvernement de Nérac. Il avait épousé Esther Marthe d'Herville. » (*Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, par M. de Roussel, *Régiment de Picardie.*)

vous mander, car quoy qu'il soit mal aisé que l'on surprenne une ville gardée comme est celle la, sy est-ce qu'il ne faut rien negliger. On dict qu'il y a cinq cens hommes qui sont déjà acheminés. Faictes les veiller et surtout mettez-vous en estat de les bien recevoir. C'est le subject de cette-cy et ne vous la feray plus longue que pour remettre le tout à votre prudence et prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Poyanne, en sa sainte garde. Escrit au camp devant Montauban le premier jour de novembre 1621.

LOUIS.

Cette folle entreprise sur Navarrenx, si toutefois les avis donnés par le capitaine Hames étaient certains, n'eut pas de suite. Il n'y aurait cependant rien d'étonnant que les protestants, enhardis par leurs succès en Guyenne, aient songé à se rendre de nouveau maîtres du Béarn. Mais les choses étaient bien changées depuis le départ du marquis de La Force; ils auraient eu affaire aujourd'hui à si forte partie que toutes leurs tentatives eussent été vaines. Ils le comprirent sans doute, car ils s'arrêtèrent en chemin et choisirent les Landes pour théâtre de leur nouvelle révolte; mais là encore ils trouvèrent Poyanne.

Avant de donner le récit de leur défaite, qui appartient à l'année 1622, nous devons dire quelques mots sur les améliorations et agrandissements que Poyanne fit à Navarrenx et sur la manière dont il organisa sa garnison. Nous avons parlé ailleurs de l'importance de cette place; les menaces continuelles que les réformés faisaient entendre dans toutes leurs assemblées contre ceux qui l'occupaient, les résolutions prises si souvent pour les en déloger, témoignaient assez de quelle valeur elle était à leurs yeux. Il était donc du premier devoir du gouverneur de la rendre absolument imprenable. C'est à quoi travailla Poyanne. Nous trouvons dans un mémoire présenté au conseil du roi le 22 février 1622, et apostillé de la main du célèbre Robert Arnauld, seigneur d'Andilly, les détails de tout ce qui fut fait dans ce but. Le gouverneur s'occupa d'abord des fortifications qu'il fit réparer sur tous les points

et augmenter dans les parties faibles. La place manquait de « retraicte en cas d'alarme, » ce qui constituait un grave danger, « car sy une porte ou un bastion estoit surprins la place seroit comme perdue parce que les entrepenneurs sont d'ordinaire plus forts que ceux de dedans. » Il fallait y remédier promptement; Poyanne obtint pour cela du conseil du roi la somme de 1,200 livres. Une place d'armes était aussi nécessaire pour les exercices et la revue des troupes; elle fut établie sur l'emplacement « de quelques maisons et vieilles murailles comme inutiles, » qui furent acquises aux frais de l'Etat pour la somme de 1,000 livres. Il créa un capitaine des portes, pour surveiller ceux qui entraient dans la ville, et établit pour faire les rondes de nuit cinq corps de garde, auxquels il fit allouer 1,200 livres « pour l'entretiennement du bois et chandelles. » En même temps qu'il s'occupait de la sûreté générale, Poyanne donnait aussi ses soins à la moralisation et au bien-être de la garnison. Il appela à Navarrenx le P. Anglade, jésuite, « afin d'y exercer la relligion catholique, apostolique et Romaine, » le reçut chez lui « à ses propres coutz et dépens et l'entretint de tout, » parce que le revenu de la cure était insuffisant, « n'estant que de 45 livres, » et qu'il importait « que le dit Père eut un entretien honeste. » Un chirurgien fut spécialement établi avec le titre de chirurgien du roi pour donner des soins aux soldats. Le sieur David de Noguès fut nommé à cette charge. Enfin, pour s'assurer de l'affection et du dévouement de ses soldats, il obtint du conseil du roi qu'ils seraient désormais payés à raison de dix montres par an, au lieu de huit qui avaient été primitivement fixées. Ces détails d'administration intérieure paraîtront peut-être sans importance; nous n'avons pas cru cependant devoir les négliger, parce qu'ils montrent avec quel esprit pratique et sagement prévoyant Poyanne s'occupait du gouvernement de Navarrenx.

J. DE CARSALADE DU PONT.

(*A suivre.*)

L'ÉPIGRAPHIE DACQUOISE.

Les inscriptions Gallo-Romaines du musée de Dax, par M. Emile Taillebois, archiviste de la société de Borda, membre de plusieurs sociétés savantes. (Extrait du *Bulletin de la Société de Borda.*) 1 brochure gr. in 8° de 17 p.; plus une planche gravée. Dax, impr. Justère, 1881.

Quand on détruisit les murailles romaines de Dax (1), de nombreux monuments épigraphiques virent le jour. Si on les eût conservés, nous pourrions certainement établir quelques faits importants sur la religion, les mœurs et l'organisation municipale de la *civitas* des *Tarbelli*. Tout a été à peu près détruit. Le peu qui reste a été étudié par M. Taillebois dans l'excellent mémoire dont on vient de lire le titre.

Six inscriptions forment le sujet principal de cet écrit.

Les deux premières sont des épitaphes.

L'une rappelle le souvenir de *Valeria Prisca*. J'ai récemment signalé ce *cognomen* à Auch et à Périgueux (*Rev. de Gasc.*, t. XXII, p. 358). Le *nomen gentilitium*, qu'on voyait sur une autre inscription de Dax aujourd'hui perdue, donne occasion à M. Taillebois de montrer, par des textes épigraphiques de Bordeaux et de Laplume (Lot-et-Garonne), que la *gens Valeria* eut un certain nombre de ses membres citoyens de Dax (2).

L'autre épitaphe est celle d'*Æmilius Placids*, de Pampelune (*Pompælonensis*). Dax était mise en relation avec Pampelune d'un côté et Bordeaux de l'autre par la voie bien connue *ab Asturica Burdigalam* indiquée dans l'itinéraire d'Antonin.

Les deux inscriptions suivantes sont relatives au culte religieux.

La première est un *ex-voto* adressé à Jupiter par *Silvanius Silvinus*. Il existe un autre monument pour attester le culte de Jupiter dans le pays des *Tarbelli*. C'est une inscription trouvée près de la petite église de Gieure en Marensin et que M. Dutigné a étudiée dans la *Revue de Gascogne* (t. XX, p. 280).

La seconde inscription est en l'honneur de la déesse *Tutelle* (*Tutelæ sanctissimæ*). Cette divinité a été honorée en beaucoup d'en-

(1) Voir sur *les Remparts Gallo-Romains de Dax* un très remarquable mémoire de M. Raymond Pottier, inséré dans le *Bulletin monumental* (1879, p. 481) et plus tard dans le *Bulletin de la Société de Borda* (1881, p. 141.)

(2) Voir *Rev. de Gasc.*, t. XXII, p. 229.

droits. M. Taillebois en indique plusieurs. J'ajoute Auch à sa liste, à cause de l'inscription peu connue ainsi mentionnée dans un manuscrit de M. Dumège (*mémoire sur les antiquités de la ville d'Auch.* Archives départementales du Gers) :

« Sur l'autel trouvé à Auch et qui est conservé dans le cabinet de M. d'Ayrens on lit cette inscription :

DEAE
TVTELE (sic)
NEXIVS
V.S.L.M. (1) »

L'auteur de l'ex-voto à la déesse Tutelle de Dax portait le nom de *Chrysanthus* (χρύσος, ἄνθος, fleur d'or). Les noms grecs sont assez communs dans l'épigraphie gallo-romaine. Ainsi, j'ai signalé un *Héliodore* dans la dernière livraison de cette *Revue;* on trouve un *Syneros* dans l'épigraphie des *Auscii,* un *Eutyches* dans celle des *Elusates.* Ces noms grecs indiquent le plus souvent des affranchis. Cette race servile formait, selon M. Barry, la majeure partie de la population des villes romaines (2).

Je range les deux dernières inscriptions du musée de Dax dans la catégorie des inscriptions politiques et administratives.

La première doit être rapprochée d'une inscription découverte pendant l'année dernière à Eauze et publiée par M. Piette et par M. Allmer (*Rev. épigraphique,* p. 238). Les deux premières lignes du texte d'Eauze ont été ainsi lues et rétablies : DOMV*i divinae* *co*LONIAE ELVSATIV*m*/ORDIN*i sanctissim*O ET PLEBI OPTIMA*e*. Ce précieux monument me suggère pour l'inscription de Dax la lecture suivante :

D*omui divinae*
PLEB*i optimae*
O*rdini sanctissimo*

M. Taillebois ne croit pas que la première lettre soit un D. Tout le haut et tout le côté droit de cette lettre manquent, en sorte qu'il est impossible de savoir si la barre inférieure s'arrondissait pour former un D, ou se terminait par le crochet de la lettre L, comme l'auteur

(1) C'est sans doute de ce monument que parle Filhol (*Annales de la ville d'Auch,* p. 94) : « On y (dans la basse-ville d'Auch) en a trouvé plusieurs (monuments antiques) parmi lesquels un petit autel votif à la déesse Tutèle. C'est moi qui l'ai trouvé. J'en ai fait présent à M. Dayrens. » Quelqu'un de mes lecteurs pourrait-il me dire ce que sont devenus les objets qui composaient le cabinet de cet antiquaire ?

(2) *Note sur quelques inscriptions inédites récemment découvertes aux environs d'Auch,* par M. Barry (*Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse,* 4e série, t. II, p. 293).

incline à le croire. Pour avoir un sens avec la lettre L, il n'y a qu'à tout mettre au nominatif. L..../PLEB*s optima*/ ET O*rdo sanctissimus*/. .. On peut supposer qu'un personnage qui porterait le prénom bien connu de *Lucius,* et avec lui le peuple et le conseil des décurions de Dax, ont élevé un monument, accompli un grand acte religieux, ou fait toute autre grande chose dont ils ont voulu conserver le souvenir.

Il me semble qu'à tous les points de vue la lettre O de la dernière ligne ne peut s'interpréter que par le mot *Ordo* ou *Ordini.* A mon avis il en faut conclure que Dax possédait comme Eauze un conseil de décurions, *ordo decurionum* (*Revue épigraphique,* pp. 61 et 238).

La dernière inscription est aussi fort incomplète. Elle est gravée sur une borne milliaire. Les quelques lettres qui restent ne laissent aucun doute sur le sens général. Nous sommes en présence d'une formule bien connue, en sorte que je n'hésite pas à rétablir ainsi le texte :

d. n. imp
.....
pio. felici. in
VIC*to. aug. p.*
M. T. *p*.....
CO*n*.....

Domino nostro imperatori..... pio, felici, invicto Augusto, pontifici maximo, Tribunicia potestate..... consuli.....

La dernière lettre a paru un D à M. Taillebois; mais je pense qu'on doit y voir un O. Cette lettre est, il est vrai, un peu pointue vers le haut. Mais on doit remarquer combien sont barbares les caractères de cette inscription. D'ailleurs, le sens et la formule toujours la même ne permettent pas qu'on s'y trompe.

M. Taillebois fait suivre cette étude de la description de quelques monuments de moindre importance. Il faut noter : un autel anépigraphe, quatre fragments de briques et de poteries sigillés, un petit Amour endormi, couché sur une peau de lion.

C'est ainsi que M. Taillebois interroge avec sollicitude les derniers survivants de ce grand désastre, la destruction des murailles romaines de Dax. Son travail précise beaucoup de points, et c'est une lumière de plus pour l'étude de ces temps obscurs qui forment la période gallo-romaine. Cependant j'ai cru devoir en cette occasion présenter quelques observations nouvelles sur le même sujet. Je les soumets aux critiques de mes lecteurs.

ADRIEN LAVERGNE.

JOSEPH SCALIGER ÉPISTOLAIRE.

LETTRES FRANÇAISES INÉDITES de JOSEPH SCALIGER, publiées et annotées par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, corresp. de l'Inst. Agen, Michel et Médan; Paris, A. Picard, 1881. 1 vol. in-8° de 428 p.

Pour la plupart des esprits cultivés de notre temps, les deux Scaliger représentent vaguement l'érudition et le pédantisme de la Renaissance à son déclin, et rien ne les distingue nettement de la foule des savants en *us* que leur orgueil insupportable. Cette manière de voir — ou plutôt de ne rien voir de clair — prouve deux choses malheureusement trop certaines par ailleurs : d'abord l'ingratitude de notre époque pour les hommes qui lui ont transmis, avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité, la critique qui les éclaire. Naguère, dit un de nos contemporains biographe de Jos. Scaliger, « il était de bon goût de se moquer d'eux. » Aujourd'hui même, poursuit-il, « la mauvaise foi et l'ignorance semblent conspirer pour maintenir ces illustres érudits dans le stérile honneur de garnir les rayons des bibliothèques publiques (1). » La seconde habitude déplorable que rappelle le nom de Joseph Scaliger, c'est l'extrême, l'étroit éclectisme des Français en fait de mémoires illustres. Nous exaltons nos grands hommes au-delà du juste quelquefois, mais nous nous rattrapons de cet excès sur le nombre de ces élus, que nous avons soin de faire le plus petit possible. Il est donc urgent de constater, comme le fait M. Ph. Tamizey de Larroque à la fin du court avant-propos qui précède ce beau volume de *Lettres inédites,* que l'Allemagne considère Joseph Scaliger, non-seulement comme un grand homme, mais comme « le premier des savants français. »

Essayons d'aider notre excellent collaborateur à remettre en lumière et en honneur cette vieille statue toute poudreuse. Nous le devons à notre patriotisme provincial, puisque le roi des critiques français est né à Agen. Ce n'est pas que son origine ait été de tout point favorable à sa vocation d'érudit. L'héritage de prétentions aristocratiques que lui légua son père, double type de pédant et de faux gentilhomme, fut peut-être le pire fléau de sa carrière si agitée;

(1) Ch. Nisard, *Le Triumvirat littér. au XVIe siècle, Juste Lipse, Jos. Scaliger et S. Casaubon*, p. 149.

et c'est presque toujours loin de son lieu natal qu'il grossit le trésor vraiment effrayant de son érudition, tout en aiguisant sans cesse un esprit pénétrant, dont l'écueil est la témérité, comme l'orgueil sera le point faible de sa nature morale.

Jos. Scaliger fut le dixième des enfants de Jules-César de la Scala, médecin véronais qui avait suivi à Agen l'évêque Antoine de La Rovère, en 1521, et y avait épousé, trois ans après, à l'âge de quarante-cinq ans, Andiette de La Roque-Lobejac. Joseph naquit le 4 août 1540, il nous l'apprend lui-même dans la première de ses lettres latines adressée à Jean Douza, célèbre humaniste hollandais, qui a pour titre : *De vetustate et splendore gentis Scaligeræ* (1). « Je fus, poursuit-il, tenu sur les fonts baptismaux dans l'église de Saint-Hilaire par un homme de noble origine, Gerard Landas, qui ne me donna pas son nom parce qu'il ne l'aimait pas, mais qui m'appela Joseph-Juste..... Quand j'eus onze ans, on m'envoya à Bordeaux avec mes frères Léonard et Constant. J'y étudiai pendant trois ans les premiers éléments de la langue latine, mais la peste m'obligea à retourner chez mon père.

» Aussi longtemps que je demeurai près de lui (et je ne le quittai plus tant qu'il vécut), il exigeait de moi chaque jour une petite déclamation dont le sujet, laissé à mon choix, devait être tiré de quelque histoire. Cet exercice et l'usage du style ordinaire m'habituèrent à écrire en latin; et comme je recueillais les vers de mon père, le goût de la poésie me vint naturellement. Mes vers et ma prose, assez remarquables pour mon âge, le satisfaisaient, et peut-être n'était-il pas seul à les trouver bons.....

» J'avais dix-neuf ans quand mon père mourut; j'allai alors à Paris, poussé par l'amour des lettres grecques. Il me semblait qu'ignorer le grec c'était ne rien savoir. J'assistai pendant deux mois aux leçons d'Adrien Turnèbe..... »

Mais il n'avait pas la préparation suffisante pour suivre ce savant cours; dès lors, il se jette à corps perdu dans la lecture des poètes surtout, se fait une grammaire grecque puisée dans Homère, et en deux ans lit tous les auteurs grecs. Il devient hébraïsant comme il était devenu helléniste, sans autre maître que lui-même : *nullo alio magistro quam me ipso usus sum*. Il ajoute un peu plus bas que le

(1) Elle avait d'abord paru en opuscule séparé, Leyde, 1594. Les fragments que j'en cite sont traduits par M. Magen (*Documents sur J.-C. Scaliger*, dans le *Recueil de la Soc. d'Agen*, 2e série, t. III, 1873), excepté le dernier, qui manque dans son excellente traduction.

loisir lui a d'ailleurs presque toujours manqué pour suivre des leçons méthodiques ou même pour travailler librement.

« Depuis l'année 1563, où j'ai été attaché à la personne du noble Louis de Chasteigner de La Roche-Pozai jusqu'à ce jour (1594), je ne me souviens pas d'avoir été exempt de voyages ou de troubles d'esprit : les malveillants peuvent donc comprendre que je n'ai jamais eu assez de temps pour m'instruire, tandis qu'ils en avaient de reste pour injurier. »

Il ne s'agit pas ici d'énumérer tous les ouvrages de Scaliger. Il suffit de citer ses éditions critiques de Varron (1573), des élégiaques latins (1577), et de Manilius (1579), son effrayant travail de chronologie *De emendatione temporum* (1583) et son édition de la chronique d'Eusèbe (1606). On sait que l'auteur mourut en 1608, à Leyde, où depuis 1593 il avait porté à la célèbre université protestante le prestige de sa renommée et l'exemple fécond de sa critique large, compréhensive, et cependant fine et sobre, — la vraie critique française, — dont l'humanisme néerlandais a été l'héritier, jusqu'à son représentant actuel, M. Cobet, qui est peut-être aujourd'hui le premier helléniste de l'Europe. Depuis les débuts de notre compatriote sous les yeux de son père jusqu'aux polémiques qui fatiguèrent sa vieillesse, il avait abordé tous les genres d'étude, et sa vie pourtant s'était partagée sans cesse entre les lettres qu'il aimait si ardemment et les affaires qui ne cessaient de l'en détourner. Ces deux aspects de sa carrière se montrent, mieux que dans ses œuvres étudiées, dans sa correspondance latine et française. On y voit les préoccupations et les projets littéraires qui tiennent toujours l'écrivain en haleine et dont il aime à s'entretenir avec d'illustres amis. Mais on y voit aussi les sentiments de l'homme et tous les replis de son âme, une âme à la fois très aimante et très fière, qui se montre à découvert sitôt qu'un malheur ou une bonne fortune arrive à lui ou à ses amis, sitôt que ses travaux rencontrent un secours favorable ou une contradiction.

On prétend que lorsque les lettres latines de Joseph Scaliger furent publiées en 1627 chez les Elzevirs, le P. Petau, qui l'avait pris à partie sur sa chronologie et qui l'avait traité avec la rudesse ordinaire alors, surtout entre jésuites et huguenots, ne dissimula pas son admiration et témoigna quelque regret de n'avoir pas rendu plus complète justice à un savant de ce mérite. En effet, ces lettres, écrites au pied levé, montrent, avec une évidence frappante, à quel point l'auteur était maître de son érudition grecque, latine et orien-

tale; le style, d'ailleurs, en est ferme, vif, personnel, et même pur, sans être cicéronien. La facilité et le bonheur avec lesquels il écrivit en se jouant, à ses heures de relâche, et sans être précisément poète, de fort bons vers latins et grecs, avaient d'ailleurs fait connaître à toute l'Europe lettrée que les langues classiques lui étaient devenues vraiment naturelles.

Et cependant il y a plus encore de saveur originale et d'accent personnel dans les lettres qu'il a écrites en français. On en avait vu jusqu'à ce jour un petit nombre, que M. Tamizey de Larroque énumère dans un appendice de son recueil. Mais ce précieux recueil nous en offre à la fois cent vingt-quatre des plus intéressantes, sans compter de nombreux extraits pris dans d'autres d'une moindre importance. Le français de Joseph Scaliger ne vaut pas son latin; mais cette langue un peu inculte est relevée à tout instant par l'éloquence de l'âme. Du reste, ses incorrections mêmes ne nous sont pas indifférentes. Nous aimons à noter ses latinismes, et aussi ses gasconismes; car il y en a, et de plus ce dernier mot y est, et son soigneux éditeur ne manque pas de remarquer à ce propos que M. Littré n'en a donné aucun exemple (p. 165). Celui-là est donc bon à noter. Je ferai observer cependant que les notes philologiques de M. Tamizey de Larroque, toujours utiles et curieuses, n'ont pas ici la même importance qu'elles auraient sous un texte plus strictement littéraire. Quoique Joseph Scaliger s'exprime d'ordinaire en français avec netteté, quelquefois même avec bonheur, il n'en est pas moins vrai que le français n'est pas sa langue naturelle ni habituelle. Il est des idées qu'il ne sait bien rendre qu'en latin; et cela nous explique la bigarrure singulière de certains passages du *Scaligeroma,* évidemment textuels, où le latin et le français se relèvent et se prêtent main-forte pour enlever une idée ou un sentiment. Ainsi, que le mot *philologie* soit venu sous la plume de Scaliger le 26 août 1577 (p. 72), c'est un fait à noter, M. Littré n'en donnant pas d'exemple antérieur à Rollin. Ce fait pourtant ne compte guère pour l'histoire de la langue française. Le mot *philologia* était, depuis Martianus Capella, le pain quotidien de la langue des collèges, et les hommes de collège, quand, par hasard, ils parlaient français, devaient le transporter dans ce nouveau langage sans lui donner pour cela des lettres de naturalité, pour lesquelles il eût fallu le sceau de l'usage courant, celui des affaires ou de la poésie.

L'éditeur me fait oublier l'auteur. A la vérité, j'aurais autant à dire de l'un que de l'autre (en fait de bien, s'entend). Quelques mots

encore des lettres françaises de J. Scaliger, avant de continuer mes observations sur le commentaire de son éditeur.

Un petit nombre de ces missives, vers la fin du volume, est daté de Leyde, comme la plupart des lettres latines du recueil de 1627. Le plus grand nombre des lettres françaises est donc de la période antérieure à ce brillant et douloureux exil, de la partie de la vie de Scaliger la plus agitée, mais la plus féconde. Nous le trouvons presque toujours chez MM. de La Roche-Pozai, mais il voyage souvent d'une lettre à l'autre, et il nous parle de bien des gens et de bien des choses avec sa rondeur habituelle. Il s'adresse d'ailleurs à des correspondants qui nous intéressent plus que les Douza, les Baudius et les autres destinataires de ses lettres de Leyde. Pendant son séjour en France, il écrit surtout à des hommes qu'il aime à bon droit et qu'il admire fort, lui qui n'avait pas l'admiration facile : le jurisconsulte Pierre Pithou, Aug. de Thou, le grand historien du XVIe siècle, et un homme moins célèbre, mais bien distingué dans le droit et dans les lettres, Claude Dupuy. Il les entretient de ses projets, de sa vie, de ses ouvrages et aussi des affaires du temps et des nouvelles littéraires. Les principaux faits de cet ordre depuis 1571 jusqu'en 1608 — ce sont les dates extrêmes de cette correspondance — y retentissent plus ou moins, quelquefois avec des détails neufs. Bien entendu, c'est la vie littéraire de Scaliger lui-même qui s'y éclaire le mieux. J'ai noté de curieux passages sur certain projet d'édition d'Aulu-Gelle, qu'il ne réalisa pas; sur des secours qu'il appelle pour son Manilius; sur ses ardentes recherches de manuscrits hébreux, arabes, abyssins; sur le long et pénible travail *De emendatione temporum;* sur son édition d'Eusèbe, où il devait rencontrer en face de lui un adversaire des plus respectables, l'évêque de Bazas, Arnaud de Pontac. Je supprime ici tout ce qui concerne des travaux assez étrangers aux habitudes de la *Revue;* mais je veux citer au moins, puisqu'il s'agit d'un savant évêque gascon, partie de la lettre où Scaliger déclare à de Thou combien il désire, au lieu de la redouter, la concurrence de ce docte prélat. On y jugera du ton dérisoire qu'il aime à prendre à l'égard de ses adversaires jurés; la moquerie, du reste, et c'est heureux pour Scaliger, tombe ici beaucoup moins sur Arnaud de Pontac que sur la foule des critiques prévenus qui veulent le lui opposer :

« Monsieur, j'ai mon texte d'Eusèbe tout prêt... Monsieur l'évêque de Bazas, ayant eu le vent de mon édition, me veut devancer. De quoi je suis très aise... Comme il ne me peut advenir chose que

je souhaite plus, aussi ne puis-je recevoir plus grand mécontentement si ce n'est qu'une fausse alarme. Car je sais bien qu'ils ne devineront jamais la moindre partie du bien que j'ai fait à cet auteur. Car de bailler deux mille corrections ou *variæ lectiones* des vieux exemplaires, ce n'est rien de tout ce que je veux dire. Je ne fais nulle mention de cela ou bien peu. Les petites grimaus *en vont à la moutarde.* » C'est-à-dire qu'ils avaient connaissance de ces corrections préparées par Scaliger; mais ils ne pouvaient se douter du prodigieux travail d'érudition et de sagacité inductive avec lequel il avait pour ainsi dire refait toute la partie perdue d'Eusèbe. Aussi voyez comme il se gausse d'avance de leurs vaines attaques : « Je sai bien qu'on a entrepris cela à l'envie de nous, disant qu'il n'appartient à Scaliger de manier l'histoire ecclésiastique... C'est tout de mesme comme disoient les *braguetes* de ces lourdauts mathématiciens que ce n'étoit mon mestier que de mettre le nez au Manile. Et nul de ces *pièces de chair* n'y entendent encore note. » On a un échantillon (c'est bien assez) de ces sarcasmes qui abondaient dans la conversation de Scaliger et qui ont beaucoup nui à sa considération, surtout depuis la publication fort imprudente des *Scaligerana.* Ils sont moins communs, sans être rares, dans ses lettres. Mais je tiens à montrer aussi qu'il sait prendre un autre ton et qu'il réussit à exprimer des sentiments plus nobles et plus doux.

« Demeurerai-je toujours sans avoir de vos nouvelles, écrit-il à Pithou, et sans savoir ce que vous faites? Je vous prie de me faire ce bien de m'écrire un mot, puisque je ne vous puis voir; car il n'y a rien que j'entende de si bon cœur que des bonnes nouvelles et de vous et de toute vostre famille, mesmement de Mlle Pithou (p. 238).» Et plus tard, au même : « Vostre lettre m'a destourné de mes fascheuses pensées. Car je l'ai leue comme si vous me l'aviez écrite en autre temps qu'en cestui-ci auquel je ne puis rien faire qui vaille. Il ne m'a pas toutefois osté la mémoire de ce que je dois à mes plus chers amis tels comme vous; car ce tems n'a puissance sur moi sinon en ce qui me touche privéement, et non pas à l'obligation que j'ai à mes amis (p. 255.) » Comme il sait louer ces amis, lui qui avait des mépris si formidables! En exhortant Pithou à donner sur Horace un travail comme celui qu'il avait publié sur Juvénal : « Pensés-y, dit-il. Vous seul le pouvez mieux faire que tous les autres ensemble, et je vous prie de le faire (p. 239). » Et ce magnifique éloge des annales d'Aug. de Thou : « Je ne puis abandonner votre histoire. Elle est toujours auprès de moi. J'y apprends avec

plaisir. Cela me fait vous supplier de nous donner l'autre partie. L'âme de l'histoire, c'est-à-dire la vérité, qui reluit en icelle, la fait aimer de tous les gens de bien, et ne se fault soucier si quelques loups-garoux s'en faschent; car ils ont haï la vérité avant que vostre histoire fust publiée (p. 353.) » Je ne dis pas que ce témoignage soit impartial et irrécusable; mais qu'il est vif et éloquent! Et cet autre éloge donné en passant aux lettres elles-mêmes, cette dernière consolation dans les temps les plus douloureux : « Je fai toujours quelque chose, plustôt pour n'estre point oisif que pour promettre chose qui puisse contenter les bons jugements; et croi que Dieu me faict une grande grâce de m'avoir imprimé quelque affection es lettres pour me servir d'amusement, cependant qu'il se passe des choses qui glisseroient en mon esprit non sans quelque passion, n'estoit ce doux empeschement que je trouve es lettres (p. 254). »

Je ne veux pas multiplier ces extraits, qui suffiront, j'espère, pour mettre en goût les lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Je les préviens, d'ailleurs, qu'ils trouveront, outre ce qui concerne Arn. de Pontac, un certain nombre de noms et de faits gascons dans ces lettres. Il y est question de nos inscriptions gallo-romaines (p. 260, 271), d'un manuscrit de Pau sur les Albigeois (p. 344), de la prise de Saint-Bertrand de Comminges par les ligueurs (p. 226), du château de Gohas, près Fleurance, qui appartenait à Sylve de l'Escale, frère de Joseph Scaliger (p. 137, 169, 174), etc., etc. Au reste, pour ceux qui ne voudraient pas lire d'un bout à l'autre ce savant recueil, tout plein de faits et de noms, dans le texte et dans les notes (plus longues que le texte), ils pourront y prendre ce qui leur convient en consultant une longue et complète table alphabétique des noms propres, qui ne tient pas moins de trente-cinq pages.

Il me resterait à remplir plus de la moitié de ma tâche; car je n'ai presque rien dit des notes qui, par leur ampleur et leur intérêt, méritent certainement autant d'attention que les missives mêmes du grand Scaliger. Heureusement les habitudes de M. Tamizey de Larroque, en fait d'annotations historiques, sont connues. On rencontre ici, presque au bas de chaque page, de vraies notices sur les personnes citées par l'auteur, et des éclaircissements de tout ordre sur ses allusions et ses citations continuelles. Le travail que cela représente est vraiment effrayant; mais tous les lecteurs qui auront l'occasion d'en jouir en seront reconnaissants à l'infatigable éditeur, pour qui les textes du seizième et du dix-septième siècle n'ont presque jamais d'énigme indéchiffrable. Je veux, pour ma part, lui té-

moigner ma gratitude de la facon qu'il apprécie le mieux, je le sais : en ajoutant un maigre épi à ses gerbes.

A propos du traité *De consolatione*, publié en Italie sous le nom de Cicéron, mais qui n'était qu'une supercherie de cicéronien, Joseph Scaliger, qui ne s'y laissa pas tromper un instant, nomme un autre prétendu traité de Cicéron, intitulé *De exilio*, ajoutant : « Je ne sais que c'est (p. 153). » Et son éditeur met en note : « Ni moi non plus. » Le fait est qu'un renaissant italien, P. Alcyonius, avait publié à Venise, en 1522, un traité *De exilio*, qui lui appartenait sans doute, mais que l'on s'obstina longtemps à croire copié en grande partie sur un exemplaire unique du *De gloria* de Cicéron, que le plagiaire aurait fait disparaître.

Je pourrais noter ensuite, çà et là, quelques légères distractions de l'éditeur; mais ce sont des minuties vraiment insignifiantes. Je suis obligé d'ajouter que les fautes d'impression sont aussi communes, dans ce livre d'ailleurs très bien exécuté, que les fautes d'auteur y sont rares. Et ces coquilles sont loin d'être inoffensives : un bon nombre de textes grecs sont à peu près indéchiffrables, surtout quand l'éditeur n'a pas jugé à propos de les traduire. Il faut bien constater ce fâcheux détail, ne serait-ce que pour exhorter les typographes agenais à plus d'attention, quand ils imprimeront — et ce sera bientôt, je me plais à y compter — une seconde publication que M. Tamizey de Larroque veut consacrer encore à la gloire du grand Scaliger, je veux dire une édition très augmentée d'un recueil depuis longtemps rare, recherché et fort cher : *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à Joseph Juste de la Scala mises en lumière par Jacques de Reves* (1624).

Léonce Couture.

LES POÉSIES INÉDITES DE B. BORROSSE.

Le dernier compte-rendu de M. Paul Parfouru, archiviste du département du Gers, est plein de renseignements précieux pour l'histoire de la Gascogne et en particulier pour l'évêché de Condom et les villes de Fleurance et de Montfort-du-Gers. En le recommandant à l'attention des personnes appliquées aux recherches historiques, nous lui emprunterons — malgré

notre habitude de nous abstenir de toute reproduction de travaux imprimés — deux pages sur un poète lectourois parfaitement inconnu jusqu'à ce jour. Nous espérons bien que M. Parfouru nous fera sans trop de retard connaître plus au long un écrivain médiocre peut-être, mais dont les œuvres touchent à des hommes et à des choses notables de notre passé provincial. L. C.

... Le second document (1), offert par M. Arthès, officier comptable des subsistances militaires à Auch, est un recueil manuscrit de poésies françaises et latines. Ces poésies sont l'œuvre de M. B. Borrosse, prêtre du diocèse de Lectoure, pourvu d'une cure dans le diocèse de Cahors, en 1634 (2). Le mérite littéraire de ces petites pièces : odes, sonnets, quatrains, sixains, dizains, épigrammes, etc., n'est pas bien grand; l'auteur en convient lui-même, avec une rare modestie, dans un curieux *Avis au lecteur,* dont je citerai quelques lignes : « Je previens le jugement que vous fairez de ce petit ouvrage par lequel vous me toucherez le pous et me traitterez comme un malade de ceste maladie incurable d'escrire que le poëte appelle *cacohetes.* J'advoue ingenuement que je le suis, et c'est en quoy je fonde mon excuse pour passer parmi ceux qui en sont possédez. Il n'y a rien de sain en ma poësie, si ce n'est le sujet qui est sainct; et s'il y a quelque pièce qui soit de mise, ce sera dans un intervalle de santé que je l'auray produite..... Vous y verrez un mariage de muses latine et françoise, qui sont truchement l'une de l'autre..... Vous trouverez estrange et nouveau le tiltre de *Carquois des flèches spirituelles* que je donne à ce livret, mais ce n'est pas sans cause, puisque la comparaison du carquois artificiel et des flèches matérielles qui sont les instruments desquels les homes ont inventé l'usage pour leurs guerres est fort convenable avec le nostre qui est assorti de bones pensées avec lesquelles nous rendons combat à nos ennemis visibles et invisibles..... » Je n'entreprendrai point l'analyse

(1) Le premier, offert aux Archives départementales par M. Alb. Descamps, député et maire de Lectoure, est une estampe du XVIe siècle représentant Auch à vol d'oiseau. Il me semble, sans avoir à cette heure le temps de vérifier, que c'est celle de la *Cosmographie* de Belleforest. — L. C.

(2) L'acte de collation de cette cure (Notre-Dame de Salen) sert de couverture au Recueil. Il est signé : *P.e. Cadurcensis.* C'est l'évêque Pierre Habert, qui mourut deux ans plus tard, en 1636. M. Borrosse lui a consacré plusieurs de ses poèmes, où il l'appelle « le grand Habert. »

des *flèches du carquois* du pieux M. Borrosse; ce serait long et peu intéressant; je me contenterai de transcrire quelques titres de poèmes dédiés ou consacrés à des personnages ecclésiastiques ou politiques : « *Ad illustrissimum..... Petrum Habert, episcopum caturcensem in remotis reip. causa in aula Regis agentem, B. Borrossé, largitionum Præfecti totius Provinciæ Caturcensis nomine Elegeia.* » — « A illustre seigneur Alain de Solminhac, evesque, baron et comte de Cahors, sur le soin qu'il a de choisir les personnes pour les offices et bénéfices. Sonnet. »—« *Ad dominum Joannem* de Ginoilhac de Vaillac, *episcopum Tutelensem* (Tulle), *abbatem Rupis Amatoris* (Rocamadour) *et decanum episcoporum Galliæ.* » — « A Madame de Noailles, abbesse de Leyme. Sonnet. » — « Inscription de la Table du grand Habert. »—« Epitaphe de Madame la duchesse d'Uzès (Claude d'Hebrard de Saint-Sulpice). Dizain. » — « A Monseigneur le cardinal de Richelieu. Sonnet. » — « A Monsieur de Meynard, sur ses œuvres poétiques. Dizain. » — « A Madame de Fontaraille, sur sa conversion à la Religion C. A. R. Sonnet. » — « A Monsieur de Sainct-Chaumont, seigneur de Montpezat. Sonnet.» — « *De Rupella obsessa et dedita. Ad Regem.* »

Je ne puis résister à l'envie de transcrire le sonnet suivant, sur la mort de M. de Fontrailles, comme intéressant plus particulièrement la région :

SONNET.

Lectore juge assez que c'est un point d'honeur
D'ouvrir sur ce tombeau la source de ses larmes
Et d'y faire graver les traits de sa douleur,
Le sujet de ses pleurs et celluy de ses carmes (*carmina*).

Fontarailles, c'est vous qui luy percez le cœur,
Quand elle se souvient que parmi ses alarmes
Vous avez conservé par des coups de valeur
La paix à ses enfens et l'honeur à ses armes.

De Lectore et de vous on parle comme ez cieux
De Lemne et de Vulcan, le forgeron des dieux,
Quand Jupin foudroya les enfens de la terre.

Car l'impie Huguenot s'attaquant à Louys,
Brave héros, grand ami de la France et du lys,
Vous luy mites en mains ce foudre et ce tonerre.

Les vers latins sont généralement bien supérieurs aux vers fran-

çais. Le poème sur la prise de La Rochelle, en vers hexamètres et pentamètres, m'a paru surtout remarquable.

Grâce à M. Arthès, nous pouvons ajouter un nom de plus, celui de B. Borrosse, à la liste déjà longue des poètes gascons du XVIIe siècle.

UN POÈTE GASCON (1).

Fantesios et Loisirs d'un médecin de la Lomagne, 2e édition, 1881, avec portrait de l'auteur; 1 vol. grand in-12 de 387 pages; prix : 3 fr. 50 c.— A Toulouse, chez Prosper Gary fils, rue des Lois, 6; à Paris, chez Arthur Rousseau, rue Soufflot, 14; à Beaumont, chez Serres, libraire, rue de l'Eglise.

Il était difficile à M. Cassaignau de prendre une pose plus simple et plus noble, un air plus doux et plus fin que dans le portrait placé en tête de la 2e édition de ses œuvres.

On aime, en ouvrant un livre, à rencontrer l'image de son auteur. Une première connaissance se fait, pas encore intime, mais grâce à laquelle vous voyez les traits de celui dont tout à l'heure vous goûterez plus ou moins la pensée. N'est-ce pas un charme de retrouver à la lecture du livre les impressions laissées par la vue du portrait? Et s'il m'est permis de rappeler un souvenir personnel, j'ose dire que j'ai pressenti *Britannicus* et les *Oraisons funèbres* en voyant l'image de Racine et surtout celle de Bossuet d'après Hyacinthe Rigaud.

La figure large et pleine, le front haut, des yeux souriants et qui disent :

Ataou passi moun tens, ataou jou canturleji;

une bouche fine où on lit :

Ichioula quan me plai, b'es plà tout ço qu'enbeji;

et enfin un grand air, noble, élevé, où on voit bien que

Daouant Diou, soulement, ma muso s'aginouillo;

tel est M. Cassaignau dans son portrait, et tel il est, en effet, pour ceux qui le connaissent. Peut-être, en cherchant bien, trouverait-on quelque chose de rabelaisien, peut-être aussi un fond de scepticisme, même à l'endroit de sa profession. Pourtant, ils sont tous médecins dans cette famille; mais la poésie n'est pas, comme la médecine, héréditaire; *fiunt medici, nascuntur poetæ*. Souvent, dans son livre, M. Cassaignau parle des médecins et de la médecine : *Las tribulatious d'un medecin de campagno, — Un medecin*

(1) Voir tome XXII, page 220.

sanpareil, — Las litanïos d'un apoyticaire, — Le medecin e l'oli d'enduro, etc. C'est une rude profession, paraît-il, et peu lucrative (à la campagne s'entend), que de soigner la pauvre humanité. Ecoutez ces doléances au milieu de *Un pugnat de fadessos :*

Troto, chibaou! chibalet, troto!
Qu'arribaran d'aouan mietjour;
Adiou, Caouze! malaous, bounjour.
Baou jusquo douman à Lamotho.
Per mo fe, gn'a'n de se danna,
Damb'un mestiè tant haïssable!
— « Moussu! me bengueratz sanna;
— Moussu! m'ei delougat le rable!
— Escusatz, Moussu, sibouplèt :
Caou que m'espietz le ganitet;
Pot èste le group!... que qu'y hasco,
Senti caoucom que me carrasco!...
— Moussu! benguetz à gran galop!
E mès, beléou, tardaratz trop...
Y a loung-tens que la Noro rouno...
Cresi pla que l'aouratge trouno! »
Anfin, as ordres d'ou cliant,
Sèou nèit e jour un Juif-Errant;
Las gens, de jou ne hèn la gourro!
E, cependent, pertant que courro,
Toutjour fort maou recoumpensat,
Sèou gus e praoube coumo'n rat!
Ahouèy, pourtant, prengui bacanços!
Troto, bidet! diren que dansos...
. . . . . .
Boun jour à toutis, brabos gens!
Pardi! bous besi plà risents
Perço qu'aouètz coutchat la brocho!
Cependent és pas la balocho.
Jou que celi le més de mai
En de m'en tira 'no bentrado,
Coumo les aouriols e le gay
Celon la cerijo gaillado,
Me sèou randut plan aprepaous!
E pusqu'aouetz boutat la touaillo,
Baou hè deberti mous cachaous
Damb'uno couècho de pouraillo.
Cresi qu'aouètz de boun fricot;
Senti qu'enbaoumo la cousino;
Me baou bourra dicos aou cot,
Apèi tastaran la cantino. .
Jesus-Diou, be sètz estarits!
Touts atucats per la magrèro,
Bous besi secs coumo 'no 'stèro,
Sètz mièygis morts e marfoundits!...

. . . . . .
Aro, que sèou'plà redoundet,
E qu'èi le fanal regladet,
Per dise caouquo flascoulado.
Me crejats pas embarrassat :
Dins moun cap gn'a'no banastrado
E tout le jour sere passat
Qu'aouri pas fenit la courdado.....
A toutis doun boun souèr; gardaz-bous de hamino,
Diou bous baille fricot e bin à delaouas.
Tenguètz-bous l'estoumac endarrè de l'esquino;
Mès qu'halenets toutjour, jamès mouriratz pas !

Notre poète aime avec passion le patois de la Lomagne; il le connaît à fond, il le parle en puriste, il l'écrit en jaloux. Mistral ayant soulevé une question de linguistique, M. Cassaignau a tenu bon, et voici comment. Dans une lettre qui précède *Fantesios et Loisirs,* l'auteur de Mireille dit : « J'ai puisé dans vos vers un certain nombre de citations pour le grand dictionnaire que je suis en train de publier.... Pourquoi n'adopteriez-vous pas l'orthographe nationale de notre langue d'oc, aujourd'hui admise par tous les romanisants ? Il s'agit de si peu de chose ! écrire simplement par *au, èu, iéu, ai, ei, oi, ui,* les mots que vous écrivez à la française *aou, eou, iou, oou, uy, ey, oy, uy.* » M. Cassaignau répond : « Dans mon opinion, chaque idiome ayant son mérite, ses richesses et son orthographe, je ne puis, à mon grand regret, modifier en rien le patois de la Lomagne, dont je me sers pour écrire *Mas Fantesios,* considérant tout changement orthographique comme une mutilation non-seulement inutile, mais de nature à l'altérer. »

Un toulousain ami de M. Cassaignau lui disait un jour à propos du patois de Beaumont-de-Lomagne : « Votre idiome, riche en expressions qui rendent admirablement la pensée, est dur et rude; il vous serait cependant facile de le rendre plus harmonieux en substituant la lettre F à la lettre H dans une foule de mots; pourquoi n'écririez-vous pas, par exemple : *fennos, fillos, figos, faran,* au lieu d'écrire : *hennos, hillos, higos, haran?* » « Je me garderais bien, répondit M. Cassaignau, d'altérer ma chère et belle langue, la langue de mes pères, en faisant la substitution que vous m'indiquez; la plupart de ceux qui, comme vous, la trouvent rude, ne savent pas la parler; vous ignorez certainement que la lettre *h* commençant un mot reste en général muette dans la prononciation; ainsi, si j'écris : *hennos, hillos, higos, haran,* il faut prononcer :

ennos, illos, igos, aran, expressions, selon moi, plus douces et plus harmonieuses que : *fennos, fillos, figos, faran.* »

Par patriotisme local, sans doute, — et ici ma sympathie pour le poète du Causé n'a rien à voir — je pense comme M. Cassaignau. Seule l'opinion de M. Léonce Couture pourrait modifier mon opinion, et comme cette question n'est pas sans importance, le professeur de langues romanes à la Faculté libre des lettres de Toulouse devrait intervenir dans le débat.

M. Cassaignau pouvait être de la société des *Félibres,* mais il a cru devoir refuser cette distinction, à cause d'un des statuts du *Félibrige* qui impose à ses membres l'engagement formel d'adopter dans leurs écrits l'orthographe admise et sanctionnée par la *Maintenance d'Aquitaine.* A ce propos je me rappelle que M. Couture appartient au Félibrige; alors le patois de Beaumont-de-Lomagne et ses défenseurs ne peuvent espérer trouver grâce devant lui (1).

Dans la deuxième édition qu'il vient de publier, M. Cassaignau ajoute bon nombre de pièces nouvelles (2); les plus importantes et les mieux réussies sont l'*Oracle de Sent-Criq,* et *Henric IV et Floureto* dont il a été déjà parlé. Nous voudrions citer des passages, mais le choix est difficile et nous pensons qu'on doit tout lire. Le volume est d'un format élégant, il est imprimé sur papier satiné, en grands caractères aussi lisibles (ce qui n'est pas peu dire) que les plus forts de cette *Revue;* certes, pour les yeux fatigués ce n'est pas un petit mérite, et, la lecture du patois présentant quelques difficultés (3), c'est pour tous un avantage. Au coin du feu, sous les ombrages, seul ou en compagnie, on lit toujours ce livre avec plaisir, on le prend, on le laisse, on le reprend; il est pour tous les goûts et pour tous les âges, et — puis-je en faire plus bel éloge ? — il est amusant.

Disséminées dans le livre, une quinzaine de pièces — odes, chansons, dialogues, complaintes — apprennent au lecteur que M. Cas-

(1) Voyez ma réponse à la fin de cet article. — L. C.

(2) A la fin du volume on trouve *Lou sermoun de Moussu Sistre,* par J.-B. Fabre, poète provençal : « Mes lecteurs me sauront gré, dit M. Cassaignau, d'avoir tiré cette friandise de l'oubli pour la leur servir. » Cette friandise mérite-t-elle bien d'être servie ? Tous les goûts n'acceptent pas la venaison faisandée. Pour si spirituelle et si drôlatique que soit cette pièce, je doute que M. Cassaignau voulût en être l'auteur, et j'affirme que, si c'était un tableau peint, il ne le suspendrait pas dans son cabinet de consultation.

(3) Il y a heureusement dans ce livre un vocabulaire des mots patois les plus difficiles.

saignau sait aussi faire des vers français. C'est pour cela sans doute que le titre de l'ouvrage est moitié l'un, moitié l'autre. Ici et en ce moment nous n'avons à nous occuper que de M. Cassaignau poète gascon.

Mais M. Cassaignau aime la politique. Faut-il l'aimer pour en faire en vers français, et même en vers patois ! Nous n'irons pas jusqu'à le lui imputer à crime, mais nous nous permettrons d'observer que la politique et la poésie ne font guère bon ménage ensemble, qu'un poète doit chercher *sas fantesios* loin des questions irritantes, passer *ses loisirs* dans un monde meilleur, et se souvenir du vers de Musset :

La politique, hélas, voilà notre misère !

Ajoutons vite que le cœur de notre poète est et a toujours été sans fiel; nous pourrions, s'il le fallait, en témoigner, et lui-même a soin de déclarer bien haut :

Aimi pla d'ichioula quan l'idèyo m'en preng,
Mès y a pas dins moun cor un soul grun de bereng.

La critique, d'ailleurs, ne peut se soustraire à ses devoirs, et si, par extraordinaire, elle montre aujourd'hui des rigueurs, c'est en vertu de l'axiome : *qui amat.. .* Mes lecteurs, et M. Cassaignau lui aussi certainement, ajouteront : *castigat.*

Mistral lui écrit : « Vous êtes un des plus sincères et des plus aimables poètes de notre langue. Sans flatterie aucune, beaucoup de vos poésies pourraient être signées Jasmin, et vous avez de ce grand troubadour le naturel, l'esprit bien indigène et l'éclat méridional. »

Après l'auteur de *Mireille,* de *Calendal* et des *Iles d'or,* nous ne saurions ni mieux ni si bien dire; mais à preuve de ce qu'avance Mistral, nous finirons par une citation de notre cher poète du Causé, *les Aouzèts et las Flous :*

Le jour beng à gran pas; touto risento, l'aoubo
Se plègo le lutz-gran dins un cantoun de raoubo;
Las estelos, tabé, que pinparron le cèou,
Se clucon toutos : las pirolos
Aimon pas le soureil que les hè binbarolos.
Oh ! j'ou l'aimi ! lèouo-te lèou,
Poulit astre d'ou jour, car la lutz impourtuno
Te ba brega les œils dan saliouo dejuno !

Le soureillet a puntejat !
Aro daourejo la teoulado...
M'en.baou trepeja la rousado,
M'en baou escouta, dins le prat,
Les petits aouzerous que pioulon,
L'auriol e le mèrle qu'ichioulon,
La meillengo que hè *tchiou-chiou*,
E le pinsan que hè *piou-piou*.

Besi l'hiroundo qu'alatejo
Dambe sa raoubeto de dol
E que dins l'aire baranejo
Dambé le poulit parpaillol.
Atchi'nlà, sur uno branqueto,
Besi un petit roussignoulet
Que beng dou riou beoue à galet,
Per entouna sa cansouneto.
Tout canto, tout se rejouis;
De touts coustats l'aire brounzino;
Sur la carducho que flouris
Entendi canta la cardino;
Catsus, sur un casse brouncut
Enteni tabé le coucut
Que debiso dambé l'agasso,
Pendent qu'un aoute coucut passo !

La lèbe que trepo pou blat,
Que quan a trepat se derrato,
Qu'apèi sur un seilloun s'espato;
Le gay que miaoulo coumo'n gat,
La sernaillo que s'assoureillo,
Le brounzinadis de l'abeillo,
L'agnèret que bèlo sa may,
Las pijounos que roucoulejon
E las perdics que couscoudéjon,
Tout dits que sèn aou més de mai !
Besi dins la prado,
Touto pinparrado
De cent milo flous,
La mamoi flourido,
Dan la margarido
Qu'a le peou tout rous,
Et parmi l'herbeto
Qu'és débat mous pès
La pinparèleto
Que roussejo mès.

Aro, me rebiri
Decats aou jardin :
Besi le jasmin,
Luillet e le liri.
Moun cor es charmat,
Sèou tout embaoumat
Per ço que respiri...
Moun œil és muillat...
E, dins moun deliri,
Sèou aginouillat !

JULES FRAYSSINET.

Mis en demeure de m'expliquer sur le *débat* indiqué plus haut (p. 85), je le fais avec d'autant plus de liberté que je n'ai pris aucun engagement à ce sujet et que le bon sens me semble suffire pour décider la question ou plutôt les questions en litige.

M. Cassagnau a parfaitement raison de vouloir conserver au patois beaumontais les sons qui lui sont propres, et il serait absurde d'écrire *fillo* lorsqu'il faut prononcer *hillo*.

Mais Mistral a parfaitement raison aussi de désirer qu'on écrive *partout de la même manière* les sons qui sont *partout les mêmes*. Ainsi la diphthongue *au* (écrite *aou* par M. Cassagnau) se prononce de la même façon dans tous les dialectes du Midi de la France; les troubadours l'écrivaient *au*, les provençaux d'aujourd'hui font de même. Quel avantage d'écrire *aou*? aucun, si ce n'est d'écrire *à la francaise*. Mais si l'on aime son patois, il faut lui donner son orthographe propre et non celle du français. D'autant plus qu'en ortho-

graphe française le son *aou* sonnera en deux syllabes (à peu près comme les deux dernières de *racahout*), tandis que la notation *au* représente constamment dans nos dialectes du Midi une diphthongue qui leur est propre et familière.

C'est donc par *purisme*, c'est-à-dire par attachement à nos dialectes locaux, à leurs formes caractéristiques, à leur orthographe non francisée, que je suis pour M. Cassagnau contre son critique toulousain, mais pour l'orthographe de Mistral contre celle de M. Cassagnau.

Léonce COUTURE.

DOCUMENTS INÉDITS.

Testament spirituel de Fr. de Révol, évêque d'Oloron

L'évêché d'Oloron fut occupé, pendant la majeure partie du XVIIIe siècle, par trois prélats d'une même famille, issue du Dauphiné. Ce fut d'abord Joseph de Révol (1705-1735); puis Jean-François de Montillet, transféré à l'archevêché d'Auch en 1742; enfin, François de Révol (cousin du précédent et petit-neveu du premier), qui gouverna le diocèse de 1742 à 1783. Digne héritier de ses illustres prédécesseurs, François de Révol compléta le bien qu'ils avaient opéré et, marchant sur les traces de son grand-oncle, il laissa son diocèse dans un état de bon ordre et de prospérité remarquables. Son épiscopat dura quarante-deux ans et il ne mourut que le 25 avril 1783. Mais déjà et depuis longtemps, il se préparait à son passage du temps à l'éternité. Il y avait plus de douze ans que son âme s'était répandue devant Dieu, en vue de la mort, dans un écrit qu'on peut appeler son testament spirituel, écrit que nous sommes heureux d'avoir retrouvé au bout d'un siècle d'oubli et dont le lecteur sera certainement édifié.

En voici le texte authentique, d'après une copie du

temps, qu'a bien voulu nous confier l'héritier (1) d'un ancien vicaire général d'Oloron, de la main de qui nous la croyons écrite.

MENJOULET,
vic. gén. de Bayonne.

Profession de foi que j'ai dressée et signée pour être lue quand je recevrai le Saint Viatique :

Moy, François Revol, pauvre pécheur et Evêque indigne, fais cette profession de foy et je desire encore la faire avant de rendre mon ame à Dieu qui l'a créée et mon corps à la terre dont il a été formé... Je proteste devant Dieu, le Pere, le Fils, le S. Esprit, trois personnes en un seul vrai Dieu, que je meurs dans la vraie Eglise cath. ap. et Rom. dans laquelle j'ai vécu et que je crois fermement tout ce qu'elle croit et professe et desire mourir en cette sainte et pure foy; s'il m'arrivoit par quelque accident de la maladie ou la sugestion du demon de dire ou penser le contraire de ce que je professe ici, je le desaprouve et deteste, desirant être presenté au jugement de Dieu dans cette sainte et catholique creance et vivre pendant l'eternité dans la contemplation des verités qu'elle enseigne... Je deteste tout ce que Dieu N. S. J. C. son fils et le S. Esprit et la très pure Mere de Dieu ont en horreur et ne veux consentir à rien qui puisse offenser ni grievement ni legerement la majesté divine; desirant que mes œuvres et ma creance s'accordent ensemble, avec la grace de D. par les merites de J. C. et par l'intercession de la S. V. sous la protection de laquelle je vis et veux mourir, de tous les SS. que j'invoque et que je prie de m'assister dans ce terrible moment... Je proteste que je reconnois sincerement que mes pechés sont sans nombre, que j'ai un regret extreme d'avoir offensé Dieu mon Créateur et mon Redempteur. Penetré de douleur et de confusion dans ce moment où repassant les divers ages de ma vie, je n'y trouve de la part de Dieu que les marques les plus touchantes de sa misericorde infinie et de la mienne qu'ingratitude et infidelité. Intimement convaincu qu'ayant à rendre un compte exact d'un long episcopat et d'une vie si peu digne d'un chretien et d'un Evêque, je ne pourrois subsister devant la face du souverain juge des vivants et des morts, s'il vouloit me traiter selon les rigueurs de sa justice que j'ai méritées, je mets toute mon esperance dans les merites infinis de N. S. J. C. qui est mort pour

(1) M. Dujart, de Lyon.

nos péchés, qui est ressuscité pour notre justification, et dans l'intercession de la T. S. V. sa Mère et la mienne en qui j'ai toujours eue une singulière confiance, quoique je me reproche d'en avoir bien peu imité les vertus... Je prie ce Dieu d'une misericorde infinie de guerir mes playes par le merite de celles qu'il a reçu pour moy dans sa passion et de laver mon ame dans son precieux sang. Je crois fermement qu'une seule goutte de ce sang adorable peut effacer tous mes crimes; je desire vivre et mourir dans cette creance.

Je demande pardon à tous ceux avec qui j'ai traitté pendant ma vie et principalement aux ames que Dieu m'a confiees de ne les avoir pas servies selon mon devoir, de ne leur avoir point été aussi utile que je le pouvois etre; je les supplie de me pardonner le mauvais exemple que je leur ai donné par action, par paroles, et les fautes de commission ou d'omission où je suis tombé surtout dans le ministere pastoral... Je demande aussi tres sincerement pardon à tous ceux que j'ai offensés ou à qui j'ai pu causer quelque mécontentement... Je conjure les chanoines mes tres chers freres, tout le clergé de cette eglise que j'ai servi si indignement et tout le peuple d'oublier mes fautes, de ne point en demander à Dieu la juste vengeance, je puis les assurer que le temperament, l'incapacité, le manque de talents pour une place que je n'aurois peut-être jamais dû accepter, une timidité sans pareille, certaines facheuses circonstances y ont eu plus de part qu'aucune mauvaise volonté et sentiment du cœur... De mon côté je remets et pardonne de tout mon cœur tout ce qui peut avoir été ecrit, fait ou dit contre moy par qui que ce soit... Je prie N. S. comme je l'ai fait chaque jour depuis plus de 30 ans, qu'il donne sa benediction à tous ceux qui en quelque maniere que ce soit m'ont offensé et qu'il les comble de biens spirituels et temporels.... Et dans le desir que j'ai de leur salut et du mien, quoique je sois le plus denué de vertus, je donne avec confiance ma derniere benediction à tous mes freres et mes enfants au nom du P. du F. et du S. E. trois personnes en un seul vrai Dieu avec lequel la Reine de la gloire la T. S. V. M., les chœurs des Anges et les Saints vivent et regnent à jamais et avec lesquels j'espere le louer et l'adorer eternellement dans le ciel. Si j'ai ce bonheur et qu'il plaise à Dieu exaucer mes peines, je leur promets qu'ils en ressentiront les effets et que je ne les oublierai pas. Et les supplie tous de prier Dieu pour moy.

† François, eveq. d'Oloron.

Il est mort le 25e avril 1783 à 1 h. après minuit.

CORRESPONDANCE.

Les mots gascons *empont, formeta, begarau.*

Pau, 9 janvier 1882.

Très cher maître, permettez-moi de répondre au point d'interrogation qui, dans la *Revue de Gasc.*, t. XXIII, p. 16, a été mis par vous à la suite du mot « enduits, » par lequel vous avez traduit le mot gascon *enpons*, p. 15. Dans nos textes relatifs à des conventions au sujet de travaux à faire, nous avons, pour signifier « échafaud, échafaudage, échafauder, » les mots *empont, empontament, empontar :*

En 1538, il est convenu entre Pierre de Lacampagne, maçon, et François, seigneur de Sus, que, pour la réparation du château de celui-ci, *lo senhor sera tengut de fornir... cledes, enpontz e autres fusdatges.*

En 1583, Barthélemy Maignier, maçon de Nérac, se charge de la confection de certains travaux du pont de Navarrenx; *sera[n] tenguitz los scindixs fornir de claus, plom, fer, per far los empontamentz.*

Les jurats de Pau traitèrent, en 1515, avec Peyroton du Peyrer pour la construction d'un hôtel-de-ville : *Los juratz balheran suus la place... tote peyre de talh, causea, teule... fuste per enpontar.*

Aujourd'hui *empount, empountament, empounta* signifient encore échafaud, échafaudage, échafauder (1)

J'ai relevé dans le texte qu'a publié votre *Revue* le mot *formeta,* et voici comment je l'ai expliqué : « Arcade, partie supérieure d'une fenêtre ogivale ou de plein cintre. » Croyez-vous que ce soit cela?

Autre petite explication que je vous demande encore la permission de vous soumettre, en copiant ici, pour vous, le passage du *Dictionnaire Béarnais* relatif au mot BEGARAU :

« BEGARAU, BEGUERAU, banlieue, particulièrement celle de Navarrenx: *Guixarnaud de Casamaior, scindicq de la begarau de Navarrenx;* 1583. *Art.* Guicharnaud de Casemajor, syndic de la banlieue de Navarrenx. *Lo beguerau de Navarrencxs;* 1188. *F. B.* La

(1) *Empount* est encore usité, au sens d'échafaudage, dans une partie de l'Armagnac; c'est ce que m'ont écrit M. l'abbé Ferran, de Condom, et M. La Plagne-Barris lui-même. — L. C.

banlieue de Navarrenx. *Lo* ou *la* begarau, *beguerau*, comprenait presque toutes les localités du canton actuel de Navarrenx, arr. d'Orthez. Cf. *Dict. topogr.* et *Artistes en Béarn*, p. 142-48. » Ce n'était donc pas, autour de l'enceinte fortifiée de Navarrenx, « une ville ouverte qui portait le nom de *Bigarrau*, » comme l'a dit M. de Carsalade du Pont dans un article de la *Rev. de Gascogne*, t. XXII, p. 278.

Votre tout reconnaissant et dévoué,

V. LESPY.

A M. l'abbé Joach. Gaubin, sur sa *Monographie de La Devèze* (*1*).

Mon cher ami,

Personne n'a examiné plus attentivement que moi les divers chapitres de votre étude sur votre lieu natal. Car j'en ai lu le manuscrit, j'en ai corrigé toutes les épreuves, et j'en ai encore relu les bonnes feuilles à mesure qu'elles paraissaient dans la *Revue de Gascogne*. Et pourtant, avant de voir tous ces fragments raccordés dans l'unité continue d'une histoire, et resserrés dans le cadre spécial d'un volume, je n'avais pas encore bien apprécié toute l'ampleur de votre travail, ni la richesse et la variété des documents que vous y avez condensés.

C'est donc le cas de vous féliciter de nouveau, après l'avoir fait déjà en plus d'une occasion. J'hésite d'autant moins à renouveler mes félicitations, que votre livre, qui est un bienfait pour vos compatriotes de La Devèze, peut devenir un exemple et un modèle pour tout le clergé paroissial du diocèse d'Auch.

Ce clergé, si intelligent et si studieux, est particulièrement engagé, à cette heure, dans les recherches historiques locales, et le mouvement n'est pas nouveau. Avant même que Mgr de Salinis lui imprimât, par la fondation d'un Comité d'histoire et d'archéologie et d'un recueil périodique, une impulsion puissante et durable, Mgr de La Croix d'Azolette avait engagé tous ses prêtres aux travaux de ce genre, dont il leur donnait l'exemple dans des enquêtes sur les traditions et les monuments, consignées aux procès-verbaux de ses visites pastorales.

Votre zélé archevêque, Monseigneur G. de Langalerie, est allé plus loin que personne dans cette voie utile et féconde. Le program-

(1) Cette lettre doit être placée en tête d'un vol. gr. in-8° de 329 p., qui va paraître sous ce titre : *La Devèze, histoire municipale et civile*. Auch, imp. Foix.

me d'histoire paroissiale que, par ses ordres, chacun de vos confrères doit remplir, dans l'espace de trois ou quatre ans, aboutira, sans doute, à une œuvre d'ensemble dont aucun diocèse de France n'a encore l'équivalent et qui enrichira l'histoire générale elle-même.

Mais combien de prêtres se plaignent, non sans quelque apparence, du manque absolu de documents qui fournissent une réponse aux questions du programme ! Votre exemple leur prouvera qu'il faut chercher longtemps et un peu partout avant de déclarer — ce qui n'est jamais et nulle part tout à fait vrai — que tout a péri. Les études de notaires, les grands dépôts publics, les archives des villes du pays (quand votre ville elle-même n'en a pas), les papiers des particuliers, même des fonciers les plus modestes, gardent pour les chercheurs les meilleurs témoignages du passé, qu'on se plaît trop à croire absolument perdus, volés, brûlés, que sais-je ? Après cela, tout le monde n'aura pas, comme vous, le plaisir de trouver entassé dans un même réduit, au fond d'une maison bourgeoise, le trésor des délibérations et des titres municipaux. Je remarque pourtant que les bonnes fortunes de ce genre arrivent assez fréquemment à ceux qui les méritent. Et, pour votre part, comme vous avez bien justifié cette faveur providentielle ! Non-seulement vous vous êtes hâté de disputer ce trésor inappréciable à la dent des rats et « aux usurpations de la ménagère, » mais vous avez voulu faire revivre ces froids débris d'un passé qui vous était cher. Vous avez dit avec le psalmiste : *Exultabunt ossa* (je répète encore vos propres révélations); et, en effet, après un labeur obstiné, poursuivi en tout sens pendant plusieurs années, vous avez mis debout l'histoire féodale et l'histoire municipale de La Devèze, en attendant son histoire religieuse, dont vous coordonnez à cette heure les éléments.

Oui, votre œuvre, mon cher ami, va devenir un modèle. Sans doute, par son étendue même, elle prêtera le flanc à des critiques plus ou moins fondées. Mais il n'y a qu'un moyen d'éviter toute critique, et ce moyen consiste à ne rien produire du tout : il serait bien fâcheux que vous y eussiez recouru. L'objection la plus spécieuse que l'on ait faite, à ma connaissance, à votre première partie surtout (*Histoire féodale*), c'est qu'elle déborde un peu trop votre cadre monographique. Ce n'est pas seulement La Devèze, c'est la Bigorre, c'est la Gascogne et la France même que vous racontez quelquefois à vos lecteurs. Mais vous n'usez ni souvent, ni longuement, de cette licence; et on vous la passera, si l'on réfléchit que vous ne pouviez guère qu'à ce prix intéresser et instruire, dans certaines parties de

votre sujet, les lecteurs que vous aviez surtout en vue, je veux dire tous les hommes qui lisent dans votre beau et cher pays d'Arros et Adour : *Propter fratres meos et proximos meos.*

Après cela, c'est peut-être sur cette matière obscure et difficile des origines, du vieux château de La Devèze, de l'état féodal, etc., que la critique aura quelque lacune à combler, quelque détail à rectifier dans vos premières pages, d'ailleurs si intéressantes. Quant à l'histoire municipale, qui remplit plus des deux tiers de ce volume, je ne vois pas ce qu'on peut y trouver à dire. La vie communale y est retracée, restituée, ressuscitée dans tous ses détails. Il est vrai que vous y portez aussi la *passion municipale* qui animait vos pères; mais sans cette passion, auriez vous rendu la vie à ce passé lointain, si refroidi, si oublié? Ce qui m'affermit dans cet avis favorable sur votre monographie municipale, c'est qu'il a été exprimé à plusieurs reprises par les juges les plus compétents et les moins prévenus. Vous avez reçu, je vous ai transmis moi-même plus d'un de ces suffrages. Je ne vous ai jamais cité, je crois, et vous devez l'ignorer encore, celui d'une publication rationaliste spécialement vouée à ces graves études, la *Revue historique*. Vos articles y ont été cités à plusieurs reprises avec estime, comme des fragments instructifs d'histoire urbaine. Une seule fois ce docte recueil a trouvé vos pages gâtées par le *fanatisme religieux;* je n'hésite pas à vous communiquer cette critique, qui vous paraîtra peut-être un éloge.

En effet, vous avez voulu faire œuvre d'édification, en même temps que de science : nul n'a le droit de vous en blâmer. Les lecteurs qui s'étonneraient de vous voir moraliser et prêcher un peu, dans quelques pages de votre livre, n'ont qu'à se dire : « Après tout, c'est le devoir professionnel de l'auteur, et, si chacun s'appliquait de la sorte à faire son métier, les choses n'en iraient que mieux ! » Votre zèle portera ses fruits dans les âmes qui vous sont les plus chères, et que vous importe, dès lors, tel ou tel scrupule de rigidité scientifique? Ne pas plaider, ne pas même avoir l'air de prendre parti, laisser aux faits le soin d'édifier le lecteur, ce serait pourtant plus adroit. Eh bien! vous n'y avez pas mis d'adresse! Mais vous y avez mis, ce qui vaut mieux, une sincérité absolue. Ceux mêmes qui voudraient interpréter les faits autrement que vous n'ont pas besoin d'aller les chercher, s'ils veulent les avoir dans toute leur vérité, ailleurs que chez vous. Par exemple, je suis moi-même de ceux qui vous trouvent trop indulgent pour la *fiscalité* de l'ancien régime : mais je ne sache pas qu'elle ait été analysée nulle part aussi

fidèlement, aussi complètement qu'elle l'est dans les dernières pages de votre livre.

Je me félicite, mon cher ami, d'avoir aidé, selon mes forces, à la naissance de cette belle monographie, et je compte bien avoir, d'ici à quelques années, le bonheur de souhaiter la bienvenue à de nombreux travaux pareils, qui auront pris le vôtre pour modèle. Ainsi aurez-vous servi, encore plus que vous ne l'espériez peut-être, la double cause de l'histoire et du patriotisme, et surtout la cause sacrée de la religion qui domine, pour vous comme pour moi, tous les intérêts du monde.

Léonce Couture.

Institut catholique de Toulouse, 22 janvier 1882.

NOTES DIVERSES.

CLXIV. Besly et Scipion Du Pleix.

Nous avons vu (numéro de décembre 1881, p. 535, note CLXIII) combien Besly estimait Oihenart. Nous allons voir aujourd'hui combien il dédaignait notre pauvre Du Pleix (1).

T. de L.

« Le second tome de l'histoire generale de France de Mr du Pleix m'ayant esté envoyé, la nouveauté me convia de le veoir. De combien j'ay esté deceu, il seroit malaisé de l'exprimer. Quelcun qui aymeroit la verité et la liberté de la censure, assureroit volontiers que c'est l'une des plus indignes effronteries qui se practiqua jamais par un homme de qualité et d'honneur envers ses semblables. C'est la plus part une pure copie des escrits de Vignier, mais aveq ceste impudence que les impertinences dont l'histoire françoise estoit corrompüe, que ce brave defaiseur de monstres a ostées par un labeur incomparable, cestuy-cy s'est attribuë tout l'honneur. Pensez aveq quelle raison il ha osé prendre un privilege pour faire imprimer un inventaire des erreurs de de Serres, luy le quel quand il se depart de la compagnie de Vignier, se fait veoir du tout parfait abécédaire en nostre histoire, tombant partout où le mesme Vignier a choppé, ou plutost où il y ha faute à la transcription, ou manque de temps pour la revision et discussion de tant de passages de divers autheurs qu'il digeroit, les tournant chyle et substance. On pourroit cotter plus d'une

(1) *Archives historiques du Poitou*, t. IX, *Lettres de Jean Besly*, p. 243-245. Lettre à Dupuy, du mois de mars 1626.

centaine d'erreurs d'ignorance et de robrie dans les seules vies de Hugues Capet, Robert et Philippe I.

» A ce propos je suys un petit en cholere contre luy de ce qu'il m'a desrobé ceste mienne observation que la Provence se trouve nommée Aquitania par quelques auteurs du moyen âge, *ab Aquis Sextiis*, pag. 19, et en feis l'ouverture et la preuve à feu Mr Duvair, garde des sceaux, présent Mr de Peresc, et depuys l'ay publié dans mon petit discours de la Guyenne dès l'an 1607. Ce n'ha pas esté assez, car il ha copié et volé dix huict ou vingt lignes du mesme discours p. 123, touchant le nom d'Aquitaine et Guyenne.

» Mais pour cognoistre combien il est novice en l'histoire, et qu'il escrit *quicquid in buccam* sans ingénier, en la mesme page 19, bien qu'il se fust servi de mon interprétation d'Aquitania pour Provence, toutefois voulant expliquer un lieu de Glaber, où il dit qu'apres le mariage du Roy Robert aveq Constance d'Arles, il se fit un grand concours d'Auvergnats et d'Aquitains, qu'il dechifre là fort rudement, ce pauvre esprit ne s'est pas avisé qu'en cet endroit les Aquitains sont encores les Provençaux, et qu'il y est fait mention des Auvergnats, d'autant que la comtesse d'Auvergne estoit fille de la Reyne.

» Bref le public se passeroit utilement de ce beau livre lequel on peut autrement alleguer sous le nom de Dupleix en son histoire de Vignier, comme Vignier cite Belleforest en sa cosmographie de Munster. Mais c'est trop vous tenir dans les ordures et les baliures... »

CLXV. Les armoiries des Du Bartas.

M. le baron de Frère de Peyrecave (du Marteret, près Jegun) a trouvé au château du Bartas, près de Cologne-du-Gers, un tableau représentant le château lui-même, avec sa ceinture de grands arbres, et aussi les armes des Saluste du Bartas, desquelles il a bien voulu nous adresser une reproduction photographique.

On peut les blasonner ainsi : *Parti : au premier, d'or à la tourterelle d'azur, les ailes déployées, becquée et membrée de gueules; au 2me, parti de sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules, et d'argent à la croix double de gueules posée en bande. L'écu orné de feuillage d'acanthe.*

Nous félicitons le descendant de Du Bartas d'avoir rencontré ce souvenir de famille, qui lui a été gracieusement cédé par Madame ve Collongues. Nous le félicitons surtout de la pensée qu'il a de placer une plaque commémorative de l'illustre poète, soit au château du Bartas, soit à sa maison de Cologne.

L. C.

LE PROCÈS DE Mgr D'APCHON

ARCHEVÊQUE D'AUCH,

au sujet de son entrée solennelle,

AVEC LE BARON DE MONTAUT.

Parmi les vieux usages que le siècle dernier a vus disparaître au seuil de notre révolution, cette entrée solennelle que les archevêques d'Auch étaient tenus de faire dans leur antique métropole avec l'assistance du baron de Montaut, premier baron d'Armagnac et de Fezensac, paraît mériter une attention particulière. Naguère la lecture de quelques lettres et de vieux documents oubliés dans nos archives nous en révélait un curieux et intéressant épisode. Nous venons le retracer ici, sûr, en interrogeant ces vestiges de l'histoire de notre chère Gascogne, de retrouver toute la bienveillance et la sympathie de nos lecteurs; car le passé nous est précieux et nous captive d'autant plus que le présent offre un spectacle dont on détourne les yeux avec tristesse.

Le procès que nous allons esquisser dans ces pages éclata sur la fin du XVIIIe siècle, entre Mgr d'Apchon et le baron de Montaut. C'est la suite des contestations qui avaient lieu depuis Mgr de Trapes, à chaque nomination archiépiscopale, au sujet de l'antique cérémonial de l'entrée solennelle. Déjà, je m'empresse de le dire, l'esprit nouveau ou l'influence du philosophisme avait desséché dans son germe le respect de l'autorité. Aussi, ces vieux usages établis par la pensée de rehausser la majesté des dépositaires de la puissance divine

commençaient à paraître ridicules et surannés. On ne s'étonnera donc pas si les deux adversaires, archevêque et baron, ne semblent prendre que le petit côté du débat, et dès lors, y apportent des aperçus un peu mesquins pour d'aussi grands seigneurs. Il est vrai aussi qu'une bonne part de cette critique revient de droit à messieurs les procureurs et avocats; nous n'oublierons pas que le temple de la chicane est le théâtre de ce grave débat.

Mgr de Montillet avait eu pour successeur en 1775 Claude-Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon, d'une très ancienne famille d'Auvergne. Les preuves de noblesse de sa maison (1), produites en 1766 devant M. Clairembault, généalogiste des ordres du Roi, la font remonter à Guillaume d'Apchon qui vivait en 1239. Depuis cette époque, les différents membres de cette famille ne cessèrent de contracter de brillantes alliances et d'être revêtus de charges et de dignités importantes. On y voit des chevaliers de l'ordre du Roi, des gentilshommes de sa chambre, des capitaines de 100 hommes d'armes, et, au milieu de tous, la grande figure de Guy d'Apchon, revêtu en 1359 de la charge de *Capitaine souverain* du pays d'Auvergne, *à la prière des gens d'Eglise et des nobles du pays,* par Charles dauphin viennois, fils aîné de France.

Par son illustration et ses vertus, Mgr d'Apchon était digne de succéder à Mgr de Montillet sur le siège d'Auch (2).

Il arriva dans son diocèse en juillet 1776; il fut accueilli avec joie et s'attira dès l'abord la sympathie de tous, comme on le verra dans une lettre dont nous donnerons plus bas un extrait. Son épiscopat commençait sous d'heureux auspices; mais il lui fallait se prononcer dès l'abord sur une

(1) Archives du Séminaire d'Auch.

(2) Nous rappellerons — en note seulement, parce que le fait a été contesté — un acte de dévouement célèbre : Mgr d'Apchon, dans un incendie, opéra, au travers des flammes, le périlleux sauvetage d'un enfant et le remit entre les bras de sa mère. Joignant la charité au courage, on ajoute qu'il déposa sur le berceau de l'enfant les mille écus qu'il avait offerts en vain à la foule pour trouver un sauveur.

question épineuse, cette entrée solennelle que ses prédécesseurs, depuis près d'un siècle, s'efforçaient d'éluder. Quand on sut que le baron de Montaut était décidé à faire respecter ses droits et ses antiques prérogatives à ce sujet, l'attention de toute la ville d'Auch se porta sur cet événement. Allait-on revoir enfin le pompeux cérémonial qui, de siècle en siècle, avait été strictement observé jusqu'à Mgr de Trapes, et dont le baron de Montaut possèdait sur de vieux parchemins les procès-verbaux authentiques : pour Philippe de Lévis, le 14 avril 1424; pour Jean d'Armagnac, le 15 avril 1466; pour le cardinal de Tournon, le 21 décembre 1547; enfin, le 5 novembre 1600, pour Mgr de Trapes. Mais, depuis ce dernier, les archevêques cherchèrent tous à secouer un usage onéreux et que déjà les mœurs commençaient à faire trouver bizarre. La foi était-elle devenue moins vive? Il faut bien le croire, car la foi seule pouvait inspirer une solennité où la pompe religieuse se mêlait au prestige des coutumes féodales, et ce concours des seigneurs et du peuple se pressant tous ensemble autour de leur pasteur pour mettre à ses pieds un témoignage de respect et d'amour. Spectacle étonnant que celui d'un seigneur, le plus puissant de sa province, venant, une jambe nue, en signe de vasselage, conduire humblement la mule de son évêque et le servir à table! Mais aussi y trouvons-nous un symbole touchant destiné à enseigner aux masses ce que l'Evangile avait inscrit dans ses préceptes : la soumission de la force et de l'autorité humaine, représentée par le glaive du baron, à l'autorité divine, représentée par la crosse pacifique de l'évêque, venant avec des paroles de paix et de charité.

Cet antique usage n'existait pas seulement à Auch. Le baron de Castelnau-d'Arbieu, à Lectoure, le baron de Cessac, à Cahors, et le baron de Boisséde, à Simorre (1), jouissaient d'un privilège analogue à celui du baron de Montaut.

(1) L'abbé de Simorre était seigneur de la ville avec le roi, et il avait, comme l'archevêque d'Auch, droit d'entrée solennelle. Voyez dom Brugèles.

Dans les premiers temps, ne voulait-on pas, par cette réception solennelle, rendre au représentant de Jésus-Christ sur la terre cet hommage spontané dont le Sauveur fut l'objet le jour des Rameaux, dans son entrée triomphale à Jérusalem? Mais quelle leçon de simplicité dans l'entrée de l'Homme-Dieu, monté sur un ânon, et qu'une foule grossière acclame, des rameaux de palmiers à la main! Quoiqu'il y ait loin entre le faste où la féodalité se plaisait, et la simplicité des mœurs des premiers siècles de l'Eglise, la tradition a dû être continue. Si les premiers pasteurs de notre province, successeurs immédiats des apôtres, durent se présenter à leurs troupeaux sans apparat, le bâton du voyageur à la main, sans que les fidèles osassent témoigner leur joie hors de l'enceinte réservée aux cérémonies sacrées, il dut en être autrement dès que l'Eglise fut en pleine possession d'elle-même. Dès lors le bonheur du troupeau en recevant son évêque dut éclater et déborder au-dehors.

Des documents authentiques nous ont transmis le tableau vivant de l'entrée solennelle de nos archevêques. De toutes parts on accourt au-devant du prélat. Les rues d'Auch se jonchent de fleurs, les maisons se couvrent de grandes tentures de tapisseries éclatantes ou de modestes étoffes, suivant la richesse du logis. A la porte de la Treille, un arc de triomphe est dressé, et le peuple, en habits de fête, encombre ses abords, attendant avec impatience l'arrivée de l'archevêque. Voici les consuls revêtus de leurs longues robes rouges, la poitrine chargée de l'écusson coupé d'Armagnac et de gueules à l'agneau de Saint-Jean d'argent. Ils sont venus au-devant du prélat pour lui temoigner la bienvenue dans l'idiome de leurs pères. L'archevêque s'avance sur une mule brillamment harnachée; il est revêtu de ses ornements pontificaux et entouré de prélats et des dignitaires du chapitre. Alors, un puissant seigneur, le baron de Montaut, premier baron d'Armagnac et

de Fezensac (1), se présente au-devant du cortège. Il porte une casaque de velours noir, il a une jambe nue et ses pieds sont chaussés de sandales; une foule de gentilshommes des plus distingués de la province, revêtus de la livrée blanche et rouge d'Armagnac, le suivent, ayant des bâtons blancs à la main. Le baron s'adressant alors respectueusement à l'archevêque, l'avertit qu'il va accomplir un devoir que les privilèges de sa baronnie lui imposent de temps immémorial. Aussitôt il prend par la bride la mule du prélat, et le cortège se déroule majestueusement à sa suite vers la cathédrale, à travers les rues étroites de l'antique cité. Après avoir conduit la mule jusque sous le parvis du temple, le baron de Montaut aide le prélat à descendre, le mène à sa stalle, puis un office solennel est célébré dans le chœur. Cette cérémonie accomplie, un festin magnifique, pendant lequel le baron devait faire l'office d'écuyer tranchant jusqu'à ce que, par courtoisie, l'archevêque le fît asseoir à sa table, réunissait dans le palais épiscopal les seigneurs qui assistaient à la prise de possession. Comme prix de son service, le baron emmenait la mule de l'archevêque et emportait sa vaisselle d'argent. En même temps, pour maintenir l'intégrité de ses droits et en assurer la transmission, il faisait dresser par un notaire le procès-verbal de cette cérémonie. Nous devons à cette précaution la description fidèle qui en est arrivée jusqu'à nous (2).

Ce vieil usage, nous allons le voir maintenant disparaître, battu en brèche par ceux mêmes qui auraient dû le défendre.

(1) Nous donnons ici le vieux dicton qui fixait le rang des quatre grands barons de notre province :

Parle Montaut, et réponds Montesquiou.
Ecoute Pardailhan; toi, l'Isle, que dis-tu?

(2) Voir *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé Monlezun, t. VI, p. 418.

Voir aussi l'*Entrada de Mossen Francès de Clermont*, publiée par M. Léonce Couture dans la *Revue de Gascogne* de janvier 1872, et les *Procès-verbaux de l'entrée solennelle en la ville d'Auch des archevêques François de Tournon*, 1547; *Léonard de Trapes*, 1600, *et Dominique de Vic*; 1634, petite plaquette de 30 pages, in-8°, par M. Léonce Couture. Auch, imprimerie Cocharaux, 1873.

Mgr de Trapes paraît être le dernier archevêque d'Auch qui se soit soumis sans résistance au cérémonial que nous venons de décrire. Cependant une légère contestation s'éleva entre lui et le baron; il exigeait que ce dernier eût la tête et une jambe nue, conformément aux coutumes. Il passa outre, en raison, dit-il, du jeune âge du baron (douze ans) et de la boue occasionnée par une grande pluie d'orage. Mais il réserva formellement les droits de ses successeurs sur ce point, tels qu'ils résulteraient des vieux documents (1).

L'ère des résistances devait commencer avec Mgr de Vic; nommé coadjuteur en 1625, il se refusa à prêter aux consuls le serment que les nouveaux prélats leur devaient. Plus tard, en 1634, il prit possession de l'archevêché, que la mort de Mgr de Trapes venait de laisser vide. Cette fois encore, il avait résolu de se soustraire à l'entrée solennelle dont les consuls faisaient les apprêts, prétextant les malheurs d'une grave épidémie qui avait sévi sur la ville et y avait jeté la désolation. Pour vaincre les obstacles et les réclamations des consuls, il arriva de nuit dans son palais et par une porte dérobée. Le lendemain, il reçut les doléances des consuls sur ces procédés, et se contenta de leur prêter le serment qu'il leur avait refusé en 1625, lors de sa nomination comme coadjuteur.

Mgr de La Mothe-Houdancourt avait succédé à Dominique de Vic le 13 juillet 1662. Suivant l'exemple de son prédécesseur, il refusa de se soumettre aux formalités usitées en pareil cas; mais les chanoines d'Auch, mécontents de n'avoir point obtenu la prestation du serment que l'archevêque faisait entre leurs mains et par lequel il s'engageait à maintenir les privilèges de l'église d'Auch, s'adressèrent au parlement de Toulouse. Le prélat fut condamné à se faire recevoir conformément aux coutumes; blessé de ce procédé, il

(1) Voir le texte de la brochure de M. Léonce Couture, page 19, entrée de Mgr de Trapes.

rentra à Paris et ne revint dans son diocèse qu'en 1667, après avoir assisté la reine Anne d'Autriche à ses derniers moments. Mgr de La Mothe consentit alors seulement à donner satisfaction aux réclamations du chapitre. De son côté, le baron de Montaut avait poursuivi l'archevêque devant le même parlement et avait obtenu un jugement (1) lui donnant gain de cause, en reconnaissant ses droits et ses privilèges. Ainsi s'engagea la lutte qui dès ce jour se poursuivit sans trève ni merci jusqu'à ce que la Révolution vint porter le dernier coup à l'entrée solennelle des archevêques.

Mgr de La Baume de Suze fut nommé en 1686 à l'archevêché d'Auch et ne se montra pas plus conciliant que ses prédécesseurs. Vingt ans plus tard seulement, en 1704, Messire Gaspard Le Secq, marquis de Saint-Heraye et baron de Montaut, obtint un jugement qui condamnait l'archevêque à faire son entrée solennelle et à lui délivrer sa mule et sa vaisselle. Ne s'y étant point soumis, le prélat fut condamné de nouveau à payer une somme de cinq mille livres, en échange de son obligation.

Nous n'avons point trouvé de traces de procès sous l'épiscopat de Mgr de Maupeou, qui avait remplacé Mgr de Suze en 1760. Mais il n'en fut point de même sous Mgr Desmarets. Ce prélat fut reçu dans son diocèse le 14 mars 1715. Monlezun rapporte qu'il fit son entrée dans la ville d'Auch, précédé de tous les ordres de la ville et avec le concours d'un nombreux clergé; il prêta même sans difficulté le serment exigé par le chapitre. Mais le baron de Montaut étant alors absent n'avait pu jouir de ses privilèges; il les réclame, l'archevêque résiste et il est prononcé contre lui, le 12 septembre 1718 et le 27 mars 1719, des jugements conformes à ceux précédemment obtenus contre Mgr de La Mothe-Houdancourt. Le prélat parut alors consentir à faire une seconde entrée solennelle au profit du

(1) Ce jugement est mentionné dans ceux qui furent rendus contre Mgr de Labaume de Suze, mais il ne paraît pas avoir eu d'exécution.

baron, il l'avait même fixée au 12 mars 1722; mais Gaspard Le Secq, se trouvant encore malade à Paris, obtient un délai pour être à même de prêter son concours. Ce délai épuisé, « *le zèle et l'ardeur du prélat pour son entrée solennelle* n'est point arrêté par la maladie qui retient toujours le baron à Paris et il lui fait signifier de nouveau son entrée pour le 30 août 1722. Le 17 septembre suivant, un exoïne (1) accordé au baron de Montaut, calme cette fois *l'empressement de l'archevêque,* » nous dit son adversaire.

Le cardinal de Polignac ne se présenta jamais dans le diocèse d'Auch, où il fut appelé le 29 novembre 1729; aussi la question des privilèges en faveur du baron de Montaut se trouva-t-elle écartée.

Enfin, quand en 1735 Mgr de Montillet vint occuper le siège d'Auch, la baronnie de Montaut se trouvait vacante par la mort de Messire Gaspard Le Secq. L'archevêque en bénéficia et il n'y eut point d'entrée solennelle.

Tels étaient les précédents quand Mgr d'Apchon fut nommé archevêque d'Auch, et l'on ne s'étonnera pas s'il se crut facilement en mesure de venir à bout des prétentions du baron de Montaut, battues en brèche, discutées, éludées, depuis plus d'un siècle. A cette époque la baronnie de Montaut était l'objet d'un procès qui dura de longues années et dont nous croyons devoir parler ici, car il n'est pas étranger aux faits qui vont nous occuper.

La baronnie de Montaut subit dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles des vicissitudes nombreuses. Le vieux rameau féodal des Voisins, après l'avoir possédée pendant plusieurs siècles et avoir ainsi présidé tant de fois à l'entrée des archevêques d'Auch, s'était désséché dans le cours du XVIIe siècle. Henriette de Voisins, héritière de cette illustre maison, épousa Jean de Baudéan, comte de Parabère, dont le fils aîné fut

(1) *Exoïne*, terme de vieux droit qui exprime un délai illimité, accordé en cas de maladie.

marié à une demoiselle de Vaillac. Celle-ci, devenue veuve, sans enfants et héritière de son mari, apporta en secondes noces à Messire Gaspard Le Secq l'importante baronnie de Montaut, qui ne devait pas rester non plus dans cette famille. En effet, Gaspard Le Secq mourut sans enfants, après avoir hérité à son tour de sa femme, laissant des dettes si considérables que le comte de Matharel, son petit-neveu et héritier, crut prudent de n'accepter la succession, le 17 février 1756, que sous bénéfice d'inventaire. Les arrêts de saisie obtenus contre Gaspard Le Secq devinrent exécutoires et la baronnie fut mise en adjudication. Le 8 janvier 1762, le comte de La Hitte (1) s'en rendait acquéreur en la chambre des notaires de Paris pour la somme de 122,500 livres et obtint le 14 août de la même année la cession du droit de prélation (2). En prenant possession de Montaut, il entreprit de faire revivre une foule de droits honorifiques et utiles, tombés en désuétude par suite de l'abandon de cette terre, et gagna à ce sujet dix-sept procès de suite devant le Parlement de Pau. Esprit altier et processif, encouragé par le succès, le comte de La Hitte, après avoir attaqué les petits, s'en prit aux grands et se fit ainsi de puissants ennemis parmi ses hommagers. Il avait menacé la marquise de Gensac (3), dame de Preignan (4), d'exercer le retrait féodal de cette terre; et d'autres hommagers, se trouvant dans le même cas, se liguèrent ensemble pour résister aux prétentions du comte de La Hitte. Sûr de son droit, ce dernier avait refusé de transiger avec eux; ils songèrent alors à employer une arme redoutable, restée entre les mains

(1) Joseph-Marie du Cos, comte de La Hitte; voir plus bas à l'appendice.

(2) On nommait ainsi en France, sous l'ancien régime, le droit qu'avait le roi de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas rendu d'hommage.

(3) La marquise de Gensac était née de Gramont; sa fille, la marquise de Laval, était héritière de la terre de Preignan du chef de son père.

(4) La terre de Preignan relevait de Montaut, et le comte de La Hitte se trouvait en droit d'en évincer le seigneur pour n'avoir point rendu les hommages qui étaient dus depuis longtemps. La marquise de Gensac, craignant de voir triompher les prétentions du baron de Montaut, offrit de transiger pour 40,000 livres, ce qu'il refusa.

du comte de Matharel, héritier de Gaspard Le Secq : c'était le droit de rachat de la terre de Montaut, que la coutume de Toulouse donnait pendant dix ans au vendeur d'une terre saisie judiciairement. Avec ce secours et sous l'instigation de la marquise de Gensac, ce droit fut exercé par le comte de Matharel en 1770. Quatre ans plus tard, celui-ci revendit la baronnie de Montaut à M. de Rouilhan (1).

Un long procès s'engage là-dessus; le comte de La Hitte contestait la validité du rachat opéré par le comte de Matharel, ce dernier ne l'ayant pas fait de ses deniers et pour son propre compte. Appels, requêtes, oppositions, toutes les ressources de la chicane furent mises en jeu par les adversaires, et ce ne fut qu'en 1778 (2) que le comte de La Hitte fut dessaisi de la terre au profit de M. de Rouilhan.

Ainsi, quand en 1776 Mgr d'Apchon arrive à l'archevêché d'Auch, deux barons compétiteurs se trouvent en présence, l'un en possession de la terre de Montaut, le comte de La Hitte, l'autre, M. de Rouilhan, armé de plusieurs arrêts qui lui donnent un commencement de propriété sur cette baronnie enviée. L'archevêque avait donc à tenir tête à deux adversaires; il était de taille à se défendre, et la lutte dura six ans. Imitant ses prédécesseurs, Mgr d'Apchon prit possession de son siège sans réclamer ses droits au cérémonial de l'entrée solennelle. Les deux barons de Montaut furent par suite obligés de prendre les premiers l'offensive. Voici deux lettres de M. de Marignan (3), où nous trouvons quelques rensei-

(1) Jean-Antoine de Rouilhan, baron de Montaut, porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire le 25 juillet 1794.

(2) Le procès dura encore de longues années; il n'était pas fini à la mort du comte de La Hitte, décédé à Toulouse le 15 janvier 1781; repris par son héritier, Jean-François-René du Cos, comte de La Hitte, seigneur de Gaspard, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, il ne fut définitivement étouffé que par le bouleversement que 1789 amena avec lui.

(3) Joseph-Gabriel de Seissan de Marignan, juge-mage au sénéchal d'Auch, fils de Jean-Bernard de Seissan de Marignan, président au présidial d'Auch, et de dame Cécile de Labaune, ce qui explique sa parenté avec le comte de La Hitte, fils de Marie de Labaune.

gnements à cet égard. Elles sont adressées à son oncle le comte de La Hitte :

Auch, le 19 juillet 1776.

Monsieur mon cher oncle, Mgr l'archevêque est arrivé ici mardi dernier, il a été reçu le lendemain; vous devez, sans doute, en être instruit. Il ne vous a fait faire aucune signification, voyez le parti que vous avez à prendre sur son silence. Prenez toutes les mesures avant de faire aucune démarche.... Mgr l'archevêque est fort honete, on le dit très grand prélat, mais il sera *soufflé,* ainsi soyez *ad omnia paratus;* cependant je comprends que vous fairez précéder, avant tout, les honetetés en pareil cas requises. J'ay l'honeur d'être, etc., etc.

MARIGNAN.

Auch, le 29 juillet 1776.

Monsieur mon cher oncle,

..... On parle diversement de l'acte que vous avés fait à Mgr l'archevêque, les uns disent que vous êtes tenu à un service si humiliant qu'on aimerait mieux abandoner le droit d'entrée que de rendre ce service. On prétend que vous etes obligé de vous trouver à la porte d'entrée de la ville avec vos homagés, une jambe nud, et prendre la bride de la mule de Mgr l'archevêque, la conduire ainsi à pied jusqu'à l'archevêché, ensuite vous placer derrière sa chaise à table et attendre qu'il vous propose de vous asseoir à sa table. Les autres disent que MM. les archevêques ont bien seu, depuis un certain temps, se dispenser du payement de ce droit d'entrée et que celuy-cy en viendra à bout, comme les autres. Enfin d'autres assurent que vous ne travaillés pas pour vous, et quand même l'archevêque payeroit le droit d'entrée et qu'il seroit décidé que vous seriés dans le cas de rendre ce service du en pareil cas, vous ne travailleriés pas pour vous parce qu'il faudroit que vous en rendissiés compte comme des autres fruits de la terre. Je laisse parler tant qu'on veut, sans rien dire, étant bien persuadé que vous connoissés vos titres qui indiquent vos obligations et celles de Mgr l'archevêque; vous fairés bien d'en avoir une connoissance entière parce qu'il faut vous attendre à des difficultés de touts côtés si on peut vous en faire. Vous serez averti de toutes les significations qui vous seront faites chés M. Ladrix. Du moment qui vous en sera fait quelqu'une, s'il le faloit on vous enverra un courrier pour vous en

prevenir..... Le chapitre a été bien content du gain de son procès contre MM. les prébandiers, il fait ici un honeur infini à Solle, j'en suis enchanté. Je désire aussy de tout mon cœur que vous gagniés le votre, j'ay l'honeur d'être, etc. (1).

MARIGNAN.

Voici maintenant la réponse de l'archevêque à la signification que lui avait adressée le comte de La Hitte :

Auch, le 3 septembre 1776.

L'on m'a instruit, Monsieur le Comte, de tout ce qui regarde la baronie de Montaut, et j'ay reçu l'acte que vous m'avés fait signifier à l'archevêché, en qualité de seigneur de Montaut; j'en ai aussi reçu un de M. de Rouilhan dans la même qualité, il avoit même eu l'honêteté de me prevenir assés longtemps d'avance du procès qui étoit entre vous. Il m'etoit difficile de me décider auquel je devois demander le service dû par le baron de Montaut à mon entrée à Auch. Ainsy j'ay pris le parti de ne point faire d'entrée solemnelle.

Je serai charmé d'avoir l'honneur de faire connaissance avec vous lorsque vos affaires vous attireront dans ce pays-ci, et de vous témoigner le respect avec lequel je suis, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

CL. M. A., arch. d'Auch.

L'on voit que l'archevêque était *bien soufflé* et *ad omnia paratus*. De ce jour, les positions de part et d'autre sont bien tranchées; le baron a affirmé son droit, l'archevêque,

(1) Nous donnons ici le post-scriptum qui termine cette lettre, pensant qu'il aura quelque intérêt :

« P. S. Nous avons appris la mort du marquis de Monlezun qui a partagé sa succession en trois lots. M. le comte de Béon, sous-lieutenant aux gardes, est son héritier, Mme la marquise de Bazillac est légatairesse de la terre de Betplan, ses appartenances et dépendances, avec tout le mobilier et denrées en quoy qu'elles puissent consister; M. de Saint-Martin, ancien conseiller au Parlement de Pau, est légataire de deux terres estimées 300,000 fr. sans compter 100,000 fr. qu'il lui avait donnés par son contrat de mariage avec Mlle de Fortissone; il reconnoit à Mme la marquise de Monlezun 150,000 fr. et luy laisse huit milles livres de rentes. On évalue la succession de M. le marquis de Monlezun quinze cent mille livres, on croit que Mme de Bazillac en profite de plus de sept cent mille livres. La maison de M. le marquis de Bazillac devient la plus riche maison de la province. »

sans le méconnaître, y a répondu par une fin de non-recevoir, polie, sans doute, mais où perce l'intention bien arrêtée de résister. En ce moment, ni le comte de La Hitte, ni M. de Rouilhan ne poussèrent plus loin. Trop occupés à vider entre eux le grave différend qui les divisait, ils s'étaient contentés d'affirmer leurs droits, pour en empêcher la prescription, laissant à l'avenir le soin de décider, par l'issue de la lutte, qui des deux devait rester maître de la position, et par suite présider à l'entrée solennelle du prélat, en recueillir l'honneur et *la vaisselle d'argent.*

Mgr d'Apchon eut ainsi trois ans de tranquillité, au bout desquels il pouvait se croire en sécurité; mais le feu qui couvait sous la cendre se ralluma soudain.

En effet, la trève fut rompue en 1778 quand M. de Rouilhan eut triomphé du comte de La Hitte et eut obtenu le dessaisissement de la terre de Montaut en sa faveur (1). Débarrassé de son adversaire, M. de Rouilhan songe alors à reprendre la lutte contre le prélat, il est seul désormais à la soutenir.

La correspondance de M. de Marignan avec le comte de La Hitte nous donne beaucoup de détails sur cette lutte. M. de Marignan, en sa qualité de juge-mage, était à même d'être bien renseigné. Nous le laissons parler :

Auch, le 1er juillet 1779.

Monsieur mon cher oncle,

M. de Rouilhan a poursuivi aujourd'hui l'audience contre Mr l'archevêque d'Auch, au sujet du droit d'entrée qu'il lui a demandé. Mr l'archevêque ne s'est point présenté, il a été pris défaut contre lui, dont M. de Rouilhan a demandé l'adjudication de l'utilité. J'ay renvoyé à la descente pour examiner les titres. J'ay l'honneur d'être, etc.

MARIGNAN.

(1) Pendant toute la durée du procès, le comte de La Hitte était resté en possession de la terre de Montaut, quoique le comte de Matharel eût exercé le rabattement dès 1770 et eût cédé ses droits en 1774 à M. de Rouilhan.

Sur ces entrefaites, Mgr d'Apchon, prévoyant sans doute une condamnation, offrit de transiger pour la somme de cent louis d'or (2,700 fr.), alléguant la modicité de sa vaisselle d'argent. M. de Rouilhan n'accepte pas cette offre; en conséquence, l'archevêque lui fait signifier son entrée solennelle pour le 18 avril suivant, « *d'où la cohue et le luxe devaient être bannis.* » Mais il rétracte peu de temps après l'avertissement qu'il avait donné :

Auch, le 12 avril 1780.

Monsieur mon cher oncle,

L'entrée et l'installation de Mr l'archevêque était indiquée au 18, M. de Rouilhan avait fait en conséquence differentes invitations, mais les differents verbaux qu'il a signifié ont donné occasion à Mr l'archevêque de retarder cette cérémonie jusqu'à ce que la justice ait prononcé sur la manière en laquelle elle doit être faite. On dit que Mr l'archevêque part du 20 au 25 pour l'assemblée du clergé en qualité de député de sa province; si cette assemblée ne devait pas avoir lieu, comme on nous le mande, Mr l'archevêque en sera instruit et en ce cas son voyage pourrait bien ne pas avoir lieu. J'ai l'honneur d'être, etc.

Auch, le 1er juin 1780.

Monsieur mon cher oncle,

L'affaire de M. de Rouilhan contre Mr l'archevêque a été jugée mardi, il a été permis (1) à Mr l'archevêque de faire son entrée dans le délai de six mois si bon lui semble, dans lequel cas il sera tenu d'avertir M. de Rouilhan deux mois à l'avance du jour qu'il voudra la faire, en laquelle entrée Mr l'archevêque sera conduit dans la forme d'usage par M. de Rouilhan, pour lequel droit d'entrée Mr l'archevêque est condamné passé le délai de six mois de payer à M. de Rouilhan cinq milles livres, sans que M. de Rouilhan puisse en exiger davantage. On dit que Mr l'archevêque va être appelant. J'ai l'honneur d'être, etc.

MARIGNAN.

Voyons maintenant comment l'archevêque se défendait contre le privilège du baron de Montaut devant la cour du

(1) La sentence est du 30 mai 1780.

sénéchal d'Auch : « L'évêché d'Auch, dit-il, est des plus anciens du royaume, l'établissement du siège épiscopal se perd dans les premiers siècles de l'Eglise. Les historiens l'annoncent comme l'un des plus anciens du royaume. Les uns le font remonter à saint Céras, qui vivait du temps des apôtres, et d'autres à Citerius, en l'an 148. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit un évêque d'Auch, Nicetius, assister au concile d'Agde, en 506, ce qui nous ramène à une époque où l'on ne connaissait dans la province ni ducs, ni comtes; » et par conséquent, conclut-il avec orgueil et une noble fierté, l'évêque, étant antérieur aux comtes d'Armagnac, ne tient rien de ceux-ci, mais de sa dignité même et « des rois de la première race. » C'est, dit-il encore, le respect des grands pour leurs prélats qui a introduit « certaines coutumes bizarres devenues ridicules dans le temps présent, » et il ajoute perfidement que si les barons de Montaut y tiennent autant, « c'est que sans doute ils se laissent tenter par la vaisselle d'argent et la mule. »

M. de Rouilhan avait produit au cours du procès, pour appuyer son droit, différents procès-verbaux, et notamment ceux du 21 avril 1424, du 15 avril 1466, qui sont malheureusement perdus aujourd'hui, et ceux de 1547 et de 1600, qui nous sont bien connus (1). L'archevêque feignait de suspecter l'authenticité des deux premiers, se basant sur ce que les dates des entrées ne concordaient pas avec la nomination des prélats. Le baron répondait qu'à ces époques éloignées il arrivait souvent, comme il arrive encore, que la nomination d'un évêque et la prise de possession de son siège sont à deux dates bien différentes. (Quant à nous, en l'absence des titres en question, nous ne pouvons nous prononcer.) Mgr d'Apchon prétendait surtout que le droit du baron de Montaut se trouvait prescrit par la longue interruption des entrées solen-

(1) Ces deux procès-verbaux sont renfermés dans la plaquette de M. Léonce Couture (1873) citée plus haut.

nelles depuis Mgr de Trapes jusqu'à lui. « Vous prétendez qu'il y a prescription, répondait le baron, et cependant Mgr de Trapes lui-même ne fit-il point son entrée solennelle sans la moindre contestation, quoique depuis de longues années aucuns de ses prédécesseurs n'eussent été reçus en la forme usitée? » Et il citait le procès-verbal de 1600 : « Il semble » que Dieu ait apaisé son indignation contre le désolé trou- » peau, lequel n'avait pas vu son pasteur depuis le jour » de saint Thomas 1547 que le cardinal de Tournon fit son » entrée (1). »

« Vous me devez un privilège, disait encore l'archevêque au baron de Montaut, en retour duquel ma mule et ma vaisselle vous sont dus comme salaire. Je renonce, moi, au privilège, vous n'avez donc plus droit au salaire. » Mais, répondait son adversaire, « nous sommes liés réciproquement, et le privilège de l'un est un droit pour l'autre. Je suis votre vassal, nos devoirs sont corrélatifs, et ni vous ni moi ne pouvons les détruire. » A cet effet, il produit les jugements rendus contre l'évêque de Cahors pour le baron de Cessac, le 5 juillet 1631, et celui du 11 septembre 1645 contre l'évêque de Lectoure pour le baron de Castelnau (jugements rapportés par d'Olive), et y joint la série des jugements rendus contre Mgr de La Baume de Suze et Mgr Desmarets. « Vous me dites, répond l'archevêque, que je suis votre suzerain, comme l'évêque de Cahors et de Lectoure sont suzerains des seigneurs de Cessac et de Castelnau; nullement. Je ne tiens rien du comte d'Armagnac, je suis plus ancien qu'eux. Je ne suis point votre seigneur féodal, vous n'êtes point mon vassal. *Quid mihi et tibi?* Votre baronnie est dans la mouvance du comte d'Armagnac, rendez-lui hommage et non à moi. » Après ce fier langage, l'archevêque demandait subsi-

(1) Le cardinal d'Est ne parut point dans son diocèse; il en fut de même pour Mgr de Saint-Sorlin, qui, nommé pendant les temps troublés de la Ligue, et l'un de ses défenseurs, fut tenu éloigné de son diocèse par disgrâce, et s'en démit en faveur de Mgr de Trapes.

diairement à ses juges que, dans le cas où ils reconnaîtraient les droits du baron de Montaut, ce dernier fût tenu d'observer strictement le cérémonial décrit dans les procès-verbaux de 1512, 1547 et 1600, « à faute d'être déchu de tous ses droits. » Mgr d'Apchon exigeait ainsi que la livrée des gentilshommes formant la suite du baron fût de taffetas rouge et blanc, qu'ils tinssent des bâtons blancs à la main, enfin que le baron lui servît d'écuyer tranchant et qu'il ne fût pas obligé de le faire asseoir à sa table. L'archevêque voulait-il par ce moyen faire renoncer le baron à son droit? Cela est probable. Nous faisons grâce à nos lecteurs d'une foule de détails, de citations latines, de discussions grammaticales (1) qui hérissent les pièces originales du procès. L'avocat de l'archevêque appelle-t-il Sénèque au secours de sa cause, celui du baron s'empresse de le faire parler aussi en faveur de la sienne dans le même texte!

Après de si beaux arguments de part et d'autre, le sénéchal se trouve sans doute fort embarrassé pour donner une solution à cette grave affaire. Probablement encore, les parties ont recours de nouveau aux ressources si nombreuses de la procédure de notre vieux droit (2)!.. Le procès menaçait de s'éterniser, quand, en 1782, dans le courant du carême (peut-être par esprit de pénitence), Mgr d'Apchon accepta une médiation; l'affaire était en ce moment près d'être

(1) Sur ce qu'il fallait entendre par *livrée*. Il y a une longue suite de définitions et d'étymologies, par lesquelles l'avocat du baron de Montaut s'efforce de prouver qu'il ne faut entendre par là qu'une écharpe aux couleurs de la personne à laquelle on est attaché.

(2) Ce procès se passe à une époque où l'ordre judiciaire subit à plusieurs reprises des réformes grosses de discordes et de tempêtes, qui retentirent bien fort dans l'intérieur des cours et parlements, et qui passent inaperçues dans l'histoire, à la veille des événements autrement graves prêts à éclater. Comme appendice de ce travail, où les mœurs judiciaires du siècle dernier se révèlent si bien, nous croyons intéressant de publier quelques fragments d'une correspondance qui a trait à ces événements. Elle émane de ces procureurs et avocats qui jouèrent un si grand rôle dans ce procès et tinrent une grande place dans l'existence du comte de La Hitte. Nous y joignons aussi une courte notice sur ce dernier et quelques détails sur la baronnie de Montaut.

jugée définitivement sur le rapport de Me Lafont de Rouïs. Les médiateurs étaient M. Delort, professeur en droit français, et l'abbé Carrère, conseiller en la grand'chambre; ils reconnurent que le droit du baron de Montaut était fondé et qu'il lui était dû, en compensation de la vaisselle et de la mule de l'archevêque, une somme de cinq mille livres dont le baron se contenta; les dépens furent compensés.

Nous sommes arrivés à la fin de ce long procès, dernier épisode du débat soulevé depuis Mgr de Trapes. Ses nombreuses péripéties prouvent l'intérêt que chacun des adversaires attachait à ses prétentions, et son issue consacrait de nouveau l'antique privilège du baron de Montaut. Mgr d'Apchon mourut peu de temps après, en 1783. Des temps troublés se levaient pour la France. Au milieu du bouleversement de cette triste époque, Mgr de Latour du Pin-Montauban, dernier archevêque que notre province ait possédé avant la révolution, put facilement se soustraire au privilège du baron de Montaut. Tout nous le fait supposer; d'ailleurs, la célèbre nuit du 4 août 1789 consacra l'abolition de tous les privilèges. Ce vieil usage, débris des mœurs féodales, disparut ainsi à jamais avec ce qui restait de la France d'autrefois. Avant que le souvenir lui-même s'en efface, nous avons voulu par ce travail adresser en quelque sorte un dernier adieu, je dirai presque un regret à une coutume où se reflétaient la foi de nos pères et leur respect de l'autorité. Un esprit nouveau souffle depuis sur notre pays et s'acharne à détruire les principes auxquels la France devait jadis cette grandeur qu'elle retrouvera le jour seulement où le respect de Dieu et de l'autorité reprendra sa place dans nos mœurs.

Comte Odet de La HITTE.

(*L'Appendice au prochain numéro.*)

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

(*Suite**.)

Marciac.

Le dimanche 16 octobre, M. l'abbé Lassalle, curé-doyen, nous a fait les honneurs de Marciac avec le plus bienveillant empressement, et nous a présenté deux archéologues de cette ville, qui ont bien voulu nous accompagner et nous fournir d'utiles renseignements pour nos études (1). Marciac est la patrie de M. l'abbé Canéto, le doyen des archéologues du Gers (2), et nous sommes heureux de retrouver dans son pays le goût et l'amour des choses anciennes.

La bastide de Marciac porte le nom du sénéchal de Toulouse Guichard de Marciac (3), qui prit part à sa fondation, au nom du roi de France, avec le comte de Pardiac, dont le donjon en ruines élève encore ses vieux pans de murs sur les hauteurs de Monlezun, et aussi avec le monastère de

(*) Voir livraison de janvier, p. 5.

(1) MM. Henry Carrère et Louis Rolland. Ce dernier m'a envoyé des notes fort exactes et fort détaillées sur les monuments de Marciac. Il y aurait peu de choses à ajouter pour en faire une monographie complète. C'est grâce à ces renseignements que j'ai pu donner à mon travail un peu de précision.

(2) M. l'abbé Canéto a parlé des monuments de Marciac en plusieurs endroits de la *Revue de Gascogne*, notamment dans son *Vocabulaire d'Archéologie chrétienne* et dans les lettres qu'il écrivit à l'occasion de la restauration de l'église (t. x, p. 83 et 467; t. xi, p. 34 et 169). Il existe aussi un travail manuscrit de M. l'abbé Canéto sur Marciac.

(3) Voir le savant écrit de M. l'abbé Larroque sur Guichard de Marciac. (*Revue de Gascogne*, t. iii, p. 149 et 508; t. iv, p. 153.).

La Caze-Dieu, dont les belles constructions romanes s'élevaient jadis dans la plaine du Boués; mais il n'en reste que des murs sans caractère, utilisés pour une exploitation rurale.

Le grand fait historique de la fondation des bastides dans le sud-ouest de la France a eu son épanouissement monumental (1). Les bastides présentent quelques caractères généraux à peu près constants. Nous trouvons ici ces caractères avec de grandes proportions.

Au centre, une immense place carrée, entourée de larges promenoirs couverts. De belles rues bien droites, se croisant à angle droit, y aboutissent par les quatre coins; et des rues secondaires, aussi d'une régularité parfaite, partagent la ville en carrés de maisons. Tout autour, un large chemin de ronde. La plus grande partie des murs d'enceinte, les tours qui défendaient les portes, l'hôtel-de-ville, ont disparu; mais la grande église existe encore, avec son beau clocher, magnifiquement rajeuni par de récentes restaurations.

Notre première visite a été pour le couvent des Augustins. Nos regards se sont portés tout d'abord sur l'élégant clocher, carré à la base, octogone ensuite, dont la flèche svelte monte d'un jet si hardi.

L'entrée est au-dessous du clocher. En passant, on peut voir à la clef de voûte les armes de Marciac (*parti, d'azur à cinq fleurs de lis d'argent posées 2 2 et 1, et de gueules à deux clefs d'or posées en pal, les anneaux trilobés vers la pointe*). Mais une belle allée de cloître s'étendait devant nous et attirait toute notre attention.

Elle est formée de colonnettes géminées en marbre, dressées sur un stylobate continu, aussi en marbre; elles suppor-

(1) Le grand et important ouvrage de M. Curie Seimbres intitulé : *Essai sur les villes fondées dans le S.-O. de la France sous le nom de bastides*, ne saurait être trop recommandé à l'étude et à la critique des hommes spéciaux. Au point de vue archéologique, je donne comme un modèle à suivre le mémoire de M. Tholin sur les bastides de Lot-et-Garonne, inséré dans le compte-rendu du *Congrès archéologique de Toulouse et d'Agen*, 1874.

tent une arcature en tiers-point, dont le remplage a été détruit. Chacun des arcs est surmonté d'un fronton, dont les rampants sont armés de crosses végétales.

Les culots qui supportent ces rampants et les chapiteaux des colonnettes sont fort intéressants. Ce sont : des anges qui tiennent des écussons et des banderolles, un moine encapuchonné, un personnage qui pince de la guitare, un autre qui danse; puis de nombreuses têtes avec des expressions fort variées, surtout des figures grimaçantes; on y voit aussi divers animaux, chiens, lions, cigognes, dragons, crocodiles, licornes; enfin, des feuillages et des fruits concourent à l'ornementation de ce curieux monument. La plupart des écussons ont été grattés; cependant nous avons pu voir sur l'un d'eux un soleil, et sur un autre trois épées posées en pal, la pointe en bas.

Le cloître communique avec l'ancienne chapelle du couvent. Nous y avons remarqué une chaire du xve siècle comme à Bassoues, puis une niche soigneusement ornée de sculptures. Celle-ci était-elle destinée à renfermer le Saint-Sacrement, comme le veut M. l'abbé Canéto (*R. de G.*, t. v, p. 635, t. xi, p. 171), ou bien à contenir des reliques ou quelque statue vénérée ? C'était dans des niches ainsi surbaissées que se plaçaient les N.-D. de Pitié qui furent en grande vénération à partir du xve siècle.

Mais nous avons surtout examiné avec soin les boiseries de chêne, brunies par les siècles, qui ornent cette chapelle.

Quand on entre par la porte d'honneur percée au milieu du mur du couchant, on a de chaque côté onze basses stalles et dix-huit hautes stalles adossées aux murs et symétriquement disposées.

Les hauts dossiers des stalles supérieures, ornés d'arcatures à remplages flamboyants, portent un dais continu.

Nous avons principalement remarqué les grands sujets sculptés sur les panneaux qui terminent les rangées des

hautes et des basses stalles. En entrant par la porte principale, on voit aux hautes stalles : à droite, un évêque bénissant; à gauche, la Vierge couronnée d'un nimbe festonné et tenant un livre; aux basses stalles : à droite, un pape; à gauche, un moine tenant d'une main un livre qu'il montre de l'autre. La rangée des hautes stalles du nord se termine par un panneau sur lequel est sculpté un moine : il tient, de la main gauche, un livre ouvert appuyé sur sa poitrine et sur les pages duquel est représentée une étoile à six pointes; de la main droite, une branche de lis. Le panneau qui termine la rangée des hautes stalles du midi représente un évêque pareil à celui que nous avons noté tout d'abord; c'est sans doute saint Augustin, patron de l'ordre.

Je ne puis, sans dépasser les faibles proportions qu'il convient d'attribuer ici à chaque monument, passer en revue tous les sujets si variés que le sculpteur du xve siècle a mis aux parcloses, aux museaux, aux accoudoirs, et surtout aux miséricordes. Comparée aux sculptures du cœur de Ste-Marie d'Auch, cette œuvre peut paraître pauvre; cependant, si l'on veut bien tout examiner avec soin, on aura, comme nous l'avons eu, grand plaisir à suivre tous les caprices d'imagination de ce précurseur des artistes de génie qui ont fait le chœur de notre cathédrale.

Le sculpteur des boiseries du couvent des Augustins de Marciac nous a laissé son nom inscrit en caractères gothiques au haut du premier panneau, à droite, en entrant par la porte du couchant. On y lit en effet :

D^o : I^o : DEPODIO

Les deux premières lettres sont surmontées de ce signe abréviatif qui, dans la plupart des cas, affecte la forme d'une virgule, mais que l'on a ici modifié pour lui donner une tournure ornementale; ces deux lettres sont suivies de deux traits séparatifs gothiques; les deux lettres suivantes

D et E sont liées. Je propose de lire : *D(ominus) I(ohannes) de Podio*. Le nom *de Podio* se traduit d'ordinaire dans la contrée par le nom bien connu de *Dupuy* ou *Dupouy*.

Nous avons été arrachés à cette intéressante étude par le son de la cloche et l'heure de la messe, qui nous appelaient à l'église paroissiale.

L'église de N.-D. de Marciac est bâtie sur un plan rectangulaire. Elle est divisée en trois nefs, celle du milieu très large, les latérales très étroites, en sorte qu'elles pourraient avoir été faites pour servir à la circulation et aux processions, tandis que les fidèles se tenaient en prière dans la nef centrale.

Cette grande nef est divisée en trois grandes travées à peu près carrées, dont la plus orientale sert de chœur. Nous avons surtout été frappés de la grande largeur de cette nef, récemment recouverte d'une belle voûte en étoile.

Dans le mur oriental s'ouvrent de front, en face de la nef centrale, trois absides pentagones. Celle du milieu est un peu plus grande que les deux autres. Trois grandes baies gothiques réunies, partagées par des meneaux, ornées de réseaux flamboyants, occupent le haut de ce mur, au-dessus des chapelles.

Des deux côtés de la travée du chœur, les prolongements des nefs latérales, isolées par un mur de refend qui contrebute l'arc triomphal, formaient autrefois deux chapelles. La chapelle du nord communique avec une sacristie hexagone et irrégulière. On m'assure que cette sacristie, qui est voûtée, était jadis surmontée d'une autre salle également voûtée. Il est probable qu'il y avait là une sacristie à plusieurs étages et formant une tour, dans le genre de celles que nous avons vues à Condom et à La Romieu. On nous a fait remarquer dans

cette chapelle une clef de voûte qui porte un écusson, avec une coquille entre deux fleurs de lis et, au-dessous, un fer de cheval. On a inscrit tout autour :

✝ P : FERRACVCI : CL' : DE : AVRELIACO : ME : QSTX :

P. de Ferragut, Cl. d'Aureliac m'ont construite. Ces deux personnages ont-ils fait construire cette chapelle à leurs frais? Ou bien faut-il penser que nous avons là les noms des architectes de Notre-Dame de Marciac?

Je note en passant une rareté intéressante dans cette église : la présence d'un puits (vers l'angle nord-ouest.)

Trois portes donnent accès dans l'église. Toutes les trois, en tiers-point, s'élargissent vers l'extérieur et sont ornées de colonnettes à chapiteaux feuillagés. Les deux portes latérales sont surmontées de deux frontons fort allongés, ornés de crochets en feuillage frisé, qui renferment une rosace, avec la place d'une statuette au-dessus. La porte principale, percée au milieu du mur du couchant, est partagée en deux par un trumeau qui porte la statue de la Vierge. Dans le tympan est représenté Jésus en croix et au-dessus le jugement dernier. Les détails icouographiques de cette sculpture, et mille autres détails encore, mériteraient une minutieuse description. Mais je dois forcément négliger bien des choses pour m'attacher à donner des idées d'ensemble.

Le clocher, construit hors œuvre au centre du mur occidental de l'église, est établi sur un plan carré et renforcé à chacune de ses encoignures occidentales par deux contreforts. Il se compose de trois étages voûtés, avec coursières extérieures, et ajourés de larges baies en tiers-point. Il se termine par une magnifique flèche octogone, qui s'élève au milieu de quatre clochetons.

Le bas du clocher forme un porche à peu près carré, ouvert de tous les côtés et voûté. Dans les dernières années du xv^e

siècle, les chanoines de la collégiale firent construire une chapelle au nord de ce porche et une autre au midi. Ces deux chapelles sont voûtées et éclairées par des fenêtres. La clef de voûte de la chapelle septentrionale porte les armes de l'archevêque d'Auch Philippe de Lévis, qui, en 1444, établit à Marciac une consorce de prêtres, plus tard érigée en chapitre (1). Les mêmes armes se trouvent au porche de Beaumarchez. A la clef de voûte de l'autre chapelle, on voit une étoile à six pointes. Nous avons vu cette même étoile aux boiseries du chœur des Augustins.

L'entrée du porche est ornée de colonnes engagées, avec des pommes de pin, qui sont de l'époque romane; ces pierres sculptées viennent, dit-on, de l'ancien couvent de La Caze-Dieu. Elle est fermée par une forte grille en fer.

Les beautés archéologiques de Notre-Dame de Marciac sont surtout mises en relief par les magnifiques restaurations dont elle a été récemment l'objet. Elles sont dues au zèle de M. l'abbé Lassalle qui, d'accord avec une excellente population et secondé par un habile architecte, M. L. Gentil, notre confrère, a su mener à bonne fin l'accomplissement de cette grande œuvre.

En chroniqueur fidèle et reconnaissant, je dois mentionner ici une restauration d'un autre genre, que notre caravane archéologique doit à M. le curé de Marciac. Après nous avoir fait admirer sa belle église, il a eu la bienveillante attention de nous offrir un excellent déjeuner, chose, comme on sait, toujours bien appréciée par des voyageurs.

Puis nous sommes montés à la nouvelle église romane construite par M. le curé de Marciac en l'honneur de Notre-Dame de la Croix, qui est l'objet d'un pèlerinage (2). Après avoir admiré le nouvel édifice, dont je ne puis rien dire ici

(1) *Chroniques du diocèse d'Auch*, p. 435.

(2) Cette dévotion est la plus récente du diocèse d'Auch, car elle date de la peste de 1653.

puisque je ne dois parler que d'archéologie, nous avons dit adieu à Marciac et repris place dans nos voitures, pour continuer l'exécution de notre programme.

Arrivés en face de la colline de Monlezun, qui porte les ruines du château des comtes de Pardiac, nous nous sommes arrêtés un instant pour voir les restes imposants du donjon carré qui s'élèvent encore sur cette hauteur. Des pentes très raides entourent l'étroit emplacement du château et lui donnent une force considérable.

Après Monlezun, la route passe à Tillac, où nous avons négligé de nous arrêter. Les deux tours qui défendaient ce village et le sanctuaire de l'église méritaient notre attention. Mais le temps marche si vite !

A Sainte-Dode on trouve tout juste ce que signale M. Cénac Moncaut dans son *Voyage dans l'Astarac et le Pardiac* (p. 53). Mais Sainte-Dode offre un intérêt d'un autre genre. Cette humble localité est le centre d'une petite région dont le langage a des caractères tout à fait particuliers. M. Couture pourrait sans doute nous donner à ce sujet des renseignements précieux (1).

Saint-Clamens.

L'église de Saint-Clamens est un des types de nos églises rurales de l'époque romane. Le chevet est composé de sept pans coupés. Celui du fond et les deux intermédiaires à

(1) Je suis plus à même d'en demander que d'en donner, et je profite de l'occasion pour réclamer de quelqu'un de nos correspondants une délimitation exacte de cette région linguistique, qui embrasse, avec une partie du canton de Miélan (Gers), une fraction contiguë du département des Hautes-Pyrénées. Le caractère le plus frappant de la phonétique de ce quartier, c'est l'épaisseur des sons et le chuintement : *s* finale devient *hh*, *d* median devient *r*, etc. Y a-t-il là une raison ethnique? Je le croirais; on peut citer à l'appui les plaisanteries dont ce pays est l'objet chez tous ses voisins, peut-être même le culte local de sainte Dode et de sa sœur sainte Aurence. — L. C.

droite et à gauche sont extérieurement en saillie d'environ 20 centimètres, et percés tous les trois d'une fenêtre à plein cintre ornée de deux colonnettes à chapiteaux grossièrement sculptés et sans archivolte.

Un magnifique sarcophage romain en marbre blanc et recouvert de personnages sculptés sert d'autel à cette pauvre petite église.

Nous allons décrire successivement le couvercle, la face principale de l'auge et les côtés.

Le couvercle présente des particularités qui se retrouvent dans le sarcophage de Sainte-Quiterie du Mas d'Aire. La surface supérieure s'abaisse en appentis en allant d'avant en arrière; et la face principale continue verticalement la face principale de l'auge, ayant à chacune de ses extrémités une grosse tête et au milieu un cartouche rectangulaire sans inscription. Après cela, plus rien dans le tombeau de Saint-Clamens ne rappelle celui de Sainte-Quitterie. Sur la face sculptée du couvercle de notre sarcophage, on a représenté quatre petits génies ailés; ce sont de beaux enfants nus, dans des attitudes vivantes et variées, la chlamyde rejetée en arrière et agrafée sur l'épaulé droite. Ils courent vers le centre, deux à droite et deux à gauche, conduisant devant eux, avec une baguette, des disques munis d'une sorte de bouton au milieu. Mais le quatrième a brisé son disque et pleure. N'est-ce pas les quatre âges de la vie, dont le quatrième amène la mort?

La face principale de l'auge renferme au milieu le portrait du défunt dans un médaillon rond. Ce médaillon est porté par quatre génies : deux, semblables aux enfants du couvercle, le soulèvent péniblement au-dessus de leur tête, et deux grands génies le tiennent par les côtés dans l'attitude de supports d'armoiries.

Deux grands génies à droite et deux à gauche, semblables aux deux grands génies dont nous venons de parler, garnissent le reste de cette surface. Ils portent d'une main divers

emblèmes et de l'autre une corbeille de fleurs et de fruits, qu'ils élèvent vers le portrait du défunt. Il est difficile de déterminer ce que tient le premier à sa main droite; une cassure a fait disparaître une partie de cet objet. Son voisin tient une faucille, à ses pieds est une gerbe : c'est, je pense, le génie de l'été. Le troisième, qui se trouve du côté droit, tient une palme avec des baies et des feuilles de forme allongée. Le quatrième, le seul de ces génies qui soit vêtu, porte la tunique, il tient une branche de bois mort. Quoique je n'aie pas bien pu déterminer les attributs de chacun de ces personnages, les objets qui garnissent et débordent de leurs paniers, je crois cependant que la faucille du second, la tunique et le bois mort du quatrième suffisent pour faire décider que nous avons là les quatre saisons. Encore une image de la vie.

Ces quatre grands génies sont ailés et nus comme les petits; ils ont comme eux la chlamyde agrafée sur l'épaule droite et rejetée en arrière.

Mais tandis que les petits génies ont les cheveux courts, les grands les ont longs et bouclés, avec une sorte de flamme au-dessus du front. Comme les petits génies du couvercle, les quatre grands, qui représentent les quatre saisons, ont des attitudes vivantes et semblent marcher vers le centre du sarcophage. Quatre animaux sont couchés aux pieds de ces personnages. Près de l'automne, j'ai cru reconnaître une biche, près de l'hiver un sanglier; mais je n'ai pu déterminer ceux qui sont avec le printemps et l'été.

Sur les faces latérales sont représentées deux scènes de vendanges. A gauche, deux grands génies avec de petites ailes, complètement nus, sans manteau, les cheveux courts, cueillent des raisins sur une souche qui les sépare; l'un coupe les belles grappes avec une petite serpe, l'autre les place dans un panier. A droite, deux génies complètement pareils portent un panier de vendange au moyen d'un bâton passé dans l'anse et qu'ils soutiennent sur leurs épaules.

Tout l'ensemble de cette œuvre d'art offre une vie, un mouvement d'un très bel effet.

L'étude de ce monument soulève une question délicate. Est-il païen ou chrétien ?

Au premier aspect, il semble païen. La nudité de tous ces personnages ne semble guère convenir avec la décence chrétienne. Cependant, on trouve des personnages nus sur les sarcophages des catacombes. Voici d'ailleurs quelques considérations générales du P. Minasi sur le sarcophage d'Aire (1), qui me paraissent ici bien à leur place :

« Les artistes chrétiens étaient en général des païens convertis; ils appliquaient donc de leur mieux aux monuments sacrés les formes artistiques du paganisme, autant que le permettait la nature des sujets nouveaux à traiter. Mais, comme malheureusement ils vivaient à une époque de décadence, toutes les fois qu'ils avaient à s'occuper de compositions nouvelles, ils montraient une incapacité inévitable. De là la tolérance de plusieurs monuments reçus dans l'art païen, appliqués à des ouvrages chrétiens; par exemple, les génies qui soutiennent le cartouche des sarcophages, les deux têtes aux angles du couvercle. Cet usage est tellement fréquent dans la peinture qu'il devient inutile d'en apporter des exemples. Quelquefois même, on trouvera un tableau entièrement païen adapté aux faits du christianisme, sauf une modification légère et purement accessoire. »

Après ces idées générales, voyons si les diverses scènes figurées sur ce sarcophage s'accordent avec les coutumes chrétiennes.

Et d'abord les scènes de vendanges sont fréquentes sur les anciens sarcophages chrétiens. « Nous pensons, dit M. l'abbé Martigny (*Dictionnaire*, v° *Vigne*), que ces pampres, ces raisins, constituaient l'un des nombreux et ingénieux moyens qu'aimaient à mettre en œuvre les premiers chrétiens pour donner une idée des délices qui sont réservés aux élus. »

(1) *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, 1872, n° 10.

A propos de la scène du couvercle, M. de Laurière m'écrit : « J'ai aperçu dans les planches de la *Rome souterraine* de M. de Rossi un fragment de sarcophage chrétien où l'on voit des enfants qui font tourner des cercles en appuyant dessus avec une baguette. »

Enfin, j'extrais d'une lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire M. Edmond Le Blant, de l'Institut, le passage suivant : « Les monuments chrétiens portent des scènes de vendanges et même *les figures des saisons*. C'étaient là des représentations innocentes et que nos pères ne répudiaient pas comme les sujets nettement païens. »

En somme, rien, je crois, ne s'oppose à ce qu'on puisse considérer ce sarcophage comme chrétien. Cependant, on aurait tort de voir dans cette appréciation un jugement définitif. J'espère que des savants spéciaux voudront bien étudier ce monument avec l'attention qu'il mérite.

Le premier qui ait mentionné ce sarcophage est l'abbé Nicaise dans son *Explication d'un ancien monument trouvé en Guienne dans le diocèse d'Auch* (p. 6), ainsi que l'a établi M. Couture (*R. de Gasc.*, t. XXIII, p. 61). Seulement, l'abbé Nicaise en parle tout de travers, d'après des indications probablement défectueuses, que son imagination aura achevé de travestir.

M. Cénac-Moncaut a publié un mémoire sur ce monument dans la *Revue d'Aquitaine* (t. XIII, p. 181). Mais son travail est l'œuvre d'un littérateur et pas du tout d'un archéologue. Je ne sache pas qu'un autre écrivain ait parlé de ces bas-reliefs antiques, également dignes de l'étude des archéologues et de celle des artistes.

Après une courte exploration dans un champ voisin, où l'on a découvert des mosaïques et des restes de constructions antiques, nous avons regagné nos voitures, et bientôt après nous arrivions à Mirande, où nous attendait notre confrère M. le docteur Albert Magné.

Mirande.

L'heure tardive de notre arrivée nous a obligés de renvoyer au lendemain lundi (17 octobre) la visite de la ville.

Mirande, comme Marciac, est une bastide. Nous retrouvons une belle place au centre, entourée de larges promenoirs couverts, et aussi les belles rues droites et perpendiculaires qui divisent les maisons de la ville en carreaux réguliers.

Le monument de Mirande, c'est son église. Elle a, comme celle de Marciac, une très large nef, avec deux nefs latérales très étroites.

Cette largeur des nefs est vraiment digne d'attention. Dans nos courses à travers le département du Gers, nous avons trouvé quelques églises pourvues de ces larges vaisseaux. Outre celles de Marciac et de Mirande, nous avons remarqué celles de Gimont, de Lectoure et de Condom. Quelle est l'influence qui a produit ce caractère remarquable dans nos églises du midi ? Est-ce une influence espagnole ?

L'Espagne possède, en effet, un grand nombre d'églises à larges nefs, parmi lesquelles il faut principalement signaler celle de Girone. Elle a un peu plus de 23 mètres de largeur ! Quand en 1416 il fallut voûter cet immense vaisseau, on fut quelque peu effrayé et on réunit une *junte* d'architectes. M. Charles Lucas a publié le curieux compte-rendu de cette assemblée, dans laquelle siégèrent deux architectes français. Le procès-verbal commence par l'invocation de la sainte Trinité et relate textuellement l'opinion que chacun émit après avoir prêté serment (1). A la suite de cette junte solennelle, « *le révérend Evêque et l'honorable Chapitre de Girone décidèrent qu'autant qu'il plairait à Dieu ils poursuivraient*

(1) *Une junte consultative d'architectes tenue à Girone (Catalogne) en janvier 1614*, par Charles Lucas, architecte. Paris, 1871, Ernest Thorin, rue de Médicis, 7.

jusqu'à entier achèvement la construction de la cathédrale à une seule nef. »

Les nombreuses églises à larges nefs qui existent en France, Albi, Carcassonne, Mirepoix, Perpignan, Saint-Bertrand de Comminges, Saint-Etienne de Toulouse, etc., me font penser que ce genre d'églises pourrait bien être d'origine française. Pour traiter ce sujet à fond il faudrait des études et des voyages que je ne puis entreprendre.

Quoi qu'il en soit et de quelque côté des Pyrénées qu'ait commencé le mouvement, voici, je crois, la raison qui l'a fait se produire. Dans les nefs latérales, on ne voit point le sanctuaire et on ne peut suivre les cérémonies qui s'y accomplissent; la parole du prédicateur ne s'y fait que peu ou point entendre : n'est-il pas naturel qu'on ait songé à se débarrasser des piliers et à réunir tous les fidèles dans une même enceinte ? Il y a encore une raison artistique. Dans sa déposition à la *junte* pour la construction de l'église de Girone, Antonio Canet, maître architecte de la cathédrale d'Urgel, parla ainsi : *La forme à trois nefs, quoique bonne et heureuse de proportions, n'offre pas tant de noblesse que celle d'une nef.* Et M. Charles Lucas remarque que dans ces paroles l'artiste du moyen âge préconise, «dans la construction d'une église chrétienne, *l'unité qui fut une des grandes causes de la beauté des temples antiques.* » C'est pour ces motifs qu'on a construit des églises à une nef assez larges pour contenir autant de fidèles que des églises à plusieurs nefs. A l'époque romane ce résultat était impossible, mais avec les perfectionnements apportés à l'architecture par l'art gothique on fit des prodiges de hardiesse.

Je connais dans le Gers une église bien intéressante à ce point de vue, celle de Beaumarchez. Elle se compose d'une très large nef avec un sanctuaire pentagone beaucoup plus étroit; c'est un essai assez timide et assez naïf. Pour augmenter la solidité de la voûte, on a multiplié les travées en

sorte que les croisées d'ogive sont construites sur un plan très barlong et renforcées extérieurement par de robustes contreforts nécessairement très rapprochés.

L'architecte de Marciac, au contraire, fit de larges travées et construisit ses croisées d'ogives sur un plan à peu près carré. Il y ajouta deux petites nefs qui, au point de vue de la solidité, servent à contrebuter la poussée de la large voûte et qui, d'ailleurs, sont utilisées pour la circulation et d'autres usages.

Dans l'église de Mirande, les croisées d'ogives sont établies sur un plan barlong, mais pas aussi resserrées qu'à Beaumarchez. On a encore adopté à Mirande les nefs latérales et étroites de Marciac. Et de chaque côté des deux travées voisines du sanctuaire, on a employé des murs de refend pour augmenter la solidité de l'édifice, comme d'ailleurs à Marciac de chaque côté de l'arc triomphal. Ces murs contrebutent aussi fortement qu'il est possible les arcs doubleaux et transforment les petites nefs en chapelles latérales.

Si l'on suppose les petites nefs des églises de Mirande et de Marciac ainsi transformées d'un bout à l'autre par des murs de refend, on aura le type, si commun dans nos pays, de l'église à une nef entourée de chapelles latérales. On le trouve, dans le département du Gers, à Gimont, à Cahuzac, à Montfort, à Condom, à Eauze. Je considère ce genre de construction comme le dernier mot de l'art gothique pour édifier une église à large nef avec toutes les garanties de solidité. C'est d'ailleurs selon ce modèle que se trouve construite l'église à nef unique la plus large peut-être qui existe, la cathédrale de Girone dont j'ai déjà parlé.

Dans ses *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, M. Tholin donne pour raison d'être à ce type l'emploi de la brique. Selon lui, il nous viendrait du Languedoc, pays qui utilise à peu près exclusivement ce genre de matériaux dans les constructions. L'étude de nos églises à large nef et en

particulier de l'église de Mirande, où l'on voit les chapelles latérales commencer à prendre la place des nefs latérales étroites et donner à l'édifice un surcroît de solidité, la considération que l'Espagne comme le Languedoc a adopté ce type, notamment pour l'église de Girone, m'ont conduit à une autre conclusion. J'aime à croire qu'au-dessus des raisons de matériaux et d'équilibre des forces il y a les exigences du culte. Ces exigences ont posé le problème aux architectes. Leur gloire est d'avoir trouvé d'admirables solutions et d'avoir produit, malgré d'immenses difficultés, des constructions d'une solidité inébranlable. De plus, le principe d'unité et de simplicité, qui distingue surtout l'art antique, mais qui est de tous les pays et de tous les temps, semble avoir inspiré la construction de ces vaisseaux si vastes et si grandioses.

On me permettra de ne point faire une étude détaillée de l'église de Mirande. Cependant je crois devoir mentionner quelques particularités importantes : d'abord un très bel effet de perspective produit dans cette église par la hauteur graduée des arcades de droite et de gauche, qui augmente à proportion qu'elles se rapprochent du sanctuaire. On nous fait remarquer encore un vitrail du XVIe siècle, où l'on voit saint Michel et sainte Marthe représentant, dit-on, Michel et Marthe d'Astarac. Les armes de cette famille *(parti au 1er et au 4e d'or, au 2e et au 3e de gueules)* sont sur ce vitrail.

Nous admirons surtout le clocher si intéressant, si curieux, si original avec tous ses clochetons. Nous le quittons avec la crainte qu'il ne vienne aux bons habitants de Mirande le désir de changer, comme il est de mode, cette pittoresque construction contre une flèche plus grande, plus haute et faite sur le modèle de la plupart de nos clochers neufs, c'est-à-dire complètement vulgaire.

ADRIEN LAVERGNE.

(*A suivre.*)

M. LE Dr J.-M. CANDELLÉ.

Le Houga (Gers) et toute la contrée dont cette petite ville est le centre viennent de faire une grande perte dans la personne de M. le docteur Jean-Marie Candellé, ravi à ceux qui l'estimaient et l'aimaient, c'est-à-dire à tous ceux qui l'ont connu, le 9 janvier 1882, à l'âge de 73 ans, par une maladie de dix jours, dont il suivait et analysait lui-même toutes les phases, tous les progrès.

On peut consulter sur cet homme de bien, soit les deux discours prononcés à ses funérailles par MM. le docteur Dubosc-Taret et Léonce Dubosc de Pesquidoux, soit les quelques mots dits à la réunion de la fabrique tenue bientôt après. Le *Conservateur* du 18 janvier ayant reproduit le discours de M. de Pesquidoux, il suffira de citer ici, sous forme de note, les deux autres documents (1).

Mais il me paraît indispensable d'entrer dans quelques détails pour donner une connaissance plus intime d'un homme qui occupait une si grande place dans son pays et qui cachait, sous les dehors les plus modestes : une grande intelligence, empreinte sur son large front, dans un regard vif, limpide et droit, sur sa belle tête qu'on aurait prise pour celle du plus savant bénédictin; un cœur des plus sensibles et des plus riches en sublimes dévouements, en constantes et inépuisables charités; un caractère dont la timidité et une certaine bonhomie n'excluaient pas la fermeté, j'oserais même dire l'emportement du zèle, et ces expressions d'une acerbe vérité remplaçant avec avantage l'ironie et le sarcasme satiriques.

Elève supérieur dans ses humanités et en philosophie, M. Candellé avait suivi avec beaucoup de succès la plus grande partie du cours de théologie au grand séminaire de Tarbes, et l'on se souvient encore de quelle façon brillante et solide il y soutint plusieurs thèses, quand il se décida, peut-être sous l'influence de craintes un peu jansénistes, à étudier la médecine pour n'avoir que les corps à soigner et diminuer ainsi sa responsabilité morale. Ceci nous explique comment, malgré son travail assidu et sa haute intelligence, il

(1) Voyez les notes A et B à la fin de cette notice.

n'arriva cependant au doctorat qu'à l'âge de vingt-neuf ans. Bientôt après il quitta Ossun (Hautes-Pyrénées), sa ville natale, pour venir se fixer au Houga, où il a exercé son art pendant quarante-trois ans avec autant d'intelligence que de charité.

D'une conscience trop honnête pour user jamais de la diplomatie souvent en usage dans certains partis politiques, il ne se refusait pas la satisfaction bien légitime, et que personne au reste n'aurait osé lui contester, d'en flétrir à l'occasion les honteuses fourberies; quoi d'étonnant, dès lors, si, malgré ses hautes qualités, on l'a toujours tenu éloigné des assemblées qui auraient trouvé en lui une protestation vivante contre certains de leurs actes? Mais en conduisant ses restes mortels au champ du repos, le peuple reconnaissant et tout le pays l'ont bien vengé; un millier de personnes, au moins, assistaient, avec une émotion visible, à sa sépulture, et dans le nombre dix-sept médecins.

M. Candellé avait une de ces physionomies qu'on ne retrouve presque plus; on y voyait, avec un reflet de l'ancienne société française dans son exquise urbanité, la franchise aimable d'une bonhomie qui ne connaît pas d'arrière-pensée; l'âme d'un chrétien profondément instruit et néanmoins écoutant avec l'attention la plus soutenue, la bienveillance la plus cordiale, la soumission d'esprit la plus complète, les plus simples prônes de son curé; par-dessus tout un charme personnel, un attrait sympathique auquel nul ne résistait. M. Candellé, avec ses nombreuses connaissances en philosophie, en théologie, en médecine, en littérature, en histoire surtout locale, en linguistique, en botanique, et sa très grande simplicité, se mettait tout de suite à la portée de son interlocuteur et l'intéressait aussitôt; nul ne pouvait s'entretenir avec lui sans se dire en le quittant : « Quel aimable homme, et comme il est instruit! »

Les médecins des environs le regardaient comme leur maître et leur ami; de jalousie, nul n'en pouvait avoir contre lui, tant il était bon, tant sa supériorité était d'ailleurs incontestable; et dans son cœur si aimant, si élevé, jamais ce vil sentiment ne pénétra.

Incapable de fausseté, il ne pouvait nulle part en supporter seulement l'ombre; qui n'a joui, en voyant ses colères d'Oreste, aussitôt apaisées que produites, contre certains fabricants et ordonnateurs de remèdes qu'aucune faculté n'a jamais instruits, et aussi contre certaines prétentions héraldiques qu'il menaçait sans cesse de réduire à néant par la publication de parchemins et de vieux papiers dont il avait su faire une riche collection!

L'étude était pour lui une véritable passion, les livres une société, les vieux parchemins et les plus anciennes minutes de notaires une récréation des plus attrayantes; il a fait sur plusieurs sujets des recherches vraiment importantes et réuni des matériaux du plus grand prix Jamais on n'a pu vaincre sa modestie pour qu'il livrât ses divers travaux à l'impression; à peine a-t-il consenti à laisser paraître dans la *Revue de Gascogne* de courts et rares articles (1); ils ont suffi pour prouver combien M. Candellé possédait à fond l'histoire de notre pays, l'ayant étudiée, non sans de longs et pénibles efforts, dans ses véritables sources. Sa diction était pure, sa phrase d'une noble simplicité; il rejetait impitoyablement les mots à effet, signe à peu près certain de l'absence de toute solide pensée. Il se défiait, non sans raison quelquefois, de certaines longueurs qu'il reconnaissait lui-même; mais parce qu'il travaillait pour lui et non pour le public, les détails ne lui paraissaient jamais trop nombreux, les citations trop longues; « d'autres, disait-il, retrancheront ce qu'ils croiront inutile; un enfant aurait-il en naissant six doigts à chaque main, un père n'aurait pas le courage de le mutiler pour ne lui en laisser que cinq. » Tel M. Candellé en face de ses écrits.

Un travail d'assez longue haleine, mené, je crois, à bonne fin, et qui verra le jour, je l'espère, par les soins de M. le docteur Henri Candellé, avait conduit notre regretté docteur à étudier l'histoire de l'Eglise dans ses conciles; comme il était plein d'enthousiasme pour cette vie divine de l'Eglise ne cessant jamais de combattre les erreurs de doctrine, les abus de discipline, les dérèglements de mœurs dans toutes les classes, il voyait là clairement le doigt de Dieu, haïssant le mal et cherchant toujours à le détruire.

Homme très instruit, chrétien exemplaire, ennemi juré de tout faste, de toute jactance, à l'occasion railleur aimable de toute prétention qui ne lui paraissait pas assez bien assise, mais charitable avant tout, M. Candellé a laissé dans le sein des pauvres toutes les économies qu'il a pu réaliser dans les quarante-trois ans qu'il a exercé la médecine au milieu de nous.

(1) Une lettre sur une bulle de Paul III dans le premier volume de la *Revue*, alors *Bulletin du comité d'hist. et d'archéol. d'Auch* (p. 510); des *Extraits du Journal de la famille Doat de Perchède*, utilisés dans un article de M. Léonce Couture sur *Nogaro* (t. IV, p 31); *Lettres inédites de plusieurs souverains*, avec commentaire sur les familles de Panjas et de Lau-Luzignan (t. IV, p. 399 et 459); *Lettre sur la famille de Géraud de la Pailhère* (XVII, 238); *Notice sur la chapellenie de Maur dans l'église de Rivière* (XVII, 438).

Son principe politique était la légitimité; il ne voyait — je cite, en fidèle historien — « ni dans le parti républicain actuel, à cause de ses haines anti-catholiques, ni dans le parti bonapartiste, ami des chantages plébiscitaires, l'honnêteté de principes qui doit sauver la France, » et il ajoutait : « Pas de base solide pour soutenir et conserver la société et la famille en dehors des principes religieux; si nos gouvernants persistent à n'être pas chrétiens, ils tomberont, et la France finira par disparaître de la carte d'Europe. »

M. Candellé n'a interrompu ses recherches historiques que sous les étreintes du mal qui l'a enlevé; alors il a fait trève aux travaux de l'intelligence, ne cessant pas pour cela d'indiquer les remèdes que chaque progrès de sa cruelle maladie nécessitait, jugeant parfaitement par lui-même, heure par heure, de la gravité de son état, mais s'occupant surtout des intérêts de son âme, de son éternité. Il a demandé et reçu les derniers sacrements avec la foi la plus vive, faisant généreusement le sacrifice de sa vie, remettant paisiblement son âme entre les mains de Dieu, entouré des soins les plus affectueux de ses amis, « de sa femme et de son fils, honneur et orgueil de son foyer. » Et nous qui avons eu le bonheur de l'assister jusqu'à son dernier soupir, nous pouvons rendre ce témoignage que sa bouche n'a cessé de prier que lorsque son cœur a cessé de battre.

Sous l'inspiration d'un noble cœur, une souscription, limitant le chiffre des offrandes de 0 fr. 05 à 5 fr. pour qu'elle fût accessible à tous les désirs, a été ouverte et couverte tout aussitôt, afin d'élever sur sa tombe, avec la permission de la famille, un mausolée qui perpétuera la reconnaissance de ses obligés. Le marbre dira : « A notre regretté Docteur, M. Candellé, décédé au Houga, le 9 janvier 1882, la population du Houga reconnaissante. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.* Psal. XL. » Quel éloge funèbre ! Y en eut-il jamais de plus beau ! Les âmes portées à la méditation et qui ont joui de la douce intimité de notre Docteur se demanderont si chaque verset du Ps. 40e n'a pas été écrit pour lui, tant l'application en est facile et parfaitement exacte. Qu'il reçoive par delà la tombe ces hommages si mérités, cet adieu de mon cœur !

J. DUCOUSSO,
curé du Houga.

(A) Messieurs, auprès de cette tombe autour de laquelle nous réunit un sentiment commun d'affection, d'estime et de reconnaissance, permettez-moi de vous adresser quelques mots sur celui que nous pleurons.

M. Candellé a passé parmi nous plus de quarante années. Cette longue et laborieuse carrière médicale pourrait se résumer en deux mots : *transiit benefaciendo*. Oui, tous vous avez pu apprécier sa bonté et son dévouement; j'en vois la preuve dans ce concours immense et ces regrets universels; mais d'autres interprèteront mieux que je ne pourrais le faire la pensée du peuple, je ne veux parler que du médecin.

Je m'adresse à vous surtout, mes chers confrères, accourus en si grand nombre pour rendre à sa mémoire un dernier hommage, vous qui avez si bien connu l'aménité de ses relations confraternelles et son commerce si agréable; il aimait particulièrement la société des médecins, la recherchant avec empressement, toujours heureux de faire une connaissance nouvelle. Les jeunes en particulier étaient accueillis par lui avec bonté et trouvaient dans ses conseils l'encouragement si nécessaire aux débutants.

La discussion médicale lui plaisait singulièrement; il y laissait toujours l'empreinte de son jugement solide et éclairé, y mettait parfois un peu de chaleur; mais si un mot trop vif lui échappait, une bonne et douce parole venait en effacer l'impression. Vous ne me démentirez pas, chers confrères, car chacun de vous trouve dans ses souvenirs la confirmation de mes paroles.

Mais c'était principalement auprès du lit des malades qu'éclatait la valeur personnelle du savant docteur. On y pouvait observer la sûreté de son diagnostic, la logique de ses conclusions et les ressources de sa thérapeutique. Avec quel soin il interrogeait le patient, recherchant les moindres détails, analysant scrupuleusement les symptômes, et ne cherchant jamais à imposer ses idées que par la persuasion ! Dans les cas difficiles, malgré sa longue expérience, on le voyait toujours fouiller dans ses livres, y cherchant avec persévérance le secret de la science.

Aux soins médicaux qu'il prodiguait si bien à ses malades, il savait joindre des consolations affectueuses dont l'expression partait du cœur; et lorsque les secours de la religion lui paraissaient nécessaires, il ne négligeait pas d'avertir le prêtre.

C'est qu'il avait une foi vive, il était chrétien, il n'avait jamais oublié les exemples reçus dans la famille : heureux les fils qui trouvent dans l'héritage de leur père de pareils souvenirs !

M. Candellé avait été préparé à la carrière médicale par de fortes études. A la Faculté, dont il fut toujours un des plus brillants élèves, maîtres et condisciples connaissaient son goût pour le travail. Il avait une haute intelligence, une mémoire heureuse, et cette puissance de s'absorber dans l'étude qui est le don des esprits supérieurs. Certes, sa place était marquée sur un plus grand théâtre; mais nous qui avons eu le bonheur d'en profiter, nous devons nous féliciter dans notre égoïsme qu'il ait préféré une modeste position à celle que

lui promettaient des conseils ambitieux. Pour moi, son ami, les quarante ans passés près de lui, dans la plus constante intimité, sont un consolant souvenir dont il m'est permis d'être fier.

La carrière médicale de M. Candellé fut une suite continuelle de fatigues excessives, qu'il n'a pu supporter que grâce à sa forte constitution et à la sobriété de sa vie. La clientèle était vaste, les malades nombreux, les riches et les pauvres avaient une part égale : le zèle du docteur suffisait à tout.

Après quarante-trois ans d'un si pénible labeur, la santé la plus robuste devait succomber. La maladie s'avançait à pas lents et comme silencieux, et lorsqu'elle a éclaté, son fils et ses amis lui ont prodigué leurs soins dévoués. Tout a été tenté pour conjurer la terrible atteinte; rien n'a pu prolonger les jours de celui qui avait conservé tant d'existences..... Il faut s'incliner sous une volonté supérieure à la science, et abaisser le néant de l'homme devant la majesté de Dieu.

Dans le cours de sa douloureuse maladie, sa résignation et sa patience ne se sont pas démentis, et cette vie si belle, cette vie de l'homme de bien, a été couronnée par la mort la plus chrétienne.

Un prêtre, son ami, veillait à son chevet avec un entier dévouement, et le malade écoutait avec bonheur ses saintes et affectueuses paroles.

C'est là une puissante consolation pour sa famille et ses amis, la seule vraie; elle donne la confiance de le retrouver dans un monde meilleur.

(B) Au commencement de la séance, un membre du Conseil de fabrique a lu ce qui suit :

Il nous est impossible, Messieurs, de ne pas nous entretenir quelques instants de notre si regretté président, M. Jean-Marie Candellé, sitôt ravi à notre estime et à notre affection.

D'autres ont admiré en lui la science du docteur, les soins empressés et pour l'ordinaire si complètement désintéressés qu'il prodiguait à tous ses malades, tant aux pauvres qu'aux riches, son amour pour l'étude, la simplicité de sa vie si bien remplie; nous, nous n'avons à parler que du fabricien.

Etre membre d'un Conseil de fabrique, c'est partager la tutelle d'un bien sacré tant par son origine, la charité, que par son but, l'érection, l'entretien, l'ornementation de la maison de Dieu, la pompe du culte catholique. Aussi, considérée sous son véritable jour, la mission du fabricien doit reposer non-seulement sur la droiture d'une conscience honnête, sur un sentiment profondément chrétien, mais encore sur un courage à toute épreuve pour défendre quand même les intérêts de Dieu. M. Candellé ne puisa jamais à d'autres sources l'inspiration de son zèle, de son courage, je pourrais dire de son intrépidité à défendre les intérêts de la Fabrique. Il en fut élu membre et choisi pour trésorier le 7 janvier 1855; il conserva cette fonction jusqu'au 5 octobre 1873, époque où il fut nommé président à l'unanimité des suffrages, et chaque année à la séance de Quasimodo tous les votes se sont toujours portés sur lui : la mort seule a pu

lui enlever, le 9 janvier 1882, un honneur que ses collègues ne lui auraient jamais ravi.

Nous nous souvenons, avec la mémoire du cœur, non sans en être fiers, qu'au prix de rudes fatigues et d'opiniâtres combats, M. Candellé nous procura deux belles victoires : l'une devant le Conseil de Préfecture, le 24 décembre 1878, l'autre plus éclatante encore devant le Conseil d'Etat, le 24 mars 1879.

Une maladie soudaine, qui paraissait la suite de blessantes et injustes contradictions, lui donna la pensée de se retirer de notre Conseil de fabrique; c'était à son cœur défendant, car sa lettre du 20 avril 1879 disait : « C'est là une détermination que je regrette, mais qui m'est imposée par des raisons de santé. »

Nous lui répondîmes dans notre lettre collective : « Les fabriciens soussignés s'estiment trop heureux de vous avoir eu pour président dans les luttes qu'ils soutiennent, et dont ils déplorent que la part la plus pénible soit tombée sur vous, pour consentir à se passer de votre concours si éclairé et en même temps si empressé. — Vous combattez avec eux pour la cause de la justice qui est la cause de Dieu; nous n'acceptons pas de rester sans notre chef accoutumé dans une arène aussi rude, mais aussi bien glorieuse : nous vous rendrons par notre dévouement et notre respectueuse amitié votre charge aussi douce que possible, mais laissez-nous vous prier de retirer votre démission, et daignez accepter les votes qui, à l'unanimité, se sont reportés sur vous pour vous réélire président de la Fabrique du Houga. Dieu, écoutant nos prières, gardera vos jours si utiles à notre Fabrique et aux pauvres nombreux qui reçoivent vos soins désintéressés..... Vos bien dévoués collègues. »

En la lisant, son cœur si sensible fut ému jusqu'aux larmes..... « Je vous le promets, nous dit-il, je ne vous quitterai pas..... » Vaillant soldat que Dieu a trouvé sur la brèche quand il l'a retiré de ce monde pour le récompenser.

On peut dire de lui ce qu'il disait si bien de son vénéré prédécesseur : « La popularité de l'influence ne fut pas son lot..... Il ne s'appliquait qu'à faire le bien, se tenant retranché dans l'invariable et sereine dignité de ses convictions et de ses actes... Il emporte d'emblée, comme une solennelle réparation, la plus pure et la plus élevée des popularités, la popularité de l'estime et des regrets..... L'hommage est tardif, mais du moins il est sincère et spontané..... Qu'elle nous reste précieuse et toujours vénérée la mémoire de cet homme de bien, de ce cher collègue ! Il a prouvé, lui, comme tous ceux qui l'ont précédé dans la même voie, que la pratique rigoureuse des devoirs envers Dieu, c'est la suprême honnêteté. » Qui pourrait dire toutes les injustices dont M. Candellé a été l'objet, pendant toute sa vie publique, de la part de ceux qui dirigeaient les mouvements populaires; mais aussi quelle solennelle, quelle éclatante réparation ! Jamais, de mémoire d'homme, on n'a vu au Houga, pour une sépulture, un concours plus nombreux, plus religieusement recueilli que pour les obsèques de notre si regretté Président : ils étaient rares les cœurs qui n'étaient pas attendris, les yeux qui ne pleuraient pas le père des pauvres, l'ami des riches, le fabricien modèle, le bienfaiteur de toute la contrée. — Grand exemple de

sublime et constante générosité dans le service de Dieu, en un siècle où l'intérêt et l'ambition paraissent être les seuls mobiles des actions humaines ! Messieurs, c'est à nous de le suivre.

(Ces paroles ont été approuvées par tout le Conseil, et il a été décidé qu'elles seraient transcrites sur le registre des délibérations.)

BIBLIOGRAPHIE.

I

LETTRES DE SAINT VINCENT DE PAUL, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité, édition publiée par UN PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION. Paris, Dumoulin, 1882. 2 vol. grand in-8° de VI-547 et 576 pages. — Prix : 16 fr.

Les *Lettres de saint Vincent de Paul* intéresseront et charmeront tout le monde; elles intéresseront et charmeront surtout ceux qui appartiennent à la province natale d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. J'analyserai, d'abord, la *Préface* du pieux éditeur, qui a rempli sa difficile tâche avec un soin et un dévouement que l'on ne saurait assez louer, et qui, modeste comme il convient à un disciple de saint Vincent de Paul, n'a pas voulu faire connaître son nom. J'extrairai, ensuite, des lettres du père des enfants trouvés quelques passages qui donneront sans nul doute à tous les lecteurs de la *Revue de Gascogne* le désir de posséder les deux beaux volumes qu'ils ne se lasseront pas de savourer.

« C'est la première fois, » dit l'auteur de la *Préface* (p. I), « qu'une édition des *Lettres de saint Vincent de Paul* est offerte au public. Pour comprendre l'importance de ce recueil, il est nécessaire de se rappeler le rôle considérable de l'humble prêtre qui en a écrit les pages. Une seule des créations de saint Vincent de Paul eût suffi pour immortaliser son nom. Mais on peut dire qu'il a été, en outre, le moteur et l'un des principaux et des plus utiles agents de la renaissance religieuse et sociale de la France au XVIIe siècle. » Ici, l'éditeur emprunte à M. Louis Veuillot ce rapide et complet résumé de la vie de saint Vincent de Paul : « La gloire des institutions de charité, celle des missions à l'intérieur lui appartiennent en propre; il a une part principale dans la réforme du clergé séculier, œuvre par excellence. Pour le reste, on trouve partout sa main, son conseil,

son exemple. Personne n'a travaillé avec plus de succès à la réunion des protestants, avec plus de zèle à la défaite du jansénisme; personne, de son temps, n'a fait davantage pour la société (1). »

Reproduisons les curieux détails donnés par l'éditeur (p. II-V) sur les sources de ses deux admirables volumes :

« A partir de la mort de saint Vincent, ce fut une préoccupation constante des supérieurs de la congrégation de la Mission de recueillir tout ce qui pouvait exister des lettres de leur fondateur. Celles qu'il avait adressées aux prêtres de sa Compagnie ou aux filles de la Charité pouvaient être réunies sans trop de difficulté. Mais combien d'autres, écrites à des prélats, à des religieux, à des magistrats, en un mot à des personnes de diverses conditions, étaient considérées par les possesseurs comme des reliques dont ils ne voulaient à aucun prix se dessaisir! Le but que M. Alméras (2) se proposait, quand il commença cette collection, était de réunir les matériaux qui devaient servir à écrire la vie de saint Vincent. Les lettres furent dès lors l'objet d'une étude spéciale : on les classa toutes d'après leur importance, intégralement ou par extraits, et selon l'ordre des matières qui s'y trouvaient traitées. Ces précieux documents furent mis à contribution pour la première fois par Abelly, le plus ancien historien de saint Vincent, ou plutôt par M. Fournier, secrétaire de la congrégation, le véritable historien (3); et Collet, qui fit paraître en 1738 une autre *Vie* de ce grand saint, put consulter plusieurs milliers de lettres, conservées à Saint-Lazare ou dans les différentes maisons de la congrégation. Mais ces lettres furent dispersées ou détruites, lors du pillage de Saint-Lazare, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, et il n'en reste malheureusement qu'un nombre restreint. Il a fallu aux enfants de saint Vincent de Paul de nouveaux et persévérants efforts pour réunir la collection que nous publions aujourd'hui. Ce serait une erreur de croire que beaucoup de ces lettres ont déjà été imprimées : c'est le contraire qui est la vérité. Abelly et Collet ne les citent, en général, que par extraits. C'est de nos jours seulement qu'on a commencé à en publier intégralement un certain

(1) P. 6 de l'*Introduction* à l'ouvrage de M. Arthur Loth : *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale.*

(2) M. René Alméras devint, en 1661, le second supérieur général de la congrégation.

(3) Il faudra désormais, dans tous les recueils biographiques et bibliographiques, tenir compte de cette rectification. L'ouvrage publié sous le nom de l'évêque de Rodez (1664, in-4°) ne lui appartient en aucune façon. M. Fournier a tout fourni. *Tulit alter honores.*

nombre. En 1834, M. Gossin, avocat à la cour royale, fit paraître un ouvrage qui en contenait près de 150 (1). Plus récemment, M. l'abbé Maynard, pour sa *Vie de saint Vincent*, et M. Alphonse Feillet, pour son livre : *la Misère au temps de la Fronde*, ont pu consulter les archives de Saint-Lazare, et y ont puisé plusieurs lettres qu'ils ont insérées dans leurs ouvrages. Ajoutons enfin qu'à l'exemple du *Journal de Trévoux*, qui publia deux lettres d'une grande importance, adressées par saint Vincent, en 1648, à M. d'Horgny, supérieur des prêtres de la Mission à Rome, plusieurs revues littéraires ou historiques de Paris ou des départements ont fait paraître, de temps à autre, depuis une vingtaine d'années, quelques lettres inédites du même saint (2). Ces lettres, ainsi éparses dans divers volumes ou revues, avaient droit de prendre place dans notre recueil; mais elles n'en forment que la moindre partie. Notre ouvrage se compose surtout de lettres inédites, qui sont empruntées à des volumes autographiés pour l'usage exclusif de la congrégation de la Mission, ou à des recueils entièrement manuscrits. Trois de ces recueils sont formés de lettres originales. Les deux premiers contiennent chacun une soixantaine de lettres ou billets inédits de la main de saint Vincent. Le troisième, plus considérable, se compose de lettres de saint Vincent à divers personnages jusqu'en 1646; et, depuis cette époque jusqu'en 1660, de lettres écrites par le frère Ducournau (3), signées et habituellement apostillées par le saint. Les archives de la maison de la Mission à Turin et celles de la maison des filles de la Charité, paroisse Saint-Paul, à Paris, en ont aussi fourni plusieurs. Ces dernières, conservées jusqu'à la Révolution, furent remises à M. Hanon, vicaire général, à son retour de Fénestrelle. Enfin, il est une dernière source à laquelle nous avons puisé : les ventes publiques d'autographes, qui nous ont permis, depuis cinq ans, d'enrichir notre ouvrage des textes les plus précieux. »

(1) Le tome I du recueil dont je rends compte (1607 à 1654) renferme 277 lettres; le tome II (1655 à 1660) en renferme 311, en tout 588 lettres.

(2) On a signalé ici (t. XX, 1879) deux lettres de saint Vincent, qui viennent d'être publiées, l'une par M. C. Port, l'autre par M. Chéruel. La dernière de ces lettres se retrouve dans le tome I (p. 165), mais la première n'a pas été recueillie par l'éditeur, ce qui est d'autant plus regrettable qu'elle est plus intéressante. Espérons que ce document entrera dans une nouvelle édition d'un ouvrage qu'attend un grand succès. C'est ici l'occasion de recommander à tous nos lecteurs cette requête de l'éditeur : « Nous prions les personnes qui connaîtraient quelque lettre inédite de saint Vincent de vouloir bien en donner avis au secrétariat de la congrégation de la Mission, rue de Sèvres, 95, à Paris. »

(3) Sur le frère Ducournau, voir l'article suivant.

Le plan suivi est celui qu'avait adopté M. Eugène Boré (1), c'est-à-dire l'ordre chronologique. L'orthographe moderne a été préférée, comme plus intelligible à tous. On s'est borné, pour satisfaire la curiosité de certains lecteurs, à reproduire l'orthographe originale des trois premières lettres. Chaque document est précédé d'un numéro, d'un court sommaire et d'une date qui en détermine le classement.

La *Préface* se termine ainsi (p. VI) : « Jusqu'à la fin de 1645, S. Vincent put suffire seul à faire sa correspondance. A partir de cette époque, il prit pour secrétaire le frère Ducournau, et se contenta désormais de signer la plupart des lettres d'affaires. A Saint-Lazare, dans les courses faites à la ville ou à la campagne, le frère Ducournau était l'inséparable compagnon de notre saint fondateur, écrivant partout sous sa dictée pour utiliser tous les instants. Voilà comment, malgré d'innombrables occupations, S. Vincent pouvait répondre chaque jour aux nombreuses lettres qu'il recevait par tous les courriers, ou, comme on disait alors, par tous *les ordinaires*. Cependant, soit qu'il écrivît, soit qu'il dictât, c'est bien lui qui parle. On reconnaît partout son langage simple, sans apprêt, quelquefois inculte, mais qui lui appartient en propre : c'est le langage inimitable du plus sage, du plus charitable et du plus humble des saints. »

La première des lettres de S. Vincent, écrite d'Avignon, le 24 juillet 1607, à son protecteur « M. de Commet, advocat en la cour présidiale d'Acqs, à Acqs, » est peut-être, au point de vue profane, la plus intéressante de tout le recueil. Le saint y raconte (p. 1-10) comment, dans un voyage par mer de Marseille à Narbonne, il fut pris par des pirates turcs, vendu à un pêcheur, puis à un alchimiste, enfin à un renégat qu'il convertit, et avec lequel il rentra en France. Le récit de toutes ces aventures, qui commencent à Toulouse (2), où une bonne vieille femme avait fait un testament en faveur du futur fondateur de la Mission, et qui finissent à Aigues-Mortes, où le *petit esquif* qui le portait arriva le 28 juin 1607, ne manque pas de ce que l'on a nommé la *verve gasconne*. S. Vincent y décrit d'une façon naïve et pittoresque sa course à la poursuite du *mauvais garnement* qui lui enlevait trois ou quatre cents écus, la vente du

(1) Nommé supérieur général le 11 septembre 1874, il fut le quatorzième successeur de S. Vincent. On sait que M. E. Boré, remarquable orientaliste, était un des correspondants de l'Institut de France.

(2) S. Vincent, comme il le dit en cette lettre (p. 9), obtint à Toulouse des lettres de bachelier en théologie.

cheval de louage qu'il avait pris à Toulouse pour rattraper *le galand,* le coup de flèche reçu des corsaires, qui, dit-il, « me servira d'horloge tout le reste de ma vie, » les opérations auxquelles se livrait le vieux *médecin spagirique* dont il était l'esclave et qui l'employait à entretenir le feu continuellement allumé dans dix ou douze fourneaux, les conséquences heureuses qu'eut pour son nouveau maître et pour lui le chant du psaume *Super flumina Babylonis,* l'accueil que leur fit à Avignon, dans l'église de Saint-Pierre, le vice-légat Pierre Montorio, « la larme à l'œil et le sanglot au gosier, etc. (1). »

Dans la seconde lettre, adressée aussi à M. de Commet, le 28 février 1608, S. Vincent le remercie (p. 11) « du soing paternel qu'il vous plaist avoir de moy et de mes affaires, » ajoutant qu'il prie Dieu, comme il le fera toute sa vie, « me vouloir faire la grâce de me donner le moien de m'en revencher par mon service, que vous vous estes hypotecqué au prix de tout le bien qu'un père peut faire à son fils propre. » Il parle ainsi (p. 12) de son séjour à Rome : « Mon estat est donc tel, en un mot, que je suis en ceste ville de Rome, où je continue mes estudes, entreteneu par Monseigneur le vice-légat qui estoyt d'Avignon (2), qui me faict l'honeur de m'aymer et désirer mon advancement, pour luy avoir montré force belles choses curieuses que j'aprins, pendant mon esclavage, de ce vieillard turq à qui je vous ay escript que je feus vendeu, du nombre desquelles curiositez est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède; un ressort artificiel pour faire parler une teste de mort, de laquelle ce misérable se servoyt pour séduire le peuple, leur disant que son Dieu Mahomet lui faisoyt entendre sa volonté par ceste teste, et mile autres belles choses géométriques que j'aprins de luy, desquelles mondict seigneur est si jaloux, qu'il ne veut pas mesme que j'acoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de sçavoir ces choses, lesquelles il se plaist de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux. Ceste sienne affection et bienveillance donc me faict promettre, comme il me l'a

(1) L'éditeur cite en note (p. 1-3) une lettre du frère Ducournau, datée du mois d'août 1658, adressée à M. de Saint-Martin, chanoine à Dax, qui nous apprend comment ce touchant récit de la captivité de S. Vincent est parvenu jusqu'à nous. La lettre, au moment où copie en a été prise, faisait partie de la magnifique collection d'autographes de M. Benj. Fillon, récemment vendue par l'intermédiaire de M. E. Charavay. Voir (t. II, p. 444) une courte lettre du saint à M. de Saint-Martin, du 18 mars 1660.

(2) N'aurait-il pas fallu lire : qui estoyt *à* Avignon ?

promis aussi, de faire une retirade honorable, me faysant avoyr à ces fins quelque honneste bénéfice en France (1). »

La troisième lettre est adressée de Paris, le 17 février 1610, à la mère du saint, à Pouy. C'est la lettre d'un excellent fils. En voici les premières lignes (p. 19) : « Ma mère, l'assurance que M. de Saint-Martin m'a donné de vostre bon portement m'a autant resjouy, que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravy) me rend fasché, pour ne vous pouvoir aler rendre les services que je vous dois, mais j'espère tant en la grâce de Dieu qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera bientôt le moien de faire une honneste retraite, pour emploier le reste de mes jours auprès de vous. » S. Vincent s'informe avec la plus vive sympathie des nouvelles de toute sa famille : « J'eusse bien désiré sçavoir l'estat des affaires de la maison, et si tous mes freres et sœurs, et le reste de nos autres parents et amis, se portent bien, et notament si mon frere Gayon est marié, et à qui. D'ailleurs comment vont les afaires de ma sœur Marie de Paissole. Quand à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut estre qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu la tenir accompagnée. Je desirerais aussi que mon frere fit estudier quelqu'un de mes neveux... »

En 1628, saint Vincent annonce de Beauvais (p. 20) à M. François du Coudray, un de ses trois premiers compagnons, qu'il a ramené à Dieu trois *pauvres dévoyés;* il déclare que la douceur, l'humilité et la patience sont, en pareil cas, les meilleurs moyens d'action (2), et il termine ainsi : « J'ai bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la compagnie voie que, s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres (3). » Dans une lettre à

(1) On trouve (p. 13) dans les excuses finales un mot qui manque, si je ne me trompe, à tous nos vieux dictionnaires : « La haste me fait conclurre la présente mal *empatouillée*, en cest endroyt. »

(2) Voir une bien belle lettre sur l'*humilité*, écrite, en 1635, à un missionnaire (p. 35-37). Voir encore (p. 44-45) une autre lettre, du 1er mai 1635;, sur le même sujet.

(3) Signalons une lettre, du 16 février 1634, à M. de Coudray (p. 41-42) sur l'importance du travail pour instruire le pauvre peuple. Voici un vif et éloquent passage de cette lettre : « Mais, outre les cris de ces pauvres âmes, que la charité vous fait entendre intérieurement, écoutez encore, s'il vous plaît, Monsieur, ce que mon cœur dit au vôtre, qu'il se sent extrêmement pressé du désir d'aller travailler et de mourir dans les Cévennes, et qu'il s'en ira, si vous ne venez bientôt dans ces montagnes, d'où Mgr l'évêque [l'évêque de Mende, Sylvestre de Cruzy de Marcillac] crie au secours, et dit que ce pays, qui a été autrefois des plus florissants en piété de tout le royaume, est maintenant tout en péché, et que le peuple y périt de faim de la parole de Dieu. »

Mlle Le Gras, du 7 décembre 1630, saint Vincent recommande à la sainte fille la modération dans le zèle (p. 23) : « Prenez garde de n'en pas faire trop; c'est une ruse du diable dont il trompe les bonnes âmes que de les exciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire; et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement (1). » Plus loin (p. 25), nous trouvons ce gracieux passage qui rappelle la douce et riante manière de saint François de Salles : « Lorsque vous serez estimée et honorée, ayez, Mademoiselle, un esprit vraiment humble et humilié, autant dans les honneurs que dans les mépris, et faites comme la mouche à miel, qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose (2). » L'influence de la ville sainte est heureusement caractérisée dans ces lignes écrites, le 20 juillet 1631, à M. du Coudray (p. 26) : « Vous voilà donc enfin arrivé à Rome, où est le chef visible de l'Eglise militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et saints personnages, qui ont donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. Oh! Monsieur, que vous êtes heureux de marcher sur la terre où ont marché tant de grands et saints personnages! Cette considération m'émut tellement lorsque je fus à Rome, il y a trente ans, que, quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai pas de m'attendrir, même jusqu'aux larmes... » Une lettre à Mlle Le Gras, du 1er octobre 1638, renferme l'éloge des filles de la charité dans un langage vraiment digne de ces anges (p. 65-66) : « Quel bonheur à ces bonnes filles de s'en aller continuer la charité que Notre-Seigneur exerçait sur la terre, au lieu où elles vont! O que le ciel se réjouira de voir cela, et que les louanges qu'elles en auront dans l'autre monde seront admirables! Certes, il me semble que les couronnes et les empires sont de boue en comparaison de celles dont elles seront couronnées. »

Citons encore une lettre de 1638 à un missionnaire (p. 67-68), remplie d'excellents conseils sur la manière de prêcher; une lettre

(1) Conférez, une lettre, du 25 juillet 1640, à M. Escart, prêtre de la mission à Annecy (p. 87-91). S. Vincent revient souvent sur les inconvénients du zèle indiscret, et, par exemple, il écrit ceci (p. 151) à un de ses meilleurs collaborateurs, M. Codoing : « Assurez-vous de la vérité d'une maxime qui paraît paradoxe : que *qui s'empresse recule, aux choses de Dieu.* »

(2) Dans une lettre à la même, de 1632, le saint dit fort spirituellement (p. 47) : « Saül cherchait une ânesse, il trouva un royaume; saint Louis, la conquête de la terre sainte, et il trouva la conquête de lui-même et de la couronne du ciel. »

du 16 novembre 1640, à M. Codoing, supérieur des prêtres de la mission, à Annecy, où l'on remarque (p. 100) cette oraison funèbre du commandeur de Sillery (mort le 26 septembre 1640) : « Sa mort a répondu à sa belle vie; il est allé au ciel, comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peuvent exprimer. » Une lettre du 17 mars 1642 au même M. Codoing, alors supérieur à Rome, roule sur la manière de diriger les études dans les séminaires et est d'une extrême importance (p. 118-123). Mentionnons-en une autre, de l'année 1643, à Mlle du Fay, sur l'estime qu'il faut avoir pour les souffrances, où le saint rappelle (p. 138) que Dieu *crucifie en sa croix pour glorifier en sa gloire* et qu'il *donne la mort pour faire vivre en l'éternité.* Deux lettres d'un grand intérêt historique sont adressées, l'une, le 15 mai 1643, à M. Codoing, sur les circonstances de la mort de Louis XIII (p. 138) (1); l'autre, le 11 septembre 1652, au cardinal Mazarin (p. 456-459) sur la nécessité du retour du roi et de la reine à Paris. On rapprochera des célèbres lettres relatives au jansénisme, déjà insérées dans le *Journal de Trévoux*, une lettre du 5 juillet 1653 (2) à « Mgr de Cahors, » — c'était Alain de Solminihac — où le *saint* entretient le *bienheureux* (p. 487-489) de la condamnation des cinq propositions, des bonnes dispositions des chefs du parti, de la joie des catholiques.

L'espace me manque pour indiquer toutes les pièces qui, dans le second volume, méritent, comme celles que je viens d'énumérer, la plus sérieuse attention. Je me contenterai de dire que j'ai surtout remarqué trois lettres, une à la reine régente, du 3 mars 1656, sur les troubles de l'Etat (p. 64), une autre, du 19 mai 1656, à M. Jolly, supérieur à Rome, sur les duels et les duellistes (p. 84), enfin une autre, du 17 avril 1657, aux prêtres de la compagnie fondée par M. Olier, où (p. 159) il les console de la mort de leur père, dont il avait été longtemps le confesseur et toujours l'ami.

Malgré l'étendue qu'il m'a fallu déjà donner à mon article, il est impossible que je ne signale pas quelques-uns des documents qui regardent particulièrement notre cher sud-ouest. Dans une lettre du 7 décembre 1634, Saint-Vincent remercie (p. 43) M. de Fonteneil, chanoine de Saint-Seurin à Bordeaux, des grands services qu'il

(1) J'y relève cet hommage rendu à la pieuse résignation du roi : « Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. »

(2) Je corrige la faute d'impression : 1633.

rend à la cause de Dieu (1). Le 27 décembre 1637, il donne à M. Codoing ces détails sur une mission à Aiguillon (p. 59) : « J'avais prié M. Gresnu d'aller travailler à Aiguillon, qui est du voisinage de votre ville d'Agen (2); mais depuis, je l'ai prié de venir à Troyes pour quelque raison particulière. M. de Sergis me mande que tout Aiguillon a fait son devoir, et que les principaux ont commencé les premiers, qu'il n'en restait qu'un fort petit nombre qui le devait faire le lendemain; que M. Hopille, grand-vicaire, lui a envoyé quatre ou cinq curés du diocèse qui ont travaillé avec lui dans Aiguillon trois semaines durant, excepté les dimanches qu'ils s'en allaient à leurs cures. Il me dit de plus qu'il y a eu quantité de peuple de la campagne qui y est allé faire ses dévotions, voire de dix lieues à la ronde. Voyez, Monsieur, si les épines piquantes de notre naturel ne portent pas de bonnes roses, et qui s'épanouissent dès que le soleil de justice fait paraître les rayons de sa grâce sur elle (3). » Citons rapidement diverses lettres à Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, sur une fondation faite dans cette ville (p. 68-69, janvier 1639); à Louis Abelly, vicaire général à Bayonne, sur la douceur avec laquelle il faut reprendre les religieux (p. 74-77. 14 janvier 1640) (4); à M. Perriquet, vicaire général de Bayonne,

(1) Le 29 août 1635, saint Vincent lui écrit bien tendrement (p. 46) : « Je parle au bon M. de Fonteneil comme au cœur de mon cœur et comme à celui que je chéris plus que je ne puis exprimer. »

(2) Bernard Codoing était né à Agen le 11 août 1610; il fut reçu à Paris parmi les prêtres de la Mission, le 14 février 1636. Nous avons vu qu'il fut supérieur de la Mission d'Annecy, puis de celle de Rome.

(3) Dans la même lettre figure l'évêque de Valence, d'origine gasconne, Charles-Jacques de Gélas de Léberon. Une toute petite faute d'impression (p. 61, note 1) a fait nommer ce prélat *Lébron*. On ne relèvera pas beaucoup de fautes plus graves dans les deux volumes qui font tant d'honneur aux presses de MM. Pillet et Dumoulin.

(4) Saint Vincent y parle ainsi de l'évêque de Bayonne, François Fouquet, le frère du surintendant : « Que ce peuple là est étonné, à mon avis, de voir son prélat vivre en vrai évêque, en suite de tant de siècles qu'ils ont été privés d'un pareil bonheur !... Que ne doit-on pas espérer en faveur d'un prélat qui a si bien réglé sa vie, celle de ses domestiques, qui fait tant d'aumônes corporelles et spirituelles dans son diocèse, qui a tant de soin des pauvres prisonniers, qui a bénédiction à la conversion des hérétiques, qui n'admet point les femmes en sa maison ni *ad proximiora sacri altaris*, qui a composé son recueil du mieux qu'il a pu, et veut agir avec ses avis; que ne doit-on pas espérer, dis-je, de grâces et de bénédictions sur un tel prélat et sur ceux *quos vocavit in sortem operis ejus*? Certes, il n'y a point de bien ni de concours, du côté de Notre-Seigneur, que lui et vous ne deviez espérer. » Voici (même lettre) un grand éloge de la mansuétude de l'évêque de Comminges, Donadieu de Criest : « Notre-Seigneur et les saints ont plus fait en souffrant qu'en agissant; et c'est ainsi que le bienheureux évêque de Genève, et à son exemple le feu monseigneur de Comminges, se sont sanctifiés et ont été la cause de la sanctification

qu'il invite à ne pas quitter le poste qu'il occupe (p. 103, 31 mars 1641); à l'évêque de Dax, Jacques Desclaux, au sujet d'un bénéfice et d'un établissement dans son diocèse (p. 221, 2 octobre 1647) (1); au frère Rivet, à Condom, auquel il parle de l'évêque Jean d'Estrades (p. 282. 5 septembre 1649), de même que, dans une lettre précédente (p. 281, 4 septembre de la même année), il est question de Philibert de Brandon, évêque de Périgueux; à l'évêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène (p. 304, année 1650); à l'évêque de Cahors, déjà nommé (A. de Solminihac), touchant la congrégation de Chancelade (p. 360, 31 décembre 1650); à Nicolas Sevin, évêque de Sarlat, qu'il a, lui dit-il, proposé en exemple à un évêque qui songeait à quitter son diocèse pour venir solliciter à la cour. D'une lettre du 5 septembre 1652 adressée à la reine Anne d'Autriche (p. 454-455), je tirerai ce piquant passage sur le fameux Jean Labadie (né à Bourg, en Guyenne) (2) : « Madame, Mgr l'évêque de Montauban me mande que je me donne l'honneur d'écrire à Votre Majesté au sujet du nommé Labadie, qui a tant d'opinions extravagantes au fait de notre sainte religion, qui a fait tant de mal en Picardie et dans le diocèse de Bazas, où Mgr l'évêque a fait le procès à ses suppôts et à lui, et qui enfin, pour éviter sa justice, s'est fait huguenot à Montauban, où il brigue pour se faire ministre; et qu'il craint qu'il ne fasse plus de mal à l'Eglise en cet état qu'étant personne particulière, et qu'il est nécessaire que Votre Majesté soit informée de cela. Et c'est, Madame, ce que je fais à ce qu'il plaise à Votre Majesté, si elle l'a agréable, de dire au sieur de Monceau, député de la religion, qu'elle ne désire pas que cet homme soit ministre, et qu'elle écrive ou fasse écrire à M. de Saint-Luc que le roi a intérêt que cet homme n'entre point au ministériat, parce qu'il a l'esprit séditieux, brouillon et inventeur de nouvelles hérésies, et que Votre Majesté désire qu'il en parle à quel-

de tant de milliers d'âmes. » Les sages recommandations adressées à L. Abelly sont précédées de ces modestes excuses : « Hélas! Monsieur, que vous rendez confus le fils d'un pauvre laboureur, qui a gardé les brebis et les pourceaux, qui est encore dans l'ignorance et dans le vice, de lui demander ses avis! Je vous obéirai néanmoins, dans le sentiment de ce pauvre âne qui a autrefois parlé par l'obéissance qu'il devait à celui qui lui commandait. »

(1) Déjà, le 19 octobre 1636, saint Vincent, recommandant à M. de Sergis de s'abandonner avec confiance entre les mains de la Providence, lui conseillait toutefois de ne pas négliger le futur évêque de Dax (p. 54) : « M. Desclaux, confesseur de Monseigneur le cardinal, y peut beaucoup et n'a pas peu de charité pour cela. »

(2) Je suis heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé L. Bertrand, l'auteur de *Laurent Josse Le Clerc* et de tant d'autres travaux si justement remarqués, nous donnera prochainement une étude sur un épisode de la singulière vie de Labadie.

ques-uns des principaux du synode et à celui qui y doit assister de la part du roi, le 24 de ce mois; que ce n'est pas que le roi veuille empêcher la liberté qui leur est donnée d'exercer leur religion et de faire des ministres, mais seulement pour donner ordre que ce mauvais esprit n'apporte quelque trouble dans la religion et dans l'Etat, qui a ses intérêts si liés à ceux de la religion. » Laissant de côté diverses lettres au marquis de Poyanne (p. 459), au comte de Trois-Villes, gouverneur du comté de Foix (t. II, p. 3), à l'évêque de Dax (p. 128), à un frère de la Mission à Agen (p. 139), à l'évêque de Bayonne, Jean d'Olce (p. 273), à un chanoine de Tarbes au sujet de la fondation de Bétharram (p. 300), à M. Edme Monestier, supérieur, à Agen (p. 419), à l'évêque de Lescar (encore au sujet de Bétharram, (p. 464-468) (1), je ne ferai plus, à mon très grand regret, qu'un seul petit emprunt à un ouvrage où l'on peut puiser indéfiniment. Voici comment saint Vincent félicitait, le 12 octobre 1658 (t. I, p. 494), M. Fournier, prêtre de la Mission, à Agen, du dévouement avec lequel il s'était exposé au danger de la contagion, pour venir soigner un de ses confrères : « Je vous ai déjà mandé quelque chose de la joie que j'avais reçue de ce que vous vous étiez présenté à Agen pour assister M. Edme Ménétrier en sa maladie, nonobstant le danger de peste qui était dans la ville, et le refus qu'il avait fait de votre secours, pour aimer mieux se priver de cette consolation que d'exposer votre personne. J'ai été si touché de cette sainte contestation que j'en ai fait part à la Compagnie; et même je lui ai mis en question qui avait fait un plus grand acte de vertu en cela de vous ou de lui, depuis que j'ai vu par votre lettre du 20 septembre que votre charité a prévalu sur sa résistance, et qu'enfin vous vous êtes rendu auprès du malade pour en avoir soin et le consoler : ce qui contribuera sans doute beaucoup à son rétablissement, dont j'ai averti aussi la Compagnie pour l'en édifier et pour l'obliger à remercier Dieu, et vous recommander tous deux à sa divine bonté. »

Les *Lettres de S. Vincent de Paul* sont accompagnées de notes généralement courtes, mais toujours excellentes. Chaque volume renferme une *Table chronologique* des documents. A la fin du second volume est placée une ample *Table analytique* des matières, laquelle est un modèle de patience et d'exactitude (2). Grâce à ces divers se-

(1) Notons que, dans une lettre du 9 mai 1660 (t. II, p. 447), saint Vincent dit à propos d'un voisin de l'évêque de Lescar, François de Maytie, qu'il fut sacré évêque d'Oloron à Paris dans l'église de la Mission, l'année précédente.

(1) Dans la liste des personnages mentionnés (p. 504), on a laissé en blanc le nom

cours, les recherches sont d'une extrême facilité. L'ouvrage est orné d'un portrait du saint, où resplendit en quelque sorte toute la beauté de son âme. J'aurais voulu que sous cet admirable portrait on eût reproduit cette phrase qui semble avoir été sa devise : « La charité étant la reine des vertus, il faut tout quitter pour elle (1). »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

II

NOTICE SUR LE FRÈRE BERTRAND DUCOURNAU, secrétaire de saint Vincent de Paul. (Extrait des *Compagnons de saint Vincent.*) Paris, Pillet et Dumoulin, 1881, gr. in-8° de 75 pages.

On a vu dans l'intéressante étude qui précède que l'humble frère Bertrand Ducournau eut l'honneur de partager pendant de longues années avec saint Vincent de Paul le travail d'une correspondance aussi étendue que délicate. « Ç'a été dans cet emploi que notre vénérable frère s'est sanctifié, » dit son pieux biographe; c'est par là aussi, dirons-nous à un point de vue plus profane, qu'il a mérité une place dans l'histoire littéraire du XVII° siècle, et spécialement dans celle de la Gascogne. Car Ducournau était gascon et landais comme saint Vincent lui-même. Il naquit en 1614, à Amou, non loin de Pouy. Dernier fils d'un pauvre tailleur illettré, il eut l'avantage de fréquenter une école du voisinage, tenue par un excellent maître arrivé de Paris. « Excellent maître, » c'est-à-dire surtout, d'après les expressions de notre vieil auteur, excellent « maître écrivain. » Et il se hâte d'ajouter : « Bertrand profita si bien en peu de temps qu'il fut bientôt reconnu de tout le pays pour être un des plus habiles dans l'écriture (p. 2). » A notre époque d'enseignement primaire encyclopédique, ce passage donnera peut-être une mince idée de l'instruction élémentaire de la première moitié du XVII° siècle Je me contente de constater que cette importance donnée à la calligraphie était alors générale, et que de ces humbles écoles sortaient souvent des « secrétaires » qui écrivaient fort bien, dans le bon sens du mot. L'abbé d'Olivet raconte que la carrière littéraire de l'abbé Genest commença par cette idée que « pour faire fortune auprès du ministre (Colbert) il ne fallait qu'avoir une belle main, » et qu'en conséquence il travailla trois ou quatre ans sans relâche

des évêques d'Angers (1657), de Lescar (1660), de Luçon (1651), de Sarlat (1652) et de l'archevêque de Narbonne (1659-1660). Ces prélats étaient : Henri Arnauld, Jean du Hau de Salies, Pierre Nivelle, Nicolas Sevin (nommé, du reste, au bas de la page 406 du t. I et à la seconde colonne de la page 570 du t. II) et François Fouquet, l'ancien évêque de Bayonne et d'Agde.

(2) Lettre du 12 février 1659, à la sœur Nicolle Haran, fille de la charité à Nantes (t. II, p. 307).

« chez le plus fameux maître à écrire (1). » Bertrand Ducournau, parti du même point, finit par devenir le secrétaire d'un grand et aimable saint, ce qui vaut bien autant que d'être un parfait courtisan et un poète médiocre comme l'abbé Genest.

Notre héros fournit bien des étapes avant d'aboutir à ce poste d'honneur. A dix ou douze ans, il était l'homme d'affaires de son maître d'école, « de telle sorte qu'il lui avait donné le soin de vendre par pot un bon nombre de pièces de vin dont il lui rendit bon compte. » Rendu ensuite à son père, il le servit quelques années « dans ses affaires et même en gardant ses bestiaux; » une ressemblance avec celui qui devait être son maître et le père de son âme ! Le vieux Ducournau étant venu à mourir, « le petit Bertrand » eut vingt écus pour tout héritage. Mais il était *bon écrivain,* et le voilà, dès quinze ans, attaché à un notaire de Saint-Jean-de-Luz. Au bout de trois mois, ce dernier, n'ayant plus besoin de ses services, le congédia avec six écus et une lettre pour un de ses amis de Bayonne. Par les soins de cet ami, Bertrand entre comme scrétaire et clerc chez le lieutenant particulier, un gros personnage, le second de la ville. C'est là qu'il se rendit « fort capable, » et gagna, non-seulement la confiance de son maître, pourtant « difficile à contenter, » mais encore les bonnes grâces des principaux habitants de Bayonne. Le lieutenant mourut au bout de trois ans; mais ses héritiers gardèrent son secrétaire à cause de la connaissance parfaite qu'il avait de tous leurs intérêts. Il y resta six années environ, dans la condition la plus honorable et « ainsi qu'il le disait lui-même, comme un petit roitelet (p. 4). »

Bertrand Ducournau passa de là au service de M. Fouquet, évêque de Bayonne; mais il n'y resta qu'un an, parce que le bon prélat avait jugé à propos d'en faire son maître d'hôtel, tandis qu'il aspirait à être son secrétaire ou du moins à administrer son tempofel. Dans ce court et peu agréable passage à l'évêché, il reçut pourtant les premiers germes de sa vocation; car il y connut les prêtres de Saint-Lazare, et surtout Abelly alors grand vicaire de Bayonne, depuis évêque de Rodez et biographe nominal de saint Vincent de Paul. Mais, quelque impression que lui eussent faite les propos de ces vénérables prêtres sur l'œuvre de leur fondateur, il fut loin de s'y attacher alors; il était même sur le point de se marier, lorsque les affaires de la famille du lieutenant particulier, dans laquelle il était rentré, le firent partir pour Paris. Il y vit de près l'abbé de Saint-Cyran, « frère de son maître, » et obtint même par l'entremise de ce *bon patron,* comme il l'appelait, une place avantageuse, la place de secrétaire d' « un Monsieur qui allait être intendant de la province de Catalogne, pour lors sous l'obéissance du roi (p. 6). » Il part donc

(1) *Lettres à Bouhier*, p. 117 du *Recueil d'opuscules littéraires*, Amsterdam, 1767.

pour l'Espagne; mais à peine arrivé, il retourne en France avec l'intendant et le gouverneur lui-même, le maréchal de Brézé. Celui-ci veut alors le prendre à son service, mais Saint-Cyran le dissuade d'entrer dans cette condition. Vers le même temps, un récollet de Montpellier, qui recevait sa confession, lui déclara qu'il quitterait le monde pour se consacrer à Dieu. Cet avis, quoique contraire à tous ses plans, le fit réfléchir et l'engagea dans une vie de plus en plus exemplaire. Encore incertain, « il s'en vint à Paris à dessein de se jeter entre les bras de M. de Saint-Cyran, afin qu'il le déterminât sur ce qu'il avait à faire. Mais en arrivant à Paris, il trouva qu'il était mort (1643), Dieu l'ayant permis ainsi parce que, apparemment, il l'aurait perdu en l'engageant dans son mauvais parti des jansénistes; ou au moins, ce qui est certain, il n'aurait jamais souffert qu'il fût entré dans la Mission, ayant pour lors une haine mortelle contre M. Vincent, à cause qu'ayant fait tous ses efforts pour le séduire et l'attirer à sa nouvelle doctrine, il y avait perdu sa peine, et d'ailleurs il le soupçonnait d'avoir été cause que le cardinal de Richelieu l'avait fait mettre diverses fois en prison à la Bastille, au sujet de sadite nouvelle doctrine (p. 8). »

On voit l'esprit et le style de cette biographie. L'auteur, frère Chollier, *collègue* de son héros et que je ne connais pas autrement, est animé, comme Ducournau lui-même, de tous les sentiments de « M. Vincent, » et il écrit sans art dans la langue noble et sévère du dix-septième siècle. J'ai copié dans sa notice, en les abrégeant, les faits relatifs à l'enfance et à la jeunesse de notre compatriote, parce qu'ils ont une saveur particulière d'intérêt biographique et provincial. Le premier chapitre se termine par l'entrée de Ducournau à Saint-Lazare, où il fut reçu le 28 juillet 1644, après une retraite dans cette communauté et une entrevue avec saint Vincent de Paul. Son premier emploi fut à la cuisine, d'où on le retira trois semaines après pour relever M. Portail dans la charge de secrétaire du supérieur. Il faut lire les six chapitres suivants pour apprécier, d'après les traits et surtout les propos édifiants recueillis par le pieux biographe, sa foi et sa piété, ses vertus religieuses, sa vie pénitente et dévouée, « sa grande et singulière vénération pour M. Vincent, » son amour pour le silence et la simplicité, etc. Un dernier chapitre raconte ses dernières années et sa mort (2 janvier 1686). Les détails intéressants n'y manquent pas, même pour ceux qui chercheraient moins à s'édifier qu'à satisfaire une pure curiosité historique et littéraire. Des fragments d'écrits du frère Ducournau, cités par son biographe, démontrent son talent d'écrivain aussi bien que l'étendue et la profondeur de sa théologie mystique. Son goût s'était développé de bonne heure par l'exercice, et à la prose il avait longtemps préféré les vers. « Il passait souvent les nuits dans ce délicieux exercice de l'esprit, dit Cholier, et, en venant à la Mission, il y apporta un sac plein de ses compositions. Mais il en fit un sacrifice à Dieu,

se privant, en un moment, de ce qui lui avait tant coûté de veilles et de travail (p. 52). »

Il ne reste de lui, en ce genre, que ce portrait de saint Vincent, un peu subtil, dans le goût de l'époque, mais ingénieux et bien fait pour relever un physique un peu lourd, par l'expression des beautés de l'âme :

Les vertus à Vincent formèrent le visage,
Dont l'art n'a pu tirer qu'une imparfaite image.
L'ornement de son front fut une humble pudeur,
Et l'éclat de ses yeux une aimable candeur.
La douceur, qui toujours fut sur sa bouche assise,
Y disputait le prix avecque la franchise.
L'innocence et l'amour composèrent son teint,
Et sa grâce en un mot fut la grâce d'un saint.

Nous ajouterons seulement que l'exécution typographique de cette publication (sauf quelques *coquilles*) ne laisse rien à désirer; et nous ne pensons pas avoir besoin d'insister pour recommander à nos lecteurs les *Compagnons de saint Vincent*, ainsi que la nouvelle édition donnée par les mêmes éditeurs de la vieille *Vie* du saint, publiée par M. Fournier sous le nom d'Abelly.

Léonce COUTURE.

NOTES DIVERSES.

CLXVI. Noëls et Cantiques patois de l'Ariège.

M. Louis Lafont de Sentenac a publié sous ce titre un prospectus dont nous citons quelques extraits, en recommandant à tous nos abonnés la prière adressée aux amateurs de nos poésies populaires et religieuses. — L. C.

Dans l'Ariège, comme dans les autres contrées voisines, on chante encore des Noëls et des cantiques patois.

Quelques-unes de ces compositions ont formé des recueils qui, aujourd'hui, deviennent de plus en plus rares. D'autres n'ont jamais été fixées soit par l'impression, soit même par l'écriture, et se transmettent oralement de génération en génération.....

Nous serons reconnaissants à toutes les personnes qui ont en leur possession des cantiques et des Noëls patois, manuscrits ou imprimés, isolés ou réunis en volume, de vouloir bien nous les adresser, ou tout au moins de nous en révéler l'existence. Nous nous ferons un devoir de réintégrer les documents qui nous seraient confiés à titre de simple communication.

Quant aux chants conservés seulement par tradition orale, et qui souvent ne sont pas les moins intéressants, il suffit de les transcrire et de nous les envoyer en indiquant, si on le peut, le pays d'où ils sont originaires et en figurant, aussi exactement que possible, la prononciation par l'orthographe.

Les pièces où un couplet français alterne avec un couplet patois rentrent aussi dans notre cadre.....

Si, comme nous l'espérons, la récolte est abondante, nous publierons dans le cours de cette année un recueil de Cantiques et Noëls patois de l'Ariège.

En citant les paroles, il y aurait sans doute lieu d'en noter les airs. Pour le moment, il ne faut pas songer à entreprendre une pareille œuvre. Contentons-nous de reproduire le texte; cependant si l'air d'un chant est généralement connu, on pourra en faire mention.

Nous prions les personnes qui voudront bien répondre à notre appel de nous faire parvenir sans retard leurs communications.

Foix, le 10 janvier 1882. Louis Lafont de Sentenac.

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

(*Suite**.)

De Mirande à Auch par la vallée de la Baïse. — Les piles gallo-romaines.

Pour nous rendre de Mirande à Auch, nous avons pris la route de la vallée de la Baïse.

A peu de distance de Mirande, entre la route et la rivière, nous avons trouvé la base d'une pile gallo-romaine dont le haut a été démoli, mais bien reconnaissable à son petit appareil. M. Cénac-Moncaut nous apprend qu'en ce lieu, qu'il appelle Artigues (du nom d'une petite église voisine), se trouvaient deux piles (*Histoire des peuples pyrénéens*, t. I, p. 132).

Avant d'entrer dans la petite ville de l'Isle-de-Noé, nous avons vu sur une hauteur à l'est, dépendant de la commune de Lamazère, une pile assez importante.

Au hameau de Pontic existe encore un mur d'étable où l'on reconnaît le petit appareil et le système de construction des Romains; on nous y a montré quelques pauvres restes de mosaïques à plusieurs couleurs, que j'ai vues autrefois beaucoup plus complètes.

(*) Voir livraisons de janvier, p. 5, de mars, p. 115.

Il y avait à Pontic, entre la route et la Baïse, une pile que son propriétaire détruisit espérant y trouver un trésor (1).

Le château de Mazères, que nous avons visité ensuite, est la grandiose maison de campagne des archevêques d'Auch avant la révolution. Nous avons trouvé dans le parc le beau sarcophage romain en marbre qu'y fit transporter d'Eauze Mgr de La Baume de Suze. Il se compose d'une auge arrondie à ses deux extrémités, avec un couvercle tectiforme arrondi comme l'auge qu'il recouvre. Sur le milieu de la face principale est un cartouche orné d'une queue d'aronde de chaque côté. On y lit :

D · M
AEDVNNIAE · HER
MIONES · FEMINAE
RARISSIMAE · CON
IVGI · INCOMPARAB
AEMILIVS · FRONTO
MARITVS · ET · POMPE
IVS · LEPIDVS · FILIVS

Aux Dieux Mânes. A Ædunnia d'Hermione, femme très rare, épouse incomparable, Æmilius Fronto, son mari, et Pompeius Lepidus, son fils.

Cette inscription sépare deux génies funèbres tenant chacun une torche. Au-dessus de chacun d'eux est une lampe, derrière une sorte de marteau et deux boucliers posés l'un sur l'autre, se croisant en diagonale comme pour former une panoplie. Ce monument a été étudié au XVIIe siècle par l'abbé Nicaise dans un écrit intitulé : *Explication d'un ancien monument trouvé en Guyenne dans le diocèse d'Auch* (Paris, in-4°, 1689, avec un dessin). A notre époque, M.

(1) Dans un album du musée d'Auch, commencé par les soins de M. P. Lafforgue, on trouve une photographie d'une pile dite *de l'Isle-de-Noé*. Comme la pile de Pontic était la plus rapprochée de ce lieu, il est probable que c'est d'elle qu'il s'agit.

Chaudruc de Crazannes a publié sur ce sujet une *Dissertation sur un tombeau antique trouvé à Fauze;* plus récemment,

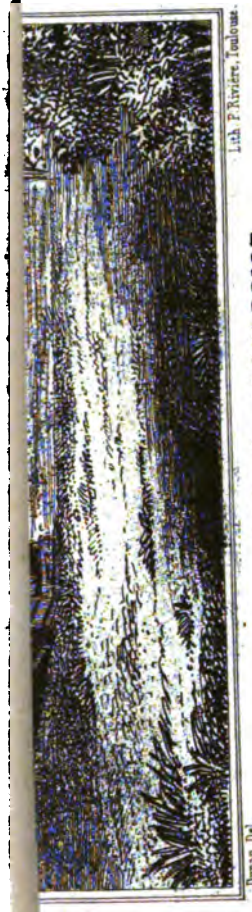

TOUR GALLO-ROMAINE
A SAINT-LARY DU GERS.

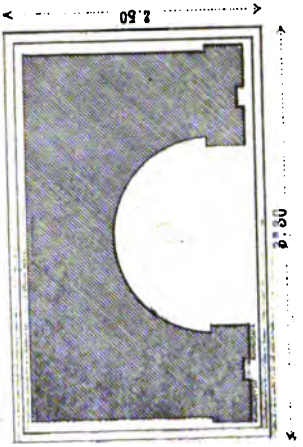

PLAN HORIZONTAL.

Hauteur 9m 90.

(1) L'abbé Monlezun et M. Piette ne mettent qu'un N au mot ÆDVNNIAE de la seconde ligne, tandis qu'il y en a deux sur le monument.

autre, ainsi que le constate M. Cénac-Moncaut (*Histoire des peuples pyrénéens*, t. I, p. 132), ainsi que me l'ont assuré d'ailleurs des personnes dont le témoignage est sûr. Un autre fait qui me paraît digne de remarque, c'est que toutes les piles romaines de la vallée de la Baïse sont sur la rive droite, entre la rivière et le chemin qui suit constamment cette rive.

Après avoir quitté cet antique monument, nous avons suivi la route qui passe au pied de la colline de Biran. Dès que nos voitures ont eu gravi les hauteurs situées en face de ce village, nous avons pu le voir dans son ensemble. L'entrée, qui est du côté du nord, est défendue par une tour carrée qui sert de clocher. A l'autre extrémité, sur une éminence qui domine les maisons, et au nord des pentes raides de la colline, s'élève le donjon quadrangulaire de l'ancien château, haut et maigre, et cependant fermé par d'épaisses murailles. L'église, toute voisine, est une dévote chapelle fréquentée par les pèlerins; on y vénère N.-D. de Pitié. Entouré de ses vieux murs contre lesquels s'appuient les maisons, dominé par sa tour féodale à demi recouverte de lierre, ce village produit un effet des plus pittoresques.

De ce même point d'observation, en tournant nos regards du côté opposé, nous avons eu devant nous un horizon beaucoup plus vaste. Il y aurait plaisir à le décrire; mais j'ai pris pour règle de m'interdire tout ce qui est en dehors de l'archéologie. Dans ce vaste et beau paysage, je ne signalerai donc que la voie romaine d'Auch à Eauze; on la voit très bien entre le château de La Roque et celui d'Espujos. Cette voie, qui dans le pays est connue sons le nom de *chemin de César*, se distingue par sa construction en forme de chaussée. On en peut facilement retrouver les traces. Le long de cette voie, et à peu près à égale distance des châteaux de La Roque et d'Espujos, s'élève une pile gallo-romaine fort maltraitée par le temps et par les hommes. Cassini l'indique sous le nom de *Peyre-longue*.

Dans la vallée située au nord de la colline qui porte la voie romaine et la pile dont je viens de parler, près du hameau de Lasserre, s'élève un monument de ce même genre, mais qui semble n'avoir jamais eu de niche.

Pour achever la nomenclature de ces antiques constructions, j'en dois signaler encore une assez près d'Auch, dont malheureusement il ne reste que le souvenir. Elle fut démolie il y a un certain nombre d'années et servit à construire le moulin de la *Tourrette,* qui se peut voir sur le coteau, à gauche de la route que nous suivions pour rentrer à Auch (1).

Ainsi, il existe dans le département du Gers six piles gallo-romaines plus ou moins dégradées : celles de Saint-Lary, d'Artigues, de Lamazère, de Biran, de La Roque et de Lasserre. Et on conserve le souvenir de quatre autres qui n'existent plus : une seconde pile à Artigues, une pile à Pontic, une seconde pile à Biran, et celle qui est devenue le moulin de la Tourrette, près d'Auch. En tout dix (2).

Ce genre de monuments semble spécial au sud-ouest de la Gaule. Le plus septentrional est la célèbre pile de Cinq-Mars, près de Tours. En descendant vers e midi, on trouve celles d'*Ebuon* et de *Pirelonge* aux environs de Saintes, dont on peut voir des dessins dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont (*Ere gallo-romaine,* pp. 41 à 43).

Dans son mémoire sur les antiquités gallo-romaines du département du Lot-et-Garonne, M. Tholin signale quatre piles dans ce département (*Congrès archéologique d'Agen et de Toulouse,* p. 58.)

Dans ses *Monuments religieux des Volces Tectosages,* M. du Mège signale dans le pays de Comminges trois piles romai-

(1) Prosper Lafforgue. *Histoire de la ville d'Auch,* t. II, p. 161.

(2) Je prie mes lecteurs de vouloir bien me signaler les omissions qui pourraient se trouver dans cette liste. M. du Mège (*Archéologie pyrénéenne,* t. III, p. 299) indique une pile près du Castéra-Verduzan. Malgré mes investigations, je n'ai pu trouver qu'un gros massif de maçonnerie sur la hauteur qui domine la petite église de Verduzan. Cela m'a paru les derniers restes du château des seigneurs de Verduzan, bâti sans doute sur cette hauteur, d'où il dominait la vallée de la Baïse.

nes, une à Beauchalot et deux à Labarthe-Rivière (pp. 111, 114, 231 et 232).

Dans le pays de Béarn, à Bétharram, existe un monument de ce genre, qui nous est signalé par M. l'abbé Menjoulet dans sa *Chronique de Bétharram*.

Enfin, une pile aujourd'hui détruite existait en Bigorre. Elle se trouvait au village de Vielle, entre Tarbes et Bagnères. M. Davezac-Macaya en a parlé dans ses *Essais historiques sur la Bigorre*, M. Charles des Moulins dans le *Bulletin monumental* (1844), et M. Curie Seimbres dans son ouvrage sur *Capbern*.

Dans quel but ont été élevées ces piles? Plusieurs les ont considérées comme des monuments propres aux voies romaines. C'est l'opinion de M. de Caumont (*Abécédaire gallo-romain*, p. 40); c'est aussi l'opinion de M. de Laurière, qui pense que ces niches pourraient bien avoir contenu l'image de quelque divinité protectrice des voyageurs (*dei viales*). Cependant il n'est peut-être pas bien facile de faire passer des voies romaines par toutes ces piles. Je ne vois pas trop, par exemple, où pourrait aller ni d'où pourrait venir une voie qu'on ferait passer par la pile voisine du hameau de Lasserre.

M. Cénac-Moncaut (*Hist. des peuples pyrénéens*, t. I, p. 132) et M. Barry (*Monographie du dieu Leherenn d'Ardiège*, p. 48) ont pensé que ces monuments étaient imités des menhirs. Cette assimilation n'est pas sans quelque fondement. Ainsi, la forme générale semble la même; de plus, il existe des menhirs qui ont presque les dimensions de nos piles; enfin, le langage populaire semble les avoir confondus sous la dénomination de *Pierre longue* (pile de *Pirelonge* près Saintes, *Peyrelongue* à Saint Pierre de Buzet, en Agenais, pile dite de *Peyrelongue*, d'après Cassini, située près du château de La Roque).

Quoi qu'il en soit, on semble s'accorder à considérer ces constructions comme des monuments religieux. Je trouve

dans la *Monographie du dieu Leherenn d'Ardiège* (p. 42) des textes fort intéressants :

Les hagiographes du IVe et du Ve siècle, nous dit M. Barry, les décrivent quelquefois d'une manière très reconnaissable : *In vico Ambatiensi* (Amboise sur la Loire, tout près de la pile encore subsistante de Cinq-Mars) *politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum sublime procedens*, etc..... (Sulp. Sév., *Dialog.* III, c. 9).

Idolicæ effigiem celsissima fulcra columnæ
Tollebant junctis procul ad sublimia saxis.
(Saint Paulin, *Opp.* p. 317.)

Quelles étaient ces idoles dont parle saint Paulin?

Après tant d'hypothèses et de recherches soulevées par l'étude de ces monuments, le mot définitif de l'énigme qu'ils nous proposent reste encore à trouver.

Auch. — Visite à l'ancien couvent des Cordeliers.

Arrivés à Auch, nous avons employé ce qui nous restait de jour à visiter l'ancien couvent des Cordeliers, dont les bâtiments sont actuellement attribués à la manutention militaire et à la gendarmerie. A la manutention, nous avons été reçus par M. Arthez, officier comptable, qui a bien voulu nous accompagner et nous montrer tout ce qu'il y a d'un peu intéressant dans les bâtiments qui dépendent de son administration. L'église est sans caractère; cependant, en grattant les murs, on y trouverait certainement des détails importants. La seule galerie du cloître qui subsiste encore a ses arcades, ses chapiteaux et ses colonnettes géminées noyés dans la maçonnerie. Ce que nous en pouvons voir nous permet de constater qu'elle était d'une austère simplicité. La plus importante sculpture est un écusson qui porte une gerbe et un loup rampant.

Plus rien ne subsiste des autres galeries. Seulement le mur du bûcher de la manutention, qui sans doute faisait partie du cloître, renferme encore l'inscription funéraire suivante :

Å : DNI : M : CC : LXXX :
VIIII : V : NONAS : MA
RCII : OBIIT : M : DE : PE
LAFIGVA : QUE : I
ACET : HIC : ORATE
PRO : AIA : EI' : PAT : NR (1)

L'an du Seigneur 1289, le cinquième jour avant les nones de mars (3 mars), mourut Marie de Pelefigue qui gît ici. Priez pour son âme. *Pater noster.*

La cour de la gendarmerie formait le préau du cloître. Cette cour communique avec l'ancienne salle capitulaire voûtée en belles croisées d'ogive. Le pavage actuel, trop encombré pour être visible, contient, nous dit-on, des inscriptions funéraires.

La nuit mit un terme à nos études communes et nous nous séparâmes en nous donnant rendez-vous pour le lendemain à l'archevêché.

(1) L'abbé d'Aignan du Sendat nous donne dans ses manuscrits la copie de cette inscription et celle de quatre autres encore, qui étaient de son temps dans le cloître des Cordeliers. (Bibliothèque de la ville d'Auch, manuscrits, t. 86, p. 1447.) Les voici :

2. *Anno Doni millesimo ducentesimo nonagesimo, septimo calendas decembris, obiit magister Ab. de Cassan cujus reliquiæ hic jacent, cujus anima requiescat in pace.*

3. *Anno Doni millesimo trecentesimo decimo nono, octava die mensis maii, obiit Arnaldus Darrense qui jacet hic, anima ejus requiescat in pace. Pater.*

4. *Anno millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, decimo sexto calendas martii, obiit Bruna de Apol. de Amarenc, uxor Martini Fabri. Orate pro anima ejus. Pater noster.*

5. *Anno millesimo ducentesimo sexto, septimo idus decembris, obiit Bearnensis in habitu fratrum, cujus anima requiescat in pace.*

Les copies des monuments épigraphiques faites par l'abbé d'Aignan sont en général défectueuses. Ainsi, dans l'inscription qui existe encore, il lit *Lafigua* au lieu de Pelafigua.

La journée du mardi 18 octobre a été tout entière consacrée à la ville d'Auch. C'est là que sont venus se joindre à nous M. le chanoine Potier, inspecteur de la Société française d'archéologie et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, M. le baron de Rivières (du Tarn), M. l'abbé de Carsalade, qui fera avec nous toutes les excursions suivantes, et quelques autres membres de la Société française d'archéologie et de la Société historique de Gascogne.

Suivant les traditions de notre Société, nous sommes allés tout d'abord rendre nos devoirs à Mgr l'archevêque, qui nous a accueillis avec sa bonne grâce habituelle et qui a chargé M. de Laurière de présider à sa place la séance de la Société historique de Gascogne qui devait avoir lieu dans l'après-midi.

Ancien archevêché.

Nous avons visité eusuite ce qui reste de l'ancienne résidence des archevêques d'Auch, celle qui précéda l'archevêché actuel, bâti d'une façon fort grandiose, au siècle dernier, par Mgr de Montillet.

Les parties les plus anciennes sont des restes d'une salle de l'époque romane. Ce qui est encore debout nous donne une idée de ce qu'elle a dû être jadis dans son ensemble.

C'était une construction rectangulaire, d'un tiers plus longue que large et ressemblant fort à une salle capitulaire; elle se composait, si je puis ainsi parler, de deux nefs égales divisées en trois travées carrées.

Sur un siège continu en pierre de taille se dressent encore en partie les colonnettes cylindriques en marbre dont les chapiteaux reçoivent la tombée des arcs de la voûte. Il n'y a dans les coins qu'une seule colonnette; partout ailleurs, le long des murs, elles étaient accouplées de deux en deux, et

dans l'intérieur deux faisceaux de quatre colonnettes devaient probablement supporter la voûte.

Les murs et la voûte, avec ses nervures croisées en forme de tores, avec ses formerets et ses doubleaux en forme de bandes, sont construits en briques. Les nervures présentent une particularité intéressante : leur partie inférieure s'amortit en pointe, tandis que régulièrement elles devraient poser leur base sur le tailloir du chapiteau. Mais il se trouve que celui-ci a été vidé en l'endroit qui correspond à la nervure. Il semble que le constructeur, peu habitué à faire des voûtes à nervures, ait taillé ses chapiteaux pour recevoir seulement les doubleaux et les formerets, mais qu'au moment de la construction de la voûte, s'apercevant de son oubli, il ait tourné la difficulté en arrangeant le bas de sa nervure en fuseau.

Les chapiteaux sont ornés de roses, de palmettes, de feuillages raides ou enroulés; l'un d'eux porte une pomme de pin. La voûte a été couverte de peintures actuellement fort dégradées.

Ce curieux monument fut peut-être en partie détruit à l'époque de la construction de la cathédrale, dont le chevet empiète sur son emplacement. C'est sans doute à cette époque qu'une partie fut convertie en chapelle de N.-D. de Pitié. (Voir à ce sujet les manuscrits de l'abbé d'Aignan du Sendat et la *Monographie de Sainte-Marie d'Auch,* de M. l'abbé Canéto, p. 276).

La partie la plus importante de l'ancien archevêché est le donjon du XIVe siècle, composé de huit ou neuf chambres superposées, s'élargissant à mesure que les murs s'amincissent, c'est-à-dire à mesure que l'on monte.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire divers détails fort intéressants qui subsistent encore de ce vieux monument récemment restauré, car nous avons hâte d'étudier la cathédrale.

Cathédrale.

Sainte-Marie d'Auch est bâtie sur le bord oriental de la colline qui porte la ville du moyen âge. Comme dans toutes les anciennes églises épiscopales, le chevet touchait aux remparts. Ce même caractère se retrouve à Lectoure et à Eauze (Cieutat).

L'ensemble extérieur de la cathédrale présente une masse imposante, quoique d'un caractère un peu lourd. Ce n'est guère que dans les deux portes latérales que l'on retrouve la Renaissance avec ses gracieuses sculptures. Le haut de ces deux grandes baies n'est que dégrossi; les parties basses ont été achevées avec soin; mais de malheureuses mutilations sont venues les dégrader. Il n'entre pas dans mon plan d'en faire ici la description; je veux remarquer seulement que la plus importante est celle du midi et qu'elle porte, inscrit sur le haut des deux colonnettes rondes engagées dans le mur, le nom du cardinal François de Clermont au-dessous d'un soleil représenté dans une couronne entre deux anges.

A l'intérieur, Sainte-Marie d'Auch forme trois nefs entourées d'une ceinture de chapelles latérales. Cette ceinture est interrompue à droite et à gauche en face des portes latérales, pour former une sorte de transsept. Au-delà de ce transsept toute la nef centrale est occupée par un chœur fermé. Les deux nefs latérales se continuant se rejoignent et forment le déambulatoire.

Notre examen s'est porté sur quatre points principaux : la crypte, les vitraux, quelques chapelles et le chœur.

Dans la crypte se trouve le sarcophage en marbre de saint Léothade, couvert de sculptures des premiers temps du christianisme. M. l'abbé Canéto a publié des dessins et des descriptions de ce sarcophage. Il est inutile d'y revenir. Je tiens seulement à établir que ce monument appartient à

l'école d'Aquitaine. Tandis que l'école d'Arles représentait sur les sarcophages chrétiens des personnages, l'école d'Aquitaine les recouvrait de feuillage, de rameaux, de rinceaux divers. Bordeaux, Toulouse, Moissac, l'Agenais possèdent comme Auch des monuments de ce genre; nous en trouverons aussi quelques fragments à Lectoure.

Les vitraux de la cathédrale sont connus et à juste titre. MM. Lettu et l'abbé Canéto en ont publié des dessins et des descriptions. Et cependant tout n'a pas été dit et ils restent comme un très important sujet d'étude pour les antiquaires et pour les artistes. Nous avons remarqué le coloris franc et surtout les physionomies vivantes des personnages. Ce sont des figures réalistes, des portraits peut-être. Il y aurait tout un travail à faire seulement sur les costumes si riches et si brillants. Une inscription sur l'un des vitraux nous dit qu'ils ont été achevés en l'an 1513 par Arnaud de Moles.

Ce sont les vitraux qui forment l'ornement le plus important des chapelles. Cependant nous avons remarqué l'autel de sainte Catherine qui appartient évidemment à la Renaissance, et surtout celui du saint sépulcre. Je ne puis les décrire ici. M. l'abbé Canéto a d'ailleurs fait ce travail dans son *Atlas monographique*.

Avant d'entrer dans le chœur, nous avons remarqué dans le rond-point extérieur cinq portes ou fausses portes ornées de délicieux bas-reliefs.

Le chœur de Sainte-Marie a été décrit par M. l'abbé Canéto; M. Sancet, de son côté, a publié une série de planches fort remarquables qui en reproduisent les principaux sujets et les détails les plus intéressants.

Quelle infinie variété dans l'enchevêtrement des réseaux, dans les arcatures, les pilastres, les colonnettes, dans les culs-de-lampe, les parcloses, les museaux, les miséricordes! Tout cela est peuplé de guerriers, de religieux, d'hommes et de femmes de toutes sortes, d'animaux aux formes les plus

variées et les plus fantastiques. Chacune des arcatures des hauts-dossiers contient un grand personnage (saints, prophètes, patriarches, sybilles, vertus). Quelques-uns sont faits avec soin et bien finis, la plupart sont exécutés avec moins de précaution, mais toujours vigoureusement traités et fièrement établis. Au fait, il y a peut-être autant de plaisir à considérer ceux-ci que ceux-là.

Au moyen âge, une plus grande liberté d'exécution était laissée à l'ouvrier que de nos jours. Aujourd'hui, l'architecte fixe à l'ouvrier jusqu'aux moindres moulures, jusqu'aux moindres détails. Ce système a produit les menuiseries qui revêtent extérieurement le chœur, qui cependant ont été faites par les meilleurs ouvriers de Paris. Au moyen âge, les ouvriers seraient venus travailler à Auch; on leur aurait fixé les principales lignes et les principaux sujets, puis on leur aurait dit: « Marchez. » C'est ainsi qu'a été fait le chœur de notre cathédrale.

Chose étrange! ce chœur, dans ses lignes principales, dans son architecture, est gothique, c'est le xve siècle, mais dans les détails tout est de la Renaissance. Assurément on a donné aux sculpteurs un plan gothique, mais ils étaient imbus des idées et des principes de la Renaissance. Libres d'agir, ils ont conservé leur indépendance et leur originalité; ils ont donné carrière à leur imagination féconde et produit ce chef-d'œuvre harmonieux.

J'ai peine à croire qu'un seul homme ait fait ce grand travail. Ils étaient, je pense, une troupe de jeunes et joyeux artistes travaillant ensemble. N'est-ce point eux-mêmes qu'ils ont voulu représenter dans ce groupe d'enfants n'ayant pour tout vêtement qu'une écharpe en sautoir? Trois se tiennent par la main et dansent, un quatrième est tombé. Quand ils commencèrent leur œuvre, ce fut sans doute par la stalle de l'archevêque. Revenus à leur point de départ, ils inscrivirent la date 1529 et fêtèrent cet achèvement par cette sarabande si vivante, si gracieuse et si pleine d'entrain.

A quelques pas de là, ils ont tracé ces mots en relief :

A PICQUE POĪDRE / QUI PICQVE SE POĪ (*A pique poindre, qui pique se point*). Ceci s'adresse aux critiques : « Prenez garde, leur disent ces artistes, en piquant une pointe, en faisant trop le raffiné, il arrive qu'on se pique soi-même. »

Mais nous sommes obligés de nous arracher à ces merveilles, bien dignes d'en faire oublier d'autres; nous devons accomplir notre programme.

ADRIEN LAVERGNE.

NOTES DIVERSES.

CLXVII. Coutumes de la ville de l'Isle-Jourdain, XIIe siècle.

Notre savant collaborateur, M. Edm. Cabié, a publié sous ce titre, dans la *Nouvelle revue historique du droit français et étranger* (n° de nov.-décembre 1881, p. 643-653) : 1° une courte et substantielle notice; 2° le texte même de la charte latine des coutumes de l'Isle-Jourdain, pris « sur une copie du cartulaire des seigneurs de l'Isle, faite vers le milieu du XVIe siècle et conservée aux archives de Tarn-et-Garonne. » Ce document est des plus intéressants parmi ses pareils, d'abord par sa date et la rareté de pièces similaires dans la région. « Auch et Lectoure, dit l'éditeur, n'ont que des chartes de privilèges écrites assez tard, et les documents législatifs de quelque importance, pouvant faire apprécier même par simple induction l'état des populations urbaines au XIIe siècle, font complètement défaut pour tout le pays qui s'étend du chef-lieu du Gers et au-delà jusqu'au chef-lieu de la Haute-Garonne. Or, c'est précisément au centre de cette portion du Toulousain occidental que se trouve placé l'Isle-Jourdain, et c'est de cette position choisie, pour ainsi dire, que la charte de cette ville pourra projeter désormais ses rayons sur la zone avoisinante, dont l'histoire est restée si obscure pour ces époques reculées. » M. Edm. Cabié s'est contenté cette fois de donner une édition de la précieuse charte, sans ajouter à ses 42 articles autre chose que de courtes notes relatives à la vraie leçon du texte et à quelques éclaircissements historiques. Mais il prend un engagement qui ne saurait être indifférent à aucun ami de l'histoire provinciale : « Dans une étude ultérieure, dit-il, nous essaierons de signaler les analogies et les différences qu'offre notre texte avec les autres chartes du même âge appartenant à la région, et nous pourrons faire connaître également les principales modifications que ces coutumes ont subies dans le cours du XIIIe siècle... » — L. C.

LE PROCÈS DE Mgr D'APCHON *

APPENDICE.

Joseph-Marie du Cos, comte de La Hitte, naquit à Auch, paroisse de Saint-Orens, le 13 juin 1704; il était fils aîné de Charles du Cos de La Hitte, seigneur de La Hitte-Cadours, La Mothe et autres places, et de Marie de Labaune, fille de Samuel de Labaune, conseiller du roi et receveur en l'élection d'Armagnac. Ayant suivi la carrière militaire, il fit en qualité d'officier, dans le régiment de Richelieu, les campagnes de 1734 et 35 sous le maréchal de Belle-Isle, et épousa en 1759, Marie Dionis, fille de M. Dionis, secrétaire du roi en la grande chancellerie, doyen des échevins de Paris. Après s'être retiré du service, il acheta la baronnie de Montaut, qui lui occasionna, comme on l'a vu plus haut, un procès considérable, et en dehors de celui-là il en soutint, dans le cours de sa vie, vingt-deux autres, qui dévorèrent une grande partie de sa fortune. Sur ses démarches, il avait été au moment d'obtenir la charge de sénéchal d'Armagnac et gouverneur d'Auch, charge dont le comte de Polastron fut pourvu en 1759. Voici à ce sujet une lettre que lui avait écrite le maréchal de Richelieu, son ancien colonel (1):

A Paris, le 8 janvier 1760.

Vous savez, mon cher La Hitte, que j'ay toujours pris un interest tres particulier à tout ce qui vous regarde, aussy je pense encore de même et vous félicite de tout ce qui peust vous arriver d'heureux et dinteressant. J'aurois été fort aise de vous voir réussir le projet que vous aviez formé pour la charge de sénéchal d'Auch, mais

* Voir le numéro précédent, p. 97.

(1) L.-F. Armand, duc de Richelieu, maréchal de France, homme dont les mœurs légères se ressentaient de son intimité avec le Régent. Il passait pour l'homme le plus galant et le plus aimable du siècle.

j'ignorois qu'il en fut question pour M. de Polastron dont je vous renvoye la lettre par laquelle vous voyez que c'est une affaire finie, ce qui m'a été confirmé par M. de Saint-Florentin à qui j'en ay parlé. Ainsy vous m'avez averty trop tard pour pouvoir agir et je suis bien faché de n'en avoir été prévenu plutost. Je souhaite qu'il se présente quelque autre chose à votre bienséance où je puisse vous servir et je vous souhaitte toute sorte de prospérité dans votre nouvel établissement et vous prie de recevoir en communauté les assurances de toute la sincérité de mes sentiments pour vous et pour tout ce qui vous apartient et avec lesquels je vous honore.

Le m^l duc de Richelieu.

Le comte de La Hitte passait la belle saison au château de Montaut, et le reste de l'année faisait sa résidence à Toulouse. Ses nombreuses lettres adressées à son intendant, que nous avons retrouvées dans nos papiers, nous montrent le soin qu'il apportait à l'amélioration de cette terre. L'état des récoltes, l'élevage des chevaux, le soin des vignes et même la destruction des loups, l'intéressent dans les plus petits détails. Ce qui le préoccupe aussi d'une façon toute particulière, c'est de mettre son bien à l'abri des déprédations si fréquentes à cette époque. A cet égard, il est impitoyable et recommande à son régisseur d'avoir à portée des fusils chargés à balles :

C'est un terrible pays que ce Montaut, écrit-il, il faut se tenir sur ses gardes et ne point épargner les bandits, c'est le seul moyen de les détruire. Boubée m'a dit que le voleur de Montaut qui doit être pendu le jour de la foire d'Auch, est le fils du charpentier d'Engelotte. Ayez l'œil à tout, visitez les bois, faites faire de fréquentes recherches, point de grâce.

On voit que Mandrin et Cartouche avaient fait de bons élèves à Montaut.

Avant de se fixer définitivement en Gascogne, le comte de La Hitte avait longtemps habité Paris. C'est là qu'il fit la connaissance de Mlle Dionis, déjà mariée à messire Antoine de Moriau, conseiller du Roi et son avocat et procureur de

l'Hôtel-de-Ville de Paris. M. de Moriau mourut jeune et la veuve du conseiller devint la femme du baron de Montaut. Si le comte de La Hitte eût été le contemporain de Tallemant des Réaux, nous aurions une piquante historiette sur la façon dont le galant gascon fit la conquête de la charmante veuve. A défaut de Tallemant, nous avons une lettre de Jacques Brillon de Jouy, receveur des consignations au Parlement de Paris. Il écrivait le 14 août 1772 au comte de La Hitte :

.... J'ay vu dans votre dossier que vous aviez épousé une demoiselle Dionis, veuve de M. de Moriau, ma cousine. Diable, j'ay toujours entendu dire qu'elle était belle comme un ange et que mon cousin Moriau.... c'est donc vous.... Je vous en fais mon compliment.

Le comte de La Hitte avait gardé de son séjour à Paris de nombreuses relations, qu'il cultivait de loin par une correspondance très suivie, où l'on trouve de nombreux détails sur les événements de la capitale. Quelques-unes de ces lettres sont pleines d'intérêt; nous citerons en particulier celles de Jacques Brillon de Jouy, qui prit une part active à la fameuse guerre parlementaire entreprise par le chancelier Maupeou et que Louis XVI fit cesser en 1774; on n'en lira pas sans intérêt quelques extraits. Brillon écrivait le 22 décembre 1771 :

La vie est un tissu d'evenements, chacun en a sa part; le sort qui vous enlève votre femme (1) nous enlève notre état. Nous sommes occupés à rendre nos comptes, incertains de ce qu'il sera fait de nous.... Je suis tourmenté avec le confrère d'Anjou (2) par le travail qu'occasionne la reddition de nos comptes depuis près de deux cents ans, et par l'incertitude de notre état.

Le 7 mai 1772 il écrit :

Tout le monde considère le chancellier comme tondu, mais nous ne le sommes pas moins.... Si nous allons à tous les diables, ce sera avec bien d'autres, avec toute la machine, le royaume entier.

(1) Madame de La Hitte était décédée à Toulouse le 9 décembre 1771.

(2) Intendant des finances du comte d'Artois, secrétaire du Roy et receveur aux consignations du Parlement de Paris.

Si je voulais me chagriner, il y aurait de quoi. Je me soutiens en lisant mon ami Horace et d'après lui je prends patience, souffrant ce que je ne puis empêcher, jouissant du présent comme il est.

Le 12 janvier 1773 il écrit encore :

Nous sommes dans le tracas; on vient de supprimer les receveurs des consignations de Paris, on en a recrée de nouveaux. M. de La Thuillerie et moi, nous sommes devenus d'évêques meuniers, M. Danjou est devenu rien.

Quelques jours après :

Au surplus, si j'avais le temps de vous parler et vous de m'entendre, je vous conterais tous mes tourments relativement à mon état qui est encore très chancelant. Rien ne se décide et l'incertitude, dit l'opéra, est un vigoureux tourment; mais vous en avez assez des vôtres. Offrons cela à Dieu, mais débattons-nous comme des diables.

Louis XVI monta sur le trône en 1774; un de ses premiers actes, en prenant les rênes du gouvernement, fut de rappeler le parlement exilé par Maupeou; ce rappel eut lieu le 12 novembre 1774. Dès le mois d'octobre, Jacques Brillon écrivait :

Le plus grand nombre assure que l'ancien Parlement rentrera et j'en suis. Mais les conditions, mais la forme sont absolument ignorées et je n'ai guère vu dans le ministère de secrets mieux gardés. La nouvelle administration n'annonce que la justice et l'honnêteté. Nous verrons. *Ex operibus eorum cognoscemus eos.*

Le parlement rétabli, voici les réflexions de Brillon et ses plaintes sur les nombreux ennuis que lui donne sa réintégration dans le parlement :

Me revoilà dans le tracas des changements que va occasionner le rétablissement de toutes choses. On va nous ressuprimer et nous recréer.... Nous sommes toujours engoués de notre jeune roi. On veut le bien, on le veut.

Voici encore des réflexions sur le même sujet d'un avocat de Paris, Me Delisle :

Le rétablissement de la magistrature ne ramène point la paix ici, les procureurs rentrés veulent dévorer leurs confrères ci-devant

transformés en avocats. Les avocats veulent se faire justice de ceux qui ont plaidé devant le Parlement congédié et tout cela réussit assez jusqu'à présent.

Mais revenons aux réflexions de Jacques Brillon; il écrit le 15 mars 1775 :

Bon ! Ne parlait-on pas de mettre toutes nos provinces en pays d'Etat ! On a beau dire, nous avons l'air d'un malade qui se tourne et se retourne sans trouver une bonne place.

Mais ce n'était encore que le commencement de l'ère des difficultés. Le 15 février 1776, Brillon fait encore entendre ses craintes sur l'incertitude du présent et de l'avenir :

Les réformes passées présentes et futures tournent la tête à tout le monde. Bientôt si cela continue on ne connaîtra plus rien à rien. Le détail de tout cela serait trop long. Sachez seulement que nous avons au Parlement plusieurs édits de suppression, dont l'enregistrement paraît souffrir les plus grandes difficultés. On prétend que le choc sera des plus rudes et que le combat sera à mort.

Enfin, comme conclusion de cette correspondance, nous citons ce qu'écrivait M. de Marignan à son oncle, le comte de La Hitte, le 14 juin 1780 :

Quelque besoin qu'ayent de réformes les formalités usitées en France pour obtenir justice je crains bien qu'on ne s'en occupera pas de sitôt, et que la chicane aura toujours bien des ressources; on aura beau diminuer le nombre des avocats et des procureurs, les plaideurs seront fertiles pour en immaginer d'eux-mêmes; il faut pourtant convenir que cet article serait susceptible d'être retranché dans plusieurs de ses branches. Mais le chef de la justice ne s'occupe guère de changements et aime la paix, tout se traite dans ce bureau avec lenteur.

Comme nous l'avons dit plus haut, le comte de La Hitte mourut à Toulouse le 15 janvier 1781; il ne laissait point d'enfants, et il institua pour son héritier (1) Jean-François-René du Cos de La Hitte, lieutenant des maréchaux de France,

(1) Par testament du 17 juin 1772.

marié à demoiselle Hombeline de Caylus, fille de François, marquis de Caylus-Rouairaux, baron des Etats de Languedoc, et de dame Elisabeth de Beaumont, nièce de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Il lui substituait, en cas de prédécès, son frère Jean-Benoît du Cos, vicomte de La Hitte, seigneur de Conques, chevalier de Saint-Louis, ancien page de la reine, major au régiment de dragons-Angoulême (notre grand-père), qui abandonna pour émigrer le grade de colonel au 6e régiment de cavalerie auquel il avait été promu le 23 mars 1792; il mourut à Londres, le 13 octobre 1793, à l'âge de 48 ans.

Jean-François-René recueillit la succession du comte de La Hitte, et mourut émigré en Espagne le 24 avril 1794. Il n'avait laissé qu'une fille de son mariage avec mademoiselle de Caylus, Lucile du Cos de La Hitte, mariée au baron Louis d'Arblade de Séailles, chevalier de Saint-Louis, ancien officier, dont les petits-enfants habitent le château du Feuga, commune de Saint-Mézard (Gers).

Comte Odet de LA HITTE.

NOTRE-DAME DE PIBÈQUE [1].

Le 5 mars dernier, second dimanche de Carême, il y a eu fête, et grand concours, et vraie manifestation populaire et religieuse, dans un coin de l'Eauzan peu connu des géographes et dont le nom même semblait oublié depuis près d'un siècle. Notre-Dame de Pibèque eut jadis sa célébrité; depuis la Révolution française, beaucoup ignoraient son existence, aux lieux mêmes les plus voisins. A partir de la fête dont j'ai été naguère l'heureux témoin, le pèlerinage à la source de Pibèque et la dévotion à Notre-Dame de Pitié, dans la paroisse d'Arech, sont solennellement et définitivement rétablis.

I

Les témoignages historiques n'abondent pas sur cette antique dévotion locale. Peu de documents ont échappé à l'action du temps et à l'injure des hommes. La tradition est plus vivace, mais elle a ses nuages et ses incertitudes. Elle raconte ici à peu près la même légende qu'en d'autres lieux consacrés à la Vierge. A l'endroit même où s'élève maintenant une statue de N.-D. du Sacré-Cœur, à quelques pas de la route de Gabarret à Arech,— près de la source où les malades de la contrée n'ont jamais cessé depuis d'aller se laver en priant Marie,—un pâtre gardait ses vaches, il y a plusieurs siècles. Il s'aperçut qu'une d'elles buvait constamment à la source, sans rien manger, et que, bien loin de dépérir, elle était la plus belle du troupeau. On fit des recherches à cet endroit et on y découvrit une petite statue de Notre-Dame, qui devint

(1) Contrairement à nos habitudes, nous reproduisons une notice déjà publiée dans la *Semaine religieuse* d'Auch du 25 mars; mais elle est ici notablement augmentée quant à la partie historique et aux documents.

sur le champ l'objet de la dévotion populaire. Pour l'abriter, on construisit à quelque distance, au creux d'une vallée fraîche et verdoyante, dans la circonscription religieuse d'Arech, une église où les paroisses des environs s'habituèrent à venir en procession. Notre-Dame de Pibèque fut le pèlerinage de prédilection de l'Eauzan, du Gabardan et des contrées voisines.

On le voit assez, ni la date, ni les détails, soit de la découverte de la statue, soit de la fondation de l'église de Notre-Dame de Pibèque, ne sont connus avec précision. On ne sait pas davantage ce que la pieuse image est devenue depuis la Révolution. Mais deux points restent parfaitement certains : d'abord, l'ancienneté de cette dévotion, qui remonte au-delà des guerres de religion et que l'abbé Monlezun croit, avec toute raison, au moins contemporaine des deux plus célèbres pèlerinages de l'ancien diocèse d'Auch, Cahuzac et Garaison (quinzième siècle ou commencement du seizième); — ensuite, la célébrité de ce pieux sanctuaire. Il eut des splendeurs et des décadences; mais l'abbé Daignan du Sendat, grand-vicaire d'Auch au commencement du siècle dernier, déclarait que la chapelle de Pibèque attirait *un grand concours* (ce sont ses termes) « depuis plusieurs siècles ! » Cependant, vers cette époque même, il y avait eu quelque refroidissement dans cette dévotion populaire. Elle se ranima pleinement lorsqu'un ancien curé d'Arech, Pierre Dupont de Beauregard, y eut fondé, par son testament du 20 février 1724, une chapellenie, avec un revenu annuel de quatre cents livres. Cette chapellenie eut des titulaires jusqu'à la Révolution; M. le curé de Castelnau-d'Auzan a retrouvé celui de 1778, qui était en même temps curé de Maignan, près d'Eauze.

Les lignes qui précèdent étaient écrites et, après bien des recherches faites inutilement dans les archives du pays par des travailleurs pleins de zèle, j'espérais peu de pouvoir y

ajouter quelque chose, lorsque je me suis souvenu d'un document de premier ordre pour l'histoire des églises de l'Armagnac dans la première moitié du XVIe siècle. Ce document, où j'ai trouvé en effet ce que j'y cherchais, l'état matériel et financier, ainsi que l'état religieux de Pibèque en 1547, c'est le *Procès-verbal de Maistre Claveria, conseiller du Roy au presidial de Tolose, faict pour les fabriques du colege d'Auch.* (In-f° de 107 ff. aux archives munic. d'Auch.)

Il s'agissait, à l'époque de ce procès-verbal, de créer des ressources pour la fondation du collège d'Auch. Les archevêques y avaient destiné leur part des dîmes de l'Armagnac, qu'ils avaient depuis longtemps abandonnées pour la réparation des églises de ce pays, ruinées en grand nombre dans les guerres contre les Anglais au XVe siècle. En 1545, ces réparations devaient être achevées, et les fonds pouvaient revenir à l'Archevêque, qui les donnait au collège. S'assurer de l'état réel, des revenus et des besoins de chaque église de l'Armagnac, et taxer chacune d'elles dans l'intérêt du nouvel établissement, c'est l'opération délicate qui fut confiée par commission royale à Me Arnaud Claverie, dont il s'acquitta de son mieux depuis le 8 novembre 1546 jusqu'au 28 mars 1547, et dont nous avons le détail dans son précieux *Procès-verbal.* Prenons-y ce qui concerne la modeste chapelle de Pibèque, avec quelques indications seulement sur Arech et les lieux voisins.

Le commissaire-enquêteur aurait voulu recevoir à Sos les représentants des églises de l'Eauzan. On lui remontra que pour atteindre plus sûrement et à moins de frais des localités si éloignées, il devait se transporter au lieu de *Chasteau neuf* d'Auzan (c'est ainsi que le procès-verbal désigne Castelnau). En effet, Arnaud Claverie, avec son greffier Belenguier et Burel, représentant de l'administration archiépiscopale, se rendit, le 10 février 1547, de Sos à Castelnau-d'Auzan, où il logea « dans la maison de Jean Blanque, habitant dudit lieu. »

Le même jour il visita l'église d'Arech, dont il parle en ces termes :

Avons veue et visittee l'esglise Saint-Martin d'Areys, laquelle avons treuvee bien et honorablement bastie, voultee de pierre de taille, bien paincte par dessus et aux costés tout de neuf; et y a un grand antiporge *(porche)* sur l'entree d'icelle, tout basti de bois en neuf; et une gallerie dans ladite esglise pour tenir le lettrin où chantent les prebstres. Et le clocher d'icelle est bien basti et garni de ses cloches, de sorte que pour le presant n'y avons treuvé y estre besoing aulcune reparation. Presens lesd. Burel et Belenguier, nostre clerc; Mr Jacques Dumayne, vicaire de ladite esglise; Anthoine de la Porte, Bern. Lysse, Bern. du Cau, habitans dudit lieu.

On voit que l'église d'Arech, quoique paroissiale, était gouvernée par un vicaire. J. Dumayne était un des vicaires du curé de Castelnau-d'Auzan; cette dernière paroisse avait alors, et elle garda jusqu'à la fin de l'ancien régime, Arech pour annexe. C'est pourquoi nous allons voir Pibèque placée dans la paroisse de Castelnau, quoique comprise dans la circonscription d'Arech.

Le même jour (10 février) furent visitées « sur le mesme chemin » les églises de Notre-Dame de La Soube et de Saint-Laurent de Rioupeyrous. Le lendemain comparurent au logis de Jean Blanque, par devant Me Claverie, les ouvriers (*fabriciens*) de Mauras, de Beziey, d'Arech, de La Soube, de Rioupeyrous, qui fournirent des renseignements sur les revenus de ces diverses églises. Le 12 février, à huit heures du matin, au même lieu, — je cite le procès-verbal, —

S'est presanté par devant nous Joannot de Saint-Mezart, ouvrier de l'esglise Nre Dame de Puibecque, lequel enquis par serment sur son administration, revenus et esmoluments de la fabrique de lad. esglise, a dict et afermé par serment que en lad. esglise n'y a point aulcuns fruictz decimaux constitués à la fabrique d'icelle, car ce n'est point esglise parrochielle, ains est une petite esglise depandante de la parroisse de Chasteauneuf d'Auzan et n'y a point de sacre ni fontz baptismales, ni messe haulte reservé le jour de la feste. Vray est que de l'argent provenant des aulmosnes et terre de

lad. esglise lon a presté sur [une?] piece de terre quarante escus petits; et ont recueilly de lad. piece de terre ceste pres. année, scavoir est, seigle, sept ferratz.

Et ont aussy quelque petite gazaille de brebis, de laquelle ne tirent pas grand esmolument; et tout ce qui a esté tiré ceste pres. année a esté quelque peu de laine, laquelle a esté vandue à onze souls bons et deux liards. Et ce sont tous les esmoluments provenants de lad. esglise, reservé les biens et aulmosnes que les bonnes gens y font journellement.

A dict (*le fabricien Saint-Mezart)* qu'il n'y a poinct aulcun livre de raisons, en lad. esglise ny aultre papier qu'il saiche, reservé troys cayers de comptes de la recepte [et] de la despance des années 1544, 45 et 46, requerant lesd. comptes estre reveus et avoir esgard à la pauvreté de lad. esglise.

Il y aurait ici à s'enquérir de la vraie forme et de l'origine du nom de la pieuse chapelle. Le *Procès-verbal* écrit *Puibèque,* mais comme il altère beaucoup de noms, on aurait tort d'en conclure que c'est la vraie orthographe. Si Puibèque est le nom primitif, il désignait d'abord sans doute un autre lieu que l'emplacement de la chapelle, qui est très bas; car *puy* (*podium*) veut dire *hauteur;* et il resterait à expliquer le second élément du nom, *bèque,* qui est parfaitement obscur. Il vaut mieux garder l'orthographe ordinaire *Pibèque,* qui ne donne d'ailleurs aucune lumière sur le sens primitif du mot.

Le fragment cité montre au moins, avec une clarté parfaite, le culte populaire de Notre-Dame de Pibèque, et nous fait connaître les modestes ressources de cette église votive. Encore faut-il noter que le fabricien Saint-Mezart fut convaincu d'avoir exagéré la pauvreté de la chapelle, en passant sous silence des sommes notables qui lui étaient dues. « Car il est certain, disait-on à Claverie, qu'en l'an 1543, par M. de Fontana, procureur fiscal en l'archevêché d'Auch, visitant les églises dudit archevesché, feut treuvé en ladite esglise de Puibeque grand [nombre] de debtes jusques à la somme de deux cens treize livres. » On interrogea les anciens fabriciens, qui reconnurent l'exactitude du renseignement. Jeanot Saint-

Mezart protesta de sa sincérité, prétendit que certains paiements avaient été faits à la personne commise à ce sujet par Fontana ou versés à l'église de Castelnau, mais que depuis trois ans qu'il était en charge il n'avait eu connaissance que des affaires inscrites aux comptes par lui déposés. On verra le jugement du commissaire à ce sujet.

Faisons connaître d'abord le procès-verbal de visite de la dévote chapelle, du dimanche 13 février :

A esté veue et visittée l'esglise Nre Dame de Puibecque scituee dans le consulat et jurisdiction dud. lieu de Chasteau neuf, laquelle avons treuvee bien et deuement (*dûment*) bastie de pierre de taille voultee et peincte sur le meur (*mur*), et le demeurant n'est poinct voulté ne en forme de pouvoir pourter voulte; bien est pavee et enblanchie tout au long, et bien couverte de bois et thuille, avec un antiporge devant la grand porte, aultre au costé de lad. esglise, bon clocher avec une cloche. Au costé de lad. esglise y a une fen[es]tre et est vittree; avec sa belle sacristie. Presens les ouvriers Guill. et Guiraud de Ferre, Ramond de Ferre, Arnaud deu Fau, Bernard deu Durand nous ont dict n'y avoir poinct messe parrochelle ne fonts baptismalles, car n'est que esglise votive de l'esglise de Chasteau neuf.

Ainsi l'église de Pibèque à cette époque, et probablement jusqu'à sa destruction révolutionnaire, n'avait qu'un plafond, sur des murs latéraux trop faibles pour porter une voûte. Un seul arc de pierre de taille couronnait, soit le mur-pignon, soit le sanctuaire (car le texte ne me paraît pas clair). On vante la propreté de l'édifice, l'ampleur de ses deux porches, la beauté de la sacristie. Ces constatations étaient nécessaires avant l'ordonnance qui devait fixer la part de contribution imposée à Pibèque pour la fondation et la dotation du collège d'Auch. Arech avait dû céder le tiers de ses revenus; il en était à peu près de même des églises voisines, quoique toutes ne fussent pas achevées comme celle là : il manquait encore deux arcs de voûte à Rioupeyrous et à La Soube, deux fenêtres à vitrer à Mauras, etc. Voici l'ordonnance rendue au sujet de Pibèque, le 15 février au soir :

Ont compareu par devant nous led. du Mat, consul (de Castelnau), avec led. de Saint-Mezart; et par led. de Saint-Mezart nous a esté remonstré que l'on le pouvoit tenir en arrest clos tout le temps de sa vie, qu'il ne sçauroit faire foy d'aulcuns livres de ladite fabrique, nous affermant par serment qu'il n'en avoit jamais veu aulcun. Par quoy nous a requis d'avoir esguard à son dire et lui emplier l'arrest, offrant de se representer quand par nous sera ordonné; et en ce qui concerne le faict de lad. fabrique, a offert de contribuer aud. college, pour et au nom de lad. esglise de Puibecque, la somme de dix neuf livres.....

Avons amplié l'arrest aud. ouvrier....., l'avons condampné au nom qu'il procède de payer, bailler et deslivrer lad. somme de dix neuf livres aud. college d'Aux....., pour estre convertie lad. somme à l'erection et dottation dud. college; laissant à lad. esglise de Puibeque tout le demeurant des fruictz, proffictz, revenus et esmolumens de lad. fabrique, pour estre converti et appliqué à la reparation et entretien d'icelle; et le surplus de lad. somme par led. ouvrier deue, suyvant l'arrest de son dit compte [*25 fr. bourdelois, 5 sols bons, 3 deniers*], il sera teneu de payer à lad. esglise; luy faisant injonction d'achepter un livre de papier pour y escripre et inserer les..... esmolumens de lad. esglise, etc

Après cette contribution de la dévote chapelle en faveur du collège d'Auch, nous ne savons plus rien d'elle jusqu'à la fondation de 1724, déjà citée plus haut.

Le milieu du dix-huitième siècle paraît avoir marqué l'apogée de la gloire de Pibèque, qui fut considérée alors comme l'un des cinq sanctuaires protecteurs du diocèse. Dès 1624, un archevêque d'Auch, qui a laissé la mémoire d'un réformateur austère et d'un saint des anciens jours, Léonard de Trapes, avait divisé son vaste diocèse en cinq circonscriptions, dont chacune avait « pour palladium » un sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, — cette grande consolatrice des siècles si tourmentés qui ouvrent l'histoire moderne. — Au centre, c'était la chapelle de Notre-Dame de Pitié, annexée à la métropole; à l'est, Notre-Dame de Gimont (Cahuzac); au midi, Notre-Dame de Garaison; à l'ouest, Notre-Dame d'Aignan; au

nord, Notre-Dame de Cambrey, près de Sos. Mais il paraît que ce dernier pèlerinage perdit de bonne heure une partie de sa renommée. Car, en 1746, les *Chroniques ecclésiastiques d'Auch* nous montrent Notre-Dame de Pibèque substituée à Notre-Dame de Cambrey et devenue l'un des sanctuaires protecteurs des quatre points cardinaux du diocèse.

Depuis, la chapelle auscitaine de Notre-Dame de Pitié a disparu; je veux dire qu'elle a été perdue pour le culte; mais on peut aujourd'hui même en visiter le local, dans les restes de l'ancien archevêché, au sud-est du chevet de la cathédrale. Garaison et Cahuzac ont retrouvé leur antique splendeur. De Notre-Dame d'Aignan, l'abbé Monlezun dit : « Joli et élégant édifice, à voûte hardie, que nous avons vu détruire dans notre enfance, alors qu'on pouvait si facilement le sauver. » Il ajoute : « Le sanctuaire de Pibèque a disparu comme celui d'Aignan. » C'est vrai; mais du moins la dévotion de Notre-Dame de Pitié est inaugurée dans l'église paroissiale d'Arech, et le pèlerinage même de Pibèque est officiellement rétabli.

II

Cette restauration n'a fait que consacrer la tradition populaire. Comme je l'ai déjà dit, les malades n'avaient jamais oublié le chemin de la source. On y venait un peu à toutes les époques, mais surtout aux fêtes de la Vierge, et particulièrement le 15 août. On s'y rendait sans bruit, il est vrai, le plus souvent au crépuscule du matin et du soir, de sorte que bien des gens ignoraient ce mouvement qui se produisait tout près d'eux et ne connaissaient même plus le nom de Pibèque. On y arrivait pourtant d'assez loin, et on y a vu l'an dernier des personnes de Villeneuve-de-Marsan. Les bonnes gens du pays vous auraient donc désigné, sans ombre de doute, la source miraculeuse, au penchant de la colline de Bouyre. Quant au local de l'église, qui est à une certaine

distance, on le connaît très bien aussi, quoique les dernières pierres en aient été dispersées au commencement de ce siècle et aient servi à plusieurs constructions profanes. On se souvient également de la belle allée de chênes, dont un seul est encore debout, qui se développait de la source à la chapelle.

La fontaine si chère à nos aïeux se trouvait dans la propriété de la famille Bères de Herré, alliée jadis à celle des Dupont de Beauregard, à laquelle appartenait le restaurateur de Pibèque : une famille qui garde avec amour toutes les nobles traditions du pays. De là, la pensée d'élever près de cette source une statue de la Sainte-Vierge et de rétablir dans l'église même d'Arech le culte de Notre-Dame de Pitié. Mlle Juliette Gairal, fille d'un ancien magistrat qui a laissé les plus honorables souvenirs à Montauban et à Toulouse, mais appartenant par sa mère à la famille que je viens de désigner, a pris l'initiative et a voulu faire les frais de cette double restauration, à laquelle tous les siens ont apporté le concours le plus sympathique et le plus actif.

Dès la matinée du jour solennel, les visiteurs abondaient dans Arech : en ce pays hospitalier par excellence, pas une famille qui n'eût ses invités. Mais, vers le milieu du jour, ç'a été un concours immense de toutes les paroisses environnantes, que l'église d'Arech était loin de pouvoir contenir. La capitale du Gabardan avait envoyé une partie de sa population. Castelnau-d'Auzan, Rioupeyrous, Escalans, Saint-Pé, Saint-Simon, Sarran, Bouau étaient représentés par les pasteurs et l'élite de leurs fidèles : toute une contrée qui se souvient d'avoir eu là un centre de pieux concours et qui est heureuse de le retrouver. Elle en a besoin, en effet; elle n'a plus de centre d'administration ou d'affaires. Depuis longtemps partagée fort arbitrairement entre les deux départements du Gers et des Landes, elle se retrempera dans sa vieille unité, elle affirmera ses traditions de famille à la source de Notre-Dame de Pibèque, où venaient boire les aïeux dont elle garde

la foi, comme elle a gardé leur costume, leur langage, leurs allures, leur caractère spécial : car c'est un quartier d'une originalité bien frappante que l'Eauzan, et il porte bien le nom de la vieille capitale voisine, Elusa, dont il était sans doute une des dépendances les plus pittoresques et les mieux habitées.

Dans cette foule, que les calculs les plus modérés ont évaluée à trois mille âmes, il était facile de discerner un même sentiment, un mobile unique; un coup d'œil suffisait pour constater, ce qui m'a été affirmé par plus d'un indigène, que sur cent assistants, quatre-vingt-dix-neuf étaient venus témoigner de leur attachement à leur foi et aux traditions de leur foyer. La curiosité, même la plus pieuse, n'avait qu'une part bien faible dans ce mouvement populaire. Et pourtant elle avait là de quoi se satisfaire. D'abord, les cérémonies étaient présidées par Dom Léon Bastide, abbé de Ligugé, hôte des familles Bères et Gairal. Montauban et Villefranche-de-Lauraguais n'ont pas oublié le jeune procureur impérial qui renonça tout à coup, il y a vingt-cinq ans, à son brillant avenir pour aller revêtir à Solesmes le froc de saint Benoît. Depuis lors, Dom Bastide a partagé les travaux, les joies et les douleurs des Bénédictins de la congrégation de France, et aujourd'hui il est, comme ses frères, un expulsé. Mais la république n'a pas brisé sa houlette abbatiale, et les excellentes populations de l'Armagnac, heureuses de voir à leur fête un prélat crossé et mitré, se courbaient avec amour sous sa bénédiction.

L'église d'Arech, une de ces églises du quinzième siècle aux nervures si élégantes et si vigoureuses, qui abondent dans l'Armagnac noir, s'était parée de festons et de fleurs; deux grandes litres bleues faisaient lire en lettres d'or, sur ses deux murailles, des invocations à la Madone de Pibèque, à Notre-Dame de Pitié. Mais tous les regards se portaient à droite, vers la chapelle ouverte dans le mur méridional, et

construite tout dernièrement dans le style de l'église avec une harmonie de proportions et une pureté irréprochables. Là, sans parler du vitrail, de la lampe et d'autres ornements accessoires du meilleur goût, l'attention est attirée d'abord par un bel autel, dont la face antérieure représente la descente de la Croix; puis, et surtout, par le magnifique groupe, en stuc polychromé, qui s'élève au-dessus. Ce groupe, sorti des ateliers de M. Calissi (de Toulouse), comprend deux personnages de grandeur naturelle : la Sainte-Vierge soutient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. Il était difficile de mieux rendre, soit l'action de la mort sur les traits du plus beau des enfants des hommes, soit l'incomparable tristesse de la Mère des douleurs. J'ai vu bien des yeux se mouiller de larmes en regardant ce visage de Marie, où une céleste résignation s'unit à la douleur la plus profonde, et j'ai entendu sortir, à ce sujet, de bouches incultes des éloges qui valaient ceux des plus habiles critiques d'art.

Après la bénédiction de la nouvelle chapelle, la foule se range en procession sur le parcours de deux kilomètres qui sépare l'église d'Arech de la fontaine de Bouyre. La route est belle et relativement neuve, longeant quelquefois l'ancienne route de Pibèque : celle-ci était un de ces chemins creux dont l'Armagnac noir a le privilège, ravinés par les pluies, bordés de pentes abruptes gazonnées et fleuries, ombragés par les arbres qui croisent à vingt pieds au-dessus leurs ramures librement développées. Sur la nouvelle route, à défaut de ces accidents pittoresques, on a la liberté du coup d'œil qui permet à ces représentants de dix paroisses diverses de se voir et de se reconnaître, ne serait-ce qu'à l'identité native du type et à l'uniformité traditionnelle du costume. Le défilé était superbe sous un soleil de printemps. Notez que, les jours précédents et la veille même, il avait plu à décourager une foi et une espérance moins robustes que celles des organisateurs de la fête et des populations qui s'y

étaient donné rendez-vous. Et la pluie devait recommencer de plus belle la nuit suivante. Mais la fête de Notre-Dame de Pibèque avait besoin d'un jour splendide : il ne lui a pas manqué.

On arrive, après plusieurs détours, aux abords de la colline de Bouyre. Beaucoup de pèlerins nous quittent pour atteindre directement le haut plateau, d'où ils domineront le reste de la foule. Les autres suivent constamment la route et, arrivés en face de la statue qui s'élève à mi-côte, auprès de la source, gravissent de ce côté pour entourer de toutes parts la pieuse image : c'est une Notre-Dame du Sacré-Cœur, en terre cuite, sur un socle assez élevé. Elle resplendit à cette heure sous un arc de triomphe fait de buis et de roses blanches, surmonté d'un gros bouquet de gui paré de ses perles. Une double rangée de festons verdoyants monte de la route à la statue. Chacun, non sans jouer des coudes, est arrivé à se faire une place sur ce large versant, et bientôt l'immense foule a formé comme un triangle dont la pointe aboutissait à la route, tandis que la base s'étendait, en long cordon animé, au bord du plateau supérieur. Le R. P. Abbé fait la bénédiction de la statue, en chantant avec le clergé les prières liturgiques. Il entonne ensuite la strophe *Monstra te esse matrem,* répétée trois fois par le chœur. Après quoi, l'un des prêtres assistants, M. l'abbé Saint-Martin, supérieur du Petit-Séminaire d'Eauze, se dresse sur le piédestal de la statue et adresse la parole à cette foule attentive et silencieuse.

Je n'essaierai pas de résumer une allocution toute vibrante d'émotion et d'enthousiasme. Il faut l'avoir entendue dans ce milieu si grandiose et si vivant. L'orateur a commencé par démentir le cri sinistre de l'heure où nous sommes : La religion s'en va ! Il oppose ensuite à la grandeur disparue de la vieille Elusa, qu'il vient de quitter, cette petite source ignorée, qui n'a jamais été rien au regard de l'homme, mais qui représente une foi, une dévotion toujours vivantes. Il

rend hommage à la religion dévouée et généreuse des nobles âmes qui s'attachent à sauver et à ranimer les vieux souvenirs. Enfin, il rappelle en termes énergiques les leçons sublimes que renferme pour tous le culte si touchant et si populaire de Notre-Dame de Pitié.

Après cette allocution émouvante, la procession se reforme, tandis que beaucoup de pèlerins s'approvisionnent de l'eau de la source ou emportent en souvenir quelque débris des festons disposés autour de la statue de Notre-Dame. On regagne en chantant l'église paroissiale pour recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement, admirer une splendide illumination intérieure et prier pour « la bienfaitrice, » avec le vénérable curé d'Arech. Heureux pasteur, dont la constante sollicitude pour les intérêts de sa paroisse a trouvé de tels échos et un appui si généreux et si fécond !

La dévotion à Notre-Dame de Pibèque, après bientôt un siècle d'oubli officiel, était encore très vivante dans les entrailles du peuple. Elle a désormais retrouvé ses titres; elle sera d'autant plus chère aux habitants du Gabardan et de l'Eauzan et aux deux diocèses d'Auch et d'Aire.

LÉONCE COUTURE.

DOCUMENTS INÉDITS.

Transaction sur les droits seigneuriaux et coutumes de Monferran-Savès (Gers), 1233 ou environ (1).

Au nom du Seigneur Jésus-Christ. Soit connu que sur la discorde qui s'était élevée entre Bernard de Marestaing jeune, d'une part, et les chevaliers du château de Monferran, de l'autre, au sujet de certains droits, coutumes et dominations de ce château, ledit

(1) Le texte de ce document, dont on ne donne ici qu'une traduction, se trouve dans le cartulaire des anciens barons de l'Isle-Jourdain.

Marestaing, pour lui et ses successeurs, et lesdits chevaliers, savoir G. Fiera, O. de Blanquefort, B. de Seysses, G. de Blanquefort, O. de Saint-Jean, G.-R. de *Burgavo,* Ad. Dofas (de Fas), B. de Montpesadet, G. Gaillard fils de G.-R., R. de La Serre, G.-Arn. de Laserre, Arn. de Fabre, P. de Nabeleuze, B. et P. de la Grese et Cembelles, pour eux et pour tous les chevaliers et hommes du château, ont convenu et juré d'exécuter à l'avenir ce qui serait statué par Bern. de Marestaing, *prud'homme,* Bern. Oton, chanoine de Saint-Etienne et cellerier de Lombez, G. Raim. fils de feu G. Gerald, P.-G. de la Roque surnommé *l'abbé,* et dame Falèse, relativement aux questions en litige. Et sur cela ces arbitres, ayant eu conseil entre eux, ont prononcé leurs décisions comme il suit :

1. Les seigneurs de l'église et du cloître de Saint-Clément de Monferran auront et recevront les clameurs ou plaintes ainsi que les cautions; ils percevront de chaque clameur quatre deniers pour justice, et tout le surplus provenant soit des plaintes, soit des confiscations, devra être employé au profit du château, conformément à la connaissance des seigneurs du cloître et de l'église, ainsi que des chevaliers et des prud'hommes.

2. Les « *firma* » (1) seront du cloître et de l'église de Saint-Clément et de leurs seigneurs, auxquels appartiendra également la garde des brebis, chèvres, pourceaux et autres petits animaux dudit lieu.

3. Tous les chevaliers de *Saint-Jean,* tous ceux de *Galartville,* de *Maloles,* de *Garbis* (Garbic), de *Castelon* (Castillon), d'*Aurinagas* et d'*Espinos* sont et resteront les chevaliers et les hommes de Bern. de Marestaing le jeune, pour les fiefs qu'ils tiennent de lui dans ces diverses localités.

4. Bern. de Marestaing le jeune aura, à raison de sa seigneurie, le droit de vente *(vendam)* dans le château de Monferran, et cela en fournissant de bons fidejusseurs ou de bons gages valant un tiers de plus que la chose vendue; il devra payer au bout de quinze jours tout ce qui lui aura été ainsi avancé, sans qu'on puisse toutefois le contraindre au payement avant un mois; mais après ce délai, si le payement n'a pas eu lieu, les seigneurs du cloître et de l'église et les chevaliers du château devront le forcer à l'effectuer. Et s'il refusait alors d'acquitter sa dette, il n'aurait plus dans l'avenir le

(1) Corrigez sans doute *furna,* les fours étant cités en effet parmi les biens des mêmes seigneurs justiciers du lieu, dans un acte un peu postérieur, publié par Monlezun (*Hist. de la Gascogne,* VI, 223).

droit de vente dans Monferran, du moins jusqu'à ce qu'il eût payé son emprunt; et de plus, au bout du mois, tous ceux qui auraient reçu de lui des gages pourraient les mettre en vente ou les engager de bonne foi afin de recouvrer le montant de leur prêt; si ledit gage était insuffisant pour réaliser ce montant de la dette, Bern. de Marestaing serait tenu de fournir ce qui manquerait, de même que si la somme réalisée était supérieure à la valeur de la dette, le surplus devrait être restitué audit seigneur.

5. Bertr. de Marestaing doit avoir dans le château de Monferran une cartière d'avoine de chaque feu ou maison où il est en droit de la percevoir, les chevaliers et les hommes libres restant exemptés de cette redevance.

6. Les arbitres ajoutent que dame Bru Martine, quand elle laissa sa terre à ses enfants, dit que Bernard de Marestaing et sa famille jouïssaient du droit de prendre un repas *(cenam)* dans le cloître de Saint-Clément; mais aussitôt les seigneurs du cloître contredisent unanimement cette assertion.

7. Bern. de Marestaing est en droit de percevoir deux quêtes dans ledit château de Monferran, la première lorsqu'il voudra faire le voyage d'outre-mer, et l'autre lorsqu'il aura été fait prisonnier par ses ennemis, *undè ipsum Deus defendat*. Ces deux quêtes devront être faites avec la connaissance des seigneurs du cloître, ainsi qu'avec celle des chevaliers et des prud'hommes du château.

8. Bern. de Marestaing doit jouir d'une albergue dans le casal de *la Comère* et dans celui de *Basas :* en vertu de ce droit, il doit y être reçu, dans chaque maison, avec un chevalier et un écuyer, et on est tenu de lui fournir l'avoine pour deux chevaux, le soir un souper avec une seule espèce de viande, et le matin un repas avec des œufs ou du fromage seulement.

Tous les droits qui viennent d'être énumérés sont les seuls dont Bern. de Marestaing jouit et doit jouir dans Monferran.

9. Il est dit ensuite que tous les chevaliers de Monferran auront, dans le château, le droit de vente de la même manière qu'il a été réglé ci-dessus pour Bern. de Marestaing.

10. Si l'un des chevaliers du château réclame quelque chose à quelqu'un de ses hommes, et si celui-ci refuse de le lui donner, cet homme ainsi que ses biens doivent néanmoins rester en sûreté dans les limites (*dex*) du château pendant un an et un jour, et, durant ce temps, les seigneurs du cloître et de l'église ainsi que les chevaliers du lieu doivent les pacifier s'ils le peuvent; mais, s'ils ne parvien-

nent à les accorder, les seigneurs et les chevaliers ainsi que tout le peuple de Monferran doivent alors accompagner et protéger cet homme pendant nne journée lorsqu'il se retirera du château. Et si dans ce cas cet homme tient quelque fief de quelqu'un, ce bien doit revenir au seigneur de qui il relève.

11. Lorsqu'un étranger s'établira au château de Monferran, il appartiendra au chevalier chez qui il viendra *(ad quem venerit)*, et il ne pourra le quitter pour passer à un autre chevalier dudit château, à moins d'être resté auparavant pendant un an et un jour hors de Monferran (1).

12. De plus si quelque homme possédé par Bern. de Marestaing vient à Monferran, y contracte mariage et veut y habiter, il doit payer chaque année audit Bernard 12 d. morlas, et s'il s'agit d'une femme, elle doit, dans le même cas, payer 6 d. morlas.

13. Réciproquement si quelque homme ou femme quitte Monferran et va s'établir dans les châteaux de Bernard de Marestaing, cet homme doit payer 12 den. et cette femme 6 den. morlas, par an, aux chevaliers de Monferran sous le pouvoir desquels ils se trouvaient avant de changer de résidence.

14. Tout ce dessus, Bernard de Marestaing le jeune a juré sur les Evangiles de le tenir et observer fermement, de telle sorte que s'il violait quelque clause, les susdits chevaliers, les francs et tous les autres hommes du château seraient déliés du serment qu'ils lui doivent, et cela jusqu'à ce qu'il eût amendé et observé ce qu'il aurait enfreint, d'après la connaissance dudit cloître et église de Saint-Clément et des chevaliers et autres prud'hommes.

Et ainsi ont jugé et statué les susdits arbitres B. Aton, G. R., P.-G. de la Roque et dame Falèze.

Fait le 4 de l'issue d'avril, 5e férie, Louis roi, Raim., comte, et Odon (corr. Raimond), évêque de Toulouse, 1233 (2). Témoins :

(1) Les serfs dont il est question dans cet article et dans les suivants formaient avec les chevaliers et les hommes libres ou francs *(francales)* la population du lieu. Ces trois classes de personnes, ainsi que les clercs et les lépreux, sont distinguées plusieurs fois par les chartes de Monferran. Une pièce du milieu du XIIIe siècle porte que les francs possédant logis ou maison devaient avoir continuellement certaines armes pour la défense du château. Elle ajoute que toute femme née d'un homme franc perdait sa liberté, si elle venait à avoir un enfant illégitime, ou si elle prenait un mari qui ne fût ni chevalier ni de condition libre.

(2) Les éléments de la date ne concordent pas, le 4 de l'issue d'avril ou 27 avril étant un mercredi (4e férie) et non un jeudi. La férie et le quantième du mois s'accorderaient il est vrai en substituant 1234 à 1233, mais nous ne savons si l'on est en droit de faire cette correction. Quoi qu'il en soit, si la véritable date de

Martin, chanoine de Saint-Etienne et archidiacre de Savès, P. de B., convers de Bonnefont, Géraud d'en Savès, G. de Diels, B. du Pin, Arn. de Lambès, P. Navare et Roger, curé de Monferran, notaire public et juré du lieu qui ai écrit cet acte. (*Suit une longue énumération d'habitants du château qui jurent d'observer les articles ou coutumes ci-dessus.*)

Edmond CABIÉ.

LA BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE NÉRAC.

Un homme qui est à la fois — *res miranda!* — un charmant poète et un excellent administrateur, M. Faugère-Dubourg, l'auteur des *Sonnets de la mariée* et des principaux sonnets de la *Guirlande des Marguerites*, l'ancien maire de Nérac et le conservateur actuel de la bibliothèque de cette ville, vient d'adresser aux bibliophiles du Midi un appel qui mérite d'être partout entendu (1) et auquel la *Revue de Gascogne* est heureuse de prêter son écho (2). Dans l'ancienne capitale de l'Albret, dans la jolie ville qu'au XVIe siècle l'on surnommait un autre Paris, M. Faugère-Dubourg, qui n'a pas moins d'initiative que de patriotisme, a établi un dépôt public d'ouvrages relatifs à l'histoire et à la littérature de l'Aquitaine, de la Gascogne, du Languedoc et de la Provence. A ces ouvrages doivent être réunis tous les livres publiés par des auteurs d'autrefois ou d'aujourd'hui appartenant à la région qui s'étend de Bordeaux à Marseille. Le fondateur de la double collection prie instamment ses compatriotes « de concourir à la création d'un centre officiel de documents spéciaux, où le public et les curieux du présent comme de l'avenir trouveront groupés et méthodiquement classés — ce qui est si rare — les fastes de notre histoire particulière et les monuments de notre littérature populaire. » Déjà un éclatant succès a récompensé les généreux efforts de M. Faugère-Dubourg : trois ans à peine nous séparent du jour où il eut l'heureuse inspiration d'établir la section

l'année n'est pas celle que nous indiquons, elle doit s'en écarter assez peu, car les noms des personnages ici mentionnés et celui du notaire, le curé Roger, reparaissent dans d'autres actes de 1235 et 1248.

(1) *Catalogue des livres régionaux de la Bibliothèque municipale de Nérac* (Nérac, Luc. Durey, 1881, brochure in-8° de 30 p.).

(2) J'ai naguère eu l'occasion de rendre hommage ici aux qualités d'esprit et de cœur de M. Faugère-Dubourg (tome XX, 1879, *Notes diverses*, CXXXIV. *Un billet d'invitation... à servir le roi*, p. 571).

régionale de la bibliothèque de Nérac, et cette section ne comprend pas moins de 1,200 ouvrages. Mais, malgré ces beaux commencements, que de vides! que de *desiderata!* M. Faugère-Dubourg dispose d'une somme annuelle si petite, qu'elle est vraiment dérisoire. Venons donc tous à son secours, et non contents de lui donner beaucoup nous mêmes, faisons-lui donner aussi beaucoup par nos amis et nos voisins. Qu'à la suite d'une propagande où chacun de nous mettra sa plus vive ardeur de bibliophile et de Gascon, toutes les séries s'enrichissent et toutes les lacunes se comblent! Nous tous que brûle l'*insanabile scribendi cacoethes,* nous tous dont le démon de la publicité fait sa proie, nous gardons — avouons-le — quelques *rossignols* qui, bien moins harmonieux que leurs confrères de nos bois, chantent à notre oreille un mélancolique refrain, un *memento* de mercredi des cendres, cruelle leçon pour notre vanité d'auteur, cette vanité qui rêve toujours l'épuisement rapide de l'édition. Eh bien! voici une magnifique occasion de nous débarrasser d'un de ces exemplaires importuns que nous appelons *un double* par le plus complaisant euphémisme. Tout en diminuant ainsi le redoutable encombrement de nos tablettes, nous accomplirons une bonne action, et ce sera double profit. Après avoir placé nos œuvres complètes dans une bibliothèque où leur conservation sera pour toujours assurée et où, là du moins, nous trouverons l'immortalité pour notre nom, plaçons-y encore les œuvres complètes de nos confrères et amis. Faisons violence à la modestie des uns, à l'indifférence des autres. Furetons dans tous les coins et recoins des bibliothèques qui nous sont ouvertes, et, imitant ce saint prêtre qui emportait sans façon pour ses pauvres ce qui lui paraissait superflu dans la maison de ses hôtes, mettons la main avec un zèle noblement indiscret sur tous les livres méridionaux auxquels nous pourrons reprocher le luxe du double emploi. Si chacun de mes chers lecteurs, ayant d'abord offert l'excédant de ses propres richesses, va de cabinet de travail en cabinet de travail, répétant : *Pour la Bibliothèque de Nérac, s'il vous plaît,* et déverse dans ce dépôt le trop-plein de diverses collections particulières, les 1,200 volumes déjà recueillis deviendront peu à peu 12,000 volumes, et les futurs chercheurs ne pourront assez bénir M. Faugère-Dubourg et ses auxiliaires.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Wideville. — Histoire et description. — In-4° de 102 pages; Paris, imp. Claye, 1874.

Les lecteurs, en général, quand ils prennent un livre, vont droit au nom de l'auteur. Si le nom est cher, l'esprit et le cœur lui-même se dilatent, les yeux sourient, les mains tremblent en quelque sorte. S'il est indifférent, on reste indifférent; s'il est antipathique, les yeux autant que la pensée se trouvent offusqués; et quand il n'y a pas de nom d'auteur, on éprouve ou curiosité ou méfiance. C'est alors que le bibliophile flaire, tandis que le simple lecteur hésite, et souvent ne tourne même pas le premier feuillet.

Nous voici en présence d'un livre sans nom d'auteur. Son format, ses marges, son papier, son impression, tout lui donne un air si aristocratique que déjà je réponds de la curiosité; et il est si intéressant qu'une fois commencé on en finira, je suis sûr, la lecture. Ce livre a été tiré à petit nombre d'exemplaires, il est destiné à rester dans le cercle de la famille et des amis, et s'il arrive à quelque bibliophile ou homme de lettres, c'est par extraordinaire. Il reste en quelque sorte inédit, ce qui me donne le droit d'y insister un peu; il est vrai que par le sujet, il sort à demi (pas tout à fait cependant) du cadre de ce recueil. Mais celui qui l'a écrit a le mérite de collaborer à notre chère *Revue*.

Wideville est le nom d'un château situé entre Saint-Germain et Versailles. Sa véritable histoire commence sous Louis XIII. « Désireux de faire sa cour au roi chasseur par excellence, un personnage riche et influent résolut, vers 1620, de construire, à la place de la forteresse triste et incommode de Wideville, à égale distance des forêts giboyeuses de Marly, de Saint-Germain et des Alluets, une résidence élégante adaptée aux idées du temps, qui pût servir de rendez-vous au roi et de lieu de repos quand la chasse entraînerait le monarque loin de Saint-Germain ou de son chétif palais de Versailles (1). » Ce personnage riche et influent est Claude de Bullion, ancien ambassadeur sous Henry IV, garde des sceaux sous Louis XIII,

1) Bassompierre — Le château actuel ne fut commencé qu'en 1661.

et enfin surintendant des finances. Ce fut un homme d'Etat habile et un grand financier; sa clairvoyance lui inspira de donner publiquement un état de son bien, évitant ainsi les accusations dont Fouquet devint plus tard la victime. C'est lui qui osa dire à Louis XIII que du jour où Sa Majesté lui avait octroyé la dignité de surintendant, toute son habileté financière était employée à combler trois gouffres absorbants où il ne voyait goutte : la marine, l'artillerie et la maison du cardinal. Quand on pense à Richelieu, ce langage ne laisse pas de paraître imprudent. C'est Bullion qui, le premier en France, fit frapper, pour les mettre en circulation, les pièces d'or connues sous le nom de *Louis*.

A la mort de Claude de Bullion, Wideville passa à son fils aîné le marquis de Bonnelles. « De haute taille, l'air noble, les traits fins et réguliers, il présentait le type le plus complet de la grande mine et de la parfaite distinction des courtisans qui formaient la jeune cour de Louis XIV. » La fille aînée du marquis de Bullion-Bonnelles épousa, en 1706, Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France. La duchesse d'Uzès mourut en 1760 et la terre de Wideville appartint à Anne-Julie-Françoise de Crussol d'Uzès, citée comme une des plus belles et des plus intelligentes personnes de son siècle; elle fut mariée au duc de La Vallière, nom cher aux bibliophiles. Leur fille unique épousa, en 1756, le duc de Châtillon. De cette union il y eut deux filles, l'une mariée à François-Emmanuel de Crussol, l'autre au duc de La Trémoïlle, prince de Tarente, et qui devint dame d'honneur de la reine Marie-Antoinette. De la duchesse de Crussol, en passant par la marquise de Rougé, le domaine de Wideville est revenue à la maison d'Uzès dans la personne d'Emmanuelle-Elisabeth de Crussol d'Uzès, marquise de Galard, décédée le 11 mai 1877, ne laissant qu'une fille, Mademoiselle Raymonde de Galard. Ce retour complète ainsi, pour Wideville, une possession non interrompue de deux cent cinquante ans par la même famille, sous des noms différents.

Il est intéressant de lire ce qui regarde chacun des grands seigneurs et chacune des grandes dames qui se sont succédé à Wideville. L'auteur se complaît dans tous les détails, il raconte des anecdotes tantôt amusantes, tantôt touchantes. L'un embellit le château, l'autre y rassemble des merveilles bibliographiques. Celle-ci y répand toute la grâce de son esprit, celle-là y réunit la plus brillante société de son temps; et deux vertus y sont héréditaires, la charité et la bonté, sans compter la beauté.

Maintenant, visitons le château : il échappa par bonheur au vandalisme de 1793; depuis peu il a dû subir de grands travaux de consolidation, sans que sa physionomie et son style primitifs aient été altérés; et « si Louis XIII, comme jadis au retour de la chasse, revenait à Wideville, il retrouverait intacte sa vaste chambre à trois croisées, avec ses poutrelles peintes, sa haute cheminée de marbre antique ornée de satyres grimaçants, et même, sur les murs, la vieille tapisserie, aux tons éteints, représentant le siège de La Rochelle et la remise au vainqueur des clefs de la ville. » L'escalier d'honneur, étroit et un peu roide, a conservé ses marches usées par le temps, ses vitraux coloriés, ses voûtes de pierre et de brique alternées. Dans la salle à manger, décorée d'arabesques aux vives couleurs et d'anciennes tentures à sujets de chasse fantastiques, l'écusson du grand surintendant occupe la place principale au manteau de la cheminée. Un portrait d'Anne d'Autriche, servie par le duc d'Uzès, son chevalier d'honneur, orne la bibliothèque. Vieux meubles aux formes tourmentées, sièges à hauts dossiers carrés, lustres à boules de cuivre et de cristal, hauts chenets trapus par la base et finissant en pointe, bahuts finement fouillés, vastes lits à colonnes, tables aux pieds tors, faïences aux vives couleurs, orfèvreries d'un dessin bizarre ou profondément repoussées, glaces de Venise, grès de Flandres, vitraux aux tons éclatants, livres reliés aux armes de Bullion, d'Uzès, de La Vallière, de Châtillon, éditions rares et anciennes, portraits sévères ou gracieux, carrelages aux couleurs émaillées, tapisseries aux figures étranges, le mobilier de Wideville présente un spécimen curieux du luxe d'un temps qui ne fut pas sans grandeur.

La grotte, vrai modèle du genre, l'ermitage qui servait d'habitation au chapelain et de logement supplémentaire quand les invités étaient trop nombreux, la chapelle où reposent plusieurs des propriétaires du château, existent encore. Voici une description du monument, faite de main de maître (1) :

« Les divers corps de logis sont disposés en longueur, sur un terre-plein entouré d'eau courante. Cette surface épouse la forme générale des bâtiments et prend la figure d'un carré long, avec excroissances cintrées sur les deux grands côtés. Au centre de la construction se trouve un corps de logis faisant saillie sur les deux façades; puis, du côté principal et aux extrémités du bâtiment, deux

(1) Sauvageot, *Description de Wideville.* — César Daly, *Châteaux de France.*

avant-corps ou pavillons. Les quatre angles du terre-plein sont munis de petits bastions placés en saillie, carrés de forme, assez trapus et percés de meurtrières sur leurs côtés. Ces sortes d'échauguettes contribuent pour une forte part à donner à l'ensemble du château un caractère particulier et vraiment seigneurial.

» Le rez-de-chaussée est composé d'un vestibule voûté, qui prend toute la largeur de l'avant-corps; il joint une pièce carrée, la plus grande du logis, voûtée aussi, et qui sert de salle de billard. Du côté du jardin, tracé à la française et formant des parterres à dessins variés, on y arrive directement par un perron courbe d'un bon effet et orné de balustres. Aux deux extrémités du château, se trouvent le salon et la salle à manger, éclairés par trois ouvertures. Des vases en marbre blanc, étagés sur les perrons du nord et du sud, tranchant sur le ton de brique qui domine dans l'ensemble du château. A l'examen détaillé, une des premières choses qui frappent la vue est un grand air de simplicité et la régularité des lignes; mais cette simplicité voulue n'a rien de naïf ni de chétif. La présence de la brique, abondamment employée, mais seulement comme remplissage, rendait, il faut en convenir, assez difficile l'emploi d'ornements sculptés. C'est par les lignes et par une sorte de coloration qu'on a voulu produire de l'effet. Le grand pavillon du centre dépasse d'un étage les autres bâtiments. C'est le point culminant de l'édifice, et cet exhaussement était nécessaire pour mouvementer la silhouette générale. Deux ouvertures cintrées, avec grilles savamment contournées, accompagnent la porte, couronnée d'une sorte de fronton interrompu, au centre duquel se dresse un culot gracieusement sculpté. Cette moulure, disposée en fronton, relie la porte aux deux ouvertures qui éclairent le vestibule. La brique est absente de cette partie du pavillon, mais nous la retrouvons aux deux étages qui lui succèdent.

» Tous les angles, tous les cadres des fenêtres sont de pierre de taille; le reste, c'est-à-dire les remplissages, est de brique. Les fenêtres du rez de-chaussée laissent voir, à leur base, des soupiraux divisés par un meneau vertical en pierre. Les lucarnes des combles sont de bon goût; on les a alternées avec de petits œils-de-bœuf en saillie. Cet oculus se retrouve aussi sur la toiture des petits pavillons d'angle, traitée en forme de coupole quadrangulaire, au sommet de laquelle se dresse fièrement un guerrier de plomb, armé d'une lance.

» Sur la façade qui regarde le parc, le pavillon central fait seul

saillie; deux couronnements de portes et de fenêtres, à droite et à gauche du pavillon, sont arrangés avec goût. Des niches, munies de statues largement traitées et parfaitement conservées, se voient entre les fenêtres du grand corps de logis. Un buste de Louis XIII, en marbre blanc, placé sur la porte du milieu, rappelle les fréquents séjours que fit ce roi à Wideville. De ce côté se trouve le pont-escalier qui franchit le fossé, et auquel succède le perron établi devant l'entrée de la salle de billard. Cette série d'escaliers arrive à se confondre par la perspective, et produit un effet assez monumental, complété par deux grands chiens de pierre, accroupis sur des socles élevés. »

L'auteur de *Wideville* ajoute : « Ces gardiens fidèles et immuables, depuis deux siècles et demi, ont vu successivement passer devant eux Louis XIII, Richelieu et ses raffinés, Mazarin, les grands seigneurs de Louis XIV, les petits-maîtres de Louis XV, la fille auguste de Louis XVI, et ces illustres propriétaires qui s'appelaient Bullion, Crussol d'Uzès, La Vallière, Chastillon, La Trémoïlle-Tarente, Rougé, tous noms synonymes de talent, d'honneur, d'esprit, de courage, de vertu et de dévouement. »

La partie historique et la plus importante est traitée entièrement par l'auteur; elle est remplie de faits qui touchent à l'histoire même de la France, d'anecdotes intéressantes et de digressions aussi savantes que curieuses. La partie descriptive, que je voudrais accompagnée d'une vue photographique, est puisée en son ensemble dans *Palais et Châteaux de France, du XVe au XVIIIe siècle,* par Sauvageot, où Wideville a une description particulière. Comme il est difficile au propriétaire de parler de ce qui lui appartient, sans doute l'auteur a eu des scrupules et a cru devoir laisser à un autre le soin de décrire le monument. Mais pourquoi celui qui l'a composé n'a-t-il pas signé ce beau livre ? Aujourd'hui savoir bien tenir une plume est aussi honorable, plus honorable même que jadis porter une épée. On peut aussi — sans qu'il y ait à reprendre — parler de familles dont on descend ou auxquelles on est allié, surtout quand ces familles sont illustres. Néanmoins, de là vient, peut-être, la réserve de l'auteur de Wideville. Mes lecteurs, je pense, désirent le connaître; auraient-ils lu l'ouvrage, ils ne soupçonneraient même pas le nom de celui qui l'a fait, et nous qui écrivons ces lignes nous ne l'avons appris que grâce à un *envoi d'auteur*. Allons-nous commettre une trahison ? Ce sera la première, et de celles qu'on pardonne, n'est-ce pas ? Donc — dût sa modestie en

souffrir — nous dirons que l'auteur de ce livre est M. le marquis de Galard-Magnas.

JULES FRAYSSINET.

II

ANNUAIRE DU PETIT-SÉMINAIRE DE SAINT-PÉ, 8e année, 1882 Bagnères, impr. Léon Péré, in-18 de 224 p.

Nous nous sommes mis en retard avec cette modeste publication, précisément parce que nous tenions à lui accorder autre chose qu'une recommandation bénévole. L'*Annuaire de Saint-Pé* porte à sa première page deux épigraphes : la seconde, empruntée à Virgile (*hæc olim meminisse juvabit*), semble regarder surtout les souvenirs intimes, chers aux anciens et aux nouveaux élèves de la pieuse maison; mais l'autre, qui est tirée d'Ovide (*Pius est patriæ facta referre labor*) et qui pourrait servir de devise à la *Revue de Gascogne* elle-même, nous rappelle que le calendrier domestique de Saint-Pé réserve chaque année une place aux faits et aux documents de l'histoire locale. C'est surtout par ce dernier détail qu'il nous intéresse.

Donc il suffira de constater la place prise dans ce petit livre par le *Mémorial* de la dernière année scolaire (p. 31-65), par les distinctions et grades obtenus dans la même période (p. 66-73), par l'exposé des améliorations matérielles réalisées dans l'établissement; il y a lieu d'insister un peu plus sur un projet qui intéresse le succès des bonnes études dans les établissements libres de la région, projet que M. Fréd Godefroy recommandait dernièrement dans les *Lettres chrétiennes* de Lille. Il s'agissait d'une *Revue* mensuelle *des Petits-Séminaires et des établissements libres ecclésiastiques*. Cette publication aurait reproduit les meilleures compositions des élèves; elle devait avoir pour résultat « d'exciter puissamment l'émulation dans les classes, de fournir aux professeurs des sujets variés de devoirs et à chaque établissement des termes de comparaison pour se rendre compte du niveau de ses études. » Ce sont les termes d'une circulaire adressée, le printemps dernier, aux chefs d'établissements religieux par M. le supérieur de Saint-Pé, qui demandait leur avis sur le projet lui-même et sur deux combinaisons entre lesquelles il y avait à opter. D'après la première, un concours mensuel aurait eu lieu entre les élèves des cinq classes supérieures de tous les établissements associés à l'œuvre, et les compositions auraient été corrigées et classées, le premier mois, par un professeur de l'Institut catho-

lique de Toulouse, et les mois suivants, par les professeurs dont les élèves auraient été lauréats du concours précédent. Dans la seconde combinaison, la *Revue* aurait été simplement « le *cahier d'honneur* public des Petits-Séminaires et des établissements libres ecclésiastiques. » — Tous les intéressés n'ont pas répondu à la circulaire de Saint-Pé. « En somme, dit l'*Annuaire*, il y a eu dix adhésions à la seconde combinaison et vingt-sept abonnements. Or, la *Revue* avait besoin du concours d'une trentaine d'établissements pour alimenter sa rédaction et de cent vingt abonnements, au moins, pour couvrir les frais de sa publication. Nous en sommes donc restés là, conservant sur la *Revue* le jugement que nous en portions dans la circulaire, et n'ayant perdu que l'espérance de la voir exister. » Mais vraiment, est-ce le cas de *perdre l'espérance?* Il faut attendre, sans doute, attendre en se préparant; mais l'heure favorable, Dieu aidant, peut venir encore, et celui qui a eu prématurément la pensée et le courage de l'initiative se trouvera deux fois prêt.

Je n'ai pas indiqué toutes les actualités de l'*Annuaire*. J'en passe et je me contente de signaler une notice sur un ancien directeur de la maison, l'abbé R. Abadie, aumônier de l'hospice de Tarbes (p. 98), deux poésies consacrant à divers titres le souvenir du vénérable M. Burosse (p. 104-115), un touchant récit de la visite faite en 1854 au Petit-Séminaire de Saint-Pé par le R. P. Hermann, des Carmes déchaussés (p. 116-127), et, vers la fin du volume, après les longues pages justement accordées aux « devoirs des élèves » et aux extraits de la correspondance des anciens élèves, l'article intitulé : *Voyage autour du Séminaire*. C'est une suite; le voyage a été commencé depuis longtemps, et il ne finit pas encore. Les deux chapitres publiés ici traitent, de façon à intéresser les amis de l'art et de l'archéologie, d'abord de la chapelle du Petit-Séminaire, puis de l'ancienne église abbatiale. On sait que l'église actuellement paroissiale de Saint-Pé fut bâtie de 1676 à 1681 sur l'emplacement de l'antique et superbe édifice ruiné en 1569, par Mongommery, avec le monastère lui-même; on n'a plus que quelques débris de ce dernier, tout près de la chapelle du Petit-Séminaire. « ... Des chapiteaux de pierre, plus ou moins mutilés pour la plupart, sont alignés sur le sol. Plusieurs offrent à vos regards de gracieux entrelacs; quelques-uns, une jolie collection de figures grimaçantes; les autres sont couverts d'ornements empruntés au règne végétal, mais les feuilles multiformes qui les décorent, ravagées par de nombreux

hivers, n'ont plus rien conservé de leur fraîcheur primitive. — Le long des murs règne une série de colonnettes de marbre, provenant, comme les chapiteaux, de l'ancien monastère bénédictin. »

Arrivons enfin aux *Documents historiques relatifs à l'ancienne abbaye* (p. 127-136). En regrettant que cette partie ne soit pas plus riche et plus étendue, nous devons féliciter les rédacteurs de *l'Annuaire* de leurs soins et de leurs recherches pour grossir leur trésor. Ils ont fait examiner en particulier l'inappréciable collection d'archives du Grand-Séminaire d'Auch, et, non content de la note que l'excellent archiviste, M. l'abbé Cazauran, s'est hâté de leur transmettre, un d'entre eux est allé prendre connaissance, sur les lieux mêmes, des pièces indiquées. Mais « il y a trouvé, dit l'*Annuaire*, peu de renseignements que nous n'eussions déjà. »

En revanche, un de leurs correspondants, l'abbé L. C., leur a transmis une copie fidèle, prise aux archives des Basses-Pyrénées (B 5952), d'un document de 1281 : c'est la donation par Gaston de Moncade, vicomte de Béarn, du quartier de Trescrouts, à l'abbé, aux religieux et à la ville de Saint-Pé de Générès. « Trescrouts, nous dit l'éditeur, est la partie du territoire de Saint-Pé située sur la give gauche du Gave; sa superficie, qui dépasse 3,000 hectares, est deux fois plus grande que celle des terrains de la rive droite. » Ce texte béarnais est très intéressant pour l'histoire; il le serait encore plus pour la philologie, si l'original, perdu depuis plus de quatre cents ans, était représenté par une copie plus scrupuleusement exacte que ne l'est celle des archives de Pau, reproduite par l'*Annuaire*.

Léonce Couture.

NOTES DIVERSES.

CLXVIII. De quelques livres perdus du sud-ouest.

Un bibliophile de grand renom vient de publier un petit volume intitulé : *Livres perdus, essai bibliographique sur les livres devenus introuvables*, par Philomneste Junior (Bruxelles, Gay et Doucé, 1882, in-12). J'extrais de ce volume, qui lui aussi deviendra bientôt introuvable, quelques indications sur les livres de notre région qui ont jusqu'à ce jour échappé à toutes les recherches. T. de L.

Chant élégiaque de la République sur la mort de très haut et très magna-

nime prince François Ier de ce nom, roy de France. Joins certains épitaphes sur la mort dudit prince. Tholose, Guyon Boudeville, 1547, in-4°.

Description du château de Pau et du jardin d'iceluy, par AUGIÉ GAILLIARD. 1592, in-8°.

Devis poictevin dicté à Tholose aux Jeux floraux, 1553. Imprimé à Tholose, par Guyon Boudeville.

Discours très veritable d'un insigne voleur qui contrefaisoit le diable, lequel fut prins et pendu à Bayonne. Villefranche, 1608, in-8°.

Discours veritable de ce qui est advenu à sept blasphémateurs du nom de Dieu, jouant aux cartes et aux dez dans un cabaret distant de deux lieues de Montauban. Jouste la copie imprimée à Cahors en Carcy, par Olivier de Meniero 1601, petit in-8°.

Le fort baston de Madame la vérité pour chastier malebouche à tous maldisants des dames, né, trouvé et nourry es terres et boscoges du seigneur de Labedan, vicomte de Chasteaubrun en la comté de Bigorre, avec l'honneur, louange et trésor des dames. Tholose, 1534.

Histoire admirable advenue à Tholose d'un gentilhomme qui s'est apparu plusieurs fois à sa femme deux ans après sa mort. 1609, in-8°.

Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc dans le Bourdelais, par feu M. de LA BOETIE. Bourdeaux, Millanges, 1573, in-8° (1).

Larmes ou chants funèbres sur les tombeaux de deux hommes illustres et très puissants princes du Saint-Empire et des trois fleurs rares de nostre France, perles précieuses de nostre temps, par JOSEPH DUCHESNE, SIEUR DE LA VIOLETTE. Genève, 1592, in-4°.

Poétiques trophées de Jean Figon de Montelimart, contenant odes, épistres et épigrammes. Tholose, Guion Boudeville, 1556, in-8°.

Traicté de la..., par maistre GUILLAUME RONDELET, docteur en médecine à Montpellier, traduit en français par ETIENNE MANIALD. Bourdeaux, Simon Millanges, 1576, in-8°.

La très grande désolation, merveilleuse déploration et infaillible punition de l'âme incorporée, estant aux enfers, en vers croisez et leonins, avec le symbole de saint Athanase, traduit aussi en rime. Tholose, Boudeville, 1554.

Signalons enfin un opuscule où figure un de nos compatriotes : *Dialogue des vaillants faits de Bolorospe, cavalier gascon hipocondre, devant Nancy, et le récit de ses autres aventures à Adamente, cavalier françois.* Sans lieu ni date, petit in-8° de 16 pages.

CLXIX. **Epigraphie gallo-romaine du Gers.**

Nous reproduisons une note bibliographique qui a paru dans la *Semaine religieuse* d'Auch du 18 mars dernier :

« M. l'abbé Cazauran, archiviste au Grand-Séminaire d'Auch, fait paraître,

(1) Après bien d'autres, j'ai cherché à montrer (*Revue des bibliophiles* de septembre 1879, p. 305), que cet ouvrage n'a jamais existé.

aujourd'hui même, trois chapitres très importants de l'EPIGRAPHIE GALLO-ROMAINE DU GERS.

» Ce titre est celui d'une intéressante publication que l'auteur se propose d'éditer en détail et où trouveront successivement place toutes les inscriptions des sept premiers siècles de notre ère, recueillies dans le GERS. Les trois premiers *fac-simile* avec légende explicative, mis en vente chez le concierge du Grand-Séminaire d'Auch, nous promettent un ouvrage bien précieux pour le pays d'Aquitaine. Tous les archéologues, tous les amis de nos antiquités locales tiendront à les avoir. Chaque *fac-simile*, grandeur naturelle, sur beau papier de très grand format, coûte 1 fr. pris à Auch, 1 fr. 10 par la poste.

» Les inscriptions parues se vendent séparément, aux mêmes conditions. Le tirage de cette étude se composant d'un nombre très limité d'exemplaires, dont beaucoup seront demandés par les Sociétés savantes, nos lecteurs sont priés de vouloir bien souscrire sans délai, sous peine d'arriver trop tard.

» Il n'y aura pas de seconde édition. »

Les trois inscriptions déjà publiées (avec un assez long commentaire), sur grandes feuilles autographiées, sont sous nos yeux. Elles méritent en effet l'attention de tous les archéologues, et nous les recommandons dès aujourd'hui à nos lecteurs, en attendant qu'un de nos collaborateurs leur fasse les honneurs de la *Revue* avec plus de détails et de compétence. — L. C.

QUESTION.

196. Sur le romancier Loubayssin de Lamarque.

Que sait-on de François Loubayssin de Lamarque, gentilhomme gascon et auteur de deux romans espagnols publiés à Paris en 1615 et 1617?. — T. DE L.

CONSTRUCTION DE LA VOUTE

DU

CHŒUR DE SAINTE-MARIE D'AUCH

(1617-1620).

On sait combien il est difficile, en l'absence de monuments écrits, d'assigner une date précise à la construction des diverses parties d'une de nos vieilles cathédrales, surtout lorsqu'elles ont, comme celle d'Auch, mis plusieurs siècles à s'édifier. Il n'est donc pas étonnant que la découverte d'un document daté et parfaitement authentique vienne modifier sur quelques points l'opinion émise par les archéologues. Il est vrai que ces sortes de découvertes se produisent bien rarement.

Le savant auteur de la *Monographie de Sainte-Marie d'Auch*, de l'*Atlas monographique de cette cathédrale* et de tant d'autres remarquables études sur cet édifice, fait remonter aux premières années du XVIe siècle la construction de la voûte et des hautes fenêtres du chœur. « Toutes les voûtes du chevet venaient d'être achevées, dit M. l'abbé Canéto, après avoir raconté l'entrée solennelle du cardinal de Clermont-Lodève, qui eut lieu le 15 octobre 1512; les bas-côtés étaient en construction. Le chœur avait reçu une partie de sa riche clôture (1). » «... Les hautes fenêtres du

(1) *Atlas monographique*, page 55. — M. Canéto ajoute en note : « Le bail de la voûte du chœur, antérieure à toutes les autres, avait été inscrit au *Livre noir-nouveau*, fol. 184. » Quel est ce livre noir-nouveau? Existe-t-il encore et dans quel dépôt? —On peut admettre avec M. Canéto qu'un premier bail de la voûte fut passé au commencement du XVIe siècle, mais l'exécution ne se fit que cent ans plus tard.

chevet, construites depuis plus de cent ans, n'avaient pas encore de verrières. Léonard de Trapes voulut les doter, sans plus de retard, de ce complément indispensable (1627) (1). »

«... Les travaux s'élevèrent si rapidement que le chevet d'un nouvel édifice se trouva complet, même pour les voûtes, vers 1507, c'est-à-dire à la moitié du règne de Louis XII (2). »

Il était, en effet, naturel de supposer qu'avant de placer dans le chœur les stalles, ce chef-d'œuvre de sculpture sur bois, on avait pris la précaution d'édifier une voûte solide au-dessus des fines aiguilles de leurs hauts-dossiers. Il n'en fut rien cependant, et l'opinion si plausible du savant archéologue se trouve en contradiction avec un acte notarié que le hasard m'a fait découvrir tout récemment. C'est la minute même du bail de la voûte du chœur de Sainte-Marie, portant la date du 22 septembre 1617 (3). Or, ce document établit d'une manière irréfutable qu'à cette époque des travaux considérables restaient à exécuter au chevet de la cathédrale. Ils coûtèrent soixante-quinze mille livres. Voici, en négligeant les détails, quels étaient ces *desiderata*.

Les murs s'élevaient de quelques assises seulement au-dessus des arcades en anse de panier qui surmontent le *triforium*. Sur ces murs inachevés, une toiture provisoire; point de fenêtres (à peine commencées); point de voûte; point d'arcs-boutants à l'extérieur; point de combles; point de

(1) *Atlas monographique*, page 66.

(2) *Chevet de la cathédrale d'Auch*. Article complémentaire publié dans la *Revue de Gascogne*, tome XVIII, page 445.

(3) En feuilletant ces jours-ci un des manuscrits de la Bibliothèque de la ville d'Auch (le n° 24), contenant divers « Actes, mémoires et instructions recueillies en ce libre par Me Jehan Asclafer, notaire royal de la ville et cité d'Aux, pour luy servir et au public comme de raison, » je suis tombé sur le titre suivant, feuillet 276 : « La voûte du chœur de l'église métropolitaine d'Aux. » Me Asclafer raconte que c'est lui-même qui a retenu le contrat passé entre l'archevêque et l'architecte, puis il donne quelques renseignements sur l'exécution des travaux, renseignements que j'utiliserai plus loin. Je savais que les minutes d'Asclafer (1590-1628) étaient déposées, avec beaucoup d'autres aussi anciennes, dans l'étude de M. Mouly, notaire à Auch. M. Mouly a bien voulu rechercher dans ses archives et me communiquer le registre qui renferme le bail de la voûte. Je tiens à lui en témoigner ici ma vive reconnaissance.

chéneau; point de balustrade au bas des rampants du toit.

Tout cela fut l'œuvre d'un architecte demeuré inconnu jusqu'à présent et dont le nom devra figurer désormais sur la liste, malheureusement bien incomplète, des artistes qui ont pris part à la construction ou à la décoration de l'église métropolitaine : Arnaud de Moles, Jean de Beaujeu, Pierre Souffron, Jean Cailhon, Gervais Drouet, etc. Cet architecte se nommait Pierre Levesville (1); il était originaire d'Orléans et habitait Toulouse lorsqu'il entreprit l'achèvement du chœur de Sainte-Marie. Chronologiquement, Pierre Levesville doit prendre rang avant Jean Cailhon, qui fut chargé, douze ans plus tard, de l'achèvement du transsept et de la nef; il me semble que, si l'on voulait établir un classement par ordre de mérite, la première place appartiendrait encore à l'architecte orléanais, puisque son œuvre a été servilement copiée par son successeur; il est vrai que cette imitation fut imposée à l'architecte parisien dans le cahier des charges du 16 juin 1629 (2).

Sans insister davantage sur ce point délicat, nous dirons que les dessins exécutés par Pierre Levesville plurent à messire Léonard de Trapes, alors archevêque d'Auch. Un autre architecte, Marcel Le Roy, de Paris, avait aussi présenté un projet; mais, « la besoigne ayant esté mise au moins disant, » Levesville l'emporta sur son concurrent.

Donc, le 22 septembre 1617, maître Jean Asclafer, notaire royal d'Auch, fut mandé avec un de ses confrères au palais archiépiscopal, où l'avait devancé maître Levesville. Il y trouva Léonard de Trapes, assisté de plusieurs chanoines, du contrôleur de la fabrique et de l'ouvrier de la métropole. Ce fut sans doute sous la dictée du vénérable prélat que le notaire écrivit l'acte intéressant dont voici la fidèle transcription :

(1) Il existe dans le département d'Eure-et-Loir une commune de ce nom : Levesville-la-Chenard.

(2) Publié par M. Canéto dans sa *Monographie*. Pièces justificatives, note B.

CONTRACT SUR LE BAILH DE LA VOULTE DE L'EGLISE METTROPPOLITAINE (1).

Comme ainsin soict que l'œuvre et fabrique de l'eglise mettroppolitaine Sainte Marie d'Aux qui est commancée despuis longues années feust continuée avec peu d'avancement et les deniers la plus part mal emploiés ou divertis, de sorte que ce qui estoit le plus necessaire demuroict imparfait, n'y ayant aucune piece parachevée soit du cœur, des portailz ou de la nef, qui sont les trois plus grandz et principaulx ouvraiges de lad. eglise, il auroit esté advisé entre monseigneur le R^me^ archevesque d'Aux, M^rs^ du chappitre, ouvrier et contrerolur de lad. fabricque, de discontinuer et fermer lad. fabricque pour quelques années, affin de faire un fondz, et cependant de faire proclamer en bonnes villes de ce royaulme, comme Tholose, Bordeaus et aultres, pour sçavoir qui vouldroict entreprendre l'une desd. pieces et principallement la voulte du cœur comme estant le plus necessaire, et oultre auroeynt faict venir divers maistres et architectes pour veoir et visiter lad. besoigne et en faire un desseing, lesquelz y auroeynt faict plusieurs voiaiges; finallement se seroeint presentés maistre Pierre Levesville, architecte de la ville d'Orleans, et maistre Marsel Le Roy, aussi architecte de la ville de Paris, lesquelz, apres avoir bien exactement veu, visité et consideré lad. eglise et faict chascun leur dessain pour la continuation et voulte dud. cœur, ensemble de la couverture d'icelluy, lad. besoigne auroit esté mise au moins disant, de sorte que apres plusieurs conferances, lesd. sieurs en seroeynt demeurés d'accord avec led. Levesville en la forme et maniere que s'ensuit. Pour ce est-il qu'aujourd'huy vingt deusiesme du moys de septembre an mil six cens dix sept, après midy, dans la maison archepiscopalle de la ville d'Aux par devant nous notaires royaulx de la ville et citté d'Aux soubzsignés, presens les tesmoings bas nommés, establys en leurs personnes Illustrissime et Reverendissime Pere en Dieu messire Leonard d'Estrapes, conseiller du Roy en ses conselz d'estat et privé et archevesque dud. Aux, venerables et discrettes personnes Mrs Mes Bertran de Biran, chanoine et contrerolur de

(1) Extrait du « Protocolle des instrumentz retenus par moy Jehan Asclafer, notaire, garde note, tabellion royal hereditaire de la ville et citté d'Aux, en l'année commencée le premier jour du moys de janvier mil six cens dix-sept et finissant au dernier jour de decembre, soubz le regne de tres chrestien prince Louys tretziesme du nom, roy de France et de Navarre. » Fol. 395-403.

lad. fabricque, Bernard Dufaur, Jehan Vacquier, Jehan Arqué, Jehan Gabin, sindic du chappitre, et les tous chanoines dud., et Me Joseph Peirusse, ouvrier de lad. eglise mettroppolitaine, d'une part, et led. Levesville, Me architecte de la ville d'Orleans, habitant de la ville de Tholose, lesquelles parties ont faict entre elles les marchés, conventions et accordz pour le bastiment de lad. eglise mettroppolitaine Sainte Marie d'Aux qui ensuivent. C'est assavoir que led. Levesville sera tenu et promet d'abatre cinq rangs de pierre de tailhe qui sont posées et basties au dessus des arquades des galleries des grandes murailles qui sont à l'entour du cœur, qui est la première naisance des fenestres et corniches et parpis de à l'entour du cœur, qui servira pour aller poser les vitres et les accommoder, et apres rebastir la corniche et parepis deux paulms par dessus lesd. arquades, affin d'avoir les fenestres plus haultes de quatre paulms qu'elles ne seroeynt, pour donner davantaige de jour à lad. eglise. Et au dessus desd. corniches, led. Levesville commancera les fenestres de deux cannes de largeur et de quatre cannes de haultur, de l'ordonnance qu'elles sont commancées (1), et seront posées à droite ligne et au milieu des grandes arcades des (2) allées et des arcades des galleries. Et faire le premier rachetement des voultes et les continuer de bones grosses et longues pierres jusques à la haultur de ce que le[s] paneau[x] des grandz arqz doubleaus sortiront hors d'œuvre, et aultant de branches d'ogives; et faire les formeretz des voultes à l'entour des arcades desd. fenestres, et continuer la grossur des pilliers comme ilz sont à present par dedans lad. eglise jusques à la haultur de la perfection de la murailhe, et par dehors les randre carrés, ainsin que les dessains sont faitz, et continuer les murailhes de l'espessur de troys paulms et demy, comme elle est commancée à presant, et faire les fenestres et ramplissaiges, conformement aud. desseing, et aultres plus belles inventions qui soeint de la valur d'icelles. Et les fenestres de la crouppe du cœur seront plus estroites à cause que les pilliers sont plus pres les uns des aultres, et seront toutes foys d'une mesme haultur, et sellon la largeur y faire l'architecture consonnante ausd. autres fenestres, le tout de pierre de tailhe bien taillée et traverssée au marteau, ainsin que l'œuvre le requiert, le tout basty à chaulx et

(1) C'est surtout cette préoccupation de conserver l'*ordonnance* primitive qui rend si ardue la tâche de l'archéologue lorsqu'il veut déterminer l'âge de chaque partie d'un monument.

(2) *Des* a été biffé et remplacé par *et*.

sable et bien jointe. Davantaige, led. Levesville sera tenu de faire la corniche au dessus desd. fenestres et murailhes, de la haultur de deux paulms et demy, et aura aultant de sortie et regnera à l'entour desd. murailhes de cœur par dehors; et à l'endroit des pilliers y faire des retours, à cause de la saillie desd. pilliers, qui sortent dehors plus que la murailhe d'un paulm; et faire lad. corniche de pierre bien longue en boutissa (?), affin qu'il puisse conserver lad. murailhe. Et au dessus lad. corniche faire les dalles, tout à l'entour de lad. murailhe pour recep[v]oir les eaux pluvialles du couvert de lad. eglise, et faire les canalz par dedans les pilliers pour faire descendre l'eau sur la couverture des plus haultz arboutantz, affin de la conduire dans les encoulles (1) et la jetter dehors par de gourgoulles, ainsin qu'il est porté par le dessein; et lesd. dalles seront de la pierre qui se tirra à la perriere de Saint-Chrestau, le tout bien tailhé et traverssé au marteau. Et au dessus de lad. grande corniche contre les dalles, led. Levesville sera tenu de faire une parebande à clair voix tout à l'entour de lad. murailhe, de la haultur de six paulms et d'ung paulm d'espessur, ainsin et conformement au desseing, qui servira pour oster et couvrir la difformité du couvert de lad. eglise, qui sera plat et couvert de tuilles à canal à la mode du pais, à cause que sy led. couvert estoit en tier point il seroit beaucoup plus suiect aulx oraiges et impetuosités du temps qu'il ne sera pas et cousteroit davantaige à entretenir; et faire lad. parebande de pierre de tailhe. Plus faira monter la murailhe de la croisée (le transsept) aulx deux coustés de la grande murailhe au dessus des deux allées jusques à la haultur des grandes murailhes, et à chascune d'icelles y faira une fenestre semblable à celles qui seront dans la grande murailhe dud. cœur, hors et reservé qu'on ne faira pas le remplissaige desd. fenestres comme aulx aultres fenestres dud. cœur, à cause qu'il se pourroit gaster par sucession de temps, et lad. murailhe servira pour arrester et maintenir lad. voulte, le tout de pierres de tailhes. Ensuitte led. Levesville sera tenu d'abatre troys rangz de pierre de tailhe qui sont posés au dessus des doutze encoulles qui sont à l'entour du cœur de l'eglise et au lieu d'icelles y faire des rolleaus pour rapetisser lesd. encoulles, et faire lesd. doutze encoulles à l'entour du cœur de lad. eglise de la longur de troys cannes six paulms et aultant de haultur et de troys paulms et demy d'espessur, le tout de pierre de

(1) M. Canéto a écrit *eaux coules* chaque fois qu'il a rencontré ce mot dans les conventions de 1629 (?)

tailhe bien tailhée et trauverssée, et couvrir lesd. encoulles en tiers point, ainsin qu'il est porté par le desseing, et dans lesd. couvertures faire le canal pour recep[v]oir les eaulx qui tumberont du couvert de lad. eglise, et passeront par dessus le plus hault arc boutant pour entrer dans lesd. encoulles et conduire lesd. eaus hors le couvert des allées et chappelles; et desd. doutze encoulles il y en a huict grandes qui sont celles qui soustiennent la grande voulte où seront posés les grandz arcdoubleaus, et les aultres quatre petits qui seront de trois canes de largeur et la haultur et espessur des aultres, et lesd. quatre encoulles seront à l'entour de la croupe du cœur pour maintenir la voulte, le tout bien basti à chaulx et sable, ainsin que l'œuvre le requiert. Apres les encoulles faictes, led. Levesville sera tenu de faire vingt quatre arz boutans, qui est dux l'ung sur l'aultre, qui prendront despuis les encoulles jusques contre la grande murailhe de la nef de cœur pour maintenir lad. voulte, qui seront de l'espessur de deux paulms et demy ceulx de dessoubz, et ceulx de dessus de deux paulms d'espessur, le tout de pierre de tailhe. Et au dessus du plus hault arboutant il fault faire un canal à chascun pour conduire les eaulx pluviales qui tomberont du couvert pour les conduire hors l'eglise, affin qu'il ne tumbe sur les allées et chappelles, le tout de pierres de tailhe bien basties et jointes. Plus il faira quatre grandz arcz dobleaus, de l'espessur de trois paulms et trois paulms haultur pour sa couppe, qui prandront despuis une naisance de la voulte jusques à l'aultre, qui traverssera toute la largeur de lad. eglise pour supporter et maintenir les voultes; et seront les quatre arcdoubleaus de pierre de tailhe avec quelques ordonnances d'architecture. Et entre lesd. quatre arcdobleaus il faira troys croesiers d'ogives et la crouppe du cœur, et à chascun croisier une clef où il mectra les armoeries (1) dud. seigneur archevesque; et faire toutes les ogives et clefs de pierre de tailhe, avec quelque ordonnance d'architecture, de l'espessur d'un paulm et quart et de deux paulms de haultur pour sa coupe. Et au dessus des arcdobleaus et ogives led. Levesville sera tenu faire la voulte du cœur de lad. eglise de bone bricque bien cuitte et de l'eschantilhon de celle de Tholose, basty à chaulx et sable, de l'espessur de demy tuille qui est neuf poulces d'espessur. Et faire tous les estaiges et seinctres pour pourter lad. voulte, qui soeynt suffisans et capables pour maintenir les arcdobleaus et ogives et

(1) Ces armoiries ont disparu, si toutefois elles y ont jamais été placées, ce dont l'état actuel des clefs de voûte permet de douter.

aultres materiaus qu'il y conviendra mectre, et bien couvrir les chaires dud. cœur, ensemble le grand autel, de peur qu'ils ne se rompent. Et au cas il se rompra quelque chose led. Levesville sera tenu de le reparer (1). Et après que les seinctres seront ostés, enduire lesd. voultes et les querroner comme la voulte de Saint Estienne de Tholose. Davantaige, led. Levesville sera tenu de faire rehaucer la murailhe qui est dans la croisée au dessoubz du premier arcdobleau qu'il fault faire, et la continuer de pierre menue, comme elle est commancée, et faire dans lad. murailhe une fenestre ronde en forme de rose, de dix paulms de largeur pour son diamettre, pour doner jour dans le cœur, et y faire un ramplissaige de pierre de tailhe de quelque façon legiere qui servira jusques à tant qu'on aye achevé la grand nef de lad. eglise, et le tout basti à chaulx et sable, et l'enduire par dedans. Ensuitte led. Levesville sera tenu faire le ramplissaige des arquades des galleries de pierre de tailhe, conformement au desseing, et faire le bouget par deriere pour separer la gallerie d'avec le dessus des allées et chappelles, et faire le tout de bone pierre de tailhe, comme dessus. Et oultre led. Levesville sera tenu de faire toutes les parties cy devant speciffiées de la pierre qui sera tirée à la perriere cy devant et en dernier lieu ouverte pour l'œuvre de lad. fabrique joignant la vigne des heritiers de fu Bernad Vivès, et les dalles de pierre de Saint-Chrestau, et le tout bien taillé et traverssé au marteau; et bien poser et bastir à chaulx et sable, ainsin que l'œuvre le requiert; et fornir tous materiaus à ses despens, comme pierre de tailhe, pierre menue, chaulx, sable et tuille pour faire la voulte, boix pour estaier et pour faire les sainctres, et engins, cordaiges, ferrements pour ses travaulx, et faire tailher toutes les pierres necessaires, les poser et bastir, fornir toute sorte de manubres, charrois et charpentiers pour faire lesd. seindres, sans que lesd. sieurs soeynt tenus à rien fornir que à paier la some cy après, sauf et reservé que toutes les pierres de tailhe qui sont dans l'eglise, dehors et dessus lad. eglise, aulx perrieres et en tous aultres lieux, qui se trouveront appartenir à lad. eglise et tout ce qui se desmolira appartiendra aud. Levesville pour les remetre à lad. œuvre et non à aultre. Finablement, led. Levesville sera tenu de descouvrir tout le cœur, allées et chapelles qui sont autour d'icelluy, et les recouvrir de tuille à canal à la façon du pais, et fornir tout le bois necessaire tant pour led. couvert que pour la charpente, le tout de bois de sappin;

(1) Cette dernière clause a été ajoutée à la fin de l'acte au moyen d'un renvoi.

et principalement les grandes pieces qui traverseront la grande voulte dud. cœur seront de razalz posées sur lesd. murailles du cœur, esloignées de doutze paulms l'une de l'aultre, et les eguilles de bois de chesne et le reste de bois de sappin. Et tout le bois qui se desmolira et qui est à present au plancher et couvert dud. cœur, allées et chappelles, ensemble la tuille à canal et à crouchet sera et appartiendra aud. Levesville pour en faire à ses plaisirs et voluntés. Et pourra neanmoings se servir de tout le bois qui sera bon et sans corruption pour remettre aud. couvert, lequel couvert il faira sellon le desseing qui en a esté par luy faict lequel est demuré devers lesd. parties par eulx signé et de nous notaire. Ensemble se servira de tout le bois qui se trouvera appartenir à lad. eglise dedans et dehors icelle. Toute laquelle besoigne cy dessus mentionée et expeciffiée led. Levesville sera tenu de randre bien et deuement faicte et parfaicte dans troys ans prochains à compter de cejourd'huy, et ce moienant le prix et some de soixante quinze mil livres tournois, de laquelle some en a esté presantement paié contant aud. Levesville par Mes Gailhard de Lespine, Françoys Secousse et Estienne Boiat, fermiers generaulx dud. arcevesché, en tant moings de ce quy est deub de la cotte dud. seigneur archevesque, la some de six mil livres tournois en pieces de setze soulz, testons, francz et demy francz et aultre monoie, que led. Levesville a prinse et reçue au veu et en la presance de nousd. notaires et tesmoings, dont il c'est contenté; et le reste, qui est soixante neuf mil livres, luy sera paié dans led. temps de trois ans, au prorata de lad. besoigne et à mesure qu'il travailhera, en luy bailhant neanlmoings troys mil livres pour le moings à chasque paiement. A cest effaict led. seigneur archevesque promet d'avancer et fornir de ses proppres deniers jusques à la somme de dix huict mil livres, sauf à icelle reprandre et s'en rembourcer sur tout le revenu de lad. fabrique au premier jour de janvier prochain et continuer d'anée en année, lequel revenu luy demurra par expres affecté, obligé et hipotecqué jusques à plain et entier rembourcement de lad. advance. Et au cas les deniers qui sont à present deubz du revenu de lad. fabricque, despuis la transaction passée entre led. seigneur archevesque et lesd. sieurs du chappitre, pour raison d'icelle fabricque et aultres differantz, ou qui escherront par cy après, avec lad. advance que faira led. seigneur archevesque, ne seroeynt suffisans pour parfaire le paiement de lad. some de soixante quinze mil livres aud. Levesville dans led. temps de troys ans, icellui seigneur archevesque et lesd. sieurs cha-

noines, chapitre, ouvrier et contrerolur emprunteront argent et engaigeront le revenu d'icelle fabricque pour tel temps quy sera advisé entre eulx et jusques à la concurrance de la some qui restera pour parfaire le paiement desd. soixante quinze mil livres, chascun pour ce quy concerne sa cotte, en sorte qu'à la fin desd. troys années et de lad. besoigne led. Levesville soit entierement paié et satisfaict. Et en cas lesd. sieurs seroeynt refusans ou dillaians de fornir lad. somme, sera permis aud. Levesville, entreprenur, d'engaiger le revenu susd. de lad. fabrique pour les sommes quy resteront à luy paier, ensemble les maisons, predz et tous aultres biens qui se trouveront appartenir à icelle fabrique, lesquelles maisons, predz et aultres biens il pourra faire vandre par authorité de justice, ce qui luy demeure par expres affecté. A esté aussy acourdé que lesd. sieurs bailleront aud. Levesville une des maisons de ceste ville quy appartienent à lad. fabricque pour son lougement et habitation pendant le temps qu'il travaillera à lad. œuvre, et qu'il se pourra servir de la maison appellée la Fabricque et de la forge joignant icelle, ensemble des establieres appartenant à lad. fabricque, lesquelles maisons establieres, forge et fabricque led. Levesville sera tenu entretenir bien et deuement en bon paire de famille pendant led. temps qu'il y habitera et les rendre du moings en mesme estat qu'elles sont à présent. Pour ce que dessus entretenir, chascune des parties y ont obligé, sçavoir lesd. sieurs archevesque, chanoines, chappitre, ouvrier et contrerolur, les biens, rentes et revenus de lad. fabricque, et led. Levesville les siens et sa personne que respectivement subzmitz aulx rigurs de justice et courtz de ce royaulme à quy la coignoissance en appartiendra, renunçantz à toute exception et droit à ce contraire. Et ainsin l'ont juré aulx quatre sainctz euangilles. De quoy à leur requisition par nous Jehan Asclafer et François Contignon, notaires royaulx habitants d'Aux, a esté rettenu le present instrument. Presens Me Joseph Vedelly, chanoine de Nogaro, et Me François Lausin, presbtre et rectur de Toujun, soubzsignés avec les parties et nous.

Leonard — B. de Castelgelous, contrerolleur. — P. Dufaur. — Vacquier. — Arqué. — Gabin, syndic. — J. Peyrusse. — P. Leuesuille. — Vedelly, present.—Lausin, present.—Cotignon. — De Asclafer, notaire royal (1).

(1) Toutes ces signatures sont autographes.

Séance tenante, Pierre Levesville accorda aux chanoines présents un délai de six ans pour le paiement de la quote-part du chapitre, payable par sixièmes à la fin de chaque année. Le montant de cette quote-part n'est pas indiqué dans l'acte (1).

Deux jours après, nous le voyons engager six « trassaires » pour faire « la descouverte et tirer la terre de dessus la periere (carrière) marquée et bornée au lieu dict à Hordax pres ceste ville, et apres profondre lad. periere jusques à ce qu'ilz seront à la bonne pierre, de laquelle ils sortiront tout aultant que led. maistre architecte aura besoing pour l'entreprise du bastiment de la voulte du cœur, chappelles et arcades de l'eglise mettroppolitaine (2). »

Le même jour, Raymond Vignaux, marchand, d'Auch, lui fit vente, moyennant 104 livres, de 26 grosses pièces de bois de chêne, « qui sont abatues au bois de Lagarde, au faict de Montault (3). »

Enfin, le 29 septembre 1617, un laboureur d'Auch, Bernard Biamoret, s'engagea à charrier la pierre « qui se tire au lieu de Hordax (4). »

Un acte plus important avait été passé, la veille, toujours devant Me Asclafer. Pierre Levesville, trouvant sans doute trop lourdes pour lui seul les charges du contrat du 22 septembre, associa à son entreprise Guillaume Bauduert, maître architecte de la ville d'Auch (5). « Pierre Levesville et Ge Bauduert, maîtres architectes de la ville d'Aux, ont faict et font societté et compaignie aulx fins suivantes, sçavoir

(1) Minutes d'Asclafer, Registre de 1617, fol. 403.
(2) Ibid., fol. 410.
(3) Ibid., fol. 412.
(4) Ibid., fol. 425.
(5) Cet architecte auscitain figure parmi les experts qui procédèrent à la visite de Sainte-Marie en 1609 (*Monographie*. Pièces justificatives, note B). — Le regretté M. Prosper Lafforgue lui a consacré quelques lignes dans ses *Recherches sur les arts et les artistes en Gascogne au seizième siècle* (page 34). Mais on ignorait qu'il eût participé à la construction de la cathédrale.

que led. Levesville reçoit et admect en part pour une troisiesme partie, soit de proffict ou perte que Dieu donera au prix faict que led. Levesville a entrepris pour faire la voulte du cœur de l'eglise mettroppolitaine de ceste ville et autres ediffices au menu expéciffiés au contract (1). »

Le reste de l'année 1617 et les quatre premiers mois de l'année suivante furent employés à réunir les matériaux et à dresser les échafaudages. Le 16 mai 1618 eut lieu la pose de la première pierre « du rolleau plus pres de la tour du cousté de midy. » En l'absence de l'archevêque, qui était à la cour, messire Pierre Hue, vicaire général, présida la cérémonie. Ces intéressants détails nous sont fournis par le notaire Asclafer. Voici ce qu'il a écrit au feuillet 276 de son *Recueil d'actes divers* cité plus haut (2) : «..... Lequel Levesville bien tost apres c'est mis en deboir et a commancé bastir les encoulles ou murailles où sont appuiés les arcz boutans, le setziesme jour du moys de may 1618, que messire Pierre Hue, vicaire général dud. seigneur archevesque d'Aux, en l'absence dud. seigneur, quy estoit en court, jetta le premier mortié soubz la premiere pierre du rolleau plus pres de la tour du cousté du midy. Et despuis led. Levesville a continué lesd. murailles en nombre de doutze et parachevé le lundy soir huictiesme du mois d'octobre, entre cinq à six heures du soir de lad. année mil six cens dix huict. Et a parachevé tout, le soir de la feste saint Augustin, vingt huictiesme d'aoust, année mil six cens vingt. »

Nous savons maintenant, grâce au témoignage d'un contemporain, que Pierre Levesville avait tenu sa promesse quant au temps, puisqu'il avait jusqu'au 22 septembre 1620 pour terminer son entreprise. D'après un dernier acte retenu par Me Asclafer, en date du 7 août 1620 (3), deux architec-

(1) Minutes d'Asclafer. Reg. de 1617, fol. 423.
(2) Bibliothèque de la ville d'Auch. Manuscrit n° 24.
(3) Minutes d'Asclafer. Reg. de 1617, en marge du bail de la voûte.

tes, Géraud d'Espagne et Audibert Cousteau, furent chargés de « veoir et veriffier sy l'œuvre de la bastisse du cœur de l'eglise mettroppolitaine a esté faicte sellon le desseing baillé par led. Levesville. » Les experts firent leur visite et rédigèrent un rapport favorable à l'entrepreneur : « ils jugent led. bastiment estre bien et deuement faict sellon qu'il l'a entrepris et que l'œuvre le requeroit. » En conséquence, MM. Godefroid de Rochefort, vicaire général en l'archevêché d'Auch, Bertrand de Biran, contrôleur de la fabrique, et Joseph Peyrusse, chanoine ouvrier, relevèrent Pierre Levesville de l'obligation qu'il avait contractée; il reconnut, de son coté, avoir reçu les soixante-quinze mille livres qu'on lui avait promises, et le bail du 22 septembre 1617 fut *cancellé*, c'est-à-dire annulé (1).

PAUL PARFOURU,
Archiviste du département du Gers.

(1) Une dernière note rectificative. La construction de la voûte du chœur de Sainte-Marie se trouve mentionnée dans l'intéressant *Journal de maître Jean de Solle*, publié ici même en 1877 par M. l'abbé de Carsalade du Pont. On lit, en effet, page 34 du tirage à part : « La voute du cœur de Sainte Marie feust faite en trois ans et parachevée en l'an 1620, sy qu'elle a cousté 25 mille écus, sans en ce comprendre les vitres. Estant Monseigneur Léonard de Trappes archevesque. »

M. l'abbé Daignan du Sendat n'ignorait pas non plus la date de cette construction, comme le prouve le passage suivant de sa *Description de la basilique de l'église d'Auch* : « Les voûtes des deux bas cotés estoient finies alors; celles du chœur et de la nef ne le furent que par Monsieur de Trapes, archeveque... » (Bibliothèque d'Auch, manuscrit n° 83, page 230.)

Je dois ce double renseignement à M. A. Lavergne, dont le zèle et le savoir sont bien connus des lecteurs de la *Revue de Gascogne*.

L'ANCIENNE PAROISSE DE VICNAU *

CHAPITRE Ier.

Histoire paroissiale (*fin*).

Les idées nouvelles faisaient leur cours : le clergé séculier fut dépouillé de ses biens, la suppression des ordres religieux fut prononcée, et bientôt la constitution civile du clergé fit de l'Eglise de France une institution purement politique, soumise à l'arbitraire et au caprice du législateur. Les curés furent obligés de lire dans leurs églises les décrets relatifs à l'abolition de l'ancienne discipline. Un grand nombre s'y refusèrent; parmi ceux qui protestèrent, nous remarquons M. Desterac, archiprêtre de la cathédrale de Saint-Pierre, contre lequel un procès-verbal fut dressé le 5 décembre 1790. M. Pelauque se soumit aux exigences du gouvernement, mais sa soumission n'empêcha pas sa paroisse d'être sérieusement menacée dans son existence. Les habitants de Cannes avaient en effet présenté, nous ne savons pour quelle raison, au directoire du département du Gers, une requête tendant à la fusion des églises de Vicnau, de Saint-Martin de Plieux et du Petit-Goubbes avec celle de Lialores. Ceux de Vicnau comparurent le 29 décembre 1790 devant les agents communaux et protestèrent contre toute idée de réunion, motif pris du peu d'importance de la population de Lialores. Ils déclarèrent, en outre, qu'ils voulaient rester unis à la municipalité de Condom, à moins qu'il ne plût au département d'ériger leur territoire, beaucoup plus peuplé que celui de Lialores, en commune distincte (1). Les signa-

* Voir ci-dessus, livraison de février, p. 49.

(1) Cette protestation fut jointe à la pétition des habitants de Cannes et soumise à la décision du directoire du district, dont les registres, probablement perdus, ne se trouvent pas dans les archives municipales.

taires de cette protestation sont entre autres : Derenx de Mothes; Molier; Pelauque, curé; de Redon-Gueynnes; Capuron; Castex; Lagutère et Buzet. L'opposition des gens de Vicnau fut favorablement accueillie, puisque cette paroisse continua à faire partie intégrante de la commune de Condom, qui se divisa en dix sections, conformément au décret de l'Assemblée nationale des 20-23 novembre 1790. La sixième section désignée sous le nom de Saint-Martin de Plieux, du Petit-Goubbes et de Vicnau fut limitée au levant par l'Auvignon, au nord par la paroisse de Saint-Cirice, au couchant par celle de Cannes et au midi par celle de Cieurac. Les sieurs Dubouch, du Bédat, Molié et Lagutère, de Vicnau, furent chargés de fixer l'assiette de l'impôt foncier dans la section qui nous intéresse (1), et Reynaut-Corne fut nommé bientôt après trésorier du quatrième atelier de charité, qui comprenait Lialores, Vicnau et Cannes (2). Quoique voisines, ces diverses localités ne pouvaient vivre en bonne harmonie.

Les hommes de Lialores et de Vicnau se rendirent, en effet, le 10 avril 1792, à Cannes, entrèrent de force chez un nommé Dubouch, burent une barrique entière de son vin et occasionnèrent un grand tumulte. Les têtes étaient fort échauffées; mais le calme se rétablit lorsque le citoyen Dufau, procureur-syndic de la commune, se présenta sur les lieux avec un détachement de cinquante hommes de la garde nationale qui donna, dit le procès-verbal, « une preuve authentique » de son respect pour les lois et de son amour pour le main- » tien de l'ordre et de la paix. »

Cette paix ne régnait pas plus dans les esprits que dans les consciences, et la persécution dirigée contre le culte catholique s'accentuait tous les jours davantage. Un arrêté du département en date du 5 août 1792 portait (art. IV) que

(1) Délibération du 27 mars 1791.

(2) Délibération du 27 avril 1791. Jean Moliné était conducteur de cet atelier auquel il fut alloué 644 livres, 10 sols, 4 deniers.

sauf quelques exceptions déterminées, tous les ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté, dans la huitaine, le serment civique, seraient tenus de se rendre au chef-lieu du département pour y résider sous la surveillance des autorités constituées, en attendant la réclusion ou la déportation. Les citoyens furent invités à dénoncer les prêtres réfractaires (1). Certaines églises servirent de lieux de réunions politiques. Les habitants des paroisses de Pujos, Sarrazan, Saint-Pierre hors ville, Cannes, Sainte-Eulalie, Lialores, Vicnau et Saint-Martin de Plieux, se réunirent le dimanche 26 août dans l'église de Saint-Barthélemy, pour y former les assemblées primaires destinées à assurer le prompt rétablissement de la convention nationale (2). Les cloches des églises furent saisies et vendues; il en fut confisqué trois à Vicnau (3) et une à Saint-Martin de Plieux (4). Les grilles des parloirs des communautés de religieuses de Condom sont enlevées et doivent être employées à faire des piques pour l'armée (5). Le citoyen Petit, officier municipal, est chargé de se rendre dans les églises de Saint-Barthélemy, de Sainte-Germaine, de Cannes et de Vicnau, de dresser un inventaire de tous les registres qui s'y trouvent et de les porter dans la maison de ville (6). Les dépenses occasionnées par la guerre servent de prétexte à la confiscation de l'argenterie et des vases sacrés, que les municipalités sont chargées d'envoyer à la Convention (7); un notable prend l'engagement d'inviter les citoyens des campagnes à bannir de leur culte les superstitions religieuses et à fermer leurs églises (8). Il fut décidé

(1) 21 germinal an IV (10 avril 1796).

(2) Délibération du 19 août 1792.

(3-4) 13 et 18 frimaire an II (3 et 8 décembre 1793). Ce même jour les églises de Goalard, Poumaro, Pujos, Grazimis, Sarrazan, Cannes, Cieurac, Gensac, Herret, Saint-Caprais, Pietat, Saint-Jean de Barlet, la manufacture et Saint-Michel remirent une cloche; le Pradeau, la Bouquerie et Saint-Pierre en remirent deux, et le séminaire quatre; elles furent vendues le 29 du même mois.

(5) 14 septembre 1792.

(6) 14 novembre 1792.

(7) 28 novembre, 3 décembre 1793, 4 janvier 1794.

(8) 28 novembre 1793.

que les chapelles isolées ne constituant pas ce qu'on appelait *la principale église* seraient détruites. Celles de Pujos, du Pomaro, d'Escrimis, de Sarrazan, de Gensac et de Sainte-Germaine, déjà mises en adjudication le 20 frimaire an IV, devaient, malgré l'avis du district de Condom, être démolies de fond en comble (1). C'est par ces actes que les officiers municipaux, ennemis du fanatisme, témoignaient combien « ils étaient jaloux de prouver leur obéissance pour tout ce » qui porte l'empreinte de la souveraineté nationale, ne » voulant jamais se désunir de ce centre d'unité qui fait le » bonheur des peuples (2). » L'abbaye de Prouillan devient une caserne d'artillerie (3); il est interdit de célébrer le culte dans d'autres églises que celles de Saint-Nicolas, de Riguepeu, du Pradeau et de la Bouquerie (4); ordre est donné aux citoyens de détruire les croix de feuillages ou de fleurs qu'ils avaient, selon l'usage, mis sur les portes de leurs maisons, le jour de Saint-Jean-Baptiste, sous peine d'une amende de 100 à 500 livres et d'un emprisonnement de 10 jours à 6 mois (5). Enfin, comme les noms de saints donnés à quelques-unes des parties de la commune « n'étaient » plus analogues aux circonstances, » il fut décidé que les sections de Saint-Barthélemy, de Saint-Michel, de Saint-Pierre, de Sainte-Livrade, de Saint-Caprais, et de Saint-Martin de Plieux s'appelleraient désormais Liberté *extra muros*, Egalité *extra muros*, Unité *extra muros*, Herret, Caprais et Martin de Plieux (6).

Pendant que le culte catholique était ainsi persécuté dans

(1) Arrêté de Mallarmé, représentant du peuple, du 14 vendémiaire an III. Les églises de Scieurac, Herret, Saint-Caprais et Goalard n'étant pas isolées, il fut sursis à leur démolition.

(2) Délibération du 24 brumaire an III (14 novembre 1794).

(3) 13 frimaire an IV (4 décembre 1795).

(4) 25 germinal an V (14 avril 1797) sous peine d'une amende de 100 à 500 livres et d'un emprisonnement de 1 mois à 2 ans.

(5) 6 messidor an V (24 juin 1797).

(6) 2 prairial an II (21 mai 1794).

son dogme, dans ses pratiques et dans ses ministres, les citoyens de nos campagnes se virent eux-mêmes atteints dans leurs libertés civiles. Des officiers municipaux appuyés d'un détachement de la garde nationale se livrèrent à des perquisitions minutieuses, à Beauregard, à Gensac, à Latourre, à Scieurac et au Bedat afin d'y découvrir des papiers suspects ou des prêtres réfractaires (1); les citoyens soupçonnés d'aristocratie furent incarcérés (2); le recensement des grains fut opéré chez tous les propriétaires de Vicnau (3); les foins, l'avoine et le son durent être transportés dans le magasin militaire d'Auch (4); Molié cadet fut chargé de surveiller les citoyens de cette paroisse qui ne se conformeraient pas aux dispositions de l'arrêté de Dartigoeyte portant « que tous les » habitants du Gers et de la Haute-Garonne sont en réquisi- » tion, chacun pour le travail qu'il pratique ordinairement et » qu'il n'y aura de repos que le jour de décadi (5). » Enfin, comme il faut que le grotesque s'associe souvent à l'odieux, nous terminons cet exposé en rappelant deux décisions prises par les administrateurs municipaux. Dans la première, ils décident qu'il ne sera accordé de certificat de civisme « qu'aux citoyens qui prendront l'engagement de tutoyer » tous les citoyens comme marque symbolique de l'éga- » lité et de la fraternité (6), » et par la seconde ils défendent « de danser pendant la nuit vu la pénurie des chan- » delles (7). »

Examinons maintenant quelle fut la conduite du curé Pelauque au milieu des événements qui se produisirent dans sa paroisse. Cet homme, qu'un vieillard, son ancien domes-

(1) 4 septembre 1792 (27 germinal an v, 16 germinal an vi et 14 thermidor an vii.

(2) 2 mai 1793. Arrestation du citoyen Beauregard fils et Dubernet.

(3) 8 septembre 1793, 13 juin 1794, 19 ventôse an iii.

(4) 5 messidor an ii.

(5) Arrêté du 21 floréal an ii. Délibération du 2 prairial an ii.

(6) 4 frimaire an ii (24 novembre 1793).

(7) 2 ventôse an ii (20 février 1794).

tique, nous disait dernièrement avoir été très gai, aimant à rire « comme un laïque, » prit trop facilement son parti des exigences révolutionnaires et fit tout son possible pour éviter les peines édictées contre les prêtres insermentés. Les serments ne lui coûtèrent pas : le premier en date (ou du moins le premier dont nous ayons retrouvé la preuve) remonte au 6 octobre 1792. Ce jour-là il se présenta devant le conseil général de la commune et, la main droite levée, jura d'être fidèle à la République, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. Le 30 janvier 1793, il expose aux autorités que son frère, ci-devant doctrinaire, qui demeurait avec lui au presbytère de Vicnau, désirait prêter le même serment, mais qu'étant infirme, il ne pouvait se transporter à Condom; le citoyen Vivent, officier municipal, se rend quelques jours après à Vicnau et procède à l'accomplissement de cette formalité (1). Le 21 décembre de la même année, M. Pelauque est qualifié de pensionnaire de la République et obtient ainsi que son frère un certificat de civisme, après avoir prêté le serment du 10 août (2). Le 27 vendémiaire an IV (19 octobre 1795) il déclare « reconnaître que l'universalité » des citoyens français est le souverain et il promet soumis- » sion et obéissance aux lois de la République; » enfin, le 29 fructidor an V (15 septembre 1797), il jure « haine à la » royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la Répu- » blique et à la constitution de l'an III (3). »

Telle fut l'attitude plus que prudente qui valut au curé de Vicnau de ne pas quitter son presbytère, dont il se rendit acquéreur à une époque que nous ne pouvons préciser. Pendant ce temps ses paroissiens faisaient toutes les démarches nécessaires pour maintenir dans leur église ce qu'ils croyaient être le culte de leurs pères. Ils se présentèrent « en masse, » le

(1) 4 février 1793.

(2) Madame d'Anterroche, abbesse de Prouillan, prêta ce serment et obtint le même jour un certificat de civisme.

(3) M. de Larroche, curé de Lialores, prêta le même serment.

1er nivôse an II (21 décembre 1793) devant le conseil général de la commune pour obtenir l'ouverture de leur église, en demandant à user du bénéfice de la loi qui autorisait tous « les sectaires » à exercer librement leur culte. Il leur fut répondu que les églises vouées à l'exercice du culte catholique avaient été fermées par ordre des autorités supérieures et qu'on ne pouvait pas acquiescer à leur demande. Ce refus ne les rebuta pas et le 6 messidor an III (24 juin 1795), ils réclamèrent (1), en exécution de la loi du 11 prairial précédent, le libre usage « de la ci-devant église de Vicnau en possession de laquelle » ils étaient depuis le premier jour de l'an deuxième de la » République, pour y exercer le culte catholique, le tout en » se conformant aux dispositions prescrites par ladite loi. » L'autorisation sollicitée leur fut accordée et les officiers municipaux leur donnèrent les clés de l'église. Il résulte de cette pièce officielle que l'église de Vicnau, fermée par ordre (2), fut rouverte au culte constitutionnel, que l'évêque du Gers, Paul-Benoît Barthe, vint exercer deux mois plus tard dans l'étendue de la commune de Condom après avoir requis acte de sa soumission aux lois de la République (3). Les dispositions draconiennes de la loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) obligèrent les paroissiens de Vicnau à faire la déclaration prescrite par l'article 17; ils s'adressèrent en conséquence aux administrateurs municipaux, qui leur donnèrent, le 30 nivôse suivant (20 janvier 1796), l'autorisation de se servir de leur église comme par le passé (4). Il est facile de se rendre compte, d'après les exigences gouvernementales,

(1) Les pétitionnaires étaient François Mollié, Bernard Maurosi, Marc Lagutère, Félix Launet, Daniel Capuron, Guillaume Capuron, Raymond Dupouy, Jean Capuron et Jean Lafitte.

(2) Probablement depuis l'abolition en 1793 de tout culte autre que celui de la Raison.

(3) 24 thermidor an III (11 août 1795). Les églises de Cannes et de Gensac furent ouvertes de nouveau le 5 vendémiaire an IV (27 septembre 1795).

(4) Les citoyens délégués par la population auprès de la commune étaient François Molié, Marc Lagutère et Jean Bruchaut.

des entraves et des difficultés apportées aux pratiques du culte que suivirent les habitants de Vicnau, à l'exemple de leur pasteur, quoiqu'il fût séparé de la communion avec Rome. Les gens de la campagne et du peuple eurent une excuse toute naturelle dans leur ignorance des censures ecclésiastiques et dans la similitude des deux cultes quant aux cérémonies extérieures. Aussi se soumirent-ils à toutes les formalités pour obtenir la libre entrée dans leur église. La dernière qu'ils eurent à remplir avant la restauration du catholicisme romain leur fut imposée par l'article 3 de l'arrêté du département en date du 27 brumaire an VI. Ils durent une fois de plus se présenter devant les autorités municipales et déclarer : 1° que le culte qu'ils exerçaient dans l'édifice national dont ils avaient l'usage était le culte catholique; 2° que le citoyen Pierre Pelauque y exerçait le ministère du culte; 3° qu'ils se réunissaient tous les jours pour la célébration dudit culte de 8 à 10 heures du matin, et en outre les ci-devant fêtes et dimanches à 3 heures après midi (1).

Cet état de choses dura jusqu'au Concordat. De nouvelles circonscriptions ayant dû être établies en vertu des lettres apostoliques de Pie VII, Mgr Jacoupy, évêque d'Agen, qui tenait sous son autorité les départements de Lot-et-Garonne et du Gers, publia, le 8 octobre 1803 (2), une ordonnance à cet effet. L'église de Vicnau perdait son titre paroissial supprimé et devenait, avec Cannes (3), une annexe de Lialores, sous la direction spirituelle de M. Pelauque, son ancien curé. Ses limites nouvelles se confondirent avec celles de Lialores son chef-lieu, mais elles furent réduites : plusieurs parties de son ancien territoire, dépendant de l'annexe de Saint-Martin de Plieux, furent adjointes aux paroisses de

(1) Les délégués chargés de faire cette déclaration étaient François Molié, François Bégué, Arnaud Larrieu et Marc Lagutère.

(2) Imprimée à Agen, chez Noubel, in-4°, an XII (1803). Dans cette ordonnance, Vicnau est appelé *Vinnau*.

(3) Cannes obtint plus tard un titre de succursale.

Saint-Pierre de Condom et de Cieurac (1), aujourd'hui dépendant de Gensac.

M. Pelauque, nommé curé de Lialores, dut sans aucun doute rétracter tous les serments qu'il avait prêtés pendant la période révolutionnaire, et nous le trouvons, le 13 août 1807, présent à la vérification des reliques de Saint-Antoine, faite sur l'ordre de Mgr Jacoupy, par M. l'abbé de Cadignan, son vicaire général. Notre dernier curé mourut à Vicnau, le 3 juin 1829 (2), à l'âge de 90 ans, après avoir fait, le 30 novembre 1827, un testament olographe dont l'original fut déposé dans les minutes de Me Trouette, notaire royal de Condom (3).

Avant de terminer cette étude historique, nous ajouterons que le 6 avril 1854 Mgr de La Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, autorisa dans l'église de Vicnau l'érection d'un *via crucis*, et qu'à la suite de délibérations favorables émanées de la commune de Condom et de la fabrique de Lialores, cette église fut érigée, le 15 décembre 1859, en chapelle de secours. Depuis lors, le culte est célébré régulièrement à Vicnau; les habitants y peuvent entendre la messe tous les dimanches, et les vêpres le troisième dimanche de chaque mois.

AM. PLIEUX,
Juge au tribunal civil de Lectoure.

(*A suivre.*)

(1) Le titre paroissial de Cieurac a été depuis lors transporté à Gensac. Le curé de Cieurac, en 1803, était M. l'abbé Sabathier, ancien prébendé de Condom.

(2) Registre des décès de la commune de Condom.

(3) Archives du greffe du tribunal civil de Condom.

TRAVAUX ÉPIGRAPHIQUES

DE

M. L'ABBÉ CAZAURAN.

M. l'abbé Cazauran, membre de la Société historique de Gascogne, professeur et archiviste du Grand Séminaire d'Auch, a publié récemment des études épigraphiques importantes, dont voici les titres : *Sépulture gallo-romaine de Barran,* avec fac-similé de l'inscription funéraire; — *Epigraphie gallo-romaine du Gers,* avec fac-similés, les trois premières feuilles; — *Trois inscriptions antiques du Gers,* article inséré dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (1882, numéro de janvier et février), avec des dessins de ces inscriptions. Si j'en crois les journaux, M. l'abbé Cazauran se propose de publier toutes les inscriptions du Gers avec fac-similés et commentaires. Cette louable entreprise ne saurait trop être encouragée.

Je tiens à bien faire remarquer que la plupart des inscriptions dont il s'agit ici sont inédites, et que c'est toujours une œuvre difficile et périlleuse d'interpréter le premier des textes antiques. Nous devons remercier notre savant collègue d'aller ainsi de l'avant; mais nous lui devons aussi l'expression sincère de toute notre pensée.

I

Examinons tout d'abord une question générale fort importante traitée dans les écrits que je viens d'énumérer, celle des *noms romains et gaulois.*

Les citoyens romains étaient désignés par trois noms différents : le *prænomen,* le *nomen gentilitium* ou nom de fa-

mille (*gens*), et le *cognomen* (1) ou surnom. Prenons l'exemple choisi par M. l'abbé Cazauran : les Scipions. Leurs prénoms étaient *Cneus, Lucius, Publius,* etc., selon les individus; leur *nomen gentilitium* était *Cornelius; Scipio* était un surnom qui signifie *bâton d'appui.* Il fut donné à un membre de cette illustre famille qui, dit-on, avait coutume de soutenir son vieux père; et les principaux personnages de la famille se firent un honneur de conserver et de se transmettre ce surnom (2).

En règle générale, ces trois différents genres de noms ne s'emploient jamais l'un pour l'autre, en sorte qu'un prénom ne peut devenir nom de famille ou surnom, et réciproquement. Ainsi, les surnoms *Taurus* et *Taurinus* qui se retrouvent en cent endroits ont toujours été employés comme surnoms (3).

Dans les trois inscriptions païennes qu'étudie M. l'abbé Cazauran, les noms et les prénoms romains n'existent pas. Ces personnages n'appartiennent à aucune *gens* romaine. Ce sont des barbares et, comme tels, ils ne portent qu'un seul nom. Mais la civilisation romaine envahissante a donné à quelques-uns, au lieu des noms si curieux et si caractéristiques du pays, les noms latins *Taurus, Taurinus, Felix, Facundus, Montanus, Faustus, Cupita, Justa, Festa, Laurina,* tous surnoms (*cognomina*) ayant une signification.

M. l'abbé Cazauran semble chercher dans ses études épigraphiques des arguments pour une thèse que je n'ai pas à juger ici : l'antiquité du patois gascon et son identité avec le gaulois. Dans l'étude des noms celtes ou aquitains qui abondent sur nos monuments épigraphiques, il espère trouver de quoi consolider son opinion.

(1) *Sépulture gallo-romaine de Barran*, p. 8.

(2) Il est si vrai que *Cornelius* est le seul nom de famille que la fille du premier Africain, la mère des Gracques, ne porte pas le nom de *Scipio*, mais celui de *Cornelia*, sous lequel elle est bien connue dans l'histoire.

(3) *Sépulture gallo-romaine de Barran*, p. 9.

Mais dans son ardeur à découvrir des noms gaulois, il en voit trop. *Taurus* (1), par exemple, est latin et veut dire *taureau;* de son diminutif *Taurinus* on a fait *Taurin,* comme de *Lupus* on a fait *Loup,* et de *Leo, Léon. Montanus* (2) est encore un surnom latin et veut dire *montagnard,* comme *Felix* veut dire *heureux,* et *Cupita, désirée.*

Un nom sur lequel M. Cazauran fonde de grandes espérances est celui de *Laurco,* qui se lit sur l'épitaphe de Touget (3). Ce nom est tout à fait patois, dit-il. *Laurco — la urco* (prononcez *ourco*), c'est-à-dire *la fourche.* Ce gaulois s'appelait *Lafourche,* comme il y a encore des Gascons qui s'appellent *Lafourcade.* Donc, l'article féminin *la* est gaulois, il existait avant l'arrivée des Romains, en compagnie du mot *urco* (*hourco,* fourche). Tel est à peu près le raisonnement, sur lequel je laisse volontiers la parole aux philologues.

Qu'on me permette seulement de dire que, pour trouver l'origine d'un langage, il faut le suivre patiemment dans ses formes diverses en remontant les siècles. Les plus vieux textes en langue vulgaire ne permettant pas de rattacher ainsi notre langage actuel à celui des anciens habitants de la Gaule, en quoi peut consister l'étude des noms gaulois? Dans la recherche des radicaux, des règles de la dérivation, de celles de la phonétique. Les philologues ont à bien établir les caractères de cet antique langage, afin de le distinguer des idiomes en usage chez les peuples voisins et de le rapprocher des langues congénères que connaît la science. C'est un travail déjà poussé assez loin par des savants tels que Zeuss et M. d'Arbois de Jubainville. Si M. l'abbé Cazauran entre dans cette voie vraiment scientifique, il ne tardera pas à voir s'il doit identifier le gascon au gaulois.

L'étude de ces noms antiques et principalement l'étude des

(1) *Sépulture gallo-romaine de Barran,* p. 5.
(2) *Epigraphie gallo-romaine du Gers,* épitaphe de Touget, col 1.
(3) *Epig. g.-r. du Gers,* épitaphe de Touget, col. 1.

noms des habitants primitifs de la Novempopulanie est encore toute nouvelle. M. Luchaire, professeur à la faculté de Bordeaux, dans ses *Etudes sur les idiomes Pyrénéens*, a écrit quelques pages importantes sur ce sujet. Il me semble à propos de les signaler ici comme un plan tout tracé et comme un modèle à suivre. Certes, après lui, il reste beaucoup à faire; il n'a pas connu nos inscriptions du Gers, et une étude attentive trouvera peut-être certains points à réformer dans son livre. Mais la direction générale est bonne et logique; elle doit être suivie.

II

Passons en revue les quatre inscriptions publiées par M. l'abbé Cazauran.

Voici l'inscription trouvée chez M. Canteloup, au Grangé, près Barran :

VIV
TAVRINVS DERI · FIL
SIBI · ETORGVARRAE ·
TAVRI · F · VX° R · ETSAMBO
TAVR////////S · SVIS · HERE
DVM · M//////DI · HABEANT · ABAR
CERE · VS//////ONIMENTVM · MEVM
LATVM·P·X·H·M·N·H·N·S·N·H·H

M. l'abbé Cazauran a donné de cette inscription deux interprétations différentes, la première dans sa petite brochure intitulée *Sépulture gallo-romaine de Barran*, la seconde dans le *Bulletin épigraphique*. Celle-ci, qui est évidemment la meilleure, corrige la première et supprime quelques restitutions un peu hasardées.

Voici la lecture que je propose : *Vivus Taurinus, Deri filius, sibi et Orguarræ, Tauri filiæ, uxori, et Sambo (et) Taurino filiis suis. Heredum meorum di habeant abarcere usum. Monimentum meum latum pedes decem. Hoc moni-*

mentum nostros heredes non sequitur neque (ou *nec*) *heredes heredum.* « De son vivant, Taurin fils de Dère a élevé ce tombeau pour lui, pour Orguarra, fille de Taure son épouse, pour Sambus et pour Taurin ses fils. Que les dieux prennent soin d'empêcher mes héritiers de faire usage de ce tombeau. Mon monument a dix pieds de long. Ce monument n'appartiendra pas à nos héritiers ni aux héritiers de nos héritiers. »

Il est tout naturel de penser que Taurin a élevé ce tombeau pour lui, pour sa femme et pour ses enfants, et qu'il en a exclu tout autre héritier qui lui tînt de moins près.

Sambo est bien au datif; nous connaissons un nom presque identique au génitif, *Sembi,* par deux inscriptions novempopulaniennes (1).

Le nom suivant ne peut être *Tauro,* que je trouve dans le *Bulletin épigraphique,* car le marbre porte à la suite de la lettre R le bas d'un jambage droit, puis le haut d'un jambage de même sorte, qui ne peuvent servir à former un O, mais plutôt IN. Je propose de lire *Taurino filiis suis.* L'espace est fort restreint, sans doute, mais suffisant, je crois, si on suppose O réduit aux proportions de cette lettre dans VXOR à la quatrième ligne et le mot *filiis* abrégé.

Après l'énumération des personnages qui devaient avoir leur sépulture en cet endroit, commence une phrase interrompue par des lacunes, car des morceaux de ce marbre brisé nous manquent. Mais voici une restitution nouvelle. Je la donne avec d'autant plus de confiance, qu'elle m'a été communiquée par un archéologue éminent, dont j'aime à suivre les avis : *Heredum meorum di habeant abarcere usum.*

L'âme de cette restitution est le verbe *abarcere* (empê-

(1) On lit sur l'inscription trouvée à Saint-Elix-Theux. près Mirande : HERCVLI / TOLIANDOSSO / INVICTO / PRIMIGENIVS / SEMBI FIL / V S. L. M / Roschach, *Catalogue du musée de Toulouse,* n° 185). Un monument de Boussens, publié par M. Barry (*Inscriptions inédites des Pyrénées,* 1863, p. 14) porte :. .. VIV. TERTIA / SEMBI · F · VXOR. On a trouvé dans les inscriptions pyrénéennes de nombreux dérivés de *Sembus : Sembedo, Sembeten, Sembesten, Sembezso.* Luchaire, *Etudes sur les idiomes Pyrénéens,* pp. 51 et 52.

cher) qui se lit en toutes lettres. Le sigle qui commence le mot et qui précède le B est un A, que le sculpteur aura négligé de barrer; d'ailleurs les A de cette sorte se trouvent fréquemment dans l'épigraphie romaine (1). Après le verbe *abarcere* se trouvent les lettres V S qui ne sont point séparées par la distance qui, habituellement, se trouve entre les mots. Mais avec un peu d'attention il sera facile de voir un point après *abarcere*. Ce point, je le distingue très bien sur les estampages qui sont sous mes yeux. N'y serait-il pas, d'ailleurs, qu'il ne faudrait pas se laisser arrêter par une aussi petite affaire; car les mots *et Orguarrae* à la troisième ligne, *et Sambo* à la quatrième, ne sont séparés ni par des points ni par des intervalles.

On m'objectera peut-être que la phrase *heredum meorum di habeant abarcere usum* n'est pas précisément du pur latin de Cicéron. Mais *Taurinus*, qui était un barbare, qui avait une épouse au nom peu harmonieux d'*Orguarra*, n'était-il pas homme à s'en contenter ?

A l'avant-dernière ligne ce n'est pas *monumentum*, mais *monimentum* qu'il faut lire. Le dernier jambage de la lettre N se prolongeant vers le haut ne peut former que N I. La forme *monimentum* se trouve dans tous les lexiques.

Reste une autre question : Taurinus de Barran est-il le même que saint Taurin, évêque d'Eauze, qui se réfugia à Auch à l'époque des invasions barbares ? Est-ce même un de ses ancêtres ou un membre de sa famille ? J'ai lu fort attentivement les choses bien séduisantes que M. l'abbé Cazauran a écrites à ce sujet sans demeurer convaincu. En effet, *Taurus* et *Taurinus* n'étaient point des noms de famille, mais des surnoms, aussi communs que de nos jours Pierre et Paul, et n'étaient pas davantage héréditaires.

(1) Je puis citer comme un exemple remarquable et facile à vérifier l'épitaphe poétique de la petite chienne *Myia* au musée d'Auch. La *Revue de Gascogne* en a publié un fac-similé, t. VI, p. 596.

Les autres inscriptions ne me retiendront pas aussi longtemps.

Les deux inscriptions trouvées chez M. de Commarque, à Auch, ont été publiées par M. l'abbé Cazauran, d'abord dans le *Bulletin épigraphique* avec de prudentes réserves et d'une façon tout à fait correcte et irréprochable. Mais il a cru devoir les donner de nouveau dans les feuilles de son *Epigraphie gallo-romaine du Gers;* et dans cette dernière publication faite en Gascogne, se trouvant un peu plus en famille, il n'a pas hésité à nous faire part d'explications plus hardies.

Ainsi, dans l'inscription chrétienne, il propose de considérer la feuille cordiforme qui sert de signe de ponctuation plus ou moins ornemental, et qui se trouve d'ailleurs dans un nombre considérable d'inscriptions antiques, comme un cœur, qu'il faudrait expliquer comme un *rébus* (1). Je crois qu'il aura de la peine à faire admettre cette idée, même avec le concours de feu l'abbé Nicaise.

Je me demande encore pourquoi, expliquant l'épitaphe païenne de chez M de Commarque, M. l'abbé Cazauran remplace *Attaiorig* par *Attaioriga*. Rien, en effet, ne prouve que ce nom soit celui d'une fille. Et quand il s'agirait d'une fille, nos ancêtres n'ayant pas donné à ce nom la terminaison latine, rien ne nous autorise à essayer de faire mieux qu'eux en cette circonstance (2).

Nous arrivons enfin à l'inscription de Touget, ainsi conçue :

VIV · LAVRCO ·
MONTANI · FSIBI
ET · PRIMAEMATRI
IVSTAE · FAVSTI · F
VX · FESTAE · FIL ·
Θ · LAVRINAE · F · L · P · E

(1) C'est le mot dont se sert M. l'abbé Cazauran lui-même. *Epigraphie gallo-romaine du Gers*, épitaphe chrétienne, col. 2.

(2) Je ne crois pas devoir donner ici les deux inscriptions de chez M. de Commarque pour ne pas faire double emploi avec mon compte-rendu des *Excursions archéologiques*.

« De son vivant, Laurco, fils de Montanus, a fait élever ce monument pour lui, pour Prima sa mère, pour Justa fille de Faustus son épouse, pour Festa sa fille et pour défunte Laurina sa fille. Emplacement acheté dans le territoire public.»

Cette inscription n'ayant pas été trouvée dans les limites de l'ancien diocèse d'Auch, mais sur le territoire de celui de Lombez, ne doit pas être considérée comme appartenant aux Auscii, mais au pays des Tectosages.

Au commencement de la sixième ligne se trouve un Θ, la lettre noire, la lettre de malheur, *nigrum theta, infelix littera theta,* et que M. l'abbé Cazauran traduit très bien par *defunctæ.* Mais cet adjectif doit-il se rapporter à la personne dont le nom précède, ou à celle dont le nom suit ? Il me semble que le sculpteur a placé à dessein ce signe en tête de la sixième ligne à côté de Laurina; je le crois d'autant plus volontiers qu'il eût certainement été plus commode de le mettre à la ligne précédente, où les lettres sont moins nombreuses et plus largement espacées; il a voulu rapprocher ce sigle du nom auquel il se rapporte. Il existe d'ailleurs au musée de Toulouse deux inscriptions dans le genre de celle-ci qui ont reçu l'interprétation que j'indique, et qui est assurément la plus naturelle (1).

Enfin, les trois dernières lettres L · P · E ne signifient pas *loco pecunia empto,* mais *loco publico empto.* On employait cette formule par opposition à celle-ci : L · D · D · D = *loco dato decreto decurionum.*

III

Telles sont les critiques que j'ai cru devoir adresser à M. l'abbé Cazauran. Mon désir a été d'ajouter mon contingent d'études à celles que cet archéologue vient de livrer au public. J'ai encore un désir, c'est qu'il continue vaillamment

(1) Roschach, *Catalogue du musée de Toulouse,* nos 111 et 150.

l'œuvre qu'il a entreprise. Poursuivi sans parti pris et selon la vrai méthode scientifique, ce travail, j'en ai la conviction, produira une salutaire influence sur les études philologiques de son auteur.

Mais j'ai encore mieux que des avis à donner. Avant de finir, je signale à M. l'abbé Cazauran trois fragments incomplets d'une même inscription « *extraite de la pierre de marbre trouvée dans une tombe au Gleisa de Sainte-Gême, en l'année 1812, sous la tête de quelque cadavre trouvé dans ladite tombe; laquelle pierre a été remise à M. Vidaillan, propriétaire, commune d'Antras, près Jegun.* » Ainsi parle une petite feuille imprimée qui donne fort mal cette inscription et qu'a eu l'obligeance de m'envoyer M. l'abbé Sabathié, curé du Saint-Puy (paroisse qui renferme dans ses limites le lieu de Sainte-Gemme). Cette inscription est encore conservée au château d'Antras par Madame Desmares, fille de M. de Vidaillan, qui m'a fait l'honneur de me la montrer. La voici :

D M
ACBE · NI · AM · BIC · ILLIE
ET · CAEVDNAE
AVCASI · FIL · VXORI ·
VIVO EFCIT · IN////
//////////////////////////

Cette inscription est très fruste, les lettres sont fort mauvaises et d'une époque de décadence avancée; à la seconde ligne les points qui, d'ordinaire, séparent les mots ou les syllabes, sont fort irrégulièrement placés; deux lettres sont interverties à la dernière ligne, où il y a, si je ne me trompe, *efcit* pour *fecit;* la plupart des caractères sont formés par à peu près. Il est probable que le mauvais sulpteur qui a gravé ce texte était un illettré qui n'avait cure de tout cela. De plus, ce texte n'est plus dans le style net des bonnes

époques. Enfin, l'inscription est brisée et incomplète. Pour tous ces motifs, il ne m'est pas possible de donner une lecture parfaitement sûre et sans réserves. Cependant, voici la traduction que je propose : « Aux dieux Mânes, Acbeniam, fils de Bicellie, a fait (ce tombeau) pour lui de son vivant et pour Cœudna, fille d'Aucasus, son épouse..... »

Dans une lettre de feu M. de Vidaillan, qui est entre mes mains, il est dit que M. du Mège a fixé la date de cette inscription au premier quart du IVe siècle. Je ne suis pas de cet avis et crois qu'on doit lui assigner une date bien plus récente.

Cette pauvre épitaphe est fort intéressante, parce qu'elle nous montre une vieille famille gauloise ayant conservé les noms antiques et la religion païenne malgré les changements qui s'étaient opérés en toutes choses et malgré le progrès du christianisme dans nos pays.

Il sera très important d'avoir un dessin scrupuleusement exact de cette inscription, et j'espère bien le trouver sans tarder avec un ample commentaire dans la suite de l'*Epigraphie gallo-romaine du Gers*, de M. Cazauran, que j'attends avec impatience.

ADRIEN LAVERGNE.

P. S. *Ma première opinion sur le sarcophage de Saint-Clamens doit être rectifiée; il faut à tout le passage qui commence page 125, ligne 3, et finit page 126, ligne 16, substituer ce qui suit :*

J'ai pensé tout d'abord que ce monument pouvait être regardé comme chrétien. Mais M. Edmond Le Blant, de l'Institut, l'homme de France le plus compétent en ces matières, m'a fait l'honneur de m'écrire la lettre suivante qui décide absolument la question et qu'on lira certainement avec beaucoup d'intérêt :

Monsieur,

Il est certain que les sujets sculptés sur le sarcophage de Saint-Clamens se retrouvent sur un certain nombre de monuments

chrétiens; les génies vendangeant, ce qui est assez fréquent (1), et jouant avec des disques, ce qui se voit une fois seulement sur deux fragments de dalles funéraires trouvés aux catacombes par M. de Rossi, *Roma Sotterranea,* t. III, tavola 30, fig. 2 et 3, dessins dont j'ai plaisir à vous envoyer les calques. Devant ces monuments, évidemment chrétiens, le célèbre antiquaire romain est naturellement amené à chercher la signification que les fidèles pouvaient attacher à ces derniers sujets, et il pense qu'on doit les classer avec les types agonistiques, courses de chars, jeux du cirque, rappelant les combats pour un prix, autrement dire la vie et la récompense future.

Mais il nous faut remarquer qu'ici rien ne nous montre que la tombe de Saint-Clamens soit l'œuvre d'un fidèle, car les païens en ont fait plusieurs du même type.

A-t-elle dans un temps postérieur reçu les restes d'un chrétien? On ne saurait le dire; mais ce fait même ne pourrait mener à une attribution certaine, car nous savons, par de nombreux exemples, que nos pères n'hésitaient point à déposer leurs morts dans d'anciennes tombes païennes, alors même qu'elles portaient des sujets mythologiques. A Marseille, deux tombeaux où figurent les forges de Vulcain et des Centaures, ont reçu les corps de saint Victor et de saint Mauron. Charlemagne a été déposé, à Aix-la-Chapelle, dans une belle tombe de marbre dont les bas-reliefs représentent l'enlèvement de Proserpine.

Le sarcophage de Saint-Clamens me paraît être une de ces tombes de fabrication païenne que les chrétiens ont employées avec d'autant moins de scrupules qu'elles n'avaient rien qui pût blesser les yeux.

Veuillez agréer, etc.

EDMOND LE BLANT.

A. L.

(1) Dans une précédente lettre, M. Le Blant me disait : « Les monuments chrétiens portent des scènes de vendanges et même les figures des saisons; c'étaient des représentations innocentes que nos pères ne répudiaient pas comme des sujets nettement païens. »

DOCUMENTS INÉDITS.

Lettres d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe (1).

XVI (2).

Au duc d'Anjou.

Monseigneur, parceque je m'assure que vous verrez ce que j'escritz presentement au Roy, je me garderay de vous ennuyer par long escript, si ce n'est pour vous supplier très humblement qu'il vous plaise considerer l'importance de Baionne au service de leurs Magestés et vostre et au deffault qui est en icelle de tout ce qui y est requis, ainsi que j'ay plusieurs fois faict entendre à icelles et voir. Quant à moy, quant le Roy ne m'auroit donné en charge que deux feux de paille, j'espere en Dieu qu'il me donra la grace de mourir entre deux les armes au poing comme ung gentilhomme doibt faire (3). Au demourant, Monseigneur, messeigneurs les princes de Navarre et de Condé sont au Mont de Marsan (4). Je fusse volontiers allé jusques là, n'eust esté qu'à l'occasion de ma cheute j'ay le bras droict qui me faict encore grand mal, principalement pour leur faire la reverance, et aussi pour voir la compaignie qui est là. On faict courir le bruict de deça que mondict sieur le prince de Navarre s'en revient à Pau. Au reste, Monseigneur, je vous supplye très humblement ne trouver mauvais que j'ay voulu vous ramentavoir ma pouvretté qui est telle que je vous promectz qu'oncques je ne fuz si mal, car il y a trois ans que je n'ay receu ung denier et depuis ce temps tousjours [eu recours] à l'emprunt. Mais à présant je suis au bout de mes credictz oultre qu'il m'est deu de trente huit à quarante mil livres des arrerages de mes estatz. Vray est qu'en deduction de ceste somme le

(1) Voir plus haut, page 30.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15554, f° 38.

(3) La familiarité de la phrase ne l'empêche pas d'être bien énergique, de sonner bien fièrement et d'être vraiment caractérisque.

(4) Le futur Henri IV et son cousin Henri Ier de Bourbon, prince de Condé. M. Berger de Xivrey n'a pas connu le séjour du roi de Navarre à Mont-de-Marsan en mars 1572. Dans l'*Itinéraire* placé à la fin du tome II du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, on n'indique, pour le mois de mars, qu'un séjour à Nérac, le 2, et qu'un séjour à Blois (date indéterminée). Voilà donc encore une lacune comblée dans le tableau de M. Berger de Xivrey.

Roy m'avoit donné assignation de treze mil quatre cens livres sur les deniers extraordinaires de Guyenne, à la poursuyte de laquelle ung gentilhomme que j'avois envoyé en court m'a despendu deux ou trois cens escuz, et enfin j'ay trouvé qu'elle estoict faulse, car il n'y eust jamais de telle nature de deniers de quoy le Roy n'aict faict ainsi que m'a respondu le general des finances de sa dicte Majesté audict pays de Guyenne et m'a dict qu'il me vauldroict autant estre assigné sur le sablon d'Estampes (1); et lorsque ce gentilhomme dont je vous ay parlé pansa remonstrer à Monsieur de Marrilhac (2) que de ceste assignation je n'en aurois jamais ung denier, il luy pansa saulter aux yeulx à force de le constraindre à la prendre. Voilà, Monseigneur, comme je suis traitté. Je l'ay renvoyé à Sa Majesté et vous supplie tres humblement, Monseigneur, m'estre aydant pour qu'il plaise au Roy m'en donner quelque chose affin que j'aye quelque moyen de vous faire service, m'assurant que s'il vous plaist me deppartir la moindre de voz faveurs que j'en auray quelque chose. Autrement je vous promectz, Monseigneur, et vous puis asseurer qu'il est hors de ma puissance de supporter sans autre moyen la charge que le Roy m'a donnée, mesmes que s'il survient affaire digne du bien de vostre service et d'en donner promptement advis à leurs Magestés et à vous, je n'en ay nul remede ny expedient.

Monseigneur, je supplie le Createur vous donner en santé très heureuse et longue vie.

De Peyrehorade, ce 20 mars 1572 (3).

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

A. Daspremont.

XVII (4).

Au roy Charles IX.

Sire, je vous ay faict entendre par ma derniere despeche les advis que j'avois du cousté d'Espaigne et ce que l'on murmuroit en ce pays

(1) Le *Dictionnaire de Trévoux* donne du *sablon* la définition que voici : « Menu sable qui est d'ordinaire blanc, comme le *sablon* d'Etampes, qui sert à écurer la vaisselle d'étain, de cuivre, et à d'autres usages. »

(2) Guillaume de Marillac, contrôleur général des finances, mort en 1573, était le frère de l'archevêque de Vienne, Charles de Marillac, et le père du garde des sceaux Michel de Marillac et du maréchal Louis de Marillac.

(3) Le 9 du même mois, le vicomte d'Orthe avait écrit de Peyrehorade au roi de France pour l'informer du passage à Bayonne de divers courriers anglais, espagnols et allemands. Je n'ai pas cru devoir reproduire cette lettre (fonds français, vol. 15554, f° 26), qui est à la fois très courte et très insignifiante.

(4) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15554, f° 53.

de Guyenne, et parceque cella continue de plus en plus et qu'à ce qu'on m'a assuré les compaignies de gens de cheval dont je vous faisois mention par ma dicte despeche sont descendues jusques à Maye, qui est ung lieu bien près de ceste frontiere, avec quelque nombre de gens de pied, oultre lesquelz on en tient pretz et enrollez encor davantage, et que vous pouvez, pour vous en avoir fort souvant adverty, estre informé de l'estat de Baionne, laquelle voz voisins cognoissent aussi bien que moy, je n'ay voulu faillir, tant pour le devoir que j'ay à vostre service que pour avoir mon honneur obligé là dedans, à vous supplier très humblement ne trouver mauvais si je vous foys souvenir de l'importance qu'elle est au bien de voz afferes et qu'il vous plaise me commander voz bon vouloir et intention pour que je mette peyne de la suyvre et que sçaiche à quoy m'en tenir; car sans cella je ne puis bonnement me deffendre de ceulx qui vous pourroient ou vouldroyent nuyre, veu qu'ilz cognoissent Baionne entierement desnuée du necessaire à la deffense d'icelle et sçavent, qui plus est, que vous nous avez deffendu toute sorte d'armes, qui a esté cause que la pluspart de ceulx qui en avoyent les ont vendues, les autres qui n'en font plus de compte n'en pouvant faire fruict s'il estoit besoing pour vostre service : qui me faict doubter que survenant affaire pressé je me trouverois bien empesché d'avoir si tost que le besoing le requerroit mis en œuvre et equipage ceulx de qui j'ay accoustumé de mander pour le bien d'icelluy. Toutesfois je me suis resolu que je n'ay qu'une vye laquelle je defendray pour garder ce qu'il vous a pleu me donner en charge, qui est tout ce que je puis faire. Bien vous veulx je supplyer très humblement, Sire, qu'il vous plaise nous permettre, à tout le moings à ceulx que j'ay tousjours employé aux occasions qui se sont presentées pour le bien de vostre dict service, de porter armes, pour que s'il estoict entreprins quelque chose de travers au prejudice d'icelluy j'aye quelque moyen de deffendre ce en quoy mon honneur est engagé, pour le devoir de la quelle je vous supplye tres humblement ne prendre en mauvaise part ce [que] je vous dy, que Baionne ne se peult dire vostre si vous ne l'avez en autre recommandation. Il vous plaira, Sire, y donner l'ordre requis et commander qu'il me soict respondu, affin que je ne soye tousjours constrainct de vous importuner pour ce deffault. Au demeurant, je vous escrivis le xie de febvrier dernier une lettre acompaignée d'autre des lieuctenant de maire, eschevins et consuls de Baionne, par lesquelles vous estoit remonstré leur nécessité, mesmes comme journellement transgressant voz edictz on transporte des bledz

en Espaigne; qui faict que voz pouvres subjectz d'icy autour sont à la faim, ayant esté constrainctz de me requerir et prier, comme Vostre Majesté aura peu entendre par la leur, que je leur en voulusse deppartir de celluy de vostre magasin à Baionne à la charge d'en y remettre autant, de quoy j'attendz vostre commandement. Et qui plus est, Sire, peult avoir quinze ou vingt jours que le galion que j'avois envoyé sur mer pour l'entretenement de voz dicts edictz auroit faict prinse d'ung navire chargé de fer et autres choses par iceulx prohibées qui s'en alloit en Espaigne et fust advenu à St Jehan de Luz. Toutesfois, Sire, ceux dudict lieu, comme ilz ont accoustumé de desdaigner les edictz et commandementz qu'il vous a pleu donner à ceulx qui commandent en ce pays et continuant leurs mauvaises façons de faire, ont donné moyen, faveur et ayde au maistre dudict navire; et qui plus est, quant ceulx à qui j'avois donné commission soubz vostre commandement d'executer le contenu en voz dictz editz leur ont pansé remonstrer leur faulte, ilz les ont si bien menassés et traictés que la fuyte a bien servy aux aucuns et la patience aux autres. Je vous supplye très humblement, Sire, commander à quelcun de deça d'informer de telles insolences, affin que les aucteurs d'icelles ne demeurent impugnis de la pugnition condigne à leur merite, et qu'elle serve d'exemple aux autres. Car autrement Vostre Majesté ne sera jamais bien obeye de telles gens. Au surplus, Sire, Messieurs les princes de Navarre et de Condé sont en Bearn, lequel sieur prince de Navarre est tous les jours à cheval pour faire entendre et monstrer à l'œil audict sieur prince de Condé ce qu'est dudict pays, allant de ville à autre (1), qui est tout ce que je vous puis dire.

Sire, je supplie le Créateur vous maintenir en santé, prosperité, et vous donner tres longue et tres heureuse vie.

De Peyrehorade, ce VIIe jour d'avril 1572.

Vostre tres humble et tres obeissant subject et serviteur.

A. Daspremont.

XVIII (2).

Au duc d'Anjou.

Monseigneur, j'ay receu une lettre du Roy et une autre de vostre haultesse du XXIX du passé. Sa Magesté me commande executer quel-

(1) M. Berger de Xivrey (*Séjours et itinéraire du roi de Navarre*) a signalé, d'après l'ouvrage de l'abbé Poeydavant, la présence du futur Henri IV en Béarn au mois d'avril 1572. Les détails manquent totalement dans le tableau pour toute la période comprise entre le 2 mars et le 11 juillet.

(2) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15554, f° 237.

ques choses qui concernent son service, et la vostre ce (*sic*) reffaire à celle du Roy. Je fais presentement à Sa Majesté response bien ample et donne advis audict seigneur de ce qu'ay apprins de noz voisins, et m'assurant [que] verrez tout, pour ne vous ennuyer, ne vous en escripveray autre chose en ceste icy que vous supplier tres humblement, Monseigneur, vous plaise faire ce bien au service du Roy et vostre de me commander clairement les voulloir et intension de sa dicte Magesté et vostres, lesquels vous assure, Monseigneur, ensuyveray jusques au derniere goutte de mon sang sans regarder ça ne là, et considerez, s'il vous plaist, l'estat en quoy est ceste ville, lequel plusieurs foys cy devant ay faict entendre au Roy et à vous.

Je supplie le Createur, Monseigneur, vous donner en santé bonne, longue et tres heureuse vie, me recommandant tres humblement à vostre bonne grace.

De Baione, ce XVII de juing 1572.

Vostre tres humble et tres obeissant et tres affectionné serviteur.

A. DASPREMONT.

(*Les appendices prochainement.*)

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

LES ETATS DU NÉBOUZAN, par M. Alphonse COUGET, président du tribunal de Muret, membre de plusieurs sociétés savantes. Un volume grand in-8° de 123 pages, orné d'un blason. Toulouse, Privat; Saint-Gaudens, Abadie. Prix : 2 fr. 50 c.; franco, 2 fr. 80 c.

L'ouvrage dont l'éminent président de Muret, originaire de Saint-Gaudens, a doté son pays, comprend trois parties enrichies de notes substantielles.

La première partie a trait à la tenue des Etats particuliers du Nébouzan en 1743 et en 1789.

L'auteur déroule d'abord en quelques pages l'histoire du pays depuis l'établissement des Onebusates, en s'attachant surtout à la ville de Saint-Gaudens, séparée du Comminges par le comte de

Foix en 1334 et devenant la capitale de la vicomté, dont il a soin d'indiquer exactement les divisions :

« Le Nébouzan comprenait : 1° la châtellenie de Saint-Gaudens, composée seulement de la ville de ce nom et du bourg voisin de Miramont; 2° la châtellenie de Cassagnabère, avec : Cassagnabère, patrie du cardinal d'Ossat (1), Lannemezan, Pinas, Peyrouzet, Tuzaguet, Escala, Aulon, Saint-Félix, Seiglan, Ramefort; 3° la châtellenie de Saint-Plancard, avec : Saint-Plancard, la Roque, Balesta, Franquevieille, Loudet, Le Cuing, Lodes, Espugue, Sarrecave, Montmaurin, Nizan, Blajan; 4° celle de Sauveterre, s'étendant seulement sur six communautés : Sauveterre, Labarthe-de-Rivière, Ardiège, Barbazan, Labroquère et Gourdan; 5° la viguerie de Mauvesin vers le Bigorre, se composant dudit lieu de Mauvesin et des communautés d'Avesac, Capvern, La Grange, Bégole, Tilhouse, Lutilhous, Laborde, Péré, Gourgue, Bourg, Sarlabous, Benqué, Baixère, Espèche, Lomné, Bulan, Asque, Marsas, Fréchendets, Espieil, Bettes, Castillon, Uzer, Cieutat, Poumaroux, Chelle, Artigami. »

Le Nébouzan fut un des rares pays de l'ancienne France qui conservèrent jusqu'à la fin leur administration provinciale. Les Etats s'assemblaient tous les ans à Saint-Gaudens; M. Couget nous donne, d'après les procès-verbaux authentiques, une analyse très intéressante de leurs travaux à deux époques bien distinctes, au milieu du règne de Louis XV et à la fin du règne de Louis XVI.

C'est toujours le comte d'Ercé, sénéchal du Nébouzan, qui les convoque. Notre auteur définit avec précision le terme de *sénéchal*, en distinguant les sénéchaux de robe longue et les sénéchaux d'épée ou de robe courte. Cette charge était héréditaire dans la famille de Siregand, originaire du Couseran, où elle possédait les seigneuries d'Ercé et d'Aulus.

Deux ecclésiastiques, neuf seigneurs et trente-quatre députés du tiers siégèrent aux Etats de 1743, tenus du 18 au 21 février sous la présidence de dom Joseph d'Huos, prieur de l'abbaye de l'Escaladieu. Ceux de 1789, ouverts le 25 janvier, comprirent un seul ecclésiastique, M. de Moncaup, chanoine de la collégiale de Saint-Gaudens, président en l'absence des abbés de Nisors, de l'Escaladieu et de Bonnefont, treize nobles, trente-quatre députés du tiers-état.

(1) [Le cardinal d'Ossat était né à Larroque-Magnoac, d'après les actes les plus irrécusables; mais sa mère était native de Cassagnabère. Voyez la notice de M. Tamizey de Larroque, en tête des *Lettres inédites* du diplomate gascon, *Revue de G.*, t. XIII, p. 25. — L. C.]

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Couget les précieux détails de ces sessions, dans lesquelles se réglaient les intérêts divers du pays. Remarquons seulement que les Etats de 1789 élurent des députés aux Etats généraux, M. de Moncaup pour le clergé; M. Dispan de Floran pour la noblesse; pour le tiers, M. Montalègre fils, avocat au Parlement, et M. Pégot, négociant, consul de Saint-Gaudens. L'indemnité allouée à chacun de ces députés fut fixée à 600 livres pour le voyage, retour compris, et à 12 livres par jour. Mais ces nominations furent sans effet, et le Nébouzan n'eut pas de représentation particulière aux Etats généraux.

C'est ce que nous voyons dans la deuxième partie, consacrée à la convocation et à la réunion des trois Etats à Muret au mois d'avril 1789.

En exécution de l'édit de réunion des Etats généraux, une lettre royale convoqua dans la ville de Muret *tous ceux des trois Etats des comtés et pays de Comminges, Couseran et Nébousan, pour conférer et communiquer ensemble tant des remontrances, plaintes et doléances, que des moyens et avis qu'ils auraient à proposer à l'assemblée générale des Etats,* à laquelle ils devaient envoyer deux députations. On sait que chaque députation se composait d'un membre du clergé, d'un membre de la noblesse et de deux membres du tiers-état, car un arrêt du conseil du 27 décembre 1788 avait, sur l'avis du roi, contraire à la décision de la seconde assemblée des notables, ordonné le doublement du tiers.

L'auteur fait justice en passant de l'opinion qui considère Saint-Bertrand, siège de l'évêché, comme la capitale du Comminges et prouve que ce titre ne peut être contesté à la ville de Muret.

Le marquis d'Espagne fut chargé de remplir les fonctions de sénéchal de Comminges, et il rendit, le 21 mars, une ordonnance de convocation, que M. Couget reproduit en entier. Une incroyable activité règna dès lors dans le bassin de la Basse-Garonne, comme dans le reste de la France, car les trois ordres se réunirent, le 6 avril, en assemblée générale dans l'église paroissiale Saint-Jacques, où l'évêque de Couseran célébra la messe du Saint-Esprit. Après les discours du sénéchal et du procureur du roi, suivis d'un appel nominal, M. Montalègre, député de Saint-Gaudens et syndic du Nébouzan, formula une protestation solennelle contre la réunion du Nébouzan au Comminges, dont les intérêts étaient différents. Cette protestation fut renouvelée avec insistance dans la réunion particulière de chaque ordre. Le Couseran avait formulé une semblable récla-

mation dans l'assemblée générale par l'organe de M. Bisson, chanoine précenteur du chapitre cathédral de Saint-Lizier, mais il appuyait sa prétention d'une autre manière. Tandis que les Nébouzanais obéissaient à la convocation, les trois ordres du Couseran n'en avaient point tenu compte, à l'exception de six membres du clergé, Monseigneur de Lastic, M. de Roquemaurel, dignitaire sacristain de la cathédrale, M. Bisson, chanoine précenteur, M. Roulan, curé de Montesquieu-Avantès, M. Lazerge, curé de Mercenac, et le curé de Caumont. Mais le 20 avril, l'évêque de Couseran, rappelé par ses diocésains, céda la présidence des Etats de Muret à celui de Comminges, et se retira dans son diocèse avec les cinq prêtres qui l'avaient accompagné.

Le clergé de Comminges et Nébouzan élut MM. Cornus, curé de Muret, et Lasmastres, curé de l'Isle-en-Dodon; la noblesse choisit le baron de Montagut-Barran (Pierre-Elisabeth-Denis) et le vicomte d'Ustou-Saint-Michel (Stanislas-Bernard-Pierre), chevalier de Saint-Louis; le tiers délégua M. Jean-Pierre Latour, docteur-médecin, maire électif d'Aspet, M. Bertrand Pégot, négociant à Saint-Gaudens, M. Jean-Pierre Roger, juge royal de Simorre, et enfin, son président M. Jean Laviguerie, juge royal du Comminges, lieutenant-général des Etats.

Dans une troisième partie, l'auteur donne la liste complète et méthodique des membres des trois ordres qui assistèrent à l'assemblée de Muret ou s'y firent représenter. Les membres du tiers ne pouvaient donner de procuration, puisqu'ils représentaient eux-mêmes leurs communautés; aussi, se produisit-il seulement 13 absences, sans compter le Couseran, sur 630 députés de cet ordre.

Là se termine la tâche si brillamment remplie de l'auteur, — *auctoris amici,* dirons-nous, car il nous honore de son affection; aussi nous permettra-t-il de joindre ici un court appendice à son œuvre en ajoutant que notre pays de Couseran, plus heureux que le Nébouzan, son voisin, obtint, quoique n'ayant jamais eu d'Etats et compris dans l'élection de Comminges, le droit de nommer une députation particulière aux Etats Généraux, mais seulement trois députés au lieu de quatre, et que les trois ordres, réunis à Saint-Girons à la fin d'avril par le marquis d'Espagne, élurent pour le clergé Monseigneur Dominique de Lastic, pour la noblesse le comte de Pannetier Miglos, seigneur de Villeneuve, et pour le tiers le comte de Chambors. On peut remarquer la parfaite union du clergé qui délégua son chef, ce qui eut lieu dans plusieurs diocèses, et les

bonnes dispositions du peuple envers la noblesse, puisqu'il choisit un seigneur pour le représenter, exemple rare et qui indique combien nos pacifiques populations étaient peu désireuses de changements, sinon d'améliorations.

B^on^ DE BARDIES.

II

L'ADMINISTRATION DE LA GASCOGNE, DE LA NAVARRE ET DU BÉARN EN 1740, par M. le baron LOUIS DE BARDIES. Ouvrage couronné par la Société archéologie du midi de la France. Paris, Maur. Tardieu, 1882. In-12 de 170 p.

Le titre de ce petit volume en fait pressentir l'intérêt sérieux. Mais il ne dit pas à quelles sources le consciencieux auteur a puisé pour nous montrer le fonctionnement de notre administration provinciale, pendant le cours d'une année du dernier siècle. Les premières pages nous édifient sur ce point. M. de Bardies a résumé un registre contenant les minutes de la correspondance d'un intendant d'Auch, M. de Sérilly, frère de M. d'Etigny, avec les principaux membres du gouvernement : M. d'Orri, contrôleur général des finances, M. de Breteuil, ministre de la guerre, les conseillers d'Etat d'Ormesson, La Houssaye, Trudaine, le chancelier d'Aguesseau, etc. Ce précieux registre est conservé aux archives départementales d'Auch; M. de Bardies a oublié de le dire, mais il en a extrait la substance pour notre grande utilité, après avoir fait connaître sommairement l'intendance d'Auch et l'intendant Sérilly.

« L'intendance d'Auch, dit-il, comprenait : I. la généralité d'Auch proprement dite, c'est-à-dire le ressort du bureau des finances établi à Auch par un édit d'avril 1716, composée : 1° de six élections : Armagnac, Astarac, Comminges, Lomagne, Rivière-Verdun et les Lannes; 2° de trois pays d'Etats : le Nébouzan, le Bigorre et le pays de Soule; 3° de neuf pays et villes abonnés : les Quatre-Vallées, le pays de Labourd, les bastilles de Marsan, le Tursan, le Gabardan, les villes de Bayonne, Mont-de-Marsan, Dax et Lectoure; — II. Le Béarn et la Basse-Navarre, pays d'Etats... »

Jean-Nicolas Mégret de Sérilly fut chargé de cette intendance en 1739. Il s'était fait apprécier à la cour des aides, où il avait longtemps rempli les fonctions d'avocat général, puis de conseiller. Il succédait, à Auch, à M. de Saint-Contest, « homme de fortune plutôt que de mérite. » Son administration fut intelligente, active et salutaire, mais courte. Il quitta Auch en février 1744 « et fut rem-

placé par M. de La Bove. Il alla en Bourgogne, puis en Alsace; en 1748, il était intendant de l'armée d'Italie; il fut souvent question de lui pour le ministère de la guerre ou le contrôle général des finances (p. 12). »

Comme le pouvoir des intendants s'étendait à tout, et que, d'autre part, ils devaient rendre compte de tous leurs actes au pouvoir central dont ils étaient les instruments, on comprend que les minutes des lettres administratives de M. de Sérilly pendant une année entière fournissent des lumières sur toutes les branches de l'administration. De plus, une foule de villes et de personnes notables de notre pays trouveront dans cette correspondance, et dans le résumé substantiel et méthodique qu'en a tracé M. de Bardies, des traits de leur histoire. Tout est réparti, dans cet excellent mémoire, sous trois chefs, dont le premier est le plus considérable : *finances, — police et justice, — armée.*

De la première partie, qui embrasse treize articles distincts, je veux extraire un bon nombre de brèves indications, pour en faire apprécier un peu l'intérêt et la variété. On notera la sollicitude de l'intendant d'Auch pour obtenir des diminutions d'impôts en faveur des cultivateurs, après des grêles et des inondations (p. 20), et pour améliorer le service du recouvrement des impôts (23); une discussion entre les négociants de Bayonne et les commis à la recette des *droits de coutume* de cette ville (25); une autre sur les privilèges (relatifs aux même droits) du duc de Gramont; des aliénations de droits domaniaux, et même de certains domaines, en faveur de M. du Lyon, baron de Campet, à Mont-de-Marsan, de M. de Mun, à Samatan (p. 32); d'intéressants détails sur les réparations des prisons de Bayonne et surtout du château de Pau (36), sur des projets de construction d'un magasin de poudre à Bayonne et d'un hôpital à Saint-Jean-Pied-de-Port (38), ainsi que sur la *monnaie* de Bayonne (39); deux lettres fort circonstanciées sur les souffrances de l'agriculture dans toute la province (43, 49); des communications encore plus étendues sur le *commerce* et l'*industrie* de la même région, qui souffraient surtout, au jugement éclairé de M. de Sérilly, de nombreuses mesures prohibitives (M. de Bardies reproduit en entier deux rapports relatifs, l'un à la fabrication du papier, 66, l'autre à la tannerie, 69); des pages très instructives sur les efforts du digne frère de M. d'Etigny pour les *travaux publics*, surtout pour la voirie, dont l'amélioration sérieuse avait commencé dans notre province en 1739, à l'occasion du passage de Madame (p. 72);

des faits nombreux relatifs aux intérêts des communautés (communes) de Pimbo, de Villeneuve-de-Marsan, de Campan, de Saint-Plancard de Nébouzan et de bien d'autres, dont les noms sont quelquefois altérés ici (Hagetman, *lisez* Hagetmau, *Le Grès* en Lomagne? *Bazzun* en Béarn?) Enfin, des rapports à lire sur les enfants trouvés (101) et sur le régime économique des prisons (107).

La deuxième et la troisième partie offrent moins de faits, mais quelques-uns d'une importance sérieuse et parfois d'un bien curieux intérêt : ainsi l'affaire du costume officiel des consuls de Sainte-Marie d'Oloron, dont le chaperon rouge doit être doublé de violet à raison de la seigneurie directe de l'évêque (114); le conflit de préséance entre le présidial et le lieutenant de roi à Dax; les deux cabales des gens de Montréjeau au sujet du droit de taverne; la querelle de la ville d'Aire et du Mas d'Aire; des demandes de séquestration de débauchés (au fort de Lourdes), de jeunes filles compromises qu'on envoyait au couvent (la pension à celui de Mirande était de 120 livres), et d'ecclésiastiques déréglés qu'on détenait au séminaire (Auch, Aire); un dissentiment, ou plutôt une délicatesse et une question d'étiquette entre l'évêque et le chapitre de Lectoure (p. 130). En ce qui concerne l'*armée*, rien n'est plus curieux que les abus qui trop souvent accompagnaient le recrutement des militaires. M. de Sérilly réprimait de son mieux les fraudes des embaucheurs. J'emprunte une anecdote à sa correspondance, d'après M. de Bardies, pour racheter un peu par cette citation étendue la sécheresse des notes qui précèdent.

Un sergent de M. de Malause, colonel du régiment d'Agénois, en est le principal acteur. « Au mois de septembre dernier, écrit l'intendant en décembre 1740, ce sergent, étant à Auch avec quelques hommes de recrue qu'il y avait fait, se trouva un jour dans un jeu de billard proche le collège, où Claude Mical, jeune rhétoricien, était avec d'autres écoliers ses camarades. Il avait été maltraité le matin par son oncle, entreposeur du tabac, sur le soupçon qu'il avait pris quelque argent dans son comptoir. Il fut averti étant au billard qu'on le cherchait de la part de la police pour le conduire en prison, et cela était vrai, son oncle ayant jugé cette correction nécessaire pour prévenir un plus grand désordre. Ce jeune homme intimidé chercha à se sauver, et, de la façon dont il s'y prenait, il serait immanquablement tombé dans l'embuscade si ce sergent ne l'avait officieusement fait tomber dans une autre. Il lui offrit son secours pour le garantir des poursuites de son oncle et l'emmena avec lui et deux

soldats de recrue au cabaret. Quand ils y furent, il ne fut question que de se réjouir et de boire. Il fut tant bu, en effet, que quand le sergent jugea que la raison du jeune homme était évanouie, il lui présenta un papier à signer, sans lui parler le moins du monde d'engagement. Ce jeune homme savait si peu ce qu'il faisait qu'il ne signa que la moitié de son nom; peu de moments après, ceux qui le cherchaient l'ayant trouvé l'emmenèrent en prison. » Peu après, le sergent alla demander à l'intendant un ordre pour se faire remettre le pauvre garçon. L'intendant lui fit des objections contre la validité d'un tel engagement. Le sergent y répondit « d'un ton assez cavalier, » écrit M. de Sérilly. « Je ne pris point garde au ton, continue-t-il, je pris le mien à une octave plus bas et je lui dis que je me ferais éclaircir, etc... Il abusa de la douceur avec laquelle je crus devoir lui parler; il répliqua par un f. qu'il me le ferait bien rendre, qu'il en allait écrire sur le champ à son colonel et qu'on verrait beau jeu. Je méprisai son ivresse; je lui dis de sortir de chez moi et je rentrai. Cette petite scène se passa en présence de quelques gentilshommes du voisinage qui avaient dîné avec moi. Sur le soir du même jour, le geôlier me fit avertir que ce sergent, accompagné de quelques soldats de recrue, cherchait à enlever le jeune homme en question et qu'il voulait forcer la prison. J'y envoyai quelques cavaliers de maréchaussée pour l'empêcher. Il se retira dans son auberge. » Il y reçut de l'intendant l'ordre d'abandonner une prétention si mal fondée. Sur quoi, nouvelle visite et nouvelles insolences du sergent recruteur chez M. de Sérilly, et seconde tentative de sa part pour forcer la prison d'Auch. L'intendant lui fait dire alors d'avoir à quitter la ville dans les vingt-quatre heures. Au lieu d'obéir, il se met au lit, faisant le malade. Un médecin, envoyé le lendemain pour le visiter, l'ayant trouvé en parfait état, l'obstiné sergent dut enfin vider la place, pour éviter lui-même la prison. On ne sait pas le dénouement de l'affaire; mais il n'y a pas de doute que le ministre, si bien informé par M. de Sérilly, ne lui ait donné raison contre M. de Malause, trop docile aux rapports de son subordonné.

Je n'ai plus à recommander le livre si curieux et si instructif de mon excellent collaborateur. Mais je suis heureux de conclure avec un juge des plus compétents, M. l'abbé E. Allain (*Lettres chrétiennes* de mars-avril, p. 462), qu'il offre un double intérêt : « D'abord, il apporte une utile contribution à l'étude de l'histoire administrative de l'ancien régime, et aide à comprendre le fonctionnement de

la machine administrative au siècle dernier... Ensuite, la correspondance de M. de Sérilly abonde en renseignements curieux sur la situation de la généralité d'Auch au milieu du XVIIIe siècle. Ces renseignements authentiques ont la plus grande valeur, et on ne connaîtra à fond l'ancien régime qu'après la publication d'études du même genre sur toutes nos provinces. »

LÉONCE COUTURE.

CORRESPONDANCE.

L'inscription *A picque poîdre...* du chœur de Sainte-Marie d'Auch.

Monsieur le rédacteur en chef,

En 1861, je crus pouvoir interpréter, autrement que ne l'avaient fait des archéologues distingués, l'inscription en relief que les artistes, dont les noms auraient mérité d'être conservés, sculptèrent, en se séparant de leur œuvre, sur l'un des panneaux de la belle boiserie de la cathédrale d'Auch. A ce sujet, j'adressai une lettre à M. Noulens, directeur de la *Revue d'Aquitaine,* qui la publia dans ce recueil (tome VI, page 244), sous la signature de *Jean de la Hyse.*

Flatté de trouver mon opinion acceptée par MM. les excursionnistes de la *Société française d'archéologie* dans le Gers, ou tout au moins par M. Adrien Lavergne, leur rapporteur (dernier numéro de la *Revue de Gascogne),* je tiens à honneur de m'en déclarer l'auteur. Ceci, Monsieur le rédacteur en chef, n'est pas une réclamation, mais un aveu.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance ou plutôt le renouvellement de ma considération distinguée.

Dr J.-B. NOULET.

Venerque, 10 avril 1882.

NOTES DIVERSES.

CLXIX. Jean de Monluc à Amiens.

Un des membres les plus savants de la Société des Antiquaires de Normandie, M. F. Pouy, vient de publier un travail très intéressant intitulé : *La chambre du Conseil des Etats de Picardie pendant la Ligue suivie de docu-*

ments inédits, etc. (Amiens, imprimerie Delattre-Lencel, in-8°.) De ce volume, qui s'adresse à la fois aux érudits et aux bibliophiles, j'extrais quelques détails entièrement neufs sur Jean de Monluc, seigneur de Balagny, le fils de l'évêque de Valence (1) (p. 31-33) : « La Chambre des Etats avait eu la main plus heureuse en choisissant Balagny, comme lieutenant général du duc d'Aumale (2). C'était un soldat dévoué, assez favorisé dans ses expéditions; il commença la campagne avec 250 lanciers seulement cantonnés à Bray, mais ce nombre fut, par la suite, notablement augmenté. Balagny, se portant avec rapidité sur les points menacés, parvint plusieurs fois à repousser victorieusement l'ennemi. Ses quelques succès l'avaient assez bien posé, aussi était-il l'enfant gâté de MM. du Conseil et de la ville, qui déléguèrent quatre d'entre eux, en juin 1589, pour tenir sur les fonts de baptême son fils, auquel ils donnèrent pour prénom *Damien*. Le présent d'une vaisselle d'or, qui fut fait au nouveau-né, représentait une valeur de 100 écus. On aurait peut-être voulu faire plus, mais l'état des finances ne le permettait pas. Le dénuement était tel, que l'on était parfois obligé de reprendre à des serviteurs de la cause ce qu'on leur avait donné comme récompense, sauf à le leur restituer si les temps étaient devenus meilleurs. Balagny lui-même fut victime de cet état de détresse. On lui avait fait présent des chevaux de M. le comte de Saint-Pol, mais on fut obligé de lui réclamer la nourriture et le logement de ces animaux mis en fourrière, ce qui montait à une somme fort élevée, en sorte que le présent fut refusé par le donataire et que les chevaux furent vendus. Le prix servit d'abord à payer les frais, et le surplus entra dans la caisse de la Ligue, véritable tonneau des Danaïdes (3). »

T. DE L.

(1) Puisque j'ai nommé ce prélat, dont je me suis ici tant occupé, je citerai quatre ou cinq lignes que je viens de lire dans une plaquette du dr Ulysse Chevalier (*les Abbayes laïques et les présents de la ville de Romans sous les consuls*. Valence, 1882, in-8°, p. 18) : « 19 novembre 1576. La ville ayant appris le mécontentement de l'évêque de Valence, sur ce qu'à son passage à Romans on ne lui avait pas rendu honneur ni fait accueil, il est résolu que les consuls avec quelques notables iront à Valence présenter au prélat des excuses et lui offrir plusieurs pièces de vin. »

(2) Balagny, qui était gouverneur de Cambrai depuis 1581, fut élu lieutenant général en Picardie le 15 janvier 1589.

(3) M. Pouy a reproduit (note de la page 31) une lettre écrite par Balagny, le 7 avril 1589, à l'Echevinage de Saint-Quentin, pour le solliciter d'entrer dans l'Union. Il cite, en cette même note, le mot par lequel le futur maréchal de France justifiait les énormes rançons qu'il exigeait de ses prisonniers : *il faut se servir de son ennemi lorsqu'on le tient*. — Nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici une addition au *Vasconiana*, empruntée par M. Pouy à un chroniqueur d'Amiens (p. 42-43) : « Pagès raconte, non sans malice, après avoir cité les noms de ces nouveaux nobles, l'anecdote qui suit : Autrefois, lorsqu'un secrétaire du roi venait à mourir dans sa charge, il transmettait à ses descendants ses droits à la noblesse, ce qui n'était pas ignoré en Gascogne, en sorte qu'un jour un noble des bords de la Garonne, disputant avec un de ses amis, fils d'un secrétaire du roi, sur leur noblesse respective, le premier n'ayant sans doute pas de titres anciens à montrer, dit au second, qui demandait à les voir : Vous en parlez à votre aise, votre père est mort, et votre premier titre est son billet d'enterrement. »

QUESTIONS.

198. Nostradamus à Saint-Blancard.

M. Philippe Lauzun a raconté d'une façon très intéressante, dans la *Revue de l'Agenais* (janvier et février 1882, p. 25-40), l'*Excursion de la Société française d'archéologie dans le département du Gers*, excursion dont M. Adrien Lavergne a si savamment entretenu les lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Le jeune archéologue, parlant du château de Saint-Blancard, ce château qui m'a jadis tant émerveillé et dont j'ai tracé ici une enthousiaste description (1), nous dit (p. 38) : « C'est là que naquit le second maréchal de Biron, Charles de Gontaud, à qui Nostradamus, hôte, à ce moment, du château, prédit du haut de la tour de l'Est, en présence des vassaux assemblés, le sort glorieux et aussi la fin lugubre qui l'attendaient. » M. Lauzun est-il, en ce passage, l'interprète de l'histoire ou l'interprète de la légende? Existe-t-il quelque document imprimé ou inédit qui autorise à dire qu'en 1562 Michel de Nostre-Dame était à Saint-Blancard?

T. DE L.

199. Réunion du Nébouzan à la couronne.

Le Nébouzan fut-il réuni à la couronne avec le Comminges, ou seulement plus tard avec le Béarn? L. DE B.

200. Elections de 1789.

Quelle était la teneur des exploits d'assignation aux assemblées convoquées en 1789 pour élire les députés aux Etats-généraux? L. DE B.

(1) *L'amiral Bertrand d'Ornéxan, baron de Saint-Blancard.* Livraison de mai 1867, p. 197.

L'EMPLACEMENT

DE

L'OPPIDUM DES SOTIATES.

Les auteurs qui se sont occupés de rechercher l'emplacement de l'oppidum des Sotiates (voir César, *Guerre des Gaules*, l. III, c. 20) ne sont pas tombés tous d'accord. Les uns ont placé cet oppidum en divers lieux du midi de l'Aquitaine, le long des Pyrénées (1); les autres à Aire, dans les Landes (2); d'autres à Lectoure, dont le territoire confinait à la province romaine (3); enfin le plus grand nombre à Sos (Lot-et-Garonne), sur la lisière des Landes (4).

Cette dernière opinion est celle qui semble avoir prévalu : elle est généralement adoptée aujourd'hui. Je vais essayer d'établir qu'elle n'est pas bien fondée et que c'est à Lectoure, selon toutes les apparences, que se trouvait la capitale et le lieu de refuge des Sotiates.

I

L'Aquitaine proprement dite, l'Aquitaine de César, était bornée par les Pyrénées, l'Océan et la Garonne (César, l. I,

(1) Blaise de Vigenère, trad. des *Comm. de César*; Baudrand, *Dict. géo. et hist.*; Lancelot, *Mém. de l'Ac. des Inscr. et Belles-Lettres*; Bascle de la Grèze, *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*; A. Garrigou, *les Sotiates du temps de César*, etc.

(2) De Marca, *Hist. de Béarn*; d'Ablancourt, trad. des *Comm. de César*.

(3) Sanson, *Rem. sur l'anc. carte de la Gaule*; Wailly, *Géog. hist.*; Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*; Toulougeon, trad. des *Comm. de César*; Cassassoles, *Not. hist. sur la ville de Lectoure*; Manuscrits anciens aux archives municipales de Lectoure, etc.

(4) Oïhenart, *Notitia utr. Vasc.*; de Labastide, *Dissert. sur les Basq.*; de Valois, *Notitia Galliarum*; d'Anville, *Notice de la Gaule*; de Villeneuve-Bargemont, *Mém. de l'Acad. d'Agen*; Chaudruc de Crazannes, *Id.*; du Mège, *Statist. des Départ. Pyrénéens*; Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, etc., etc.

c. 1. P. Mela, II, 2. Strabon, IV, 2. Pline, IV, 31. Ammien Marcellin, XV. *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.*)

Du côté du Nord, la rive droite de la Garonne était occupée, jusqu'au Tarn, par une fraction des *Bituriges Vivisci,* par les *Nitiobriges* et par les *Cadurques,* peuples gaulois, non encore soumis.

Le côté du levant tout entier, sur la rive droite du fleuve, était habité par les peuples subjugués depuis plus d'un demi-siècle de la province romaine.

Il est tout simple de penser que P. Crassus, lieutenant de César, venant de l'Anjou, alla, avant d'envahir l'Aquitaine, se ravitailler de ce dernier côté, où, en toute sécurité, il put « promptement pourvoir aux vivres, rassembler des auxiliaires et de la cavalerie, et faire venir, en outre, de Toulouse et de Narbonne, pays dépendants de la province romaine et voisins de l'Aquitaine, bon nombre d'hommes intrépides. » (César, III, 21.)

En partant de la province romaine, en ligne directe, pour entrer sur le sol aquitain, une retraite forcée dès l'abord devenait aussi facile que l'aurait été, de cette manière, le rassemblement de ces renforts. Dans divers livres des *Commentaires* on voit que César, pour ses opérations du Nord, alla souvent, en personne, chercher des aides de toute sorte dans cette province devenue romaine; on ne peut imaginer pourquoi Crassus, qui devait agir sur ses frontières, n'en aurait pas fait autant.

Ce n'est que l'opinion qui place à Sos le premier but de son entreprise, qui a obligé ceux qui l'ont embrassée à admettre qu'il était parti de chez les *Nitiobriges !*

A deux pas de la province, il aurait néanmoins préféré ce point, et c'est jusque-là qu'il aurait fait venir à lui ses renforts d'hommes courageux, marchant en troupes ou isolés sur des territoires gaulois, après avoir été forcés de franchir le Tarn, aux bords escarpés, plus ou moins près de son embouchure.

Si l'on préférait supposer que Crassus avait été dans la province romaine avec sa légion et que, les vivres et tous les auxiliaires réunis, il se mit en marche par le territoire des *Cadurques* et des *Nitiobriges*, on admettrait une chose plus invraisemblable encore : qu'ayant devant lui, sur une largeur de 150 kilomètres, des passages de plus en plus faciles, il aurait fait un long détour pour attaquer, tout d'abord, laissant les *Vocates* (1) sur ses derrières, le peuple le plus fort de toute l'Aquitaine, celui qui avait battu et repoussé par deux fois ses devanciers en invasion (2).

Mais pour l'entreprise de Crassus, on a supposé que les *Nitiobriges* étaient en paix, parce que, parlant de Teutomat, leur roi, ligué avec Vercingétorix contre les Romains, César dit que « son père Ollovicon avait été déclaré par le Sénat ami du peuple romain. » (César, VII, 31.) C'est tout ce que l'on sait, et pour que cela signifie quelque chose en faveur de Sos, il faut supposer encore qu'Ollovicon vivait tout juste au moment de l'invasion de l'Aquitaine par Crassus, qu'il était roi, que son fils lui succéda et qu'ainsi la royauté gauloise était héréditaire chez les *Nitiobriges*.

Mais, même en acceptant toutes ces hypothèses, quels avantages aurait pu retirer Crassus d'une alliance de ce genre pouvant contrebalancer les commodités qu'il devait trouver dans la province romaine? Quelle était la sécurité que pouvaient offrir ces rois gaulois dont les peuples à l'occasion ne suivaient pas les ordres, ainsi que le prouve ce qui se passa devant les murs de l'*oppidum Sotiatum?* (Voy. César, III, 22.)

(1) Les *Vocates* étaient le peuple de la *Civitas Vasatica* (aujourd'hui Bazas), de la Notice des provinces et des cités; le texte de Pline (l. IV, 33) ne peut laisser subsister de doutes à cet égard.

(2) Si ce n'est pas par les Sotiates que L. Valerius Præconinus et L. Marius furent défaits (César, l. III, 20), on ne s'explique pas l'immobilité de l'Aquitaine devant cette troisième invasion, et sur qui les Sotiates avaient eu ces « victoires qui leur faisaient penser qu'à leur courage était attaché le salut de tout le pays. » (César, l. III, 21.)

Les Romains étaient établis depuis au moins un demi-siècle sur les limites de l'est de l'Aquitaine, et cependant la place la plus forte de ce pays et son peuple le plus puissant et le plus brave auraient été loin des frontières, presque au milieu des terres !

En venant de Sos, Crassus, après sa victoire, serait remonté au Nord vers les *Vocates* laissés sur ses derrières, ensuite il serait descendu, revenant pour ainsi dire sur ses pas, au midi, vers les *Tarusates*. « Après avoir reçu les armes et les otages, Crassus marcha sur les terres des *Vocates* et des *Tarusates* » (1), dit César (III, 23).

Le commencement de la guerre dans une partie de l'Aquitaine aussi reculée « serait contre le sens commun, » s'écrie le vieux géographe Sanson, qui ne fut jamais mieux inspiré qu'en combattant les singulières manœuvres que l'on a prêtées, en adoptant Aire où Sos, au lieutenant de César. (Sanson, *Remarques sur l'ancienne carte de la Gaule.*)

II

Entre tous les oppidums célèbres dont parle César et dont l'emplacement est aujourd'hui bien connu (2), celui que l'on suppose à Sos aurait été le moindre en dimensions et en force, dans des proportions extraordinaires.

Le plateau de Gergovie (ancien oppidum des *Arvernes*),

(1) Les *Tarusates* étaient les mêmes que le peuple du diocèse d'Aire *(Aturenses)*. La carte de Robert, intitulée : *Partie méridionale du gouvernement de Guyenne en* 1753, marque sur le territoire de ce diocèse un *Camp de César*. Bien que les lieux-dits de ce nom soient très communs en France, celui-ci, figuré sur la carte par un petit rectangle indiquant sans doute des travaux de castramétation encore visibles en 1753, situé au nord du territoire, sur la rive droite de la Douze, entre Cazaubon et Mauvezin, au sud de l'ancien diocèse de Bazas, c'est-à-dire sur le chemin que dut suivre Crassus, d'après César, après la chute de l'oppidum des Sotiates, pourrait bien être celui où s'arrêta ce jeune chef devant les contingents de l'Aquitaine, enfin soulevée.

(2) Des travaux savants, anciens et modernes, des fouilles récentes surtout, ne laissent plus aucun doute sur l'emplacement des trois forteresses de la Gaule indépendante : *Gergovia*, *Alesia* et *Uxellodunum*.

est élevé de 380 mètres au-dessus de la plaine, sa superficie est de 750,000 mètres carrés; celui d'Alise (oppidum des *Maudubes*), élevé de 160 à 170 mètres au-dessus des vallées environnantes, a, en y comprenant les pentes supérieures qui furent occupées par l'armée de Vercingétorix, une superficie de 1,400,000 mètres carrés, dont 973,000 pour le plateau seul; le Puy-d'Issolu (oppidum des *Cadurques*), élevé d'environ 200 mètres au-dessus des vallées qui l'entourent, a 800,000 mètres carrés de superficie (dimensions données dans le tome II de l'*Histoire de César* par Napoléon III). Le plateau de Sos, élevé seulement de 60 mètres au-dessus de la Gélise, n'a qu'une surface de 140,000 mètres carrés (voir la planche *Plan de Sos et élévation*, d'après deux plans des ponts et chaussées communiqués par M. Bladé, et la *Carte de l'état-major*, feuille de Montréal).

Un espace aussi restreint ne pourrait jamais contenir au maximum qu'une population de 11 à 12 mille âmes. « Une » armée romaine, forte de 30,000 hommes, infanterie, ca- » valerie et auxiliaires, campait dans un carré de 436,000 » mètres de surface; » (Napoléon Ier, *Précis des guerres de Jules César*). Toutes proportions gardées, 12,000 habitants à Sos auraient un espace moindre d'un cinquième. En défalquant, de ce chiffre de 12,000, les enfants, les femmes et les vieillards, soit les trois quarts, il reste 3,000 hommes environ, de 18 à 60 ans, aptes à combattre. Cette proportion de 1 sur 4 est toute naturelle, c'est la même qu'indique César, pour les *Helvètes*, dans le premier livre des Commentaires.

En plaçant à Sos l'*oppidum Sotiatum*, ce serait donc avec trois mille combattants environ, cavalerie et infanterie, que « les Sotiates allant à la rencontre des Romains, » quatre ou cinq fois plus nombreux (voir plus bas l'évaluation des forces de Crassus), auraient engagé une double action, et après avoir perdu un grand nombre des leurs, après le

deuxième combat, long et opiniâtre, auraient néanmoins défendu vigoureusement leur ville par des travaux de toute sorte et des sorties nombreuses, couronnées, pendant que tous les Romains étaient occupés à recevoir les armes de leurs mains, après capitulation, par la sortie d'*Adiatunnus*, leur roi, à la tête de 600 hommes d'élite? (César, l. III, 20, 21 et 22). Ce n'est pas croyable.

Les plans qui accompagnent cette étude montreront, mieux encore que des chiffres et tout autre rapprochement du même genre, l'impossibilité matérielle que la localité de Sos puisse répondre à l'idée qu'on doit se faire de l'*Oppidum Sotiatum*. Le plateau de Lectoure a déjà une altitude relativement faible et une surface inférieure de 150 mètres carrés à celle du plateau de Gergovie, le plus petit des oppidums historiques réellement reconnus; et si avec cela on compare les plans et élévations de Sos et Lectoure, dressés à la même échelle, on verra quelles ridicules et invraisemblables proportions aurait eues à Sos l'oppidum des Sotiates, la capitale de ce « roi *Aheiatomon* (Ἀηιάτομον) qui avait pour compagnons plus de 600 de ses sujets nourris à sa table, portant des habits royaux semblables aux siens et dévoués jusqu'à la mort à sa bonne ou mauvaise fortune. » (Nicolas de Damas, dans Athénée, *Banquet des Sophistes*, l. VI, 54. César, l. III, 22. Plutarque, *Vie de Sertorius*.)

Peu après la victoire de Crassus, « l'Aquitaine put rassembler 50,000 hommes et ce nombre allait s'augmentant tous les jours. » (César, l. III, 23 et 26.) Elle ne serait pas restée d'abord inactive en comptant sur un faible obstacle comme Sos, et sa chute n'aurait pu la surprendre et « l'effrayer si vivement. » (César, l. III, 23.)

III

Le nom de Sos, *Sottio*, *Socia* (*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem; Cartulaires d'Auch*), qui ressemble à celui des

Sotiates, est principalement ce qui a engagé les savants à placer en ce lieu l'*Oppidum Sotiatum*. En examinant avec soin la question de ce nouveau côté, on verra que cette similitude de noms, si encore elle a jamais existé d'une façon parfaite, loin de prouver que le nom de Sos vienne de celui des Sotiates, ou *vice versa*, ne signifie rien dans ce sens.

D'abord, il n'est pas absolument certain que le mot *Scittio* (Manuscrit de Paris, *Scotio* dans celui de Vérone), qui pourtant représente bien Sos sur l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (1), doive être corrigé en celui de *Sottio*. Mais étant donnée la forme du nom de Sos pendant le moyen âge, on peut admettre avec Danville qu'au moins sur le manuscrit de Paris, un *o* mal formé a été décomposé en *ci* par le copiste, et qu'il y avait *Sottio* ou *Sotio* sur l'original qui se date du IIIe ou IVe siècle.

Mais les Sotiates disparaîtraient nominativement de l'histoire avant le premier siècle de notre ère (voir plus loin la date assignée à la nomenclature de Pline), et l'on ne peut connaître aujourd'hui la vraie forme de leur ethnique. Plusieurs manuscrits des Commentaires de César portent *Sontiates*, la version grecque *Sontiates* (Σωντιάτες) et d'autres manuscrits *Sottiates;* dans Athénée (l. VI, sec. 54), on lit : *Sotianoi* (Σωτιανοί); dans divers manuscrits de Dion Cassius (*Hist. Rom.*, XXXIX, 54), *Sotiatai, Sontiatai, Apiatai, Aspiatai* (Σωτιάται, Σοντιάται, Ἀπιάται, Ἀσπιάται); chez Orose (l. VI, 8), *Sontiates*. La leçon *Sottiates*, dans Pline (l. IV, 33), pareille à celle de quelques manuscrits de César, n'est pas semblable à celle de *Sotiota*, donnée par la médaille attribuée aux Sotiates, et encore, s'il ne faut pas révoquer en doute l'authenticité de cette pièce (2), il n'est pas certain que l'ethni-

(1) Sos est bien sur la ligne de l'Itinéraire, et le nombre de lieues indiquées de Bordeaux, Bazas, Eauze, Auch, etc., marquent par à peu près, — comme toujours. — *Scittio* ou *Scotio* à l'emplacement actuel de Sos.

(2) Il est à remarquer, du moins, qu'aucun des nombreux auteurs qui se sont occupés des Sotiates ne parle de nulle trouvaille de ces pièces en un lieu quelconque de l'Aquitaine; cependant il en existe un assez grand nombre au cabinet des

que qu'elle porte ne doive pas se lire *Sontiota* ou mieux *Sontiotates*.

On le voit déjà, il ne suffit pas de vagues affirmations pour établir seulement une bonne ressemblance entre le nom de Sos et celui des Sotiates — la forme Sotiates est adoptée ici parce qu'il fallait en choisir une et qu'elle est aujourd'hui encore la plus répandue — à plus forte raison pour démontrer que l'un de ces noms dérive de l'autre.

La notion de ces noms de peuples, villes, bourgs ou villages de la Gaule, est d'ailleurs très embrouillée, même chez plusieurs savants modernes. Pourtant, des documents qui nous viennent des anciens et de l'énorme quantité de travaux plus ou moins récents qui les commentent ou les complètent, on peut retirer des données sérieuses permettant d'entrevoir l'origine probable des noms de lieu, en général, de notre pays aux époques gauloise et romaine.

E. Camoreyt.

(*A suivre.*)

médailles de Paris, dont l'authenticité est difficile à suspecter, surtout au point de vue de la fabrication et de la patine; elles portent au droit un type qui, sur quelques exemplaires, semble être la représentation dégénérée d'une tête humaine; en légende : REX ADIETVANVS FF//; au revers une louve marchant et SOTIOTA en légende (petit bronze).

Elles seraient des pièces frappées après la conquête, portant la louve d'un denier romain en signe d'alliance ou de soumission? Alors une autre monnaie, d'argent cette fois, anépigraphe, portant au droit le même type dégénéré avec des rayons autour de la tête formant une croix, au revers un cheval, serait d'avant la conquête? Une variété de la même pièce a le type du droit plus mal formé encore, au revers un cheval, enseigne, d'un archaïsme remarquable (cabinet de M. Pellisson, à La Romieu, trouvaille de Castelnau-sur-l'Auvignon, où cette pièce était mêlée avec quelques-unes à la croix ou rose attribuées aux Volces Tectosages).

UN ÉVÊQUE DE TARBES IGNORÉ.

Le *Gallia* et les divers ouvrages qui l'ont suivi donnent seulement le prénom du 38e évêque de Tarbes; ils laissent ignorer aussi qu'il avait été précédemment évêque de Pamiers (1). Le savant recueil, qui n'a pu éviter quelques insuffisances dans l'immense trésor de documents qu'il nous a laissés, ne donne pas en effet davantage le nom de famille de ce neuvième successeur de Bernard Saisset (2). Les registres des délibérations du conseil de ville de Pamiers nous ont donné ce nom qui y est mentionné fort souvent, ainsi que plusieurs particularités de la vie de cet évêque, qui paraît avoir été très aimé dans la ville.

Jean de Forto, élu par le chapitre selon la coutume de l'époque, prit possession de sa ville épiscopale de Pamiers, le 28 décembre 1424, jour des saints Innocents, mais il ne fut sacré que le 20 février suivant, dans la chapelle du château des comtes de Foix à Mazères. Le jeudi saint, 5 avril, il vint jurer les libertés de la ville, dont il était seigneur, dans l'église du Marcadal, ainsi qu'il l'avait promis le jour de son entrée (3).

Jean de Forto était le conseiller du comte de Foix, Jean de Grailly, nommé par Charles VI gouverneur du Languedoc et demeuré pendant les premières années du règne de Charles VII le véritable souverain des provinces méridionales. Il assista souvent en cette qualité aux états de Foix et particulièrement à ceux qui furent tenus à Mazères le

(1) *Gallia christiana*, t. I, col. 1237.
(2) Id. t. XIII, col 164.
(3) Archives de Pamiers, délibérations du conseil de ville, années 1424 et suivantes.

28 août 1429, à l'ouverture desquels le comte annonça que le roi de France venait d'être sacré à Reims « par la grâce de Dieu et de la Pucelle à lui envoyée par Jésus-Christ. »

L'évêque passa au siège de Tarbes en mai 1431; il ne cessa pas de manifester sa bonne volonté aux habitants de Pamiers comme s'il était encore leur évêque, et de leur rendre des services auprès du comte de Foix dont il demeura le conseiller. Il accueillit toujours de bonne grâce les suppliques qu'ils lui adressèrent pour la défense de leurs intérêts. Dans l'année 1432 le comte résida à Mazères, et les syndics de Pamiers se rendirent auprès de leur ancien évêque le lundi avant le carnaval, le dimanche 19 octobre et le 5 décembre (1). Il s'agissait pour eux d'obtenir les délais pour des sommes promises au comte de Foix, qui avait maintenu la paix et la sécurité dans les pays de Foix et de Béarn pendant les années les plus désastreuses que la France ait traversées. Ils obtinrent par son entremise que le comte accepterait pour paiement des 250 écus qui lui étaient encore dus, de la donation accordée après les états, 41 pipes de vin à 6 écus et une demi-pipe pour les 4 écus restants (2).

Jean de Forto est mentionné pour la dernière fois dans les registres communaux le 21 septembre 1437, jour où il accompagna le nouveau comte de Foix, Gaston IV, dans son entrée solennelle à Pamiers, avec le comte de Comminges, Mathieu de Grailly, et l'abbé de Pimbo, Arnaud Danos. D'après les tables de Saint-Savin citées par le *Gallia*, le siège de Tarbes était vacant deux ans après. La seule mention qui soit faite pendant son épiscopat à Tarbes concerne Jordain d'Aure, l'un des chanoines augustins de sa cathédrale, qui fut promu en 1433 par Eugène IV à l'évêché de Mirepoix.

Il résulte de ces annales que Jean de Forto ne peut être le

(1) Le consulat était confisqué à cette époque; six syndics remplaçaient les six consuls.

(2) La pipe valait 4 hectolitres; l'écu d'or valait alors 12 francs de notre monnaie; le prix du vin a toujours été fort variable; il était extrêmement élevé à ce moment.

même évêque que le *Gallia* indique, sous une forme un peu dubitative il est vrai, comme ayant administré l'évêché de Laon pendant les quinze années d'absence de l'évêque Guillaume de Champeaux, chargé par le roi d'une mission en Guyenne. Jean de Forto ne s'absenta du diocèse de Pamiers que pour accompagner le comte de Foix en Béarn. Ainsi, il n'aurait pu guère se trouver à Laon le 24 mars 1427, jour où le *Gallia* dit que l'administrateur du diocèse approuva un accord entre les frères mineurs et le sacristain du chapitre au sujet du droit de sépulture; au mois d'août 1426 il visitait les montagnes de son diocèse (1) et le 9 juin 1427 il était à Mazères avec le comte et la comtesse de Foix (2). Il n'a pu, de même, assister au concile de Bâle du 12 au 19 décembre 1432, comme le dit le même recueil, puisque le 5 décembre de cette année les syndics de Pamiers allèrent le trouver à Mazères au sujet des doubles dont la valeur avait diminué, et qui amenaient ainsi du trouble dans les transactions (3).

Il est très probable que cet administrateur du diocèse de Laon fut, non pas Jean de Forto, mais son successeur sur le siège de Pamiers, Gérard de la Bricoigne, qui était le neveu de Guillaume de Champeaux. Ce nouvel évêque se recommanda de son oncle auprès des habitants de Pamiers, lorsqu'il entra solennellement dans sa ville épiscopale le 11 novembre 1431; Guillaume de Champeaux était en effet connu dans la contrée, et avait eu nécessairement des rapports avec le comte de Foix au sujet de la guerre contre les Anglais qui se poursuivait en Guyenne (4).

(1) Délibérations du conseil de ville de Pamiers; année 1426, séance du 16 août.
(2) Id. année 1427, séance du 9 juin.
(3) Id. année 1432, séance du 6 décembre.
(4) Lo dimenge a XI jorns del mes de novembre lan MCCCC XXX et hun que fot lo jorn de mossor sant Marty abesque confessor, entorn la hora de X a XI horas dabant mieg jorn, lo reverent payre en Dieu mossor Guiraut abesque novel de la ciutat de Pamias prezet la pocessio novela del mas sant Antoni et passet per esta biela et per lo Marcadal et dabant la gleysa del Marcadal et ses descalvaguar en loc,

Une lettre de Jean de Forto instituant un recteur à l'église d'Arnac, prieuré de l'abbaye de Saint-Sernin, est conservée aux archives de la Haute-Garonne. Le sceau épiscopal y est demeuré appendu, mais il est tellement déformé qu'il est impossible d'y distinguer la moindre trace de figure héraldique.

Son nom, assez répandu dans la contrée avec ses transformations diverses Fort, Fourtou, ne peut guère renseigner mieux sur le lieu d'origine précis de l'évêque. Nous savons cependant qu'une partie au moins de la famille de Jean de Forto habitait Toulouse, puisque, le 8 août 1432, on fit demander au maître qui avait instruit ses neveux à Toulouse s'il pourrait venir tenir les écoles à Pamiers. Pendant son épiscopat, il avait joint ses efforts à ceux du conseil de ville pour assurer la bonne direction de l'école et augmenter le nombre des maîtres.

Les archives communales de Tarbes fourniront peut-être d'autres indications sur cet évêque, dont le nom est ainsi tiré de l'oubli.

JULES DE LAHONDÈS.

et dizia que era nebot de mossor lo abesque de Lan, et eran en sa companhia lo senhor de Badalhat de Bigorra et senescal de Carcassonna et lo noble Guillem Arnaud den Leo senhor de Milglos en Sabartes et trop dautres, et dineron al dit mas sant Antoni al abesquat. (Délibérations du conseil de ville de Pamiers, année 1431, séance du 11 novembre. L'évêché et la cathédrale étaient encore à l'ancienne abbaye du Mas Saint-Antonin, à une demi-lieue au sud de la ville.)

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS

(*Suite**.)

Tombeau antique de Lagrange.

Le lieu de Lagrange est situé au nord de la ville d'Auch, sur une hauteur d'où il domine le petit quartier de cavalerie et d'où la vue s'étend sur la ville haute et basse. C'est à peu près vers cet endroit que se termine une longue colline qui, selon M. Lafforgue, portait la voie romaine d'Auch à Eauze et la pile dont les matériaux ont servi à bâtir le moulin de la Tourrette (1). La voie antique, avant de descendre dans la ville romaine, située dans la plaine du Gers, passait probablement au lieu de Lagrange, où elle traversait tout un cimetière romain.

L'existence de ce cimetière a été constatée plusieurs fois; car à diverses reprises on a trouvé en cet endroit des sarcophages et des restes de sépultures antiques. Dans des travaux de déblai exécutés à la fin de l'année 1879, outre divers sarcophages en marbre blanc disséminés, on a mis au jour une importante construction funéraire, que nous avons visitée.

Ce tombeau se compose actuellement de quatre murs dont deux sont parfaitement authentiques : celui du nord et celui du levant. Celui du midi, avec un passage au milieu, est évidemment l'œuvre de M. Collard. M. l'abbé Cazauran (2)

(*) Voir livr. de janvier, p. 5, de mars, p. 115, d'avril, p. 153.

(1) *Hist. de la ville d'Auch*, t. II, p. 161, et *Rev. de Gasc*, t. XXIII, p. 157.

(2) *Le Conservateur*, 13 nov. 1879. M. l'abbé Cazauran a publié, sur ce monument, quatre articles qu'il est intéressant de consulter, parce qu'ils ont été écrits au moment même des découvertes (*Le Conservateur*, 13, 20 et 27 nov. et 6 déc. 1879).

nous dit, en effet, qu'on a constaté l'absence totale de mur de clôture au midi. Le mur du couchant est formé d'énormes pierres de taille, qui ne sont unies par aucun ciment et dont plusieurs portent des rebords, marques évidentes d'une destination primitive. On a, paraît-il, trouvé ce mur ainsi construit en faisant les déblais (1). Les murs du nord et du levant sont bâtis en matériaux d'assez mauvaise qualité, les mortiers sont très peu consistants, en sorte que cette construction se désagrège avec la plus grande facilité. Elle présente intérieurement des assises de pierre en petit appareil irrégulier avec des chaînes de briques. La longueur intérieure de cette construction est de 7m 10c.

Dans cette chambre funéraire, dont la voûte est depuis longtemps effondrée, on a trouvé, au milieu de la terre et des débris de construction de toute sorte, six sarcophages, la plupart en marbre, aussi larges du côté des pieds que du côté de la tête, dont plusieurs renfermaient encore des squelettes; les uns sont couverts de dalles plates, les autres de couvercles prismatiques. Le plus remarquable est un petit sarcophage d'enfant, en pierre, à pans coupés du côté de la tête.

On y a trouvé aussi divers fragments sculptés : un bloc de pierre chanfreiné pour être vu dans un entablement, long de plus de deux mètres, avec des palmettes sur la face oblique; des pilastres et des colonnes cannelées; des placages en marbre qui tapissaient les murs, sur lesquels on voit des dessins arrondis et un fragment d'inscription qui présente les sigles VIIII.

De nombreuses pièces de monnaie du IIIe et du commencement du IVe siècles ont été trouvés dans les décombres. Ces monnaies nous donnent une date; mais la mauvaise construction des murs et les sculptures que nous avons pu voir doivent peut-être leur faire attribuer une date plus avancée.

Tel qu'il est encore, ce monument est unique en France,

(1) *Le Conservateur*, 13 nov. 1879.

et la ville d'Auch rendrait un service à la science si elle l'acquérait pour en assurer la conservation.

Séance de la Société historique de Gascogne.

La Société historique de Gascogne a tenu à honneur de recevoir les archéologues qui visitaient le département du Gers. On avait apporté dans la salle de nos séances divers monuments qui ont attiré l'attention de tous.

C'étaient d'abord trois inscriptions romaines alors inédites.

L'une d'elles a été découverte à Savignac-Mona, dans l'ancien diocèse de Lombez, c'est-à-dire dans cette Gascogne languedocienne placée en dehors du territoire des *Ausci*. C'est une très belle plaque en marbre blanc, sur laquelle on a écrit en beaux caractères :

D · M
FAVSTILLAE
L·LIGVRIVS
EXORATVS
CARISSIMAE

Aux dieux manes. L. Ligurius Exoratus (a élevé ce monument) à sa très chère Faustilla.

Les deux autres inscriptions, aussi gravées sur du marbre, avaient été trouvées récemment chez M. de Commarque. L'une d'elles est incomplète et ainsi conçue :

FELIX · IGILLI · F · SIBI
ATTAIORIG · F · PATRI
FACVNDI
IVSSIT · IN
CVPITA · FA (1)

Le sens général semble celui-ci :

Félix, fils d'Igillus, a ordonné *(jussit)* que ce monument soit

(1) Voir l'une des feuilles de l'*Epigraphie gallo-romaine du Gers*, de M. l'abbé Cazauran, et *Rev. de G.*, t. XXIII, p. 229.

élevé pour lui (et pour quelques autres personnes de sa famille)... Cupita a pris soin de l'exécution de cette volonté (CVPITA · FA*ciendum curavit*).

Il importe de remarquer dans cette inscription le nom *Attaiorig*, dont la terminaison doit le faire rapprocher des noms celtes en *ix*, tels que Vercingetorix (1).

Remarquons encore le cognomen *Cupita* à rapprocher de *Exoratus* de l'inscription précédente. Tous les deux, au masculin et au féminin, correspondent au nom français *Désiré*.

Voici l'autre inscription antique, elle est chrétienne :

HIC · AD · INNO
CENTEM ETPERE
GRINVM ✝
SERVS
VRSICINVM
AN · VIII M II D X

M. de Laurière a le premier publié cette inscription dans le *Bulletin monumental* et l'a traduite ainsi : « *Ici vous êtes près d'Ursicinus, innocent enfant, qui n'a fait que passer sur la terre. Il vécut huit ans deux mois six jours. Serviteur du Christ.* »

L'expression *hic ad* doit être rapprochée de celle-ci : *Cœmeterium Domitillæ ad S. Petronillam* et autres analogues : on peut la traduire par : « *Ici nous sommes auprès de.* »

En l'endroit marqué d'une croix se trouve un chrisme, au-dessous duquel on a inscrit *Serus* pour *Servus*, c'est-à-dire *Servus Christi*. On peut considérer cela comme une phrase à part, ou comme une sorte d'acclamation.

La plupart des lettres de cette inscription ont été retouchées;

(1) On trouve des noms de cette espèce dans les inscriptions de la Novempopulanie : un *Dannorix* chez les *Consorani* (Θ HANARRO / DANNORIGIS · F..... *Catalogue du musée de Toulouse*, n° 154); un *Dunohorix* chez les *Convenæ* (V · BONNORIS DV/NOHORIGIS · F..... E. Barry, *Inscriptions inédites des Pyrénées*, 1866, p. 26). M. Barry, dans le passage que je viens de citer, rapproche ce dernier nom de celui de l'Eduen Dumnorix, des Commentaires de César.

celles-là seules méritent d'être prises en considération pour déterminer la date de cette épitaphe qui ont conservé leurs traits grêles et minces. D'après les formes de celles-ci, M. de Laurière fait remonter cette inscription au ve siècle (1).

Nous avons pu étudier encore deux inscriptions du moyen âge récemment découvertes auprès de la cathédrale d'Auch :

1.

ARNALDVS DELAROQVERA
SACERDOS ETCANONI
CVS · HVIVS · ECLIE : OBIIT
IIII : IDVS : FEBROARII :

2.

✝ : V : KL' : AVGV	✝ : V : KL' : FEBRO
STI : OBIIT : R : G :	ARII : OBIIT : W : VI
SACDOS : ET : AR	TAL' : DAIAN : FA
CHIDIACONVS	MILIARIS : HVIVS :
: PARDINIACEN	ECCE : AIA : EI' :
AIA : EI' : R : I : PACE	R : INPACE : AMEN

La première inscription, qui est gravée sur une brique, me paraît romane (XIIe siècle); les caractères se rapprochent beaucoup plus que dans la seconde des caractères romains. On doit y remarquer le C ayant la forme d'un E dépourvu

(1) *Bulletin monumental*, 1881, p. 884.

de la barre du milieu, la lettre O légèrement pointue en haut et en bas. La deuxième inscription est gravée sur marbre et appartient au XIIIe siècle.

Ces inscriptions, qu'il est inutile de traduire, n'étaient peut-être pas des épitaphes. Enchâssées dans le mur d'une église, d'un cloître ou d'une chapelle, elles servaient sans doute à rappeler le jour du décès d'un défunt pour en célébrer l'anniversaire. Elles sont rédigées selon la formule des martyrologes.

Mais l'oliphant et le peigne de Saint-Orens ont plus particulièrement excité l'admiration et la curiosité de tous.

L'oliphant est arrondi à ses deux extrémités, où l'artiste a sculpté des anneaux couverts d'ornements. Le milieu est taillé à huit faces, avec des arêtes arrondies; les parties plates forment des bandes, où des rinceaux gracieux entourent et enlacent des croix, des palmettes, des animaux divers. Il résulte de tout cela un ensemble du plus bel effet.

Le peigne présente deux rangées de dents, séparées sur chaque face par une bande sculptée qui se continue en T pour en border les extrémités. Ici encore des rinceaux entourent et enlacent des chevaux fantastiques, des palmettes et une rosace dont les lignes principales forment une croix. Ce peigne servait jadis pour la consécration des évêques.

Ces deux objets, travaillés avec beaucoup d'art, de verve et d'imagination, sont du XIIe siècle.

Dans le cours de la séance, M. de Laurière, au nom de la Société française d'archéologie, a donné à M. Collard une médaille d'argent pour les nombreux dessins qu'il a envoyés au Congrès de Vannes sur les découvertes faites depuis deux ou trois ans à Auch et aux environs, et principalement pour les soins qu'il a pris pour la conservation de la chambre funéraire de la colline de Lagrange. Il a été ensuite décidé que des démarches seraient faites auprès de la municipalité d'Auch, afin d'assurer la conservation de ce monument.

Les musées d'Auch.

Après la séance, nous sommes allés visiter le petit musée archéologique formé par les dames ursulines du prieuré de Saint-Orens. J'en ai déjà parlé dans la *Revue de Gascogne* (1) et je ne crois pas devoir en faire ici une autre description. Cependant on me permettra de parler de nouveau d'un bas-relief antique en marbre, incrusté dans le mur du nord de l'ancienne salle capitulaire. Ce bas-relief devait sans doute former l'un des petits côtés ou l'une des extrémités de l'auge d'un sarcophage. Il représente une scène de bergerie. On a cru reconnaître un Bon Pasteur dans le personnage qui se trouve sur ce bas-relief (*R. de G.*, t. XXII, p. 494). Mais M. Edmond Le Blant, auquel j'ai envoyé un moulage de ce monument (2), pense qu'on ne peut pas décider s'il est chrétien ou païen, parce que ces sortes de représentations se retrouvent aussi chez les païens. Pour corroborer l'avis du docte académicien, je puis ajouter que dans l'atlas de l'*Archéologie Pyrénéenne*, de Du Mège, on voit (t. II, pl. 5) le dessin de l'un des petits côtés d'un sarcophage trouvé à Saint-Médard-d'Eyran, près Bordeaux, qui offre une très grande analogie avec le bas-relief antique conservé au prieuré, et cependant le sarcophage d'Eyran est sûrement païen.

Nous sommes ensuite allés visiter les objets antiques que la ville d'Auch conserve à l'Hôtel-de-Ville et dans les caves de la bibliothèque.

Dans la série des inscriptions romaines, nous avons remarqué deux épitaphes : l'une qui nous conserve le souvenir d'un vétéran de la VIe légion, appelée *Victrix*, et l'autre d'un

(1) Tome XXII, p. 491.

(2) J'ai aussi envoyé à M. Edmond Le Blant le moulage d'un fragment de sarcophage chrétien en marbre, qui se trouve chez M. Couget, libraire; il représente une *orante* ou femme en prière, auprès de laquelle on aperçoit les vestiges d'un autre personnage. Le dessin de ce monument sera probablement reproduit par M. Le Blant dans son grand ouvrage sur les sarcophages chrétiens de la Gaule.

centurion de la xxxe appelée *Ulpia Victrix* (1). Mais notre attention s'est surtout portée sur la gracieuse et poétique épitaphe de la petite chienne Myia, digne d'être comparée au *Moineau de Lesbie* de Catulle (2). La ville d'Auch possède encore divers morceaux de sculpture importants, que je ne puis tous passer en revue même sommairement : une statuette de Mithra d'Eauze; une statuette de rhéteur; des torses drapés avec un trou entre les épaules pour recevoir les têtes qui leur manquent; des têtes fort belles, dont la partie inférieure du cou finit en cône pour s'ajuster à des corps qui n'existent plus.

Elle conserve aussi des monuments du moyen âge et des temps qui l'ont suivi. Le plus remarquable, malgré les mutilations qui le déshonorent, est la statue tombale du cardinal d'Armagnac, dont j'ai parlé ailleurs (3).

De la visite que nous avons faite aux deux dépôts d'objets archéologiques qui forment le musée d'Auch, il est résulté pour notre esprit une pénible impression. Que penser, en effet, de la triste hospitalité que le chef-lieu de notre département accorde aux monuments de son histoire? Il est grandement regrettable que la ville d'Auch n'ait pas un asile convenable à offrir aux monuments antiques qui tous les

(1) La seconde inscription a été publiée pour la première fois par M. de Laurière dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (Séance du 19 novembre 1879). M. Allmer les a publiées toutes les deux avec un savant commentaire (*Revue épigraphique du Midi de la France*, pp. 214 et 215). M. Du Mège (*Manuscrit sur les antiquités de la ville d'Auch* (p. 37, archives départementales du Gers) nous donne une troisième inscription militaire ainsi conçue :

..... ɔ NIS IV.....
... RE PVBLIC' ...
.... VNAG'LA' .....

(Diis Manibus.....) (centurio)nis L(egionis) V. .. (fune)re publico..... Unagilla (uxor ou filia erexit hoc monumentum.) Le C retourné s'emploie souvent en épigraphie pour désigner les centurions.

(2) *Revue de Gascogne*, t. VI, p. 596.

(3) *Revue de Gascogne*, t. XVIII, p. 584. Depuis que j'ai écrit l'article auquel je renvoie, M. Parfouru a lu en partie l'inscription gravée sur la tranche de la dalle funéraire sur laquelle est représenté couché le cardinal : ANNO DNĪ MCCCCVIII... VIII MENSIS OCTOBRIS OBIIT DN̄S IOHANNES DE ARMAÑACO...

jours se découvrent sur notre sol. Car il importerait de les soustraire à la rapacité des brocanteurs et aux milles chances de destruction qui les menacent chez les particuliers.

D'Auch à Saint-Blancard et à Simorre.

Le mercredi matin, 19 octobre, bien avant l'aurore, plus nombreux que les jours précédents, nous nous sommes mis en route pour la grande course d'Auch au château de Saint-Blancard et à Simorre (1).

N.-D. du Cédon.

Après avoir traversé l'ancienne bastide de Pavie, nous nous sommes arrêtés à la chapelle de N.-D. du Cédon pour voir à la lueur des cierges la statue vénérée la plus ancienne et la plus intéressante du diocèse d'Auch. C'est une petite statuettte en cuivre repoussé, qui représente Notre-Dame assise sur un siège sans dossier et orné d'arcatures gothiques gravées par des traits. A sa main droite elle tenait jadis un sceptre, de sa main gauche elle retient sur ses genoux l'enfant Jésus bénissant. Sur le socle étroit qui forme la base de cette statue sont inscrites ces paroles en beaux caractères en relief : AVE MARIA GRACIA PLENA : DOMIN.

La forme des lettres de cette inscription et divers caractères de cette statue me la font dater du XIIIe siècle.

Cette madone a sa légende, son histoire et son touchant pèlerinage le 25 mars. M. l'abbé Laffargue, curé de Pavie, a écrit sur ce sanctuaire une fort intéressante notice, publiée par la *Revue de Gascogne* (t. XVI, p. 5).

(1) Je préviens le lecteur que je dois à M. l'abbé de Carsalade du Pont la plupart des renseignements qui m'ont servi à écrire cette partie de nos excursions. Il me permettra de lui rendre justice en bloc, car en détail ce serait une grosse affaire. De plus, c'est à cet excellent confrère que les excursionnistes doivent l'organisation de cette journée et aussi de la suivante.

Orbessan, Sansan, Ornézan.

La route passe au pied du château d'Orbessan, un des noms les plus illustres de la Gascogne. Les seigneurs de ce lieu possédaient en même temps, dès le XIIIe siècle, Ornézan et Saint-Blancard.

Je ne puis résister au plaisir de donner ici l'épitaphe d'un membre de cette famille, celle du dernier rejeton de la branche mâle des d'Orbessan, seigneurs de La Bastide-Paumez. Elle nous a été communiquée par M. de Laurière, qui l'a trouvée à Padoue, dans le cloître voisin de l'église de Saint-Antoine.

ARM. DORBESSAN
baronis de la Bastide
B. M.

Gallus eram, Patavi morior, spes una parentum.
Flectere ludus equos, armaque cura fuit.
Nec quarto lustro mihi prævia parca pepercit.
Hic tumulus, sors hæc, pax sit utrique.
Ob. XVII d. men. oct. An. MDXCV.

QUATRAIN. (Sic).

N'arrose de tes pleurs ma sepulcrale cendre,
Puisqu'un jour eternel d'un plus beau ray me luit;
Mais benis le cercueil où tu as à descendre,
Car il n'est si beau jour qui ne mene sa nuit.
Mestiss. parentibus, parentando Galestus
P. AN. MDXCVI (1).

Au-dessous on a mis trois écussons. Celui du milieu est celui de France; d'un côté : *écartelé, au 1er et au 4e deux*

(1) A la bonne mémoire d'Arm. d'Orbessan, baron de La Bastide. — J'étais Français, j'étais l'unique espoir de ma famille et je meurs à Padoue. — Dompter des chevaux était mon plaisir; les armes étaient mon souci. — Et la parque empressée n'a pas épargné mes vingt ans. — Ici est mon tombeau, tel fut mon sort; paix à vous et à moi ! [Il manque à la fin du second pentamètre un mot, *Vale* ?] Il mourut le 17 du mois d'octobre l'an 1595. — Ses parents sont plongés dans la douleur; Galestus lui a rendu les honneurs funèbres et a placé cette inscription l'an 1596.

lions rampants, au 2e et au 3e un besant; de l'autre : *trois lévriers courant l'un sur l'autre.*

Le château d'Orbessan ne remonte à guère plus de 200 ans. C'était au siècle dernier la résidence du président d'Aignan d'Orbessan, qui alliait aux grandes fonctions de magistrat au parlement de Toulouse le culte des sciences, des lettres et des arts (1).

« Le château d'Orbessan, dit M. P. Lafforgue, durant une période de plus de cinquante ans, fut le sanctuaire de l'art, le foyer qui rayonnait sur tout le pays. C'était là que se donnaient rendez-vous les artistes, les hommes d'étude, d'esprit et de goût de la contrée... C'étaient des parties de chasse, des concerts, des lices littéraires et artistiques, qui se succédaient presque sans interruption (2). »

Nous saluons surtout dans le président d'Orbessan l'archéologue gascon, l'auteur des *Mélanges* et des *Variétés* (3), le collectionneur intelligent qui sauva les plus importants des monuments antiques du musée d'Auch.

A peu de distance d'Orbessan, on nous a montré dans une maison voisine de la route un très beau fragment de mosaïque romaine représentant des oiseaux et des poissons. On trouve beaucoup de mosaïques et de restes romains dans la vallée du Gers, mais peu de fouilles y ont été faites.

Nous laissons à notre gauche la colline de Sansan, qui décida de la vocation scientifique d'Edouard Lartet, savant modeste et hardi dont nous sommes fiers. Les découvertes géologiques de Sansan sont connues du monde entier, car elles ont complété celles de Cuvier sur la faune tertiaire. Mais la gloire d'Edouard Lartet la plus durable, la plus appréciée

(1) Le président d'Orbessan ne descendait pas des anciens seigneurs de ce château. Il appartenait à la famille d'Aignan, d'Auch. Un de ses ancêtres au XVIIe siècle avait acquis cette terre et la seigneurie de ce lieu. C'est sans doute à cette famille qu'appartenait *W. Vital Daian*, mentionné dans la 2e inscription du XIIIe siècle que nous avons étudiée dans la séance du 18 octobre et que nous avons rapportée plus haut.

(2) *Rev. de Gascogne*, t VI, p. 363.

(3 *Mélanges*, 1 vol in-8o, Toulouse, 1868;—*Variétés*, 2 vol. in-8o, Auch, 1878.

au moins par des archéologues, est d'avoir assis l'archéologie préhistorique sur des bases solides et de l'avoir enrichie de précieuses découvertes.

A trois kilomètres d'Orbessan, encore à notre gauche, nous avons laissé le château d'Ornézan : un grand corps de logis, flanqué au levant d'une grosse tour ronde et au couchant d'un gros donjon carré percé de fenêtres gothiques.

Seissan et Masseube, deux bastides que nous avons traversées sans nous arrêter.

A Panassac, pendant que nos chevaux prenaient un repos bien mérité, nous sommes allés visiter une éminence de terre fort remarquable, que nous a montrée avec une obligeance extrême M. Lasserre, son propriétaire. On sera heureux de trouver ici une étude sur ce monument faite par M. Louis Lartet, professeur à la faculté des sciences de Toulouse, le fils d'Edouard Lartet dont je viens de parler.

Le Tuco de Panassac.

Le Tuco de Panassac, éminence conique de terre transportée de 8 mètres 64 centimètres de haut sur 50 mètres de diamètre à la base, serait, comme l'appellent les lettrés du pays, un « *tumulus.* » D'après la légende locale, c'est, en effet, un monument funéraire consacré à la mémoire de leur général par des soldats qui en auraient apporté la terre « dans leurs casques ! »

Ce qui pouvait confirmer cette tradition, ou plutôt ce conte, c'est le peu d'analogies extérieures que présentait ce *Tuco* avec les mottes féodales qui portent si souvent ce même nom dans nos régions : il est placé au fond d'un vallon, près d'un ruisseau, et n'offrait aucune trace de fossé ou de retranchement lorsque M. Lasserre, près de l'habitation duquel il se trouvait, voulant en faire une promenade d'agrément, le fit entourer, en 1853, d'un fossé de 3 mètres de large et percer de part en part d'une galerie diamétrale, coupant la base du nord au sud. Le percement de la galerie n'offrit rien d'intéressant. Il n'en fut pas de même du creusement du fossé où l'on trouva, particulièrement vers le sud, de nombreux débris de charbons et de bois, des tessons de poterie à bords recourbés et à becs

cloisonnés, des ossements d'animaux (cerf, cheval, chevreuil, bœuf, mouton, porc, etc.) et d'homme; un éperon à pointe pyramidale, des lances et pointes de flèches, des fers de chevaux à bords ondulés, enfin, une petite figurine grossièrement sculptée sur bois de cerf.

Les couches gris-cendré qui renfermaient ces débris, affleurant sur les deux berges du fossé, où on les voit encore dans les temps de sécheresse, on pouvait supposer qu'elles se continuaient au même niveau sous le *tumulus*, représentant les restes des sacrifices ou repas funéraires qui avaient précédé sa formation.

J'avais entre les mains les plus intéressants des objets trouvés à Panassac, et en cherchant pour eux des termes de comparaison, des rapprochements imprévus avaient vivement éveillé ma curiosité au sujet de cette énigme archéologique.

Les poteries étaient semblables à celles des souterrains de refuge du Tarn-et-Garonne rapportées par M. Devals à l'époque gallo-romaine, ainsi qu'à celles de certains cimetières de la même région que M. l'abbé Potier rattache à la même époque. J'en avais moi-même trouvé d'assez semblables en fouillant une villa gallo-romaine à Ornézan, dans la vallée du Gers.

D'autre part, l'éperon sans molette tournante, et par conséquent antérieur au XIIIe siècle, portait au bout de la tige une pointe pyramidale que l'on retrouve figurée sur les représentations des chevaliers du moyen âge (du IXe au XIIe siècle), des cavaliers normands de la tapisserie de Bayeux et des cavaliers danois de la même époque, d'après l'Atlas des antiquités du nord de Worsaae. Mêmes analogies pour les fers de chevaux; quant aux lances, les unes ressemblaient à la framée, d'autres avaient des formes de lances franques.

Enfin, la figurine venait compliquer encore la question. D'une tête grossièrement ébauchée, ornée à son sommet de cercles concentriques, tombent, le long du dos, comme deux longues tresses de cheveux. Devant la poitrine deux bras paraissent tenir un de ces boucliers oblongs « en forme de cerf-volant » propres aux IXe et Xe siècles ainsi qu'aux cavaliers normands Les côtés et le dos de cette figurine courte et ramassée vers la base qui est coupée carrément, sont couverts d'entrelacs; sous le cou, on voit d'autres cercles concentriques. La facture grossière de cette figure, les entrelacs et les cercles concentriques, motifs habituels d'ornementation des races teutoniques (franques, burgondes, scandinaves, etc.), m'avaient fait chercher pour elle, dans les antiquités du nord, des termes de comparaison, et je n'en avais pas trouvé de plus rapprochés que des pièces

d'échecs des anciens normands des xe et xie siècles. L'éminent directeur des musées du Danemarck, M. Worsaae, d'après la vue du dessin de la statuette que je lui avais envoyé pour le consulter sur cette attribution, n'a pas hésité à la confirmer.

Le Tuco de Panassac était-il donc la tombe de quelque Viking?

Les formes de l'éperon, des lances, du bouclier n'y contredisaient pas; seules, les poteries à bec cloisonné étaient étrangères aux formes du nord; ce sont des formes propres au midi. L'histoire de nos régions témoigne d'ailleurs des ravages des Normands dans le Gers où, poussés par leur fanatisme non moins que par leur avidité, ils étaient venus ruiner les abbayes de Pessan, de Faget, de Simorre et de Sère (cette dernière, singulièrement voisine de Panassac), et cela vers les ixe et xe siècles, époques auxquelles paraissaient se rapporter précisément la plupart des vestiges du Tuco La question devenait de plus en plus intéressante, mais aussi difficile. Je l'avais exposée dans une communication faite, l'été dernier, à la Société archéologique du midi de la France; je voulus, avant de livrer à l'impression le mémoire dont elle fait l'objet, faire de nouvelles fouilles, espérant trouver quelques nouveaux renseignements qui décideraient la question de l'origine et celle du gisement. Mon cousin, M. Lasserre, se prêta à mes vues avec la plus gracieuse obligeance, et si je ne retirai pas de ces fouilles des objets nouveaux en fait d'armes et de poteries, des tranchées transversales de part et d'autre du fossé actuel ainsi que l'approfondissement d'un puits central, poussé jusqu'à plus de 3 mètres au-dessous du sol de la galerie souterraine, élucidèrent au moins la question de la destination du Tuco. Loin d'être un tumulus, cette éminence me paraît être une motte défensive, munie primitivement d'un fossé de 8 à 9 mètres de large, comblé depuis longtemps et au milieu duquel M. Lasserre a, par hasard, creusé de nouveau celui qui entoure actuellement cette éminence.

Ainsi s'expliqueraient la correspondance, sur les deux bords, des couches de vase et de terre de comblement avec débris de poteries, la présence d'armes et d'ossements de cavaliers tombés peut-être dans un assaut par le midi, celle de charbons, de pieux, de poutres en partie carbonisées, débris de palissades attaqués par l'incendie dont des cailloux et terre brûlés gardent aussi la trace.

Nous savons qu'avant de bâtir des châteaux en pierre, les premiers seigneurs de nos régions établissaient, comme l'ont d'ailleurs fait aussi les Normands, des mottes munies de tours de bois, entourées de larges fossés et de palissades de pieux.

La nécessité, dans une région aussi sèche, d'approvisionner d'eau un fossé assez large, peut expliquer également le choix de l'emplacement de cette motte, dans un lieu déprimé, à proximité d'un ruisseau.

Resteraient deux points encore assez obscurs : c'est d'abord la présence de la figurine qui paraît si bien se rapporter à l'art scandinave, puis ensuite celle des poteries à bec cloisonné regardées comme gallo-romaines dans le Tarn-et-Garonne. Quant au premier point, si l'on accepte son origine scandinave, doit-on considérer cette figurine ou pion d'échec comme le témoignage d'un combat avec les Normands, lorsque ceux-ci allaient ruiner, par exemple, l'abbaye de Sère? ou serait-elle un trophée pris sur eux par quelque compagnon des ducs Totilus ou Sanche qui les chassèrent à deux reprises de la Gascogne? C'est ce que de nouvelles trouvailles pourraient seulement décider

Pour les poteries, il y a lieu d'observer que des types semblables ont été observés dans des gisements datant du moyen âge (époque mérovingienne ou carlovingienne); que l'attribution des cimetières et habitations troglodytiques du Tarn-et-Garonne à l'époque gallo-romaine n'est peut-être pas définitivement établie; enfin, que, de même que pour d'autres industries, l'état presque continuel de rébellion et d'indépendance de la Gascogne pendant l'époque franque (mérovingienne et carlovingienne) a pu favoriser longtemps la persistance des usages et des formes conventionnelles de la période gallo-romaine. Si j'ai trouvé dans la villa gallo-romaine d'Ornézan des poteries semblables à celles de Panassac associées à des terres samiennes et à des débris d'amphores, il faut remarquer qu'aux murs d'appareil romain s'en étaient ajoutés d'autres correspondant à une habitation plus récente à laquelle pourraient très bien se rapporter ces poteries.

Dans tous les cas, il me semble acquis que le Tuco de Panassac est non un *tumulus* mais une motte défensive, qui aurait pu être le théâtre de quelque combat vers le IXe ou Xe siècle, époque où les Normands sont venus d'ailleurs ravager cette région, particulièrement l'abbaye de Sère, si voisine de cette motte.

Louis LARTET.

Saint-Blancard.

A partir de Panassac, nous quittons la plaine pour escalader les coteaux. Arrivés au château de Saint-Blancard, nous

avons été reçus de la façon la plus gracieuse par M. le marquis et Madame la marquise de Gontaud, et par M. le comte Armand de Gontaud, conseiller général du Gers.

La vaste enceinte primitive du château est encore fort reconnaissable aux anciens et larges fossés. La famille de Gontaud conserve dans ses archives l'original d'un accord passé en 1303 entre Pierre d'Orbessan, seigneur de Saint-Blancard, et les habitants du lieu, pour la construction d'un nouveau château à la place de l'ancien. Le seigneur s'oblige à faire les frais de la construction, et ses vassaux à le garder fidèlement. Ainsi se trouve parfaitement établie la date du château de Saint-Blancard. Depuis, il a subi quelques retouches : des fenêtres nouvelles ont été ouvertes, le donjon a été refait dans le style du XIVe siècle. Ces changements, sans lesquels le château serait complètement inhabitable avec nos habitudes modernes, n'ont fait qu'embellir cette construction.

Nous y avons admiré quantité de meubles anciens d'un travail remarquable, de délicates sculptures de la Renaissance, des tapisseries de grande valeur, des tableaux de maîtres, des armes et mille autres objets rares et précieux.

Dans le donjon sont placées les riches archives, au milieu desquelles nous avons eu la bonne fortune de trouver M. Parfouru, archiviste du Gers. « Ces vieux papiers sont innombrables, dit M. Tamizey de Larroque, et la plupart des grandes familles qui sont successivement venues se fondre dans la famille de Biron ont là leurs plus nobles parchemins. La série remonte jusqu'aux plus lointaines années et descend jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est un amoncellement de trésors à éblouir le regard du plus blasé des paléographes (1). »

C'est probablement au château de Saint-Blancard que naquit, dans la seconde moitié du XVe siècle, le célèbre amiral Bertrand d'Ornézan, baron de Saint-Blancard et marquis des

(1) *Rev. de G.*, t. VIII, p. 197.

Iles-d'Or (1). Sa petite-fille épousa, en 1559, le premier maréchal de Biron et lui porta les terres de Saint-Blancard, d'Orbessan et d'Ornézan. Le second maréchal de Biron, l'infortuné Charles de Gontaud-Biron, décapité le 16 juillet 1602, est né à Saint-Blancard; on montre dans la chambre dite du *maréchal* le vieux lit à colonnes où Jeanne d'Ornézan lui donna le jour en 1562.

L'église de Saint-Blancard possède un très beau rétable d'autel du XVIe siècle. Il représente : dans le tableau du milieu, le Christ en croix; dans celui de droite, Bernard d'Ornézan, fils de l'amiral, agenouillé sur un prie-Dieu, les mains jointes dans l'attitude de la prière; dans celui de gauche, Philiberte d'Hostun, sa femme, aussi agenouillée, ayant derrière elle ses deux filles, Jeanne, la maréchale de Biron, et Anne, épouse de François de La Jugie, baron de Rieux. Les soubassements représentent, dans une série de petits compartiments, différentes scènes de la passion.

Enfin, l'heure du départ est arrivée, elle a été même dépassée de beaucoup. Chacun s'attardait, qui aux archives, qui dans l'examen des mille objets exposés à notre admiration. Il a fallu que l'organisateur de l'excursion remplit le pénible devoir d'arracher chacun à ses études pour assurer l'exécution de l'inexorable programme.

Simorre.

En approchant de Simorre, nous apercevons la masse sombre et imposante qui domine cette petite ville. C'est la vieille église abbatiale : une vraie forteresse de briques, avec des murs couronnés de merlons, de robustes contreforts surmontés d'échauguettes qui se terminent par des pyramides.

C'est Dom Brugèles à la main qu'il faut visiter cet édifice. Dom Brugèles était moine et enfant de Simorre; il s'est natu-

(1) Id., p. 199.

rellement complu à parler de son abbaye avec plus de détails que de toute autre du diocèse d'Auch.

L'église qui précéda celle que nous voyons était, selon Dom Brugèles, du xe siècle (1). L'église actuelle ne serait, d'après le même auteur, qu'une réparation de l'ancienne, faite au commencement du xive siècle (2). Cette réparation m'a paru bien radicale, car je pense qu'il ne reste de l'église du xe siècle que le plan. L'église de Simorre, en effet, est formée par des murs, des baies, des arcs et des voûtes gothiques, bâtis sur un plan roman. Elle se compose d'une nef courte, d'une abside à chevet plat et d'un grand transsept. Sur le carré du transsept s'élève une belle lanterne octogone sur pendentifs, terminés à leur partie inférieure par des trompillons. Cette lanterne doit être comparée à celle de la cathédrale de Tarbes. Le clocher est bâti à l'angle formé par le mur du nord de la nef et le mur du couchant du transsept. Le haut de la lanterne et du clocher est crénelé comme les murs de l'église et ne la domine que faiblement, sans doute pour ne pas lui enlever son air de sombre bastille.

Deux changements principaux ont été faits à cette église :

« En 1356, dit Dom Brugèles (3), Raymond de Roffiac, abbé de Pessan, fit bâtir la chapelle de Sainte-Dode joignant la nef de l'église de Simorre. » C'est la petite chapelle à droite qui fait pendant au clocher.

« En l'année 1442, selon le même auteur, le chapitre fit allonger l'église en pierre de taille (4). » Cette addition en pierre tranche sur le reste des murs en briques et frappe au premier abord quand on examine la partie occidentale de l'édifice.

L'église de Simorre est encore pleine du souvenir de l'illustre Jean Marre. Jean Marre était fils d'un marchand

(1) *Chroniques du diocèse d'Auch*, p. 192.
(2) Id., p. 204.
(3) Id., p. 208.
(4) Id. p. 210.

drapier de Simorre; il fut d'abord moine de l'abbaye, puis prieur de Nérac, ensuite d'Eauze; son mérite le fit choisir pour vicaire général d'Auch; il devint enfin évêque de Condom. Ce fut un grand constructeur d'églises. Il en bâtit à Nérac, à Eauze, à Condom et en divers lieux de son diocèse. A Auch, il ne construisit pas la cathédrale, mais il travailla fort activement à la préparer. Il n'oublia pas Simorre, sa patrie. Selon Dom Brugèles, ce prélat « fit faire les stalles du chœur de cette église et y rebâtit la chapelle de Sainte-Dode qu'il augmenta d'un vestibule en l'honneur de N.-D. et dans laquelle la confrairie du Rosaire fut érigée l'an 1602 (1). »

Les stalles qu'on doit à Jean Marre existent encore. On y remarque surtout au milieu la stalle de l'abbé ornée de belles sculptures qui représentent l'Annonciation. Sur la miséricorde on voit les armes d'un abbé de la famille de Labarthe, sous l'administration duquel fut sans doute exécuté ce travail (2). Sur le passage ouvert au milieu des basses stalles pour arriver à celle de l'abbé, se trouvent d'un côté saint Pierre et saint Paul, de l'autre saint Jean l'évangéliste et saint Jean-Baptiste, patron du donateur. A l'une des extrémités des basses stalles on a représenté le baptême de Jésus-Christ, c'est-à-dire encore le patron de Jean Marre, et à l'autre extrémité le baptême de Clovis.

La chapelle de Sainte-Dode, rebâtie par Jean Marre, est celle qu'avait construite Bernard de Roffiac, abbé de Pessan, en 1356. Elle est remarquable par sa voûte en étoile et par un ancien vitrail attribué à Arnaud de Moles. On y voit les armoiries de Jean Marre avec l'agneau de saint Jean et celles d'un abbé de la famille de Galard (*parti : au 1er d'or à trois corneilles de sable placées 2 et 1, coupé d'Armagnac qui est*

(1) *Chroniques du diocèse d'Auch*, p. 347.

(2) *Ecartelé au 1er et au 4e d'or à trois pals de gueules, au 2e et au 3e d'azur à trois fumées d'argent.* — Dom Brugèles (pp. 210 et 211) nomme deux abbés de Simorre de la famille de Labarthe, sous lesquels ces stalles peuvent avoir été faites : Jean I et Roger.

d'argent au lion de gueules; au 2e d'or à deux vaches de gueules qui est de Béarn, coupé d'Antin, qui est d'argent à trois tourteaux de gueules). A la mort de Jean Marre (1521), H. de Grossoles, abbé de Simorre, lui succéda à l'évêché de Condom, et ce fut Jean III de Galard de Brassac (moine de Condom, dit Dom Brugèles), qui devint abbé. Il est probable que celui-ci fit exécuter les volontés de Jean Marre au sujet de la chapelle de Sainte-Dode.

L'église de Simorre possède encore des vitraux fort remarquables, qui mériteraient une étude spéciale.

On nous a montré dans la sacristie l'oliphant de Saint-Cérat; et dans une chapelle, une N.-D. de Pitié fort dégradée. Ce morceau faisait peut-être partie d'un groupe que Dom Brugèles décrit ainsi (p. 183) : « On y remarque six grandes figures dorées représentant le Sauveur mort étendu sur les genoux de sa mère, accompagné de saint Jean et des trois Marie, le tout d'une seule pierre. »

On nous a montré, enfin, les dessins d'un projet de restauration que l'Etat se propose d'entreprendre dans cette église; nous y avons remarqué trois points principaux : 1° l'allongement de l'église, à laquelle on ajouterait deux travées nouvelles; 2° la destruction de la chapelle de Sainte-Dode; 3° la réunion des contreforts par de grosses arcatures en saillie. L'allongement de l'église lui fera perdre cet aspect de grosse forteresse qui constitue sa physionomie propre. La destruction de la chapelle de Sainte-Dode anéantit un des plus précieux souvenirs laissés à son église et à sa patrie par un grand homme qui fait honneur à Simorre. La réunion des contreforts par des arcatures profondes ne s'explique que par le désir d'imiter d'autres églises en brique. Si l'architecte du XIVe siècle avait cru cette arcature nécessaire, il l'aurait employée. Pourquoi dénaturer son œuvre? Nos vieilles églises sont des documents qu'il n'est pas plus permis de falsifier que de détruire.

Si le projet de M. Laisné s'exécute, on arrivera infailliblement à donner à ce monument original la tournure des monuments en brique du Toulousain et peut-être à compromettre sa solidité.

Il ne reste du monastère qu'une inscription sur une petite plaque de marbre ainsi conçue :

✝ : XVII : KL : IVNII : OB	
IIT : DN̄ICVS : DEBOSSERA	
: SIBDIACH̄S : ANNIDN̄I :	
: MCC : L : ORATEPRO	
ANIMA : EIVS	
PATER NOSTER	

Le 17 des kalendes de juin (16 mai) mourut Dominique de Bossera, sous-diacre, l'an du Seigneur 1250. Priez pour son âme. Pater noster.

Le principal intérêt de cette inscription est dans la forme de ses caractères. Assurément, si elle n'était pas datée, d'après la tournure romane des lettres A et N, d'après celle du D à peu près tel qu'il est imprimé ici, d'après la forme de l'O légèrement pointu en haut et en bas, on ne manquerait pas de faire remonter cette inscription à l'époque romane. C'est que les traditions des siècles précédents et surtout les traditions romanes se sont maintenues plus longtemps dans nos pays que dans les autres.

Cette journée s'est terminée chez M. l'abbé de Carsalade du Pont. Après un grand dîner et une soirée fort gaie, chacun a pris son billet de logement; car les habitants de Simorre nous ont offert leurs meilleurs lits et leur plus cordiale hospitalité. ADRIEN LAVERGNE.

(*A suivre*).

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

LES VIEUX PAPIERS DU CHATEAU DE CAUZAC. Documents inédits publiés par PH. TAMIZEY DE LARROQUE (1592-1627). *Agen, impr. Lenthéric*, 1882. In-8° de xv-99 p., titre rouge et noir (tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande).

Ce splendide petit volume fait également honneur, par son exécution matérielle et par son irréprochable préparation littéraire, à l'habile imprimeur et à un éditeur dont je n'ai plus, depuis longtemps, à louer, soit l'érudition, soit la conscience. Mais ils m'en voudraient l'un et l'autre si je ne faisais pas la meilleure part, dans ma reconnaissance de chroniqueur soucieux des sources historiques, à la personne dévouée dont l'initiative généreuse nous a valu cette excellente publication, après tant d'autres. Mes lecteurs nommeront d'eux-mêmes madame la comtesse Marie de Raymond.

Le château de Cauzac n'appartient pas tout à fait à notre domaine gascon, puisqu'il est situé dans la commune de ce nom, canton de Beauville, arrondissement d'Agen; mais on va voir qu'il ne nous a pas été toujours étranger par ses habitants, et que ses archives intéressent notre histoire provinciale et même nationale.

Le plus célèbre de ses châtelains, celui dont il est presque constamment question dans ces *Documents,* est le ligueur converti Balthazar de Thoiras, dont la famille tenait Cauzac au moins depuis 1326. Son fils aîné, François, qui épousa Jeanne de Galard-Béarn de Brassac, mourut en 1634, le dernier de sa race. Le château passa aux héritiers de Jeanne de Galard, savoir : d'abord son neveu Marc de Cugnac, puis Louis Alain de Verduzan (fils puîné de François, comte de Miran, et de Madeleine de Mun); il fut enfin la part de la seconde fille de Louis-Alain de Verduzan, Marie, épouse de Henri de Chateaurenard, dont l'arrière-petit-fils, M. le comte de Chateaurenard, chef du nom et des armes, le possède aujourd'hui. « C'est lui, dit l'éditeur des documents, qui a confié les vieux papiers de Cauzac à Madame la comtesse Marie de Raymond, sa parente et son amie, laquelle a bien voulu, avec sa bonne grâce habituelle, nous communiquer ceux de ces documents qui lui ont semblé les plus importants. Ce n'est pas là, — poursuit notre excellent collaborateur,— le seul bienfait que je doive à l'arrière-petite-nièce de Florimond de Raymond. Non contente de mettre à ma disposition le *dessus du panier* des ar-

chives de Cauzac, Madame de Raymond m'a permis de puiserà pleines mains dans deux généalogies inédites de la maison de Thoiras et de la maison de Verduzan, admirablement dressées par elle d'après les titres originaux. Qu'il me soit permis de remercier ici mon aimable collaboratrice de tout ce qu'elle m'a *prêté*, comme de tout ce qu'elle m'a *donné*. » J'ai transcrit ces lignes reconnaissantes parce qu'il faut bien renvoyer à qui de droit le mérite des additions et rectifications importantes apportées dans la préface de M. T. de L. à divers travaux généalogiques, tels que le *Dictionnaire* de La Chenaie des Bois, le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, les *Documents historiques sur la maison de Galard* de M. Noulens, etc., touchant plusieurs familles alliées à celle des seigneurs de Cauzac.

Cette préface me fournit elle-même les meilleures indications sur l'intérêt divers des trente-six documents, annotés avec une érudition aussi sûre qu'abondante, qui composent ce recueil. « Les premières lettres, dit M. T. de L., écrites par le marquis Emmanuel de Villars, le fils de l'amiral de Villars [*à Monsieur de Cauzac*, Balthazar de Thoiras], renferment d'assez curieux détails sur les mouvements de la ligue en Agenais, en Quercy, en Languedoc, à la veille, pour ainsi dire, du jour où la cause de Henry IV allait être partout triomphante. » Il y en a une (VI) datée d'Auch, le 1er mars 1593; la précédente (Muret, 7 août 1592) parle d'un passage de troupes attendues d'Espagne par le Comminges; je note ces menus faits dans l'intérêt de l'histoire de la ligue en Gascogne. D'ailleurs, la *Revue* a déjà publié, grâce à M. J. de Carsalade, un document qui se rapporte à cette période de la vie de Balthazar de Thoiras, à sa carrière *ligueuse :* le brevet par lequel Henri IV fit don à quelques gentilshommes des biens confisqués au seigneur de Cauzac pour sa *trahison faicte sur la ville d'Agen* (t. XVII, p. 143).

La seconde période, la période royaliste de la vie de Thoiras, s'ouvre par la reddition de la *ville et château* de Montpezat, que lui avait confiés Villars, entre les mains de Bernard du Bouzet de Roquepine, gouverneur pour le roi de Tonneins, Agen, Condom, etc., (1595). Montpezat, qui avait joué un rôle de premier ordre dans notre histoire au XIVe siècle (la guerre de Cent ans commença, en 1322, par un différend relatif à ce château), marque, à la fin du XVIe, une date de quelque importance dans l'histoire de la ligue en Guyenne. Dans ce qui amène et dans ce qui suit la reddition de Montpezat, « nous voyons intervenir, dit encore M. T. de L., le sage et avisé maréchal de Matignon. »

« Çà et là, poursuit-il, l'on rencontrera diverses particularités sur les croquants; sur un abbé de Pérignac qui est resté inconnu aux auteurs du *Gallia christiana;* sur le château Trompette, la fameuse forteresse de Bordeaux, que sauva d'une entreprise des ligueurs un avertissement donné par Balthazar de Thoiras à son ancien adversaire, le gouverneur de la Guyenne; sur un entretien qu'eut Balthazar de Thoiras, en 1598, avec celui qui fut à la fois le plus fin et le meilleur de nos rois, etc. » Je tiens à faire remarquer aussi, parmi tant de bons morceaux, une lettre de la reine Marguerite au seigneur de Cauzac, placée à la fin du volume, parce qu'elle est arrivée tard entre les mains de l'éditeur. Elle n'est pas tout à fait aussi curieuse peut-être qu'on le lui avait affirmé avant qu'il pût la lire; mais elle est pourtant de la bonne encre de cette très spirituelle princesse, que nos pères reconnaissaient pour un des premiers modèles de la prose française. Marguerite, qui avait déjà nommé M. de Cauzac conseiller et gentilhomme d'honneur de sa maison, comme nous l'a révélé ici même (XVII, 355) M. l'abbé Barrère, s'excuse courtoisement de n'avoir pu lui accorder un office qu'elle lui avait promis : le roi l'a fait prier de le donner à M. de Montespan; devant cette intervention supérieure, « il me sembla que je devais obéir, dit-elle; ce qui n'a été sans beaucoup de regrets, non pour celui qui l'a, de qui je suis amie et qui mérite mieux, mais pour ne le vous voir, comme je le désire. » Plus bas, à propos d'un office de conseiller qu'on lui demandait de faire mettre au rabais pour quelque aspirant favorisé, Marguerite observe que ces charges ont été créées pour payer une dette du roi son mari à Mayenne, et là-dessus elle ajoute : « Connaissez son humeur : de lui prier de les bailler à diminution, je sais que je lui ferais déplaisir, et ne voudrais pour rien au monde lui avoir cette obligation, ni moins lui donner moyen de me refuser telle chose. » Voilà, ce me semble, des traits qui caractérisent assez bien les deux illustres époux.

II

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS (octobre 1881), compte-rendu par PH. LAUZUN. *Agen, impr. v° Lamy*, 1882. Grand in-8° de 35 p. Titre rouge et noir. (Tiré à 225 exemplaires dont 25 sur papier de Hollande. Extrait de la *Revue de l'Agenais.*)

Pendant que M. Adrien Lavergne commençait de raconter à nos lecteurs notre excursion des vacances dernières, M. Ph. Lauzun faisait la même relation aux clients de la *Revue de l'Agenais*. Et il

a fini le premier son récit, parce qu'il lui a donné de moindres proportions; mais il mérite d'être lu, même de ceux qui penseraient — avec grande apparence de raison — que M. Lavergne n'a rien oublié d'important dans nos communes observations archéologiques. Son collègue a vu de son côté les mêmes objets d'un œil d'artiste, parfois sous un angle un peu différent; sans se contrarier, leurs témoignages se complètent. Et puis, en insistant beaucoup moins sur les détails scientifiques, M. Ph. Lauzun se permet des peintures de paysage que notre sévère rapporteur s'interdit; je ne blâme pas celui-ci, mais je félicite et je remercie l'autre, surtout quand il me rend des tableaux qui me charment dans ses pages, comme ils me ravissaient en pleins champs l'automne dernier. Voyez, par exemple, cette course de Marciac à Saint-Clamens :

« Sous un chaud soleil d'octobre, la route s'étend monotone et poudreuse, plantée de hauts peupliers, dépouillés à demi de leurs feuilles, le long du Boués..... Voici Miélan sur la hauteur. Le pays change d'aspect; on traverse des vallons étroits, on gravit de hautes montées. Tout à coup au détour d'un bois, le pic du Midi détache à droite, dans le bleu clair du ciel, sa cime déjà couverte entièrement de neige. Les autres pics surgissent à la suite. La chaîne admirable des Pyrénées, teintée de gris et de bleu, se profile aussitôt dans toute sa longueur, depuis le Canigou jusqu'aux montagnes de Bayonne. L'horizon s'élargit de toutes parts. Au-dessous, la vallée de la Baïse se déroule fertile et riante, dressant, en face, mille monticules boisés, semblables à des cimes de vagues qui viendraient battre le flanc des hautes montagnes; le soleil couchant éclaire de ses rayons dorés tout l'ensemble du paysage; et nous arrivons par les rampes rapides de Sainte-Dode et les bois de Saint-Michel et de l'antique abbaye de Berdoues à la petite église de Saint-Clamens, perdue aux bords de la Baïse dans une oasis de verdure... »

Ne croyez pas que ce vif sentiment de la nature nuise le moins du monde aux graves devoirs de l'historien et de l'archéologue. M. Lauzun donne sur les monuments de la contrée, sur leur passé, sur leur état actuel, des notions rapides, mais justes et frappantes. Tout au plus, çà et là, par trop d'indulgence pour telle ou telle opinion, le sympathique auteur, sans trahir la vérité scientifique, lui laisse quelque voile. Ainsi, en dépit des étymologies diverses assignées au mot *Larroumieu* (1), il fallait donner comme absolument

(1) C'est bien mal à propos qu'on a mis en honneur une nouvelle orthographe : *La Romieu.*

certaine celle qui résulte d'un acte authentique signé par *l'arromeu (Romœvus)* lui-même, dont le nom est resté aux habitations groupées autour de son ermitage. — A part ces infiniment petits, la science, comme le goût, n'a qu'à se louer de l'excellente relation de notre collègue. Ajoutons, pour en achever l'éloge, que les presses de Madame Lamy en ont fait une plaquette d'une correction et d'une élégance irréprochables.

LÉONCE COUTURE.

CORRESPONDANCE.

L'architecte Pierre de Levesville.

Roquesérière, 4 mai 1882.

Monsieur,

Pierre de Levesville est loin d'être un inconnu dans notre histoire du Toulousain. Lorsqu'il entreprit les travaux d'Auch, il venait justement d'édifier à Toulouse la voûte du chœur de la cathédrale; vous savez qu'avant le grand incendie de 1609, ce chœur n'était simplement recouvert que par un plafond de bois, en sorte que, par suite de l'interruption des travaux, cette église était dans un état assez analogue à celui de la cathédrale d'Auch. La construction de la voûte, entreprise aussitôt après par Levesville, au prix de 45,000 ou 50,000 livres, fut terminée par lui en 1612, et il est possible que l'habileté avec laquelle il remplit ses engagements ait porté les administrateurs de l'église d'Auch à profiter de son expérience et à lui confier des travaux analogues.

On sait aujourd'hui que cet architecte ne doit plus être appelé *Renefeuille*, ainsi que l'ont fait Du Rosoy et Aug. d'Aldeguier, par suite d'une erreur de lecture; mais *Levesville* est-il bien le véritable nom de l'artiste orléanais? *L'Inventaire des archiv. du Parlement de Toulouse*, p. 109, semblerait confirmer cette orthographe, puisqu'il cite, en 1613, l'architecte *Laveville* qui est toujours le même personnage. Mais M. Roschach, qui a retrouvé l'indication de quelques-uns des travaux qu'il exécuta au Capitole, assure que ses

nombreuses quittances, encore conservées, l'appellent très nettement *Pierre Lenesville*. (*Catal. du musée de Toul.*, 283.)

Croyez-moi toujours, Monsieur, etc.

Edm. Cabié.

En remerciant M. Edm. Cabié de cette intéressante communication et de l'envoi de deux nouvelles notices historiques (sur Auradé et Blanquefort) qui paraîtront ici sous peu de temps, nous ferons remarquer, au sujet de cette légère variante (*Levesville*, *Lenesville*), que la leçon donnée par M. Paul Parfouru, après vérification de *plusieurs* écritures du temps, doit passer pour la vraie, d'autant plus qu'elle a pour elle le rapprochement géographique indiqué ci-dessus (p. 203, note 1) par notre collaborateur lui-même. — L. C.

Epigraphie gallo-romaine.

M. l'abbé Cazauran a jugé à propos d'opposer à l'article si compétent et si mesuré de M. Adrien Lavergne sur ses travaux épigraphiques les longues observations qui suivent. Nous les publions par grand respect pour le droit de défense. On trouvera immédiatement après deux mots de réponse de M. A. Lavergne. Il ne faut pas qu'une controverse aussi parfaitement inutile se prolonge. La théorie philologique adoptée et exposée par M. l'abbé Cazauran n'aurait pas dû, j'en conviens, entrer ici; mais il a voulu l'y produire : c'est fait. La *Revue de Gascogne* ne la discutera jamais. Voici pourquoi.

Il existe, — non pas une école *romanisante*, — mais une science proprement dite, appelée *grammaire romane*, qui démontre que tous les idiomes romans, y compris le gascon, dérivent du latin, ou plutôt sont une évolution du latin, évolution dont les lois sont aussi précises et aussi sûres que celles de la physique et de la chimie. Cette science, quoique enseignée aujourd'hui dans les collèges, est encore tout à fait étrangère à des hommes de mérite, qui, dès lors, peuvent appeler celtiques des mots dont l'origine latine est absolument démontrée, comme *la, torna, daras, o, obé, oui. lèu, digun,* etc., etc. La *Revue de Gascogne* n'a pas pour mission d'enseigner ou de défendre la grammaire romane, mais tout au plus d'y ajouter, à l'occasion, quelque fait de son domaine. En écartant toute discussion sur des assertions antiscientifiques, elle fait d'ailleurs son devoir strict de publication sérieuse; de plus, elle

évite tout péril de paraître manquer au respect qu'elle professe pour un travailleur dévoué, ainsi que pour le corps et l'établissement auxquels il a l'honneur d'appartenir. — L. C.

Réponse aux réflexions de M. Lavergne.

M. Lavergne nous fait l'honneur de nous consacrer de longues observations à propos de nos travaux épigraphiques. Nous sommes très touché d'une telle attention pour des essais si imparfaits et si incomplets encore, mais puisqu'il a jugé opportun de nous adresser *l'expression sincère de toute sa pensée*, il nous permettra de lui faire parvenir notre sentiment sur ses remarques.

I. — « Notre ardeur à découvrir des noms gaulois, dit M. Lavergne, nous en fait voir trop. » Et il cite *Taurus* et *Montanus* dont il fait des noms latins.

Pourquoi sont-ils latins ?

Parce que leur racine est latine ou parce que leur terminaison sent la désinence romaine ? Il y a erreur dans le premier comme dans le second cas. Ces mots, selon nous, sont simplement gaulois. 1° Sans doute, on les trouve dans le latin, mais n'existent ils pas dans d'autres langues plus anciennes dont personne cependant ne songe à les faire descendre? Ces mots sont communs au latin et au gaulois, voilà tout ce qu'on peut raisonnablement soutenir; 2° la terminaison latine ne fait pas de ces mots des noms romains, car autrement *Orguarra* soumise aux désinences de la déclinaison latine va devenir un nom latin et personne n'oserait le soutenir.

II. — M. Lavergne ne veut pas juger notre thèse sur les patois de la Gaule, mais il nous trace (p. 225) la marche à observer pour trouver l'origine du langage. « Il faut le suivre patiemment dans ses formes diverses en remontant les siècles. »

C'est justement notre méthode, et cette étude *patiente* nous amène à tirer des conclusions opposées à celles de l'école romanisante. Toujours et partout, en effet, nous voyons nos belles langues celtiques en possession de tous les éléments qui les distinguent essentiellement du latin. L'épitaphe de Touget nous montre l'article devant le mot gaulois *hourco*, au IIIe siècle. Le vocabulaire et la conjugaison au VIe siècle, comme avant, ne diffèrent pas de la conjugaison et du vocabulaire de nos jours. Voyez, en effet, un exemple entre cent. Commendiolus, général de l'empereur Maurice, voulait surprendre Chagan, roi des Huns. Un convoi de mulets chargés précédait les troupes. L'un des mulets étant tombé, les soldats à la suite crièrent au conducteur, qui était à la tête du convoi, de revenir pour relever la bête. Ils dirent en leur *dialecte paternel*. d'après Théophane (Chronograph. fol. 218) : Τῇ πατρίοᾳ φωνῇ. τόρνα, τόρνα, φρατρε (1), (tourne, tourne, fratre). D'après Théophylacte : Επιχωρίῳτι γλώττῃ:... αλλος αλλω ρετορνα (2). (Rétourne). *Hist. lib.* II, cap. 15.

(1) Ils dirent *dans leur langue paternelle :* TOURNA, TOURNA, FRATRE !
(2) Ils dirent *dans la langue de leur pays, l'un à l'autre:* RÉTOURNA !

Aymoin (*Hist. lib.* II, cap. V) raconte que l'empereur Justinien répondit à un barbare qui refusait une restitution, en ces termes : *non dabo*, par le mot gaulois *daras*, tu le rendras !

Quand on observe le prodigieux éloignement qu'il y a du génie de nos langues à celui du latin, quand on fait attention que l'étymologie précède seulement les emprunts et non l'origine, quand on sait par l'histoire la plus authentique que les peuples subjugués par Rome avaient leurs langues, on conclut à l'impossibilité pour nos dialectes de dériver du latin. Quand, enfin, on voit aujourd'hui de ses propres yeux ces langues vivantes ornées d'un article qu'elles n'ont pu prendre de la latine, où il n'y en eut jamais, et diamétralement opposées aux constructions transpositives et aux inflexions des cas ordinaires à celle-ci, on ne saurait, à cause de quelques mots empruntés ou communs, dire qu'elles en sont les filles, ou il faudrait leur donner plus d'une mère. La grecque prétendrait à cet honneur, le sanscrit le revendiquerait avec force et une infinité de mots qui ne viennent ni du grec ni du latin, attribueraient cette gloire à la phénicienne ou à une autre. Ce n'est pas aux emprunts ni aux étymologies qu'il faut s'arrêter pour connaître l'origine et la parenté des langues. C'est à leur génie, au substantif, au verbe, à la déclinaison, à la syntaxe, en suivant pas à pas leurs changements. La fortune des nouveaux mots, dit l'abbé Girard, et la facilité avec laquelle ceux d'une langue passent dans l'autre, surtout quand les peuples se mêlent, donneront toujours le change sur ce sujet. Au contraire, le génie, indépendant des organes par conséquent moins susceptible d'altération et de changement, se maintient au milieu de l'inconstance des mots, et conserve à la langue le véritable titre de son origine.

Ce que je cherche donc pour établir ma thèse, ce ne sont pas quelques centaines de mots communs aux deux langues, c'est la différence du génie de ces langues. La méthode romanisante qui procède autrement est impuissante à rendre compte des trois quarts des mots des vocabulaires, dits *néo-latins*. M. Lavergne voudrait-il bien soumettre à l'épreuve de sa filière philologique le petit nombre de vocables suivants, pris au hasard dans le gascon, et me dire leur histoire en les *suivant patiemment dans leurs formes diverses en remontant les siècles ?*

« O, obé, oui, léou, biste, arré, digun, bergat, bastoun, carabache, espéroun, bride, cachaou, patac, estroupia, réba, bate, rémoua, presti, escrasa, engouloupa, parla, trufa's', birouléja, goujote, maynat, drole, garsoun, fripoun, caret', couquin, ou qué't'bailli couhats, é qué' t' coupi lous pots ! etc. »

M. Lavergne, croyez-moi, renoncez à votre méthode trop exclusive, sinon vous ne pourrez pas nous convaincre. Le célèbre Goudoulin disait aux partisans de votre théorie en leur citant des listes de mots, comme je viens de le faire : « Garats aci dé mouts del pais que biben dé lours rendos. » C'est vrai, les trois quarts, au moins, des mots usuels de nos langues gauloises *vivent de leurs rentes*, c'est-à-dire n'ont rien de commun avec le latin ni par l'étymologie ni par la déclinaison ni par la conjugaison.

III. — L'article *la* du nom propre *Laourco*. Un *félibre majoral* justement honoré d'une réputation européenne pour ses savants écrits philologiques, M. Paul Barbe, a, sur la particule *la* placée devant VRCO dans l'épitaphe de Touget, un sentiment qui diffère de celui de M. Lavergne. « Cette inscription, nous écrivait-il, à la date du 22 avril dernier, est précieuse, très précieuse, elle nous donne gain de cause et réduit au silence bien des gens... » M. Firmin Boissin, l'éminent rédacteur en chef du *Messager de Toulouse*, rendant compte de nos essais épigraphiques tenait, le 13 avril 1882, un langage semblable à celui de M. P. Barbe.

IV. — M. Lavergne (p. 229) déclare avec beaucoup de raison, du reste, qu'en face d'une inscription à interpréter, rien ne nous autorise à essayer de faire mieux que nos ancêtres. » Paroles pleines de sagesse dont notre contradicteur aurait dû se souvenir dans l'interprétation du texte de Barran qu'une foule d'hommes compétents lisent comme nous. Pour en citer deux ou trois seulement : M. C., ancien supérieur du collège d'Argelès, y voit ce que nous y avons découvert; le P. L., jésuite, accepte notre lecture, et un archéologue fort distingué, membre de plusieurs sociétés savantes, nous fit l'honneur de nous écrire, le 3 janvier 1882 : « Voici la façon dont je lis votre inscription : De leur vivant, Taurinus, fils de Dère, pour lui et pour sa femme Orguarra, fille de Taurus, pour les siens (ont fait élever ce tombeau). Que les dieux se souviennent de leurs héritiers. Abercereus a fait ce monument large de dix pieds. Ce monument ne sera pas compris dans notre héritage ni dans celui de nos héritiers. »

Voilà la bonne lecture, la seule admissible pour quiconque voudra jeter un instant les yeux sur la plaque de Barran reproduite avec une exactitude mathémathique sur notre *fac-simile* grandeur naturelle. M. Lavergne a tort de juger une inscription par un estampage, toujours défectueux dans certains détails. Il doit, s'il veut s'inscrire en faux contre une opinion, étudier son texte sur place très soigneusement et sans parti-pris. S'il eût ainsi procédé pour la *Sépulture gallo-romaine* de Barran, il aurait évité une série d'erreurs matérielles qu'il me saura gré de lui signaler :

1° Il veut lire à la quatrième ligne TAVRINO FILIIS. C'est tout-à-fait inadmissible. S'il s'était donné la peine d'employer un compas, il l'aurait vu tout de suite en prenant pour type de ses caractères restitués les lettres des lignes supérieures dont les dimensions sont les mêmes.

2° Il trouve après l'R de TAVRI un jambage d'I, il y est, en effet. Il découvre ensuite, en haut, la partie d'un jambage de même sorte qu'il regarde comme un élément d'N. C'est inexact, j'ai le regret de le dire. Cet élément n'existe pas. SAMBO n'est pas plus un datif dans l'épitaphe de Barran que LA VRCO dans celle de Touget. L'un et l'autre de ces noms sont purement et simplement au nominatif. De plus, la forme *filiis suis* ou autre semblable n'existe, à notre connaissance, sur aucun monument romain.

Quant à l'idée de substituer la lecture *Heredum meorum di habeant abarcere usum*, à la nôtre *Heredum memoriam di habeant* admise par une foule

d'antiquaires très sérieux, elle ne saurait, ce me semble, être soutenue. Pourquoi vouloir introduire dans ce texte de Barran, si clair à tous égards, une phrase sans signification acceptable, au double point de vue linguistique et épigraphique ? La formule destinée à commander le respect des tombes est gravée plus bas, Taurinus n'aurait pas fait ce double emploi.

D'ailleurs, pourquoi s'appliquer à faire de notre gallo-romain un *fruit-sec* quelconque des écoles gauloises qui se serait rendu coupable du latin étrange proposé par M. Lavergne ? Il est vrai que Taurinus avait pour épouse une femme *au nom peu harmonieux d'Orguarra*, voilà pourquoi, au dire de M. Lavergne, il devait se contenter d'un latin barbare ! M. Lavergne aurait-il voulu mettre la note gaie dans son étude ?

3° Tout paraît indiquer, dans la plaque de Barran, l'intention de Taurinus de signaler aux visiteurs de sa tombe le nom d'un sculpteur probablement célèbre dans le pays, Barcère ou Abarcère, comme on voudra. M. Lavergne trouve dans ce nom un verbe, *abarcere !* Qui le croira? Le monument épigraphique du *Grangé* est d'une correction irréprochable au point de vue de l'épitaphe, un savant archéologue nous l'écrivait naguère. Tout y est admirablement conçu et présenté. Les distances des caractères sont partout observées et la ponctuation y est parfaite. Il n'en serait pas ainsi, dans le cas où le premier V de la sixième ligne serait précédé du point que M. Lavergne sera sans doute seul au monde à y découvrir. Il se trompe. Ce point n'y est pas, un œil de lynx ne l'y verra jamais. N'égarons pas la science en inventant des caractères utiles à une idée personnelle !

V. — M. Lavergne ne croit pas à l'identité de Taurin, de Barran, avec S. Taurin, archevêque d'Auch. Nous le prions de ne pas faire violence à sa foi sur ce point, mais qu'il nous permette de dire que nos *conjectures* (nous n'avons pas prétendu écrire autre chose) ont rencontré des défenseurs éminents et nombreux, dans la presse et ailleurs. Tels sont la *Revue catholique*, de Tarbes, le *Souvenir de la Bigorre*, le *Journal des Landes*, le *Messager de Toulouse*, la *Semaine religieuse*, d'Auch, le *Conservateur du Gers*, l'*Ere*, de Tarbes, etc. etc. Un de nos amis, membre de la *Société historique de Gascogne*, nous écrivit même à ce sujet il y a peu de temps : « Vos conjectures touchant Taurinus sont revêtues de tant de probabilités qu'elles constituent presque à mes yeux un fait historique. »

Nous sommes reconnaissant à M. Lavergne de nous signaler les libertés du *Bulletin épigraphique* de la Gaule à notre égard. Cette *Revue*, abusant de notre signature, aurait *corrigé et supprimé quelques restitutions un peu hasardées* dans notre première étude sur Barran. Nous protestons énergiquement contre ce procédé trop sans-gêne auquel nous sommes entièrement étranger. Nous maintenons notre lecture de la première heure, vu surtout la presque unanimité des antiquaires à l'accepter sans discussion.

Les autres points sur lesquels M. Lavergne se sépare de nous sont insignifiants, aussi les passerons-nous sous silence. Exceptons cependant les trois

sigles placés à la fin de la plaque de Touget, L. P. E. La traduction *loco pecunia empto* lui paraît inexacte et il lit *loco publico empto*. Notre contradicteur est-il sûr de son affirmation ? Qu'il veuille bien se donner la peine de faire consulter, à Toulouse, le compte-rendu de la séance du 2 juillet 1868, de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* de cette ville. Il trouvera, sous la signature du Dr Joly, secrétaire de l'Académie, les trois lettres L. P. E, rendues par les mots employés dans notre commentaire.

L'abbé CAZAURAN.

En abordant l'œuvre épigraphique de M. l'abbé Cazauran, j'ai cru devoir exposer les principes qu'il a méconnus dans l'étude des noms propres romains et gaulois. L'argumentation qu'on vient de lire sur les noms *Taurus* et *Montanus* me fait craindre qu'il n'en profite guère.

Après le beau succès que j'ai obtenu sur l'esprit de mon adversaire au sujet de ces deux noms, sans parler du reste, je ne vois pas bien où pourrait m'amener une polémique avec lui. Je laisse donc parfaitement de côté sa philologie gasconne, mise d'ailleurs fort indirectement en cause dans mon étude épigraphique.

En ce qui concerne l'épigraphie proprement dite, il me semble que les esprits attentifs trouveront dans mon article tout ce qu'il faut pour donner la réplique à M. l'abbé Cazauran. Il est inutile d'insister et de répéter sous une autre forme ce que j'ai dit il y a un mois.

Encore un mot : je veux qu'on sache bien qu'avant de parler de l'inscription de Barran, je suis allé la voir sur place.

A. LAVERGNE.

NOTES DIVERSES.

CLXXIV*. Explication d'un passage obscur de du Bartas.

Les lecteurs de *la Sepmaine* ont tous remarqué (dans le *second jour*) la description des « merveilleux effets et efforts de la foudre; » ils ont surtout remarqué bien certainement les quatre derniers vers de cette description où l'auteur,

(*) Les numéros d'ordre des *Notes diverses* ont été par erreur, diminués de quatre unités depuis la livraison de janvier dernier, p. 45 : au lieu de CLXII, il faut corriger CLXV, et ainsi de suite en tête de toutes les *Notes* suivantes, jusqu'à celles du mois d'avril inclusivement. Dans la livraison de mai, p. 246, au lieu de CLXIX (doublement fautif), il faut mettre CLXXIII.

évoquant un souvenir personnel et racontant un phénomène des plus singuliers, met en scène une femme mille fois vue, dit-il, par ses jeunes yeux,

« A qui du ciel tonnant la fantastique flamme »

fit plus de peur que de mal (je résume ainsi le récit du bizarre accident, n'osant citer un texte trop gaulois). Les commentateurs n'ont jamais su quelle était cette femme; ils n'ont pas même sans doute cherché à connaître son nom, car je les soupçonne fort d'avoir pensé que c'était l'héroïne d'une gasconnade. Je suis heureux de pouvoir citer un petit document qui nous révèle le nom de la femme en question et qui témoigne en faveur de la véracité du narrateur. Ce document m'a été transmis par M. le baron de Frère de Peyrecave, dont M. Léonce Couture signalait ici (numéro de février 1882, p. 96) une curieuse découverte. Le descendant de Du Bartas, qui entoure la mémoire de son glorieux aïeul d'un culte filial, a eu communication d'un exemplaire des *Œuvres complètes* (Paris, 1611, in-folio), possédé par un habitant de Cologne-du-Gers, à la famille duquel il aurait été donné par la petite-fille d'Anne de Saluste, fille aînée de l'auteur de *la Sepmaine*. Les marges du vénérable bouquin sont enrichies de notes écrites à la main au XVIIe siècle. La plus intéressante de toutes est celle-ci, mise en regard du quatrain sur la foudre-rasoir (fol. 79) : « C'estoit la mère de l'autheur à qui la chose arriva dans son chasteau du Bartas estant à table prenant le repas avec le Roy Henry iiii. » C'était, on en conviendra, un bien comique hasard qui donnait pour témoin à l'inénarrable aventure un prince d'aussi belle humeur que le roi de Navarre. J'ai rappelé, dans les *Vies des poètes gascons* (tirage à part, 1866, p. 77, note 2), qu'en 1584 le futur Henri IV honora de sa visite la maison de Du Bartas. Serait-ce alors qu'aurait retenti le plaisant coup de foudre ? Serait-ce à une époque antérieure et pendant une autre visite du roi de Navarre, visite dont on n'aurait pas encore retrouvé la mention ? M. le baron de Frère de Peyrecave recherchera soigneusement tout cela, et je suis sûr d'être ici l'interprète de toute la Gascogne littéraire en lui offrant autant de vœux pour ses heureuses trouvailles que de remercîments pour ses gracieuses communications.

T. DE L.

M. le baron de Frère de Peyrecave me communique la copie d'un document des archives de Pau, qui lui paraît, avec beaucoup de vraisemblance, se rapporter au même *accident* que les vers de Du Bartas et la note ci-dessus. La *Revue de Gascogne* accueille avec reconnaissance une communication qui achèvera de faire honneur à la véracité du poète gascon. — L. C.

ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DES BASSES-PYRÉNÉES.

Gratification accordée à Guillaume de Saluste, s^r du Bartas, par Henry III, roi de Navarre.

De par le Roy de Navarre, nostre amé et féal conseiller trésorier de nostre maison et receveur général de nos finances, M. Macé du Perray, salut. Nous

voullons, vous mandons et ordonnons que des premiers et plus clairs deniers de vostre charge et recepte, vous payez, baillez et délivrez comptant au s^r du Bartas la somme de deux cens escuz sol, de laquelle nous lui avons faict et faisons don par ces présentes en considération de la grande calamité qu'il a soufferte en nostre presence en ses biens, lorsque nous estions en sa maison : et rapportant le présent mandement et quictance du dict s^r du Bartas de la dicte somme de II c escuz sol sur ce suffisante, icelle sera passée et allouée en la despense de vos comptes par nos amez et feaulx les auditeurs d'iceulx, auxquels mandons ainsy le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir.

Donné à Mazères, le VIIIe jour de juing mil cinq cens quatre vingtz et quatre.

Signé : HENRY.

Pour servir de quitence à M. du Perray, tresorier general du Roy de Navarre, de la some de deux cens escuts à moy ordonnée par le dict seigneur et dont Sa Majesté m'a faict don pour les causes portées par son mandement du huitiesme de juing dernier; de laquelle some de deux cents escuts me tiens content et quite le dict sieur du Perray. Fait à Montauban, le premier jour de septembre mil cinq cens quatre vingt et quatre.

Signé : DE SALUSTE DU BARTAS

CLXXV. Les noms propres *Bédat*, *Bedout*, *Labarthe*.

A propos de l'étymologie de Lavéraët, déduite dans une *Note* de notre livraison de janvier dernier, un de mes plus savants collaborateurs me fait l'honneur de se déclarer très satisfait, il laisse même entendre que la netteté scientifique de la démonstration l'a étonné. Ce mérite revient tout entier à la méthode que je tiens de mes maîtres en grammaire romane, et qui est la méthode des sciences expérimentales dans toute sa rigueur. Le même correspondant veut bien me demander le sens et l'origine de ces noms propres : *Bedat*, *Bedout*, *Labarthe*

Pour *Bedat*, pas de difficulté. *Vetâtum*, suivant les lois régulières de l'affaiblissement des consonnes et de la chute de la voyelle sourde placée après l'accent, devait devenir chez nous *bedat* et ne pouvait devenir autre chose. — *Vetâtum*, pour *vétitum*, c'est un mot latin populaire ou bas-latin qui a une place et des exemples dans les lexiques spéciaux. — Quant au sens, un *vetatum*, un *bedat*, c'était un lieu réservé, où il était interdit de mener paître ou de faire passer des animaux. Du Cange (à ce mot) cite un texte français des Coutumes d'Aix, où on lit : *bois vetez dits vulgairement* BEDATS. C'est bien cela, sauf qu'en bon français on disait plutôt *veez*, par suite d'une loi bien connue de la phonétique française : la chute de la consonne médiane. — De *bedat*, nom de lieu, viennent les noms de famille *Bédat*, *Dubédat*, *Batbedat* (*vallum vetatum*).

Bedout offrant presque tous les mêmes sons que *bedat*, étant sujet comme

lui à prendre l'article (*Le Bedout*, nom de lieu; *Dubedout*, nom de famille), on est porté à lui attribuer le même sens, et à lui chercher une origine analogue. Un étymologiste peu rigoureux se contenterait ici d'une explication assez obvie: *veto, vetui* a pu donner la forme populaire *vetûtum*, d'où *bedout* Mais cette étymologie est plus que douteuse. *U* long accentué devient *u* et non pas *ou : vetûtum* donnerait *bedut* et non *bedout*. Quelque légère que paraisse la différence, il faut en tenir compte. La vraie méthode philologique, qui n'accorde rien du tout à l'hypothèse, ne permet pas de supposer *un seul changement de lettre* sans le justifier : or, je ne connais pas d'exemple certain d'*u* long accentué qui soit devenu *ou*. — On trouve dans une charte de Charles le Chauve le mot *vedotium* (voir Du Cange), qui pourrait bien être l'équivalent, je ne dis pas l'étymologie, de *bedout*. Il faudrait d'autres données sur le sens et les formes diverses de ce dernier mot pour en assigner l'origine, qui est peut-être étrangère au latin.

Tel est le cas de *barta, barthe* (diminutif *barthete*, augmentatif *bartas*, masc., *bartassa*, fém.), mot usité dans la plupart des dialectes du midi. Un titre de 1080 porte : *barta, hoc est silva*. Cependant, il semble que *barthe* signifie, non une forêt, mais un hallier, un bois d'arbustes plutôt que d'arbres. Voir Raynouard (I. 189) et Du Cange. Adelung donne l'étymologie germanique *bar*, découvert, c'est-à-dire (bois) quasi nu, par opposition aux grands bois??

L. C.

QUESTIONS.

201. Sur saint Vincent de Paul nommé cardinal ... par le bruit public.

On vient de retrouver dans la bibliothèque des prêtres de la Mission à Turin un manuscrit autographe du frère Ducourneau. On y lit le passage suivant qui m'est communiqué par le secrétaire général de la congrégation, le si zélé et si savant éditeur des *Lettres de saint Vincent de Paul* (Voir *Revue de Gascogne* de mars 1881, p. 138-149) :

« Étant allé en 1647 chez défunt M. Gontier, conseiller de la grand'chambre du parlement et qui était mon rapporteur au procès que nous avions... me dit, en m'abordant, ces paroles : Est-ce vrai que M. Vincent est cardinal ? A quoy je luy répondis que je n'en savois rien. Il me répliqua néanmoins : C'est un bruit qui court. Or étant de retour à Saint-Lazare, je me presentay à M. Vincent à l'ordinaire pour luy rendre compte de ce que j'avais fait à la ville. Et entr'autre chose je luy dis cecy : Monsieur, M. Gontier m'a demandé si c'estoit vray que vous fussiez cardinal et qu'il l'avoit ouy dire ce matin au palais... »

Trouve-t-on dans les écrits du temps quelque trace du bruit qui courut à Paris en 1647 et dont les biographes de saint Vincent de Paul n'ont jamais parlé ? T. DE L.

— A propos de notre glorieux et bien-aimé saint, je suis heureux d'annoncer aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* la prochaine publication, ici-même, d'un travail, qui sera une bénédiction pour notre œuvre, sur *saint Vincent de Paul et la province d'Auch*. En voici une idée sommaire :

I. Rapports personnels de saint Vincent avec son pays. Séjour, voyages qu'il y fit. Sa correspondance avec des gascons. Ce que fit son pays pour sa canonisation.

II. Notes sur les personnes de son pays et des pays voisins qui entrèrent dans sa famille religieuse.

III. Etablissements, comme séminaires, missions, etc., formés dans son pays et dans les pays voisins. — L. C.

202. Un historien de N.-D. de Buglose.

Saint Vincent de Paul amenant tout naturellement le souvenir de son pays natal, je demanderai quel est l'auteur de l'*Histoire de la Sainte-Chapelle et des miracles de Notre-Dame de Buglose* (Bordeaux, 1726, in-18, de 168 p.) ? Je n'ai pas besoin de dire que j'ai vainement cherché le nom de l'auteur dans le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier (dernière édition). — T. DE L.

RÉPONSE.

198. Nostradamus à Saint-Blancard.

(Voyez la *Question* au numéro précédent, p. 248.)

M. Ph. Lauzun nous adresse une réponse fort intéressante à la question de M. T. de L. sur la tradition relative aux rapports du prophète de Salon avec les seigneurs de Saint-Blancard. Nous renvoyons au prochain numéro cette communication, arrivée au dernier moment et d'ailleurs un peu trop développée pour entrer, à cette place, parmi les *Questions et réponses*. — L. C.

LE GÉNIE GASCON

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LÉONCE COUTURE

REÇU COMME MAINTENEUR A L'ACADÉMIE DES JEUX-FLORAUX, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 1882.

Messieurs, il m'est vraiment impossible d'exprimer les sentiments de gratitude et de confusion que j'éprouve en venant prendre séance au milieu de vous. Obtenir une place dans ce sanctuaire de l'esprit et de la poésie, c'est la plus haute ambition et, plus tard, la suprême récompense de vos compatriotes épris de l'amour des lettres et voués aux travaux de la pensée. Pour moi, voisin, mais étranger, humble professeur, adopté depuis peu par un auditoire toulousain dont l'indulgence seule a pu faire l'appoint de ma faiblesse, j'étais bien loin d'aspirer aussi haut. Si j'ai répondu « oui » à une proposition fort inattendue, ce n'est pas qu'elle ne m'ait profondément étonné, c'est qu'on trouve toujours des raisons pour ne pas résister à ce qui flatte.

Je me suis dit d'abord : Toulouse veut prouver de plus en plus avec quelle magnificence elle entend et pratique l'hospitalité. Le collège de la gaie science, de son côté, n'est pas fâché de se souvenir, au moins une fois, que sa patronne s'appelait dame Clémence. D'ailleurs, ce n'est pas tant moi chétif que ses faveurs vont honorer; c'est surtout le corps dont j'ai l'honneur d'être un membre assez actif, quoique indigne; un corps qui représente, à défaut de certaines idées nouvelles, le meilleur de l'esprit des aïeux, l'attachement

aux saines traditions, le progrès par le travail, et cette sève de foi, de respect et d'honneur, qui peut seule conserver et renouveler la vie des peuples.

Après cela, Messieurs, à force d'y penser— l'amour-propre est ingénieux — j'ai cru trouver dans ma personne même quelque motif à un choix si flatteur. Dans ma chaire de l'Institut catholique, j'ai eu l'honneur d'inaugurer à Toulouse un enseignement précieux pour votre esprit provincial toujours si vivant. J'ai osé, pour mes débuts, — et vous avez récompensé mon audace, — j'ai osé expliquer à un auditoire qu'on me disait amoureux avant tout de belles images et de pensées délicates, la « grammaire romane » dans toute son austérité; je lui ai montré surtout la formation de la langue d'oc, notre langue maternelle, et de la langue d'oïl, notre langue nationale, à partir des éléments latins, si profondément, mais si régulièrement transformés par les lois de l'évolution linguistique. Depuis, j'ai demandé le secret du génie roman, et surtout du génie français et du génie italien, aux langues, à la poésie populaire, à la poésie cultivée, et spécialement à ce magnifique développement du génie moderne qu'on nomme la Renaissance et que je suis loin d'avoir épuisé en trois années de leçons, bornées encore à l'Italie. Or, si j'ose dire ici ce que je n'ai pas dit là-bas, en caractérisant le génie roman, et surtout le génie français, par ces deux mots, *clarté, action,* je croyais caractériser encore plus expressément le génie gascon, tel que me l'avaient montré toutes mes études et mes habitudes antérieures.

Vous me permettrez, Messieurs, d'insister sur ces caractères de ma race. C'est à un gascon que vous ouvrez vos rangs, et il doit, au fond, à ses études provinciales l'honneur de votre suffrage.

En effet, — pardonnez-moi cette confidence, — à un âge qui tient encore plus de l'enfance que de la jeunesse, l'âge des longs espoirs et des vastes projets, je rêvai d'é-

lever à mon pays natal un monument qui lui manque et qui, hélas! lui manquera sans doute encore après moi. Mais enfin, c'est dans l'intention d'écrire un jour l'histoire littéraire de la Gascogne que j'ai été amené comme insensiblement à me préoccuper de toutes les langues, de toutes les littératures du Midi, pour me mettre à même de fixer avec une irréprochable équité la vraie place des hommes et des choses de ma province dans le mouvement général de la civilisation et de la littérature romanes. De ce long travail, il n'est sorti jusqu'à ce jour, il ne sortira peut-être jamais rien de sérieux; mais il m'a valu déjà — sans parler des joies et des consolations de l'étude désintéressée — l'honneur d'occuper à Toulouse une chaire de littérature méridionale, et par suite l'honneur encore plus éclatant de m'asseoir au milieu de vous. Aussi, appelé aujourd'hui à vous payer mon premier tribut, il me semble que je dois vous dire ce que trente ans de recherches persévérantes m'ont révélé de plus clair sur l'esprit, sur le génie propre de cette race gasconne dont l'histoire intellectuelle et morale devait être l'œuvre principale de ma vie.

En la considérant dans toute son existence historique, dans tout son développement géographique, je lui trouve ces traits distinctifs : la fierté, source du sentiment de l'honneur et du courage militaire; puis le génie pratique; et, comme accessoire, la netteté de la pensée, la vivacité du langage, l'esprit, la verve joyeuse.

Ces traits sont éminemment français, je le sais bien; ils sont encore, dans une nuance plus vague, méridionaux ou romans; qu'importe? je les vois, et je vais essayer de les montrer, profondément empreints dans le type provincial de la Gascogne. Et ici, Messieurs, je dois vous le dire au risque de me priver d'un titre à votre attention, ce n'est pas le portrait de votre race que j'entreprends. Les Parisiens vous nomment gascons, probablement parce que vous l'avez mé-

rité — ceci n'est pas une épigramme, au contraire! — mais enfin dans la précision scientifique des termes, géographiquement, ethnographiquement (passez-moi ces gros adverbes), les Languedociens ne sont pas gascons. Ils n'offrent pas d'ailleurs les mêmes traits d'esprit, non plus que de visage. Ils ne passent pas, par exemple, pour avoir tout à fait la même activité avisée et persévérante; en revanche, ils ont, je crois, beaucoup plus le goût du beau et l'instinct poétique. Mais ce n'est pas d'eux qu'il s'agit, c'est des Gascons, des Gascons de nom et de race, dont le pays s'étend, à quelque chose près, entre l'Océan, les Pyrénées et la Garonne. C'est de ce petit peuple, bien reconnaissable partout à son langage, comme à son type physique et moral, que j'essaie, non le panégyrique, mais le portrait fidèle, en vue surtout de ce qu'il a pu apporter à notre génie national et au trésor de la littérature et de la civilisation françaises.

I

Caton l'Ancien a caractérisé les Gaulois par une formule célèbre qui leur attribue le souci de bien parler, et, même avant ce souci, l'esprit militaire, *rem militarem*. Les témoignages relatifs aux vieux Gascons m'obligent à commencer par un trait analogue l'esquisse de leur physionomie morale. Ce vif sentiment de la dignité personnelle, cette fierté native, dont le masque et l'abus ont été souvent ridiculisés chez les bravaches de ma province (il y a de faux braves en tout pays), furent toujours reconnus comme le fond du tempérament gascon. L'histoire nous montre chez nos aïeux les plus reculés l'honneur, le courage, le mépris de la mort, le dévouement héroïque, qui constituent l'idéal militaire. Je pourrais rappeler les épithètes accordées aux Vascons par les plus anciens auteurs qui aient parlé d'eux. Je pourrais

m'appuyer de l'opinion commune des savants contemporains, rattachant nos pères, les neuf peuples de l'Aquitaine de César, à la race ibérienne, qui a pour trait dominant et indélébile la fierté, la hauteur et une constance à toute épreuve dans la défense et la revendication de ses droits. Mais quoi! le plus frappant exemple de dévouement militaire que nous offre l'antiquité se rencontre précisément chez eux, chez nous! C'est à la fin du siège de cet obscur oppidum des Sotiates, qui mérite une place d'honneur, à côté d'Alésia, de Gergovie et d'Uxellodunum, dans l'histoire de l'héroïque agonie de l'indépendance gauloise, c'est après la défaite de nos aïeux par Crassus, lieutenant de César, que l'on voit paraître et mourir autour de leur roi tous ses *soldures;* des hommes qui se liaient par des vœux faits sous l'invocation de la divinité et qui dès lors partageaient, à la vie et à la mort, la fortune du chef auquel ils s'étaient attachés.

L'occupation romaine, la civilisationr affinée et amollissante de l'empire à son déclin affaiblirent-elles ces fiers courages? C'est possible, et je le crois. Les textes littéraires et les débris subsistants de l'art gallo-romain dans la contrée nous montrent surtout le développement de la richesse et du luxe, la culture de la rhétorique, la lyre latine dégénérée vouant ses derniers sons aux panégyriques et aux madrigaux, les marbres tumulaires affirmant tantôt la mort de l'âme humaine, tantôt les regrets éternels laissés à son maître par un animal favori. Tout cela dut marquer un déchet dans l'esprit militaire de l'Aquitaine. Mais, dès le haut moyen âge, les Vascons, frères des neuf peuples, envahissent leur pays et s'y établissent en assez grand nombre pour donner leur nom à l'ancienne Novempopulanie. Ils rapportent à des fils affaiblis la fierté, l'énergie, le courage de leurs pères; l'ardeur du vieux sang va de nouveau et pour toujours animer le cœur, l'esprit et la langue du Gascon.

Oui, ce caractère dominant de force, et même de rudesse,

éclate dans la langue gasconne. C'est un idiome sonore et flexible, à l'accent net et ferme, aux voyelles ouvertes, avec je ne sais quel parfum agreste et comme des murmures d'abeilles. Mais, malgré cette grâce et ces douceurs, l'énergie domine : la fréquence de l'aspiration et des finales fortes, et bien d'autres détails, donnent au parler gascon, dans le groupe linguistique franco-provençal, quelque chose comme le rôle du dorien dans les dialectes de la Grèce antique. Notre voisin Montaigne, parlant d'expérience et appréciant avec son tact d'artiste, où la sensibilité et le jugement s'aident et se combinent, ne s'est pas trompé dans la frappante caractéristique qu'il a tracée du gascon, pris il est vrai à son point le plus âpre et le moins mélangé, dans la région pyrénéenne. « Il y a, dit l'auteur des *Essais*, bien au-dessus de nous, vers les montagnes, un gascon que je trouve singulièrement beau, sec, bref, signifiant, et à la vérité un langage *mâle et militaire plus qu'autre que j'entende*; autant nerveux, puissant et pertinent, comme le français est gracieux, délicat et abondant. »

L'idée de cette mâle énergie, qui résonne dans notre patois, s'attache au nom même des Gascons, dès le moyen âge, dans l'opinion de tous les peuples romans. C'est que partout où allaient les Gascons (et *la graine en va loin*, disait un jour Sainte-Beuve), on avait des preuves de cette fierté, de ce sentiment de la dignité personnelle qui distinguaient les hommes de cette race, et les femmes aussi — les femmes, qui furent toujours en grand honneur chez nos aïeux et qui ont gardé encore jusque dans les chaumières, chez les Gascons les plus authentiques, leur vieux titre de dame, *la daune !* — « Une femme de Gascogne, dit un conteur italien antérieur à Boccace, ayant reçu un outrage en Chypre, s'en alla trouver le faible roi Lusignan et lui dit : Sire, vous avez souffert dix mille déshonneurs, et j'en ai reçu un que je ne puis souffrir. Enseignez-moi donc, je vous prie, à supporter mon

injure, vous qui en avez supporté un si grand nombre. » Fière et mordante ironie, qui ramena le vieux prince au sentiment de l'honneur royal. On attribuait volontiers aux Gascons quelque excès, jamais aucun défaut en fait de fierté.

Le Gascon a la tête si verte
Qu'il vient le plus souvent des paroles aux mains.

On aurait accepté, on aurait applaudi partout ces vers que notre du Bartas place dans la bouche de la *Nymphe française,* disputant et cédant à sa rivale, la *Nymphe gasconne,* l'honneur de recevoir la reine Marguerite à Nérac.

Toute l'Europe romane, en effet, était payée pour connaître l'humeur belliqueuse de nos aïeux. Ils avaient fait leurs preuves dans toute la durée et surtout au déclin du moyen âge; et au commencement de la période moderne, le soldat gascon était devenu, on peut le dire en toute vérité, le modèle et le type du soldat français.

Les troupes du Prince Noir, qui ont laissé une trace brillante et sinistre dans les pages de notre histoire nationale, tiraient presque toute leur force de recrues faites en Gascogne; triste souvenir, j'en conviens, mais bien racheté, aux yeux du patriotisme le plus exigeant, par l'action prépondérante de nos aïeux dans la défense et le triomphe de la cause nationale. Le parti des bons Français, au temps de Jeanne d'Arc, s'appelait le parti d'Armagnac, et l'Anglais jetait ce nom au visage de l'héroïque vierge, à travers mille injures ignobles, comme un outrage de plus. Aussi, dans l'œuvre divine de la délivrance, Jeanne n'eut-elle pas de plus puissants auxiliaires humains, après Dunois, que trois gascons d'esprit et de race : La Hire, le brave et joyeux *valet de cœur;* Poton de Xaintrailles, l'aventureux cadet qui passa maréchal de France, et Guilhem de Barbazan, qui porta si bien, avant Bayard, le titre de *chevalier sans reproche.*

Il suffit de rappeler les guerres d'Italie, qui ouvrent si brillamment l'histoire militaire des temps modernes : elles ne

sont presque autre chose que l'histoire de nos hommes d'épée et surtout le triomphe de l'infanterie gasconne. Là-dessus les témoignages sont unanimes, et on pourrait trouver dans tous les mémoires du temps la justification de ces paroles de notre voisin Florimond de Raymond, successeur de Montaigne au Parlement de Bordeaux : « Comme il se voit de certaines contrées qui produisent aulcuns fruits en abondance, il semble que la Gascogne porte un nombre infini de grands et valeureux capitaines comme un fruit qui lui est propre et naturel, et que les autres provinces en comparaison d'elle en demeurent comme stériles... C'est elle qui en nos jours a fait connaître à toutes les nations étrangères le nom des seigneurs de Termes, de Bellegarde, de La Valette, d'Ossun, de Gondrin, Terride, Romegas, Caussens, Gohas, Tilladet, Sarlabous et autres gentilshommes du pur et vrai terroir de la Gascogne...; » de cette Gascogne que l'enthousiaste écrivain appelle aussitôt « un magasin de soldats, la pépinière des armées, la fleur et le choix de la plus belliqueuse noblesse de la terre, et l'essaim de tant de braves guerriers qui peuvent contester l'honneur de la vaillance avec les plus fameux capitaines grecs et romains qui furent onques. »

Ces beaux éloges servaient d'introduction aux mémoires d'un des plus complets représentants de cette race belliqueuse. Vous avez nommé les *Commentaires* de Blaise de Monluc, type inimitable du genre, la *Bible du soldat*, d'après un mot attribué à Henri IV, mais adopté et répété par tous. Œuvre de vieillesse, il est vrai, mais où bouillonne encore à chaque ligne la sève ardente du soldat imberbe partant pour Milan de sa pauvre gentilhommière du Sempuy, avec quelques écus et un cheval d'Espagne; du capitaine de vingt ans, qui commanda vers Bayonne une si belle et si triomphante retraite; du guerrier déjà mûr, à la fois si vaillant et si habile à Cerisolles et sur tant d'autres champs de bataille italiens, mais surtout à ce siège de Sienne, dont le récit

joyeux et touchant brille, sous sa plume, d'une beauté antique qui rappelle Homère et ses héros, et son héroïne au sourire mouillé de larmes. Monluc n'est peut-être ni tout à fait un grand homme ni tout à fait un grand écrivain. Mais il supplée par de merveilleuses poussées d'éloquence naturelle à l'art d'écrire qui lui manque. « J'ai eu ce don de Dieu, a-t-il pu dire lui-même, encore que je ne sois pas grand clerc, de me savoir bien exprimer quand j'en ai eu besoin. » Une sorte de fatalité attachée à sa race l'a éloigné du premier rang des hommes de guerre, en lui refusant le commandement en chef dans toutes les actions importantes; mais il suffit de le suivre dans sa carrière telle qu'elle est — je songe aux guerres d'Italie, bien plutôt qu'aux guerres civiles dont il faut dire : *Excidat illa dies œvo!* — il suffit de le suivre dans sa vie militaire, dont il est resté l'historien si fidèle, pour saluer en lui la réunion de ces deux qualités opposées : « la prompte et merveilleuse vivacité, » et, d'autre part, « une souple et néanmoins très retenue prudence. » Ces derniers mots m'amènent — car je n'ai pas besoin pour montrer la valeur et le rôle du guerrier gascon de continuer son histoire jusqu'à notre Henri IV, encore moins jusqu'au Roland de la Grande-Armée ou jusqu'à Bosquet de Béarn, comme Mgr de Salinis aimait à nommer son héroïque compatriote — ces derniers mots m'amènent à étudier, à indiquer au moins un autre trait du génie gascon : l'esprit pratique, l'adresse, le coup d'œil et l'habileté en affaires.

II

Ici, malgré mon extrême défiance de tout ce que certaines écoles de ce temps prétendent déduire de l'influence du milieu, je ne puis m'empêcher de reconnaître, comme déjà sans doute j'aurais pu le faire au sujet de l'esprit militaire

des Gascons, la part considérable qui revient au climat et au sol dans l'éducation de leur race. La Gascogne est un pays tempéré, où, malgré de trop fréquents orages, l'air est pur, la lumière abondante, le ciel doux et clément. Ces dons de Dieu préparent et entretiennent les tempéraments équilibrés, les idées claires, la justesse des intelligences, la hardiesse et la prudence des aspirations. L'Océan et les Pyrénées, ces gardiens sublimes de notre sol, auraient dû, ce semble, exalter, grandir jusqu'à des proportions démesurées l'imagination indigène. Eh bien, non ! ce n'est pas de ces spectacles grandioses qu'il faut chercher l'empreinte dans l'âme du pays. Ce n'est pas la poétique contemplation des flots et des montagnes qui a formé son génie et ses habitudes. C'est plutôt l'effort nécessaire, l'effort continu pour féconder un sol ingrat dans une partie de la région, d'une fertilité médiocre dans presque tout le reste, — je parle surtout du temps passé; — c'est bien cette lutte pour la vie, pour le pain de chaque jour, qui a déterminé de bonne heure nos tendances pratiques. Peu de facilités pour le commerce, nulle abondance dans la production, nulle garantie contre ces fléaux périodiques qui détruisent en un jour tout l'espoir de l'année; le contraire, enfin, de ces pays ouverts et plantureux où la vie déborde en tout sens et où de toute parts la richesse afflue, de ces vastes plaines dont la riche verdure et les moissons opulentes font venir l'eau à la bouche à nos rudes cultivateurs de la Lande et de l'Armagnac. Pour eux la vie est au prix d'un travail obstiné; la médiocrité, une aisance qui passerait ailleurs pour pauvreté, se gagne à petit bruit, dans une longue carrière de fatigue et de calcul; rien de spontané, rien de facile, tout à la pointe de l'épée !

Cette avarice du sol, encore trop générale chez nous au XVIIe siècle, explique les défauts qu'on reprochait à ses habitants et que je ne veux pas feindre d'ignorer. Hableurs et bravaches, fanfarons de fausse gentilhommerie ou de richesses

chimériques, chevaliers d'industrie, on vous appelait presque tous gascons; je crois pour ma part que votre armée toujours nombreuse faisait des recrues un peu partout. Mais la Gascogne y avait, hélas! sa bonne part. Quoi d'étonnant? la race est fière, mais le sol est ingrat et la maison est pauvre. Il y a peu de chose pour les aînés, et les cadets n'ont guère que la bénédiction paternelle en héritage. Que faire? Les forts porteront fièrement leur pauvreté et poursuivront la fortune avec cette audace avisée que le bonheur couronne presque toujours. Les faibles se feront une place par des procédés plus ingénieux qu'héroïques, se trouveront des aïeux inconnus aux plus savants hérauts d'armes et acquerront à peu de frais plus de châteaux que n'en peuvent renfermer toutes les Espagnes.

Mais cette pauvreté fit éclater aussi, chez nos pères, des vertus trop oubliées. L'amour du sol natal avait chez eux une force merveilleuse. Plus ils avaient mis de leur sueur et de leur vie dans cette terre peu féconde, plus le paysan et le noble lui-même s'y attachaient du fond des entrailles. S'il fallait la quitter pour vivre, on partait sans balancer — nous sommes d'un pays où le sens pratique domine le sentiment — on avait même l'humeur voyageuse quelquefois, mais on avait surtout l'esprit de retour. Aujourd'hui encore le Gascon pyrénéen ou maritime émigre souvent, s'acclimate partout, et partout prospère et s'enrichit, mais il se promet bien de revenir pour se reposer, faire souche et mourir aux lieux qui l'ont vu naître.

Cette pauvreté gardait encore mieux l'esprit domestique. Le respect pour le seigneur père (*seigne paï*) avait quelque chose de religieux, et l'âge n'émancipait, pour ainsi dire, jamais les fils de l'autorité paternelle. Malgré de cruelles inégalités, l'amour régnait entre les frères; les cadets mal servis par leur esprit ou par leur courage, dans les aventureuses caravanes de leur jeunesse, retombaient un jour ou l'autre

sur les bras de l'aîné, et venaient reprendre au foyer et à la table de famille une place qu'on ne leur refusait jamais.

Mais cette condition laborieuse faite au Gascon par la nature explique surtout, je l'ai dit, l'esprit pratique, persévérant, avisé, que nul ne lui conteste. A quoi bon amplifier ici un lieu commun? « Si le Français n'y arrive pas, que le Gascon y arrive. » « Si le terrain est ingrat, sèmes-y des Gascons, ils poussent partout. » Ces mots spirituels sont devenus proverbes, parce que, sous des images neuves et originales, ils ne faisaient qu'exprimer la vieille opinion, l'opinion universelle sur cet instinct d'activité à la fois hardie et prudente, sur cet esprit éveillé, souple, fécond en ressources, que les Gascons ont accoutumé d'apporter au maniement des affaires.

Aussi, après avoir tant fait pour la gloire militaire de la France, ont-ils également contribué au triomphe de sa politique. Longtemps sans doute la Gascogne a cherché comme les autres provinces à dégager et à développer sa vie indépendante, et l'inflexible raison des choses a seule déjoué ses efforts. Rappelez-vous, Messieurs, cette dynastie vraiment tragique des Armagnacs, grandissant peu à peu dans l'ombre des guerres féodales jusqu'à s'assurer une si large place au beau soleil du Midi. Coupables quelquefois, braves autant qu'habiles presque toujours, ces hommes du moyen âge succombent enfin dans une lutte corps à corps avec le pouvoir central, représenté par ce roi déjà si moderne, Louis XI. Ils tombent, j'en conviens, dans le sang et dans la boue; mais la page glorieuse du vaillant connétable Bernard VII avait racheté d'avance la page souillée de l'incestueux Jean V, et le malheur des fils innocents acheva de satisfaire pour les crimes de leurs aïeux à la justice de Dieu et à la loi de l'histoire.

Après avoir fatalement écrasé notre dynastie provinciale, la royauté ne pouvait manquer d'absorber à son tour cette

maison landaise qui parut un moment avoir reconquis la puissance et le territoire des comtes d'Armagnac. Encore un type frappant du génie gascon, ces sires d'Albret, « grands chasseurs de lièvres et coureurs d'héritières, » comme les nomme un de nos confrères qui sera leur historien; ces petits hobereaux de Labrit, qui arrondissent leur domaine à chaque génération à force d'habiles combinaisons matrimoniales et qui, au moment suprême, lorsque leur pouvoir ne peut que se perdre dans celui de la monarchie, se retournent si bien que cette monarchie même tombe dans leur lot. En effet, le dernier rameau de cette puissante tige landaise, c'est Jeanne d'Albret, l'habile et rude souveraine; mais, après elle, son fils, son élève, son Henri, devient roi de France par la grâce de Dieu et de son épée, et fonde définitivement notre unité nationale.

Déjà nous avions aidé la vieille monarchie à préparer sa grande politique et son rôle prépondérant dans les affaires de l'Europe. Durant ce prodigieux seizième siècle, aussi fécond en œuvres de génie qu'en orages funestes, elle lutta par la diplomatie mieux encore que par les armes pour défendre partout ses intérêts et assurer son influence; et dès lors mes compatriotes occupèrent souvent les plus beaux postes. En tout cas, je ne crois pas que la royauté française ait eu, dans ces temps difficiles, de serviteurs plus habiles et plus heureux que ces quatre gascons en qui l'on peut saluer les initiateurs de la diplomatie moderne : Gabriel de Gramont et Georges d'Armagnac, cardinaux-archevêques de Toulouse, dont les noms restent attachés à l'histoire de nos relations avec l'Espagne, l'Angleterre et l'Italie, en même temps qu'au souvenir de la Renaissance des arts et des plus belles fondations religieuses; — Jean de Monluc, l'évêque de Valence, le *fin et délié* frère du terrible maréchal, qui fit triompher, par des prodiges d'adresse et d'éloquence, à la cour du sultan comme à la diète électorale de Pologne, la cause de la France et

celle d'un roi qui devait, hélas! se manquer bientôt à lui-même; — enfin et surtout ce fils d'un forgeron de Laroque-Magnoac, ce parvenu en qui se réunissent et se personnifient toutes les qualités du négociateur, ce grand Arnaud d'Ossat, qui eut la gloire de dénouer, à Rome, alors capitale de la politique aussi bien que de la religion, l'inextricable nœud de nos intérêts religieux et politiques, et d'assurer à la France, épuisée par ses propres armes, un avenir d'union, de puissance et de paix, par la réconciliation d'Henri IV avec le Saint-Siège.

Mais pour montrer la part de la Gascogne dans l'établissement et le progrès de notre grandeur politique, il suffirait de nommer ce grand roi. La France fut sauvée par la bravoure et l'adresse de ce gascon par excellence; l'aurait-elle jamais été par l'austérité d'un contemplatif ou par l'enthousiasme d'un pur chevalier? Grâce aux qualités de sa race, élevées à leur plus haute puissance, — le courage, l'honneur, l'habileté, l'esprit et la bonne humeur, — Henri débrouilla le chaos de nos discordes plus que civiles. Laissant aux partis leurs excès, leurs haines et leurs rêves, il garda, il s'appropria ce qui se trouvait de vrai, de généreux, de pratique dans chacun d'eux, et bientôt forma sur leurs débris le grand parti national, le parti des bons Français. Disons mieux, il acheva cette admirable création qui se nomme la France; la France fière, soucieuse de sa gloire et de ses intérêts, mais avant tout équitable et humaine, marquant par chacun de ses progrès un progrès dans la civilisation de l'Europe. Immortel et incomparable type de souverain, parce qu'il sut, à force de cœur et d'esprit, concilier les intérêts, calmer les passions, relever les ruines et, ce qu'il y a de plus merveilleux, pacifier les consciences : car il fut le premier à fixer les conditions d'une paix religieuse honorable pour les temps et les pays qui ont eu le malheur de perdre l'unité des croyances, méritant ainsi, avec la reconnaissance de ses anciens

coreligionnaires, celle de Rome elle-même, qui lui élevait devant la basilique de Saint-Jean de Latran une statue de bronze avec cette glorieuse inscription : *Au défenseur de l'Eglise !*

III

Ainsi, notre race a contribué du meilleur de son génie à créer ces deux agents de la civilisation moderne : l'esprit militaire de la France et sa politique. Mais c'est par une autre force encore — celle de sa culture intellectuelle, de sa langue, de sa littérature, de sa civilisation — que la France a pu exercer sur le monde un ascendant glorieux et salutaire. Eh bien, ici comme dans le reste, tout en laissant à d'autres provinces les avantages de l'inspiration poétique ou oratoire, du goût des arts, de l'élégance du langage, je crois voir et je vais tâcher de montrer en quelques traits bien rapides l'apport considérable du génie gascon au génie français.

Dans toute la durée de notre existence provinciale, aux temps même les plus dépourvus de culture littéraire, nos aïeux jouissaient d'une réputation d'intelligence nette, d'esprit et de verve railleuse, que leur langage suffisait sans doute à soutenir. De fait, leur langue, dont j'ai montré le caractère plutôt mâle qu'harmonieux, avait pour elle la précision unie à la richesse, un ordre à la fois libre et logique, et l'habitude des images. Aujourd'hui même, à son déclin, elle étonne encore par l'éclat des métaphores semées à profusion dans sa trame le plus solide et fournit toujours aux bouches les plus incultes, pour l'expression de la pensée et du sentiment, des mots et des tours dont les langues littéraires envieraient souvent la grâce ou l'énergie.

Un peuple au parler si souple et si vif avait une poésie sans doute, et il ne l'a pas perdue, puisqu'il chante encore,

puisqu'il chante toujours ses chansons d'autrefois. Mon excellent ami, ce mainteneur gascon que j'ai déjà cité comme l'historien futur de nos vieilles dynasties provinciales, M. Bladé, en publie à l'heure même trois volumes entiers, où sont représentés tous les genres de la lyrique populaire : chants sacrés, formules superstitieuses, couplets de noces, lamentations funèbres, chansons de travail, berceuses, complaintes, charivaris, branles, que sais-je encore ? Eh bien ! malgré mon goût très vif pour ces fleurs agrestes, pour ces naïves productions du vieux sol aquitain, je n'hésite pas à le déclarer : il y a là un sentiment plus sincère que largement inspiré; le lyrisme y est rare et de courte haleine. L'imagination, la fantaisie sentimentale n'est pas la faculté maîtresse du gascon, comme de l'italien; tranchons le mot, le gascon n'est pas lyrique.

Mais, par exemple, il est gnomique et sentencieux; il a sur tous les sujets des proverbes par centaines, à tenir tête au pays de Sancho Pança, à la grave Espagne, qui dispute elle-même à l'Orient le prix du genre.

Le gascon est encore narrateur, il a « la tête épique. » Ses contes merveilleux ont parfois un magnifique développement, dans un ton homérique ou dantesque. Je sais bien que ces récits, qui charment les veillées d'hiver de nos paysans, n'appartiennent pas en propre à leur race et qu'ils touchent plutôt, par leurs origines, aux plus lointaines époques de l'humanité. Mais presque aucun peuple n'a retenu aussi bien et ne redit aussi vivement ces étranges épopées, où se confondent les traditions mystérieuses de la chute et de la réparation, les vieux mythes naturalistes de l'Inde, — métamorphoses périodiques, animaux monstrueux, symboles oubliés de la lumière et de la vie, — le drame de l'existence humaine, avec ses terreurs et ses larmes, et cette moralité pratique qui est le fruit de l'expérience et le meilleur trésor de la sagesse populaire.

Il y a pourtant une épopée propre à la race. A défaut de la tradition héroïque effacée par le temps ou indiscernable dans le tissu des contes merveilleux, elle m'apparaît dans l'hagiographie locale, rédigée en latin par les clercs du moyen âge, mais avec des éléments populaires d'un relief saisissant. Chaque ville a son saint protecteur, chaque saint a sa légende épique. Nos vieux évêques conjurent les dieux maudits, qui fuient de leurs repaires en poussant d'horribles hurlements; ils lient les dragons avec leur étole et, pour défricher les pentes arides, attellent à leur charrue les ours et les lions. Nos petites villes elles-mêmes ont leur patron révéré, pèlerin venu d'Orient, soldat de la foi frappé par les infidèles, douce et vaillante vierge qui a porté dans ses mains sa tête coupée, pareille à une fleur de pourpre, et qui est venue la confier au sanctuaire à jamais décoré de son nom. Nos populations pyrénéennes nous offrent, à leur tour, toute une armée indigène de saints vainqueurs de l'Islam, depuis Galactoire, l'évêque-campéador des Béarnais, jusqu'au solitaire du Larboust, Aventin, qui échappe aux poursuites des Maures en franchissant, d'un bond prodigieux, la vallée qui sépare la haute tour de Castelblancat de la roche granitique où l'on montre encore l'empreinte de son pied.

Voilà notre poésie, purement orale il est vrai, n'ayant été plus ou moins recueillie que sous une forme savante et dans la langue des clercs. Notre moyen âge eut aussi sa poésie cultivée, qui a donné le ton à la lyre moderne; la poésie des troubadours, délicate jusqu'à la recherche, nourrie de sentiments enthousiastes, colorée d'images gracieuses. Tout cela était peu dans le goût des Gascons, sans compter que la langue imposée aux poètes s'éloignait notablement de notre idiome. Il y eut pourtant des troubadours de notre pays, quelques-uns même assez habiles à manier le provençal littéraire et à traiter les sujets à la mode dans l'art poétique du temps. Il me semble qu'un d'entre eux, un seul, Mar-

Cabru, fut un grand poète et un poète original, surtout dans la satire, où il excelle et se complaît. N'est-il point par là-même, en quelque façon et sans y viser, le représentant de l'esprit pratique de sa race dans le concert de cette poésie oiseuse, quoique séduisante, des autres races du Midi ? Au milieu de ces amuseurs de cour et de ces chanteurs langoureux, il m'apparaît comme un observateur pénétrant et un critique impitoyable, qui poursuit d'un vers sarcastique et fouette jusqu'au sang les chefs dégénérés d'une société amollie déjà par le luxe et leurs lâches flatteurs.

Le Midi subit enfin le joug du Nord, et l'ère moderne accepte et bénit une fusion dont les origines furent douloureuses. Dès lors, la Gascogne ne tarde pas de collaborer à la formation de cette grande littérature nationale, distinguée entre toutes par la clarté, la noblesse, la raison. Notre race a peu fait, j'en conviens, pour la poésie. La lyre n'était pas son outil de prédilection, je l'ai dit; de plus, comme on l'a remarqué naguère, nul n'est vraiment poète que dans sa langue maternelle, et la langue maternelle des Gascons n'est pas le français. Aussi voulez-vous saisir sur le vif la vraie et franche inspiration de la muse indigène ? Laissez là tous les gascons qui ont rimé du français, et lisez les *Eglogues* lectouroises, publiées en plein seizième siècle par Pierre de Garros, dans toute la pureté du patois natal, ou bien les *Saisons* gasconnes, écrites par un vicaire de Saint-Clar-de-Lomagne, sous le règne de Louis XIII. Ce dernier surtout représente bien la vie provinciale de son temps et la joyeuse humeur de ses compatriotes. On aimait jadis à le rapprocher de votre Goudelin, et, malgré l'inégalité frappante de ces deux talents poétiques, on n'avait pas tout à fait tort. Si Goudelin est le produit le plus exquis, le témoin spirituel, délicat, aristocratique même, de l'esprit toulousain, d'Astros est l'interprète railleur, familier, rustique, de ce qu'il nomme lui-même le gascon pur sang, le gascon franc et naturel,

lou gascoun courau,
Lou gascoun blous e naturau.

A vrai dire, notre province n'a donné à la littérature française qu'un poète de haut vol, dont la gloire, longtemps éblouissante, a dû pâlir et s'effacer peu à peu, parce qu'il lui manqua ces deux conditions de l'immortalité littéraire : la pureté du goût et celle du langage. Encore pourrait-on dire de Saluste du Bartas comme de Ronsard :

Il osa trop, mais l'audace était belle;
Il lassa sans la vaincre une langue rebelle,
Et de moins grands depuis eurent plus de bonheur.

Sa longue influence a été salutaire. Malgré l'audace et les proportions gigantesques de son entreprise épique, on peut dire qu'il a porté dans la littérature française l'esprit pratique de sa race. Rejetant à la fois les conventions mythologiques, les faussetés sentimentales, les banalités voluptueuses des poètes de la Renaissance, il a chanté ce qu'il faut croire et ce qu'il faut aimer; et son époque lui a fait un accueil enthousiaste parce qu'il a compris et satisfait un besoin d'art sérieux, convaincu, moral et chrétien, qui agitait alors toutes les âmes.

La prose française, cette prose si claire, si précise, si logique, si ferme et si alerte, qui n'appartient qu'à la France, nous a bien plus d'obligation que la poésie. J'ai déjà cité Blaise de Monluc et sa narration vive et passionnée, qui sent la poudre. Je pourrais insister sur Henri IV, l'adroit et séduisant orateur, l'épistolaire le plus naturel, le plus animé, le plus gai, le plus sympathique, avant la marquise de Sévigné. Mais je m'arrête surtout à la prose sérieuse, à celle de la pensée réfléchie, de la discussion et des affaires. Il me semble que nos diplomates gascons du XVIe siècle ont puissamment travaillé à la dégager des scories et des lourdeurs de ses débuts, à la rendre de jour en jour plus forte et plus souple, à lui assurer enfin cette allure aisée et digne qui

répond aux exigences de notre génie national. Mais dans cette école de l'éloquence du bon sens, d'Ossat est le vrai maître. Jamais il ne déclame; jamais il n'allonge son discours d'une digression inutile, d'une vaine citation, d'un ornement cherché. Sa phrase se moule constamment sur sa pensée, une pensée droite et sûre d'elle-même, conduite avec une habileté merveilleuse, qui n'enlève rien au naturel. De là, dans ses belles lettres diplomatiques, avec quelques archaïsmes et quelques gasconismes qui marquent sa date et son origine, une sobriété de style, une clarté, une plénitude de sens, une aisance de tour, qui font d'Arnaud d'Ossat l'avant-coureur et l'un des modèles des prosateurs du grand siècle.

Je sais bien qu'il y a aussi dans la prose de cette admirable époque une grandeur solennelle, religieuse, un peu triste, qui est son caractère le plus élevé, et qui paraît absolument étrangère à notre pays. Pourtant, il est incontestable que Port-Royal y a été pour quelque chose; et Port-Royal, le Port-Royal des solitaires, fut l'œuvre d'un gascon, Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Génie austère, dominateur, mal pondéré, c'est vrai, mais qui n'en avait pas moins au plus haut degré la puissance de la logique pratique, allant tout droit, avec une rigueur inflexible, de la doctrine à l'application, de la sévérité des principes à la sévérité de la vie, du caractère sacré du sacerdoce à la réforme absolue de l'ordre ecclésiastique, du rôle surnaturel de la prédication à une rhétorique sans phrase et sans vains ornements. Avec ce rude programme, et de plus une âme sympathique malgré la hauteur et une volonté de fer, Saint-Cyran fut un réformateur actif, puissant, et que l'on a pu croire utile à une certaine heure; mais bientôt l'esprit de secte gâta profondément son œuvre par un levain d'orgueil et de révolte, qui devait en faire l'un des dissolvants les plus redoutables de l'esprit religieux dans notre patrie.

Heureusement Saint-Cyran avait tout près de lui un de ses

compatriotes, inférieur en génie peut-être, mais que la foi la plus humble préserva des écueils et que la charité la plus dévouée investit de ce rôle de réformateur catholique, à l'éternel honneur de l'Eglise, de la France et de la Gascogne. Saint Vincent de Paul, ce pauvre fils d'un paysan landais, qui garda toujours, même au conseil de conscience de la reine, le ton soumis de son humble origine, n'en devint pas moins, comme on l'a dit, « le moteur ou l'un des principaux et des plus utiles agents de la Renaissance religieuse et sociale de la France au dix-septième siècle; » et quand Bossuet rendit hommage à son action décisive sur le clergé, il n'oublia pas de reconnaître ce qu'il lui devait lui-même pour la formation de son âme, qui est une si grande partie de son génie. Certes, il faut voir avant tout l'œuvre d'une foi et d'une vertu héroïques, la main de Dieu plus que celle de l'homme, dans cette miraculeuse activité qui atteignait toutes les misères, donnait des palais aux indigents et des mères aux enfants abandonnés, passait les mers pour racheter les captifs et propager l'Evangile, et, à l'intérieur, ranimait à la fois la ferveur des prêtres et la religion des peuples. Mais si l'on pénètre dans le détail de la vie de Vincent et de son énorme correspondance, on découvre dans le saint le landais, le gascon circonspect, avisé, soucieux des voies et moyens, mettant dans ses intérêts Dieu d'abord et puis toutes les influences utiles; et dès lors ne peut-on pas attribuer au génie de la race une part très réelle dans la création de ces œuvres merveilleuses et, grâce à Dieu, toujours vivantes, qui offrent encore au présent et à l'avenir la meilleure solution, la seule solution vraiment pratique des plus formidables problèmes sociaux ?

Vous le voyez, Messieurs, j'ai pu associer le génie gascon à la préparation de ce qu'il y eut de justesse, de raison, et même de noblesse et d'inspiration religieuse dans les lettres et l'esprit français, à cette époque qui marque le plus haut

point de leur grandeur et de leur influence. Dans un ordre de choses inférieur sans doute, mais dont il faut reconnaître le vif intérêt et la portée sociale, — je veux dire les mœurs de la société polie, l'entregent, les habitudes du monde, la conversation, — on pourrait croire que les Gascons perdirent peu à peu, par le progrès du beau langage, des belles manières et de la dignité extérieure, leur vogue et leurs succès du premier moment. Ce serait une erreur. Malherbe se flattait d'avoir « dégasconné » la cour d'Henri IV, et je ne veux pas traiter d'illusion et de vanterie cette boutade du poète grammairien : elle avait son sens vrai, mais qui n'allait pas au-delà des fautes de langue et de quelque rudesse d'accent. Il n'en est pas moins permis de soutenir que le ton de la ville et de la cour, même après la réforme, resta celui du premier des Bourbons et de ses plus chers compagnons de fortune. J'admets encore que les puristes, les académiciens, les précieux et les précieuses, qui ne furent guère des nôtres, mirent à nos joyeux éclats une sourdine, à notre verve impétueuse un frein parfois salutaire. Mais je ne puis m'empêcher de reconnaître précisément les qualités des compatriotes de Henri IV dans les traits qui caractérisent cet art éminemment français, où le dix-septième siècle excella, et que les esprits chagrins disent aujourd'hui perdu, l'art de la conversation : la spontanéité, l'animation, la facilité à courir sur les objets, non sans les toucher au vrai point, mais sans peser; le bon mot imprévu, qui sauve au besoin d'un pas difficile; l'originalité des idées et des expressions, qui fait passer avec le même bonheur le blâme et l'éloge, enlevant à l'un toute amertume, à l'autre toute fadeur; la raison spirituelle enfin, la raison assaisonnée de gaieté et même de pointes, de ces pointes qui, selon le mot du comte de Maistre, « piquent comme l'aiguille, pour faire passer le fil. » Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que le dix-septième siècle et la cour du grand roi regardèrent comme le type du

parfait courtisan, du causeur exquis, notre compatriote le maréchal de Gramont, ainsi que son frère le chevalier; par malheur la mesure et la règle manquèrent trop souvent dans leurs vives saillies autant que dans leur conduite, et ils ne ressemblèrent pas assez à leur sœur, l'aimable comtesse d'Hamilton, à qui son mari accorde cette inappréciable louange « qu'elle disait ce qu'il fallait et pas davantage. »

Ces derniers mots me sont un avertissement, Messieurs, peut-être même un avertissement tardif. Je crains bien d'avoir déjà violé la leçon qu'ils renferment; d'avoir été trop gascon en n'écoutant que mon patriotisme provincial, de l'avoir été trop peu en gâtant par des maladresses et de fades longueurs une cause qui méritait un meilleur avocat. Malgré tout, je me crois sûr de votre indulgence, parce qu'en évoquant les souvenirs de mon pays j'ai voulu célébrer la gloire de la France elle-même, à laquelle chaque province a fourni sa part de force et de lumière. Dans ce tableau, j'ai constamment évité d'introduire votre ville, qui était pourtant toujours présente à ma pensée et à mon cœur comme à mes yeux. Je n'avais pas à la vanter, surtout ici, où elle a tant de témoins, d'historiens et de continuateurs de son passé littéraire, qui est une si belle portion de la littérature française. Il me suffit, en terminant, de saluer, avec une émotion reconnaissante, dans l'Académie des Jeux floraux, la fondation immortelle de sept troubadours du quatorzième siècle dont un au moins, Bernard de Panassac, était gascon comme moi, et dans Toulouse, l'hospitalière capitale de notre beau midi, le centre de la poésie et de l'art romans.

Quant au prêtre éminent dont je viens, grâce à vous, Messieurs, occuper le fauteuil, il ne m'est pas permis de le louer, après le magnifique hommage qui vient d'être rendu à sa belle vie sacerdotale, à ses écrits si distingués, à sa parole si forte et si brillante. J'avais eu du reste bien peu

d'occasions d'entendre l'orateur, juste assez pour reconnaître la ressemblance du portrait magistral qui vient de nous le rendre. J'avais apprécié plus intimement l'homme et le causeur; à mes débuts dans le haut enseignement, le premier recteur de l'Institut catholique daigna si souvent m'accorder, avec l'hospitalité de sa sainte maison, de longs tête-à-tête! J'ai pu admirer alors, dans sa personne, l'union, la fusion la plus complète d'une haute intelligence, d'une âme sympathique et d'une prodigieuse habileté; dans sa causerie familière, les délicatesses d'un cœur d'élite et les saillies d'un esprit charmant et toujours éveillé. Ces dons si rares avaient marqué sa place parmi vous, Messieurs; il ne me faut pas un grand effort de modestie pour être sûr qu'il ne me sera pas donné de l'y remplacer. Mais la faveur que vous me faites aujourd'hui me rend d'autant plus chers les seuls titres que votre indulgence ait pu me trouver à l'honneur de sa succession; je veux dire ma collaboration à l'œuvre de foi et de liberté dont il protégea les débuts difficiles; et puis mon attachement à deux grandes et saintes causes, qu'il servit avec tant de zèle et de succès, et pour lesquelles je suis fier d'affirmer ici, à un moment solennel de ma vie, mon obscur, mais invariable dévouement : la cause de l'Eglise et celle de la philosophie et des lettres chrétiennes.

Ce discours a été précédé de l'Eloge du R. P. Caussette, par M. Gabriel de Belcastel, et suivi d'une Réponse infiniment trop flatteuse de M. le comte de Toulouse-Lautrec.

Pour ne pas trop allonger la séance, j'ai fait quelques coupures à mon discours en le lisant à l'Académie, et c'est ainsi diminué qu'il a pu paraître dans quelques journaux. La *Revue de Gascogne* le publie intégralement. L. C.

UN CURÉ GASCON

DE

la fin de l'ancien régime et de la période révolutionnaire.

III

Comment Teyssiné accueillit la Révolution; ses efforts pour en propager les principes et pour en seconder le mouvement (1).

Les divisions intestines et les continuelles agitations que nous avons vues à Solomiac sous l'ancien régime étaient le présage et comme l'avant-coureur de celles qu'allait y enfanter la Révolution. Teyssiné, jusqu'ici constamment mêlé aux luttes des partis qui divisaient sa paroisse comme en deux camps, n'était pas homme à abandonner le combat au moment où la lutte allait devenir plus ardente. Aigri par l'infortune et par des humiliations de tout genre, il avait pris en haine toutes les institutions de la France, la constitution de l'Etat aussi bien que celle de l'Eglise. Dans ses préventions il ne voyait partout que des abus révoltants qui demandaient une réforme radicale; et cette réforme, il l'appelait depuis longtemps de tous ses vœux, bien disposé à seconder de son concours tous les efforts qui seraient tentés pour la réaliser. Il avait accueilli avec enthousiasme les idées nouvelles qui gagnaient tous les jours du terrain dans toutes les classes de la société, parmi les gens d'église aussi bien que dans la noblesse et la bourgeoisie; il s'en était fait autour de lui, dans sa paroisse et ailleurs, l'ardent propagateur, et non sans succès. Il se vit bientôt à la tête d'un grou-

(1) Suite de la *Monographie de Solomiac*, voir au vol. précédent, p. 460 et 525.

pe nombreux d'hommes qui ne juraient que par lui, et n'agissaient que d'après son inspiration. Ce groupe se composait principalement de jeunes gens, à qui la nouveauté plaît et que la présomption et l'irréflexion naturelles à leur âge poussent aux aventures. C'est avec eux que nous le verrons à l'œuvre un peu plus tard, lorsque toutes les digues seront rompues et qu'un libre cours sera ouvert aux passions démagogiques.

Ce n'est pas à dire que Teyssinè eût prévu dès le début, même confusément, les suites qu'allait avoir l'impulsion qu'il donnait à son parti, et, en ce qui le concernait, les lamentables égarements dont il devait donner le scandaleux exemple, et qui de chute en chute allaient le conduire au fond de l'abîme. Nous croirions volontiers que dans le principe il y eût chez lui plus d'aveuglement que de malice et qu'une certaine bonne foi pouvait excuser ses premiers écarts. Il n'en est pas moins vrai de dire qu'une fois engagé dans la voie fatale, l'orgueil qui l'avait toujours dominé l'empêcha de la quitter, et qu'il ne recula devant aucun excès. Il fut, à Solomiac, comme une incarnation vivante de la révolution, dont il reflétait les traits les plus hideux. Il abjura son sacerdoce, et l'on ne peut pas dire de lui, comme de bien d'autres, que ce fut un acte inspiré par la peur, plus ou moins excusé par des circonstances malheureuses. La pensée ne lui vint jamais de le désavouer. On le vit, chaque fois que l'occasion s'en présenta, venir spontanément, et sans en être requis, faire devant les autorités révolutionnaires toutes les soumissions et abjurations décrétées par les maîtres du jour. Le cynisme qu'il y mettait, la publicité retentissante qu'il affectait de donner à son apostasie, révoltaient jusqu'à ses partisans qui, à quelques rares exceptions près, finirent par l'abandonner de dégoût, quand le jour de la réaction fut venu.

La convocation des Etats généraux apparut à Teyssinè

comme l'aurore d'une ère de prospérité et de bonheur jusqu'alors inconnus. Son ambition en fut surexcitée. Il se crut appelé à des hautes destinées, rêva la députation, espéra même monter plus haut. Cependant, comme pour se préparer les voies, durant l'intervalle qui s'écoula depuis le 24 janvier 1789, date de la convocation des Etats, jusqu'à l'assemblée tenue à Rivière-Verdun, chef-lieu de l'élection, pour la nomination des députés, il fut constamment absorbé par des travaux relatifs aux questions qui s'agitaient. Au sujet des réformes que tout le monde réclamait, il avait ses idées à lui, qu'il manifestait à tout propos dans ses conversations et dans ses discours. Mais il ne s'en tint pas là : il rédigea, lui aussi, son programme dans un écrit qu'il a laissé sous ce titre : *Doléances, plaintes et remontrances du sieur Teyssiné, curé de la ville de Solomiac, au pays de Rivière-Verdun, diocèse de Lombez, à l'occasion de la prochaine tenue des Etats généraux.*

Il divisa son travail en vingt-deux paragraphes, qui se subdivisent ensuite en articles, dont le nombre varie de six à vingt-trois, formant un total de cent trente-sept. Voici le titre des vingt-deux paragraphes :

1° Constitution nationale. — 2° Législation. — 3° Monarchie.— 4° Liberté nationale.— 5° Liberté individuelle.— 6° Etats généraux. —7° Impôts généraux. — 8° Impôts particuliers. — 9° Administration. —.10° Etats provinciaux. — 11° Communautés et assemblées municipales. — 12° Tribunaux. — 13° Formes judiciaires. — 14° Emplois ecclésiastiques, civils et militaires. — 15° Privilèges. — 16° Immunités du clergé. — 17° Gouvernement ecclésiastique. — 18° Réformes avantageuses ou nécessaires au clergé. — 19° Dîmes. — 20° Moyens de réparer le déficit en soulageant les peuples. — 21° Améliorations diverses. — 22° Secours et encouragements.

En tête de ce travail, on lit cette déclaration, dont la conduite ultérieure de l'auteur peut faire suspecter la sincérité :

Ces remontrances très humbles et très respectueuses ont été dictées au curé soussigné par son zèle pour la gloire du Roi et de

l'Etat, par l'amour le plus sincère du bien public et le bonheur de tous les individus comme de tous les ordres de la commune patrie. Il ne désire ni qu'on les suive, ni qu'on les rejette. Il souhaite seulement que le bien se fasse, que la restauration universelle soit accomplie et que pour cela les meilleurs plans, d'où qu'ils viennent, reçoivent un accueil favorable.

Tout en demandant des réformes, Teyssiné ne voulait pas de changement essentiel à la constitution de la vieille monarchie française. Voici comment il s'exprime sur ce point capital au premier paragraphe :

Article 1er. Avant toute œuvre on s'occupera uniquement de rétablir la constitution sur ses bases anciennes et de lui donner ses formes primitives, autant que les mœurs et les circonstances actuelles pourront le permettre.

Art. 2. A cet effet, on recherchera dans les fastes, dans les monuments antiques et dans les vieilles ordonnances les traces éparses de cette constitution, pour en faire un corps qui ramène tout à son institution et aux droits originaires.

Dans les articles qui suivent, il indique les moyens qu'il y aurait à prendre, selon lui, pour hâter ce travail, et demande que la constitution une fois convenue et arrêtée, un pacte solennel intervienne, soit entre le roi et ses sujets, soit entre les divers ordres de la nation, par lequel on s'engagera à l'observer inviolablement dans toute son intégrité.

Le 2e paragraphe, qui comprend six articles, demande la réforme radicale de la législation, la rédaction d'un code civil et d'un code criminel uniformes s'appliquant à la nation tout entière, sans distinction de provinces, de villes, d'ordres ou de personnes : ce qui entraînait la suppression de toutes les anciennes coutumes et usages locaux.

Teyssiné veut le maintien de la forme monarchique. Voici comment il s'en exprime au 3e paragraphe que nous reproduisons dans son entier :

Article 1er. Toutes les parties de la monarchie ne formeront qu'un tout unique, soumis aux mêmes lois et aux mêmes contributions

personnelles, nonobstant toutes capitulations et usages à ce contraires.

Art. 2. La monarchie française continuera d'être composée de trois ordres : du clergé, de la noblesse et du tiers-Etat; bien entendu que celui-ci, étant le plus nombreux et composant essentiellement à lui seul la nation, puisqu'il est la source et la pépinière d'où dérivent les autres, aura une influence du moins égale aux deux autres.

Art. 3. Le roi, comme chef suprême de l'Etat, conservera la prérogative constitutionnelle de proposer les lois, de les faire même de l'avis et du consentement de la nation, ainsi que de les publier en son nom.

Art. 4. Sa Majesté aura encore la puissance exécutive, celle aussi de créer les juges et de les destituer; mais, dans ce dernier cas, par le ministère de la loi et seulement pour cause de forfaiture et de malversation.

Art. 5. Elle aura semblablement le droit exclusif de disposer souverainement des grâces, des dignités et emplois, tant civils que militaires; de la paix, de la guerre, des alliances, des prélatures et autres bénéfices consistoriaux.

Art. 6. Il lui appartiendra de même exclusivement d'ordonner des apanages, ainsi que des mariages des princes de son sang.

Art. 7. Il ordonnera pareillement de la police générale et particulière de son royaume.

Art. 8. Les colonies, les possessions d'outre-mer, le commerce maritime et le commerce extérieur continueront d'être à sa disposition.

Au paragraphe 4, *de la liberté nationale,* Teyssiné proclame qu'il ne pourra y avoir de loi obligatoire qui n'ait été consentie par la nation. De même pour les impôts; aucun ne pourra être établi sans son consentement. Ses délibérations seront toujours libres et ne pourront être gênées d'aucune manière.

Paragraphe 5, *liberté individuelle.* Les lettres closes ou de cachet seront abolies comme attentatoires à la liberté individuelle, sauf les cas prévus par la loi, la surprise en flagrant délit, ou le soupçon de haute trahison.

Aucun Français ne pourra être arrêté que sur décret du

juge compétent. On ne souffrira pas néanmoins le vagabondage des mendiants et gens sans aveu, ni les sorties suspectes du royaume. Quiconque voudra voyager dans des lieux où il n'est pas connu, ou sortir du royaume, devra exhiber des certificats d'honneur et de probité, et en défaut, il sera détenu jusqu'à ce qu'on ait de bonnes informations sur son compte. Le paragraphe se termine par un article sur la liberté de la presse, ainsi conçu :

La liberté de la presse sera universellement et indistinctement accordée pour la dénonce (*sic*) des abus et pour tout autre objet de bien public, sous la responsabilité de l'auteur et de l'imprimeur.

Dix articles dans le paragraphe 6 sont consacrés aux Etats généraux, en qui se résume la nation tout entière et qui devront concourir avec le prince à la formation des lois et à la réforme des abus. Sans leur consentement, nulle obligation ne pourrait être imposée à la nation. Teyssiné fixe ensuite leurs attributions en matière fiscale, et désigne la cour de Paris, qui prendra le titre de conseil royal et national, pour connaître à leur place, durant l'intervalle des sessions fixé à cinq ans, des matières qui rentrent dans leurs attributions. Ce que ce conseil statuera ne sera cependant que provisoire et la sanction définitive est réservée aux Etats dans leur première réunion.

En cas d'urgence, les Etats pourront être convoqués extraordinairement; mais, dans tous les cas, c'est au roi que la convocation appartient. Il seront formés des trois ordres, et le tiers-Etat y sera représenté en nombre égal aux deux autres. L'article 8 est ainsi conçu :

Ils prendront leurs délibérations en corps réuni, à la pluralité des voix. Si cette proposition est rejetée, le tiers-Etat aura néanmoins une influence égale au clergé et à la noblesse réunis.

C'est aux Etats qu'appartient le vote de l'impôt. Dans des cas pressants qui seront déterminés d'avance, le conseil

royal et national pourra néanmoins être autorisé à accorder provisoirement quelque augmentation des impôts déjà établis ou à contracter des emprunts.

Viennent ensuite les deux paragraphes relatifs aux impôts: le premier aux impôts d'intérêt général et le second à ceux d'intérêt particulier. Dans le paragraphe des impôts généraux, l'article 2 est ainsi conçu :

Nul impôt ne pourra être perpétuel ni quant à sa nature, ni quant à sa quotité. On les continuera, diminuera, augmentera, ou même supprimera, le besoin cessant, à chaque retour périodique des Etats généraux, suivant les occurrences.

Dans l'article 4, il est dit que les impôts établis par les Etats seront répartis également et proportionnellement sur toutes les provinces, ordres et individus du royaume, sans distinction de biens ni de personnnes, ecclésiastiques, nobles ou roturiers. Il n'y aura que deux sortes d'impôts, le territorial et le personnel. L'impôt territorial portera aussi sur les rentes constituées et autres revenus fixes, dont les propriétaires seront tenus de faire la déclaration à peine d'amende et même de confiscation. L'impôt personnel sera établi sur les facultés et sur les produits de l'industrie, dont on fera également la déclaration, aussi, en cas de fraude, sous peine d'amende et de confiscation. Après avoir établi les règles d'après lesquelles se ferait le recouvrement de ces impôts, Teyssiné s'efforce de démontrer, par des suppositions et par des calculs, les avantages qui devaient résulter de ces théories, aussi bien pour le roi que pour son peuple qui, dit-il, se trouvera immensément soulagé.

Au paragraphe des impôts particuliers qui est le 3e, il demande la suppression des aides, des gabelles, et généralement de tous les impôts qui pèsent sur le commerce intérieur, sur les comestibles et les autres objets de première nécessité. Pour les remplacer, il propose de taxer le luxe, la frivolité et la débauche; les meubles d'or et d'argent, les ten-

tures magnifiques, les hôtels et jardins des grands, parcs, hautes futaies, domestiques, chars, attelages, chevaux, chiens superflus; théâtres, spectacles, jeux, tavernes, cafés et femmes publiques. Seront particulièrement abolis les *lods et ventes*, droits d'échange et contre-échange, d'entrée et de sortie d'octroi, de péage, de bac, de guides et autres semblables. On supprimera de même les taxes dont sont frappées les marchandises d'un usage commun : cuivre, étoffes de laine et de soie sans mélange d'or et d'argent, glaces communes, ouvrages de fer et d'acier, etc. Les droits de timbre seront également abolis, sauf quelques exceptions pour les actes de justice, les actes devant notaire et leur expédition. Tous les actes, objet de l'exception, seront écrits sur papier timbré, mais non sur parchemin.

Au paragraphe 9, *Administration*, Teyssiné pose en principe que la personne du roi est et demeure inviolable et sacrée. Les ministres, seuls responsables, comptables envers la nation représentée par les Etats, peuvent être poursuivis devant eux pour malversation, prévarication ou forfaiture, même devant le conseil royal et national dans l'intervalle des sessions. Les fonds seront alloués par départements ministériels sur renseignements précis et certains des dépenses y afférentes. Il sera accordé des fonds secrets dont les ministres ne devront compte qu'au roi dans son cabinet ou dans son conseil d'Etat.

Le paragraphe 10 est relatif aux *Etats provinciaux*, composés aussi des trois ordres et toujours dans la même proportion. Les membres en seront nommés tous les trois ans par les districts de leur arrondissement. Eux-mêmes nommeront leur président. Le vote, comme aux Etats généraux, y aura lieu en corps et par tête. Session annuelle. Dans l'intervalle d'une session à l'autre, il y aura une commission permanente et trois syndics. Etats et commission responsables aux Etats généraux, ou au conseil royal et national dans l'in-

tervalle des sessions. Dans les Etats provinciaux seront traitées les affaires d'intérêt provincial, particulièrement tout ce qui touche aux impôts, leur répartition, leur recouvrement, etc.

Le paragraphe 11 traite de l'*Administration communale*. Il dispose qu'à l'avenir chaque commune élira librement ses consuls et autres officiers de police, dans une assemblée générale de tous les habitants contribuables. Ces consuls et officiers seront renouvelables tous les deux ans par moitié, et l'autre moitié demeurera en charge. Il leur sera donné, toujours par voie d'élection, un assesseur, qui devra être avocat, et qu'on pourra indéfiniment maintenir en fonction. Dans les assemblées où se feront les élections, la présidence appartiendra de droit à l'assesseur. Quoique membre de droit de l'assemblée, le curé et le seigneur du lieu ne pourront pas faire partie du bureau. Il y aura au moins six officiers municipaux, pour si petite que soit la commune, le syndic de la communauté non compris.

C'est l'assemblée électorale qui gèrera directement toutes les affaires communales. Elle nommera le collecteur, surveillera sa gestion, fera l'apuration de ses comptes annuels, sauf la révision définitive réservée aux Etats provinciaux. Toutes les mesures à prendre pour assurer la rentrée des impôts seront de sa compétence et les consuls n'auront plus à s'en mêler.

Les ateliers, les fabriques des églises, les bureaux de charité rentreront également dans le ressort de l'assemblée. C'est à elle enfin que sera confié le soin de prévenir ou de terminer à l'amiable les contestations, les rixes et les procès qui pourraient survenir entre particuliers.

Le paragraphe 12 a pour titre : *Tribunaux*, et a pour objet une nouvelle organisation de la justice.

L'article 1er porte que désormais la justice se rendra gratuitement, et que les places de judicature et de magistrature

s'accorderont aussi gratuitement. Au deuxième, il est dit qu'on établira des fonds bien certains pour les honoraires des magistrats et des juges, et que ceux-ci seront indemnisés de la perte de la propriété et du droit héréditaire de leur charge. Ces principes posés, Teyssiné fait table rase de toutes les cours de justice existantes et des tribunaux de toutes sorte, pour leur en substituer de nouveaux sur d'autres bases. Il y aura deux sortes de juridiction qui, à elles seules, absorberont toutes les compétences, tant au civil qu'au criminel. Les tribunaux de la première juridiction, en matière civile, jugeront sans appel jusqu'à concurrence de six mille livres : à la charge d'appel pour une plus forte somme, de même que dans toutes les affaires criminelles. Les tribunaux de la deuxième juridiction jugeront souverainement de tous les appels, tant au civil qu'au criminel. Il parle ensuite des mesures à prendre pour diminuer les frais des procès et en abréger les longueurs.

Sauf quelques exceptions en faveur du roi, les charges de judicature seront électives, et après le premier établissement, advenant vacance, elles seront conférées au concours par les officiers des tribunaux où la vacance aura lieu. Il en sera de même pour les charges de procureur, de notaire, de greffier et d'huissier; de même aussi pour celles d'arpenteur, d'expert, et généralement de tous les emplois qui se rattachent au service de la justice.

Les formes à observer dans la procédure et dans les jugements font l'objet du 13e paragraphe. Tout cela est amplement réglementé en dix-huit articles qu'il suffit d'indiquer.

Le 14e est relatif aux emplois ecclésiastiques, civils et militaires, qui tous seront conférés gratuitement. Le tiers-Etat sera admis à tous les emplois comme le clergé et la noblesse. Tous les règlements portant exclusion sont abolis.

Dans l'administration civile, il n'y aura point d'emploi héréditaire, mais tous seront donnés au concours. Il en sera

de même dans l'armée pour les places d'officier, jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclusivement.

Le paragraphe 15e est relatif aux privilèges. Dans un 1er article, ils sont déclarés abolis d'une manière générale et absolue, tant ceux établis en faveur des villes et des provinces que ceux dont jouissent les ordres et les particuliers.

Dans les articles suivants, au nombre de quatorze, il est fait une longue énumération des privilèges existants, et le principe d'abord établi d'une manière générale est appliqué à chacun d'eux. Il est dit néanmoins qu'une indemnité sera accordée aux dépossédés quand la justice le demandera.

La réglementation des immunités dont jouit le clergé, qui doivent être maintenues en principe, et en partie conservées, en partie abolies, fait l'objet du 16e paragraphe.

Dans le suivant, Teyssiné s'occupe du gouvernement ecclésiastique. On retrouve dans son travail tous les principes qui servirent de base à la constitution civile du clergé. Il contient seize articles, sur lesquels nous n'insisterons pas. Nous ne dirons rien non plus des deux paragraphes suivants relatifs, l'un aux *réformes nécessaires du clergé*, l'autre aux *dîmes*, où l'auteur continue de faire l'application des principes déjà posés. Il entre complaisamment dans de longs détails, et ces deux paragraphes n'ont pas moins, ensemble, de trente-et-un articles.

Pour combler le déficit du trésor, Teyssiné demande, au paragraphe 20e, qu'on commence par établir dans les dépenses une sévère économie; qu'on réduise les troupes au moindre nombre possible; que le roi se contente d'un petit nombre de maisons royales; qu'il vende les autres, avec tous ses domaines, et ne se réserve que les forêts nécessaires aux constructions de la marine et autres objets importants. Qu'on supprime les commensaux, gouverneurs, commissaires départis et officiers de guerre dont on pourra se passer sans danger pour la patrie, comme aussi les receveurs généraux

et particuliers des impôts, ceux de la régie et autres, et que leurs fonctions désormais soient confiées aux Etats provinciaux ou à la commission intérimaire.

Dans le 21e paragraphe, diverses améliorations concernant les canaux, routes, ponts et chaussées, le défrichement des landes et des bruyères; le dessèchement des marais et des marécages sans maîtres, qu'on donnera en propriété à ceux qui voudront se charger de l'entreprise avec exemption d'impôt pendant dix ans. Milice forcée remplacée par des engagements volontaires. Réunion le dimanche des soldats provinciaux compris dans un rayon d'une lieue, pour s'exercer aux évolutions militaires. Suppression des maréchaussées, qui seront remplacées par des pelotons de cavalerie de l'armée royale.

Enfin, dans le 22e et dernier paragraphe, qui a vingt articles, Teyssiné fait une longue nomenclature de secours et encouragements à donner à l'agriculture, particulièrement en cas d'accidents, comme grêle, inondations et autres. Il propose de former des ateliers en faveur des pauvres sains et valides, de pourvoir à l'entretien des autres et de supprimer ainsi la mendicité. Il veut une liberté entière pour le commerce et des encouragements pour l'industrie, libre aussi de toute entrave, pour les arts utiles et surtout pour l'agriculture. Abolition des maîtrises; les apprentis admis à travailler partout, moyennant une attestation de capacité que les maîtres leur délivreront sans frais. Etablissement, à des distances assez rapprochées, d'écoles gratuites pour toutes les sciences, et d'autres pour les arts, pour l'éloquence, l'histoire, la géographie, la médecine, les mathématiques, comme aussi pour la lecture, l'arithmétique, l'arpentage, la chirurgie, les accouchements et l'art vétérinaire.

Il y aura un séminaire dans chaque diocèse, où seront enseignées gratuitement la philosophie et la théologie. Les privilèges des universités seront abolis. Les charges et dignités

de l'Eglise accessibles à tous. L'exercice de la médecine, la profession d'avocat, affranchis de toute entrave.

On s'occupera sérieusement d'améliorer le sort des maîtres laboureurs et des valets de labourage. Il y a enfin une série de mesures proposées pour faire un sort aux enfants illégitimes ou abandonnés de leurs parents.

La conclusion qui termine ce travail mérite d'être citée dans son texte. La voici :

Puisse quelqu'un plus fortuné rendre mieux le vœu universel et proposer tout ce qui peut asseoir invariablement la félicité publique ! Tous les cœurs généreux applaudiront avec joie à ses succès. Mais notre père (le roi) ne dort point : il a dans sa sagesse prévu les moyens d'accorder nos prospérités avec l'éclat et la prospérité de la monarchie. Unissons-nous à lui avec confiance et tirons le meilleur augure de la sensibilité pour nos maux qu'il daigne nous manifester en toute occasion. Il saura bien concilier tous les intérêts. L'harmonie et le bonheur général résulteront des veilles soucieuses de son amour. C'est alors qu'il se croira lui-même heureux parce qu'il le sera dans ses enfants. — 14 avril 1789. — Teyssiné, curé.

Le surlendemain, 16 avril, se réunit à Rivière-Verdun l'assemblée des électeurs qui devaient nommer les députés de l'élection aux Etats généraux. Chaque communauté y avait envoyé ses délégués, et Teyssiné y figura pour Solomiac. Posa-t-il sa candidature comme député du clergé ? C'est assez vraisemblable. Tout porte à croire qu'il ne s'était donné tant de mouvements et n'avait rédigé son cahier de doléances que pour préparer cette candidature. Son ambition bien connue justifie d'ailleurs amplement cette supposition. Nous ne voulons cependant rien affirmer, les recherches que nous avons faites pour nous en assurer n'ayant donné aucun résultat. Ce qui est certain, c'est qu'il joua dans cette assemblée le rôle bruyant qu'on pouvait attendre de son caractère. Il n'y gagna pas en considération, surtout dans les deux premiers ordres. On lui en donna des marques non équivoques qui lui furent très sensibles. Lui-même, sans s'en douter, nous en a laissé

la preuve authentique. Il s'était flatté de prononcer le discours d'ouverture de l'assemblée, qu'il avait soigneusement préparé d'avance et dans lequel il avait pompeusement étalé les projets de réforme que nous avons trouvés dans son cahier de doléances. Mais le clergé et la noblesse ne voulurent pas l'entendre. Il n'eut pour auditeurs que les membres de l'assemblée appartenant au tiers-Etat. Aussi dut-il modifier son exorde, et il a laissé les traces de ces modifications dans le manuscrit que nous avons sous les yeux. Il avait fait transcrire son discours par des mains étrangères; mais les modifications, changements et additions qu'il dut faire par suite de sa mésaventure sont de sa propre main. De ces changements, nous ne signalerons que celui du titre même du discours. D'abord, Teyssiné avait écrit : *Discours du sieur Teyssiné, curé de Solomiac au diocèse de Lombez, aux députés et aux électeurs de Rivière-Verdun à l'occasion de la prochaine tenue des Etats généraux*. Puis à ce titre il substitue celui-ci : *Discours d'un curé, bon patriote, aux députés et électeurs du bailliage de Rivière-Verdun.*

Inutile après tout cela d'ajouter que s'il avait en effet posé sa candidature à la députation, son ambition fut complètement déçue.

R. DUBORD, prêtre,
curé d'Aubiet.

(*A suivre.*)

L'ANCIENNE PAROISSE DE VICNAU *

CHAPITRE II.

Les églises secondaires de la paroisse.

L'annexe actuelle de Vicnau ne contient d'autre lieu dédié au culte que sa propre église, mais il n'en était pas de même avant la Révolution de 1789. A cette époque, en effet, l'ancienne paroisse dont nous cherchons à raviver les souvenirs renfermait dans sa circonscription l'église annexe de Saint-Martin, la chapelle de Saint-Avit et l'oratoire seigneurial du château de Beauregard.

L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN d'Ostelhes, des Estouillas ou de Plieux était certainement fort ancienne, quoique nous ne puissions préciser l'époque de sa fondation. Sa qualité d'église secondaire ou d'annexe fait qu'il est rarement question d'elle dans les actes publics, ceux-ci ne relatant d'ordinaire que le chef-lieu paroissial. Cependant elle est mentionnée dans quelques documents sous les trois dénominations ci-dessus rapportées. Et d'abord, quelle peut être l'origine et l'étymologie de ces dénominations accessoires ? Peut-être le nom d'*Ostelhes*, qui semble dérivé d'*Ost* (armée), fut-il appliqué à l'église de Saint-Martin en souvenir de quelque bataille inconnue ou d'un campement de troupes qui eurent lieu jadis sur son emplacement? Le nom de son protecteur militaire et la quantité considérable d'ossements humains et de chevaux entassés, plutôt que symétriquement enterrés, qui a été trou-

* Voir ci-dessus, p. 49 et 214.

vée dans les champs, jusqu'à plus de deux cents mètres des limites de son ancien cimetière, nous confirment dans cette opinion.—Le nom des *Estouillas* (s'il n'est pas une corruption d'*Ostelhas*) s'explique naturellement par la présence autour de l'église de champs de blé coupé et réduit à l'état de chaumes; ou bien encore parce que l'église elle-même aurait été construite sur un chaume.—Enfin, la dénomination de *Plieux* lui vient de ce qu'elle était bâtie sur le terrain mouvant de cette ancienne seigneurie, dont les titres en notre possession remontent à la fin du XIIIe siècle. C'est toujours sous le nom de Plieux que l'église de Saint-Martin fut officiellement connue, ainsi que le prouvent les livres de catholicité tenus par les curés de Vicnau et plusieurs actes publics, dont le premier à notre connaissance porte la date du 6 mai 1463. C'est le titre d'inféodation d'une pièce de terre consentie par le seigneur de Beauregard à Pierre, habitant des bordes de Laone, et sa reconnaissance par le feudataire (1).

L'église de Saint-Martin de Plieux était construite dans la partie méridionale de la paroisse de Vicnau, sur la gauche du chemin de Condom à Francescas et non loin de l'ancienne métairie de Lauroué. La porte s'ouvrait au levant près du sol du chemin, et l'autel principal se trouvait au couchant. A droite, près du chœur, était une chapelle placée sous le patronage des seigneurs de Beauregard et voûtée, comme l'église elle-même, en pierre de taille, dans le style roman. La sacristie était placée à sa gauche et le cimetière l'entourait.

L'annexe de Saint-Martin avait été établie, comme toutes les anciennes succursales, à raison de la trop grande étendue de la paroisse et pour faciliter aux fidèles les moyens d'assister au service divin. C'est de sa création que naquit probablement la nécessité de faire aider le curé par un vicaire, à l'entretien duquel le curé lui-même, et, à son défaut, les gros décimateurs étaient tenus de pourvoir, conformément aux

(1) Archives de M. Plieux.

dispositions du Concile de Trente (1). Il est permis de supposer aussi qu'avant l'institution d'un vicaire en titre, l'église de Saint-Martin était desservie par un de ces prêtres qui vivaient, au nombre de cinq ou six, dans chaque paroisse, s'il faut en croire le procès-verbal de la visite des églises faite en 1519 par l'archidiacre de l'évêque Jean Marre. « C'est sans doute ce nombre considérable de prêtres, dit le promoteur Lagutère dans ses Mémoires, qui donna lieu à la bâtisse de tant de chapelles dans le détroit de chaque cure, faites pour la commodité du service des paroissiens et auxquelles on a donné depuis le nom d'annexes. Elles rendent le diocèse très difficile à servir, et ont donné lieu au *bis in die*, ne s'y trouvant pour le présent ni nombre de prêtres ni de quoi les entretenir. »

Cette annexe comptait parmi ses bienfaiteurs les du Puy, les Bezolles, les d'Aurenx, les d'Arbisse et les Faudoas, qui furent successivement seigneurs de Plieux, et les seigneurs de Beauregard, parmi lesquels nous distinguons Jean-Pierre du Gout de Saint-Agnan qui y fut enseveli le 23 août 1622 (2).

Les dîmes de Saint-Martin produisaient en 1647 la somme de 420 livres, payables par moitié à Pâques et à Toussaint, et 12 sacs d'avoine, qui devaient être engrangés dans les greniers épiscopaux vers la fête de Notre-Dame d'août (3).

Le culte divin n'a plus été célébré dans cette église depuis la Révolution. A cette époque, ainsi que nous l'avons déjà dit, les cloches et les vases sacrés qui l'ornaient furent saisis ou dispersés. Elle ne fut cependant démolie que vers 1840, et ses pierres servirent à paver le chemin actuel de Condom à Francescas sur une longueur de 800 mètres (4). Il ne reste plus rien aujourd'hui de cette ancienne construction; son emplace-

(1) Sess. 21, chap. 4 et 5. — Mémoires du clergé, III.
(2) Archives de M. Plieux.
(3) Id.
(4) C'est-à-dire de la métairie de La Bourdette à l'embranchement du chemin actuel du Bédat.

ment et celui du cimetière appartiennent depuis 1860 à M. Cortade de Moussaron, qui les entoure du plus profond respect en ne permettant pas qu'ils soient livrés à la culture agricole. Grâce à lui, les cendres des fidèles reposent en paix sur ce coteau solitaire, à l'ombre des arbres dont les racines enserrent leurs tombes, et près de la source à laquelle une pieuse tradition reconnaissait le pouvoir de guérir les yeux malades.

L'ORATOIRE dédié à SAINT-AVIT, bâti en face du hameau de Lasbadies, n'existe plus aujourd'hui. Il avait une porte unique au couchant, sur le chemin actuel de Condom à Francescas, et était bordé par un cimetière du côté du nord. Le dénombrement fait dans le cours du XVIe siècle, par les consuls de Condom, des terres dépendant de leur juridiction, mentionne les paroisses suivantes : Saint-Orens, Notre-Dame de Bordères, Saint-Suplice de Camisats, Cornillières, Macquin, Mons, Caussens, La Courtade, La Cappe, Caulazon, Cieurac, Saint-Suplice, Rapolha, Le Pontardon, Vicnau, *Saint-Avit*, Lialores, Cannes, Espiassac, Sarrazan, Escrimis, Grazimis, Le Poumaro, Goualard, Larressingle, Couchet, Mouret et Saint-Caprais de Filhet (1). Il résulte de cette pièce (si le contenu en est exact, ce qui est douteux) que Saint-Avit était une paroisse qui ne tarda pas à être supprimée, puisque les pouillés de 1604 et de 1648 ne la désignent ni comme chef-lieu de cure, ni comme annexe. Ce n'était plus au moment de la Révolution qu'un lieu de dévotion et de pieux rendez-vous à certains jours de l'année, comme il s'en trouve encore dans les Pyrénées et à Baillasbats, dans la paroisse de Simorre. M. Pelauque, dernier curé de Vicnau, allait quelquefois y célébrer la messe, sans que le service divin y fût toutefois régulièrement organisé. L'oratoire de Saint-Avit, saisi lors de la célébration du culte et devenu propriété communale, est démoli depuis une

(1) Archives municipales.

soixantaine d'années, au dire des vieillards. Le terrain sur lequel il était bâti et celui du cimetière appartiennent aujourd'hui à M. le vicomte de Castillon, qui a fixé le souvenir de ces lieux consacrés en y érigeant deux croix, sur le socle desquelles on lit : *Ancienne église de Saint-Avit — Ancien cimetière de Saint-Avit.*

La chapelle du château de Beauregard fut bâtie par noble Elysée du Gout, seigneur de Saint-Agnan et de Beauregard, lieutenant de la mestre de camp du régiment de cavalerie de Lavalette, pensionnaire du roi, et marié à Frise du Saget de Salles (1). Il était fils de Jean-Pierre du Gout, seigneur de La Roque Saint-Agnan, et de Marguerite du Thuzo, issue elle-même d'Arnaud du Thuzo, écuyer, seigneur de Beauregard, capitaine au régiment du baron d'Allemans de Boisse, et d'Olympe Imbert (2). L'héritière des du Thuzo porta ainsi le domaine de Beauregard dans la famille de Saint-Agnan.

Elysée du Gout, autorisé par ordonnance du 4 juillet 1693, signée de M. de Matignon, évêque de Condom, à construire la chapelle de son château, la munit des objets et ornements nécessaires à la célébration du culte. Elle fut visitée le 8 juin 1694 par MM. Duquesne et Ducasse, vicaires généraux de M. Louis de Milon, et fut trouvée par eux « dans l'estat et décence requises. » Ils commirent Bernard Carrère, curé de Vicnau, pour en faire la bénédiction, à la charge toutefois par le fondateur « d'entretenir ladite chapelle en bonne réparation et d'envoyer ses métayers et domestiques à l'église paroissiale les jours de dimanche pour y entendre la saincte messe, le prône et autres instructions nécessaires à salut, à la réserve de ceux qui seront notablement indisposés qui pourront l'entendre dans laditte chapelle; à condition aussy qu'il n'y faira celebrer aucune messe dans les jours des festes

(1) Archives de M. Plieux.
(2) Id.

solemnelles ny par aucun prestre passant ou inconnu sans une permission par escrit, et qu'il remettra dans quinzaine par devers le secretaire de l'evesché une copie en bonne et deue forme de la fondation et dottation qu'il a faicte pour l'entretien de laditte chapelle, le tout sur peine d'interdiction d'icelle (1). » Les obligations imposées à Elysée du Gout furent certainement remplies, puisque les offices divins furent célébrés dans la chapelle de Beauregard par les curés de Vicnau, concurremment avec les religieux des divers couvents de Condom, ainsi qu'il conste des quittances émanées des gardiens, syndics et pères spirituels des carmes, des capucins et des cordeliers (2).

Frize du Saget de Salles laissa par testament du 17 mai 1702 au curé de Vicnau et à ses successeurs une somme de cent livres, dont le revenu devait être employé à faire dire des messes pour elle dans la chapelle, où elle fut ensevelie à côté de son mari et d'Anne du Gout, sa belle-sœur (3). De son côté, Elysée du Gout testa le 16 janvier 1710 et donna à l'église de Vicnau trois cartelades de terre, dont les curés de cette paroisse devaient percevoir le revenu, à la charge par eux de célébrer à perpétuité sept messes de Notre-Dame dans l'oratoire seigneurial de Beauregard (4). Cependant, la famille du Gout de Saint-Agnan s'étant éteinte en 1733 par le décès sans postérité de Jean du Gout, dernier frère d'Elysée, Marie de Lauriac (5), héritière du domaine de Beauregard, le porta dans la famille Bégué-Plieux. La destination de l'oratoire fut alors changée par suite de circonstances qui nous sont incon-

(1) Archives de M. Plieux.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Marie de Lauriac, fille d'Anne du Gout de Saint-Agnan et de noble Jean de Lauriac, seigneur dudit lieu en la juridiction de Blaziert, naquit en 1693 et épousa, le 6 mai 1718, Pierre Bégué Plieux, lieutenant au régiment de Boulonais-infanterie et blessé à la bataille de Malplaquet. Il était lui-même issu de Jean Bégué-Plieux, avocat en parlement et au siège présidial de Condom, et d'Anne Darodes. (Archives de M. Plieux.)

nues, et Jean Dubernet, curé de Vicnau, adressa, le 20 janvier 1744, à M. de Cossé-Brissac, alors évêque de Condom, une requête dans laquelle il sollicitait de ce prélat l'autorisation de remplir les intentions d'Elysée du Gout dans son église paroissiale. M. de Saint-Paul, vicaire-général, acquiesça à cette demande le 25 janvier de la même année (1), et depuis lors le culte ne fut plus célébré dans la chapelle de Beauregard, qui est aujourd'hui détruite.

AM. PLIEUX.

(*A suivre.*)

NOTES DIVERSES.

CLXXVI. Photographies du chœur de Sainté-Marie d'Auch.

La photographie rend de grands services à la science, car les bonnes épreuves photographiques ont cet immense avantage sur les dessins et les gravures, qu'avec elles on n'a à craindre aucune sorte d'inexactitudes. L'archéologie surtout bénéficie de cet admirable procédé.

M. Castex, photographe à Auch, a commencé une série de reproductions des merveilleuses stalles du chœur de Sainte-Marie d'Auch, qu'il met en vente à mesure du tirage. Les deux premières, que j'ai sous les yeux, représentent le dessus de la porte d'entrée, les hauts dossiers de la stalle de l'archevêque, de celle du comte d'Armagnac et de deux autres stalles de chaque côté. Quand le travail de M. Castex sera plus avancé, il y aura lieu d'en faire une étude détaillée. Je veux seulement le signaler dès aujourd'hui aux artistes, à ceux qui aiment notre art national, aux gens d'étude qui pourront sans sortir de leur cabinet étudier à loisir cet admirable chef-d'œuvre de la Renaissance. Quoi qu'on ait dit et fait sur les stalles du chœur de Sainte-Marie, elles restent, comme tous les chefs-d'œuvré, un sujet infini d'observations et de recherches.

Les photographies de M. Castex se recommandent par leur netteté, chose bien difficile à obtenir avec la lumière défectueuse qu'on a dans le chœur de notre cathédrale.

A. LAVERGNE.

(1) Archives de M. Plieux.

L'EMPLACEMENT

DE

L'OPPIDUM DES SOTIATES.

III (*suite* *).

Les noms des peuples principaux de la Gaule (1), comme ceux de leurs subdivisions, étaient probablement à l'origine des noms de famille, augmentés d'un surnom lorsque deux grands rameaux de la famille la plus ancienne s'étaient séparés : *Bituriges Cubi, Bituriges Vivisci,* etc. Pour quelques peuples

* Voir à la livraison précédente, p. 249. La correction des épreuves faites par l'auteur n'ayant pas été utilisée, il est resté dans ce premier article quelques erreurs typographiques qu'il importe de corriger.

Page 250, ligne 1 : P. Mela, II, 2. lire: P. Mela, III, 2.

Idem, ligne 17 : (César III, 21.) lire : (César, III. 20.)

Page 251, lignes 14 et 15 : « son père Ollovicon avait été déclaré par le Sénat ami du peuple romain. » lire : « son père Ollovicon avait reçu du Sénat romain le titre d'ami. »

Idem, note 2, ligne 1 : Præconinus, lire : Praeconinus. Idem : L. Marius, lire : L. Mallius.

Page 254, ligne 13 : 150 mètres carrés, lire : 70,000 mètres carrés.

Page 255, ligne 12 : Dauville, lire d'Anville.

(1) La justification de tout ce qui va suivre jusqu'à la fin du chapitre demanderait des citations sans nombre et des répétitions qui allongeraient inutilement cette partie, qui est d'ailleurs, en quelque sorte, en dehors du sujet; il suffira de citer ici quelques-uns des auteurs et ouvrages qui ont été consultés, savoir : parmi les anciens, Polybe, César, Cicéron, Tite-Live, Strabon, P. Mela, Pline l'Ancien, Ptolémée, Ammien Marcelin, Avienus, Vibus Sequester, diverses inscriptions, les Itinéraires romains de la Gaule, la Notice des dignités de l'Empire, la Notice des Provinces et des Cités, saint Jérôme, Ausone, Fortunat, Grégoire de Tours, notes Tironnienes, l'Anonyme de Ravenne, etc. Parmi les modernes : Sansond'Abbeville, Tassin (*Plans et Profils, etc.*), Zeiller (*Top. Galliæ*), d'Anville (*Notice de la Gaule*), le *Gallia Christiana* (t. I et II), Cartes de Sanson, de Delisle, de Robert, de Jaillot, de Cassini; la suite des *Mémoires, Annuaires et Bulletins de la Société des Antiquaires de France* (principalement les travaux de MM. Bourquelot, Deloche, Léon Renier); la suite des *Annuaires de la Société de l'Histoire de France;*

peu considérables et peu connus, il est à croire que les géographes de l'antiquité changèrent leurs noms en celui d'une particularité remarquable de leur territoire. De là, peut-être, dans l'Aquitaine, les *Garumni* de César (l. III, 27) et les *Onesii* de Strabon (l. IV, 2). Quoi qu'il en soit, il est certain que les noms des villes ou villages, tels que nous les font connaître en assez grand nombre César, Cicéron, Strabon, Ptolémée, sont tous parfaitement distincts et différents de celui de leur peuple.

Ainsi, pour ne citer que les oppidums bien reconnus : *Gergovia* était aux *Arvernes*, *Alesia* aux *Mandubes* et *Uxellodunum* aux *Cadurques*. On le voit, il n'y a nul rapport entre ces noms; la divergence est tout aussi marquée dans le reste de la Gaule, et on ne voit pas comment, par exception, l'oppidum des Sotiates, si on le place à Sos, aurait porté un nom analogue à celui de son peuple.

Seulement, peu de temps après la conquête, on imposa, entre autres noms de personnages, ceux de Jules et d'Auguste à un certain nombre de villes capitales de cités ou peuples. Dans l'Aquitaine, *Eliberre* des *Ausci* s'appela *Augusta;* la capitale des *Aturenses*, dont le nom gaulois ne nous

le Recueil des *Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen* (principalement les travaux de MM. Chaudruc de Crazannes, J. de Bourrousse de Laffore, Magen, Tholin), la série des *Cartulaires* dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France*; la *Revue Archéologique* (principalement les travaux de MM. Deloche, Maury); le recueil des *Lectures faites en Sorbonne, Archéologie et Histoire* (principalement les travaux de MM. Bulliot, Devals, Valentin-Smith); tout ce qui a paru du *Dictionnaire topographique de la France*, par MM. Rédet, Matton de Bouteiller, Boutiot et Socard, Lepage, Maître, Stoffel, Lienard, Rosenzweig, Thomas, de Gourgues, Raymond, Quantin, Germer-Durand, Merlet, de Soultrait, de Blosseville; les comptes-rendus de l'Institut (*Acad. des Ins. et belles-lettres*); la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* (pricipalement les notes de M. Barry); Desjardins, *Géog. de la Gaule d'après la table de Peutinger;* Charles Robert, *Epigraphie de la Moselle;* Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la France*; Jacquot, *Description géologique du département du Gers;* la *Carte de l'état-major*; de Laurière, *Qq. Insc. du dép. des Basses-Alpes*; Longnon, *Géographie de la Gaule au* VI*e siècle*; Bladé, *Etudes sur l'origine des Basques*, *Notice sur la vicomté de Bexaume, le comté de Benauges, les vicomtés de Bruilhois et d'Auvillars et les pays de Villandraut et de Cayran*; *Etudes géogr. sur la vallée d'Andorre*, *Couvents d'hommes de la Gascogne*, etc.

est pas parvenu, *Vicus Julii;* celle des *Tarbelli, Aquae Augustae,* etc.

Plus tard, lorsque l'organisation en cités ou peuples commença à tomber en désuétude dans les Gaules, la plupart des capitales, sinon toutes, où s'était longuement concentrée la représentation des populations de leurs territoires, prirent dans l'usage, avec le titre de cité, le nom même de ces peuples.

Ainsi, dans l'Aquitaine primitive : *Eliberre-Augusta* fut appelée encore *Ausci; Cossio* des *Vasates, Vasates; Vicus-Julii* des *Aturenses, Atures; Turba* des *Bigerriones, Begorra; Lescar* des *Benarni, Benarno; Lugdunum* des *Convenes, Convenis; Austria* des *Conseranenses, Coseranis.* Comme dans le reste des trois Gaules, ces noms nouveaux, qui sont cités ici comme exemple, luttèrent longtemps avec les anciens; ils prévalurent presque tous; seuls les vieux noms de Tarbes et de Lescar (1) reprirent définitivement le dessus pendant

(1) L'identité de Lescar et de *Benarno* ou *Benarnum* ne saurait laisser de doutes, elle n'a pu même être discutée que par l'inobservation des règles relatives aux mutations des noms de ville; mais la préexistence du nom de Lescar à celui de *Benarno* n'est ici qu'une probabilité résultant de l'analogie. (Un nom propre à l'origine différent de l'ethnique des peuples; dans la suite, et relativement très tard, un nom de saint remplaçant le nom primitif ou l'ethnique du peuple quand il était passé à la ville, comme dans l'Aquitaine, Saint-Lizier pour *Coseranis*, et Saint-Bertrand pour *Convenis.*)

M. Longnon, aux pages 598, 599, 602 et 603 de sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, s'est attaché à démontrer que Tarbes n'était pas la *civitas Turba ubi Castrum Bigorra* de la Notice des cités. Des raisonnements de ce savant il découlerait que Tarbes, sous le nom de *Talva*, n'aurait été qu'un simple *vicus* au VIe siècle et que *Turba* ou *Begorra* aurait été le village de Cieutat, situé à 17 kilom. au sud-est de Tarbes. Ce lieu aurait possédé le siège épiscopal, passé depuis au *vicus* de *Talva*. Mais cette supposition de l'existence successive du siège épiscopal des *Bigerriones* dans deux lieux de noms à peu près semblables, en suivant la méthode même de M. Longnon, n'est pas bien concluante. Que *Talva* ait fait Tarbes et que *Turba (Tarvia*, soit *Tarbia*, dans la *vie de saint Lizier)* n'ait pas été l'origine du nom actuel de cette ville et se soit résolu au simple qualificatif de *Cieutat*, voilà qui n'est pas démontré et paraît peu vraisemblable malgré toutes les règles de la philologie; et si, d'après ces règles, *Talva* a pu faire Tarbes, il est plus simple de penser que le *vicus Talva* et la *civitas Turba* étaient identiques. Les termes de *vicus, civitas, urbs, castrum*, etc., ont été souvent confondus par Grégoire de Tours, d'après lequel parle M. Longnon, pour désigner un chef-lieu de diocèse; et la dualité des noms des cités existant encore certainement au VIe siècle, cet historien

que le surnom d'*Augustae* disparaissait à Dax qui, comme Oloron, ne paraît pas avoir jamais eu le nom de son peuple, resté incertain pour cette dernière ville (1). Aux noms anciens de Lectoure et d'Eauze, qui furent chefs-lieux de la province, s'étaient joints sans doute de bonne heure les noms de leur peuple, et avec d'autant plus de persistance qu'au moins pour l'une de ces villes le nom ancien est perdu (2).

a bien pu en des chapitres différents de son œuvre employer deux noms pour Tarbes : *Begorra* et *Talva*. Le nom de Cieutat est certainement très remarquable, mais il ne saurait suffire pour localiser, sans autres preuves, un ancien siège épiscopal que tous les documents précis nous montrent dans un autre lieu. *Cieutat* du finage d'Eauze, un des arguments de M. Longnon, confronte d'un côté à cette ville, et ce nom peut être ainsi considéré comme celui d'un quartier de la ville portant à juste titre sa qualification antique; cette qualification a été donnée sans aucune raison sérieuse à Sos (*de Socia civitate, an.* 1095, *Cartulaire d'Auch)*. Un lieu du nom de *Cieutat* se trouve encore entre Lectoure et Agen (*voir ci-après*). En admettant comme entièrement fondée l'hypothèse de M. Longnon, il faudrait aussi chercher dans ce dernier endroit le siège épiscopal d'Agen ou de Lectoure, bien qu'ici des documents beaucoup plus anciens que ceux qui nous parlent de Tarbes s'y opposent formellement. (Voir, en outre des *Inscriptions des musées d'Agen et de Lectoure*, l'*Itinéraire d'Antonin*.)

(1) Le nom d'*Aquae Tarbellicae*, pour Dax, qui se trouve dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans *Ausone*, n'a pas la même signification que les autres : il n'était que pour distinguer la ville des *Tarbelli* d'avec toutes celles du nom d'*Aquae*, comme on distinguait de même les villes du nom seul d'*Augusta*, etc. *Tarbella Pyrene* chez Tibulle, et *Tarbellae civitatis Aquitaniae* chez Vibius Sequester, ne désignent, évidemment, que le pays.

(2) Une tradition curieuse prétend avoir conservé le vieux nom de Lectoure. Cette tradition, que j'ai souvent entendu répéter en ses parties diverses pendant ma jeunesse, m'a été précisée et résumée par Jean Bessou, âgé de 28 ans, jardinier, demeurant sous les remparts méridionaux de la ville, où sa famille est établie depuis plus d'un siècle. Voici, sous sa dictée, cette tradition : « La ville était autrefois » dans la plaine et s'étendait depuis l'église de Saint-Geny jusqu'à Boulant (soit » sur une longueur de 4 kilomètres environ). Elle avait le nom de *Pradela*. L'em- » placement de la ville actuelle était seulement la forteresse de cette ville de la » plaine, qui fut détruite par les Romains. » Toutes les analogies et surtout de nombreux vestiges ne laissent pas de doute sur l'existence de la ville romaine de Lectoure dans la plaine, toutes les voies des Itinéraires romains d'Agen, de Toulouse et d'Auch y aboutissaient, formant un carrefour au centre principal; de même plusieurs aqueducs y apportaient leurs eaux; les tuiles à rebord, les marbres moulurés, porphyres, granits, les bijoux et les monnaies en quantités extraordinaires (d'Auguste à Valentinien) se trouvent sur toute l'étendue dont parle la tradition; c'était une ville longue (voir le plan); le siège épiscopal y était établi avant le xe siècle (voir le *Gallia*, t. I, p. 1074, tous les documents du même volume qui parlent de Saint-Geny, et le *MS. Latin* 12752, *p.* 175 *de la Bibliothèque nationale*.). La fête de la ville qui s'y tenait naguère encore en était sans doute le souvenir et la tradition. Le nom de *Pradela* se justifie peut-être dans la suite de ce travail; il se trouverait en partie dans celui de la grande fontaine, qui fut probablement la première origine

En résumé, ce ne fut que pendant la durée de la domination romaine, et à la suite de l'organisation qu'Auguste avait conservée ou donnée aux peuples des trois Gaules, que leurs capitales, mais seulement les capitales des cités, eurent presque toutes leur nom ancien changé en l'ethnique de leur peuple, après une lutte dont on retrouve les traces jusqu'au IXe siècle.

Ces mêmes faits, par les mêmes causes, ne purent agir sur les localités inférieures. Sos ne peut être classé que dans cette dernière catégorie. On voit ce lieu dépendre de la cité des *Elusates;* vers le premier siècle de notre ère (*voy. plus bas*) l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, qui distingue avec tant de soin les cités (titre désormais attaché aux villes capitales des anciennes cités ou peuples), l'indique comme un simple relai. Si on veut admettre que la nationalité de son peuple avait été supprimée ou anéantie, et on y est obligé en y plaçant l'*oppidum Sotiatum,* on ne peut guère attribuer cette suppression ou cet anéantissement qu'à Auguste; dès lors, on ne trouve point ce long usage de pratiques officielles qui changea en celui de leurs peuples les noms d'un grand nombre de capitales. On trouve, au contraire, que, dans des cas analogues, ces changements ne purent s'opérer ni à Toulouse ni à Narbonne, ni dans l'ensemble des autres villes de la province romaine qui, traitée autrement que le reste des Gaules, avait eu dans les premiers temps de la conquête ses petites nationalités bouleversées ou effacées.

Donc, rien de certain, aucune analogie n'autorise à penser que le nom de Sos, qu'il y ait similitude ou non, dérive de

de la ville? Ce nom de lieu était demeuré très commun dans la France du moyen âge. Toutefois le nom de *Pradoulyn*, que porte encore aujourd'hui l'emplacement de notre ville romaine, paraît identique et il a toutes les apparences d'une origine purement latine. Enfin, la partie de cette tradition portant que la ville fut détruite par les Romains n'est pas vraisemblable et est, par cela même, comme une signature qui prouve que cette tradition ne vient pas d'un lettré du XVIe siècle ou de quelque autre plus ancien ou plus récent; ce passage doit être un de ces intervertissements que l'on trouve dans presque toutes les traditions anciennes.

celui des Sotiates, ni de celui d'aucun autre peuple; au contraire, ce nom a probablement une origine semblable à celle d'un grand nombre d'anciens noms de villes ou villages de la Gaule, origine qu'il sera peut-être possible d'apercevoir dans ce qui va suivre.

Des savants ont déjà très judicieusement remarqué que les noms géographiques qui paraissent les plus anciens en France sont ceux des fleuves, des rivières et de certains ruisseaux. Ces vieux noms n'étaient pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire; le même nom, simple ou composé avec un autre tout aussi commun, avait été appliqué à plusieurs cours d'eau sans tenir compte de leur importance relative.

Je choisirai de préférence quelques exemples sur les noms *osa, ela* et *ona;* on les trouve peu ou point altérés ou soudés à quelques-uns des autres, ou bien encore avec d'autres affixes faciles à distinguer, chez plusieurs auteurs anciens et modernes et dans toutes les régions de la Gaule ou de la France actuelle.

Composés ou dérivés d'*osa : Mosa* (?) (avant J.-C.), la Meuse; l'Ose et l'Oserain, sous Alise (Côte-d'Or); Losse, affluent de la Garonne; Lause, affluent du Gers; Lauze, affluent de la Gimone (Gers); l'Auze, affluent de la Dordogne; l'Auzon, près de Gergovie (Puy-de-Dôme); Lauzelle, affluent de l'Hérault; Auze, affluent du Lignon (Haute-Loire), etc.

Composés ou dérivés d'*ela : Elaver* (avant J.-C.), l'Allier; *Mosella* (IVe siècle), la Moselle; *Eligius* (818), Morbihan; *Elle* (1090), *Hela* (1107), *Ella* (1160), l'Ille qui passe à Périgueux; Elle (1660), se jetant dans la mer non loin de Vannes; Elisonde, ruisseau (Basses-Pyrénées); Elaboa, idem, idem; l'Elle, affluent de la Vezère; Helle, ruisseau (Moselle); Meuselle, affluent du Cher, etc.

Composés ou dérivés d'*ona : Garumna* (avant J.-C.), *Garouna* (Ier siècle), *Garonna* (IIIe ou IVe siècle), la Garonne;

Saucona (IVe siècle), *Sagauna* (VIIe siècle ?), la Saône; *Dorononia* (VIe siècle), la Dordogne; *Egona* (VIIe siècle ?), l'Yonne; *Arona* (VIIe siècle), affluent de la Garonne; *Ausona* (1202), affluent de l'Aube; *Seron* (1486), ruisseau près de Lectoure; la Garonne, affluent de la Mauson (Hérault); la Garonne, affluent du Contry (Gard); le Garon, affluent du Rhône; Vésonne, affluent de la Gère (Isère); Séronne, affluent de la Mogne (Aube); One, affluent de la Garonne; Sagona, rivière de la Corse, etc., etc.

Parmi les autres noms appliqués de la même manière à plusieurs cours d'eau grands ou petits, et qui remontent sans doute aussi à une haute antiquité, on peut citer ceux du Rhône, du Gard, de l'Orne, du Gers, de la Baïse, de l'Eure, du Rhin, de la Loire, de la Sarre, de l'Aveyron, etc.

Tous ces noms, portés indifféremment par de grands fleuves, des rivières ou de simples ruisseaux, venaient évidemment de ceux des fontaines-sources, toujours à peu près égales entre elles. Voici les noms de quelques-unes de ces fontaines :

Nemausus (IVe siècle), à Nimes; *Mosa* et *Mosella* (Xe siècle), près de la Réole; *Fontelia* (1420), à Lectoure; Fontindelle, à Nérac; Heliac (Morbihan); Bourdigalle, Vienne; *Divona* (IVe siècle), à propos de la Fontaine de Bordeaux; Fonsone (1630), en Picardie, etc.

Toutes les fontaines étaient déifiées ou sanctifiées, et leurs noms n'étaient autres que ceux des divinités des deux sexes souvent confondus qui les personnifiaient.

Toutes les villes, bourgs ou villages primitifs de la Gaule, avaient une ou plusieurs de ces fontaines sanctifiées, dont l'emplacement avait vraisemblablement déterminé à l'origine celui de la ville même. Or, le nom de plusieurs de ces villes, ou villages, dérivait certainement de ceux de ces fontaines divinisées. Par exemple : *Nemausus*, Nimes; *Tolosa*, Toulouse; *Losa*, dans les Landes; *Mosa*, Meuvy (?) (Haute-Marne); *Nemossus*, Clermont, en Auvergne; *Coequosa*, dans les Landes; *Segosa*,

idem; *Cosa,* Cos (?) (Tarn-et-Garonne); Meuse, à la source de la Meuse; *Eliberre,* Auch; *Illiberis* sur l'*Illiberis,* Elne, en Roussillon; *Iluro* (variantes *Elleronensium, Elarona*), Oloron; *Burdigala,* Bordeaux; *Elesiadolus castrum,* dans la Province romaine; *Helellum* (var. *Elya, Elegia, Ella*), Ell sur l'Ill; *Alesia,* Alise; Bourdigal sur le Bourdigal, Vienne; *Pradela* (?), Lectoure; *Divona,* Cahors; *Narbona,* sur le *Narbon* (?), Narbonne; *Vesuna* (var. *Vesunna, Vesouna, Vesonna*). Périgueux; *Sirione* (var. *Serione*), sur le Ciron, ou plutôt Siron (Gironde); *Dibione,* Dijon, etc., etc.

Pour plusieurs de ces noms, la partie étrangère aux radicaux que j'ai choisis pour exemples dans le nom des rivières ou fontaines se retrouve soit dans celles-ci, soit plus fréquemment dans le nom de plusieurs autres villes. Les noms de rivières ou fontaines que je n'ai pas cités, ou que j'ai mentionnés pour mémoire seulement, étaient portés en tout ou en partie par d'autres villes encore. Dans les murs de quelques autres on a trouvé des monuments élevés aux dieux ou aux déesses dont elles avaient le nom. D'autres noms de lieu, en grand nombre, avaient une terminaison qu'on trouve répétée plusieurs fois, principalement celles de *magus* et de *dunum,* et leur première partie consistait en radicaux qui vont se répétant eux-mêmes de une à dix ou douze fois, ayant encore souvent une terminaison nouvelle qui se retrouve aussi ailleurs. Aucun nom de peuple ne présente et ne pouvait fournir des combinaisons pareilles. Si tous ces noms de villes ne se retrouvent pas en tout ou en partie dans les noms des rivières ou fontaines, on peut l'attribuer à ce que les monts et les forêts, aussi divinisés, avaient pu en produire plusieurs, soit à la disparition des vieux vocables de l'immense majorité des fontaines et ruisseaux moyens (1), soit, mieux

(1) Presque tous les ruisseaux de la commune de Lectoure, après avoir porté des noms de saints ou de saintes appliqués, comme ils le furent dans un grand nombre de villages et bourgs gaulois, pour remplacer et faire oublier les noms des divinités païennes qu'ils avaient anciennement, n'ont plus aujourd'hui que des noms sans

encore, à ce qu'une notable partie de ces noms formait une ou deux catégories différentes indiquant une autre origine, peut-être des accroissements de races et des époques plus récentes? Mais tous paraissent créés d'après les mêmes règles, et s'il faut admettre deux ou trois catégories, le nom de Sos paraît être de la première, celle qui fait entrevoir avec quelques apparences de certitude la vraie origine d'un grand nombre de noms de lieux habités.

Aussi trouve-t-on comme fontaines, ruisseaux ou rivières : le *Sosset* (XIVe siècle), ruisseau (Basses-Pyrénées); l'Alizos, affluent de la Garonne, rive gauche; le Sos ou l'Essos, affluent de l'Ariège; le Sossay, ruisseau (Vienne); le Sausseron, affluent de l'Oise, etc.

Comme lieux dits, villages, bourgs ou villes : *Sóstomagus* (IVe siècle) (Narbonnaise); *Soste* (1270) (Basses-Pyrénées); *Anisosio* (XIIIe siècle), Comminges; *Sosay* (1307), Vienne; *Lezoos* (1368), *Lesoos* (1382) (Basses-Pyrénées); *Lixos* (1385), *Lexos* (1391), idem; Sauzon (1630), Belle-Isle; Sosset (1630), près de Foix (Ariège); Viusos (1660) (Hautes-Pyrénées); Solzac (1733), en Quercy; Jussos (1752), sur un affluent, rive gauche du Siron (Gironde); Aussos (1753) (Gers); Ansost (Hautes-Pyrénées); Sost, idem; Lizos, idem; Socx (Nord); Saucelle (Eure-et-Loir); Lexos (Tarn); Sauzelle (Indre); Sossais (Vienne); Sauzon (Morbihan); Sotzeling (Meurthe); Sostendal, diocèse de Bruges; Vic-de-Sos

signification donnés par les propriétaires riverains. Seuls les noms de la grande fontaine de la ville (*Fontelia*) et du ruisseau relativement important de Lause (*la Osa*) ont résisté; celui du ruisseau qui coule au midi du plateau (*Aram*) se retrouve dans les Basses-Pyrénées et ailleurs, il est sans doute antique (on connaît le dieu *Aramon* et la ville d'Aramon sur le Rhône); les noms de *Saint-Mézard* et de *Sancta-Ribeta* que portaient au XVe siècle les ruisseaux situés au nord du plan (voir ce plan) ont disparu depuis longtemps; ceux de Saint-Jourdain, que porte le ruisseau au-dessous et au nord de la colline de Lectoure, et de Saint-Michel, porté par une de ses sources, existent encore tout en nous dérobant les noms primitifs qu'ils ont détrônés. Les fontaines, ruisseaux, près de La Réole (Gironde) appelés encore *Mosa* et *Mosella* au Xe siècle, sont aujourd'hui dénommés *Garros* et *Pinpin*, etc.

(Ariège) (1); Soccia (Corse); Sospello (Alpes-Maritimes), etc.

Ces noms n'ont peut-être pas tous la même origine que celui de Sos; mais quelques-uns au moins doivent rentrer avec lui dans le système exposé ci-dessus, dont l'ensemble se lie et se justifie détail par détail, surtout dans les ouvrages qui me servent de guide. On ne peut raisonnablement qu'accepter le fond de ce système dans ses conséquences ou le rejeter en bloc. Dans ce dernier cas, on revient à la manière facile de retrouver les pays inconnus par la simple consonnance, plus ou moins parfaite, de leur nom avec celui d'un lieu habité quelconque. Mais l'inanité de ce dernier système se démontre par les seuls noms similaires à celui de Sos que j'ai cités, qui tous, de cette manière, pourraient réclamer de proche en proche leur origine aux Sotiates (2).

Avant de conclure, il convient d'ajouter, pour terminer cette longue digression, motivée par la difficulté qu'il y a toujours à déraciner une erreur, quelques mots sur l'extension relativement récente du nom des villes aux contrées dont elles étaient les centres.

La première apparition de ces faits se constate dans les *Commentaires de César* (l. III, 20). Ayant à parler des pays de Toulouse et de Narbonne, cet écrivain les désigne par le nom de ces villes. La description de la Province romaine, par Pline, si différente de celle du reste de la Gaule, montre que cette sorte de dénominations tendait à se généraliser dans cette province, qui avait perdu de bonne heure sa vieille organisation.

(1) D'après M. Garrigou (ouvrage déjà cité), une partie de ce bourg aurait porté autrefois le nom de *Sosello;* un pagus *Sotiensis* ou *Sautiencis*, de nos jours Saux ou Sault, figurerait aussi dans de vieux titres ainsi qu'un lieu de *Sauserto*, aujourd'hui le Sauteuil, près d'un cours d'eau appelé le Scios. Malheureusement M. Garrigou ne dit pas quels sont ces vieux titres ni où on pourrait les retrouver. Toutefois, il se pourrait que M. Garrigou fît allusion à des pièces publiées dans l'*Histoire de Languedoc*; on trouve au moins aux preuves du tom. IV de cette histoire un lieu de *Sosello* dans le comté de Foix.

(2) C'est si bien la logique que l'auteur d'une de ces cartes, dont il est question dans une note qui suit, remarquant les noms de Sos et de Vic de Sos, a jugé ne pouvoir mieux faire que de placer autour de ce dernier lieu les « Sotiates avant César » et autour de Sos les « Sotiates après César. »

Dans les trois Gaules, les noms des petites divisions territoriales s'effacèrent sans doute dans plusieurs régions avant celui des cités qui les renfermaient; de là certains ethniques apparaissant sur les monuments épigraphiques et qui n'étaient probablement, du moins à leur origine, que des ethniques de petits chefs-lieux. Les vrais ethniques de petits peuples ou tribus, s'ils apparaissent, doivent être ceux qu'on ne retrouve pas anciennement ou de nos jours dans les noms des villes, bourgs ou villages.

(*A suivre.*) EUG. CAMOREYT.

DOCUMENTS INÉDITS.

Coutumes d'Auradé (XIIIe siècle).

Des documents déjà connus mentionnent les seigneurs d'Auradé pour la deuxième moitié du XIIe siècle (1); mais nous ne pouvons rien dire de plus sur l'histoire de cette localité pendant la même période. Les pièces que nous avons trouvées dans le Cartulaire des seigneurs de Lisle ne concernent, en effet, que le XIIIe siècle, et les premières indications qu'elles nous donnent sont de 1202.

A cette date, on voit qu'Amalvin de Blanquefort et son frère Vital remirent à Jourdain de Lisle, ainsi qu'à tous ses sujets, les demandes (*demandamenta*) qu'ils pouvaient leur faire, « pro illa venditione et pro illa emptione quas homines et mulieres, qui erant ex posse Jordani, fecerunt (2) Aurader

(1) Arn. Arsin *de Oratorio*, en 1154 (*Gall. Christ.* XIII, preuv. 21), et Vital, en 1188 (*Revue de Gascogne*, XV, 174).

(2) Peut-être le copiste a-t-il omis, à cette place, *apud* ou *ad*, à moins qu'on ne doive admettre une élision de ces mots telle qu'elle aurait pu avoir lieu dans une traduction romane. Il est d'ailleurs à remarquer que le nom qui suit est écrit de deux manières différentes dans la phrase et que le premier exemple (Aurader) pourrait bien être décomposé, d'après la prononciation, en *a* (pour *ad*) et *Urader* pour *Ourader*).

tunc quando Sancius Narbones, Johannes Martinus, Petrus Martinus et Geraldus Regafre, cum sociis illorum, ceperunt castellum d'Orader (1). » Si notre interprétation ne nous égare pas, il résulterait de ce document que, dans les premières années du XIIIe siècle, le lieu d'Auradé aurait été envahi et pillé par les hommes de Jourdain, et que le produit du pillage aurait été vendu et acheté, sur les lieux, entre les sujets du même seigneur (2). C'est pour assurer la validité de ces faits accomplis qu'Amalvin et Vital auraient consenti la charte ci-dessus.

Il résulte encore pour nous de ce document que les seigneurs de Blanquefort possédaient alors la seigneurie d'Auradé, et garderait-on quelques doutes à ce sujet, que ces doutes seraient levés par la charte des privilèges à laquelle nous allons passer maintenant, sans nous arrêter à un acte de 1205 qui ne fait que mentionner le château d'Auradé et celui de Blanquefort comme limites de la terre de Lisle.

Les privilèges et coutumes d'Auradé, remarquables par leur date précoce, offrent encore de l'intérêt par les détails que présentent parfois quelques-uns de leurs articles. Nous pensons que le lecteur aimera tout autant avoir le texte même de l'acte qu'une analyse ou une traduction, et c'est ce qui nous engage à en insérer ici la copie complète. Afin de rendre l'usage du document plus facile, nous aurons soin

(1) Ce document, qui offre malheureusement plusieurs incorrections de style, est daté de juin, 2e férie, 1302; mais les autres indications données par le texte montrent assez qu'il faut substituer ici l'année 1202. Outre que sa date porte, en effet, que Philippe se trouve roi, Raimond comte, et Toulouse *sans évêque* (*Tholosa sine episcopo*), le notaire est Guill. Bernard, et les témoins sont Gautier de Sarrant, Jourd. du Falga, Vit. et Raim. Vaquier, etc., autant de personnes qui appartiennent au commencement du XIIIe siècle. Ajoutons d'ailleurs que Sans Narbones reparaît dans un acte du même jour (juin, 2e férie, 1202), par lequel il s'engage à être fidèle à Jourd. de Lisle qui le tient quitte de tout ce qu'il pouvait lui réclamer.

(2) Quelques anciennes chartes font allusion à cet usage de la vente du butin enlevé par les vassaux lorsqu'ils suivaient leurs seigneurs dans les guerres privées. Un article des coutumes de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) porte, par exemple, que personne dans la ville ne devait acheter du butin (*predam*) à moins que le seigneur ou les habitants ne s'en fussent emparés en faisant leur propre guerre.

seulement d'en numéroter les articles et de les faire précéder de courtes rubriques en français :

Instrumentum consuetudinum de Oraderio et libertatum (14 août 1245).

1. Noverint universi presentes pariter et futuri quod domini de Oraderio, scilicet Guillermus Unaldus de Malsamonte et Finella de Blancaforte (1) et Ato de Blancaforte et Amalvinus de Blancaforte et Rubeus de Seïshes de Tholosano et Ramundus de Insula, frater ipsius Rubei, pro se ipsis et pro Arnaldo Guillermo de Lusano, fratre eorum, dederunt et concesserunt, pro se ipsis et pro suis successoribus, hominibus et feminis qui in castello Oraderii permanebant tunc vel in futuro tempore permanserint, presentibus et futuris, omnes et singulas consuetudines et libertates inferius scriptas.

2. *Dex et limites d'Auradé.* — In primis igitur predicti domini statuerunt, posuerunt et dixerunt quod dex et terminum dicti castelli de Oraderio sint et stent in perpetuum sicut est et tenet de mota Blancaforti usque Bolosam et de rivo Devesie usque ad ripariam latam, usque ad flumen Save.

3. *Vol de nuit, sa punition.* — Item statuerunt dicti domini quod quicumque fuerit captus in furto de nocte, in dicto castello Oraderii vel extra, intus dex et terminos predictos, omnia bona ejus sint incursa dominis dicti castelli et corpus illius puniatur et justicietur cognitione curie dicti castelli, secundum maleficium quod factum fuerit (vel) habuerit. Et similiter qui illud furtum consenserit eamdem penam patiatur et eamdem justiciam, si probatur (2).

4. *Adultère, sa punition.* — Item qui fuerit captus cum muliere conjugata vel cum muliere soluta, si ipse fuerit uxoratus, infra dictum castellum vel intus terminos ejusdem, omnia bona et jura sunt incursa illius qui ita captus fuerit dominis dicti castelli; sed illa captio debet fieri cum scientia proborum hominum predicti castelli qui non sint de familia dictorum dominorum. Et similiter de illa

(1) Dans l'*Hist. du Langued.*, éd. Privat, VIII, 830, le même personnage est appelé *Fuiella*, forme meilleure peut-être que celle que nous donnons.

(2) Le rédacteur de la charte d'Auradé avait évidemment sous les yeux le texte des coutumes de Lisle, dont il reproduit plusieurs dispositions, en changeant à peine quelques mots. Voici les articles d'Auradé où l'on remarque ces imitations, et, pour chacun d'eux, entre parenthèse, ceux de la charte de Lisle qui ont servi de type : art. 3 (21), 4 (17), 5 (rappelle en partie 4 et 5), 6 (6), 7 (22 et 27), 9 (13 en partie), 11 (13, 14 et 15), 12 (25 a quelques mots semblables).

muliere que ita fuerit capta, debent habere domini dicti castelli, pro justicia, decem solid. morlan., si illa voluerit illos dare eis; sin autem noluerit illos decem sol. dare eisdem dominis, debet currere nuda ipsa mulier de uno cornu ejusdem castelli usque ad alium, coram porta ejusdem castelli..

5. *Exemption de charges pour tout nouvel habitant.* — Item statuerunt illi predicti domini quod quicumque venerit permanere in dicto castello pro bona dominatione et propter bonas consuetudines debet ibi permanere cum aliis probis hominibus de Oraderio, qui non sunt homines de predictis dominis; et debent ibi manere unum annum et unum diem libere sine aliquo servicio et missione quam non faciant predictis dominis nec alicui eorum nec etiam in opere communi infra dictum annum et diem.

6. *Faculté de quitter la seigneurie.* — Item statuerunt ipsi domini predicti quod si quis de hominibus vel mulieribus ipsius castelli voluerint recedere de predicto castello debet hoc dicere dominis ejusdem castelli, et ipsi domini debent et tenentur ducere eum vel eos et res eorum vel illius securos bona fide apud quam partem voluerint ire, de amicis suis; et similiter de honoribus et bonis et juribus suis debent facere ipsi homines vel homo ad voluntatem suam.

7. *Arrestation des personnes par les seigneurs permise seulement en cas de vol ou d'homicide; délais pour fournir caution.* — Item statuerunt predicti domini quod domini ejusdem castelli nec aliquis pro eis non capiat nec faciat aliquam vim alicui permanenti in eodem castello vel intus dex et terminos ejusdem castelli si ille homo vel mulier potest et vult firmare jus, nisi fecerit furtum vel homicidium vel hiis similibus(-ia). Et similiter ille homo vel mulier ejusdem castelli debet habere inducias ad habendum fiducias, si ipse petit a predictis dominis, de mane usque ad vesperum et de vespero usque ad mane, si tamen ille homo vel mulier fuerit talis quod in predicto castello habeat honorem de quo domini et conquerens illius possint habere jus illius rei; verumtamen si noluerit vel non poterit dare fidejussorem, dicti domini debent tenere eum in sua potestate et non debent eum cogere donec fuerit judicatus de re illa, nec debent ei prohibere quod non vivat de sua peccunia, nec etiam dicti domini debent aliquid expendere de rebus illius, donec judicium fuerit dictum illius facti et rei.

8. *Réparation des dégâts faits aux récoltes.* — Item si quis manserit in dicto castello de Oraderio et fecerit maleficium in vineis vel

in messibus vel in pratis cultis sive in casalibus aut in arboribus qui sint in alodio et territorio cultu (*corr. sans doute* castelli) Oraderii predicti, debet et tenetur dare dominis dicti castelli duodecim denar. morl. pro justicia, et debet restaurare maleficium et dampnum homini illi vel mulieri cujus honores vel honor fuerit vel dampnum passus fuerit si de die hoc factum fuerit.

9. *Amende pour blessure ou menace avec un couteau.* — Item statuerunt dicti domini (quod) quicumque cultellum irate traxerit contra aliam personam humanam vel, manu tenente cultello(-um), aliquem minatus fuerit sive percusserit et de predicto castello erit, teneatur dare dominis predictis X sol. morl.

10. *Amende pour blessure faite avec une pierre ou un bâton.* — Item statuerunt similiter quod si sanguinis effusionem quis fecerit, cum lapide vel cum bacullo sive cum alio simili istis, teneatur dare dominis predictis pro justicia quinque sol. morl. dampno restaurato passo.

11. *Amende ou droit de justice pour blessure légale* (1); *jugement et punition en cas de meurtre.* — Item statuerunt ipsi domini quod qui fecerit vulnus legale alteri de eodem castello tenetur in justicia dominis in LX sol. morl. dare, restaurato dampno passo et (2) injuriam et missionem inde factam et faciendam pro ipso vulnere. Et si forte vulneratus ille propter vulnus veniret ad mortem, omnia bona et jura ipsius qui tale vulnus fecerit sint incursa domini Oraderii et corpus ejus est justiciandum cognitione curie ejusdem castelli Oraderii. Et similiter quocumque modo aliquis irata (manu) homicidium fecerit infra dictos dex et terminos omnia bona illius sint incursa dominis predicti castelli, et corpus ejus debet justiciari cognitione dicte curie ejusdem castelli, restaurato prius dampno quod lex dicat propinquioribus parentibus illius deffuncti.

12. *Droit de vente à crédit réservé par les seigneurs.* — Item predicti domini statuerunt quod quisque ipsorum dominorum castelli predicti habeat et debet habere vendam in rebus vendalibus de hominibus omnibus et mulieribus ejusdem castelli et inde habere terminum sperandi quindecim dierum cum bono pignore, sine omni malo ingenio, vel cum bono fidejussore ejusdem castelli qui non habeat illum venditorem forsiatum pro dominis ejusdem castelli; ita quod, ad capud quindecim dierum, dictus venditor habeat licentiam

(1) Du Cange (v° *plaga legalis*) définit ce qu'on entendait par blessure légale.

(2) On peut sous-entendre ici « *debet restaurare* » afin de justifier l'accusatif employé dans la suite de la phrase.

vendendi illud pignus apud Insulam-Jordani pro illo precio quod habebit super illud pignus, et si de laborancia habuerit inde amplius de illo pignore debet reddere illud pignus predictis dominis sive domino cujus dicta pignus(-ora) fuerint.

13. *Rentes en grains sur les bêtes de labour et les brassiers.* — Item statuerunt et dixerunt dicti domini quod quisque homo qui laboraverit cum uno pare boum reddat et debet reddere eisdem dominis Oraderii unam conquam frumenti, qualibet estate, et aliam conquam avene semel, quoque anno; et si forte laboraverit quis cum pluribus animalibus, ultra duobus, non revocatur dare nec debet amplius sed, ut dictum est, pro duobus animalibus. Et similiter, de quolibet qui laboraverit cum una bestia, debent habere unam eminam frumenti et unam conquam avene. Et similiter, de unoquoque brasserio, unam carteriam frumenti et unam conquam avene.

14. *Autres redevances en vin, paille, œufs, etc.* — Et similiter debent habere, in anno semel, unam carteriam vini puri de unoquoque homine et muliere qui habuerit ibi vineam et ab eodem (*corr.* eadem) vinum collectum. Et similiter debent habere domini ab unoquoque laboratore, semel in anno, paleam. Et similiter, de oleribus cujuscumque casalis, una vice in anno (*ajout.* nec?) amplius. Et similiter debent habere de unoquoque igne ejusdem castelli ova et caseos, semel in anno, scilicet in festo Pasche Domini, sed illi qui non habuerint ova in illo anno, non tenentur nec debent dare eisdem dominis caseos, et si quis dederit eisdem dominis ova non tenetur dare eis caseos.

15. *Rente d'une fouace et d'une paire de poulets par an.* — Et similiter debent habere domini de unoquoque igne ejusdem castelli, semel in anno, fogassam et unum pare de gallinatis si habuerit eos.

16. *Droit de bouade ou de journée de bœufs.* — Et similiter debent habere ipsi domini, semel in anno, omnes boves ejusdem castelli in boada.

17. *Partage des susdites redevances entre les co-seigneurs.* — Insuper omnes predicti domini et singuli, scilicet Guillermus Unaldus et Finella et Ato et Amalvinus et Rubeus et Ramundus de Insula, fratres, pro se ipsis et pro Arnaldo Guillermo de Luçano, eorum fratre, dixerunt et concesserunt, suis spontaneis volumtatibus, quod omnia predicta servicia sive servitutes et justicie et dominationes antedicte debent dividi omnes et singule per medium, ita scilicet quod dictus Guillermus Unaldus de Malsamonte solus et ejus successores seu ordinium debet inde habere, recipere et capere

medietatem, et omnes predicti alii domini et eorum successores seu ordinium aliam medietatem.

18. *Rente en avoine attribuée aux divers seigneurs sur les serfs ou hommes liges du lieu.* — Item predicti domini, excepto Guilhermo de Lussano, qui non erat ibi, dixerunt et concesserunt quod dictus Guillermus Unaldus de Malosamonte, solus, et ejus ordinium, habet et habere debet, pro jure suo, in omnibus et singulis hominibus qui tenebunt ignem conductum in dicto castello et erunt homines legitimi (1) et proprii predictorum aliorum dominorum et singullorum, de unoquoque tali homine, unam eminam avene; et similiter ipsi domini omnes predicti, de hominibus omnibus et singulis qui fuerint homines legitimi ejus Guillermi Unaldi, de unoquoque, aliam eminam avene ultra dictas servitutes, scilicet semel in anno.

19. Has predictas consuetudines et libertates dederunt et confirmaverunt predicti domini videlicet Guillermus Unaldus et Finella et Ato et Amalvinus et Rubeus et Ramundus de Insula, pro se et fratre eorum Arnaldo Guillermo antedicto, omnibus hominibus et feminis permanentibus et permansuris in dicto castro seu villa Oraderii, mandantes et promitentes, super sancta quatuor Dei evvangellia, quod predictas consuetudines tenebunt et nunquam contravenient ullis temporibus ullo modo, exceptis illis hominibus ligiis suis qui in dicto castello erant vel forte ibi venerint permanere.

Acta fuerunt hec, posita, jurata et concessa in dicto castello Oraderii, in ecclesia ejusdem castelli, decimo quarto die introitus mensis augusti, regnante Ludovico rege Francorum, Ram° comite Tholosano et Ramundo episcopo. Anno Domini ab incarnatione M° CC° quadragesimo quinto. Horum omnium predictorum sunt testes: Bernardus Pelit, cappellanus ejusdem castelli Oraderii et Pontius de Godorvilla et Arnaldus Deutz et Ramundus de Cambacava et Guillermus de Furno et Vitalis Baristenus et Arnaldus de Bonahora, notarius publicus Insule domini Jordani, qui cartam istam scripsit.

(D'après la copie faite par *P. de Arcesio*, not. de Lisle, le 12 de l'entrée de septembre, le roi étant comte de Toulouse, et la même ville « in metropolitana erecta, nondum tamen de archiepiscopo provisa, quod sciatur, » 1317) (2).

(1) L'association de ce mot avec celui de *proprii* qui le suit, et en outre le sens de l'ensemble de la phrase montrent qu'il s'agit ici des serfs de corps, désignés sous le nom d'hommes *liges* dans l'art. 19.

(2) L'indication fournie par cette dernière date sert à limiter l'époque de l'avènement du premier archevêque de Toulouse, que ni D. Vaissète ni le *Gallia* ne paraissent avoir connue exactement.

Nous verrons bientôt, en nous occupant de Blanquefort, que cette localité passa avec celle d'Auradé, en 1275, dans le domaine des seigneurs de Lisle. Ceux-ci devaient les posséder encore en 1288, car elles sont énumérées, l'une et l'autre, parmi les terres où ces barons prétendaient alors avoir la connaissance des appels et dont ils firent montrer les limites. Il est dit à cette occasion que les dépendances du château ou village d'Auradé touchaient à deux affluents de la Save : d'un côté au ruisseau de Bolose, et, de l'autre, à celui de *Segunhac,* qui séparait ce territoire de celui de Lisle. Le ruisseau de Bolose, en remontant, conduisait à celui de la Devèse, lequel servait à son tour de limite jusqu'au lieu de *Noguerium Galhart,* du côté de Blanquefort.

La dernière mention que nous avons relevée pour Auradé est de 1289; elle se trouve contenue dans le testament de Guill. Vaquier de Lisle, qui fit un legs de 100 sous tourn. pour acheter un calice à l'église d'Auradé.

EDM. CABIÉ.

LETTRES D'ADRIEN D'ASPREMONT, VICOMTE D'ORTHE.

APPENDICE.

Deux lettres inédites de Jean d'Aspremont, fils d'Adrien (1).

I

A Monsieur de Pontchartrain (2).

Monsieur,

J'ay receu celle que m'avés faict ceste faveur de m'escrire, par laquelle me mandez que sur les plainctes que j'avoys faict de la

(1) D'après la généalogie donnée par Oihenart, Adrien eut d'une femme dont le nom n'est pas connu Jean, vicomte d'Orthe, qui épousa Esther de Gontaut de Saint-Geniez (*Bearnia Sangenesia*). De ce mariage naquirent plusieurs enfants; l'aîné, Antonin, épousa Aimée de Lons (*Amata Lonsia*). En l'année 1658, la ville de Bayonne envoya des confitures à madame de Lons, qui avait employé en faveur de la communauté son influence sur son gendre. (Archives municipales de Bayonne.)

(2) Bibliothèque nationale. Mélanges Clairambault, vol. 364, f° 1799.

fasson que monsieur de Gramont (1) uzoit en mon endroict, il vous avoict envoyé le double de son pouvoir où la visconté d'Orthe est comprinse, et partant qu'il failloit que je lui obeisse. Vous sçavez, Monsieur, qu'avant de condampner une partie, il fault qu'elle soict ouye. Je feray voir que jamais la viscomté d'Orthe n'a esté comprinse aulx pouvoirs des gouverneurs de Bayonne. Il est vray que M. de La Hilliere, qui fust gouverneur apprès feu mon pere, fist glisser ce mot de la visconté d'Orthe dans son pouvoir, sans que j'en eusse cognoissance jusques à ce qu'il voulust faire quelque commandement sur mes justiciables, à quoy je m'oppozay et en vinsmes aulx mains; quy fust cause que le roy Henri troisiesme commanda feu monsieur le mareschal de Matignon, lieutenent general en Guienne, d'y mettre ordre, qui l'occazionna de se rendre en ces quartiers, et ordonna que ledict sieur de La Hilliere (2) demeureroit au pouvoir de ses predecesseurs gouverneurs, sans rien entreprendre sur la visconté d'Orthe, et moy en l'authoritté que mes devanciers et moy avions tousjours eu de commander noz justiciables pour le faict des armes; ce qui a esté observé par ledict sieur de La Hilliere tant qu'il a demeuré en la charge de gouverneur de ladicte ville.

J'envoye de quoy justifier ce dessus. Comme monsieur de Gramont eust la resignation de monsieur de La Hilliere, il fist faire sa pattente semblable à celle de son resignant, selon ce que j'ay veu par le double qu'il vous a pleu m'en envoyer. Toutesfois il n'avoit jamais faict nulle sorte de commandement à ceulx de mes terres que depuis quelque moys, qu'il a esté poussé de quelque hayne particulière, et non pour le service du Roy, si bien que depuys celle que je vous avois escrit, il a faict assembler ceux de son gouvernement et ses justiciables avec desseing de me venir attacquer en ma maison pour m'offencer, qui a esté cause que je me suys mis en deffence pour arrester ses desseings.

Je croy, Monsieur, que ce n'est poinct faire le service du roy que d'uzer de telles façons à l'endroict de celuy qui n'a esté aultre que très fidelle serviteur de ses roys et aujourd'huy aultant que jamais. Je me prometz que Leurs Magestés ne vouldront poinct permettre que je soibs traicté de ceste façon sur mes vieux ans et en recompense de mes services, de vouloir que l'on me prive de l'hautoritté qu'un hault justicier a sur ses justiciables et qu'un aultre commande

(1) Antoine, comte de Gramont, père du maréchal de Gramont.

(2) Sur Jean-Denis de La Hillière, voir mes *Documents inédits relatifs à l'histoire de Bayonne*, p. 10.

dans sa terre, ce qui n'a jamais esté faict. Ce me seroict un trop grand subject de plaincte. Tout ce que monsieur de Gramont et les gouverneurs de Bayonne peuvent demander, c'est, en caas (*sic*) de necessité, d'avoir de l'acistence en la dicte ville; oultre le service du Roy, les voisins y sont obligés pour leur bien particullier, et non seullement à Bayonne mais à Dacs et tous aultres lieux qui sont importans pour le service de Leurs Magestés, à quoi l'on ne peult dire que je me soibs jamais espargné avec mes amys et mes justiciables. Si l'intention dudict sieur de Gramont est suivye, c'est me priver des droicts et authoritté ausquels les seuls roys m'ont tousjours mainctenu.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, me faire cest honneur d'en parler à Leurs Magestés, affin que je ne soibs poinct asservy à aultre qu'à Elles, et à Messieurs leurs lieutenentz generaulx, comme il a esté observé jusques à present. Particulierement je vous supplie de rechef bien humblement me vouloir assister de vostre faveur en cest affaire. Ce sera m'obliger à jamais à vous en randre bien humble service et estre toute ma vie, Monsieur, vostre plus humble serviteur.

ASPREMONT, vicomte D'ORTHE.

A Peyrehorade, ce 13e mars 1614.

II

A la reine Marie de Médicis.

Madame,

Il plaira à Vostre Magesté se souvenir du commandement qu'elle m'a faict sur le differant des sieurs de La Force et de Gramont (1), suyvant lesquelz je me suis employé en tout ce qu'il m'a esté possible pour empescher le mal, en hayne de quoy le sieur de Gramont a dict estre mon ennemi et le m'a voulu tesmoigner par une occasion fondée sur l'authorité qu'il tire du Roy et de vous, Madame, comme gouverneur de Bayonne. Il a escript à une partie des juratz de la visconté d'Orthes, mes justiciables, de l'aler trouver pour le service du Roy, à quoy ils ont obéi. La proposition qu'il leur a faict a esté de les menacer de venir bruler et sacager les habitans de mes terres, d'anvoyer un prevost pour leur oster les armes desquelles je les ay

(1) Mélanges Clairambault, vol. 373, fo 8262.

pourveux par commandement des fus roys pour avoir moyen de leur randre autant de fidelle service qu'ont faict mes predecesseurs, ce que j'ay faict, comme en peuvent randre bon tesmoinage vos villes de Bayonne et Dax, quant l'occasion c'est presantée, et tous autres lieux où il a esté besoing d'aler pour le service de mon roy (1). Je ne nieray point, Madame, que sur le brevet des assemblées qui ce sont faictes et l'advis que le sieur de La Force m'a donné que c'estoit contre le service de Vos Magestés, que je ne me fusse preparé pour estre prest d'aler porter ma vie et de tous ceux qui dependent de moy partout où il eust esté besoing pour le très humble service de vos dictes Magestés. C'est le subjet pour lequel on menace mes justiciables de les desarmer et à moy de me chastier. Ce sont des termes qui sont bons pour ceux qui contreviennent aulx commandemans de leur roy et non à moy qui me suis tousjours randu fort obeyssant, comme je feray toute ma vie. Je supplie très humblement Vostre Majesté me pardonner sy je prands la hardiesse de l'annuier d'un si long discours. L'ocasion me contrainct de represanter à Vostre Majesté comme avec son aucthorité l'on veult treter son tres humble subject et serviteur. C'est donc au Roy et à vous, Madame, que j'ay recours pour les supplier tres humblement, comme je fais, me faire cest honneur de m'an faire justice et ne permettre que je sois mené de ceste façon et ne vouloir qu'autre que moy aye commandement sur le justiciable pour le faict des armes, comme il a esté observé de tout tamps. Si le dict sieur de Gramont entreprend de me violanter en quelque chose, je supplie tres humblement Vostre Magesté me permettre de me deffendre, protestant neantmoings, Madame, que les moyens et la vie me manquera plustost que la volonté que j'ay d'estre à jamais, Madame, vostre tres humble, tres obeissant et tres fidelle subject et serviteur.

ASPREMONT.

Ce sixiesme novembre 1613.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*Le second appendice prochainement.*)

(1) Le dernier — et non le moins habile — historien de ce différent est M. l'abbé de Carsalade du Pont. (*Trois barons de Poyanne, II Bernard de Poyanne. Revue de Gascogne* d'août et septembre 1880, p. 346-347.)

CORRESPONDANCE.

Nostradamus à Saint-Blancard.

RÉPONSE A M. T. DE L.

Dans la livraison de mai de la *Revue de Gascogne* (XXIII, 248), M. Tamizey de Larroque, faisant allusion à une phrase du compte-rendu de l'excursion de la Société française d'archéologie dans le département du Gers que nous avons publié dans la première livrison de la *Revue de l'Agenais* (janvier-février 1882), nous demande si c'est en vertu d'un document ou simplement d'une légende que nous avons raconté que Nostradamus, « hôte du château de Saint-Blancard, lors de la naissance du futur maréchal de France Charles de Gontaut, lui prédit, en présence des vassaux assemblés, le sort glorieux comme aussi la fin lugubre qui l'attendait. »

Nous sommes véritablement heureux que cette phrase de notre travail ait piqué la curiosité de notre savant compatriote, puisqu'il nous est permis, d'abord, de le remercier des termes obligeants avec lesquels il a bien voulu signaler notre modeste étude; et puis parce qu'il nous a procuré le vif plaisir de prendre, auprès de l'hôte aimable de Saint-Blancard, M. le marquis de Gontaut-Biron, de nouvelles informations sur le fait dont nous nous étions porté garant. Or, il résulte de notre récent entretien qu'en nous montrant, cet automne, la fenêtre du haut de laquelle Nostradamus aurait tiré l'horoscope du nouveau-né, M. le marquis de Gontaut n'a été que le fidèle interprète d'une vieille tradition conservée d'âge en âge dans sa noble famille.

Du reste, certains épisodes de la vie de Nostradamus, que nous allons rappeler très succinctement à M. Tamizey de Larroque, ainsi que sa célèbre prophétie, sont, croyons-nous, des arguments suffisants pour établir, sinon que Michel de Nostredame se trouvait à Saint-Blancard le jour même de la naissance de Charles de Gontaut, du moins qu'il se préoccupa, soit alors, soit plus tard, de sa destinée.

On sait, en effet, que Nostradamus, né à Saint-Remi, en Provence, le 14 décembre 1503, étudia de bonne heure à Montpellier les sciences et notamment la médecine; qu'à cette époque, une peste

terrible ravagea tout le Midi de la France, et que le courageux étudiant n'hésita pas à se dévouer au soin des malades à Narbonne, à Toulouse et à Bordeaux. Sa réputation dès ce moment fut telle que J. C. Scaliger le manda auprès de lui à Agen. Michel de Nostredame répondit à son appel : il s'installa à Agen et épousa « une demoiselle d'une des plus honnestes familles de la ville, » dont malheureusement il nous a été impossible de découvrir le nom. Il eut de ce premier mariage deux enfants qui moururent bientôt après, ainsi que leur mère. Les rapports des deux savants ne tardèrent pas à s'altérer, si bien que, quatre après son arrivée, Nostradamus, libre de tout lien, se décida à quitter Agen et à parcourir la France (1). Consulté, nous disent ses biographes (2), par les plus grandes familles, il se rendait dans les châteaux et tirait des horoscopes. C'est ainsi que, mandé par le duc de Savoie, il alla à Nice, et que depuis il séjourna dans le Midi, jusqu'au moment où Catherine de Médicis l'appela en 1558 à Paris. Mais bientôt après, miné par la maladie, il fut obligé de quitter la cour et il se retira à Salon, en Provence, où il mourut le 2 juillet 1566, c'est-à-dire quatre ans après la naissance de Charles de Gontaut. Mais qui nous dit que, lors de son séjour dans l'Agenais, Michel de Nostredame n'eut pas occasion de connaître quelqu'un des membres de l'illustre famille des Biron, qui jouait alors dans ces pays un rôle considérable, et que, mandé plus tard par elle, il ne se soit pas trouvé au château de Saint-Blancard au moment de la naissance du premier-né d'Armand de Gontaut et de Jeanne d'Ornézan?

Où aurait-il pu d'ailleurs composer, mieux qu'à Saint-Blancard, le fameux sixain suivant, que tout le monde lui attribue, et qui, au dire de ses nombreux biographes et des commentateurs de ses curieuses prophéties, provoqua en son temps et dans tout le pays une si grande et si légitime émotion? Si véritablement, chose qu'à notre grand regret nous n'avons pu parvenir à nous démontrer (3), ce sixain est l'œuvre de Nostradamus, que devons-nous penser de

(1) A cette période de sa vie se rapporte sans doute son séjour au collège d'Auch, si toutefois cette tradition, souvent citée depuis deux siècles, est bien authentique. — L. C.

(2) La *Vie et le Testament de Michel Nostradamus, docteur en médecine, astrophile*, etc, avec l'explication de plusieurs prophéties très curieuses, par Edme Chavigny. (Paris, Gattey, 1789. In-12.)

(3) Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que les sixains ne furent publiés pour la première fois et présentés à Henri IV qu'en 1605. Or, le sénéchal de Biron fut exécuté en 1602.

la justesse d'une telle prédiction faite au moins trente-six ans avant sa réalisation ?

Sixain VI.

Quand de Robin la traitreuse entreprinse
Mettra seigneur et en peine un grand prince,
Sçu par La Fin, chef on lui tranchera;
La plume au vent, amie dans Espagne,
Poste attrapé étant dans la campagne,
Et l'écrivain dans l'eau se jettera.

Voici comment, d'après *Jean Guinaud* (*Eclaircissement des véritables quatrains de Nostradame* [*1656*] *et la concordance de ses prophéties avec l'histoire*), ses éditeurs expliquent ce sixain :

« Il faut d'abord remarquer que le mot de *Robin* est l'anagramme de *Biron*, si bien que Biron et Robin ont les mêmes lettres, ni plus ni moins, comme il est aisé de le voir. Il faut sçavoir en outre que le M^al de Biron avait fait un traicté avec le Roi d'Espagne et le duc de Savoye, par lequel on lui donnait une partie de la Provence. Henri IV, l'ayant découvert, fit saisir un courrier que le Roi d'Espagne envoyait à Biron. Il avait une plume au chapeau. [D'autres commentateurs disent : Le traicté avait été écrit très rapidement, *currente calamo*, pour expliquer : la *plume au vent*.] Dès qu'il se vit poursuivi, il se jeta à l'eau et noya les papiers. Cependant le Roi découvrit que Lafin (qui était véritablement le nom du secrétaire de Biron), était l'instigateur de ces menées : aussi le fit-il arrêter en même temps que Biron. Biron nia tout, tandis que Lafin fit les aveux les plus complets. On lui trancha la tête..., etc. »

Comme on le voit, cette singulière prédiction est en concordance parfaite avec l'histoire. Malheureusement pour la gloire de Nostradamus, nous n'avons pu la trouver dans une édition antérieure à la date de la mort du Maréchal (1602) (1).

(1) Voici quelles furent les premières éditions des *Prophéties de Nostradamus :*

1re 1555 (Lyon). Edition qui ne contient que les trois premières centuries et les 53 premiers quatrains de la quatrième centurie. In-18. — Rarissime.

2e 1558 ou 1566. (Lyon, Jean Payet, in-18) : contient les dix premières centuries (Bibl. Nat. Y. 4621).

3e 1589. Paris, Pierre Ménier), contient les huit premières centuries.

4e 1603. (Paris, Sylvestre Moreau), donne les dix premières centuries.

5e 1605. (Lyon, Antoine Besson, in-12). Edition complète, avec les *douze centuries*, les *présages*, plus les *sixains... le tout recueilli des Mémoires de feu M. Michel Nostradamus... par Vincent Sève de Beaucaire, en Languedoc, dès le 16 mars* 1605. (Bibl. Nat. Y. 4623). — C'est la première édition qui ait donné la prophétie de Biron.

Depuis, il a été fait de très nombreuses éditions des prophéties de Nostradamus. Parmi les meilleures, citons celle de *Pierre Leffeu*, Leyde, 1650, in-12, et de nos jours le grand travail de M. Anatole Le Pelletier : *Les Oracles de Michel de Nostredame* (Paris, Le Pelletier, 1867, 2 vol. in-8.)

Quoi qu'il en soit, il semble avéré que Michel de Nostredame s'occupa réellement de Charles de Biron. La prophétie de l'astrologue vient s'ajouter à la tradition de la famille. En nous faisant l'interprète fidèle des paroles de M. le marquis de Saint-Blancard, nous avons donc avancé un fait dont la base est peut-être un peu plus qu'une légende, mais moins qu'un document.

PHILIPPE LAUZIN.

L'étymologie de *Bedout.*

A M. LÉONCE COUTURE.

Monsieur,

Je vous demande la permission de vous dire ce que je sais sur le mot *bedout,* dont vous recherchez l'origine dans le dernier fascicule de la *Revue de Gascogne*. A Saint-Pé (Hautes-Pyrénées), *bedout* signifie *bouleau* (betula). C'est, peut-être, l'accusatif *betulam,* plutôt que le nominatif, qui a formé le patois; de même que le pluriel *betulas* a dû donner *Bedous* (village de la vallée d'Aspe, en Béarn). Ne voyez dans mes explications, je vous prie, aucune prétention à dogmatiser; je me contente de vous fournir des indications; trop heureux, si elles sont justes, d'avoir ainsi contribué à vous convaincre, une fois de plus, Monsieur, de la sûreté de votre méthode philologique, qui ne pouvait s'accommoder de *vetûtum* pour en faire le légitime ascendant de *bedout.*

On trouve, d'ailleurs, les mots *bedout* et *betula* avec le sens que j'ai l'honneur de vous signaler : 1° dans le *Glossaire* landais de M. Labeyrie, inséré à la fin du second volume de l'*Histoire du monastère de Saint-Sever-Cap,* par le père Pierre-Daniel du Buisson (Aire-sur-l'Adour, chez L. Dehez, 1876), page 380 :

« *Bedat,* fém. *Bedade,* défendu .. Bedar, lat. vetare... etc.

» *Bedout,* masc., bouleau. De là, Bedouch, Dubedout.

» *Bedouret,* m. *Bedorède,* fém. boulaie, bois de bouleaux. De là, » Bedorède, Laboulaie. »

2° Dans le *Dictionnaire des termes du vieux français ou trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises,* par Borel, conseiller et médecin ordinaire du Roy, nouvelle édition (Niort, chez L. Favre, 1882. 2 vol. in-8°) : « BETUELA. C'est-à-dire, de boullay (1). » [En khymmrique, *Bedwlwyn* signifie bois de bouleaux.]

(1) *Sic.* — ?

» Betula. Bouleau. C'est un mot gaulois qu'on a aussi latinisé » (selon Pline). »

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon profond respect.

Gaston BALENCIE.

Tarbes, 10 juin 1882.

A M. Gaston Balencie.

Monsieur, je vous dois des remerciements, en mon nom et au nom des lecteurs de la *Revue*, pour tout ce que votre lettre renferme d'utiles indications. Mais je vous remercie avant tout d'avoir été le premier à me fournir le renseignement dont j'avais le plus de besoin, et que je réclamais en finissant ma première enquête sur le sens du mot *bedout*. A peine m'aviez-vous transmis ce renseignement, puisé dans le langage vivant de votre pays, mon excellent ami et collaborateur, M. Adrien Lavergne, m'apprenait que *bedout* est également usité, avec le même sens, dans sa contrée (Fezensac et Haut-Armagnac). Je l'ignorais, n'ayant jamais, qu'il m'en souvienne, entendu employer ce vocable, et l'ayant cherché inutilement dans les dictionnaires patois que j'avais sous la main, y compris le *Tresor dòu felibrige;* encore un article pour le supplément du grand travail de notre cher Mistral! Je crois *bedout* inusité dans le patois de mon pays (Cazaubon); et un connaisseur en ces matières, M. l'abbé Daste, m'a rendu un témoignage pareil pour son quartier (Aignan); de sorte que ce mot gascon serait resté étranger au Bas-Armagnac.

Quoi qu'il en soit, le sens vrai du mot est connu. Dès lors l'étymologie *betula* se présente d'elle-même, et vous n'avez pas été le seul à me l'offrir; elle m'est suggérée aussi par M. A. Lavergne. Je ne résiste pas, mais je ne puis cependant me rendre sans explication.

J'avais pensé de mon côté à *betula,* et je l'avais rejeté non sans grave raison. *Bétula* ou *bétulam* (j'accentue, comme il faut toujours le faire avant de chercher une étymologie, et je suppose avec les dictionnaires que l'*u* est bref) ne peut donner *bedout*. D'abord la finale atone, mais ouverte, *a*, persiste toujours en roman; il est vrai que, les noms d'arbres devenant tous masculins dans ce domaine, il a pu, il a dû (si l'on veut) y avoir métaplasme : soit *bétulum* au lieu de *bétulam*. La première difficulté a disparu. Mais il en reste deux, qui peuvent passer pour des impossibilités :

1° L'accent tonique du mot latin reste constamment en roman sur

la même syllabe, et la brève pénultième tombe. *Bétulum* serait devenu, en gascon, *beule* ou *biule;* et précisément ce dernier mot existe, au sens de *peuplier*, en Armagnac.

2° Le *t* final gascon peut représenter *ll*, mais non pas *l* simple du latin. *Castèt* vient de *castell(um); bèt* de *bell(um); husèt* de *fusell(um); et* (lui), de *ill(um)* (1). *L* simple devient, à la fin du mot, *u* formant diphthongue avec la voyelle précédente : *missal(e)* = *messau*, *fil(um)* = *hiu*, *fel* = *hèu*, *mel* = *mèu*, etc.

Donc *bétulam*, ni même *bétulum*, n'a pu donner *bedout*.

Je m'étais arrêté à cette conclusion, qui est inattaquable. Mais j'ignorais alors l'identité de sens de *betula-bedout*. Aujourd'hui qu'elle m'est connue, il y avait lieu de tenter une nouvelle enquête sur le même terrain. Vous me l'avez rendue facile, Monsieur, en me renvoyant à Pline, par un texte du vieux Borel.

La meilleure édition de Pline (avant l'édition allemande de J. Sillig, que je n'ai pu consulter) est celle du P. Hardouin, *ad usum Delphini*, qui fit le plus grand honneur au fameux jésuite et prouva qu'on peut être à la fois un rêveur absurde dans la haute critique et un maître dans la critique verbale. Or, cette édition porte *betulla* au lieu de la leçon vulgate *betula* (Voyez XVI, 69, 30 et les tables). Ce qui me porte à croire que la critique moderne a reconnu la justesse de cette leçon, c'est que Freund (*Dictionn. de la l. lat.*, trad. Theil, 1855) porte « *Betula* (écrit aussi *betulla*); » Quicherat lui-même, que j'ai eu le tort de ne pas consulter plus tôt, met les deux formes sur la même ligne.

Dès lors, plus de difficulté. *Betullam* se change, dans le latin populaire des Gaulois, en *betullum*, pour la raison indiquer plus haut. Or, *betullum* donne *bedout*. Le *t* médian adouci en *d*, la chute de la finale sourde, le remplacement de *ll* par *t* à la fin du mot (2), sont des lois absolues soit de la phonétique de toute la langue d'oc, soit (pour le dernier cas) de la phonétique gasconne (3).

(1) Dans ce dernier mot l'*e* est fermé parce qu'il représente un *i* latin. C'est la loi non-seulement du provençal mais de l'italien.

(2) Dans le mot, comme je l'ai dit dans ma note sur Laveraët (*supra*, p. 45), *ll* devient *r* en gascon : *bella* = *bèro*, *illa* = *ero*, etc.

(3) Les personnes peu habituées à ces études pourraient voir une difficulté dans *u* = *ou*, en se rappelant que, d'après mon premier travail sur *Bedout*, *u* long et accentué devient *u* et non *ou*. Exemple : *nûdum* = *nut*, *acûtum* = *agut*, etc. Mais il faut se rapporter à la division des voyelles toniques en *longues*, *brèves*, et *en position* (suivies de deux consonnes); *u* tonique en position devient *ou* : *ruptum* = *(ar)rout*, *mustum* = *moust*, *crusta* = *crousto*, *furca* = *hourco*, *furnum* = *hourn*, etc.

Voilà bien du papier noirci pour un très petit problème. Et pourtant, monsieur, puisque vous avez trouvé quelque intérêt à la question, vous me permettrez, j'espère, de ne pas la quitter sans examiner deux points accessoires indiqués dans votre lettre.

D'abord l'étymologie du nom de lieu *Bedous*, qui me reste douteuse. *Bétulas* donnerait *Beulos* ou *Biulos* (*o* atone). *Betullas* donnerait *Bedouros*. *Betullos* donnerait *bedoutz*. *Tz* peut-il être représenté par la simple finale *s* dans le parler local? Je ne sais, mais j'en doute. Vous pourrez vous-même, monsieur, voir la chose de plus près, peut-être même remonter à une forme plus ancienne, romane ou latine, du nom de Bedous.

Ensuite la question celtique, touchée par Borel. Pline lui-même, à l'endroit où il parle le plus du bouleau (*betulla*) et de ses propriétés (XVI, 30), l'appelle *gallica arbor*, et, quoiqu'il ne le dise pas expressément, il y a tout lieu de croire que *betulla* est un nom celtique latinisé. Telle est, en effet, l'opinion des celtistes; car la vieille langue des Celtes est aujourd'hui très savamment étudiée, en dépit de l'opinion contraire de certains méridionaux mal informés. Je n'ai pu consulter les livres les plus autorisés en ce genre, pas même la *Grammatica celtica* de Zeuss, mais Cambden cité par Vossius (*Etymol. linguæ lat.*, v° *betula*) cite le breton *bedu*, identique au premier élément du mot composé *bedwlwyn* rappelé dans votre lettre, identique aussi sans doute à l'irlandais *beith*, cité par Littré (au mot *bouleau*). Seulement il est évident par l'analyse étymologique de *bétulum* = *boul* (diminutif *bouleau*), et de *betullum* = *bedout*, que le mot celtique est passé d'abord dans le latin, et que le mot latin (avec sa double forme) a donné le mot français et le mot gascon. Vous n'ignorez pas du reste, Monsieur, que les choses se sont passées ainsi dans tous les cas, ou à peu près, d'emprunts faits au celtique par les idiomes du groupe franco-provençal. « Pour parler d'une manière exacte, dit très bien M. Brachet (*Dictionn. étymolog.*, p. XXXV), nous n'avons rien emprunté aux Gaulois, puisque ces mots (d'origine celtique) ne sont venus au français que par l'intermédiaire du latin; ils ne sont point allés directement du celtique au français, ils ont subi une transcription latine... » Mais il est plus que temps que je termine, en vous demandant pardon, monsieur, de mon indiscrète prolixité, et en vous remerciant encore de la bienveillante communication qui l'a provoquée.

LÉONCE COUTURE.

Toulouse, 26 juin.

Epigraphie gallo-romaine. — Rectification.

M. Allmer m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet de mon article du mois de mai dernier (p. 223). Je me ferais un scrupule de garder ces critiques pour moi, car je dois avant tout la vérité à mes lecteurs.

M. Allmer adopte en principe l'interprétation que j'ai donnée de l'inscription du Grangé près Barran, mais il y apporte quelques modifications.

Je note la lecture des sigles L. P. E. de l'inscription du Touget: « *L(iberis) P(osterisque) E(orum)*, qui peut se justifier par de nombreux exemples, » dit M. Allmer.

Voici l'opinion de l'éminent épigraphiste sur LAVRCO : « ..... Il faut lire *Laur(i)co*. Et la preuve, c'est que la fille défunte s'appelait *Laurina;* elle avait reçu un surnom dérivé de celui de son père. Un petit *i* intercalé entre les lettres a pu n'être pas aperçu, ou placé au dessus de la ligne et puis être emporté avec le bord du marbre, ou encore a pu être omis par le graveur; *mais il le faut nécessairement.*» J'ai fait prendre plusieurs estampages de cette inscription. Aucun ne porte la moindre trace de la lettre I, ni dans le mot *Laurco*, ni au-dessus. Il faut en conclure, suivant M. Allmer, qu'elle a été oubliée par le *marmorarius*.

Enfin, j'en demande pardon à mes lecteurs, surtout à ceux qui veulent bien m'encourager dans mes études par de trop flatteurs compliments, mon interprétation de l'inscription de Sainte-Gemme, près le Saint-Puy (actuellement au château d'Antras), ne vaut absolument rien. Cette inscription, m'écrit M. Allmer, est *en caractères très rapprochés de la cursive.* Or, j'ai voulu lire cette inscription comme si elle avait été écrite en caractères ordinaires déformés par la barbarie des siècles de la décadence. Ainsi, mon interprétation se trouve complètement faussée. Il faut donc considérer tout ce que j'ai dit à ce sujet comme non avenu, et lire avec M. Allmer : « *Diis Manibus Albini, Ambilli filii, et Lævinæ Aucasi* (pour *Augasi*) *filiæ uxori.....* » Tous ces noms sont latins.

Ce que je ne fais qu'indiquer ici, on le trouvera fort doctement mis en lumière par le maître lui-même dans le prochain numéro de la *Revue épigraphique du midi de la France.* Mais j'ai tenu à confesser immédiatement ma grosse erreur. Elle servira du moins à prouver cette morale : que, dans toutes les branches de l'archéologie, il est absolument nécessaire de nous tenir au courant, et de soumettre notre esprit à la sévère discipline de la science.

A. LAVERGNE.

NOTES DIVERSES.

CLXXVII. Fontrailles et Montesquiou.

Dans le *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1882, p. 106-307), à l'article des *Questions et réponses*, je trouve une communication de M. Ch. D[angibeaud], communication qui aura un double intérêt pour les lecteurs de la *Revue de Gascogne*. M. Dangibeaud rappelle qu'au sujet de la question : *d'Argence, Montesquiou, Condé et la bataille de Jarnac*, on a répondu qu'il n'était pas certain que l'assassinat du prince dût être attribué au capitaine des gardes du duc d'Anjou, et il ajoute : « Pour contester le récit de Brantôme, de Thou, de Mézeray et d'autres historiens, chargeant la mémoire dudit Montesquiou d'un crime, on oppose cinq vers d'un témoin de la bataille de Jarnac, La Motte-Messemé, et une parenthèse de La Popelinière. Voici un autre témoin, aussi catégorique que Brantôme et de Thou. C'est Michel d'Astarac, baron de Fontrailles, qui avait sous ses ordres une compagnie à la bataille, et qui eut une jambe emportée par un boulet de canon (1). Ce gentilhomme commanda et fit exécuter en Flandre, et, sans doute d'après des descriptions fournies par lui, trois grandes tapisseries représentant la bataille de Saint-Denis (1567) et de Jarnac (1569). Cette dernière occupe deux grands panneaux. Les armes d'Astarac sont fréquemment reproduites dans ses bordures. Au-dessous du sujet principal, dans chacune de ces tentures, règne une légende explicative. Ces tapisseries, autrefois conservées à Toulouse, sont aujourd'hui au musée de Cluny, où elles portent les nos 6332 à 6334. Voici pour le sujet particulier qui nous occupe ce que raconte la légende du numéro 6334. I. *Monsieur le prince de Condé ayant son cheval tué est enguagé dessous.*—K. *Un archer quy ayde à lever Monsieur le prince de dessous son cheval.* — L. *Monsieur le prince parle au sieur Dargence.* — M. *Le sieur Dargence promet de sauver Monsieur le prince.* — N. *Le sieur Sainct-Jean parle audit prince.* — O. *Montesquiou tue le dict prince par derrière d'une pistolade à la teste, dont la balle sort au dessous de l'œil.* On ne saurait être plus précis. »

T. DE L.

RÉPONSE.

202. Les historiens de Buglose.

(Voyez la *Question* au numéro précédent, p. 296.)

Rien n'est plus facile que de répondre à la question de M. T. de L : Quel est l'auteur de l'*Hist. de la sainte chapelle et des miracles de N.-D. de Buglose ?* C'est M. Mauriol, prêtre lazariste, supérieur de Buglose.

(1) Voir sur la blessure de Fontrailles à Jarnac, les *Mémoires de Jean d'Antras* (p. 8.) Puisque j'ai cité ces *Mémoires*, je rappellerai que les éditeurs, dans un note de la page 113, ont nommé, parmi les accusateurs de Montesquiou, outre Brantôme et de Thou, les contemporains que voici : Davila, d'Aubigné, Michel de Castelnau, François de La Noue, Pierre de l'Estoile.

Il suffit d'ouvrir l'édition de 1779 de ce livre, à la page 53. Un miracle y est attesté « le 29 aout 1708 en presence de M. Dardenne, alors supr de Buglose, mort du depuis supr du gd Sem. de Bordeaux, et de M. Mauriol, son digne successeur et premier historien de la Ste Chapelle. »

Mais M. T. de L. voudra-t-il me permettre, en satisfaisant sa curiosité, d'étendre un moment ma réponse et de dire un mot, non-seulement de cet historien, mais de ceux qui l'ont suivi?

La Bibliothèque du P. Lelong mentionne quatre éditions de l'*Histoire de N.-D. de Buglose* portant des titres légèrement modifiés : la 1re de 1713, la 2e de 1716, la 3e de 1726, et la 4e de 1779. Ces deux dernières seulement se retrouvent. Toutes mes recherches à Paris et en province ne m'ont jamais fait rencontrer les deux premières L'éditeur de 1779, qui paraît être M. Delméja, supérieur des lazaristes de Buglose de 1778 à 1780, ne parle que de celle de 1726 qu'il nomme « la première; » la sienne est la seconde et il espère qu'on en fera une troisième, p. 112.

Un 2e livre sur Buglose est celui de M. l'abbé Danos, qui fit imprimer chez Migne, en 1844, son *Pèlerinage de Saint-Vincent de Paul et de N.-D. de Buglose*, par M. Danos, chapelain du lieu. On trouve dans ce petit volume toutes sortes de considérations à côté de l'histoire du pèlerinage, avec une note sur les faits survenus à la fin du XVIIIe siècle.

Le 3e ouvrage, plus important que les précédents, est de M. l'abbé Labarrère, mort chanoine et supérieur du Petit-Séminaire d'Aire. Son « Histoire de N.-D. de Buglose (in-8o de 480 p. Paris, 1857) » est écrite avec un talent littéraire incontestable, mais accuse une certaine inexpérience des procédés de l'histoire en général. L'auteur n'a pas soupçonné l'existence des documents que les Archives nationales renfermaient, les seules à peu près où il eût pu s'instruire, et s'en est tenu pour le fond du récit aux données de M. Mauriol, en y ajoutant les faits de l'époque moderne.

Le 4e ouvrage sur Buglose vient de M. l'abbé Delux, mort récemment, et aussi supérieur du Petit-Séminaire d'Aire et ancien missionnaire du diocèse. Son « Manuel du pèlerin de Buglose (Bordeaux, 1864, in-18) » est avant tout un livre de piété, et porte bien dans l'âme du lecteur cette foi simple et droite que l'auteur garda toute sa vie.

Je voudrais, sans diminuer en rien le sentiment de vénération et de sympathie que m'inspirent ces deux derniers auteurs, profiter de la circonstance pour présenter aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* une note détaillée dans laquelle la partie historique a la première place. Cette note, écrite il y a déjà quelques années, et légèrement retouchée aujourd'hui, a bien le caractère de la discussion (1). Elle ne saurait avoir dans mes intentions rien d'agressif contre aucune des choses ou des personnes de mon cher pays.

Jules Bonhomme,
curé de Grenelle (Paris).

(1) Ce travail paraîtra dans notre prochaine livraison. — L. C.

L'ORIGINE DE BUGLOSE.

Il y a peu d'années, des documents furent produits par M. l'abbé Gabarra sur l'origine de la dévotion de Buglose, dans le chapitre XIII de sa monographie si remarquable de Pontonx. Ils réduisent à bien peu de chose, sur ce point, les récits des divers auteurs qui ont parlé du pèlerinage des Landes, à commencer par M. Mauriol. On peut dire que Buglose avait été présenté jusqu'à ce jour par son côté poétique et pieux, mais que le côté historique proprement dit restait en grande partie encore dans l'ombre. Pour nous borner aux faits articulés par M. Gabarra, je demande la permission d'en prendre acte, et de les accompagner de quelques observations et de quelques notes. Buglose intéresse à un trop haut degré les esprits et les cœurs landais pour que la vérité sur une page quelconque de son passé ne nous soit pas éminemment chère. La religion d'ailleurs n'a rien à redouter de ces rectifications. Ceux-là seuls pourraient s'en formaliser qui ne se font pas une juste idée des exigences de l'histoire, et croient qu'on arrive à raconter les annales de son pays avec un très petit nombre de pièces, un peu d'imagination et beaucoup de bonne volonté.

I

Je me souviens que, causant un jour aux Archives avec M. J. Quicherat, l'homme de France le plus instruit, sans doute, sur la transformation des noms de lieux, je lui rapportai rapidement l'origine de Buglose et l'étymologie attri-

buée à notre pèlerinage par M. Mauriol, son premier historien: « Buglose vient d'*un* mot grec (*sic*) qui signifie *langue d'un bœuf* (1). » Le savant archéologue se mit à rire et me protesta qu'il n'en croyait rien. Les noms de lieu ne s'improvisent pas si facilement, me dit-il, et ne se font pas accepter ainsi du jour au lendemain dans les pays déjà habités. Il devait exister, avant la découverte de la statue de la Sainte Vierge, une dénomination appliquée au quartier dans lequel elle fut trouvée. Il faut la chercher.

Telle était aussi ma conviction depuis bien des années. Je considérais de prime abord comme très singulier qu'en 1620, époque de la découverte, un curé de Pouy, ou tout autre témoin des événements, eût inventé un nom tiré tout juste du grec, lorsque le français et surtout le gascon devaient lui venir plus naturellement en mémoire. La statue avait bien été signalée par un bœuf qui la léchait, dans le marais où on l'avait jetée; mais combien d'autres pèlerinages offraient la même circonstance, et ne portaient nullement le nom de Buglose, signifiant *langue d'un bœuf!* Ainsi, pour ne pas s'écarter de notre voisinage, Notre-Dame de Bon-Encontre, au diocèse d'Agen, Notre-Dame de Sarrance, au diocèse de Bayonne, présentaient des légendes absolument identiques.

En supposant pourtant que le nom de Buglose eût été donné à cette époque et pour un tel motif, il fallait encore se préoccuper de l'appellation précédente. Les noms de lieu sont tenaces. Il est rare qu'ils cèdent absolument la place qu'ils ont d'abord occupée, et c'est surtout par la nomenclature topographique que l'on retient le vieux langage d'une contrée. Un exemple pris à l'endroit même qui nous occupe le prouve bien. La commune de Pouy-sur-Acqs, où est né le héros de la charité chrétienne dans les temps modernes, a

(1) *Histoire de la sainte chapelle et des miracles de Notre-Dame de Buglose.* Pau, 1779, p. 22. Nous citons la 2e édition, donnée par M. Delméja, supérieur des Lazaristes à Buglose, de 1778 à 1780 (*Arch. de Saint-Lazare*).

reçu, par ordonnance royale de 1856, le nom de Saint-Vincent-de-Paul. Ce nom nouveau et si célèbre est inséré dans tous les actes officiels; mais le pays entier continue à se servir de l'ancienne appellation de Pouy, et qui peut dire quand cela finira ?

L'historien de Buglose, M. Mauriol, ne s'est nullement préoccupé de cette difficulté. Avec sa très faible critique, il arrange un récit de l'origine de Buglose qui le dispense des toutes recherches. « Il y avait anciennement dans ce lieu une » espèce d'oratoire... Cet oratoire était très fréquenté par les » fidèles qu'on y voyait accourir de toute la province; il s'y » opérait nombre de miracles... Les anciens titres devinrent » la proie des furieux calvinistes... Ils renversèrent de fond » en comble la chapelle dont nous écrivons l'histoire (pp. 18 » et 19). » Sur ces affirmations dénuées de preuves, il était facile à ceux qui écrivaient après lui de placer ce cliché : « L'origine de Buglose se perd dans la nuit des temps. »

Mais, du moins, ont-ils cherché une explication sur la question inévitable du nom primitif? M. l'abbé Labarrère, dont tous nos compatriotes connaissent le livre (1), en essaie une qu'il présente avec réserve, il est vrai, mais qui ne supporte pas l'examen. Les cartes anciennes qu'il a vues ne mentionnent pas le nom de Buglose. Il en trouve une moderne qui lui suggère un renseignement. Elle est intitulée : « Béarn et Gascogne, d'après Cassini et le dépôt de la guerre, à la géographie de H. Langlois. Paris; 1850. » Cette carte marque, au point occupé par Buglose, le mot *Saas*. Etait-ce une raison pour insinuer que Saas aurait été le nom primitif du pèlerinage ? C'est pourtant ce que risque notre auteur. Or, Saas, pour tous ceux qui connaissent notre pays, est une ancienne paroisse annexée depuis longtemps à celle de Rivière, au sud de Dax: La commune de Rivière porte le nom de Rivière-Saas. Le quartier de Saas n'a jamais bougé

(1) *Histoire de Notre-Dame de Buglose* (Paris, 1857), pp. 132, 133.

de sa place, et il n'était encore venu à la pensée de personne, avant ce malencontreux géographe, de le transporter à plusieurs kilomètres au nord. Le procédé rappelle celui d'un historien que Lucien condamne justement dans sa *Manière d'écrire l'histoire* (ch. XXIV) : « Cet homme vigoureux, dit-il, a pris Samosate (ville de Syrie), ma patrie, avec sa citadelle et ses remparts, et l'a transportée en Mésopotamie. » Que diraient nos historiens si, l'année prochaine, un imprimeur distrait plaçait sur une carte au point de Buglose un des noms voisins de Rivière-Saas, comme Angoumé, ou Vimport, ou Petdepoou, prétendant aussi s'appuyer sur de graves autorités géographiques ? Est-ce que cela permettrait de parler du pèlerinage antique d'Angoumé, de Vimport ou de Petdepoou ! Ce qu'il y a de mieux, c'est que la carte fautive, à laquelle on a fait l'honneur d'une dissertation, est en contradiction absolue avec les deux patrons dont elle se couvre. Cassini met parfaitement Saas et Buglose à leur place respective, et le *dépôt de la guerre* aussi. Mais il faut ajouter que le travail de l'état-major n'a été commencé qu'en 1851 pour cette partie de notre contrée, et qu'il a paru seulement en 1856 : ce qui n'empêchait pas M. Langlois de le citer en 1850. Il n'est donc nullement permis d'arguer de la répétition possible du nom de Saas à l'endroit de Buglose; cette répétition n'a jamais existé.

M. l'abbé Labarrère, qui ne possédait pas alors des documents suffisants (1), glisse sur une observation que je lui avais soumise pendant la préparation de son livre : « On a prétendu, écrit-il, que ce lieu avait toujours porté le nom de Buglose (p. 132). »

Sans pouvoir le prouver, en effet, à ce moment-là, je pressentais qu'il en devait être ainsi. Un rapprochement signifi-

(1) L'auteur, dans des pages supplémentaires à sa première édition, cite le titre de pièces qu'on trouve aux Archives (et non comme il le dit, à la Bibliothèque nationale); mais il n'a pu les consulter, sans quoi il eût modifié bien des passages de son *Histoire*.

catif venait confirmer mes soupçons. Dans le diocèse voisin de Tarbes, on honore une vierge à peu près contemporaine de celle de Buglose. C'est Notre-Dame de Garaison. L'auteur du *Chronicon S. Deiparæ Virginis Mariæ*, citant Pierre Geoffroy (*Hist. B. M. Virg. Garazoniæ*) et la *Triple couronne* (traité I, ch. 12), ajoute que le peuple, à cause des nombreuses cures opérées miraculeusement en ce lieu, l'a nommé *Notre-Dame de Guérison*, d'où l'on a fait par corruption *Garaison*. L'étymologie est ingénieuse; mais, en histoire, l'esprit ne suffit pas. M. de Lagrèze, relevant ce passage, produit une charte d'hommage du duc d'Antin au comte d'Armagnac, où sont mentionnées les terres de Batsera et de *Garaison*. La charte est datée du 3 avril 1464; c'est-à-dire que Garaison est nommée ainsi soixante et quelques années au moins avant l'origine du pélerinage, et 160 ans avant l'apparition du livre qui donne cette étymologie (1). Persuadé que le nom ancien de Buglose était quelque chose comme Buglose même, j'avais demandé à l'archiviste de Mont-de-Marsan, M. Tartière, toujours si complaisant, et à M. Paul Raymond, le savant conservateur des archives de Pau, de se tenir à l'affût de ce nom, et de le signaler s'il apparaissait dans quelque pièce antérieure à 1620. Après plusieurs années d'attente, M. Tartière est arrivé premier, et ses notes sont encadrées dans le travail sérieux de M. l'abbé Gabarra sur le prieuré de Pontonx.

Les premiers documents cités remontent au XIIIe siècle. Ils parlent, dira-t-on, de *Berglose* et non de *Buglose*. Mais,

(1) *Pèlerinages des Pyrénées*, p. 215. Au XVIIe siècle, où l'on mettait du latin et du grec un peu partout, les étymologies *par à peu près* ont été facilement acceptées. Ainsi auront été faites pour notre pays celles de Cazères, *Castra Cæsaris*, création récente, au lieu de *casa, casaria*; Souprosse *super ossa*, qui n'est pas plus justifiée que Tyrosse, Goudosse, Arengosse, etc., car il faudrait chercher alors aussi sans doute en ces lieux des *os* de Tyriens, de Goths, et peut-être de harengs. Le nom même de Maylis, que l'on donna à Mgr de Sariac pour *mai dou lis*, est écrit *Meilies* sur la carte de Duval précédant le mandement qui rétablit le pèlerinage, 1660.

indépendamment des modifications inévitables subies par l'orthographe ancienne de tous les mots, il est facile de se convaincre que le nom en question n'a été écrit généralement comme nous le lisons aujourd'hui que dans les derniers temps seulement. D'autres pièces antérieures à 1620 disent *Berglosse*, et parmi celles qui suivent immédiatement cette date, on trouve *Bruglosse* et *Burglosse*. Certes, si quelqu'un devait connaître le nom de ce quartier, c'était bien le seigneur de la terre, qui en portait le titre et en recevait les hommages et redevances. Il faut croire que ce nom précédait l'année 1620. Or, voici ce qu'on lit dans un acte de donation de terrains à la chapelle et de fondation de messes par Suzanne de Monluc. Qu'on veuille bien remarquer la date : « Aujourd'hui vingt-sixiesme d'octobre mil six cent vingt-neuf, avant midy, dans la paroisse de Poy-sur-Acqs, senechaussée des Lannes, siege dudit Acqs, au lieu de BRUGLOSSE, QUARTIER DE LA DITTE PAROISSE et jurisdiction dudict Poy. » Et un peu plus loin : « Suzanne de Themines de Monluc, marquise et dame desdicts lieux Cauna, Mauço, Thoulousette, Miremont, Caupenne, Lafosse, Poylaut, Lahontan, Labatut, Magescq, Gourberar, et dudict lieu de Poy-sur-Acqs et BRUGLOSSE, Téthieu et autres lieux et seigneuries, etc., (1). » Pendant le XVIIe siècle et même le XVIIIe, nous rencontrons le nom de notre pèlerinage diversement orthographié dans des actes concernant la chapelle ou le hameau qui l'entoure; et c'est peu à peu que la forme actuelle se dessine et se constitue définitivement.

II

Cette première discussion ne touche en rien au fait capital pour le pèlerinage de la découverte de la statue en 1620. Mais le récit de M. Mauriol sur l'antériorité de Buglose, comme église ou oratoire, en est singulièrement ébranlé.

(1) Archives nat. *S*, 6703, 6704, cah. 117.

Bruglosse ou Buglose est un quartier de Pouy dont on a parlé, c'est vrai, mais sans qu'il soit jamais question de chapelle en ce lieu. Il faut écrire sous l'empire d'une préoccupation bien absorbante pour arriver à conclure la préexistence du pèlerinage de Buglose du silence même des documents. C'est ce que l'on a remarqué, au milieu de l'intéressante discussion soulevée sur ce sujet, dans une lettre de M. le chanoine Labarrère à M. le supérieur des missionnaires. « Berglosse » est nommé au XIIIe siècle, mais il n'est rien articulé absolument sur le fait de cette chapelle ou de cet oratoire, célèbre pourtant, dit Mauriol, dans toute la contrée. L'auteur de la lettre appelait cela « une considération sur l'antiquité *du pèlerinage.* » Nous le voulons bien; mais c'est une considération négative.

Ce silence de l'histoire locale, opposé à la parole isolée d'un homme étranger à notre pays, et encore proférée d'une façon dubitative, nous semble décisif. Depuis que Buglose est nommé comme quartier jusqu'au moment de l'invention de la statue, pas un mot du pèlerinage. Que faut-il de plus? En 1866, M. Dompnier de Sauviac, qui partageait notre opinion sur l'origine relativement récente de Buglose, me montra deux *Etats des impôts* mis sur le clergé du diocèse de Dax, église par église. Ces *Etats,* des années 1576 et 1588, énumèrent toutes les églises de l'archiprêtré de Lanesque, excepté celle de Buglose. On objectera qu'elle était alors détruite par les Huguenots.

D'abord, il n'est pas démontré que les bandes protestantes, après avoir ravagé la Chalosse, aient passé l'Adour. Il faudrait dire ensuite pourquoi toutes les églises et chapelles voisines auraient été épargnées ou relevées immédiatement, à l'exception de celle-là. Il faudrait enfin expliquer comment les terres et propriétés sur lesquelles l'impôt est assis, et que les huguenots n'avaient pas sans doute enlevées, ne sont point mentionnées sur ces rôles.

En somme, M. Mauriol seul est de son avis. Nous ne voyons rien de plus dans les arguments essayés pour défendre l'antiquité du pèlerinage : M. Mauriol l'a dit.

Quelle est donc la valeur de ce digne missionnaire comme historien? Il n'est pas difficile de l'apprécier, et M. Gabarra l'a exposé surabondamment.

M. Mauriol, auquel on a raconté dans le pays ce qu'il écrit, et qui n'en sait pas davantage, se trompe successivement sur plusieurs points très graves :

1° Il fait dater le nom de Buglose de l'invention de la statue par un bœuf et le tire d'un mot grec. C'est faux.

2° Il fait prier saint Vincent de Paul (né en 1576) durant son enfance dans la chapelle de Buglose (p. 14), et Buglose est entièrement détruite (d'après lui-même) quatre ans au moins avant la naissance de saint Vincent pour n'être rétabli que cinquante ans après.

3° Il dit que l'on vénérait *anciennement* la même statue qu'on voit dans la chapelle; et cette statue est du commencement du XVIe siècle.

4° Il s'étonne de la fraîcheur de la peinture dont la statue est décorée. « A la voir, dit-il, on croirait qu'elle ne fait que de sortir des mains de l'artiste. Cependant, à quoi n'a-t-elle pas été exposée (p. 11)? » Or, dans un *Mémoire* imprimé, M. de Betbeder, qui a cédé aux Lazaristes Buglose et Pouy quelques années auparavant, rappelle à M. Mauriol que c'est lui-même qui a fait repeindre l'image de Notre-Dame.

Faut-il maintenant accepter le témoignage unique d'un tel critique sur l'existence des ruines de l'ancienne chapelle? Nous ne le croyons pas davantage.

Ici les procédés de l'archéologie viennent corroborer ceux de l'histoire. Presque toutes nos églises du diocèse d'Aire ont subi la rage des huguenots. Mais il n'en est pas une seule qui n'ait gardé quelque reste de sa construction primitive. C'est ordinairement une abside romane ou gothique à laquelle

on a ajouté, après les guerres, une nef ou au moins une voûte de style moderne. C'est un pan de mur avec quelque baie en plein-cintre ou quelque rosace ogivale, n'importe, qui accuse le monument primitif. On n'a jamais, en un mot, reconstruit sur des ruines sans que la trace de l'édifice précédent se montrât à l'observateur un peu curieux. En était-il ainsi pour Buglose? M. Mauriol nous dit qu'on bâtit la nouvelle chapelle sur les ruines de l'ancienne (p. 24). Nous l'avons vue, cette « nouvelle chapelle de 1622, » et nous y avons prié souvent avec amour aux jours de notre adolescence, pendant notre beau temps de Grand-Séminaire à Dax. Les splendeurs de l'église actuelle ne nous l'ont point fait oublier. Elle était bien étroite, bien abaissée, le pavé en était bien humide, mais il nous semblait que nos méditations de séminariste y puisaient aussi plus de recueillement. Que de fois dans nos pèlerinages d'été, de 1846 à 1849, après une marche de dix kilomètres sous un soleil brûlant, nous y avons chanté avec nos chers camarades les louanges de la patronne des Landais! Les vieux lambris de bois de pin redisaient l'écho de nos cantiques et, sur son humble autel, la Vierge, avec sa décoration peu artistique du XVIIIe siècle, souriait à nos vœux.

Mais quand, peu de temps après, on a pu substituer à ce hangar de solides murailles, quand on a eu enlevé jusqu'aux fondements de la chapelle bâtie de 1620 à 1622, il a bien fallu reconnaître que l'on n'apercevait nulle part un vestige de substructions antérieures, pas une pierre ancienne enchâssée dans les murs, et que les ruines prétendues du célèbre oratoire primitif, sur lesquelles aurait été élevé celui-là, avaient existé seulement dans le cerveau du chroniqueur.

L'erreur a été la même pour l'âge de la statue. Toujours sur la foi de M. Mauriol, on a voulu faire remonter à une haute antiquité cette œuvre d'ailleurs remarquable de la piété d'un saint prélat. Dans son *Histoire de Buglose*, M. Labarrère discute le style et la date de l'image de Notre-Dame. Mais il

accorde beaucoup trop d'honneur à une opinion qui n'est nullement acceptable. Il parle (p. 9) de ceux qui font remonter la statue au XIe siècle ! C'était la donnée qu'on lui avait présentée quand il commençait son livre, et telle était la généralité de l'erreur sur ce point, que le choix du style de la nouvelle église de Buglose n'a pas eu d'autre raison d'être. On a érigé un monument de style roman, parce que, disait-on, la statue était romane. Je me souviens très bien des réponses dédaigneuses que faisait à mes observations l'artiste chargé de décorer la Madone, tandis qu'il peignait *naïvement*, autour de l'arc roman sous lequel elle s'abrite, des anges absolument modernes de style. Jeune alors, je l'écoutais et ne le croyais point. Je me souviens aussi du long discours prononcé en 1855 au milieu de la splendide fête de la translation de la statue sur son nouveau trône. L'orateur n'hésitait pas à soutenir la même thèse sur la haute antiquité de cette image; je pourrais invoquer le témoignage d'un savant doyen du diocèse d'Aire, qui souriait auprès de moi de cet enthousiasme. Lorsque M. l'abbé Labarrère me fit l'honneur de me consulter pour son travail, je n'hésitai point à lui donner les raisons qu'il a développées, de la page 11 à la page 19 de son livre, et qui se sont trouvées d'accord avec le sentiment de plusieurs professeurs de l'Ecole des Chartes, à savoir que la statue n'est nullement romane, mais gothique, et du commencement du XVIe siècle.

J'admets facilement l'interprétation du chanoine de Dax Grateloup, qui écrivait un peu avant M. Mauriol (1). Ce système me paraît concilier l'histoire et l'art. La statue donnée à Saint-Caprais de Pontonx, par Arnaud de Boyrie, évêque de Dax et seigneur de Pontonx de 1506 à 1514, est jetée dans les marais de Bruglosse en 1570 et retrouvée cinquante ans après. Elle a tous les caractères archéo-

(1) *Idée historique de l'église cathédrale d'Acqs*, manuscrit de 1720, appartenant à M. Dompnier de Sauviac.

logiques qui conviennent à une telle origine. Pour contrarier une affirmation si précise, il faut torturer la chronique, inventer une ou deux statues antérieures tout à fait inutiles, créer une chapelle dont jamais personne n'a parlé et dont on ne trouve aucun vestige, enfin donner à M. Mauriol une autorité historique à laquelle, nous venons de le voir, il n'a aucun droit.

Je ne comprends pas maintenant quel tort cette explication pourrait faire au pèlerinage. Qu'elle contrarie ceux qui se sont habitués à penser autrement, c'est possible; mais à qui la faute? Est-ce qu'un pèlerinage a besoin de remonter aux temps druidiques pour être vénérable et saint? Est-ce que la statue honorée ne peut avoir un auteur connu? Voyez Lourdes. Non; avec ses deux cent soixante-deux ans d'existence, avec ses miracles nombreux, avec l'entourage incessant de la piété de notre admirable population, Buglose a une place d'honneur dans les fastes de l'histoire du culte de Marie, et rien ne nous fait craindre de voir se ternir sa couronne !

JULES BONHOMME,
curé de Grenelle (Paris).

VESTIGES DU CHAMP DE BATAILLE DE MURET.

La bataille de Muret où, le 12 septembre 1213, pendant la guerre des Albigeois, Simon de Monfort défit, par un prodige de tactique, toute une armée vasco-aragonaise avec 900 cavaliers seulement, fut un des grands événements de notre histoire méridionale au moyen âge. Elle constitue l'un des principaux épisodes de cette longue lutte qui exerça une grande influence sur les destinées de la France elle-même, en ce qu'elle inaugura l'union des Français du Nord avec ceux du Midi. Il faut, en effet, avec les historiens, y considérer deux phases : l'une, de 1208 à 1213, pendant laquelle les barons croisés venus des pays de *langue d'oil* remportèrent sur les seigneurs hérétiques de *langue d'oc* des succès rapides; l'autre, qui vit les vainqueurs éprouver à leur tour bien des revers. Ce fut alors, et au milieu de l'affaiblissement des deux partis, qu'intervinrent les rois de France, en vertu de leur souveraineté, pour rétablir l'ordre et la sécurité dans le pays, dont l'unification fit désormais de grands progrès. « Le sang qui ruissela dans cette mêlée, disait Frédéric Mistral au banquet des Félibres tenu à Albi le 24 mai dernier, a cimenté peut-être les assises de la France, et l'autel de la patrie, comme tous les autels, doit recevoir ses sacrifices. » Le véritable élément français, avec l'intervention des barons du centre et du nord, devint désormais prédominant dans le midi. « La défaite et la mort du roi d'Aragon Pierre II, sous les murs de Muret, eurent donc pour résultat de fermer les pays de *langue d'oc* à toute autre influence que celle de la couronne de France.

» Dès le XIIIe siècle, la victoire des Français à Muret (1213) et le succès des Espagnols autour de Girone (1285) ont arrêté à la ligne des Pyrénées la future frontière des deux nations (1). »

Les conséquences religieuses des succès de Simon de Montfort et des autres chefs de la croisade ne furent pas moins importantes que les conséquences politiques, et l'on peut dire que l'Eglise catholique triomphe alors d'un de ses plus redoutables ennemis.

Quoi d'étonnant que les lieux qui furent le théâtre de l'un des plus mémorables événements de cette époque, tant célébré par les chroniqueurs, aient encore de l'attrait pour ceux qui vivent dans leur voisinage et qui se plaisent aux études rétrospectives?

C'est donc d'une partie du champ de bataille de Muret que nous voulons parler dans cette simple note, du sol à jamais consacré par ce fait d'armes dont les détails ont tant exercé la sagacité des annalistes, depuis Pierre de Vaux-Cernay, Guillaume de Puylaurens, les chroniques de Saint-Denis, celle de Waverley, etc., jusqu'aux historiens contemporains Sismondi, Michelet, Henri Martin et les continuateurs de l'*Histoire du Languedoc*. L'œuvre la plus complète sur ce sujet est la brochure de M. Henri Delpech, membre du conseil de la Société pour l'étude des langues romanes. Nous ne connaissons pas de monographie plus sérieuse et plus instructive au point de vue historique et technique.

La tradition a toujours désigné comme ayant été témoin d'un grand massacre d'Albigeois, le 12 septembre 1213, l'espace qui s'étend sur la rive gauche de la Garonne, en aval de Muret, entre l'ancien domaine de la famille de Fabas, qui

(1) M. H. Delpech (de Montpellier), *De la Bataille de Muret*. Paris, Picard, 1878, in-8°.

donna des consuls à la ville et des députés aux Etats de Comminges, et celui de messire Bertrand de Marmiesse, trésorier général de France en 1669, formant la métairie actuelle de Joffrery. Il est acquis aujourd'hui que les lignes du blocus de Muret par les troupes coalisées de Raymond VI, comte de Toulouse, du roi Pierre II d'Aragon et du comte de Foix, se développaient jusqu'à cet endroit, et que la milice toulousaine était campée entre le ruisseau de la Saudrune (1) et la rivière; c'étaient celles qui formaient le troisième corps.

Il y a jusque-là deux kilomètres environ, à partir de l'assiette de l'ancien château fort des comtes de Comminges, seigneurs de Muret, formidable citadelle, située au confluent de la Louge et de la Garonne, dont on trouve la description aux archives du Capitole, à Toulouse, dans le rapport de MM. de Cassand, conseiller au Parlement, et de Mauvezin, capitoul, qui avaient été chargés de procéder à la démolition de ce château, au mois de juin 1624, en exécution d'un arrêt du conseil du roi du 23 mai 1623. M. Victor Fons a raconté, dans une intéressante brochure, à la suite de quels épisodes et de quel différend entre les habitants de Toulouse et ceux de Muret, différend dont les pièces existent encore, les Toulousains avaient obtenu du roi l'extinction de la châtellenie de Muret et la destruction de sa place forte (2).

Celle-ci avait naturellement joué un grand rôle pendant le siège :

> Le château de Muret, enceinte crénelée,
> Des chefs de la croisade a reçu l'assemblée...

Ainsi débute l'*Epopée toulousaine* ou la *Croisade contre*

(1) V. nos *Etats du Nébouxan*, etc. (1880), Privat et Abadie. Toulouse et Saint-Gaudens.

(2) V. *Recueil des délibérations des Capitouls*, t. XVIII, du 12 décembre 1621 au 12 décembre 1624, folios 315 à 319 et suivants;

Et *Recueil d'actes politiques et administratifs*, 1554 à 1641, pages 424 et suivantes.

Enfin, pour les arrêts du Parlement afférents à ce conflit, v. aux archives du Palais de Justice.

les Albigeois, par Florentin Ducos, mainteneur des Jeux-Floraux.

Simon de Montfort y était entré la veille par l'ancien pont de bois, dont les amorces existent encore, et sans rencontrer aucun obstacle de la part des assiégeants : « *Loqual conte de Montfort passet sur lo pon an toutas sas gens et per lo mercadar dins la vila es intrat, sans daguna contradiction d'home viven.* »

Un mot, en passant, à l'occasion de cet ancien pont de Muret. Nous l'avions réservé pour le donner en note; on nous permettra de le joindre au texte lui-même de notre récit, au risque d'en retarder un peu la marche.

Simon de Montfort connaissait déjà ce pont, que les habitants de Muret avaient tenté d'incendier l'année précédente pour empêcher l'ennemi des comtes de pénétrer dans la ville. Simon s'était jeté à la nage avec plusieurs de ses cavaliers, avait éteint le feu et rétabli la partie endommagée. S'étant écroulé vers le milieu du XVIIe siècle, ce pont était déjà reconstruit lorsqu'en 1667, M. de Froidour, commissaire-général du roi pour la réformation des eaux et forêts, vint à Muret.

S'il faut en croire le rapport du délégué royal, cette nouvelle construction était une œuvre remarquable : « L'unique » chose qui nous ayt plu est un pont de bois qu'on a fait » depuis peu sur quelques piles restantes d'un ancien pont » qui fut rompu et emporté. L'invention de ce pont est la » pièce de charpenterie la plus hardie que j'aye vue de ma » vie. Je ne sçaurais vous en faire la description, mais il » semblait fait en l'air. Il n'y a pas d'ingénieur ni d'officier » d'artillerie qui ne dût sçavoir ce trait de géométrie tant il » est curieux et utile : je vous assure que je n'iray jamais » à Muret sans que j'en tire un grand pourfict. » Bibl. de Toulouse, relations, rec. VI.

On ignore à quelle époque précise ce pont fut détruit; il

n'en reste que des vestiges. Selon toute probabilité, il fut emporté lors de la terrible inondation de 1727, que l'on trouve racontée en détail au tome XIII de l'*Histoire du Languedoc* rééditée, et qui causa une première fois des ravages effroyables au faubourg Saint-Cyprien de Toulouse.

Nous sommes possesseur d'une pierre portant une inscription latine dans le goût du XVIe siècle et qui a fait nécessairement partie d'un pavillon servant d'abri au passeur du bac, *charoneaque domus*. Le bac a, pendant plus d'un siècle, servi seul de communication entre les deux rives de la Garonne à Muret.

A la suite d'une communication à la Société archéologique, c'est avec le concours de M. Lebègue, de la Faculté des lettres, secrétaire général de la Société, que nous avons déterminé le sens et l'objet de l'inscription.

Ce fut du château que Montfort partit, le matin du 12 septembre avec un millier de cavaliers seulement, l'élite de son armée, Guillaume de Barres, Baudoin, frère du comte de Toulouse, Alain de Tonci, le vicomte de Corbeil, Bouchard de Marle, etc., après avoir reçu la bénédiction de Foulques, évêque de Toulouse, délégué de l'archevêque de Narbonne. Il alla « *sailhir al portal de Salas,* » il sortit à l'improviste par cette porte de Sales et fondit, à travers les marais voisins de Rudelle, sur le deuxième corps commandé par le roi d'Aragon, qui ne s'attendait pas à l'attaque.

Tuit s'en van a las tendas per mejas las palutz.

« Tous s'en vont aux tentes à travers les marais. » Une intuition providentielle avait en effet dirigé Simon vers un sentier en dehors des terrains vaseux et couverts de bois derrière lesquels Pierre II se croyait pour le moment en sûreté; il se rabattit ensuite à droite sur le flanc des Aragonais, « *irruit à sinistra in hostes qui stabant ex adverso innumerabiles* (Petr. V. S., p. 82). Ainsi assaillis à l'improviste, les confé-

dérés ne purent soutenir le choc des croisés. Selon la chronique, le combat fut pourtant si acharné que « *semblavan mels tigres et orses afamats que gens rasonabla.* » Les hommes de l'armée de Toulouse, dit la Canso, restés près des tentes, sont affolés, éperdus.

E l'ome de Tolosa c'als traps son remazutz
Estero tuit essemps malament esperdutz...

Alors Dalmatz d'Enteiselh s'est jeté dans la rivière criant : « Dieu nous aide! grand mal nous est arrivé; le bon roi d'Aragon est vaincu et mort! »

E crida : Dieus ayuda! gran malz nos es cregutz
Quel bos reis d'Arago es mortz et recrezutz!...

« En disant cela il est sorti des flots de la Garonne, et aussitôt le peuple de Toulouse, les grandes et les petites gens ont couru tous ensemble vers la rivière. Ceux qui le peuvent la traversent; mais beaucoup ne peuvent le faire et l'eau rapide en a englouti plusieurs. Tout le bagage est resté dans le camp et cette grande perte retentit dans le monde, ainsi que la perte d'une foule de gens qui restèrent dans ce lieu. » (Traduction de la Chronique.)

Plusieurs milliers de Toulousains périrent dans cette surprise, dont la soudaineté suppléa au nombre dans les rangs des Croisés. Beaucoup se noyèrent dans le fleuve en cherchant un asile sur les bateaux de ravitaillement que les coalisés y avaient amenés. Cette scène est reproduite comme il va suivre par divers auteurs à peu près contemporains; et d'abord par la version en prose de la Canso (1) : « Et adonc quand lodit conte Ramon, los de Foix et Cumenge an vista touta ladita desconfitura, et an saubut que lodit rey era mort, adonc se son metutz en fuita, que may a pogut tiran vers Tolosa; et lor sety an desemparat, sans ne portar alcuna

(1) D. Bouquet, p. 153 c. d. e. 154.

cosa, ont fouc faicta une granda perda per los deldit Tolosa : la ont moriguen grant monde deldit, car se salvava que podia. » La *Relation officielle* (p. 89 B.) porte : « *Alii vitantes gladios, aquæ periculo perierunt, quamplures vero fuerunt in ore gladii devorati.* » Et Reiner de Liège dit à son tour : « *Vel gladius devoravit, vel Garunta fluvius demersit.* »

Ainsi s'explique-t-on pourquoi, sur cette rive de la Garonne, depuis Joffrery jusqu'aux environs des Pesquès, le laboureur, comme celui de Virgile, « *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris,* » a pendant longtemps rencontré sous sa charrue des fragments épars d'ossements humains et d'armures.

Les ravages occasionnés sur ces bords par l'inondation du mois de juin 1875 ont eu pour résultat de confirmer plus complètement la tradition qui désignait avec précision le point où s'était consommée, sous les murs de Muret, la défaite des Albigeois. Malgré l'élévation de la berge, l'irruption des eaux est venue ronger les terres et les entraîner sur une assez grande étendue, dénudant, à moitié hauteur du talus, une roche de calcaire rougeâtre d'où l'on descend au bac de Saubens (du mot roman *saubar,* sauver).

Si, de l'endroit que nous venons d'indiquer, on longe la paroi verticale supportant les champs riverains, entre la terre arable et une forte assise de cailloux roulés, on aperçoit, parfois compactes et presque stratifiées comme dans les brèches osseuses du *diluvium,* des parties de squelettes disséminées. Ces vestiges étaient plus nombreux après le débordement qui les avait mis à découvert. Depuis, de fréquents éboulements ont entraîné, en la pulvérisant, une grande partie de cet ossuaire. Mais ce qui en reste est encore considérable. Récemment, nous retirions nous-même plusieurs crânes, qui se détachaient des squelettes horizontalement enfouis, dans une position opposée, sous une épaisse couche de terre végétale.

On n'en saurait douter, ce sont bien là les restes des combattants du 13 septembre 1213, lors de cette bataille « si désastreuse pour la cause méridionale, » dit un auteur, et qui porta un coup décisif à l'hérésie albigeoise elle-même.

Devant un tel spectable, on remonte avec émotion le cours des siècles et les souvenirs historiques envahissent la mémoire. Naguère encore, en revoyant ces lieux, témoins « *de moult domage et de grand deuil,* » où tant d'hommes périrent dans la mêlée, nous songions à cette découverte que les Bulletins archéologiques ont depuis peu enregistrée. Il y a un an à peine, le champ de bataille de Chéronée, dans l'ancienne Béotie, montrait lui aussi les os des Thébains qui succombèrent dans la lutte pour l'indépendance de la Grèce. Cent quatre-vingt-cinq squelettes reposaient, paraît-il, côte à côte, sur l'argile, à quatre mètres de profondeur, par rangées parallèles de quarante corps, dans l'attitude que les soldats avaient en expirant. Et pendant plus de deux mille ans (1) le flot des générations indifférentes avait passé, sans l'interroger, sur ce sol qui recouvrait la dépouille de l'heroïque légion!

Alph. Couget,
président du tribunal de Muret.

(1) Il faut rappeler que Chéronée a été rendu deux fois célèbre; d'abord en 338 avant J.-C., par la victoire de Philippe de Macédoine sur les Athéniens et les Thébains, puis en 87 avant J.-C., par la victoire de Sylla contre Mithridate.

UN CURÉ GASCON

DE

la fin de l'ancien régime et de la période révolutionnaire.

IV*

Ce qui se passa à Solomiac, après l'élection des députés aux Etats-généraux, jusqu'à l'apostasie de Teyssiné.

Revenu dans sa paroisse après les élections de Rivière-Verdun, Teyssiné continua de s'agiter. Mais la municipalité en place lui était hostile, quoique la plupart de ses membres fussent plus ou moins imbus, comme on l'était généralement alors dans la bourgeoisie, des idées nouvelles. Aussi, jusqu'à ce qu'elle eût été remplacée par une autre prise parmi ses partisans, son rôle se borna-t-il à faire de l'opposition, à susciter des embarras et à accroître par toute sorte de manœuvres les forces de son parti. A défaut d'événements bien saillants dans la chronique paroissiale, résumons seulement quelques faits qui nous sont fournis par le procès-verbal de l'assemblée municipale tenue le 11 décembre 1789, pour l'exécution du décret relatif à l'imposition des biens jusqu'alors privilégiés, et l'inscription au rôle de la capitation de ceux qui n'y étaient pas portés auparavant. Les seuls biens privilégiés qu'il y eût à Solomiac étaient la propriété de l'abbaye de Gimont, d'une contenance de 141 arpents. Les biens cotisés avaient une

(*) Voir la livraison précédente, p. 321.

contenance de 1,600 arpents et payaient, à raison de 2 livres 4 sols par arpent, 3,511 livres 14 sols 6 deniers d'impôt. Cotisés sur la même base, les biens privilégiés pour cette année 1789 auraient dû payer 310 l. 4 s. Mais comme ils ne devaient, aux termes du décret qui les frappait, être taxés que pour les derniers six mois, le produit réel de leur imposition ne fut que de 155 l. 2 s.

Quant à la capitation, il n'y avait nominativement d'exempts que le curé de Solomiac, son vicaire et le curé de Mauvielle. Le curé de Solomiac, simple congruiste à 700 l., fut taxé à 12 l. pour une année entière et en paya seulement la moitié. Le vicaire, à raison de 6 l. pour l'année, en paya 3. Mais le curé de Mauvielle, fruit-prenant dans sa paroisse où l'abbé n'avait rien à voir, et dont le revenu annuel était évalué en moyenne à 1,200 l., fut taxé pour une année entière à 30 l. et paya pour les derniers six mois de 1789 la moitié de cette somme.

Toute une classe de personnes avait été jusqu'alors exempte de capitation; c'étaient les domestiques de labourage. Leur privilège cessa comme les autres. On les divisa en deux classes : ceux qui étaient dans l'âge viril et les adolescents. Les premiers, au nombre de sept, furent taxés à une livre pour les derniers six mois, et les autres, en nombre double, à 10 sols. La quotité de ces nouvelles cotisations fut de 193 l. 2 sols.

A la nouvelle division de la France en départements, il fut un moment question de comprendre Solomiac dans celui dont Toulouse devait être le chef-lieu. L'initiative de cette combinaison partit de la municipalité toulousaine, qui députa à Solomiac deux de ses membres, Fédas et Coesset, pour en faire la proposition et engager la municipalité à en faire la demande. On se montra fort sensible à Solomiac à ces avances. On prépara un projet de délibération dans le sens de la proposition des députés; mais la municipalité n'ayant pu être réunie avant leur départ précipité, le projet en resta là et l'union n'eut jamais lieu.

Nous ne retrouvons Teyssiné que le 19 janvier 1790. Conformément au décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789, il se présente à la municipalité pour faire les déclarations et remises prescrites. Il en fut dressé un procès-verbal, que certainement il dicta lui-même ou qu'il avait porté tout fait et qu'il fit transcrire sur les registres, d'où nous extrayons ce qui suit.

Il déclare « que sa cure est à simple congrue, au revenu de 700 livres à l'époque de l'année dernière. Que depuis il n'a été payé de rien, quoique le 1er quartier dût être payé à compter du 1er janvier courant et d'avance, sur le pied de 1,200 livres, en conformité d'un autre décret portant fixation des congrues. Que son vicaire n'a pas non plus été payé, ni les menues dépenses du service divin. Qu'en outre le curé possède, à titre d'obits, 1 arpent 16 places 12 escats (l'arpent de 30 places petite perche), soit de terre labourable, soit de pré, d'un revenu annuel de 50 liv. Les obits sont chargés de trente messes par an, des litanies de la Sainte Vierge et d'un *De Profundis* chaque samedi. Il possède aussi, à titre d'obits, un revenu de 15 livres au capital de 300 livres; et enfin un obit de 20 sols de rente sur la métairie du Billé, pour lequel il doit dire deux messes par an. Quant au premier, il n'existe pas de titre de fondation, mais il est d'usage de dire quinze messes par an. »

D'après les mêmes déclarations, les charges du benéfice étaient : 1° taxe au bureau diocésain, 15 livres 5 sols 3 deniers; 2° imposition principale des obits, 3 l. 5 s. 3 d.; 3° imposition de la maison presbytérale, 1 s. 10 d. Teyssiné ajoute :

Tout le reste des biens ecclésiastiques appartient à M. de Say-Monbéliard, abbé de Gimont, seul décimateur, dont les revenus, suivant les baux actuels, s'élèvent à la somme annuelle de 4,500 livres, aux charges locales qui sont la portion congrue du curé et du vicaire, 40 livres pour les menues dépenses du culte divin, 120 livres pour

l'honoraire du prédicateur du carême et 156 livres pour la quotisation des biens ci-devant privilégiés...

Il se plaint ensuite amèrement, et il faut bien reconnaître que ce n'est pas tout à fait sans raison, de la négligence que mettait l'abbé à s'acquitter de ses obligations, surtout en ce qui concernait les réparations à sa charge et le mobilier de la sacristie. De là vient, ajoute-t-il, que le sanctuaire est en ce moment interdit et que les offices se font dans les chapelles réparées et convenablement entretenues par la commune. Les livres de chant, les ornements, les ustensiles nécessaires au culte manquent absolument. Le mobilier de la sacristie se trouve réduit à un calice avec sa patène, un ostensoir auquel il manque un rayon et dont le pied est séparé des rayons par une fracture, par conséquent interdit. Un petit porte-Dieu et un ciboire d'argent fort légers. Une boîte d'étain pour les saintes huiles. Un bénitier portatif de cuivre sans aspersoir; sept nappes d'autel dont quatre fort usées, deux assez bonnes et une demi-usée. Un cordon et quatre amicts interdits. Un pluvial de damasade. Une chasuble et ses accessoires de même. Un pluvial noir et une chasuble et accessoires de même en camelot. Deux chasubles de damas usées, tachées et déchirées, l'une rouge et l'autre blanche. Deux autres de camelot, l'une verte et l'autre violette. Point de croix à l'autel. Point d'instrument de paix. Point de chandeliers pouvant servir. Point d'écharpe. Manquent également les burettes avec leur bassin, la fontaine pour laver les mains, la piscine pour purifier les doigts, la clochette pour la messe. (La fourniture de tous ces objets était à la charge de l'abbé.)

Teyssiné se plaint encore de ce que l'abbé actuel ni ses prédécesseurs ne s'étaient mis en peine de faire bâtir un presbytère, comme ils y étaient obligés par le paréage. Par suite de cette négligence, la commune se trouve grevée annuellement d'une somme de près de vingt écus pour le loyer

d'une maison presbytérale, et le curé et le vicaire réduits à habiter une maisonnette consistant en quatre petites chambres, dont deux de dix-sept pans en carré et les autres de dix seulement. Il ajoute à cela cette réflexion :

Il y aurait maintenant un moyen de pourvoir le curé et son vicaire d'une maison et d'un jardin fort commodes, en leur adjugeant un jardin et une maison dite *de la Grange* (la Grangète), situés dans l'enclos de la ville, ci-devant appartenant à l'abbé décimateur et maintenant à la nation qui peut, à peu de frais, la rendre convenable pour cette destination.

On ne l'écouta pas. On aima mieux vendre cette maison et son jardin, comme tous les autres biens confisqués à l'abbaye et mis à la disposition de la nation. On ne peut aujourd'hui s'empêcher de regretter que l'avis de Teyssiné n'ait pas prévalu.

Nous n'avons pas retrouvé la suite des délibérations de 1789, non plus que celles de 1790. Aussi, pour ces deux années si agitées jusque dans les moindres localités et partout si fécondes en événements dramatiques, manquons-nous absolument de détails sur ce qui se passa à Solomiac. Signalons seulement deux faits relatifs à Teyssiné, dont la certitude nous est parfaitement garantie. Le premier est le grand empressement qu'il mit, comme il fallait bien s'y attendre, à prêter le serment imposé aux ecclésiastiques par la constitution civile du clergé. Cette constitution n'était que la consécration des principes dont il s'était montré jusqu'alors le champion, et elle semblait lever toutes les barrières opposées jusqu'alors à son ambition. Aussi (et c'est là le second fait que nous avons à signaler), dès que furent mises en pratiques les dispositions du Titre II, relatif à la collation des bénéfices (les titulaires, sans en excepter les évêques, étaient tous soumis à l'élection populaire, comme tout fonctionnaire civil), le vit-on se mettre sur les rangs et poser sa candidature pour l'évêché du Gers. Les documents écrits relatifs à cette

candidature ont disparu, mais le fait n'en est pas moins certain. Nous l'avons appris de personnes si bien placées pour être sûrement informées et dont la sincérité nous était si connue qu'il ne nous est pas possible d'avoir le moindre doute. Nous sommes même convaincu que le dépit que Teyssiné dut ressentir à la suite de cette nouvelle déception acheva de l'exaspérer et aida beaucoup à le pousser aux résolutions extrêmes que bientôt nous lui verrons prendre.

Dans le commencement de 1791 eut lieu le renouvellement de la municipalité par des élections générales. L'ancien maire, Grégoire Aygobère, fut remplacé par François Quinsac, d'une très ancienne et très honorable famille, mais qui n'avait pas hérité des sentiments et des vertus de ses ancêtres, et qui même finit par consommer la ruine de cette maison. Les anciens municipaux notables furent tous réélus, mais avec cette particularité que plusieurs des notables anciens prirent rang parmi les nouveaux municipaux, tandis que pareil nombre de municipaux descendait au rang des notables.

Le premier soin de cette municipalité fut de s'occuper de la réparation des routes aboutissant à Solomiac qui étaient dans un état déplorable : « tellement, est-il dit dans une délibération, que les avenues de Solomiac sont interceptées une partie de l'année, ce qui fait entièrement tomber les foires et les marchés. » A cette occasion, il fut fait une proposition relative à la chapelle de Saint-Laurent, au midi du chastel, qui était, comme il a été dit précédemment, une chapelle construite au commencement du XVIIe siècle au milieu du cimetière, transporté là après la destruction de l'église paroissiale. Depuis, l'éloignement et le mauvais état des chemins qui y conduisaient l'avaient fait abandonner, et en ce moment les inhumations se faisaient dans l'enceinte même de l'église, soit dans la partie couverte où se célébraient les offices paroissiaux, soit dans celle qui était restée découverte. Dans l'assemblée du conseil général du 20 mars 1792, le maire demande

qu'on avise aux moyens de conserver cette chapelle, de même que le cimetière, et le conseil, à l'unanimité, approuvant ses conclusions, charge le bureau de faire les démarches nécessaires pour assurer la réalisation de ce vœu.

Nous voyons un peu plus tard, et dans les plus mauvais jours de la révolution, des tentatives faites pour établir un nouveau cimetière. Mais elles furent sans résultat, et malgré l'insuffisance du local où se faisaient les inhumations, malgré les graves inconvénients qui en résultaient de l'avis de tous, les choses, pendant plus de trente ans, demeurèrent en l'état.

Tandis que Teyssiné continuait à se signaler entre tous par son exaltation révolutionnaire, le curé de Mauvielle, M. Cadours, de sentiments bien opposés, se montrait inébranlable dans sa fidélité aux bonnes doctrines. Il avait refusé de prêter le serment schismatique et, par suite, de reconnaître pour légitime pasteur Paul-Benoît Barthe, nommé évêque constitutionnel du Gers. Tout récemment, et même avant son arrivée à Auch, qui n'eut lieu que vers le 25 mars, Barthe avait publié son mandement de prise de possession, et la municipalité de Solomiac en avait reçu un exemplaire à l'adresse du curé de Mauvielle, avec prière de le lui remettre officiellement et de lui enjoindre de le publier en la forme ordinaire. Deux délégués furent donc chargés de porter à M. Cadours ce mandement, avec les ordres de l'évêque, et de lui signifier de s'y conformer. Le curé, comme on s'y était attendu, s'y refusa, disant qu'il ne pouvait reconnaître Barthe pour évêque et qu'il n'avait pas d'ordres à recevoir de lui. Les délégués dressèrent procès-verbal et se retirèrent.

Ce procès-verbal, daté du 15 mars, fut tout de suite porté à la municipalité, et celle-ci ne perdit pas un moment et envoya à Auch Antoine Marqué, procureur de la commune, pour le remettre à l'évêque et prendre ses instructions. Il en revint porteur pour M. Cadours d'une ordonnance de citation à

comparaître, que la municipalité devait lui faire signifier. Dans l'assemblée du 22 mars, convoquée à cette fin, il la déposa sur le bureau, et, après en avoir pris connaissance, la municipalité, à l'unanimité, arrête que tant la présente délibération que l'ordonnance de l'évêque seront signifiées le lendemain vendredi audit Cadours, et qu'en cas d'insoumission, le délai expiré, les pièces seraient rapportées à Auch, par le même Antoine Marqué, chargé en même temps de prier l'évêque de pourvoir au service de Mauvielle dont le curé, par le fait même de son refus de se soumettre, devait être considéré comme démissionnaire.

M. Cadours fut inébranlable. Néanmoins on ne lui donna pas de remplaçant, et il continua encore quelque temps à faire le service de sa paroisse.

Le 5 juin, il y eut une nouvelle alerte. Dans l'assemblée du conseil général de la commune, Antoine Marqué déclare qu'accompagné du sieur Blaise Saint-Amans, son collègue, et du sieur Pierre Chevallier, secrétaire-greffier, il a présenté au sieur Cadours, curé de Mauvielle, le jour de dimanche dernier, avant la messe, le mandement de l'évêque ordonnant des prières pour demander les bénédictions de Dieu sur les armes de la France et le rétablissement de la paix. Le curé avait répondu :

Ne vouloir reconnaître ledit évêque ni faire la lecture de son mandement; mais ne pas s'opposer à ce qu'eux-mêmes la fissent dans son église. Ce que nous avons fait à son défaut, ajoute Marqué. Puis étant restés pour voir si ledit curé ferait les prières, jusqu'à l'heure de vêpres, ledit sieur curé à l'issue d'icelles a dit que pour contenter le peuple et la municipalité, de son abondant et pour concourir pour sa part à arrêter le fléau de la guerre, il allait faire les prières. A suite de quoi il a chanté les litanies, renvoyant le reste des prières à un temps plus commode, sauf l'oraison *Pro pace* et celle contre la guerre qu'il a dites.

M. Cadours, malgré la tempête, tint bon à son poste pendant trois mois. On trouve encore un acte signé de lui

dans les anciens registres de la paroisse le 9 septembre 1792. Le 19 du même mois, le curé constitutionnel de Labrihe fait un enterrement à Mauvielle en l'absence de M. Cadours. C'est qu'en effet, dans l'intervalle, malgré les soixante-dix-huit ans qu'il avait alors, il avait pris le chemin de l'exil.

Sur ces entrefaites, on travaillait à une nouvelle circonscription des paroisses. M. Deguilhem, le commissaire nommé pour faire cette opération dans le district de Lectoure, se trouvait en ce moment dans le voisinage. Teyssiné crut l'occasion favorable pour faire agrandir la paroisse de Solomiac. A cet effet, il imagina de lui faire adjoindre comme succursales les paroisses de Mauvielle, de Homps et d'Avensac. A la vérité, chacune d'elles aurait continué d'avoir un prêtre résidant pour faire les offices et administrer les sacrements, mais sous la dépendance du curé de Solomiac, qui aurait été en même temps curé des paroisses annexées et aurait eu sous sa juridiction une population de 1,415 âmes, ainsi départies : Solomiac, 600; Mauvielle, 265; Homps, 250; Avensac, 300. Il n'eut certainement pas de peine à faire goûter cette combinaison à ses paroissiens. Plusieurs fois la question fut agitée dans les assemblées et toujours résolue affirmativement. Enfin, à l'occasion que nous venons de dire, dans l'assemblée du 1er avril 1792, elle est posée de nouveau et, à l'unanimité, il est résolu qu'on enverra immédiatement des délégués vers M. Deguilhem pour traiter avec lui de cette affaire. Ces délégués furent Teyssiné lui-même, Antoine Marqué et Antoine Dubord, de Mauvielle.

Teyssiné ne fut pas plus heureux dans cette nouvelle campagne, encore inspirée par son ambition, qu'il ne l'avait été dans les précédentes. Mauvielle seule, comme faisant déjà partie du consulat, fut réunie à la paroisse de Solomiac; mais pour Homps et Avensac, elles conservèrent leur juridiction indépendante et continuèrent de former deux paroisses distinctes.

Dans cette même séance du 1er avril, toujours sur la proposition de Teyssiné, on chargea le bureau de faire incessamment des démarches auprès du département pour obtenir des livres de chant, qui manquaient à l'église. On espérait ainsi se pourvoir aux dépens des églises supprimées, dont le mobilier avait été confisqué et transporté au chef-lieu. Il devait aussi demander l'autorisation de faire refondre une cloche qui était fêlée.

La refonte de cette cloche eut lieu, en effet; ce qui a de quoi surprendre à pareille date, presque à la veille du jour où fut rendu le décret qui ordonnait la confiscation générale des cloches pour les convertir en canons et en gros sous. On ne se contenta même pas de refondre celle qui était fêlée. Le peuple, disait-on dans le procès-verbal de l'assemblée où fut traitée l'affaire, trouvait généralement cette cloche trop petite et demandait qu'elle fût augmentée, et même qu'on fît l'acquisition d'une nouvelle plus petite pour garnir les trois trous qui sont au clocher. De leur côté, les paroissiens de Mauvielle trouvaient aussi leur unique cloche trop petite. Ils l'offraient pour la troisième de Solomiac, mais à cette condition qu'elle serait remplacée par une plus grande, s'engageant, bien entendu, à payer eux-mêmes l'augmentation. Invité à délibérer sur ces propositions, le conseil général ne fit aucune opposition et arrêta que la cloche fêlée serait refondue, avec une augmentation de deux quintaux à deux quintaux et demi; qu'on ferait faire une cloche neuve pour Mauvielle du poids de quatre quintaux, et que celle qui était actuellement au clocher de Mauvielle serait placée dans celui de Solomiac.

A l'issue de la délibération, on traita avec un maître fondeur nommé Bouvier, qu'on avait fait venir de Grammont en Lomagne, près Saint-Clar, où il était de passage pour des travaux de son art, et la refonte eut lieu sans autre retard. Le traité fut conclu le 5 juin 1792, et le 22 juillet suivant

eut lieu la réception des nouvelles cloches par la mnuicipalité, qui délivra au fondeur cette attestation :

« Nous, maire et officiers municipaux de Solomiac..., en vertu du pouvoir à nous délégué par le conseil général de la commune par sa délibération du 5 juin dernier, avons reçu du sieur Joseph-Joachim Bouvier, fondeur, deux cloches dont il a refondu l'une à laquelle il a fourni cent quatre-vingt-trois livres pesant de matière, et dont le prix total avec la façon monte à trois cent cinquante huit livres onze sols; et l'autre, toute neuve, pesant quatre cent cinquante-huit livres et demie, revient à six cent quatre-vingt-sept livres quinze sols; somme totale mille quarante-six livres six sols, qui sera payée audit fondeur aux échéances convenues. Lequel fondeur pendant lesdites échéances répondant de la bonté de l'ouvrage. En foi de quoi, à Solomiac le 22 juillet 1792, l'an IV de la liberté. Quinsac, maire; Laffont, officier municipal; St-Amand, officier municipal; P. Chevalier, secrétaire-greffier. »

La bénédiction de ces cloches eut lieu le 28 août de la même année. Il fut dressé en ces termes procès-verbal de la cérémonie :

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze et le quatrième de la liberté, de l'égalité le premier, et le vingt-huit du mois d'août, dans la ville de Solomiac, au département du Gers, district de Lectoure, canton de Mauvezin, le Conseil de la commune dûment convoqué et assemblé, ayant la présance de M. Raymond-Bernard Teyssiné, curé du présent lieu, nommé parrain des cloches, et de Mme Julie de Boislong, épouse Quinsac, nommée marraine. Sur la proposition de M. Quinsac, maire, et du sieur Jean Marqué, a été dressé acte comme quoi cejourd'hui, avant midi, les cloches nouvelles du lieu ont été bénites par mondit sieur Teyssiné, curé, à ce délégué par M. l'évêque du Gers, et nommées, la première, plus grosse, « *Bernarde-Liberté*, » et la moindre « *Julie-Egalité*, » par mondit sieur Teyssiné comme parrain, et par ladite dame Julie Quinsac comme marraine, et lesdits sieur parrain et dame marraine ont signé avec divers membres du Conseil. R.-B. Teyssiné, curé; Julie Quinsac, marraine; Laffont, officier municipal; St-Amand, officier municipal; Marqué, procureur de la commune; P. Chevallier, secrétaire-greffier.

La proclamation de la République ayant eu lieu le 22 septembre 1792, Teyssiné qui, jusqu'alors, dans ses écrits et dans ses discours, s'était montré tout dévoué au roi et à la monarchie, n'hésita pas un moment à se déclarer pour le nouveau régime, et pour qu'on ne pût pas douter de ses dispositions, sans attendre aucune réquisition, il se présenta, le 28 septembre 1792, devant le greffier de la municipalité pour faire sa déclaration, dont, sur sa demande, il fut dressé acte en ces termes :

Cejourd'hui 28 du mois de septembre 1792, avant midi, dans la ville de Solomiac... a comparu par devant le greffier de la municipalité, M. Raymond-Bernard Teyssiné, curé constitutionnel de l'église paroissiale Ste-Marguerite du présent lieu, lequel nous a déclaré que, quoique précédemment, conformément à la loi du 15 août dernier, il ait déjà prêté *trois fois* le serment y prescrit, il entend, pour rendre une entière obéissance à ladite loi, renouveler encore le même serment dimanche prochain, en présence de la municipalité et du peuple assemblé. Pour quoi requiert que la première en soit prévenue par l'exhibition de la présente déclaration, et le dernier par affiche expresse vingt-quatre heures à l'avance... De quoi nous a requis acte. R.-B. Teyssiné, curé. P. Chevallier, secrétaire-greffier.

Le 30 du même mois, dimanche, toutes les formalités par lui requises en sa déclaration ayant été remplies, il se présenta de nouveau devant la municipalité et prêta le serment suivant : « Je jure de maintenir l'égalité et la République et de mourir à mon poste en les défendant. » De quoi, toujours sur sa réquisition, il fut dressé acte qu'il signa avec la municipalité.

Pour le moment, cet empressement produisit en sa faveur, comme il l'avait espéré, un bon résultat. Son influence dans sa paroisse en ces jours d'effervescence et de délire s'en accrut considérablement. C'est bien ce qui parut aux élections qui eurent lieu quelque temps après pour le renouvellement de la municipalité et des membres du conseil

général. Dans l'assemblée tenue à cette fin, à un premier scrutin pour la nomination du bureau, il fut, à l'unanimité des suffrages moins un, porté à la présidence; à un second scrutin pour la nomination du maire, le premier tour ne donna pas de résultat. Mais Teyssiné réunit encore près de la moitié des suffrages et son concurrent n'en eut guère plus; de sorte que ni l'un ni l'autre, à cause des suffrages perdus, ne réunit la majorité absolue. Au second tour, le citoyen Pierre Touéri l'emporta; mais Teyssiné eut encore le même nombre de voix qu'il avait eu auparavant.

On procéda ensuite, par scrutin de liste, à la nomination des officiers municipaux. Sur 71 suffrages exprimés, Blaise St-Amans en eut 69; Jean-Marie Dubord (d'En-Peyrot), 67; Jean Laffont-Sancet, 64; Antoine Marqué (d'En-Balent), 61, et, enfin, Bernard Guibaut, 58. Ils furent proclamés, par le président, officiers municipaux, et on procéda de la même manière au renouvellement du conseil de la commune composé de douze membres. Joseph St-Sauveur fut ensuite nommé procureur de la commune, et la séance finit là. C'était le 9 décembre 1792.

Le mardi 26 février de l'année suivante 1793, le citoyen Barthe, évêque constitutionnel du département du Gers, fit à Solomiac sa visite pastorale et administra le sacrement de confirmation. Mais son passage a laissé peu de traces. Nous avons trouvé seulement dans les registres l'acte de réquisition faite par le maire au commandant de la garde nationale de convoquer ses hommes pour le lundi 25 février, veille de l'arrivée de l'évêque, pour les exercer et se préparer à le recevoir « *en vrai Pasteur.* » Nous avons aussi l'ordonnance rendue par Barthe sur le procès-verbal de sa visite, concernant les réparations à faire à l'église et la fourniture des objets qui y manquaient. Cette ordonnance, datée d'Auch, le 27 mai 1793, et signée : « *Paul-Benoît Barthe, évêque du département du Gers.—Par mandement : Cazaux,*

secrétaire, » confirme et au-delà ce qu'avait dit Teyssiné, dans ses déclarations citées plus haut, du mauvais état et de la pauvreté de l'église. La veille de sa visite à Solomiac, Barthe était à Mauvezin, où il confirma un très grand nombre de personnes, parmi lesquelles figuraient beaucoup d'enfants en bas âge. La cérémonie eut lieu sur la place. Nous tenons le fait d'une personne qui s'y trouva et qui devait aussi recevoir la confirmation, quoique à peine âgée de sept ans; mais elle fut saisie d'une telle frayeur quand elle vit l'évêque venir à elle, et s'agita d'une telle façon, qu'il dut renoncer à lui faire les onctions et passa outre en disant : « Laissons là cette pleureuse. » Plus tard, M. Cadours, revenu de l'exil, quand cette personne, alors sa marguillière, racontait le fait, disait à elle et à qui voulait l'entendre, qu'elle avait eu plus de bon sens que tous les autres.

R. DUBORD, prêtre,
curé d'Aubiet.

(*A suivre.*)

NOTES DIVERSES.

CLXXVIII. Condom, l'Aréopage de la Gascogne.

Ce beau titre est donné à la patrie de Du Pleix par un écrivain du XVIIIe siècle, Caraccioli. Voici le passage, qui serait encore plus flatteur pour les Gascons, s'il venait d'un auteur moins aventureux : « Il partit — il s'agit de Lucidor, voyageur en qui se personnifie la *Raison* — il partit pour Agen; il y trouva un génie propre au commerce et à la société. Il passa par Villeneuve, où il ne vit que des échantillons de savoir et d'esprit; par Cahors, pays où l'on n'est riche qu'en propos. Il s'arrêta à Condom, qu'il nomma l'Aréopage de la Gascogne; il vint ensuite à Bayonne, séjour sémillant par la vivacité des esprits, après avoir parcouru Saint-Sever-Cap, Dax et plusieurs autres endroits sur le même ton, où il observa qu'au lieu de se jalouser on s'exaltait réciproquement... » (*Voyage de la Raison en Europe*, 1772, p. 367.) — L. C.

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

(*Suite.*)

Lombez.

La journée du jeudi 20 octobre a été tout entière consacrée à visiter Lombez, le château de Caumont, Gimont et Cahuzac.

La cathédrale de Lombez (XIVe siècle) appartient à l'école toulousaine. Elle est bâtie en briques (la pierre n'y paraît que par exception) et se compose de deux nefs bordées de chapelles latérales. Ces deux nefs, égales en hauteur, mais d'ailleurs inégales, sont séparées par des piliers cylindriques.

La nef principale est formée par cinq travées et terminée par un sanctuaire composé de deux travées de chœur et d'un chevet pentagone. La nef du nord est plus étroite, et le clocher empiétant sur elle ne lui laisse que quatre travées; elle a le sanctuaire plus court que celui de la nef principale, mais d'ailleurs semblable, toutes proportions gardées.

L'église se prolongeait autrefois par une chapelle absidale, dont on voit encore des traces à l'extérieur. Cette chapelle était, selon la coutume, dédiée à la Sainte Vierge (1). Elle a été détruite sans doute quand on a établi les stalles du chœur contre le chevet.

Les piliers qui séparent les deux nefs sont en pierre. L'emploi de ce genre de matériaux, fort onéreux pour le pays, était nécessaire. Ces tambours de pierre de taille possèdent une grande force de résistance; ils offrent d'ailleurs l'im-

(1) Viollet le Duc, *Dictionnaire raisonné*, au mot *Abside*. — L'église des Jacobins de Toulouse avait sa chapelle absidale dédiée à N.-D. du Rosaire. — Nous parlerons plus loin de la chapelle terminale de la cathédrale de Condom, aussi dédiée à la Vierge.

mense avantage de former des masses homogènes à l'abri des tassements inégaux bien difficiles à prévenir dans les assises de briques (1).

La partie inférieure des piliers est enfoncée de 1 m. 50 c. au-dessous du carrelage actuel. M. l'archiprêtre de Lombez, qui s'est mis avec tant d'obligeance à ma disposition pour me faciliter l'étude de son église et qui m'a fourni beaucoup de renseignements, a fait creuser autour d'un de ces piliers. Il a mis au jour une magnifique base octogone, avec des moulures arrondies et aplaties sur le haut. Ces moulures sont supportées par de petites consoles qui correspondent aux faces plates. Au niveau de ces consoles les angles ont été rabattus et on y a représenté en relief les otelles de Comminges (armes du premier évêque de Lombez).

Les dosserets qui correspondent à ces piliers dans la grande nef sont semi-circulaires. Mais les profils des autres dosserets et ceux des arcs des voûtes sont en biseau, comme dans toutes les constructions en briques. Les chapiteaux sont remplacés par des guirlandes de feuillage.

Extérieurement cet édifice est consolidé par de beaux contreforts, reliés par des arcades en tiers-point. Cette arcature supporte un chemin de ronde au niveau des voûtes, éclairé par des fenêtres à plein ceintre

Le clocher octogoné s'élève à la place de la travée occidentale de la petite nef. Le rez-de-chaussée forme une belle salle octogone, voûtée à la hauteur de l'église. Huit colonnettes rondes à chapiteaux formés d'écussons ou de feuillage supportent les nervures de la voûte, qui se réunissent à une clef circulaire percée à son milieu. Au-dessus s'élèvent les cinq étages de cette belle tour, ornés dans leurs encoignures de colonnettes rondes en brique moulée. Le premier étage a des ouvertures à plein cintre. Les quatre autres sont pourvus de

(1) *Les églises du haut Languedoc*, par M. Tholin, p. 11. Les piliers cylindriques qui séparent les deux nefs des Jacobins de Toulouse sont aussi en pierre.

ces arcatures géminées en mitre, dont le haut est formé par des lignes qui se coupent à angle droit. C'est un vrai clocher toulousain, qu'on peut comparer à celui des Jacobins de Toulouse et à tant d'autres.

Une seule porte donne accès dans l'église; elle s'ouvre au couchant, au milieu de la nef principale. Faite en pierre, elle présente les méplats et les moulures qu'on ne reproduisait pas avec la brique.

Cette église est éclairée par des fenêtres garnies de vitraux anciens et très dignes d'étude. Nous avons principalement remarqué dans le vitrail du milieu le Christ en croix, au-dessous duquel se tiennent deux évêques en chape et en mitre; près de chacun d'eux se trouve un écusson pareil (*écartelé, au premier et au quatrième d'argent à la croix de gueules, au deuxième et au troisième de gueules au besant d'argent*) : ce sont les armes des Billères de Lagraulas. Ces deux évêques sont le cardinal Jean de Billères et son neveu Denis de Billères, qui se sont succédé à l'évêché de Lombez, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle. Ces vitraux sont de la même époque que ceux de la cathédrale d'Auch; comme eux ils se distinguent par la beauté de leurs couleurs; mais ils demandent une étude plus longue et plus attentive que celle que nous avons pu faire.

On remarque dans cette église deux chapiteaux romans en marbre qui servent de bénitiers, et dans une chapelle du midi une dalle funéraire en marbre, qui recouvre les restes de Mgr de Durfort. L'évêque est représenté par des traits gravés; il est couché les mains jointes, dans l'attitude de la mort, revêtu de ses ornements épiscopaux; on voit près de lui son écusson. Une inscription à peu près effacée suit l'encadrement de la dalle; cependant on y peut lire encore :

..... OBIIT : GVILLE' : DEDVROFORTIE .....
..... CV : AIA : REQVIESCAT : IN PACE : .....
..... Mourut Monseigneur Guillaume de Durfort..... Que son âme repose en paix.

Mais l'église de Lombez possède surtout une cuve baptismale en plomb du plus grand intérêt. Elle est ronde; son diamètre intérieur est de 74 centimètres, sa profondeur de 30 centimètres. Intérieurement elle est parfaitement unie; mais à l'extérieur elle est ornée de deux bandes historiées qui, après avoir fait le tour, se relient par un rapiéçage dont on voit bien les soudures.

La bande supérieure est la reproduction exacte des deux bandes pareilles qui couvrent les fonts baptismaux de Puycasquier (1). C'est un sagittaire, vêtu d'une robe relevée par une ceinture, qui lance une flèche sur un lion; celui-ci, la gueule ouverte, la queue redressée, ayant déjà le cou traversé par une flèche, s'avance vers son ennemi, dont il est séparé par une tige à feuilles de trèfle. Un rinceau avec du feuillage et une rangée de perles vont de ce lion à un grand oiseau, qui marche dans un sens opposé et, détournant la tête, va prendre avec son bec un fruit qui termine le rinceau. Au-dessous du lion et depuis le sagittaire jusqu'à l'oiseau, on a représenté des palmettes alternant avec une sorte de feuille tréflée.

La bande inférieure est différente. Elle présente une rangée de beaux médaillons formés de quatre lobes en demi-cercle, reliés par quatre angles droits en saillie. Ces médaillons, placés à égale distance, contiennent chacun un personnage vu de profil, vêtu de la longue robe des prêtres ou des religieux et portant dans les mains un objet difficile à déterminer.

On peut considérer ces médaillons comme formant des séries de quatre : deux avec leurs personnages regardant du même côté, les deux autres leur faisant face.

M. de Toulouse-Lautrec date les fonts baptismaux de Puycasquier du XIIe siècle. C'est donc de cette époque qu'il faudrait dater ceux de Lombez. Cependant je trouve dans les médaillons de la bande inférieure des caractères du XIIIe siècle.

(1) *Bulletin monumental*. Mémoire de M. le comte de Toulouse-Lautrec, avec un dessin, 1861, p. 665. — *Revue de Gascogne*, t. II, p. 267; t. III, p. 394.

A cause du grand intérêt qui s'attache à ce genre de fonts baptismaux, j'insère ici la description d'un autre monument de même espèce, que m'envoie M. de Laurière. Il y a des comparaisons importantes à faire.

« Il existe dans la collection de M. Grangé, antiquaire à Clermont-Ferrand, une cuve baptismale en plomb qu'il est intéressant de rapprocher de celle de Lombez et de celle de Puycasquier. Le procédé d'exécution paraît identique. Elle provient de l'église de Maurs (Cantal). C'est un bassin cylindrique de 0m 50c de diamètre intérieur et de 0m 34c de hauteur. La surface intérieure est parfaitement unie.

» Deux frises historiées constituent la décoration principale du monument. Les sujets qu'elles portent en relief aplati se répètent de manière à couvrir leur entier développement. C'est d'abord un sagittaire, moitié cheval moitié homme, la tête couverte d'une sorte de diadème radié. Il tient l'arc tendu de la main gauche et, quoique la flèche soit absente, il vise vers la droite du spectateur un animal fantastique à corps d'oiseau et à tête de quadrupède. Il en est séparé par un arbre au tronc écoté et qui s'épanouit en trois branches terminées par un feuillage tréflé. Derrière l'animal, s'élève un arbre à peu près semblable au précédent, puis vient une chimère à la queue recourbée, affrontée avec un lion fantastique; mais entre les deux on voit aussi un arbre dont la tête se compose de trois branches feuillagées. Après le lion, un autre arbre qui porte des pommes de pin au bout de ses trois rameaux. Enfin apparaît un dragon ailé, la tête tournée du côté du sagittaire précédemment mentionné et séparé de lui par un arbre au tronc écoté, à la tête épanouie en trois branches comme tous les autres.

» Ce sagittaire, ces animaux imaginaires, rappellent singulièrement ceux des bestiaires sculptés sur certains chapitaux aux portes des églises romanes du XIIe siècle. C'est, croyons-nous, à cette époque qu'il faut attribuer l'ancienne cuve de l'église de Maurs. »

Caumont.

La table de Peutinger indique la voie d'Auch au lieu de *Casinomagus*, où elle se bifurque pour aller d'un côté vers Toulouse, de l'autre vers *Aquæ* (sans doute *Aquæ Convena*

rum de la voie de Dax à Toulouse). « Cette route, dit le judicieux d'Anville, peut n'avoir rien de commun avec celle qui, dans l'Itinéraire de Jérusalem, conduit en droiture d'Auch à Toulouse. » La voie directe de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem était probablement la même que le *camin roumiu* ou *chemin de Saint-Jacques* du moyen âge (1). Mais la route indiquée par la table de Peutinger devant servir à la fois ceux qui se dirigeaient vers *Aquæ* et ceux qui allaient à Toulouse, il a fallu la faire obliquer vers le sud. Selon M. Chaudruc de Crazannes, cette voie, partant d'Auch, passait par Pessan, Fanjaux (*Fanum Jovis*), Pontéjac, Laurac, Bézeril, et aboutissait à Cazaux, qui serait ainsi le *Casinomagus* de la table de Peutinger (2). Walckenaer a adopté l'identification de Casinomagus avec Cazaux.

La table de Peutinger est « essentiellement une carte militaire, dit M. de Crazannes, destinée aux chefs, aux conducteurs de troupes en campagne, aux fonctionnaires publics, aux officiers de l'empereur en mission en province (3). » Le caractère de la carte nous fixe sur celui de la voie. Il est naturel de penser qu'une route de cette sorte fut rendue plus sûre par des postes fortifiés placés de distance en distance. L'un d'eux était celui de Caumont (*Calvus mons*), qui dominait la *mansio* ou la *mutatio* de Casinomagus située dans la plaine de la Save.

Ce campement antique est situé sur une hauteur, entouré de toutes parts de pentes abruptes, excepté du côté du couchant, où on avait creusé sans doute un large et pro-

(1) *Revue de Gascogne*. t. xx, p. 363.

(2) *Bulletin monumental*, t. v, n° 7, *Description des voies romaines du département du Gers*. — Les noms qui se terminent en *magus* comme *Rotomagus* (Rouen), *Argentomagus* (Argenton), perdent cette terminaison, à l'exception de la première lettre qui se transforme en *N*. Cazaux n'a rien gardé de la terminaison primitive; ou plutôt le nom entier de Casinomagus a disparu pour faire place au nom bas-latin *Casalia* ou *Casales*.

(3) *Bulletin monumental*, t. xi, n° 8. *Dissertation sur la voie romaine d'Auch à Toulouse et au lieu d'Aquis dans la table Théodosienne ou de Peutinger*.

fond fossé. Il se compose d'un terre-plein d'une contenance

de	71	ares	80	cent.
et de l'emplacement du château actuel.	10	—	67	—
Total.	82		47	

« On remarque à Caumont, dit M. Chaudruc de Crazannes, des fondements ou substructions et même plusieurs assises de murs romains en gros quartiers de pierre, ainsi que de beaux et vastes souterrains.... On a découvert à Caumont beaucoup de médailles du bas-empire et d'autres antiquités, qui peuvent servir à fixer la date reculée de cet établissement itinéraire et militaire transformé en *Castellum* au moyen-âge (1). » M. le marquis de Castelbajac m'écrit que son château de Caumont est construit sur des substructions romaines, et il m'envoie le dessin d'une magnifique lampe romaine en bronze vert et le moulage d'une monnaie romaine trouvées à Caumont.

En général, un camp romain est situé en vue d'un autre camp, pour correspondre avec lui au moyen de signaux. Or, on voit de Caumont, à six ou sept kilomètres vers le levant, dans la commune d'Auradé, au lieu de Blanquefort, une butte de terre très considérable. Elle a une forme elliptique et se compose de deux étages : l'étage inférieur est une plate-forme circulaire de 10 mètres de large; l'étage supérieur est un mamelon ayant 30 mètres de long sur 14 m. 50 c. de large. M. Bellesserre, instituteur d'Endoufielle, en me donnant ce renseignement, me disait que les anciens du pays ont vu cette butte couverte de bois et surmontée d'un gros chêne. Ces arbres ont été abattus il y a cinquante ans. Depuis, cette éminence de terre labourée en circuit a beaucoup perdu de son élévation. Elle n'a plus que 30 mètres de hauteur environ, ce qui est encore considérable.

A Blanquefort passait le chemin de Saint-Jacques (2). Il y a

(1) *Revue de Gascogne*, t. xx, p. 366.
(2) *Bulletin monumental*, t. xi, n° 8.

lieu de penser que c'est là que la voie stratégique rejoignait la voie directe et se confondait avec elle.

Au moyen âge, Caumont fut un fief des comtes de l'Isle-Jourdain, qui ont fait bâtir le château primitif. C'était le fort le plus avancé du comté de l'Isle vers le Comminges. Il se composait de deux parties, dont il fallait s'emparer successivement : un terre-plein fortifié, entouré de tours et de murailles, pouvant renfermer une garnison; et le château proprement dit, situé dans l'endroit le mieux défendu.

Par le mariage de Pierre de Nogaret de Lavalette avec Marguerite de l'Isle-Jourdain (15 avril 1521), ce fief passa dans la maison de Lavalette. Pierre de Nogaret modifia et reconstruisit peut-être le château de Caumont, sous l'influence des idées de la Renaissance. On lit, en effet, la date 1535 sur le piédestal de la colonne du premier étage de l'escalier à la Florentine. Je suis porté à croire que c'est à Pierre de Nogaret qu'est due la forme générale de ce château, vaste construction carrée entourant une cour, avec quatre tours placées aux encoignures extérieures.

La forme de ces tours est remarquable : elles figurent en plan des fers de lance. Leur grande saillie les rendait admirablement propres à défendre les murs du château. Ces moyens de défense n'étaient point inutiles à cette époque de guerres civiles.

Jean de Lavalette, fils de Pierre et de Marguerite, se rendit célèbre dans les guerres du XVIe siècle. Il épousa Jeanne de Saint-Lary de Bellegarde, sœur du maréchal de Bellegarde. Jean et sa femme furent enterrés à Cazaux, dans le couvent des Minimes fondé par leurs enfants. On conserve à Caumont trois parties importantes de leur tombeau :

1° les statues tombales, malheureusement un peu mutilées. Les deux défunts sont représentés couchés sur leur lit de parade, la tête reposant sur un coussin et les mains jointes. Jean de

Lavalette est dans son harnois de guerre et porte sur sa cuirasse le collier de l'ordre de Saint-Michel;

2° les armoiries de ces deux personnages (elles sont actuellement au-dessus de la porte d'entrée du château). *Ecartelé : au 1er et au 4e de L'Isle-Jourdain, qui est la croix de Toulouse; au 2e de Saint-Lary, qui est d'azur au lion couronné d'or; au 3e d'azur à la cloche bataillée de sable, qui est de Lagorsan; sur le tout un écusson aux armes de Nogaret, qui sont d'argent au noyer de sinople, au chef de gueules chargé d'une croix alésée d'argent;*

3° la seconde moitié d'une longue épitaphe en latin, gravée sur une plaque de marbre noir.

Jean-Louis de Lavalette, le fameux duc d'Epernon, fit élever cette magnifique sépulture à son père et à sa mère. Vers 1615 il entreprit de restaurer le château de Caumont dans le style du temps. Il lui donna l'aspect plus gai d'une habitation de luxe. S'il lui conserva quelques moyens de défense, ce fut seulement pour le mettre à l'abri d'un coup de main. L'aile du midi du château dans la cour est surtout remarquable par sa construction en pierre et en brique dans le style Henri IV et Louis XIII. Plusieurs cheminées portent aussi le caractère de cette époque.

Dans ce château, qu'il avait fait arranger selon ses goûts, le duc d'Epernon était heureux de se faire aimer de tous. Le poète d'Astros a dit de lui dans son français gasconné :

> Tant il étoit doucet, arrisclat et aimable,
> Qu'il étoit pour charmer le cœur même du diable.
> Il aimoit fort son peuble et fort le secouroit,
> Aussi pareillement son peuble l'adoroit. (T. II, p. 22.)

Mais quand il fut gouverneur de la Guyenne, il habita plutôt Bordeaux et fit construire le château de Cadillac, où il fut enterré (1642).

Son fils Bernard fut le deuxième duc d'Epernon et lui succéda dans le gouvernement de la Guyenne. Plusieurs poésies

de d'Astros sont adressées à ce personnage. Ses enfants moururent sans alliance.

Le premier duc d'Epernon avait laissé un fils bâtard, le chevalier de Lavalette, qui commanda l'armée navale des Vénitiens en 1645. Celui-ci laissa deux enfants, tous les deux morts sans postérité. Gabrielle-Eléonore, l'un d'eux, héritière du château de Caumont, le laissa à son parent Alexandre de Percin, marquis de Montgaillard, à condition qu'il porterait le nom et les armes des Lavalette. M. P. La Plagne-Barris a fort bien exposé comment le château de Caumont passa des marquis de Montgaillard et de Lavalette à la famille de Mac-Mahon, puis au général-marquis de Castelbajac, le père du marquis de Castelbajac qui a fait un si gracieux accueil aux représentants de la Société française d'archéologie (1).

Je ne puis décrire ici les portraits ni les autres objets historiques rares et précieux que renferme cette magnifique habitation. Mais je dois dire un mot des archives. Elles contiennent pour la maison de Castelbajac, une des plus illustres de la Bigorre, quantité de parchemins et de documents originaux. Ces pièces proviennent : les unes du château de Bernet, où vivait la branche de Castelbajac de ce nom; les autres du château de Montastruc, siège du marquisat de Castelbajac, dont a hérité la branche de Bernet; le propriétaire de Caumont en est le représentant. Ces archives contiennent en outre de très curieux documents sur les Lavalette. Ces richesses historiques ne sont pas inabordables aux travailleurs. Notre très estimé confrère, M. l'abbé de Carsalade du Pont, y puise à pleines mains pour une très importante notice sur un membre de la famille de Lavalette; et moi-même je puis témoigner de l'extrême bienveillance de leur propriétaire; car je lui dois la grosse part des renseignements qui m'ont servi à écrire ce chapitre de nos excursions.

(1) *Revue de Gascogne*, t. XVII, p. 144.

Gimont.

Avant de parler de Gimont, je vais dire ce qui reste de l'abbaye (1) toute voisine, qui a bâti cette petite ville et lui a donné son nom.

En approchant des vastes bâtiments encore debout, on remarque tout d'abord un grand mur d'enceinte, qui renferme l'abbaye et de très vastes dépendances. Près de l'angle N.-O. de ce mur et en longeant la route, on trouve une porte, actuellement bouchée, au-dessus de laquelle on a gravé en beaux caractères gothiques l'inscription gasconne qui suit :

l c
Lan : m : d : mossen : pep : bebidos : abat : fei : fe la present capera le la clautura : et.

L'an 1500, messire Pierre de Bidos, abbé, fit faire la présente chapelle et la clôture. [Je suppose que *le* a été corrigé par *et.*]

Cette chapelle, qui n'existe plus, était probablement celle de N.-D. des Neiges (2).

Près de l'entrée de la grande cour de l'abbaye se trouve un vaste bâtiment rectangulaire voûté par deux belles croiséees d'ogive. Il est ouvert de trois côtés : du côté du chemin, par deux belles portes en tiers-point, l'une très large pour les charrettes, l'autre plus étroite pour les piétons; au levant, une très large ouverture faisait communiquer ce bâtiment avec la grande cour de l'abbaye; du côté du midi, une autre large porte donnait sur le chemin du moulin. Le sol de ce bâtiment est creusé de trous circulaires bâtis en briques. N'était-ce point des *silos* (*cros*) pour renfermer les grains et les dîmes de l'abbaye ? Des textes nombreux prouvent, en effet, que nos pères avaient coutume de placer les grains dans des trous de ce genre.

(1) Le cartulaire de l'abbaye de Gimont existe aux archives du grand séminaire d'Auch. L'histoire de ce monastère a été étudiée par M. l'abbé Dubord, *Revue de Gascogne*, tomes XI, XII, XIII, XIV et XV.

(2) Dom Brugèles, *Chroniques*, p. 449.

On trouve encore à l'abbaye les restes d'un beau cloître, pierre et brique, du XVIIe siècle. Mais il y avait un cloître beaucoup plus beau et beaucoup plus ancien. J'en ai vu les beaux chapiteaux et les belles colonnettes en marbre de l'époque romane, formant de pittoresques ruines dans le parc du château de Larroque, où habite M. de Sevin, conseiller général et propriétaire de l'abbaye. On conserve encore au château de Larroque l'inscription suivante, qui appartient à ce beau cloître :

HIC : IACET : ODDO : D
E : MARISTAGNO : D
DOMICELL' : Q̄ : OBIIT :
ANNO : DM̄ : M° : CC° : LXX° :
5 VI° : XM̄ : KL°S : OCT
OBRIS : HOC : Ē : XIX : D
IE : MĒSIS : SEPTEBR
IS : Q̄ : TV̄C : FVI : DIES :
SABB̄I : ANTE : AV
10 RORA : EIVSD̄ : DIE
I : DICATIS : PAĪA :
EIVS : PATER : NO
STER :

Cette magnifique inscription, gravée sur une plaque de marbre de grande dimension, contient quelques irrégularités, A la 5e ligne, un M gothique remplace le chiffre III; on trouve à la même ligne une abréviation peu correcte de *Kalendas;* à la 8e ligne *fui* pour *fuit.*

« Ici gît Odon de Marestaing, damoiseau, qui mourut l'an du Seigneur 1276, le treizième jour avant les kalendes d'octobre, c'est-à-dire le dix-neuvième jour du mois de septembre, qui alors fut un jour de samedi; ce fut avant l'aurore de ce même jour. Dites pour son âme Pater Noster. »

On ne peut être plus précis.

La plus curieuse des constructions de l'abbaye est un bâti-

ment rectangulaire, de l'époque romane, formant deux nefs, séparées par quatre piliers et qui ont chacune cinq travées voûtées en croisées d'ogive, à nervures toriques. Du côté du levant, on entrait de plain pied, en passant dans une tour octogone servant d'escalier pour monter à l'étage supérieur. Cette tour, avec son bel escalier tournant et sa belle porte ornée de sculptures, est du xve siècle. Il existait une autre entrée du côté du moulin, avec un escalier de quelques marches construit en briques et d'une montée fort douce. Ce grand bâtiment n'était-il pas un magasin de farines pour l'abbaye et ses vastes dépendances ?

Il y a dans la salle des catéchismes de l'église de Gimont un autre monument de l'abbaye fort remarquable; c'est un beau triptyque du xvie siècle, qui a été fort amplement étudié ici même par feu M. l'abbé Estingoy (1).

Mais les bastides fondées par l'abbaye sont encore ses monuments les plus importants et les plus durables. Elle en a fondé trois : Gimont, Solomiac et Saint-Lys. Nous avons visité la première et la plus importante. On y retrouve le plan régulier de Marciac, de Mirande et de toutes les bastides.

Là, comme à peu près partout, l'église est le seul monument à visiter. C'est un très large vaisseau, avec un chevet heptagone entouré de chapelles latérales. L'église est éclairée par les fenêtres des chapelles et par de très petites fenêtres qui surmontent celles-ci. Les dosserets sont tantôt arrondis et tantôt prismatiques. Le clocher, bâti sur le côté nord, occupe la place d'une chapelle et déborde le mur de clôture. Il est carré à la base; ses encoignures extérieures sont accompagnées chacune de deux contreforts disposés à angle droit. Les étages supérieurs sont octogones, éclairés par des arcatures géminées en mitre, selon la forme des constructions en briques du Toulousain

(1) *Revue de Gascogne*, t. III, pp. 105 et 301.

Cahuzac.

La petite chapelle de Cahuzac est un lieu de pèlerinage où l'on vénère N.-D. de Pitié.

Il y eut au commencement du XVIe siècle un grand élan de dévotion à N.-D. de Pitié, qui n'a pas été suffisamment mis en lumière. Le plus ancien monument qui témoigne du culte de la Vierge invoquée ainsi dans notre diocèse est, je crois, une inscription du musée d'Auch qui constate la construction d'une chapelle à N.-D. de Pitié par M. de Magnan, archidiacre d'Angles et vicaire général du cardinal F. de Clermont, en 1511. La découverte miraculeuse de la statue de Cahuzac eut lieu en 1513. Et vers 1520 commence la dévotion de Garaison. N'est-ce point alors que s'élevèrent au centre et aux quatre points cardinaux du diocèse toutes les chapelles de N.-D. de Pitié dont parle Mgr de Trapes dans ses Statuts synodaux (1) ?

La légende de Cahuzac raconte l'apparition de la statue vénérée sur un *ormeau*. A ce sujet, je crois devoir faire remarquer l'importance de l'ormeau dans les coutumes de nos pères.

Il existe une très curieuse brochure de M. Francisque Michel intitulée : *Attendez-moi sous l'orme*. Le savant professeur y a rassemblé quantité de faits, de textes et de remarques fort intéressants. « L'orme, dit-il, semble avoir été l'un des arbres les plus affectionnés de nos ancêtres, celui qu'on plantait le plus volontiers pour servir de point de réunion. » Et il nous montre que sous les ormes se tenaient les assemblées municipales et les conférences des princes; que là se rendait la justice et se concluaient les actes solennels. Parmi les innombrables faits cités par M. Francisque Michel, j'en trouve un qui intéresse la Gascogne : « C'était sous l'orme de Lourdes que le comte de Bigorre venait récevoir l'hommage du vicomte d'Asté. » En voici un autre que j'ai rencontré dans une de nos plus

(1) *Revue de Gascogne*, t. XXII, pp. 49, 100, 145, 200.
(2) *Attendez-moi sous l'orme*, p. 24, note.

vieilles chartes, la donation de Sainte-Christie faite à Sainte-Marie d'Auch par le comte de Fezensac. La donation fut faite au monastère d'Eauze *sous l'orme* devant l'église de saint Luper, martyr; et puis le comte Astanove approuva et confirma cette donation entre les mains de l'archevêque Guillaume de Montaut, dans la ville d'Auch, *sous l'orme* devant le château (1).

Ces arbres, qui occupaient une place importante dans la vie civile, se retrouvent dans nos vieilles légendes. M. Prosper Lafforgue nous a donné celle de la fondation de *Loum* ou de l'ormeau relative à saint Orens (2). Mais c'est surtout dans les légendes de nos sanctuaires vénérés que cet arbre joue un certain rôle. On connaît probablement en France plusieurs N.-D. de l'Orme (3). Dans le diocèse d'Auch, les statues du Cédon, de Cahuzac et de Biran furent miraculeusement trouvées sur l'ormeau. Selon la tradition, la Vierge de Tonnetau apparut sur un arbre et l'on fit des statues avec le bois de cet arbre (4). Or, il se trouve que ces statues sont en bois d'orme.

Il ne m'appartient pas de tirer des conclusions de ces faits curieux, mais il m'a paru intéressant de les recueillir et de les signaler.

La chapelle de N.-D. de Cahuzac est une remarquable construction du XVIe siècle, faite selon le type méridional caractérisé par une nef, entourée de chapelles latérales. On y trouve de fort intéressantes peintures du XVIe siècle.

ADRIEN LAVERGNE.

(1) Factum est hoc donum apud monasterium Elisanum *sub ulmo* ante ecclesiam sancti Lupercii martyris anno ab incarnatione MXCIIII... Hoc donum laudavit, firmavit et corroboravit postea Astanova in manu archiepiscopi W. in urbe Ausciensi *sub ulmo* ante salam. — D. Brugèles, *Chroniques*. Preuves de la 1re partie, p. 25. — *Généalogie de la maison de Montesquiou*, preuves, p. 12.

(2) *Histoire de la ville d'Auch*, t. II, p. 178.

(3) Il existe une N.-D. de Lorm dans le diocèse de Montauban. La plume élégante de M. Frayssinet a rendu compte d'une notice de M. l'abbé Perducet sur ce sanctuaire (*Revue de Gascogne*, t. XVI, p. 478). — La date (1510) et la légende de N.-D. de Lorm doivent la faire rapprocher de N.-D. de Cahuzac.

(4) *Semaine religieuse d'Auch*, 1872 et 1873, p. 546.

L'EMPLACEMENT

DE

L'OPPIDUM DES SOTIATES.

IV (*suite* *).

Plus tard, lorsque les dénominations des anciennes cités ou grandes peuplades tombèrent toutes en désuétude, leurs capitales qui, pour la plupart, en avaient retenu un nom nouveau, formèrent, dans plusieurs cas, de ces noms récents ou des anciens, une dénomination nouvelle pour ces pays. Ainsi, par exemple : le pays des *Vasates* devint le Bazadois qui est un ethnique de peuple revenu à son origine parce qu'il était passé préalablement dans la capitale; autrement le pays des *Vasates* serait devenu le Cossois, comme le pays des *Nitiobriges* devint l'Agenois, qui n'est qu'un ethnique de ville. Aussi, trouverait-on dans une légende de saint ou dans un diplôme mérovingien ou carlovingien un *pagus sotiensis*, que cela ne prouverait rien; il faudrait encore établir que cette désignation avait eu un ethnique de peuple pour origine (1).

On a cherché à expliquer pour Sos une décadence qui n'a jamais pu se produire, vu l'exiguité de son plateau naturel;

(*) Voyez la livraison précédente, page 342.

(1) D'après M. Longnon (*Géog. de la Gaule au* VI*e* *siècle*, 1*re* *partie*), le mot *Pagus*, à l'époque dite mérovingienne, aurait exclusivement désigné le territoire d'une *civitas*; le rédacteur d'un diplôme qui donne à ce mot le sens classique se serait trompé, et Grégoire de Tours qui confond comme à plaisir les termes *civitas*, *urbs*, *oppidum*, *vicus*, etc., et s'en sert pour désigner tantôt une ville, tantôt un territoire, se serait seulement souvenu qu'il était de race sénatoriale en donnant au mot *Pagus* le sens ordinaire... Dans tous les cas je n'emploie les termes *diplôme mérovingien* que comme une façon d'argument; on peut les remplacer par ce que l'on voudra, ce que je dis en cet endroit aura toujours la même force.

selon toutes les vraisemblances, cette petite ville n'a jamais eu d'autre rang que celui désigné par l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et par une inscription trouvée naguère sous le pavé de sa vieille église (paraissant, par la beauté des caractères, remonter au Ier ou IIe siècle), où figure l'*ordo Elusatium*, sous la dépendance duquel se trouvait évidemment le lieu (1); aussi ne faut-il voir, sans aucun doute, dans les documents du moyen âge qui donnent à Sos le titre de cité, qu'une opinion des lettrés de l'époque qui, comme les modernes, guidés par l'homophonie des noms, croyaient y trouver l'oppidum des Sotiates (2). Rien autrement ne justifie ici ce titre (passé assez tard aux capitales des *civitates* constituées seulement), ni la Notice des provinces, ni les actes des premiers conciles où assistèrent les divers évêques de la Novempopulanie.

En plaçant à Sos l'*oppidum Sotiatum*, on n'a pas tenu compte de la situation éloignée des frontières, ce qui a entraîné à prêter au lieutenant de César des manœuvres invraisemblables; on n'a pas pris garde aux trop petites dimensions de l'enceinte naturelle de Sos; enfin, son nom, qui a servi de point de départ, loin d'appuyer, tel qu'il a été compris, l'identification, la repousse. L'oppidum des Sotiates était certainement ailleurs. Les considérations suivantes ne permettront plus, j'espère, de douter qu'il ne fût à Lectoure.

(2) Voici cette inscription d'après un estampage de M. Lestrade, un croquis de M. Bauduer, de Sos, et le monument, aujourd'hui au musée d'Agen : ..... FLAM · ROM | ET · AVG · IĪ VIR · | Q̄ · ORDO · ELVSAT · (Voir aussi les nos 4 et 5 de la *Revue épigraphique* de M. Allmer.)

(1) Les écrivains du moyen âge s'occupaient déjà d'études de ce genre. Je n'en citerai qu'un exemple : dans la description du monastère de La Réole, Aimoin (*Vie de saint Abbon*) parle « d'un étroit vallon où coule une fontaine appelée *Mosella* et une autre fontaine au cours rapide appelée *Mosa*; on croit, » ajoute-t-il, « que ces noms leur furent donnés par les Francs que le grand Charles laissa pour défendre la province. » (Cité par M. Bladé dans son travail sur la *vicomté de Bezaumes, comté de Benauges, vicomté de Brulhois*, etc.) Aimoin, ou ceux dont il rapporte l'opinion, se trompaient certainement, comme les lettrés qui ont pensé pouvoir donner le titre de cité à Sos.

IV

Le but de César, en envoyant Crassus en Aquitaine, était d'empêcher que ce pays ne portât secours aux *Venètes* révoltés (César, III, 11). Crassus, de lui-même ou autrement, pensa avec raison que le meilleur moyen pour arriver à ces fins était d'envahir l'Aquitaine.

Il est à croire que le territoire du peuple qui avait Lectoure pour capitale s'étendait originairement de la Garonne aux limites des *Ausci*, ou des *Gates*, ou des *Elusates*, et aux limites des *Vasates*, telles ou à peu près que nous les font connaître les démarcations des diocèses du moyen âge (1). Mais,

(1) Sanson et d'Anville sont les premiers qui aient avancé que les limites des diocèses de la vieille France répondaient aux limites des *Civitates* de la Notice des provinces et des cités. De nos jours on est parti de là, sans tenir compte des réserves formulées par d'Anville, et qui sont amplement justifiées dans son œuvre même, pour dresser une infinité de cartes intitulées : *Gaule ancienne*, *Gaule de César*, *Gaule sous les Romains*, etc., où les peuples, jusqu'aux plus ignorés, ont été placés sans hésitation aucune et, qui plus est, avec leurs limites respectives. C'est ainsi que, par suite, les limites de l'ancienne Aquitaine ou Novempopulanie se trouvent former sur ces cartes les contours les plus bizarres et les plus invraisemblables pour une province indépendante. Sur ce point, au moins, on a préféré une hypothèse moderne, qui se justifie de moins en moins à mesure qu'on avance dans l'étude du passé, au témoignage formel des auteurs de l'antiquité qui limitent l'Aquitaine à la Garonne. D'ailleurs, de ces prétendues cartes de la Gaule, certaines, quant à l'emplacement assigné à un grand nombre de peuples et pour toutes les limites, ne sont que le produit pur et simple de l'imagination de leurs auteurs. L'auteur d'une de ces cartes, intitulée « *Carte générale des peuples de la Gaule du temps de César*, » en traçant ses étonnantes limites, a oublié de laisser la place nécessaire pour ces « *quelques peuples éloignés* de l'Aquitaine, qui *négligèrent de se soumettre à Crassus* » (César, l. III, XXVII). Les autres ne sont que des calques à peine corrigés des cartes du *Gallia christiana*, dressées au commencement du XVIIIe siècle, qui ne représentent les diocèses que tels qu'ils étaient à cette époque, après les remaniements profonds apportés dans le cours des siècles. Car en vérité il n'y avait peut-être pas un seul diocèse qui n'eût subi des transformations plus ou moins considérables de la fin du IVe siècle aux premières années du XVIIIe. Sans citer aucune de ces modifications signalées par la critique moderne sur tous les points de la France actuelle (voir entr'autres choses la note de la page 151 des *Mémoires lus en Sorbonne* en 1865), voici celles qui sont reconnues comme s'étant effectuées dans l'ancienne Novempopulanie : Disparition totale de l'ancien diocèse métropolitain d'Eauze, englobé dans celui d'Auch; celui-ci agrandi encore aux dépens de celui d'Aire, par l'addition, avant 1105, du Gabardan (*Glanages ms.* de Larcher; Bladé, *Couvents d'hommes de la Gascogne*); disparition totale d'un autre diocèse, celui de la *Civitas Boatium*, englobé sans doute dans le diocèse de Bordeaux; apparition ancienne d'un

tel même qu'il nous apparaît depuis le XIe siècle, ce territoire se rencontrait le premier en venant de la province romaine sur la ligne des *Vocates* et des *Tarusates*, la seule indiquée par les *Commentaires*.

La ville de Lectoure, située sur la même ligne, occupe aujourd'hui le tiers environ d'un plateau en forme de promon-

nouveau diocèse, celui de Bayonne, qui ne put être formé qu'au détriment de celui de Dax, et amoindri lui-même à son tour par des annexions à l'Espagne (d'Anville *Not. de la Gaule* au mot *Lapurdum*). Le diocèse de Dax possédait encore la vallée de Soule avant le XIe siècle; cette vallée, depuis cette époque, fut comprise dans le diocèse d'Oloron (Raymond, *Dict. top. des Basses-Pyrénées*). En outre des remaniements encore ignorés et de ceux qui ont modifié les diocèses paroisse par paroisse (on trouve un curieux exemple de ce dernier cas dans les *Archives du château de Lagarde-Fimarcon* et dans les *Archives départementales du Gers*, le lieu d'Abrin, village et commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, est dit du diocèse de Lectoure au XIIIe et XIVe siècles dans les actes de cette première collection; du diocèse de Condom, dans les actes moins anciens de la seconde), M. Bladé (dans l'*Appendice* de sa *Notice sur la vicomté de Bexaumes, comté de Benauges*, etc.) a démontré que la partie du diocèse de Bazas située sur la rive droite de la Garonne appartenait autrefois au diocèse et au comté d'Agen. Pour le diocèse de Lectoure, la charte de fondation du monastère de Condom, par Hugo, seigneur de Condom, évêque de Bazas et d'Agen (*Gallia, tome II. Instr. Eccl. Condomiensis*) et la charte de donation de La Romieu, en l'année 1082, à Saint-Victor de Marseille (*Cartulaire de l'abb. Saint-Victor, tom. I*, dans les *Documents inédits*) établissent qu'au moins la plus grande partie du diocèse d'Agen située sur la rive gauche de la Garonne, qui forma depuis le diocèse de Condom, était en Lomagne; la Lomagne étant au moyen âge le pays dont Lectoure était le chef-lieu, en d'autres termes, le nom du comté puis vicomté de Lectoure, il y a donc lieu de penser que ce pays, comté ou diocèse, avait été démembré anciennement au profit du diocèse d'Agen, comme le diocèse et comté d'Agen l'avait été au profit de celui de Bazas? La partie du diocèse de Toulouse, située sur la rive gauche de la Garonne, s'était formée sans doute de la même manière; on a vu que Bordeaux avait probablement accaparé le territoire diocèse de la *Civitas Boatium*. Toulouse, qui était une ville non moins importante, dut, pour des causes pareilles, qu'il serait trop long d'essayer de développer ici et que chacun peut facilement soupçonner d'ailleurs, agrandir aussi sa juridiction ecclésiastique aux dépens de tous les diocèses voisins. Le Couserans est dit du pays de Toulouse dans la *légende de saint Lizier;* c'était, il est à croire, une vérité morale produite par le prestige d'une grande ville comme Toulouse, et à laquelle il ne manqua peut-être que le moindre évènement pour devenir vérité de fait. Mais ici, la preuve décisive se trouve dans les auteurs anciens déjà cités et surtout dans l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, qui compte par lieues gauloises de Bordeaux à Toulouse et par milles romains de Toulouse à Arles et plus loin. Donc, la portion considérable du diocèse de Toulouse, sise sur la rive gauche de la Garonne, faisait partie de la Novempopulanie à l'époque romaine. Il se peut néanmoins que les empiètements de Toulouse, Agen et Bazas remontent assez haut; comme j'ai déjà cherché à le faire entrevoir, l'étude de l'histoire générale et de l'histoire particulière des évêques de la Gascogne du IVe au XIe siècle en fournira aux curieux des explications très plausibles.

toire, réuni du côté de l'orient aux grands plateaux qui sont entre la rive droite du Gers et la rive gauche de l'Auroue, par une sorte d'isthme large de 250 mètres à peine; tout le reste du plateau est borné par une ceinture de rochers faisant une défense naturelle élevée de 100 mètres au-dessus de la plaine. La superficie du plateau ainsi formé est d'environ 600,000 mètres carrés. Il ne fallait pas moins d'espace pour contenir le grand nombre d'habitants, de chevaux, etc., qu'on doit admettre, d'après le récit de César, dans l'oppidum des Sotiates, au moment du siège. En effet, « Crassus se dirigea vers l'Aquitaine avec douze cohortes, soit environ 7,000 hommes d'infanterie (voir Modestus, § 5; et Végèce, l. II, VI) et une nombreuse cavalerie (César, l. III, XI). » De plus : « Il rassembla des auxiliaires, encore de la cavalerie, et fit venir de Toulouse et de Narbonne bon nombre d'hommes intrépides et choisis. » (César, III, 20.) En réunissant toutes ces données, et vu l'importance de l'entreprise, les supputations les plus modérées ne permettent pas d'estimer les troupes de Crassus au-dessous de 12,000 hommes.

De leur côté, « les Sotiates, à la nouvelle de sa venue, rassemblèrent des troupes considérables; leur cavalerie seule, qui faisait leur principale force, attaqua l'armée romaine pendant sa marche; ensuite elle recula, et ils démasquèrent tout à coup leur infanterie placée en embuscade dans un vallon. Les Romains furent assaillis de nouveau, au moment où ils avaient perdu leur rang à la poursuite des cavaliers, et le combat recommença. Il fut long et opiniâtre; les Sotiates, fiers de leurs anciennes victoires, regardaient le salut de toute l'Aquitaine comme attaché à leur valeur; les Romains voulaient montrer ce qu'ils pouvaient faire en l'absence de César sans l'aide des autres légions... Couverts de blessures, les Sotiates tournèrent enfin le dos; on en tua un grand nombre (César, III, 20, 21). » Néanmoins, Crassus trouva les murailles de l'oppidum si bien garnies et «une résistance si courageuse,»

qu'il fut obligé de faire un siège en règle « avec les galeries couvertes et les tours (1). » « Tantôt les Sotiates faisaient des sorties... Pendant qu'ils rendaient leurs armes après capitulation, et que tous les Romains étaient occupés à les recevoir, leur roi *Adiatunnus* tenta une dernière sortie à la tête de 600 hommes dévoués à sa personne. » (César, III, 21, 22.)

Tous ces détails font supposer un nombre de combattants au moins égal, sinon supérieur, à celui de l'armée romaine. En y ajoutant les enfants, les femmes et les vieillards, on arrive à un total d'environ 50,000 âmes.

Aussi l'entière superficie du plateau de Lectoure porte des traces d'aménagements pour une occupation complète, temporaire ou autrement. Le nombre des chemins qui y conduisent de toutes parts est hors de proportion avec les besoins actuels dans les parties qui sont aujourd'hui livrées à l'agriculture; le chemin de ronde au-dessus des rochers existe encore en plusieurs endroits, d'autres portions considérables ont disparu naguère; les traces du fossé qui coupait l'isthme sont encore visibles (2); la partie la plus éloi-

(1) Les tours ne pouvaient être d'aucun usage contre les murs d'oppidum situés sur des hauteurs isolées de toutes parts: *Gergovia*, *Alesia* et *Uxellodunum* étaient des oppidums de ce genre. Aussi on voit dans les Commentaires que ce moyen d'attaque, qui venait de servir à *Avaricum*, ne fut même pas essayé contre Gergovie et Alise; devant *Uxellodunum*, une tour de dix étages fut élevée, après des travaux immenses de terrasse, « non pour atteindre le niveau des remparts, ce qui était impossible avec quelque espèce d'ouvrage que ce fût, mais seulement pour dominer la fontaine. » (César, l. VIII, 41.) L'oppidum des Sotiates, « fortifié par la nature et par la main de l'homme, » (César, l. III, 23) et devant lequel furent dressées des tours, devait donc être un de ces oppidums ayant au moins une avenue ou isthme comme le plateau de Lectoure.

(2) Les fouilles récentes pour l'établissement des tuyaux à gaz ont coupé en travers la plus grande partie de ce fossé creusé dans le roc. Il avait du côté de la ville le curieux profil que représente le dessin (*voir la planche à la fin de ce travail*); la terre qui avait servi à le combler a fourni quelques débris de poterie rouge romaine avec ornements en relief, tandis que les autres fouilles sur tous les points du plateau ont donné de nombreux fragments de poterie noire, de belle fabrication en général, quelquefois décorée d'ornements en creux, à l'exclusion absolue de la poterie rouge romaine (qui, par contre, se retrouve en abondance sur l'emplacement de l'ancienne ville de la plaine).

gnée des habitations actuelles porte le nom de *Marque*, qui veut dire limite (1), etc.

L'excellence de la position la désigna aux populations gallo-romaines du IVe siècle qui s'y fortifièrent en réduisant, comme ailleurs (voir l'*Abc* de M. de Caumont, *Ere g.-romaine*, éd. de 1870), le périmètre de leur ville et celui du vieil oppidum. Cette nouvelle enceinte resta pendant tout le moyen âge et encore plus tard, bien que les conditions de ville frontière n'existassent plus, le seul boulevard du pays et le refuge, non-seulement des habitants de son territoire, mais de tous les principaux des pays d'alentour jusqu'à Bordeaux (*Arch. municipales de Lectoure; Commentaires de Monluc*) (2).

Peut-on penser que les Gaulois, qui choisirent partout ailleurs avec tant de soin l'emplacement de leurs villes et de leurs moindres villages, eussent négligé ce lieu abondamment pourvu d'eau en toute saison (3), situé au centre de la portion la plus fertile et la plus riche en prairies du nord de l'Aquitaine, et que par conséquent sa grande fortune sous les

(1) Ce nom se retrouve sur trois points de la lisière du territoire actuel de la commune de Lectoure. Sur le plateau de la ville, située à peu près au centre de ce territoire, le nom de *Marque* ne répond à rien de connu et n'aurait pas de sens en dehors de la signification que je lui donne.

(2) Sa chute en l'année 1473 impressionna vivement le pays, comme jadis la chute de l'oppidum des Sotiates, ainsi qu'on peut l'induire du style de l'inscription suivante encastrée dans les murs de l'ancienne et nouvelle église de Lavit de Lomagne: lo v iorn deu mes mars m cccc/lxxii laptora foc conchis. *Lo quint jorn deu mes mars mila quatre cens septanta et dos Laytora foc conchis.* « Le cinquième jour du mois en mars mil quatre cent soixante-douze Lectoure fut conquise. » (L'année commençait alors à Pâques en Lomagne, c'est donc 1473 qu'il faut entendre). La ville fut démolie et brûlée, ses habitants presque tous exterminés. Le roi Louis XI, auteur de ce désastre, qu'il n'avait pas voulu peut-être aussi grand qu'il le fut, chercha à le réparer en exemptant les habitants de la nouvelle ville de tout impôt pendant 50 ans (exemption qui fut prolongée de dix années en dix années par plusieurs de ses successeurs), et en leur donnant un tribunal dont ressortissait la presque totalité de la Gascogne. Ce fut sous une nouvelle forme, comme on le verra plus bas, la répétition d'un fait historique très ancien qu'avaient produit, sans doute, des considérations de prestige à peu près semblables?

(3) Sur tous les points du plateau on trouve des fontaines et des puits en grand nombre, la plupart inépuisables.

Romains ait été toute spontanée (voir plus bas) ? S'il en avait été ainsi, son nom d'origine gauloise certaine (*Table de Peutinger*, segm. 1) n'existerait point.

Si ce n'était pas là le premier obstacle que devait rencontrer Crassus en entrant dans le pays, on ne peut s'expliquer pourquoi, à plus forte raison, il n'aurait pas commencé de ce côté, à l'angle nord-est formé par la Garonne, conformément à la plus élémentaire des tactiques. Les vivres, qui lui furent coupés seulement quant il s'enfonça plus au loin dans l'intérieur, suivaient peut-être par ce fleuve (1).

Lectoure est le seul lieu historique connu d'une convenance parfaite avec tous les détails des Commentaires de César, et le simple bon sens. Et par surcroît quelques indices matériels, pour ainsi dire, se trouvent aux alentours.

Un échantillon de minerai, formant une masse d'environ 30 centimètres de diamètre, fortement coloré en vert avec de petits prismes brillants, blancs et jaunes, l'ensemble ayant, sauf la couleur, l'apparence de la pierre ponce, a été trouvé sur un coteau voisin de la ville, près d'un lieu qui porte les noms significatifs de *Payroulère* (chaudronnerie ?) et de *Couyrasse* (terre à cuivre ?). Ce dernier nom se retrouve aux

(1) Entre Lectoure et Agen, sur le territoire de la ville d'Astaffort, des livres terriers de la première moitié du xve siècle (*Archives du château de Lagarde-Fimarcon*) marquent un grand nombre de *tenants biens* en un lieu appelé *la Ciutat*. La carte de l'état-major (*feuille de Lectoure*) marque ce lieu comme quelque peu élevé au-dessus du Gers et du ruisseau de *Juncas*, qui le bornent de deux côtés; les autres semblent défendus par des roches; la surface paraît quelque peu supérieure à celle du plateau de Lectoure. Que penser de ce nom de *Cieutat* (forme actuelle) porté aussi par un village de l'ancienne Bigorre ? *La Cieutat* d'Astaffort serait-elle le souvenir d'un de ces oppidums gaulois placés aux plis des rivières ? Son emplacement convient aussi bien que celui de Lectoure au texte de César, quand il nous parle des Sotiates. Mais, en outre des raisons qui précèdent et de celles qui vont suivre, qui toutes empêchent d'y soupçonner le vrai oppidum de ce peuple, le titre de *Civitas*, d'après toutes les données, n'a pu passer que relativement tard à des points déterminés chefs-lieux des anciennes cités. Peut-être ne faut-il voir dans le cas présent qu'une sorte de sobriquet. Peut-être l'indice unique d'un de ces évêchés éphémères formés à la suite de la chute de la domination romaine et dont le siège complètement détruit aurait pu être la première cause des empiètements du diocèse d'Agen sur la rive gauche de la Garonne ?

environs de Ligardes; César dit (l. III, 21) : « Le pays est plein de mines d'airain qu'ils exploitent. »

D'après des fouilles qui, à plusieurs reprises, ont mis à découvert de nombreux ossements humains, les noms du lieu pendant le moyen âge et la tradition, une bataille semblable à celle que décrit César (III, 20) aurait été livrée, à une époque inconnue, en vue de Lectoure, sur les bords du Gers, près de l'embouchure du ruisseau Saint-Jourdain. L'ennemi, venant par le nord, aurait été assailli par des troupes placées en embuscade dans le vallon de ce ruisseau? (*Voir la carte du plateau de Lectoure et des environs à la suite de ce travail.*) Dans le vallon qui précède, au nord, se trouve le hameau de *César;* enfin, plus au nord, sur la hauteur que forme d'un côté ce dernier vallon, est un point appelé le *Camp de César.*

La configuration de tous ces lieux, qui sont encore à explorer avec soin, est singulièrement appropriée à la bataille dont parle César (III, 20) (combats de cavalerie et d'infanterie), et le texte n'empêche pas d'admettre que la dernière action où donna l'infanterie ait eu lieu en vue de la ville; il porte, au contraire, dans sa lettre comme dans le sens rationnel de son ensemble, qu'aussitôt après ce combat « Crassus, » sans s'arrêter, mit le siège devant la capitale des Sotiates. » (César, l. III, 21.)

Si le nom de Sos a été le point de départ de ceux qui ont cherché et cru trouver l'*oppidum Sotiatum* en ce lieu, le vieux nom de Lectoure (*Lactora, Carte de Peutinger, s. 1; Itin. d'Antonin*) a été probablement la cause qui a empêché la pluralité des savants à le chercher dans cette ville, malgré toutes les autres apparences favorables. Mais si pour Sos le nom ne prouve rien, ou pis encore, le nom de Lectoure n'empêche pas qu'on ne doive désormais voir dans cette ville la vraie métropole des Sotiates, comme j'espère achever de l'exposer d'une manière tout à fait concluante.

V

Le dernier nom de l'Aquitaine de César, sous la domination romaine, fut *Novempopulana*, qui signifie *neuf peuples*. On cherche depuis longtemps quels pouvaient être ces neuf peuples. On a proposé les combinaisons les plus bizarres pour les retrouver; aucune de ces solutions n'est satisfaisante et ne fait honneur qu'à l'imagination de son auteur ou à son patriotisme local. Si on retranche simplement de la *Notice des Provinces et des Cités* les peuples réputés étrangers à la vieille Aquitaine, soit comme implantés, soit comme se trouvant au-delà de ses limites naturelles confirmées par les auteurs (V. Tite-Live, l. v, 33; César, l. i, 5, et l. vii, 9; Tacite, l. ii; Pline, l. iv, 18; Strabon, l. iv, 6, l. v, 1, l. vi, 5, etc.; saint Jérôme, *contre Vigilance*), on est amené à déterminer ces neuf peuples, ou du moins les capitales qui les représentaient, de la manière suivante, où l'ordre de la *Notice* est rigoureusement conservé :

Provincia Novempopulana

1	M^lis	Civitas Elusatium (*Eauze*).
2	—	Civitas Aquensium (*Dax*).
3	—	Civitas Lactoratium (*Lectoure*).
Etrangers :		Civitas Convenarum.
		Civitas Consoranorum.
		Civitas Boatium.
4	—	Civitas Benarnensium (*Lescar*).
5	—	Civitas Aturensium (*Aire*).
6	—	Civitas Vasatica (*Bazas*).
7	—	Civitas Turba, ubi castrum Bigorra (*Tarbes*).
8	—	Civitas Elloronensium (*Oloron*).
9	—	Civitas Ausciorum (*Auch*).

Le groupement de ces trois *civitates* étrangères dans cette partie de la *Notice*, sous le titre de *Provincia Novempopu-*

lana, indique évidemment une addition postérieure à l'origine de cette dénomination, qui apparaît pour la première fois sur la liste de Vérone, dressée sous Dioclétien, vers l'an 297 (Mommsen, *liste de Vérone,* etc.). Sans doute, ces termes de *novem populi,* forme que portent le manuscrit de Vérone, et une épître de saint Jérôme (*sur la viduité*), reflètent une situation ethnographique beaucoup plus ancienne; mais il suffit de constater présentement que, d'après leur apparition sur la liste de Vérone, complétée et éclaircie par la *Notice,* la *Civitas Lactoratium* existait vers la fin du IIIe siècle et qu'elle occupe la troisième place dans ce dernier document, qui se date de la fin du IVe siècle.

En remontant plus haut on trouve, en l'an 241, la *civitas* et l'*ordo Lactoratensium* : .... CIVITAT · LACToR..... ORDO LACT..... (*Inscr. trouvée à Lectoure*); vers l'an 176, sous Marc-Aurèle (1), la *res publica Lactoratensium* : ..... R · P | LACTORAT · (*id.*) ...; vers la même époque, un procurateur des Augustes : ..... PROCVRA | TORIS | AVGVS | TORVM. (*id.* Voir Charles Robert, *Comptes-rendus de l'Ac. des Inscrip. et Belles-Lettres, 22 novembre 1872* et *Cinq inscr. de Lect.* dans le t. II des *Mélanges d'archéologie,* 1881) (2); en

(1) L'inscription, PRO SALVTE | ET INCOLVMI | TATE. DOMVS | DIVINAE · R · P LACTORAT · TAV | ROPOL · FECIT, est incomplète; l'autel sur lequel elle est gravée a perdu la face de sa partie inférieure où devaient se trouver indiqués le jour et l'année par les noms des consuls, ce qui lui donnait une affectation précise. Par son ensemble et par tous ses détails, moulures, bucranes, forme des lettres, absence de ligatures, etc., le monument appartient à la même séries d'autels tauroboliques datés de l'an 176, ou années précédant ou suivant immédiatement cette date, qui sont à Lectoure. La série des tauroboles de l'an 241, de la même ville, offre des caractères tous différents, l'œil le moins exercé ne pourrait s'y méprendre; la formule n'est pas la même; enfin, deux monuments officiels pour le même objet et qui ne seraient pas semblables ne se comprennent pas. (J'ai eu l'honneur de voir mon opinion à ce sujet partagée par M. Allmer, dans le n° 11 de sa *Revue épigraphique.*)

(2) Deux autres inscriptions officielles ont été trouvées dans cette ville : l'une est gravée sur un grand fragment du piédestal d'une statue de Faustine la mère (voir Ch. Robert, ouv. déjà cité), l'autre sur le piédestal d'une statue de Marc-Aurèle, élevée par les *Lactoratenses* (voir Allmer, *Rev. épig.*, n° 11). Ce n'est là, avec les autres inscriptions privées recueillies au musée, qu'une minime partie de celles que tout dénote exister encore dans les murs romains de la ville qui, comme un grand nombre d'autres, fut fortifiée vers la fin du IVe siècle au moyen des monuments élevés dans

l'an 105, ou même en l'an 98, sous Trajan, la *provincia Lactorae* : ..... PROCVRAT | PROVINCIARVM · LVGVDVNIENSIS · ET · AQVITANICAE · ITEM · LACTORAE (1).... (Inscr. trouvée à Aquilée en 1788. Voir Marini, *Mon. de' Fr. Arvali;* Orelli, n° 3651; Wilmanns, n° 691; Mommsen, C. I. L., n° 873; Unlichs, *De vita et honoribus Agricolae,* dans *Comm. in hon. Mommseni.*)

D'un autre côté, Strabon, qui écrivait vers l'époque de Tibère, dit dans un passage de sa géographie (l. IV, 2) : « La » Garonne, augmentée de trois fleuves, coule entre les » *Bituriges Oisci* et les *Santones,* peuples gaulois. Seule, » cette nation des *Bituriges* est étrangère parmi les Aqui- » tains et ne paie pas l'impôt avec eux. » De l'étude de ce passage, où Strabon parle des *Bituriges Vivisci,* qui avaient leur ville de commerce, Bordeaux, bâtie sur la rive gauche de la Garonne et par conséquent sur le territoire aquitain, il

les temps plus tranquilles. C'est principalement dans les fondations de ces nouvelles murailles que furent enfouis un grand nombre de marbres ou pierres sculptés, statues, autels inscrits, etc. Toutes les inscriptions déjà trouvées à Lectoure (sauf deux ou trois) proviennent de ces fondations : 21 autels tauroboliques et 4 cippes funéraires furent trouvés au XVIe siècle sur une longueur de 15 mét. seulement, et sur une seule face du mur principal, qui a une longueur totale de 300 mètres; ce mur ayant de trois à quatre mètres d'épaisseur à sa base, si on calcule sur une hauteur minimum de un mètre, on trouve qu'il doit y avoir environ 1,000 mètres cubes de débris romains de toute sorte cachés encore sous la terre. Les autres murailles, d'une longueur de près de 2 kilomètres, ne paraissent pas si riches, bien que des débris sculptés, des restes de statues et des inscriptions s'y trouvent de loin en loin. (Toutes les inscriptions citées comme trouvées à Lectoure sont au musée de cette ville.)

(1) Voici dans son entier le *Cursus honorum* du personnage d'après Wilmanns : C. MINICIO · C · FIL | VEL · ITALO · IIII · VIRO · I · D | PRAEF · COH · V · GALLOR · EQVIT | PRAEF · COH · I · BREVCOR · EQVIT · C · R | PRAEF · COH · II · VARC · EQ · TRIB · MILIT · LEG · VI VICT | PRAEF · EQ · ALAE · I · SING · C · R · DONIS · DONAT · A · DIVO | VESPASIANO · CORON · AVREA · HAST · PVR | PROC · PROV · HELLESPONT · PROC · PROVINCIAE · ASIAE · QVAM | MANDATV · PRINCIPIS · VICE · DEFVNCTI · PRO · COS · REXIT · PROCURAT | PROVINCIARUM · LVGVDVNIENSIS · ET · AQVITANICAE · ITEM · LACTORAE | PRAEFECTO · ANNONAE · PRAEFECTO · AEGYPTI · FLAMINI · DIVI · CLAVDI | DECR · DEC. Sur les côtés se trouve le décret même des décurions, encore conservé en partie, et à la fin les noms des consuls qui datent ce magnifique monument : TI · IVLIO candido II · C · ONTIO QVADRATO · II · COS.

ressort évidemment que l'Aquitaine primitive continuait à payer l'impôt à part, encore qu'elle eût été comprise dans la nouvelle province du même nom étendue jusqu'à la Loire par Auguste, et dans laquelle se trouvaient aussi les Bituriges Vivisci, dont la ville devint la métropole d'une partie de cette nouvelle province lors de sa division subséquente. Si le fait est bien certain, ne doit-on pas en inférer que la vieille Aquitaine était restée ou était bientôt redevenue, à quelque titre que ce soit, partie distincte de cette province, et qu'ainsi l'état particulier de ce pays, tel que nous le montre l'inscription d'Aquilée, avec Lectoure pour capitale, remontait à l'époque même d'Auguste?

Un autre document, d'une autorité bien moindre il est vrai, le constate d'une façon formelle; c'est par sa remarquable précision et son étonnante rencontre avec le monument épigraphique qui vient d'être cité qu'il se justifie et mérite de figurer à sa suite. Il s'agit d'une notice sur le couvent des carmes de Lectoure, manuscrit inédit écrit en 1666 par un moine de ce couvent (?). On y lit aux premières lignes : « Lectoure, capitale du comté de Lomagne, ville très » considérable pour avoir été choisie par César Auguste Ier, » empereur des Romains, pour y faire une colonie romaine » pour dominer aux peuples qui s'étendaient de là jusques » aux monts Pyrénées et les tenir en l'obéissance de son » empire (1). » (Ms. de la bibl. de M. J.-F. Bladé, dont le

(1) Malheureusement, comme il fallait s'y attendre, l'auteur ne dit pas d'où il a tiré ce qu'il avance. Dans la suite de son travail il apparaît assez clairement qu'il a été principalement composé au moyen de renseignements fournis par des archives ou bibliothèques et par la tradition. Mais le fait que *Lectoure avait été choisie par Auguste pour commander un pays jusqu'aux monts Pyrénées* ne se retrouve dans aucun imprimé ni dans aucun manuscrit connu. La tradition si riche à Lectoure, qui naguère encore allait jusqu'à indiquer dans cette ville l'emplacement de la demeure du roi *Adcantuan!* est aussi muette à cet égard. C'est donc d'un document, qu'il paraît avoir connu seul, que l'annaliste du couvent des Carmes a dû tirer son assertion, du moins en ce qu'elle a de remarquable; il est peu probable que cela ait pu lui être fourni par un monument épigraphique, et à moins d'admettre que son imagination le lui ait entièrement suggéré (ce qui est tout à fait invraisemblable, vu la rencontre avec les documents cités ci-dessus), il ne reste que l'hypothèse qu'il avait

nom et quelques-uns des beaux et solides ouvrages sont plusieurs fois cités ici.)

Voilà donc, pour une période de quatre siècles embrassant toute la durée de la domination romaine, à compter de son organisation, une suite de documents irrécusables (un seul est peut-être inférieur aux autres), qui marquent pour Lectoure un état d'autant plus florissant qu'on remonte plus haut; et aucun des géographes ou historiens de l'antiquité, dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous, ne ferait mention ni de cette ville, ni de son peuple? Il y a là certainement un malentendu de la part des modernes.

E. CAMOREYT.

(*A suivre.*)

eu en mains un des nombreux manuscrits de l'antiquité dont on déplore aujourd'hui la perte, et dont la destruction, très active dans les deux derniers siècles, s'est continuée de nos jours, comme je pourrais en donner quelque preuve. Pour ce qui est du passage qui fait de Lectoure une colonie romaine, on pourrait croire que c'est une interpolation due à des savants locaux qui, à la suite de la mauvaise interprétation par l'un d'eux du livre de Du Choul (*Relig. des anciens romains*), attribuaient à Lectoure une inscription de Turin! Mais une inscription qui vient d'être découverte à Eauze, et qui donne à cette ville le titre de colonie « ... coLONIAE ELVSATIVm.... » (voir le n° 15 de la Revue de M. Allmer), contre tout ce qui était connu, montre qu'il ne faut pas se hâter de nier ce que l'on ne sait pas bien, tout en ouvrant la voie des conjectures sur des faits analogues qui ont pu exister, quoique ignorés aujourd'hui dans le même pays.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION DES AUSCI.

M. l'abbé Cazauran, dans le journal le *Conservateur* (1880), M. Allmer, dans la *Revue épigraphique* (p. 215), M. de Laurière, dans le *Bulletin monumental* (1882, p. 369), ont signalé les découvertes gallo-romaines de M. Monédé, au Halai, près d'Auch.

Le Halai est à mi-côte de la hauteur qui fait face à l'ancien *oppidum* des *Ausci* et domine la ville romaine qui s'étendait dans la plaine du Gers. Cette belle position, sur le penchant d'une colline, fait souvenir de celle que le poète Fortunatus a décrite ainsi :

> Altior a planis arvis minor eminet altis,
> Necve humilis nimium necve superbit apex;
> Colle sedet medio domus ædificata decenter,
> Cujus utrumque latus hinc jacet, inde tumet.
>
> (*Miscell.* I, XIX, 5-8.)

C'est là qu'ont été faites, depuis quelques années, des découvertes importantes : une belle muraille construite en petit appareil, des monnaies, des verreries, des poteries, dont quelques-unes sont sigillées, des têtes, des morceaux de statues mutilées, de nombreux fragments d'inscriptions antiques. M. Allmer, dans sa *Revue* (p. 215), a parlé de ces débris épigraphiques. Il disait en finissant l'article qu'il leur a consacré : « Certainement, de nouvelles recherches conduites avec soin amèneraient de très précieuses découvertes. »

Cette prédiction vient de se réaliser. Un monument épigraphique du plus grand intérêt a été mis au jour au mois de juillet dernier. C'est une magnifique plaque de marbre blanc ayant 1 m. 79 de long, 0 m. 60 de haut, et de 4 à 5 centimètres d'épaisseur. L'inscription, disposée en quatre lignes et encadrée d'une moulure, est ainsi conçue :

C · AFRA/NIO · CLARI · LIB · GRAPHIC°
DOCTO/RI · LIBRARIO · LVSORI
LATRVNCVL°RVM · CVR · C · R · ET · TERTVLLAE
CONIVGI · EX · TESTAMENTO · IPSIVS

Je donne ce texte d'après un excellent dessin que je dois à l'obli-

geance de M. Parfouru, archiviste du département. M. Parfouru a déjà publié cette inscription dans les journaux du Gers.

A Caius Afranius Graphicus, affranchi d'Afranius Clarus, maître copiste, joueur d'échecs, curateur des citoyens romains, et à Tertulla son épouse, en exécution de son testament.

On trouve dans cette inscription deux accents : l'un sur le second *a* de *Afranio,* l'autre sur le second *o* de *doctori.* Ils sont placés sur des voyelles longues qu'il fallait accentuer dans la prononciation. Généralement, et dans les inscriptions de Rome surtout, les accents indiquent une époque antérieure aux Antonins. Mais dans les provinces les accents se sont maintenus plus longtemps, et M. Allmer (*Revue épig.*, p. 250) a publié une inscription de Nimes, postérieure à Caracalla, avec un grand nombre d'accents qui me semblent placés bien au hasard (1).

Clarus est un *cognòmen;* le nom de famille de ce personnage se retrouve dans celui de son affranchi; car l'affranchi faisait partie de la *gens* de son patron.

Graphicus a pour racine le verbe γράφω, *écrire.* Ce surnom convient parfaitement à un *doctor librarius.*

La qualité de *doctor librarius* est fort rare dans les textes antiques. C'est peut-être ici la seconde fois qu'on la trouve. M. Allmer me l'a signalée dans une inscription publiée par Reinesius (*Syntagma inscriptionum antiq.* Lipsiæ, 1682, in-f°, p. 650) : *Cn. Pompeius Phrixus / doctor / librarius de / sacra via / fecit sibi et / lib. libertabusque / posterisque eorum.*

M. Léonce Couture, qui a bien voulu copier pour moi ce texte dans le vieil in-folio, l'a accompagné des réflexions suivantes : « Après cette inscription, le bon Reinesius se livre à une docte discussion pour prouver que *doctor librarius* est *inepta locutio*, et qu'il vaut mieux lire *structor librarius*, parce qu'il a trouvé dans Ulpien (l. LII, § 5, D. de legat. 3) *struere libros,* dans le sens de assembler, coudre, coller, battre, satiner, orner les livres. En quoi Reinesius commet au moins deux fautes : 1° il rejette une lecture non douteuse et aujourd'hui confirmée par l'inscription d'Auch; 2° il confond le *copiste* avec le *préparateur de livres.* »

(1) Il s'en faut de beaucoup que les *apices* des inscriptions latines fussent toujours le signe de l'accent tonique. Sur la question très difficile des accents dans l'épigraphie romaine, il faut lire le chap. XI (*Des inscriptions accentuées*, p. 293-348) de la *Théorie générale de l'accentuation latine*, de MM. H. Weil et L. Benloew (Paris, Durand, 1855, in-8°). — L. C.

Je traduis *doctor librarius* par *maître copiste* : d'abord, *librarius* signifie ordinairement et principalement *copiste;* et puis, dès qu'il y avait des copistes, il me semble naturel qu'il y eût des maîtres professionnels pour eux.

Donc *Afranius Graphicus* était de son état *maître copiste.* Comme art d'agrément, il cultivait les savantes combinaisons du jeu d'échecs (*lusori latrunculorum*). Sans doute, il se distingua fort dans cette statégie pacifique, puisqu'on lui en fit gloire sur son tombeau.

De plus, cet affranchi était dans la vie publique honoré de la charge de *curator civium romanorum.*

On ne sait pas bien ce qu'était le *curator civium romanorum*, dit M. Allmer. De récents travaux de M. Mommsen (*Les villes de camp* dans le 7e volume de l'*Hermes*, 1873) et de M. Ch. Morel (*Les associations des citoyens romains* dans le 34e volume des *Mémoires de la Soc. d'histoire de la Suisse Romande*, 1877) ont cependant apporté quelque lumière sur la question. Dans les agglomérations qui se formaient à proximité des camps fixes des légions romaines et se composaient surtout de pourvoyeurs et de vétérans, ou dans les cités dont la population n'était en majeure partie ni romaine ni latine, les citoyens romains, soit pour sauvegarder leurs privilèges et leurs intérêts communs au milieu de centres en quelque sorte étrangers, s'unissaient en associations constituées sur le modèle des corporations et ayant à leur tête un curateur. Ce personnage, administrateur et espèce de tuteur de ces associations, avait, suivant les divers cas, le titre de *curator civium romanorum*, ou *veteranorum* ou *canabensium* du mot *canabæ*, nom primitif de la plupart des villes de camp.

. . . . . .

« Les inscriptions mentionnant des *curatores civium romanorum* sont des plus rares. Il est curieux d'en rencontrer trois au chef-lieu des *Petrucorii* (Périgueux). . . . . .

» Une inscription de Lyon fait connaître un *summus curator civium romanorum provinciæ Lugdunensis*. » (*Rev. ép.*, pp. 39 et 40.)

La condition des affranchis n'était point incompatible avec des fonctions même très importantes. Ainsi *T. Aelius Leo*, procurateur des Augustes à Lectoure, était de race servile (Charles Robert, *Cinq inscriptions de Lectoure*, p. 10). M. Barry a d'ailleurs remarqué que les affranchis formaient la majeure partie de la population des villes romaines. (*Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 4e s., t. II, p. 296.)

De l'inscription du Halai ressortent deux faits importants pour notre histoire : 1° un certain développement de la culture intellectuelle à Auch dès le 1er siècle, prouvée par la mention d'un *doctor librarius;* 2° l'existence d'une association des citoyens romains avec

un curateur pour sauvegarder leurs intérêts et leurs privilèges au milieu d'une population étrangère.

M. Paul La Plagne-Barris possède dans son château de Laplagne, près Montesquiou, un fragment d'inscription qui doit être rapproché de la belle épitaphe d'*Afranius Graphicus*. Ce fragment a été publié par M. Allmer dans le dernier numéro de la *Revue épigraphique* (p. 277). Si le savant épigraphiste eût connu la découverte de M. Monédé, il aurait certainement ainsi rétabli le texte :

d · *m* · . . . . . *af*
ranio · CLARO
*et af*RAN · TERTVLLO
tertul LA · MATER · FECIT

N'est-ce pas l'épitaphe de deux fils du *doctor librarius* (*Clarus* et *Tertullus*), auxquels *Tertulla* leur mère, avant de rejoindre son mari dans la tombe, a élevé ce monument? Cette inscription d'ailleurs ne le cède en rien, pour la beauté et la grandeur des caractères, à celle d'*Afranius Graphicus*. On remarque de plus dans les deux monuments l'emploi de lettres de trois dimensions différentes dans la même ligne.

L'inscription de M. La Plagne-Barris a été trouvée en 1847 dans un jardin situé sur la rive droite du Gers, c'est-à-dire du même côté que le Halai, mais à une certaine distance.

J'aurais beaucoup à dire pour tenir les lecteurs de cette Revue au courant des études que les savants font de nos inscriptions; mais cet article est déjà long, et je suis certain que j'ai à me faire pardonner de beaucoup trop encombrer de ma prose les pages de ce recueil.

ADRIEN LAVERGNE.

LES POÉSIES POPULAIRES DE LA GASCOGNE

PUBLIÉES PAR M. J.-F. BLADÉ.

Voué déjà depuis bien des années à l'étude de nos origines provinciales, M. Bladé a cherché comme une diversion à ses laborieuses enquêtes historiques, géographiques et juridiques, dans la chasse aux poésies et aux contes populaires. A la vérité, cette recherche est devenue elle-même, par ce temps d'archéologie, de philologie, de mythographie exigeantes et minutieuses, un travail des plus délicats et des plus méritoires. Il y a plaisir sans doute à cueillir ces productions agrestes de la muse indigène; mais il faut ensuite, pour les transcrire et les publier *secundum artem,* bien des précautions et des soucis dont les profanes sont loin de se douter. Servi par son double instinct d'artiste et d'historien, M. Bladé a toujours suivi, je pourrais dire qu'il a deviné du premier coup la vraie méthode. Authenticité parfaite des textes, choix des leçons les plus franches et les plus géniales, transcription scrupuleusement fidèle, indication des témoins, rien ne manquait aux nombreuses publications de littérature populaire que lui doivent déjà sa province et le monde savant, et les critiques les plus sévères lui ont rendu à cet égard pleine justice. Mais aujourd'hui, après avoir livré à diverses reprises quelques épis ou quelques gerbes, il sent le besoin de faire au public les honneurs de toute sa moison (1). Il y a la poésie,

(1) *Poésies populaires de la Gascogne*, par M. Jean-François BLADÉ. Tome I. Poésies religieuses et nuptiales. Paris, Maisonneuve, 1881. Petit in-8° écu de XXX—363 pages, titre rouge et noir, fleurons, airs notés, etc. 7 fr. 50.

Tome I. Romances, chansons d'amour, chansons de travail, chants spéciaux, etc. *Ibid.* 1882. XVIII-383 p. Même prix.

Tome III. Chansons de danse. *Mêmes l. et d.* XV-435 pages. Même prix.

Ces trois volumes forment les t. 5-7 du recueil intitulé : *Les littératures populaires de toutes les nations.* Dans ce recueil ont déjà paru, en outre : la *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, par M. Sébillot; les *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, par M. Luzel; les *Contes populaires de l'Egypte ancienne*, par M. Maspéro, etc. Parmi les volumes en préparation, on cite : J. Vinson, *Littérature orale du pays basque;* E. ROLLAND, *Rimes et jeux de l'enfance;* J.-F. BLADÉ, *Contes populaires de la Gascogne* (3 vol.), etc.

Les volumes sont uniformes : petit in-8° écu, imprimés avec grand soin sur papier vergé des Vosges à la cuve, fabriqué exprès; fleurons, lettres ornées, titres rouge et noir, tirage à petit nombre.

il y a les contes en prose. Voici d'abord la poésie, la poésie patoise du moins; ce sera bientôt le tour des récits merveilleux, qui tiendront autant de place et justifieront encore mieux, j'en réponds, l'intérêt des amateurs de littérature populaire.

Il était difficile de présenter cette première moitié de son trésor sous une forme plus élégante et plus sympathique à l'œil. C'est là, sans doute, le moindre mérite des trois volumes dernièrement publiés par M. Bladé; mais c'est un mérite très réel, et comme il frappe les sens avant tous les autres, je ne dois pas craindre de le signaler le premier. La séduction, commencée par l'élégance du format, par le ton vif et la souplesse du cartonnage en percaline rouge, s'achève par le charme des types elzéviriens et de ce papier vergé, solide et mat, tout différent de ces rivaux du satin et de la porcelaine qui commencent par éblouir et finissent par *aveugler*. Il est, je crois, impossible de rêver un agencement des divers corps de caractères, une composition et un tirage plus irréprochables; et pour ce qui est des types eux-mêmes, en dépit des amateurs qui s'obstinent à préférer les lettres massives de notre imprimerie usuelle, je ne sais rien de plus exquis que les majuscules des titres, le petit-romain des textes et le bas-de-casse des notes de ces jolis volumes; rien, excepté l'italique des préfaces, qui donne un ragoût de plus aux charmantes inspirations du poète qui a colligé toutes ces poésies.

Il a fait là œuvre de poète, en effet, tous nos lecteurs le savent : ils n'ont pas oublié les pages délicates que nous leur avons communiquées le 1er janvier, pour leurs étrennes. M. Bladé y caractérisait *la Muse classique* et *la Muse populaire*. Certes, tout ce qu'un esthéticien pourrait établir sur ce sujet vaste et complexe n'est pas entré, ne pouvait pas entrer dans une allégorie poétique et vivante. Il y a des points de contact entre ces deux Muses; il y a même, dans chaque littérature, un moment privilégié où les deux n'en font absolument qu'une. Mais aux époques de culture raffinée, de civilisation amollie, de foi diminuée et d'orgueil impuissant, la Muse qui se dit classique ou qui, même en prenant un tout autre nom, veut s'imposer comme l'expression du siècle, rebute quelquefois ses plus fervents adorateurs, qui vont demander à la Muse populaire, vieillie pourtant et presque muette, l'accent de l'âme et le charme incomparable du lien natal, du foyer domestique et de la foi des aïeux. Tel est l'ascendant qu'a subi dès sa jeunesse mon excellent ami; de très bonne heure, je le sais, il a recueilli en Gascogne et ailleurs les récits, les chansons, les proverbes des ouvriers compagnons et du

peuple des campagnes. Devenu un jour historien, par vocation et par choix, il a compris que ces humbles fleurs du vieux sol provincial avaient leur place et une belle place dans son œuvre. Il s'est engagé à nous donner, en dehors de nos annales historiques dont nous ne le tenons pas quitte, tout un *corpus* de notre littérature populaire. La première partie, la partie poétique, en est achevée, et l'auteur s'en détache avec des regrets faciles à comprendre. Il sait bien que toutes les inspirations et tous les refrains de notre Gascogne ne sont pas arrivés jusqu'à lui. Il compte sur des successeurs qui augmenteront ce trésor traditionnel. Il a raison, sauf quand il dit qu'un collectionneur plus heureux le fera oublier. La postérité n'est pas ingrate à ce point, et le recueil de M. Bladé comptera toujours. Mais écoutez ce qu'il dit à ce successeur plus heureux :

« Hâte-toi. Le temps presse. Il sera trop tard demain. Ecoute les enfants qui chantent :

Nous n'irons plus au bois, les lauriers sont coupés.

» Moi j'en arrive, pour n'y retourner jamais. Adieu, senteurs amères de l'aubépine d'avril, baume des vieux chênes rajeunis au souffle des vents printaniers. Encore une fois, adieu, grands champs de blé pleins de coquelicots et de bluets, iris jaunes, blancs nénuphars épanouis au bord des fontaines où chante, vierge et jaillissant, le flot de la poésie populaire. Mes fleurs sont liées à peine et déjà je dois songer aux traditions prosaïques de mon pays. Sur la fin de ce labeur, je reviendrai peut-être cueillir encore, au bord des chemins, quelques pâles scabieuses d'automne. Et puis, sans repos ni trève, je cheminerai parmi les mornes paysages de l'histoire provinciale, où la mort me brisera dans ma tâche inachevée. »

Ces accents mélancoliques vont bien à l'historien qui abandonne la partie la plus séduisante de son œuvre pour s'atteler aux plus rudes labeurs. Ils rendent surtout la tristesse du penseur, affligé de voir mourir ce qui a si longtemps vécu et de sceller pour ainsi dire la tombe du génie populaire. Tout progrès s'accomplit au prix de douloureux sacrifices. Mais quand l'instruction et l'éducation officielles auront achevé de tuer la mémoire et l'inspiration de la race, est-il bien sûr que le génie des temps nouveaux ait rien d'égal à mettre à la place des vieilles traditions et des vieilles croyances ? L'historien du passé, pour peu qu'il ait une âme, éprouve donc plus qu'un poétique regret en comparant ce qui s'en va, je ne dis pas à ce qui vient, mais à ce qui menace, à ce qui croit arriver.

Pourquoi essaierais-je de le dire? M. Bladé l'a dit à sa manière; je n'avais qu'à tourner le feuillet que je copiais tout à l'heure. J'y lis cette description d'un tableau tout moderne (de M. Fauré?) la *Pompe triomphale d'un Empereur romain.*

« Regardez. Les temples sont ouverts. L'encens fume devant les statues des Dieux décorées de fleurs et de feuillages. Le peuple bat les gradins et monte jusqu'au faîte des demeures patriciennes. A la porte Capène, magistrats et sénateurs ont rallié le cortège. Les trompettes résonnent. Voici les chariots chargés de butin, les images des provinces conquises et des nations vaincues. Voici les joueurs de flûte, les bœufs blancs aux cornes dorées, conduits par les victimaires portant les couteaux sacrés. Sous les crachats et les huées de la canaille, le roi trahi par la fortune chemine parmi ses proches et ses serviteurs enchaînés. — Gloire à César victorieux! — Et César, licteurs en avant, triomphe, campé sur son sceptre, dans son quadrige d'ivoire. Sur sa tête laurée, l'esclave insulteur balance la couronne d'or étrusque. *Respice post te. Hominem memento te.* Après le char se ruent les chefs et les soldats, brandissant leurs rameaux verts. *Io triumphe! Io triumphe!* Et les chansons militaires retentissent, sarcastiques ou louangeuses, avec les hymnes aux Dieux.

» Dans cette œuvre, faite de l'insolence des vainqueurs et de la misère des captifs, je sais où trouver ceux que j'aime. Allez, patriciens serviles, tribuns militaires et centurions rapaces, légionnaires avinés. Triomphe, ô César, dans ton officielle et stupide majesté. Salut, noble roi vaincu! Jusqu'au bout tu porteras, droite et fière, ta tête promise au licteur. Mais tes proches, tes amis des jours prospères, n'auront pas le même destin. Tourné vers le char triomphal, ils supplient et tendent les mains : « Pitié, divin César! la » vie! laisse-nous la vie! » Le clément Empereur fera grâce. Avec son légat, ces traîtres retourneront d'où ils viennent. Par eux sera consommée la ruine de la patrie. Salut aussi, vieux barde à la lyre étrange et barbare. Serviteur libre et fidèle, tu te souviens et tu regardes ton roi captif. Pourtant tu ne mourras pas. César te gardera prisonnier dans Rome. Tout le jour, tu vivras courbé sur ton labeur dur et servile. Mais le soir tu retrouveras ta lyre. Je te vois au bord du Tibre jaune, jetant au vent de la terre étrangère les vieux airs qu'on oublie là-bas. Parfois s'arrêtent quelque lettré, disciple d'Aulu-Gelle, quelque patricien désœuvré. « Vieil esclave, chante » encore. — Passe ton chemin, grammairien curieux. Passe, illustre

» sénateur. Je chante ce qui ne vit plus que dans mon âme. Je
» pleure mes Dieux brisés, mon roi vaincu, mon peuple aboli.
» Passez. Demain la mort me fera libre. Demain ma lyre sera
» muette. Alors, allez dire à votre César que le vieux barde emporte
» dans la tombe les chansons des ancêtres, et que le nom même
» de sa race est à jamais effacé de la mémoire des hommes. »

Je n'ai pas su résister à la tentation de copier cette page tout entière, parce que je suppose mes lecteurs aussi sensibles à la beauté de l'art qu'à la sincérité du sentiment. Dans chacune des trois préfaces de son recueil, M. Bladé a placé, parmi les renseignements techniques relatifs aux divers genres de compositions, de ces morceaux que d'aucuns ont nommé « de fantaisie », mais qui représentent un aspect du sujet tout aussi sérieux, plus sérieux même que ce qui tient aux rythmes et aux autres détails extérieurs de la poésie populaire : je veux dire l'esprit et la portée morale de cette littérature spontanée, qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Il est vrai que la question pouvait être traitée *ex professo,* avec les précisions du langage scientifique; mais c'était là une grosse affaire, dont les collecteurs de refrains font mieux de s'abstenir et qui touche d'ailleurs à des problèmes fort abstrus, à des questions fort délicates, et même à des idées politiques et sociales plus propres à passionner qu'à éclairer les lecteurs. La forme allégorique et poétique a l'avantage, sans rien préciser, de tout faire entendre et de donner à penser sans imposer aucune conclusion. Seulement, les délicats pourront éprouver une sorte de heurt en passant tout d'un coup d'une grave leçon de métrique ou de chorégraphie gasconne à une idylle ou à une élégie rêveuse et mélancolique. Je crois bien que c'est une impression de ce genre qui a poussé un juge des plus compétents (1) à déclarer *froides* les deux allégories que tous nos lecteurs ont tant goûtées dans notre numéro de janvier; elles étaient là détachées de leur cadre technique, elles n'ont eu que des admirateurs. Je ne crois pas qu'on les ait accusées avec M. Magen de n'avoir « jamais vécu; » elles vivaient et parlaient à tous les témoins de leur exquise beauté. Tout au plus accorderais-je qu'il y a là vers la fin, dans le rôle de la grand'mère, une complication, une surcharge d'allégorie qui sentent l'art et l'effort. Il n'y a rien à dire de pareil de la page citée plus haut, non plus que du beau morceau sur le jour des morts

(1) Ad. Magen, *Les poésies populaires de la Gascogne et M. J.-F. Bladé.* Agen, veuve Lamy, 1882. 12 pages gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Agenais*, tiré à 50 exemplaires.)

à Lectoure, dans la préface du second volume. Mais ce dernier est tout voisin de la désopilante description d'un charivari lectourois; de là peut-être encore cet embarras du lecteur, dont je parlais tout à l'heure. Ce qui me paraît au-dessus de toute discussion, c'est là beauté de ces pages très personnelles et la profondeur du sentiment qui les anime.

Lisez plutôt cet aveu passionné :

« ... Plus j'avance dans ma tâche de collecteur de nos traditions populaires, plus je me sens entraîner au charme puissant du souvenir, à l'impérieux attrait de la terre natale, où j'aurais voulu vivre et mourir. Bien souvent, seul parmi les hauts peupliers et les oseraies bleuâtres de la Garonne, je regarde, de la rive agenaise, vers les collines de la Gascogne. Les images du passé reviennent, gracieuses et fidèles. Je revois les vieux remparts, le haut clocher de Lectoure. Dans notre paisible maison, je retrouve mon père et ma mère, parmi nos loyaux serviteurs. Nos voisins m'appellent et me sourient, comme aux jours lointains où j'allais à l'école, à l'école buissonnière le long des ruisseaux qui chantent sous les halliers pleins de nids, au bord des sources claires, parmi les bois embaumés de la senteur des chênes, dans les vergers opulents, dont les maîtres laissent faire et sourient aux petits maraudeurs en songeant à leur jeune temps.

» Joies enfantines, amitiés premières, jeunes amours, fleurs sauvages et charmantes, reverdirez-vous pour moi ? reverdirez-vous un seul jour, au pays que je vais revoir ?... »

Mais c'est trop m'attarder aux préfaces, que j'aurais d'ailleurs à citer encore plus d'une fois, à propos de chacune des divisions du recueil de nos poésies populaires. Abordons tout de suite ces vieilles et naïves inspirations, en commençant, comme M. Bladé lui-même, par celles qui regardent Dieu et les saints.

Les *poésies religieuses* ne tiennent guère que la moitié du premier volume. Elles renferment des pages qui appartiennent par leur origine à la poésie littéraire, d'autres qui trahissent une provenance languedocienne et non gasconne. Dans celles qui ont le plus de saveur et d'originalité, le temps a fait des vides et des plaies impossibles à guérir. Certains passages énigmatiques trahissent l'impuissance des nouvelles générations, qui veulent bien garder le trésor des aïeux, mais qui en perdent chaque jour fatalement quelque débris. Malgré ces malheurs, je crois qu'il y a plus de poésie vraie et profonde dans ces fragments religieux que dans tout le reste du

recueil. Peu lyrique peut-être, — je le disais ces jours-ci, — le Gascon a plutôt le génie gnomique et narratif, et c'est dans ses traditions et ses accents religieux qu'il a mis le meilleur de son inspiration épique.

Les premières *Oresouns* données par M. Bladé sont purement superstitieuses. L'Eglise les a poursuivies dans les derniers siècles, et le P. Amilha, missionnaire de Pamiers, fort apprécié dans toute notre région, écrivait dans son *Examen de las superstitious* cette question :

As dit le Pater blanc et le Pater petit?

C'est précisément par le *Pater petit* et le *Pater blanc* que s'ouvre notre recueil; il y a même deux versions du premier; insignifiantes, absurdes en somme, j'en conviens, mais qui offrent pourtant un éclair de grande poésie. Neuf Maries (trois, le nombre sacramentel, s'est multiplié par lui-même) *baptisent* (c'est-à-dire, je suppose, lavent après sa mort) le Fils de Dieu, « monté sur l'escalier de Dieu — pleuré sur la terre des morts et des vivants. » Et quand on leur demande : *Nau Marios, que pourtatz-bous?* Elles répondent en termes archaïques ; « De l'huile, du chrême et le saint rosier. — Sous cet arbre les fleurettes — n'ont ni ombre — ni couleurs sombres. »

Le souvenir de la Passion est le thème le plus fécond de la poésie religieuse populaire, comme la croix est par excellence la dévotion et le signe des chrétiens. Malheureusement, les fragments poétiques sur ce grand sujet sont ici bien mutilés. Le plus complet a pour titre *la Trahison de Judas*. Le début est dramatique : « *Enta bene Noste Segne, — quant demandos, peu-rous Judas?* » — « *Trento dinès me bailleratz.* » Il serre ses deniers, le *banni du ciel,* et il convient avec les prêtres de son signal sacrilège. Après quoi, l'imagination populaire bouleverse l'histoire authentique, non sans y mêler des traits touchants. Trois fois Jésus a quitté sa mère pour aller prier au Jardin des Olives, trois fois sa mère a tremblé. « *Anatz-bous-en, mèro, — la mio mèro, — anatz-bous-en d'aci; — me cèrcon per me hè mouri.* » — « *Nani, moun car hilh, m'en anguerèi pas d'aci : — lou Judas que ba beni.* » Le traître vient, en effet; Jésus, se voyant trahi, crie : Pierre! Pierre! et Pierre coupe l'oreille à Judas (*sic*). Ce qu'il y a de plus net dans la suite de cette narration, évidemment diminuée par le temps et l'oubli, c'est la mort du perfide. Les assonances se multiplient, où l'on sent la vieille métrique populaire : *Lou Judas qui l'a benut — s'es penjat en un saubuc. — Lou saubuc*

s'es arroumput, — lou cos per terro es caijut. — Lous cans que l'an rougagnat, — las tripos l'i an minjat. — Lou Judas sio lou malasit, — aquet qu'a benut Jèsu-Crit.

Pour qui aurait beaucoup de livres et de loisir, il serait bon ici de rapprocher les traits de cette chronique des traits similaires de l'hagiographie apocryphe ou des traditions des divers pays. Je ne retrouve pas trace de la pendaison de Judas à un *sureau*, et cependant je crois avoir lu dans quelque recueil de croyances superstitieuses ce détail de botanique légendaire. La tradition commune appelle « arbre de Judas, » et par corruption *arbre de Judée*, une tout autre essence; est-ce parce que ce bel arbre couvre de fleurs rouges ses branches dépouillées de verdure, en signe de mort et de sang, qu'il a reçu cette désignation infamante? Je ne sais, et je ne puis à cette heure consulter le livre auquel me renvoie J. Albert Fabricius (Clusius, *Hist. stirp. rarior. Hisp.*, p. 42). Quant au poil roux de Judas, c'est depuis longtemps, dans toute l'Europe, un dicton souvent répété. Shakespeare y fait allusion (*As you li keit*, acte III, sc. IV), et le savant curé Thiers, dans son *Histoire des perruques* (ch. II), assure que les *rousseaux* furent des premiers, sous Louis XIII, à se parer de faux cheveux, pour cacher les leurs, « qui sont en horreur à tout le monde, parce que Judas, à ce qu'on prétend, étoit rousseau, et qu'ordinairement ceux qui le sont sentent le gousset. »

Les formules les plus frustes et, à notre sens, les plus insignifiantes de ce qu'on pourrait nommer la liturgie populaire, sont parfois de la plus complète authenticité. Telle est sans doute celle qui porte ici le numéro XXV, sauf que Marie-Madeleine y a été mise au lieu et place de la Sainte Vierge. Le dialogue qui s'établit entre Marie et saint Jean se retrouve, non-seulement dans la *Patenôtre blanche* récitée en français dans nos contrées et publiée par M. Bladé lui-même dans un de ses recueils précédents (1), mais encore dans une prière détachée, recueillie en Amiénois par un des correspondants de la *Mélusine*. J'oppose sur deux colonnes la version de Lectoure et celle de Warloy-Baillon :

Sent Joan, anètz pas bist moun hilh ?	N'avez-vous point vu mon fils Jésus ?
— Si fèt, Nostro-Damo,	— Si fait, Dame, je l'ai vu,
L'èi bist sur l'aubre de la croutz,	Attaché à l'arbre de la croix,
Dambe sas mas clauerados.	Sa tête couronnée d'épines,
Soun cap a uo courouno	Ses yeux au ciel ..
De sèt espinos blancos.	

(1) *Poésies populaires en langue française, recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais.* Paris, Champion, 1879, gr. in-8°.

Qui la dira maitin e soer Jamès nou beira hoèc d'inher.	Celui qui la dira Cette raison (*sic*, oraison)-là,... Jamais le Paradis ne perdra.

L'identité n'est pas contestable malgré l'addition, dans le texte gascon, de la circonstance mystique des *sept* épines. Au reste, il n'est pas douteux que ces formules pieuses ou superstitieuses passaient d'une province à l'autre, et il est évident que la version lectouroise n'est pas entièrement pure : le mot *espinos*, quoique peut-être usité aujourd'hui, n'est pas vrai gascon, puisqu'il viole la loi de la chute de l'*n* médiane, et *soer* de l'avant-dernier vers est pur français. — L'origine étrangère de bien d'autres pièces se trahit ainsi par divers détails lexiques, surtout à la rime. Ainsi, la prière cotée VI et dont le caractère littéraire, quoique naïf, n'est pas contestable, nous est venue sans doute du Toulousain : on y voit au premier sizain (p. 8) *amo* rimant avec *alarmos :* corrigez *armo, alarmo (armo* veut dire âme en *moundi).*

Un thème non moins fécond que la passion de Jésus-Christ pour la poésie religieuse populaire, c'est la terreur des châtiments préparés au péché par la divine justice. La Vierge implore miséricorde, mais le sang divin outragé crie vengeance. Saint Pierre annonce qu'il a vu *las portos dou Paradis barrados — e las de l'inher alandados* (XXVII, p. 88). Sur ce terrible sujet, quelquefois la poésie du peuple a des accents d'une admirable morale pratique. Voyez toute la pièce intitulée le *Salve* à cause du premier mot, qui n'en indique pas du tout l'objet réel (XXIX). Saint Michel, le peseur des âmes, adresse un rude questionnaire à celle qu'il vient prendre au sortir du corps : « Qu'as-tu fait, misérable? as-tu fait l'aumône? as-tu visité les malades?... — Non, mon père, je n'y ai pas pensé. Mais si je revenais au pays où je suis né, je ferais l'aumône aux pauvres... — Tu n'y reviendras pas (1). Voici deux chaudières : *I a uo caudèro d'ôli — e l'auto qu'es de ploumb : — la caro la prumèro, — tu touqueras au houn.* »

D'autres fois, la superstition se mêle trop aux austères croyances du christianisme sur les fins dernières. Le mythe de la *planchette* sur laquelle les âmes opèrent leur périlleux passage revient plus d'une fois. En voici la plus poétique version. Le dialogue est entre le fidèle et une hirondelle mystérieuse : « *Agrunleto — poulideto,—*

(1) Toute cette partie du dialogue se retrouve dans un chant de quête de l'Yonne. *Bonsoir, saint Michel ange... — Pauvre homme idolâtre, — qu'as-tu fait dans ta vie?* etc. *Mélusine*, p. 315.

d'oun bengues? » « *Dou Paradis.* » — « *Qu'as bist?* » — « *Èi bist uo palanqueto — que n'es pas larjo mes estreto, — coumo un peu de ma testeto.—Lous urous i passeran,—lous damnatz i toumberan...* » Cette mythologie chrétienne a souvent des traits aussi frappants. Dans une des plus curieuses oraisons dictées par Isidore Escarnot (de Bivès, canton de Saint-Clar), on voit la Vierge, *la maieto dou Boun Diu,* traverser la mer pour aller au secours des pauvres âmes qui sont au redoutable passage. Elle entend leurs gémissements, et revient prier son Fils de les délivrer. « Non, ma mère. Il n'y en a aucune qui *m'ait reconnu* mes plaies et mon sang. » La Vierge Mère insiste, et l'action se poursuit sans dénouement précis; mais comme la crainte des justes vengeances de Dieu et la piété envers Marie animent encore puissamment ces vagues débris des prières de nos aïeux !

Il faut convenir aussi que trop souvent la superstition populaire prend des libertés étranges ou peut-être accepte de vieilles fables païennes. Je ne fais qu'indiquer la *Barbe-Dieu*, répétition de la planchette mystérieuse, mais avec des mots qui détonnent, à commencer par ce titre singulier et qui pourtant semble authentique. La *Barbe à Dieu* se retrouve, identique au fond, dans une formule française publiée par le curé Thiers dans son *Traité des superstitions* (1741, t. I, p. 99), et qui se termine aussi par ces déplorables assurances : « Ceux qui la barbe à Dieu *sairont* par-dessus la planche passeront; et ceux qui ne la sairont, au bout de la planche *s'assiseront,* crieront, brairont : mon Dieu, hélas! » etc. Un rédacteur de la *Mélusine* a conjecturé que la *barbe à Dieu* était une corruption de la *part à Dieu,* demandée par les mendiants après la récitation de l'oraison précédente. Je n'ose ni contredire ni acquiescer (1).

Une touchante prière, tout à fait isolée, et qui porte son cachet authentique de vieillesse dans son dernier mot, est celle des matelots en partance, dictée par Marianne Bense, du Passage d'Agen. Ils prient Dieu de leur donner un vent favorable et de les préserver *de la dent de la baleine — et du chant de la sirène.* M. Bladé rappelle, à ce propos, la persistance pendant tout le moyen âge de la croyance aux sirènes, et il nous promet un conte, recueilli à Lectoure, sur *las serenos.*

Je laisse là nombre d'oraisons (il y en a plus de trente, en ne

(1) Dans la formule de Thiers rééditée par la *Mélusine*, p. 308, on lit : [*trembler*] *comme la Loisonni;* et le rédacteur met en note sur ce dernier mot un point d'interrogation. Je corrigerais *l'oiseau au nid.*

comptant que pour une le groupe des *oraisons d'église* et pour une autre celui des *oraisons diverses* pour les actions de la journée); je ne dis rien en particulier de celles où les fidèles se recommandent aux quatre évangélistes et à d'autres saints au moment du coucher: tous mes lecteurs doivent quelque peu les connaître, et j'ai encore à parler des noëls et des légendes.

Ici, les spécimens sont un peu moins nombreux. Parmi les dix noëls, le premier et le dernier dictés par Marie Lagarde, et deux au moins (III, VII) de ceux qu'a fournis M. Batiste, curé de Monferran-Savès, sont originairement des compositions littéraires du XVIIe ou du XVIIIe siècle, qui rendent assez bien l'esprit et le ton du petit peuple, mais avec un peu plus d'art, au moins dans le rythme. Dans ceux qui ont un caractère vraiment populaire, il y en a qui sont purement édifiants, comme le IVe, *Jousèp e mès Mario.* Dans le VIe s'est glissée une idée superstitieuse assez singulière pour des chrétiens qui devaient bien connaître un peu le mystère de l'Annonciation. *Mario ne porto — ramelet de flous — per l'aureillo dreto — l'entron las audous.* Et au couplet suivant : *Nau meris ne porto — sens senti doulous.* Je croirais volontiers qu'une partie de cette naïve chronique s'est perdue par longueur de temps, et que, dans le texte primitif, c'était l'ange Gabriel qui portait le *ramelet de flous :* l'iconographie consacrait ce trait; et quant à la mention de l'oreille, elle répondait bien ou mal à ce vers des proses liturgiques : *Quæ per aurem concepisti.* Au reste, l'origine languedocienne de ce morceau est évidente dès le premier couplet où *baloun* rime avec *toutjour* : lisez *toutjoun* à la toulousaine. — Enfin, le noël purement joyeux et familier est représenté par deux compositions : l'une tout à fait burlesque, *A la bengudo de Nadau,* n'a que deux quatrains; l'autre présente, en deux versions assez longues (VIII, IX), le type de ces processions pittoresques et quelque peu satiriques de pèlerins qui se rendent au divin berceau, type exploité en Provence par Saboly et en pays *franciman* par la plupart des Noëls de Troyes. J'ai publié moi-même, voilà bientôt vingt-cinq ans, la première et la plus complète version de ce noël, au refrain charmant : *Chut! chut! chut! chut! — l'anfan dort, pas tant de brut!* M. Bladé a suivi ma leçon, en maintenant, dit-il, l'orthographe; le fait est qu'il l'a corrigée fortement; il aurait dû la redresser tout à fait, puisque aujourd'hui le système orthographique des félibres est accepté de lui comme

(1) *Revue d'Aquitaine,* t. II, p. 390.

de moi. On lui reprochera aussi, je le crois, de n'avoir pas reproduit la musique de ce joli noël, qu'il ne suffit pas de lire. « Transportez-vous, disais-je en 1858, devant la cheminée de nos paysans du XVIe siècle, un soir de Noël. La famille, rangée en cercle autour du feu après la collation de la vigile, attend la messe de minuit. L'*oulo* (olla) chante à petit bruit, recelant la *daube* traditionnelle pour le réveillon. La bûche de noël enflamme l'âtre immense. La mère dévide son rosaire en berçant le dernier-né. Les enfants plus grands sentent leurs yeux s'appesantir et les jeunes filles laissent tomber leur fuseau, quand l'aïeul entonne, de son plus doux filet de voix, le joyeux couplet : *Aneit qu'es nechut Nadau!* — Chantez vous-même cet air si doux, si léger, si naturel; remarquez surtout la cadence tombante et ralentie du *chut! chut!* qui vient couper régulièrement la mélodie rapide et sautillante du couplet (1)... » J'aurais voulu, je l'avoue, que le livre de M. Bladé mît tous ses lecteurs en mesure de suivre mon conseil.

Parmi les légendes en petit nombre qui figurent dans le *Chansonnier* religieux de la Gascogne, une seule a un caractère tout à fait hiératique et l'éditeur a fort bien fait de la joindre aux oraisons. C'est la *Vie de sainte Marguerite* (p. 102 et s.), publiée ici en trois leçons, toutes peut-être incomplètes, toutes offrant certains traits différents et d'autres similaires. La première, dictée par Isidore Escarnot, est très étendue, et je la croirais entière, si elle renfermait la légende du dragon inséparable du souvenir de la sainte. Malgré tout, elle me paraît une des pièces les plus curieuses et les plus importantes du recueil. La deuxième, dictée par Cadette Saint-Avit, du Castéra-Lectourois, est sans doute une simplification de la précédente; elle n'a pas gardé la formule rimée qui revenait à plusieurs reprises : *Margarideto, — brabo — hilleto, — crestiano, — siriano, hillo d'un Juziu, que n'a jamès boulut crese en nat Diu.* La troisième vie, dictée par Marie Lagarde, est une composition distincte : le rythme, octosyllabique à rimes plates, en est d'une régularité remarquable, tandis que les pièces précédentes ne sont que des sortes de proses *notkériennes,* avec des coupes très inégales et des assonances très diversement distribuées. Il ne faut pas s'étonner de cette abondance de fragments sur sainte Marguerite, qui a été, dit M. Léon Gautier, « une des saintes les plus populaires au moyen âge, une de celles qui occupent une place spéciale dans les livres d'heures (1). » La confiance qu'avaient en son intercession les fem-

(1) *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor* (Paris, 1859, 2 v.), t. II, p. 87.

mes enceintes a dû contribuer plus que tout le reste à fixer le souvenir des longues tirades consacrées à son martyre. Au reste, les proses latines en son honneur sont innombrables (1), ainsi que ses vies rimées en français, dont une faisait partie de la *Bibliothèque bleue* des imprimeurs de Troyes (2); M. le docteur Noulet en a publié de nos jours une en vers provençaux, d'après un manuscrit du XIVe siècle (3).

Les autres légendes recueillies par M. Bladé sont rattachées par lui, non sans raison, à la classe des complaintes. Il y en a une sur sainte Madeleine, en deux versions, dont la plus entière (p. 338) a été fournie par M. Faugère-Dubourg, le zélé bibliothécaire-poète de Nérac. C'est évidemment l'œuvre de quelque compagnon, visiteur de la Sainte-Baume, qui oublie presque toute l'histoire évangélique de la pécheresse pour célébrer, avec des détails mythologiques, sa pénitence au désert. Deux autres légendes appartiennent simplement à l'imagination populaire, mais il est plus que probable qu'elles n'ont pas leur origine en Gascogne. La plus étendue (p. 177) concerne une apparition de la Sainte Vierge à une jeune bergère muette; on la retrouve en Provence, et il me semble que le texte gascon laisse entrevoir un modèle français :

Qui veut ouir complainte, grands et petits,
D'une aimable fillette de Jésus-Christ?
En gardant ses ouailles le long de l'eau,
Elle vit une dame dans son troupeau.
« Bonjour, bonjour, bergère, belle Isabeau,
Il faut que tu me donnes un bel agneau, » etc.

Je me contente d'ajouter que la pieuse bergère recouvra la parole pour demander à ses parents la permission de faire ce cadeau à Notre-Dame et qu'elle mourut trois jours après. — L'autre légende est intitulée *La Fille du juif* (p. 187); elle doit être fort incomplète, car on ne voit pas du tout comment la jeune infidèle est attirée au service de Jésus-Christ. Je suis persuadé que c'est ici la vieille histoire de la *Fille du Sultan,* dont Longfellow a tiré un si beau parti dans les premières pages de sa *Légende dorée :* « Un jour, de grand matin, la fille du sultan se promenait dans le jardin de son père,

(1) Voyez Fr. J. Mone, *Hymni lat. medii ævi* (Fribourg, 1855, 3 v.), t. III, p. 403-413, neuf hymnes ou proses.

(2) On peut la lire dans M. de Douhet, *Dictionn. des légendes* (Paris, Migne, 1855), art. *Marguerite (sainte)*, col. 842.

(3) *Mém. de l'Ac. des sc. de Toulouse*, 1875, p. 348-372.

cueillant les brillantes fleurs, toutes pleines de rosée... Et elle se demandait qui était le maître des fleurs et qui les faisait croître hors de la terre froide et sombre. En mon cœur, disait-elle, je l'aime, et, pour lui, quel qu'il soit, je quitterais volontiers le palais de mon père et j'irais travailler dans son jardin (1)... » Voilà, avec l'apparition du Christ, ce qui manquerait à la légende gasconne.

Pour épuiser les poésies religieuses, je devrais encore parler de trois ou quatre cantiques; mais un seul est vraiment curieux; c'est l'*Aéon*, ou prose de saint Jean-Baptiste, chantée de temps immémorial à Larroumieu, au moment d'allumer le jeu de joie. Je n'en dirai pas autre chose ici, parce que mes lecteurs peuvent se reporter au tome IV (p. 68) du présent recueil, où M. Aloys Kunc publia et commenta cette curieuse pièce. Il est évident, du reste, qu'il y a lieu de rechercher encore, soit les origines de cet usage municipal et de ce chant quasi-liturgique, soit l'arrêt du Parlement de Bordeaux de 1513 qui maintint les gens de Larroumieu en possession de leur cérémonie traditionnelle.

Rien ne prête plus aux recherches, aux rapprochements et aux inductions que la poésie populaire. Je viens d'en fournir la preuve; car j'ai rempli toute la place dont je pouvais disposer dans cette livraison, et je n'ai parlé que de la moitié du premier volume de M. Bladé, tandis que je m'étais proposé de faire connaître ses trois volumes. J'espère, du moins, les avoir déjà fait aimer et désirer par tous les amis de la littérature populaire et du pays de Gascogne. En parcourant, la prochaine fois, la partie profane du recueil, j'insisterai sur ses rares mérites, sans dissimuler les quelques taches que peut y relever un minutieux et sévère examen et qui n'enlèvent à peu près rien de son prix à ce gracieux monument de l'esprit gascon.

LÉONCE COUTURE.

(1) *La légende dorée*, trad. Blier et Mac-Donnell (Paris, 1864), p. 21.

DOCUMENTS INÉDITS.

Lettres d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe.

APPENDICE II.

La lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX (1).

Si d'Aubigné fut le premier qui rapporta la fameuse réponse d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, à Charles IX (2), l'abbé de Caveirac fut le premier qui s'inscrivit en faux « contre un acte dont aucun contemporain n'a parlé, qui a échappé aux recherches de M. de Thou, ou que cet historien n'a pas osé adopter malgré sa bonne volonté pour les Huguenots et ses mauvaises intentions contre Charles IX (3). » La protestation de Caveirac resta sans écho, et dans presque tous les livres, le vicomte d'Orthe continua à répéter, avec ou sans variantes (4), l'héroïque phrase que résume si bien ce vers des *Tragiques :*

Tu as (dis-tu) soldats, et non bourreaux, Bayonne (5).

Tout au plus l'harmonieux concert fut-il troublé, de temps en temps, par quelques voix discordantes, peu écoutées du reste, telles

(1) *Revue des Questions historiques*, première année (1867), t. II, p. 292-296. J'ai corrigé quelques fautes d'impression dans les dates et dans quelques mots du texte de la lettre à Charles IX.

(2) *Histoire universelle*. Maillé, 1616, in-f°, t. II, p. 28.

(3) *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, avec une dissertation historique sur la Saint-Barthélemy*. Paris, 1758, in-8°.

(4) La *Nouvelle Biographie générale*, en un article de dix lignes sur d'Aspremont, donne cette variante : « J'ai trouvé parmi les habitants et les gens de guerre des hommes dévoués à Votre Majesté, mais pas un assassin. » Anquetil, un de ceux qui ont le plus contribué à propager la célèbre antithèse, ajoute au texte de d'Aubigné cette petite phrase : « Nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

(5) Livre V, *Les fers*. Edit. de M. Lud. Lalanne, p. 245. On sait que la première édition des *Tragiques* est de 1616.

que celles de M. Aubert de Vitry (1) et de M. Eugenio Alberi (2). Mieux examiné, le récit de d'Aubigné parut enfin suspect à plusieurs bons esprits, et M. Huillard-Bréholles put dire, dans un rapport présenté au Comité des travaux historiques sur une communication relative à certains documents des archives de Bayonne : « J'appellerai votre attention sur une lettre de Charles IX, du mois de mai 1570, à Vincennes, confirmée par une autre de Catherine de Médicis, portant injonction au vicomte d'Orthe de se conduire avec plus de modération, et la promesse de faire droit aux plaintes des habitants contre ce gouverneur. En y joignant deux notifications de Henri III, du 8 novembre 1581, à Ollainville, et du 29 janvier 1582, à Paris, où il est question d'une réponse de ce même gouverneur contre l'autorité légale (3), on pourrait sans doute se faire une idée plus exacte du caractère d'un personnage qui n'est guère connu que par la lettre de d'Aubigné, reproduite avec empressement par Voltaire, mais rejetée à juste titre par la critique moderne (4). »

Peu de temps après, M. Garay de Monglave, mieux inspiré que le jour où il voulut nous donner, comme poème antique, le chant d'Altabiscar (5), s'éleva dans le *Courrier de Bayonne* (6) contre la proposition faite par un abonné de ce journal, d'ouvrir une « souscription pour ériger au vicomte d'Orthe, sur la place d'armes de Bayonne, un monument commémoratif, sur le piédestal duquel on graverait la réponse du gouverneur de 1572 (7). » M. Garay de Mon-

(1) *Eloge de Sully.*

(2) *Vita di Caterina de'Medici, saggio storico.* M. César Cantu n'a pas tenu compte des observations de son compatriote (*Histoire universelle*, traduction française, t. XV, 1855, p. 221). Le même historien rapporte (*ibid.*) la prétendue réponse du gouverneur de l'Auvergne. M. Imberdis (*Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, 2e édition, 1846) a nié l'existence de la lettre de Saint-Herem, lettre déjà repoussée par Dulaure en 1802.

(3) A l'époque où feu M. Huillard-Bréholles écrivait ceci, et même à l'époque où je reproduisais ses observations, on ignorait la date de la mort d'Adrien d'Aspremont. Maintenant que nous connaissons la date officielle de son décès (20 mars 1578), nous voyons que les lettres de 1581 et 1582 s'appliquent au fils d'Adrien, lequel, d'après les reproches contenus en ces lettres, aurait hérité du mauvais caractère de son père, en même temps que de sa charge de gouverneur de Bayonne.

(4) *Bulletin des Comités historiques*, 1850, p. 167.

(5) Voir la remarquable et décisive *Dissertation sur les chants héroïques des Basques*, par M. J.-F. Bladé (1866).

(6) Numéro du 5 septembre 1853.

(7) M. Garay de Monglave avait déjà, en 1842, adressé une lettre à M. Villemain, dans laquelle il démolissait la réputation de tolérance du vicomte d'Orthe, et lui contestait la paternité de la réponse à Charles IX. Le même écrivain est revenu sur

glave rencontra un vaillant adversaire en M. Brussaut. La querelle fut vive (1), mais elle ne fit surgir aucun argument sérieux en faveur de l'authenticité de la lettre. Aussi, M. Garay de Monglave n'eut-il pas de peine à battre le défenseur de la tradition (2). La plupart de nos historiens, dès lors, ont adopté l'opinion ainsi résumée par M. Victor Duruy (3) : « La lettre paraît, à raison du caractère et des actes du personnage, peu probable (4). »

J'ai eu le bonheur de trouver, à la Bibliothèque impériale (5), un document officiel original qui tranche la question. Voici la dépêche réelle écrite de Bayonne par le vicomte d'Orthe, le 31 août 1572, à Charles IX, au sujet de la Saint-Barthélemy, dépêche qui exclut forcément de l'histoire celle que d'Aubigné avait trop bien réussi à y introduire :

Sire, ses jours passés je vous ay donné advertissement de ce que j'ay peu aprandre du cousté de ceste frontiere et continuant d'en scavoir des nouvelles j'ay trouvé qu'il se achemine quelques compaignies de chevaulx et d'infanterie ez villes de Sainct Sebastien, Larreuterie et Fontarrebie, et le long de la frontiere d'Espaigne et Navarre. Là dessus Messieurs de ceste ville m'ont remonstré pareilz advertissemens pour y pourvoir, et avons prins resolution de vous en advertir affin, Sire, qu'il vous plaise y pourvoir. Ce pendant je leur ay dict ce que nous avions affaire attendant qu'en feussies adverty, les aiant trouvez si affectionnez au bien de vostre service qu'ils m'ont offert tout devoir pour prandre garde à vostre ville, en quoy il sera pourveu de façon que Vostre

ce sujet dans les articles *Bayonne* et *Orthe* du *Dictionnaire de la Conversation*, mais le premier de ces articles est négatif, tandis que le second est presque affirmatif. On se demande si M. Garay de Monglave n'a rédigé ces deux articles d'une manière si différente que pour éviter la monotonie.

(1) Il faut lire dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (t. I, p. 208 et p. 488) les articles intitulés : *La Saint-Barthélemy à Bayonne; Recherches historiques sur la réponse du vicomte d'Orthe à Charles IX*, et *Bayonne et le vicomte d'Orthe*, et la réplique, au t. II, p. 13.

(2) M. Brussaut a été soutenu, dans le tome IX du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, par M. J.-F. Samazeuilh, en un mémoire sur *Adiram* (sic) *d'Aspremont, vicomte d'Orthe et gouverneur de Bayonne*.

(3) *Histoire de France*, t. II, p. 113.

(4) M. Georges Gandy a rappelé (*Revue des Questions historiques*, t. I, p. 336) que MM. Henri Martin, Lavallée, Dargaud, n'admettent point l'authenticité de la lettre. Quant à M. Michelet (*Histoire de France*, t. IX), il ne parle pas du vicomte d'Orthe, mais il dit : « Les protestants prétendent que les provinces reçurent des ordres écrits du massacre. C'est méconnaître étrangement la prudence de la reine-mère. » Parmi les érudits qui, de nos jours, ont été dupes du récit de d'Aubigné, je citerai M. Berger de Xivrey (*Recueil des lettres missives du roi Henri IV*, t. I, p. 102), les auteurs de la *France protestante* (t. I, p. 38), MM. H. Bordier et Ed. Charton (*Histoire de France*, 1861, t. II, p. 77).

(5) Fonds français, vol. 15555, f° 60.

Magesté en demeurera satisfaicte à l'aide de Dieu. Bien vous supplie très humblement vous souvenir de ce que je vous ay escript et du piteulx estat en quoy ceste vostre ville est, et de combien elle vous importe. Despuis les dictz advertissemans j'ay entandu ce qu'est arrivé à Paris les XXII° et XXIII° du present mois d'aoust, et puis que se sont querelles particulières. J'espoire vous randre si bon et fidel compte de ceulx que m'avez baillé en charge que de les fere vivre en tel poinct qu'il ne se attamptera chose quelconque à vostre descomte.

Sire, je supplieray le Createur vous donner en sancté tres bonne et tres longue vie.

De vostre ville de Baionne, ce dernier aoust 1572.

Vostre tres humble et tres affectionné subject et serviteur,

A. DASPREMONT.

Au demeurant, Sire, craignant que ceste mutation engendrast quelque chose de maulvais, et que ceulx qui le pourroient prandre de ceste façon se prevaleussent des deniers qui se levent de ceulx de la religion pretendue refformée, et que les commissaires receveurs et aultres commis à la dicte levée sont de la dicte religion pretandue, j'ay commandé à ceulx de ceste ville de n'en vuider leurs mains ou bien les mectre en main si seure et solvable qu'il puisse estre mis la ou il vous plaira ordonner, et, s'il vous plaict, m'en commander vostre volonté.

Devant cette lettre, rien ne reste obscur, inexpliqué. Le vicomte d'Orthe, conformément à ses promesses, empêcha que le moindre désordre éclatât à Bayonne. Aidé sans doute par le maire de cette ville, le sieur de Niert, au sujet duquel M. Ed. Fournier a cité, le premier, un important passage des *Historiettes* de Tallemant des Réaux (1), le gouverneur *fit vivre en tel point* catholiques et huguenots, que pas une goutte de sang ne fut alors répandue. D'Aubigné, apprenant au loin que le crime de la Saint-Barthélemy n'avait pas eu de contre-coup à Bayonne, et que c'était surtout à l'énergique intervention du vicomte d'Orthe qu'était dû le salut des protestants, joyeux de payer à la fois la dette de reconnaissance de ses coreligionnaires et d'orner son *Histoire universelle* d'une page à effet (2), rédigea la réponse si fière et si généreuse que, trompé par les apparences, il supposait avoir pu être écrite par le gouverneur. L'hommage rendu au vicomte d'Orthe, à la suite du combat de Sabres (3),

(1) *L'Esprit dans l'histoire*, 2e édition, p. 184. Conférez 3e édition, p. 210-216.

(2) Un érudit qui connaît parfaitement d'Aubigné, M. Ludovic Lalanne, l'avait soupçonné, dans ses *Curiosités biographiques* (p. 372), d'être l'auteur de cette lettre, où il retrouvait « l'énergie et la vigueur de style de ce grand écrivain. »

(3) Chef-lieu de canton du département des Landes, 35 kil. de Mont-de-Marsan.

par d'Aubigné militaire (1), ne doit pas plus nous étonner que l'hommage qui lui est rendu par d'Aubigné historien : dans l'un et dans l'autre cas, d'Aubigné glorifiait celui qui avait empêché que la *mutation* du 24 août « engendrât quelque chose de mauvais en son gouvernement. » L'histoire perd à tout cela un mot qui sonnait bien, mais que regretteront seulement ceux qui croient que la plus petite parcelle de vérité n'est pas infiniment plus précieuse que la plus brillante erreur.

APPENDICE III.

Quelques renseignements nouveaux sur Adrien d'Aspremont.

Je reçois communication, au dernier moment, d'un important travail manuscrit de M. A. Communay. Ce savant généalogiste veut bien m'autoriser à extraire de son étude sur les vicomtes d'Orthe de précieux renseignements qui complètent certains passages de mon *Avertissement*. En remerciant cordialement ici M. Communay de sa générosité, je suis heureux de lui dire : Soyez le bienvenu parmi les travailleurs du sud-ouest!

Le vicomte d'Orthe [Pierre d'Aspremont], qui avait fait son testament dès le 8 janvier 1519 (2), vivait encore en 1533 et 1536, car, durant cet espace de temps, il figure sur les comptes des trésoriers de la couronne (3), comme l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, sur la charge de messire Jean de Crequy, chevalier des ordres, capitaine de l'hôtel. D'abord fiancé à Hélène de Gramont, qui prit ensuite alliance avec Jean, seigneur d'Andouins, Pierre d'Aspremont épousa par contrat du 8 janvier 1508 (4), avec dispenses de la cour de Rome, haute et puissante demoiselle Quiterie de Gramont, sa cousine, fille de très puissant seigneur Roger de Gramont, prince souverain de Bidache, et d'Eléonore de Béarn, dame de Gramont. Quiterie de Gramont était sœur de François, qui fut tué à Ravenne

(1) *Histoire universelle*, tome II, p. 290 et suivantes.
(2) Bibliothèque nationale. Cabinet des titres. Maintenue de M. Pellot.
(3) *Ibid.* et collection Clairambault, vol. 835.
(4) Maintenue de M. Pellot.

en 1512; de Louis, vicomte de Castellon Lomagne; de Charles, tour à tour évêque d'Aire et de Couserans, mort archevêque de Bordeaux en 1545, et de Gabriel de Gramont, également archevêque de Bordeaux, créé cardinal en 1531. Le vicomte d'Orthe eut de ce mariage :

1° Adrien d'Aspremont, qui suit;

2° Roger d'Aspremont, protonotaire apostolique du Saint-Siège (1);

3° Jean d'Aspremont, qui figure parmi les archers de la compagnie du roi de Navarre dans la revue qui fut passée le 15 novembre 1558 par René de La Place, chevalier (2);

4° Madeleine d'Aspremont, mariée le 15 janvier 1532 à messire Gaillard d'Aure, chevalier, vicomte de Larboust, sénéchal de Nébouzan;

5° Jeanne d'Aspremont, qui épousa en 1535 Jean d'Oro, écuyer, seigneur dudit lieu.

XIII. Haut et puissant seigneur messire Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fut successivement échanson de Messeigneurs les Dauphins du Viennois, duc d'Orléans et d'Angoulême, fils de François Ier (1534-1536) (3), pannetier de ce prince (1536-1545) (4), écuyer et gentilhomme de la chambre du roi Henri II (5). Nommé au gouvernement de Bayonne par commission royale du 3 janvier 1552 (6), Henry de Navarre lui fit part de sa nomination dans une lettre où il le qualifie de cousin, à cause d'Agnette de Béarn, aïeule dudit Adrien (7). Le 4 août 1558 (8), le roi, *jugeant nécessaire d'établir un personnage de la qualité requise dans la charge de son lieutenant à Bayonne et ès pays de Labourd, Gosse, Seignanx, Marempuy, Boucaut, Capbreton, Sordes, Hastingues et vicomté d'Orthe, S. M. constitue*

(1) M. Communay ajoute, d'après un document du cabinet des titres, que le 15 décembre 1544, Roger d'Aspremont fut chargé de porter à Rome et de remettre entre les mains de l'ambassadeur de France, qui était alors le cardinal d'Armagnac, les lettres qui accréditaient ce dernier auprès du Saint-Père.

(2) Bibliothèque nationale. Fonds français, vol. 21524. Dans les mêmes rangs servaient Charles de Luppé, Joseph de Noaillan, Bernard de Casenave, Pierre de Laborde, Pierre de Las, Jehan de Laur, etc.

(3) Collection Clairambault, vol. 385.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.* vol. 386.

(6) Cabinet des Titres. Maintenue de M. Pellot.

(7) Louis d'Aspremont, vicomte d'Orthe, grand-père d'Adrien, avait épousé, le 25 janvier 1452, haute et puissante dame Agnette de Béarn, fille de très haut et très puissant seigneur Jean de Béarn [fils naturel de Jean, comte de Foix] et de haute et puissante dame Angeline de Miossens.

(8) Document du cabinet des titres.

dans ladicte charge le vicomte d'Orthe, gentilhomme ordinaire de sa chambre et gouverneur de la ville de Bayonne. Il fut successivement maintenu en ces fonctions par le roi François II et Charles IX en 1563 et 1571 (1)... Ainsi qu'on le voit dans une enquête réclamée par son fils Jean d'Aspremont (2), le vicomte d'Orthe eut son château de Peyrehorade pillé et saccagé à deux reprises différentes [1569 et 1570] par les troupes de Montgommery et de Montamat. Tous ses titres de famille disparurent dans l'incendie allumé par les protestants. Exilé dans sa maison de Peyrehorade, le vicomte d'Orthe y mourut en 1578. Le 4 avril de cette même année (3), ouverture fut faite du testament par lequel il avait constitué son fils Jean pour héritier universel. D'après un mémoire de famille (4), le vicomte d'Orthe aurait épousé demoiselle Madeleine de Saint-Martin.

Voici enfin, au sujet d'Adrien d'Aspremont, une notice empruntée aux archives de l'ordre de Saint-Michel (5), et qui renferme quelques renseignements nouveaux :

Nomination du 12 octobre 1562 (1563).

Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et gouverneur de Bayonne, était déjà pourvu en 1552 d'une charge d'écuyer ordinaire de l'écurie du roi Henry II, qui lui accorda au mois de juin 1554 (étant alors gouverneur de Bayonne) une gratification de 4,600 fr. en récompense de ses services et en dédommagement du droit de rançon qu'il était dans le cas d'exiger de Marquart Rossemberger, allemand, son prisonnier de guerre, que ce monarque lui avait ordonné de mettre en pleine délivrance. Et le Roy lui fit encore adjuger sur les fonds de son épargne au mois d'août 1558 une somme de 1,200 fr., soit toujours à raison de ses services dans les guerres que pour le voyage qu'il avait fait de Bayonne à Reims où il était venu trouver S. M. pour affaire relative à son service; il avait été admis sous ce même règne au nombre des gentilshommes de sa chambre, et on le trouve encore compris en cette qualité dans les états de la maison de Charles IX

(1) Document du cabinet des titres.
(2) *Ibid.*
(3) Maintenue de M. Pellot. L'intendant a confondu la date du procès-verbal de l'ouverture du testament avec la date même de ce document.
(4) Maintenue de M. Pellot.
(5) Fonds d'Hozier, cabinet des titres, vol. 1040, f. 176.

et de Henri III depuis 1561 jusqu'en 1575. Il fut accusé en 1564, ainsi que Blaise de Montluc, d'avoir été de la conspiration faite contre la reine Jeanne de Navarre. Ce fut lui qui écrivit au Roy au sujet du massacre général des huguenots, etc.

Suit la fameuse lettre apocryphe. Après quoi le biographe reprend :

Cette réponse, bien loin de déplaire au Roy Charles IX, ne fit qu'augmenter l'estime dont ce monarque l'honorait, et il en obtint une gratification de 8,000 fr. le 7 avril 1574. Il mourut en 1578.

Il était fils de Pierre d'Aspremont, vicomte d'Orthe, et de Quiterie de Gramont.

Ses armes : d'or au lyon de gueules; ecart. d'or à un ours de sable rampant : et sur le tout, de gueules à une croix d'argent.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE.

I

ENTRÉE DU ROY CHARLES IX A BORDEAUX, avec un avertissement et des notes par Ph. TAMIZEY DE LARROQUE. Bordeaux, P. Chollet, 1882. Pet. in-4° de 4-12-8 p. (Tirage à 75 exemplaires de la *Revue des bibliophiles*.)

Les détails de l'entrée solennelle de Charles IX à Bordeaux le 9 avril 1565 étaient connus par les historiens bordelais dom Devienne et l'abbé Beaurein. Mais l'opuscule réédité par M. T. de L., qui l'a découvert à la bibliothèque de Carpentras, ajoute à ce que l'on savait et nous rend, de plus, l'impression des contemporains dans toute sa fraîcheur. L'introuvable plaquette avait ce titre : L'ENTRÉE DU ROY A BOR/DEAUX, AUECQUES LES CARMES/*Latins qui lui ont esté présentés, et au/chancelier.* — A Paris, Thomas Richard, 1565. Elle s'ouvre par un avis au lecteur de l'imprimeur Thomas Richard, qui se déclare « bien marry » de n'avoir pu recouvrer « les harangues que feirent au Roy douze nations étrangères chascune en sa langue : laquelle diversité de langage est fort familiere aux matelots Bordelois. » Mais était-elle bien amusante pour le jeune roi et sa suite ? Il est vrai que, durant les quatre heures dépensées ainsi en éloquence polyglotte, les regards étaient charmés par les costumes variés de ces douze nations, grecque, *turcoise, arabesque,* égyp-

tienne, *taprobaine*, *amerisque*, indienne, *canarique*, *sauvagine*, *breselane*, moresque et *eutopienne*, et aussi par les jeux des marins qui ne cessaient de « voguer et donner passe-temps. » Il faut lire à même ces menus faits et bien d'autres, dont l'intérêt est doublé par le commentaire historique inséré au bas des pages, selon l'usage du docte et soigneux éditeur. Celui-ci n'a pas manqué de faire remarquer (p. 7, n. 1), l'identité de couleur de la livrée du roi (*blanc*, *pers et rouge*) avec notre drapeau tricolore, et il a toute raison, malgré la querelle qui m'était faite dernièrement d'avoir traduit *pers* par le mot *bleu*.

Mais à tous ces curieux renseignements sur la vie extérieure du XVIe siècle, je préfère, pour ma part, ceux qui touchent à l'histoire littéraire. Je regrette que le chroniqueur anonyme n'ait pas satisfait plus complètement notre curiosité au sujet de ce qui fut joué « magnifiquement » au collège de Guyenne devant Charles IX. Je regrette encore qu'il ne nous ait pas transmis en plus grand nombre les *carmes* (*carmina*) qui furent présentés au roi et chancelier l'Hôpital. Il y a un vrai mérite dans l'*Ode Stephani Cruselli burdigalensis sub adventum Caroli IX... in suam urbem Burdigalam*, intitulée *Aquitania*. Le poète, qui doit bien être Etienne Cruseau, l'auteur d'une chronique publiée par M. J. Delpit, y convoque au triomphe royal tous les cours d'eau de la Guyenne, y compris la Baïse (*Baïsa*; il n'était pas obligé de savoir le vrai nom latin, *Vanesia*). Malheureusement, il y a quelques fautes typographiques dans ce morceau, qu'on lirait plus agréablement si les strophes alcaïques dont il se compose se détachaient à l'œil. Je ne doute pas de la fidélité de la reproduction. Mais j'en veux quelque peu à l'éditeur de ne nous avoir fait connaître que par leurs titres d'autres pièces composées à la même occasion. Ces indications rapides me révèlent deux hommes qui appartiennent à l'histoire littéraire de la Gascogne. D'abord un basque, Martin Dirigaray ou Hirigaray, *orator laureatus*; puis, Jean Perez de Mirande, professeur d'éloquence au collège de Guyenne, dont je voudrais bien lire le *Catilina gallicus* et le *D. Ludovicus collegii aquitanici epithyræos* (S. Louis, portier du collège?), sans me flatter d'y trouver des beautés de premier ordre. Ce Jean Perez appartenait-il, demande M. T. de L., à la famille du marchand lectourois qui confia ses enfants à Arnaud d'Ossat? Il est plus naturel de le rattacher, jusqu'à plus ample information, à la famille très ancienne et très honorable de MM. Pérès, de Mirande.

II

Un mémorandum des consuls d'Agen (1644), par M. Ad. Magen. Agen, veuve Lamy, 1882. 16 p. gr. in-8° (tiré à 50 exemplaires).

Pierre Galin, inventeur du méloplaste. *Ibid.* 32 p. gr. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Agenais*, à 20 exemplaires).

La première de ces brochures renferme de précieuses indications sur la vieille administration consulaire d'Agen, qui se retrouvait dans toutes nos villes du sud-ouest. Elle vise surtout l'usage où étaient les consuls sortants de donner à leurs successeurs tous les renseignements utiles sur les affaires pendantes, et les pièces où ces renseignements étaient consignés. Les archives de la ville d'Agen renferment beaucoup de ces mémorandums, dont un, celui de 1512, couvre un rouleau de 12 mètres. Celui de 1643, que M. Magen publie en entier, est bien moins long, mais il suffit à faire connaître l'esprit et la conduite des vieux magistrats urbains, qui prodiguent ici d'excellents conseils : « Il faut fréquenter les paroisses... Il faut être de bonne intelligence... Il faut être assidu dans la maison de ville... Il faut se manifester au peuple et vaguer par la ville... Il faut être assidu aux marchés... Il faut prendre garde aux procès et affaires de la ville. » Suivent des détails sur ces procès; d'autres, sur les divers travaux exécutés par les soins des consuls; tout finit par cet épilogue d'une grave et charmante bonhomie : « Messieurs, nous avouons que nous pouvions et devions mieux faire que nous n'avons fait, et que vous trouverez, par ces mémoires et instructions que nous vous laissons, qu'il y a sans doute à redire en nos actions. Nous serons grandement satisfaits si vous faites mieux que nous. Pourtant, évitez.... que, reprenant autrui, on ne vous fasse le même reproche qu'on fait sans censurer et critiquer : il est bien aisé de reprendre, mais malaisé de faire mieux. »

La seconde brochure est anonyme; mais on y reconnaît la même main habile et délicate qui a rédigé la première. Du reste, M Ad. Magen a signé une note où le lecteur est averti que la Notice sur Galin a été rédigée d'après des matériaux recueillis par feu M. Achille de Raigniac. Je me contenterai de dire que c'est une biographie très neuve et très intéressante d'un de nos compatriotes les plus méritants et les moins connus. Pierre Galin naquit à Samatan (Gers) en 1786; c'est ce qui résulte d'une correction manuscrite faite d'au-

torité sur le texte imprimé de la brochure, qui portait *Bordeaux* et *1785*. Cependant, pour assurer pleinement la possession d'une petite ville de Gascogne contre les prétentions de la capitale de la Guyenne, je voudrais qu'on publiât les preuves décisives du fait. A l'époque où j'étais archiviste du Gers, j'avais voulu faire cette recherche dans les archives communales et paroissiales de Samatan; le temps me manqua. Quant à la vie de Pierre Galin, depuis ses premières études à Bordeaux jusqu'à sa mort à Paris (30 août 1822), quant aux travaux, aux épreuves et aux succès qui se rattachent à sa méthode d'enseignement musical, il faut les lire dans cette élégante et substantielle notice. Tout y respire l'amour de l'art et la sympathie pour un de ses plus dévoués adeptes. Quelques pages touchantes de Galin lui-même sont un charme de plus dans le tissu solide et brillant de cette notice biographique.

III

Annales de Pamiers, par M. J. de Lahondès. Tome I. Des origines à la Réforme. Toulouse, Ed. Privat; Pamiers, Galy. 1882. In-8° de XVIII et 527 p. — Prix : 4 francs.

Je ne veux, aujourd'hui du moins, qu'annoncer et recommander cet excellent ouvrage. Je n'ai garde de m'excuser de l'obligation d'un compte-rendu sous prétexte que le sujet est en dehors de notre province. C'est vrai, mais que de pages du livre de M. de Lahondès intéressent directement la Gascogne ! Parmi les évêques antérieurs à l'invasion du protestantisme, Pamiers en emprunte plusieurs à la Bigorre, au Béarn, aux Landes, à l'Astarac. A ce dernier pays appartenait, je crois, Bertrand d'Ornezan, mort en 1424, après quarante-quatre ans d'épiscopat, n'ayant cessé pendant ce long règne « de défendre les intérêts et les privilèges des habitants » de Pamiers. Le cardinal d'Albret y laissa des souvenirs moins touchants. A une époque de luttes funestes et scandaleuses, deux béarnais, d'Artigueloube et Du Four, se disputèrent longtemps ce siège épiscopal. La *Revue de Gascogne* a publié, grâce à M. de Lahondès lui-même, quelques lettres curieuses de ce dernier. Elle serait heureuse d'ouvrir ses pages aux détails et aux textes inédits que le savant historien doit avoir encore sur ces divers évêques d'origine gasconne, sans excepter Pierre de Castelbajac, successeur de P. Dufour, en

attendant l'illustre Henri de Sponde, qui aura une place d'honneur dans le second volume actuellement sous presse. — Notre histoire profane n'a guère moins à prendre que notre histoire ecclésiastique dans le volume qui a déjà paru. Ainsi les guerres des comtes d'Armagnac et des comtes de Foix amènent plus d'une fois les soldats gascons dans le pays de Pamiers. — Mais, en dehors de ces rapports directs, mille notions d'une utilité générale pour l'histoire sont amassées dans les pages substantielles de ces *Annales*, écrites presque uniquement d'après les registres municipaux de Pamiers, à partir de 1399, sans compter des titres isolés encore plus anciens. Nulle part on ne trouve, à ma connaissance, plus de notes précises et curieuses sur l'enseignement primaire et secondaire, sur les travaux publics, sur la vie municipale, enfin sur les sujets les plus étudiés de nos jours, et certes les plus dignes d'étude. Ajoutons que ce bel ouvrage, parfaitement imprimé et orné de cartes et de dessins excellents, se vend à un bon marché exceptionnel.

IV

Essai géographique sur les cavernes de la France et de l'étranger, par A. Lucante, naturaliste. 1er fascicule. Région du sud (Angers, 1880. Prix, chez l'auteur, à Courrensan [Gers] : 2 fr. 50 net). 76 p. in-8°. — 2e fascicule. Régions de l'est, du centre, du nord et de l'ouest (1882. Prix : 3 fr.) Pages 77-202.

J'ai dit un mot, dans une précédente chronique, de cette remarquable publication, en reproduisant, il est vrai, le suffrage d'un savant mille fois plus compétent et plus autorisé que moi. C'est ce que j'avais de mieux à faire. J'avoue mon ignorance en fait d'entomologie et de malacologie; et c'est surtout aux chasseurs de petites bêtes que M. Lucante fournit de précieuses indications sur les gîtes souterrains de ce gibier. Il a reçu de leur part — je parle des maîtres — les témoignages les plus flatteurs. J'ai cité M. Emile Cartailhac; je pourrais nommer après lui MM. G. Mestre, l'abbé Delherm de Larcenne, Maur. Girard, Ed. André, et vingt autres naturalistes. Au point de vue de la géographie, de l'histoire, de la philologie, de la mythologie (les grottes intéressent toutes ces sciences par leurs noms et leurs souvenirs authentiques ou superstitieux), la *Revue de Gascogne* ne fait que son devoir en recommandant chaudement un recueil plein de données laborieusement et méthodiquement réunies.

Le premier fascicule énumérait déjà plus de 800 cavernes; le second, qui vient de paraître, en offre un plus grand nombre encore. Le département du Gers n'y est que pour la grotte de *Bivès,* commune de Marsolan. (M. Lucante a-t-il connu une très longue excavation des environs d'Eauze, à laquelle se rattachent quelques-uns de mes plus anciens souvenirs d'écolier ?) Il y en a quatorze pour les Basses-Pyrénées, trente-huit pour les Hautes-Pyrénées, six pour les Landes, toujours, quand il y a lieu, avec indication de débris paléontologiques et de cavernicoles vivants, insectes, arachnides ou mollusques.

Les naturalistes apprécieront mieux que moi cet excellent guide, qui leur manquait jusqu'à ce jour. Mais il m'est bien permis d'admirer, de recommander comme un modèle, le travailleur infatigable qui sait centraliser dans un obscur village de la Gascogne des renseignements scientifiques et bibliographiques de la France entière, de tout le monde savant. Et notez que l'auteur de cet *Essai* et de l'excellent *Catalogue raisonné des arachnides du sud-ouest de la France* (en cours de publication) dirige encore, de sa modeste retraite de Courrensan, une *Revue* mensuelle *de botanique,* dont le premier numéro est sorti au mois de juillet des presses de M. G. Foix, notre imprimeur.

LÉONCE COUTURE.

CHRONIQUE.

Basses-Pyrénées. — *Nécrologie.* Notre vénérable ami et collaborateur, M. l'abbé Menjoulet, vicaire général de Bayonne, est mort à Orthez, le 13 juillet dernier. Ses vertus, son talent d'administrateur, sa haute distinction et le charme de sa conversation et de ses manières, étaient appréciés depuis longues années par son diocèse. Sa réputation d'écrivain en avait dépassé les limites. Encore, par le fait d'une réserve, peut-être d'une timidité excessive, est-il loin d'avoir donné toute sa mesure dans ses chroniques de *Bétharram,* de *Sarrance* et du *Diocèse d'Oloron* (2 vol. in-8°), ainsi que dans son petit livre sur *saint Léon de Bayonne.* Il fut toujours sympathique à notre œuvre, et nos lecteurs n'ont pas oublié, sans parler de diverses notes moins importantes, l'étude qu'il a bien voulu publier dans la *Revue* sur *saint Amand, apôtre des Basques* (t. x, 285, 334). Le *Testament spirituel de M. de Révol,* qu'il nous adressait cette année même (ci-dessus, 86), est sans doute la dernière communication qu'il ait faite au public.

Gers. — *Le trésor gaulois de Laujuzan.* M. l'abbé Cazauran a publié sous ce titre, dans le *Conservateur* d'Auch (8 juin), des détails intéressants sur un trésor de 980 monnaies gauloises, déterré le 6 mai dernier dans le bois de la Terrade, propriété de M. de Cours. Parmi ces pièces, les unes sont à peu près elliptiques, les autres rondes; un très grand nombre sont convexes, et toutes portent le même avers (objet mystérieux, où M. Cazauran est porté à voir une pièce de l'étendard gaulois) et le même revers (cheval ailé). Ce type a été attribué quelquefois aux Sotiates. L'auteur aime mieux le rapporter aux Elusates, et il doit avoir raison. En tout cas, on nous montrait l'an dernier la même espèce monétaire, recueillie sur les lieux, à Esbérous, aux portes d'Eauze.

— *L'instruction primaire dans le département du Gers avant 1789. Ce que devint l'instruction après 1789.* Tels sont les titres de deux mémoires assez étendus, publiés par notre excellent collaborateur M. l'abbé Dubord, dans le *Conservateur* et dans l'*Appel au Peuple* d'Auch, pendant les mois de juin, juillet et août. Il y a coordonné les détails déjà publiés par lui et par d'autres savants, dans les pages de la *Revue de Gascogne* et ailleurs, non sans y ajouter un bon nombre de faits inédits. Il en résulte que l'ancien régime avait fort à cœur l'instruction primaire, à laquelle l'époque révolutionnaire fut très funeste : c'est ce que savent les érudits de toutes les opinions, mais ce qu'il faut pourtant démontrer sans cesse contre des préjugés opiniâtres.

Tarn-et-Garonne. — *Statue de Fermat.* Dimanche dernier, 20 août, était inaugurée à Beaumont-de-Lomagne la statue de Fermat, offerte à cette ville, patrie de l'illustre savant (1), par M. Despeyrous, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. Des discours ont été prononcés par MM. le conseiller d'Etat Dumont, représentant du ministre de l'instruction publique, le maire de Beaumont, le préfet du département, l'amiral Mouchez, Gatien-Arnoult, Brassine, Courdin, conseiller à la cour, l'abbé Larrieu, curé de Lamothe-Pouyloubrin et descendant de Fermat, et l'abbé Potier, président de la Société archéologique de Montauban. Une ode patoise a été dite par M. Cassagnau, le poète-médecin du Causé. En somme, la fête a été fort belle. La statue de bronze est l'œuvre de M. Falguière, et elle est digne de son talent. « Fermat, dit M. Jules Frayssinet (*Conservateur* du 24 août), est représenté assis... Sa tête est légèrement penchée et tournée vers le genou droit, sur lequel la main droite, tenant un crayon, se pose prête à consigner un problème. Le problème n'est pas encore trouvé, puisque la main gauche, appuyée sur le bras du fauteuil, se dresse et indique, par ses cinq doigts relevés, que le savant en cherche la solution...

» Le costume de Fermat est celui de la bourgeoisie du temps de Louis XIII. Collerettes bouffantes, culotte courte, tout cela prête à la statuaire. Un manteau

(1) C'est ce qu'a démontré depuis longtemps M. L. Taupiac, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Ce savant modeste a publié encore, il y a deux ans, une excellente notice intitulée : *Fermat, sa vie privée, avec pièces justificatives*, sur laquelle nous espérons bien avoir l'occasion de revenir.

posé sur la cuisse gauche et tombant jusqu'à terre est heureusement imaginé pour corriger ce que pourrait avoir de disgracieux l'écartement des jambes. Le pied gauche replié et rentrant en arrière, celui de droite au contraire posé en avant, donnent du mouvement au personnage et lui font éviter un grand écueil, celui qu'une certaine raideur et l'immobilité donnent presque toujours aux hommes, — seraient-ils des héros, — lorsqu'ils sont représentés assis dans le bronze ou le marbre.

» Dans l'ensemble de la physionomie, Fermat est bien tel que ses portraits, son caractère et la tradition nous le montrent, c'est-à-dire simple et noble, doux et bon. La tête est particulièrement belle. »

RÉPONSES.

199. Réunion du Nébouzan à la couronne.

(Voyez la *Question* ci-dessus, p. 248.)

C'est avec le Béarn et la Navarre que le Nébouzan fut réuni à la couronne de France par Henri IV. A l'époque de la réunion du Comminges, le Nébouzan était sorti depuis plus de deux siècles de la maison de Comminges. Entré dans la maison de Foix comme dot de Marguerite de Montcade, fille de Gaston de Montcade, vicomte de Béarn, mariée à Roger Bernard III, dixième comte de Foix, le Nébouzan suivit jusqu'au bout le sort du comté de Foix, passa avec le Béarn, le Marsan et le Gavardan dans la maison de Grailli en 1391, puis, grossi de la Navarre et de la Bigorre, dans celle d'Albret, et enfin dans la maison de Bourbon.

Bon DE BARDIES.

200. Elections de 1789.

(Voyez la *Question* ci-dessus, page 248.)

Je trouve un exploit d'assignation pour l'assemblée des trois ordres du comté de Foix. Je la transcris textuellement, n'ayant rien trouvé pour les diverses assemblées de Gascogne :

Assignation à donner aux ecclésiastiques possédant bénéfices, et aux ducs, pairs, marquis, comtes, barons, chatelains, et généralement à tous les nobles possédant fiefs.

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf, le *vingt-quatre* jour du mois de mars, à la requête de M. le Procureur du Roi de la Sénéchaussée de Pamiers, pour lequel domicile est élu au greffe dudit siège, en vertu des lettres du Roi, données

à Versailles le 24 janvier 1789, pour la convocation et assemblée des Etats-Généraux de ce Royaume, du Réglement y joint, et de l'Ordonnance de M. le Sénéchal de Pamiers, ou de M. son Lieutenant général, rendue en conséquence le 16 mars présent mois, j'ai *Jean-Pierre Hugues, huissier au sénéchal de Pamiers, y résidant*, soussigné, donné assignation à *M. de Montfa seig^r dudit lieu*, au principal manoir de, situé à *ud. Monfa* audit domicile, en parlant à *son domestique*, à comparoir en personne, ou par Procureur de son Ordre, fondé de pouvoirs suffisans, par devant M. le Sénéchal de Pamiers, et en son absence par devant M. son Lieutenant général, pour assister à l'Assemblée des Trois Etats, qui sera tenue dans la ville de Pamiers, le lundi 30 mars, et concourir avec les autres Députés de son Ordre, à la rédaction des cahiers de doléances, plaintes et remonstrances, et autres objets exprimés en ladite Ordonnance, et procéder à la nomination des Députés qui seront envoyés aux Etats-généraux, le tout conformément et en exécution desdites Lettres du Roi, Règlement y annexé, et Ordonnance de mon dit sieur Sénéchal; lui déclarant que faute de s'y trouver, ou Procureur pour lui, il sera donné défaut, et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, audit domicile, en parlant comme dessus, laissé copie de mon présent exploit. et il m'a été payé 12 sous pour le coût d'icelui.

HUGUES.

Au dos est écrit à la main : *Copie à M. de Monfa, seig^r dudit lieu.—Joseph-Henri de Caubet de Bardies, seigneur baron de Montfa.*

Le sénéchal de Pamiers était Philippe-Henri, marquis de Ségur, ancien ministre de la guerre, maréchal de France, gouverneur général des pays de Foix, du Donnezan et de l'Andorre, et le juge-mage, lieutenant général de la sénéchaussée, Jean-Baptiste de Marquié de Crussol, chevalier, seigneur de Roquefort, conseiller du Roi.

B^on DE BARDIES.

LA STATUE DE FERMAT

A BEAUMONT-DE-LOMAGNE.

I

Avant de parler de la statue, il convient de dire quelques mots sur celui qu'elle représente (1).

A chaque siècle il y a un courant d'idées scientifiques; des hommes de tous les talents, des savants de toute sorte, s'associent à ce mouvement, le comprennent et l'augmentent; ils publient leurs travaux, se font un nom et méritent des distinctions : mais leurs œuvres n'ont qu'un temps, leur souvenir s'efface; car la science, plus avancée, dépasse leurs découvertes, ou même les modifie, les change, les détruit.

Il n'en est pas ainsi de Fermat.

On peut croire qu'il a fait un traité hors ligne de géométrie ou d'arithmétique, qu'il a laissé des livres théoriques d'un rare mérite; nullement. Fermat était un homme simple, paisible, dont la vie n'offre aucun incident remarquable, un modeste conseiller au Parlement qui, à ses heures de loisir, rêvait à des problèmes abstraits d'arithmétique ou d'algèbre;

(1) A la cérémonie d'inauguration de la statue, le 20 août dernier, plusieurs discours furent prononcés; tous les orateurs louèrent Fermat et groupèrent les louanges qui lui avaient été adressées par les Pascal, les Descartes, les d'Alembert. L'un d'eux chercha à faire comprendre ce qu'était notre savant, quel était le caractère particulier de son génie; il en parla d'une manière magistrale et avec une autorité scientifique remarquable. Cet orateur est M. Brassine, professeur à l'école d'artillerie, directeur de l'école des arts et sciences industrielles de Toulouse. Ce que je dis ici est d'après les notes prises sur le discours non écrit, improvisé même, dit-on, de M. Brassine.

il n'a, pour ainsi dire, rien écrit, rien publié, mais ses découvertes sont immortelles.

Voici comment il se forma : il avait trouvé un exemplaire de Diophante, mathématicien de l'antiquité; c'est à l'aide de ce traité qu'il fit ses premiers essais d'études mathématiques; son génie s'y trouvant à l'étroit, il agrandit les problèmes, les généralisa, enrichissant l'exemplaire, sur la marge, de notes précieuses qui donnent les solutions, ou au moins la clef des solutions de ces problèmes.

Malheureusement cet exemplaire de Diophante a été perdu. Le P. jésuite de Billy publia plus tard cette même arithmétique avec les notes de Fermat, sous ce titre : *instrumentum novum*, mais ces notes sont dénaturées. Samuel, fils de Fermat, publia les œuvres de son père, mais elles renferment autant de fautes que de lignes. La perte de l'exemplaire de Fermat, que M. Despeyrous a inutilement cherché, est donc d'autant plus regrettable que nous pouvons en soupçonner le prix, annoté qu'il était par ce génie de premier ordre; car telle est bien l'estime que nous devons faire de Fermat, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a surnommé le Newton français. Ce savant, en effet, ne se contenta pas d'entrer dans la route tracée d'avance, il fut inventeur : il a créé les mathématiques infinitésimales, et l'on peut dire que dans ces régions il se joue avec l'infini comme nous avec le fini. Créateur de la science des nombres, il les a groupés comme un botaniste classe ses fleurs, d'après leurs propriétés ou leur structure. Ce que Jussieu et Linné ont fait dans la botanique, Fermat l'a exécuté dans les nombres; il étudie leurs propriétés, leur formation, les classe, les groupe, en forme un monde vivant, agissant, harmonieux.

Fermat était en rapport avec tous les savants de son temps; par correspondance, il causait avec eux et se délassait dans leur commerce. Ses découvertes les étonnaient si fort qu'elles éveillaient quelquefois leur scepticisme. Fermat

savait l'impression qu'il produisait, il a l'enthousiasme de ses inventions, il lance ses théorèmes en défi aux savants de l'Europe. « J'attends, dit-il, leurs solutions; si l'Angleterre et la Gaule belge ou celtique ne les donnent pas, la Gaule Narbonnaise les donnera. »

On a de lui plusieurs théorèmes dont on ne connaît pas, pour tous du moins, les démonstrations qu'il en a faites; quelques-uns sont sublimes. C'est lui qui a énoncé cette proposition : *Dans toute la série des nombres, 25 est le seul carré qui augmenté de 2 donne un cube* (27).

Et cette autre, dont la démonstration est introuvable ou non encore trouvée: *Une puissance quelconque au-dessus du carré, n'est pas la somme de deux puissances de même degré qu'elle.* Fermat l'avait exprimée sous cette forme :

$$X^n + Y^n \gtrless Z^n$$

Si n est supérieur à 2.

Cette proposition a dérouté Euler, Laplace, et bien d'autres savants; après en avoir fait la découverte, Fermat s'écriait : *Et certe miram inveni demonstrationem.* (J'en ai trouvé une démonstration certainement magnifique.) Et s'il l'affirme, c'est qu'il l'a trouvée réellement, mais elle est restée dans l'écrin de son génie; le volume de Diophante est perdu. Non, il n'aurait pas craint d'avouer son ignorance, celui qui écrivait au sujet d'une autre proposition, reconnue fausse, plus tard, par Euler : *Hæc quæstio diu me torsit, nec inveni demonstrationem.* (Cette proposition m'a mis longtemps à la torture et je ne l'ai pas encore démontrée.)

Fermat est bien en réalité, dans sa partie et dans son temps, le premier homme du monde. Aussi grand que Copernic, qui voit tourner les planètes autour du soleil; que Képler, qui établit les trois lois réglant le mouvement des astres; que Newton, qui découvre la loi de l'attraction des corps; que Descartes, qui crée la langue algébrique, Fermat

découvre un monde nouveau et le décrit; il établit les principes fondamentaux de la science des nombres, il travaille dans l'infini, il dégage le nombre de ce qu'il a de matériel, et se montre sublime, parfois divin, semant à pleines mains les beaux problèmes comme des bouquets de fleurs. Phidias, quand il taillait le marbre, ne produisait pas de plus admirables beautés.

Il n'a pas cherché cependant la célébrité ni la gloire qui de son vivant aurait pu entourer son grand nom; il savait que la limite des investigations est bien restreinte, même pour le génie le plus subtil, et qu'il est un moment où Dieu force le savant à confesser son ignorance. Ainsi fut modeste le grand Archimède, dont le génie fécond inventa plus de quarante machines; ses compatriotes émerveillés le pressaient de publier la théorie de leur structure, et il répondait : « Non, ces découvertes ne seront bientôt regardées que comme jeux d'enfants. »

Si la civilisation ne meurt pas, si avec elle se conserve le culte des sciences, les théorèmes de Fermat ne sauraient périr; ils traverseront les siècles futurs sans changer de forme, en retenant le nom du génie original et puissant qui les a créés (1).

II

Maintenant que nous connaissons l'homme, regardons sa statue.

Fermat est représenté assis, dans l'attitude qui lui convient, celle d'une personne qui réfléchit. Sa tête est légèrement penchée et tournée vers le genou droit, sur lequel la main droite, tenant un crayon, se pose prête à consigner un problème. Le problème n'est pas encore résolu; la main gau-

(1) Ce langage qu'on pourrait taxer d'exagération est, je le répète, de M. Brassine, l'homme de France qui connaît le mieux Fermat, et un des plus aptes à le juger.

che, appuyée sur l'accoudoir du fauteuil, se dresse et indique, par ses cinq doigts relevés, que le savant en cherche la solution. Supposez cette main au repos, et Fermat est un penseur qui prépare un traité de morale ou de philosophie; au contraire, en dressant ses doigts, il donne à entendre qui il était, c'est-à-dire un mathématicien. Mon Dieu! c'est là une de ces nécessités vulgaires qui prouvent que la sculpture et la peinture sont un art terrestre. De même dans la Cène de Léonard de Vinci, un des apôtres lève l'index de la main droite et semble dire au Sauveur : « Un de nous? » Il faut bien un signe visible et matériel pour rappeler le mot de Jésus : *Unus vestrum me traditurus est.*

Le costume de Fermat est celui de la bourgeoisie du temps de Louis XIII. Bouffantes, collerette, culotte courte, tout cela prête à la statuaire. Un manteau posé sur la cuisse gauche et tombant jusqu'à terre est heureusement imaginé pour corriger ce que pourrait avoir de disgracieux l'écartement des jambes. Le pied gauche replié et rentrant en arrière, celui de droite, au contraire, posé en avant, donnent du mouvement au personnage et lui font éviter cette raideur, cette immobilité qu'offrent presque toujours les hommes — seraient-ils des héros — lorsqu'ils sont représentés assis dans le bronze ou le marbre.

Ici se présente une question : les grands hommes à qui on élève une statue doivent-ils être assis ou debout? Il n'y a pas de règle à cet égard, mais je trouve plus noble et plus digne la posture debout. Cela dépend aussi de l'endroit où l'œuvre doit être placée : un portrait peint sur toile, par exemple, peut être assis; en sculpture même, on peut l'asseoir, à condition de le mettre dans un musée ou dans un palais quelconque; mais en plein air, la pose debout est la meilleure pour ne pas dire la seule possible.

Sans doute on cite des statues assises, l'antiquité nous en a légué, mais les Grecs — nos maîtres — les renfermaient

dans leurs temples. Oui, le Moïse de Michel-Ange est assis, mais il devait faire partie d'un ensemble où il jouait un rôle décoratif. Le Voltaire tant vanté de Houdon est assis, mais il le faut ainsi sous le vestibule trop bas du Théâtre français (1). D'ailleurs, assis ou debout, celui-là ricane et grimace, horreur! la figure de l'homme est faite à l'image de Dieu, non du singe.

Dans l'ensemble de la physionomie, Fermat est bien tel que ses portraits, son caractère et la tradition nous le montrent, c'est-à-dire simple et noble, doux et bon.

La tête, encadrée de longs cheveux, est fine, bien modelée et particulièrement belle. On y trouve cette expression qui indique la tranquillité d'esprit dans la recherche des grandes choses. La vie et l'intelligence rayonnent dans ses yeux; aucune fatigue dans les traits, seul un pli marque le front, mais c'est le front du sage vivant en commerce continuel avec la science et les hautes pensées.

Le fauteuil qu'occupe Fermat est, naturellement, du style Louis XIII. Les pieds sont torses, le dossier large et bas, assez bas pour que la tête du personnage puisse ressortir et dominer.

La statue est de bronze, j'avoue que je l'aurais préférée de marbre; au demeurant elle est magnifique; elle marquera dans l'œuvre de l'artiste et peut-être dans l'histoire de la sculpture. Elle a été faite par Falguière, toulousain, l'auteur de la sainte Germaine que l'impiété et la barbarie déboulonnèrent, l'année dernière, à Toulouse.

Beaumont doit cette statue à la munificence d'un de ses enfants, M. Despeyrous, professeur à la faculté des sciences de Toulouse. Un tel don est au-dessus de tout éloge. Quant au donateur, j'ai pour lui tant de respect et d'admiration que je ne sais que me taire; il est de la nombreuse famille des

(1) J'apprends que cette statue a été portée du vestibule au foyer et que dans un des nouveaux quartiers de Paris, boulevard Voltaire, on en a placé une reproduction en bronze. Le piteux personnage y produit, dit-on, un pitoyable effet.

éprouvés par la douleur; c'est un père qui a perdu son fils. Le souvenir de ce fils est associé à toutes les manifestations de la pensée, à tous les actes de la vie de son père. Devant la statue on y songe malgré soi, et on sent le cœur se serrer.

A la face principale du socle, sur un écusson en bosse et formant un très joli cartouche, on lit :

A

FERMAT

NÉ A BEAUMONT LE 20 AOUT 1601

DESPEYROUS

PÈRE ET FILS

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE TOULOUSE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, OFFICIER D'ARTILLERIE, DÉCÉDÉ A 23 ANS EN 1879.

1882

Sur les autres côtés du socle, plus belles que les plus beaux bas-reliefs sont gravées en creux et en or les paroles suivantes :

« Je vous tiens pour le plus grand homme du monde. »

Août 1660.

Pascal.

« Fermat, l'un des plus beaux génies qui aient illustré la France. »

1839.

Cauchy.

« Fermat, véritable inventeur du calcul différentiel. »

1812.

Laplace.

$$X^n + Y^n = Z^n$$

Si n est supérieur à 2.

Ce piédestal, en pierre de Carcassonne, a été dessiné avec beaucoup d'art et de goût par M. P. Esquié, jeune architecte toulousain, grand prix de Rome de cette année.

Le monument, situé au milieu d'un petit jardin, est protégé par une grille en fer forgé du plus beau style de l'époque. Les pointes qui règnent tout autour et qui la couronnent forment chacune une fleur de lys d'un effet très gracieux.

Je ne résiste pas au plaisir de citer la péroraison du discours prononcé à l'inauguration par M. Gatien-Arnoult, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Toulouse :

« Permettez-moi de finir par cette expression un peu familière, mais d'autant plus intelligible. Tout ce que nous admirons ici est le produit même du sol, un fruit de la localité :

» Génie supérieur du savant dans Fermat;

» Générosité vertueuse du citoyen dans M. Despeyrous;

» Talent éminent de l'artiste dans Falguière.

» Toutes les fois qu'on saluera ce monument qui parle d'eux, qu'on le sache ou qu'on ne le sache pas, volontairement ou involontairement, on rendra donc hommage à ces trois grandes et saintes choses dont la philosophie apprend à distinguer les éléments, et que la religion fait aimer et adorer dans leur idéal infini, Dieu :

» Le Vrai cherché par la Science;

» Le Beau réalisé par l'Art;

» Le Bien pratiqué par la Vertu.

» Et cet hommage en impliquera toujours aussi un pour la ville qui ne cessera de les rappeler par ce chef-d'œuvre, et qui en devient plus digne du nom qu'elle porte, et par lequel j'aime plus que jamais à la saluer en disant :

» Beaumont, honneur à toi ! »

JULES FRAYSSINET.

Deux brochures sur Fermat.

J'extrais de la plaquette de M. L. Taupiac, déjà signalée le mois dernier, quelques renseignements sur les rapports du grand mathématicien avec sa ville natale.

Fermat fit ses premières études au collège des Cordeliers de Beaumont-de-Lomagne. Il alla faire son droit à Toulouse, où il fut reçu licencié et docteur, et où son « parent ou ami » Clément Delong, conseiller au Parlement, le mit en rapport avec les hommes des plus instruits de cette capitale. Ses oncles, Jean et Antoine Fermat, y occupaient d'ailleurs une place honorable dans le commerce. Le 14 mai, il était installé au Parlement comme commissaire à la chambre des requêtes. Vers le même temps il épousait la fille de Clément Delong, « dont la piété et les vertus sont attestées par des témoignages contemporains, » et qui le rendit « père de nombreux enfants, tous dignes d'apprécier ses mérites et de continuer l'honneur de son nom. » Plusieurs naquirent ou furent baptisés à Beaumont, où Fermat possédait une grande maison, outre plusieurs fermes dans les environs de la petite ville avec laquelle il entretint toujours des relations très suivies. « Les nombreuses délibérations [du conseil municipal] auxquelles il assistait sont présidées par lui, et l'on peut supposer, à la précision, à la clarté et à la sobriété du style de quelques-unes, qu'il était assez souvent le rédacteur des procès-verbaux. » On l'y voit, en particulier, se faire l'interprète d'un vieux statut local mal observé et mal compris, et dicter un compliment de ses compatriotes « au prince de Condé et au prince de Conti, leur seigneur, dont le cardinal Mazarin venait de faire cesser l'odieux emprisonnement. »

Les registres paroissiaux toujours conservés à la mairie de Beaumont attestent son origine qui, du reste, n'a été oubliée ou contestée que fort tard et sans le moindre fondement. On y lit que Pierre, fils de Dominique Fermat, bourgeois et second consul de la ville de Beaumont, « a esté baptisé le 20 août 1601. » Il mourut avant le 12 janvier 1665, après avoir fait le 9 un rapport à la chambre de l'Edit de Castres, dont il était un des conseillers catholiques. « Aucune pompe n'entoura ses funérailles. Les conseillers de la chambre de l'Edit ne siégèrent pas le jour de sa mort, et ils firent fermer les portes de leur palais pour attester leur deuil. Ce fut l'unique hommage rendu alors au génie de l'homme qui mérita l'admiration de Pascal. Un demi-siècle plus tard l'Angleterre fit à Newton des obsèques presque royales. »

On a vu que la patrie de Fermat avait payé dignement, quoique un peu tard, sa dette de reconnaissance à cet homme de génie. Parmi les discours prononcés à cette occasion, nous recommandons à nos lecteurs celui que M. l'abbé Larrieu, descendant de Fermat, vient de livrer à l'impression (1). C'est un hommage simple et touchant à une mémoire aussi chère que glorieuse. L'orateur a insisté à bon droit sur les vertus chrétiennes de son ancêtre. « Comme les plus grands hommes qui ont illustré l'humanité depuis dix-huit siècles, Fermat gardait fidèlement dans son cœur la foi qu'il avait reçue à son baptême, la foi, ce don de Dieu, plus précieux pour l'homme que la science et le génie. » Citons encore le trait qui termine cette allocution : « Je me souviendrai toujours de ces paroles que ma grand'mère, Madeleine Fermat, m'a souvent répétées dans mon enfance : *Quelle que soit la carrière que tu embrasses un jour, souviens-toi de te montrer toujours digne de ton ancêtre Pierre Fermat.* »

L. C.

(1) *Discours prononcé le 20 août 1882 à l'inauguration de la statue de Pierre Fermat à Beaumont-de-Lomagne*, par M. l'abbé Larrieu, curé de Lamothe-Pouyloubrin (Gers), ancien missionn. apost. en Chine, membre corresp. de l'Acad. des sc., inscr. et b.-l de Toulouse, etc. Auch, impr. Cocharaux frères, 1882. In-8 de 13 pages.

L'ANCIENNE PAROISSE DE VICNAU *

(*Suite et fin**.)

CHAPITRE III.

Les bienfaiteurs de l'église de Vicnau.

Ainsi que nous l'avons déjà dit au début de cette étude, nécessairement fort incomplète, il nous est impossible de retrouver les noms des fondateurs de l'église de Vicnau et de raconter sa fondation. Les documents publics et privés nous manquent à cet égard; nous nous bornerons donc à analyser les dons qui, à diverses époques, ont été faits à cette église, en suivant l'ordre chronologique de ses bienfaiteurs connus.

Le premier est Arnaud-Guillem de Gensac, bourgeois de Condom, marié à Miramonde de Boutet et qui fut père de Peyronnet de Gensac et de Marguerite, mariée au commencement du XVIe siècle à Guillaume de Castillon, licencié-ès-droits, lieutenant du sénéchal d'Agenais et Gascogne au siège de Condom. Il fit, le 3 mars 1515, un testament latin (1) comprenant 27 pages d'une écriture serrée, qui contient une quantité considérable de legs pies. Nous remarquons entr'autres le don fait à la cure de Vicnau et de Saint-Martin de Plieux, son annexe, du domaine de Lartigau, qu'il avait acheté à Bernard de Sainte-Germaine. Ce domaine confrontait à terres d'Argenton, de Jehannot de Pérès et à chemin public allant de Lialores à Larroumieu et se composait de trois concades.

* Voir ci-dessus, livraison de juillet-août, p. 334.
(1) Archives de M. Plieux.

Il y ajouta une autre pièce de terre contenant une concade, cotée 1|2 livre d'alivrement (1), sise dans la paroisse de Saint-Martin de Plieux, dite à las Boubées, confrontant à chemin public de Condom à Francescas et à Raymond Ducomet, et un franc bordelais de rente annuelle que Pierre Sénat, de Lialores, était tenu de lui payer suivant un acte public retenu par Jean de Broca, notaire de Condom. Ces diverses donations furent faites à la condition que le curé actuel de Vicnau et ses successeurs à l'avenir célébreraient tous les ans une messe de mort pour le bienfaiteur et pour le repos de l'âme de ses parents, à l'intention desquels « il était, dit-il, « obligé de prier tous les dimanches. »

Le testament d'Arnaud-Guillem de Gensac contient, en outre, des donations considérables faites à l'église de Saint-Jean de Pujols; aux bassins du Corps du Christ, de la Sainte-Vierge, de Saint-Sébastien et du Purgatoire, dans la cathédrale de Saint-Pierre; aux églises de Saint-Barthélemy, de Saint-Jacques, de Saint-Michel, de Saint-Jean et de Sainte-Eulalie, et aux quatre hôpitaux de la ville, aux religieux de Saint-Pierre, aux prêtres séculiers, aux Carmes, aux Frères Prêcheurs, aux Frères Mineurs, aux religieuses dominicaines de Prouillan, aux sœurs minorettes de Condom et aux Augustins de Mézin. Arn.-G. de Gensac fonda et renta aussi plusieurs chapellenies à Condom et à Francescas. Il fut enseveli dans la chapelle de Sainte-Anne, de l'église cathédrale de Condom.

Jean du Gout de Saint-Agnan, seigneur de Benauville, dans le comté de Salm, en Lorraine, et de Beauregard, en Condomois, s'était marié le 26 avril 1691 avec Catherine de Mus, fille de noble Pierre de Mus, seigneur de Benauville (2). Elle était veuve de Jean de Renau, lieutenant-capitaine au régiment de Rohan, et avait eu de son premier mariage un fils

(1) Archives municipales. Alivrement de 1536 Cet alivrement fait foi qu'en l'année 1536, les curés de Vicnau possédaient à Lialores une maison confrontant à rue publique, à un égoût et à maison de Saint-Augain.

(2) Archives de M. Plieux.

qui devint, dans la suite, lieutenant-général au service de l'Allemagne. Jean du Gout avait longtemps servi dans les armées du roi en qualité de lieutenant au régiment du prince Camille de Lorraine; il devint plus tard commandant du bourg de Marlin ou Marlem dans la basse Alsace (1). Par son testament du 10 février 1733 (2), il léguait aux curés de Vicnau un capital de 1,000 livres dont l'intérêt devait être employé à payer les honoraires de vingt messes basses et de la récitation par quinzaine d'un *de profundis* sur la tombe de sa famille dans l'église de Saint-Martin de Plieux. Cette somme de 1,000 livres fut, conformément aux intentions du testateur, prélevée sur celle de 4,500 livres qui lui était due par M. et Mme Derenx de Mothes, suivant contrat du 14 décembre 1728 (3).

Outre ces revenus, provenant de dons particuliers et grevés d'obligations au bénéfice des âmes des trépassés, les curés de Vicnau percevaient la dîme dans l'étendue de leur paroisse et y jouissaient en propre d'une certaine quantité de biens-fonds, que le cadastre de 1735 fixe à 11 cartelades 3 cartons 2 escats. D'autres bénéficiers y possédaient aussi des immeubles ruraux. Parmi eux nous pouvons citer les marguilliers, inscrits en 1787 pour 1 quarton 36 escats de terres labourables; les religieuses de Prouillan, pour 5 cartelades 6 escats de bois taillis; les dominicains de Condom, pour 9 cartelades de terres arables, et Joseph Daleman, prieur et seigneur de Lannes, pour une pièce de terre et une vigne qu'il affermait le 12 mai 1701 à noble Jean Marie de Molier, moyennant la rétribution annuelle et perpétuelle de 6 sols 3 deniers, payable à la Grange de Lannes le jour de la Toussaint (4).

(1) Archives de M. Plieux.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Cadastres communaux. Minutes de Denis de Père et de Casmont, notaires royaux de Mézin. Ces terres étaient jouies par la famille de Molier depuis le 31 mars 1625 et le 18 octobre 1662.

Le dernier bienfaiteur de l'église de Vicnau depuis qu'elle a perdu son titre paroissial est M. Pierre-Marie-Basile Plieux, mon grand-père, né à Condom, le 2 février 1771, et décédé à Plieux, le 27 février 1857. Il fit, le 30 juin 1855, ses dispositions de dernière volonté dans les termes suivants :

« Je donne et lègue à l'église de Vicnau, située dans la commune de Condom, une somme de deux mille francs, à la charge de faire dire tous les ans, dans cette église, six messes basses pour le repos de mon âme, et d'employer ce qui restera sur les intérêts de cette somme, après le paiement de ces messes, à l'entretien et à la réparation de ladite église. Dans le cas où il viendrait à arriver quelque avarie à l'église de Vicnau ou que des réparations importantes ou urgentes y devinssent nécessaires, je consens à ce que l'on prenne sur les deux mille francs ci-dessus mille francs pour faire ces réparations. »

CHAPITRE IV.

Description de l'église.

Extérieur. — Les murs de l'église de Vicnau sont construits avec deux appareils réguliers et de dimensions différentes. Le petit appareil, formé de pierres cubiques, mesurant dix centimètres de carré, a été seul employé jusqu'à une hauteur de trois mètres au-dessus du sol; comme ce mode a disparu presque entièrement après le xe siècle (1), il est permis de dire que la partie inférieure de l'église est antérieure à cette époque. Elle remonterait donc à la période romane primitive, ou serait même peut-être, quoique dénuée de l'interposition ordinaire de chaîne de briques, un reste de bâtiment gallo-romain dont la destination première nous est inconnue. Au-dessus du petit appareil, on trouve l'appareil moyen de pierres carrées de 25 centimètres, d'une date pos-

(1) J.-J. Bourassé, *Archéologie chrétienne.*

térieure. Il n'y apparaît aucune marque de tâcheron; du reste, ces marques ne se rencontrent dans nos pays que sur quelques monuments bâtis depuis la seconde moitié du XIe siècle (1), et nous croyons que l'église de Vicnau, prise dans son ensemble, date au plus tard des premières années du XIe siècle. Mais à raison même de leur vétusté, les murs, qui ne supportaient d'ailleurs ni dessins, ni moulures, ni inscriptions, ni écussons, ont dû être, depuis longues années, préservés de l'intempérie des saisons par une couche épaisse de maçonnerie de chaux et de sable, qui leur a complètement enlevé leur cachet primitif.

Le bâtiment est orienté du levant au couchant; on y entre au midi par une porte sans caractère architectonique, abritée par un porche en forme d'appentis, qui se compose d'un toit appuyé sur le mur de l'église, incliné en avant et soutenu par des piliers, qui reposent eux-mêmes sur une banquette de pierre de taille. A quelques mètres et en avant de cette porte se trouve l'entrée du cimetière dont le niveau est plus élevé que celui du sol voisin, ce qui entretient de ce côté de l'église une humidité d'autant plus pénétrante que les eaux de la toiture, n'étant pas colligées par un chenal, filtrent à travers les murs sur une longueur de 14 mètres. La sacristie est placée au levant, derrière le clocher; au nord et au couchant, l'église fait corps avec les bâtiments qui constituaient avant 1793 l'ancien presbytère paroissial.

Le clocher se compose d'une tour rectangulaire bâtie en appareil moyen, aujourd'hui crépi comme le reste de l'église, d'une hauteur actuelle de 9 m. 20 centim. sur une largeur de 4 m. 35 et une profondeur de 6 m. 65. Cette tour était jadis plus élevée, s'il faut en croire la tradition, corroborée par l'aspect même des pierres sur lesquelles s'appuie une charpente en bâtière dont les rampants se dirigent au nord et au

(1) Tholin, *Etudes sur l'archéologie religieuse de l'Agenais du Xe au XVIe siècle.*

midi. C'est sous cette charpente que les cloches étaient placées au siècle dernier; mais leur son ne pouvant se répandre assez loin faute d'ouvertures suffisantes pour lui donner passage, on a construit, il y a une cinquantaine d'années environ, sur le mur du couchant de la tour, un clocher triangulaire, dans l'aire duquel ont été ménagées trois arcades ou baies romanes. L'une d'elles abrite la cloche unique et moderne de l'église. On y arrive par un escalier extérieur bâti en pierre et muni d'une rampe en fer, lequel, s'encastrant dans les murs de la tour, la contourne à son angle sud-est et conduit aux combles en passant au-dessus du toit de la sacristie. Du sommet de cet escalier, on voit les deux contreforts élevés aux angles nord-ouest et sud-ouest de la tour afin d'arrêter la poussée des murs provoquée par l'ouverture de l'arceau qui met en communication directe l'église et le chœur placé dans l'étage inférieur de cette tour.

Intérieur. — La porte du midi, dont nous avons parlé plus haut, donne seule accès dans l'église, dont la forme est celle d'un rectangle qui se prolonge de l'orient à l'occident. Elle n'a qu'une seule nef et mesure 13 m. 65 de long sur 6 m. 05 de large. Sa hauteur, mesurée du sol dallé en pierres aux lambris tenant lieu de voûte, est de 7 m. 25. Ces lambris en menuiserie présentent une surface plane et se relient aux murs latéraux par une corniche concave, à l'angle sud-ouest de laquelle nous avons retrouvé la date de leur établissement. Elle est écrite au crayon, en gros caractères, et est ainsi conçue : *Jesus Maria Joseph. Fait par Etienne Bouchet et Jean Roumat, charpentiers à Moncrabeau 1733.* Rien n'indique dans les combles l'existence antérieure d'une voûte de pierre ou de briques; il est donc raisonnable de supposer que les lambris actuels en ont remplacé d'autres plus anciens, dont l'usage était antérieur, dans beaucoup d'églises, à la construction des voûtes.

La monotonie des murs enduits d'un badigeon blanc n'est

rompue que par quelques toiles sans valeur au nombre de huit. La peinture en est mauvaise et les couleurs sont effacées par la moisissure. Deux de ces tableaux méritent cependant d'être signalés, non à cause de leur mérite artistique, mais parce qu'ils portent avec eux le souvenir de ceux qui les ont donnés. Le premier, appliqué sur le mur du midi, contient à sa partie inférieure et à gauche l'inscription suivante, rongée par le temps : *Christo Infanti. V. D. C. — Selecti Humanist. — Lud. de Gombault — Jos. Dubernet — Joan. Lagutère — Petrus Bourgade — Joan. Cazaux — Jos. Mauras — Jul. Darmajan — Franc. André — Ern. de Lartigue.* — Il est permis de supposer que ce tableau, dont l'origine est inconnue, aura été donné à notre église, dans le courant du siècle dernier, par des élèves du collège de l'Oratoire de Condom, parmi les noms desquels nous remarquons celui de Joseph Dubernet, plus tard curé de Tressens et frère puîné de Jean Dubernet, curé de Vicnau de 1725 à 1754. Le second de ces tableaux, placé au fond de l'église, est orné d'un écusson, sommé d'un casque avec ses lambrequins, qui peut se décrire ainsi : *d'azur au chevron de sable accompagné à dextre d'une étoile d'or, à senestre d'un croissant d'or et au bas d'un lion d'or issant.* Il représente sans doute les armes du donateur, qui nous est inconnu.

Au-dessous de ce dernier tableau, une ouverture semi-circulaire éclaire un enfoncement pratiqué dans l'épaisseur du mur qui servait de baptistère avant la suppression du titre paroissial de Vicnau. On y voit encore les fonts baptismaux consistant en une cuve caliciforme et octogonale en pierre, d'un diamètre de 0m66, établie sur un fût cylindrique qui repose sur une base carrée, de sorte que le calice forme le chapiteau de cette colonne surbaissée.

Sur le mur de droite existe une fenêtre romane de 1m50 de haut sur 0m40 de large. Elle paraît, par sa forme et ses dimensions, assez caractéristique du XIe ou du XIIe siècle.

C'est à la place occupée par cette fenêtre que noble Philippe de Vigier, sieur du Cause, avait eu, dans le courant du XVIIe siècle, l'intention de construire une chapelle qui aurait fait le parallèle de celle que nous décrirons ci-dessous. Jean d'Estrade, évêque de Condom, lui accorda, le 19 mai 1657, l'autorisation nécessaire, sur l'avis conforme de Jacques de Lauriac, chanoine de Saint-Pierre, en date du 22 avril précédent (1). Nous ignorons pour quelle cause Philippe de Vigier n'exécuta point son projet, qui aurait donné à notre église le caractère d'une croix latine.

Sur le mur de gauche est la chapelle dédiée autrefois à saint Joseph et aujourd'hui à la sainte Vierge, qui forme un corps avancé dans les bâtiments de l'ancien presbytère. Elle a pour unique ouverture l'arcade qui l'éclaire. Le sol en est carrelé depuis peu d'années; il s'élève de 0^m 15 environ au-dessus de celui de l'église et en est séparé par une balustrade en fonte ornée de trèfles dorés et quadrifoliés. Elle est voûtée en pierre, mesure 5^m de long sur 3^m 65 de large et n'a qu'une seule travée formée par quatre arêtes saillantes, dominées à leur centre par une clef circulaire chargée de trois escarboucles d'or posées 2 et 1 sur un fond de gueules. La retombée de la voûte, haute de 5^m 50 à son point central, est soutenue aux angles du mur terminal par deux colonnes engagées; des deux autres côtés elle repose, à 2^m au-dessus du sol, sur deux consoles ovoïformes dont l'une est cotelée et l'autre ornée des coquilles de saint Jacques. L'autel en bois peint placé au levant est surmonté d'un tabernacle sur lequel se trouve une statue de la Vierge Mère en bois doré haute de 0^m 65. Elle est d'un travail grossier qui dénote l'enfance de l'art et une haute antiquité.

Chœur. — Un arceau semi-circulaire, mesurant 2^m 70 de

(1) Cette chapelle devait être bâtie à la condition que Philippe de Vigier donnerait au curé de Vicnau 2 cartelades de pré, dont le revenu serait employé à payer les honoraires de six messes basses. Le pré fut donné et les curés de Vicnau ont toujours rempli la condition de cette donation.

large et percé dans le mur couchant de la tour (1), met en communication l'église avec le chœur, dont elle est séparée par une balustrade en fer forgé d'un travail très ordinaire. Ce chœur est rectangulaire et mesure 5m 42 sur 3m 23; sa voûte, haute de 6m 25, est romane, et il est éclairé au midi par une fenêtre du même style de 1m 54 de haut sur 0m 40 de large. Un autel moderne en marbre blanc élevé de deux marches, orné d'un rétable et d'un tabernacle de même matière, est orienté au levant. Il est adossé à un vaste contre-rétable en chêne sculpté, dont l'entablement avec fronton triangulaire, chargé à chacun de ses angles d'un vase renfermant des bouquets de fleurs, est soutenu par deux colonnes. De la base rectangulaire de ces colonnes émergent des chérubins et des bouquets de roses liées entre elles par des phylactères; au-dessus de cette base elles sont cannelées et surmontées de chapiteaux d'ordre corinthien. Au centre du tympan apparaît un chérubin en haut relief, et sur les lignes formées par les côtés les plus longs du triangle deux anges demi-couchés tiennent des palmes dans la main droite. Le centre du contre-rétable est occupé par une toile de 2m 14 de haut sur 1m 70 de large représentant la mort de Notre-Seigneur sur la croix. La tête du Christ est penchée vers sa droite, et saint Pierre, patron de l'église de Vicnau, est agenouillé à ses pieds; il lève les yeux vers le Sauveur, tandis que, derrière lui et de l'autre côté de la croix, la Vierge et saint Jean sont debout dans l'attitude de la douleur. Cette toile, d'une exécution médiocre et qui ne porte ni date, ni nom d'auteur, est posée dans un cadre bombé, sur lequel courent des rinceaux de feuilles de chêne. Ce cadre lui-même est appliqué sur un large bandeau orné de feuilles sculptées le reliant aux colonnes qui supportent l'entablement. L'ensemble de ce monument, remarquable par la richesse du dessin et la délicatesse des sculptures, ne mesure pas moins de 5m 10 de

(1) Ce mur a une épaisseur de 1m 92.

haut sur 3m 25 de large; il couvre tout le fond du chœur et rejoint les murs latéraux au moyen de deux panneaux en forme de modillons renversés. Celui de gauche porte au centre un buste en bas-relief de N.-S.-J.-C., tandis que celui de droite est tronqué pour laisser libre la porte qui conduit du chœur à la sacristie.

Tel est sommairement ce morceau d'ornementation sculpturale, dont le type nous est venu d'Italie avec les deux reines de la maison de Médicis, et qui, sans être irréprochable au point de vue de l'art, peut être considéré comme une rareté curieuse, pour ne pas dire unique, dans une pauvre église de campagne.

CHAPITRE V.

Le Cimetière.

Nous avons déjà dit que le cimetière de Vicnau longe l'église du côté du midi. Il ne contient ni lanternes sépulcrales, ni oratoire, et aucune légende ne s'y rattache. La quantité considérable d'ossements trouvés en dehors de son périmètre actuel et presque au niveau du sol prouve qu'autrefois sa superficie était plus étendue qu'aujourd'hui. Le banc de rochers sur lequel il est situé, et qui forme son sous-sol, ne permet pas de creuser les fosses à la profondeur légale, et il en résulte parfois des exhalaisons qui ne sont pas sans danger pour la santé publique. Tout autour du cimetière et dans les champs environnant l'église, des fouilles ont révélé l'existence de nombreux sarcophages enfouis à une très légère profondeur et rangés sur deux lignes à peu près régulières. Le soc de la charrue heurte parfois leur couvercle. L'un d'entre eux très apparent, occupe le centre de la place publique. Les habitants de Vicnau évaluent à deux cents environ le nombre des sarcophages qui ont été

découverts, et ils ajoutent que les agents des ponts et chaussées, qui en avaient trouvé une quantité considérable dans les déblais qu'ils furent obligés de faire afin d'établir le niveau du chemin de Vicnau à Parsabeau, les ont brisés pour en paver la chaussée. Ils renfermaient des ossements appartenant à plusieurs corps; l'un d'entre eux contenait trois têtes en assez bon état de conservation. Or, comme ils n'ont qu'un seul compartiment, ils ont dû servir à plusieurs inhumations successives. Ceux que nous avons vus sont dénués d'inscriptions, de sculpture et de tout objet pouvant nous fixer sur la date de leur construction. A défaut d'indication précise, nous ferons remonter les plus anciens à la première période de l'ère romane primitive, c'est-à-dire aux époques mérovingienne ou carolingienne. D'autres, qui paraissent plus modernes et ne remonter qu'au XIIe siècle, renferment un espace circulaire destiné à recevoir la tête. Ils sont orientés de telle sorte que les pieds des morts étaient tournés à l'est. Ceux que nous avons examinés ont une longueur de 2m 15 hors œuvre et de 1m 95 dans œuvre, sur une largeur de 0m 80 dans le haut hors œuvre et de 0m 55 dans le bas, sur une profondeur de 0m 40 (1). Certains de ces sarcophages sont creusés dans le roc, de telle sorte que le couvercle seul est mobile; d'autres sont détachés du roc et faits avec une pierre du pays. Il en existe enfin une troisième catégorie relativement à laquelle nous ne pouvons dire s'ils ont été faits sur place ou transportés, mais il est certain qu'ils sont formés d'un calcaire jaunâtre et friable dont on ne connaît pas la carrière dans les environs du village de Vicnau. Les couvercles destinés à clore l'ouverture de ces tombeaux sont tantôt monolithes et tantôt composés de plusieurs morceaux. Ils sont formés de deux ou de quatre pans

(1) L'intérieur de quelques-uns de ces tombeaux présente au centre une ligne ondulée, de telle sorte que leur profondeur est, du côté de la tête, de 0m35, au centre de 0m 40 et aux pieds de 0m 20.

tectiformes, inclinés sur les faces du sarcophage, taillés verticalement, égaux et semblables deux à deux. Leur hauteur est de 0m 26, et les plus étendus mesurent en longueur 2m 15.

Le mode de sépulture dont nous venons de décrire un spécimen était très commun du IVe au IXe siècle, et la présence d'aussi nombreux témoins de ces siècles reculés autour de l'église de Vicnau est une preuve irrécusable de son existence dans les premières années du moyen âge.

AM. PLIEUX.

CHRONIQUE.

Inscription commémorative de Du Bartas.

La *Revue de Gascogne* a déjà rendu hommage, en plus d'une occasion, aux bons soins de M. le baron de Frère de Peyrecave pour retrouver les souvenirs et raviver la gloire de son illustre ancêtre, Guillaume de Saluste du Bartas. Naguère encore, il a marqué d'un signe durable le château dont le poète avait pris le nom et qui s'élève près de la route de Cologne à Mauvezin (Gers). C'est le 21 septembre dernier qu'il a fait sceller dans un des murs de cette antique demeure une plaque de marbre portant l'inscription suivante :

A
LA MÉMOIRE
DU POÈTE
GUILLAUME DE SALUSTE
SEIGNEUR DU BARTAS
NÉ EN 1544, MORT EN 1590

—

SES DESCENDANTS
LE BARON DE FRÈRE DE PEYRECAVE
ET LE COMTE LOUIS DE BROQUEVILLE
1882.

Ce fait a donné lieu à plusieurs de répéter l'erreur assez répandue qui fait naître Du Bartas au château de ce nom. Il l'a fort longtemps habité, il l'a célébré dans ses vers; mais il dit lui-même, dans le *Voyage en Gascogne* de son ami Pierre de Brach, poète bordelais, que Montfort est *le lieu de* sa *nativité*. Avec plus de précision, M. l'abbé Cazauran, dans une lettre au *Conservateur* du 6 octobre, indique le lieu de Saluste, « placé au nord-ouest de Sainte-Gemme, entre Bajonnette et Sainte-Gemme. » Mais peut-être le père du poète avait-il une maison à Montfort même, où sera né le futur auteur de la *Grande Semaine*.

L. C.

LA SEIGNEURIE DE BLANQUEFORT

au XIIIe siècle.

On sait que Blanquefort est le nom d'une seigneurie dont l'ancienne motte féodale s'élève encore sur la partie de la commune d'Auradé située à l'aspect du levant (1).

Les seigneurs de Blanquefort sont cités d'une manière certaine dès la seconde moitié du XIIe siècle (2). Au siècle suivant, ils apparaissent dans divers actes du cartulaire des seigneurs de l'Isle, et, en rapprochant ces documents de quelques autres, on obtient d'assez nombreuses mentions qui se groupent surtout autour de certaines personnalités (Amalvin, Vital et Otton).

Nous avons déjà vu qu'en 1202 les frères Amalvin et Vital conclurent avec Jourdain un arrangement relatif à Auradé. D'après les archives de Grandselve, les mêmes seigneurs accordèrent des droits de pâturage à ce monastère dans une période qui va de 1203 à 1211; et, sous la première de ces dates, on trouve que Gaillard de Quarterpuy donna au même couvent des droits de dépaissance et d'usage dans la moitié des terres et des forêts que Nalpays, sa sœur, et Vital de Blanquefort, mari de cette dernière, possédaient entre la Save et la Garonne, et entre Saint-Thomas et le fort de Seilh. Vital reparaît ensuite, comme témoin, en 1211 et encore en 1221, époque où il est choisi de plus pour arbitre, en prévision des

(1) *Bullet. de la Soc. archéol. du midi de la Fr.*, 4 mai 1875. — Nos documents citent la motte *(motta)* de Blanquefort en 1245 et 1288; les noms de *castellum* et de *castrum*, qui peuvent être considérés comme des synonymes de celui de *motte*, apparaissent pour le même lieu en 1205 et 1275.

(2) *Gall. christiana*. I, 1028, XIII, 89. *Revue de Gasc.* XV, 158 et suiv. — Nous ignorons si Maleth de Blanquefort, cité en 1098 *(Hist de Lang.*, éd. Privat, V, 756), appartenait à la même famille; cependant il peut être à propos de remarquer qu'un certain Bern. Malet était en procès avec le seigneur de l'Isle à la fin du XIIe siècle.

débats qui pouvaient s'élever sur le mariage du fils de Bern. Jourdain avec une fille de Bern. de Marestaing. Le paréage du Fousseret de 1226, qui a une clause relative aux domaines et aux hommes d'Amalvin, est passé en présence de ce même seigneur et d'Aton de Blanquefort (1). Enfin, Vital est cité dans le cartulaire des seigneurs de l'Isle en 1229, et se retrouve pour la dernière fois en janvier 1236, nouveau style : à cette date il figure au nombre des consuls de l'Isle, avec Aton de Malsamont, P. de Bordel, Vit. Vaquier, etc.

En 1233, la charte de coutumes de Monferrand nomme, parmi les chevaliers du lieu, Oton ou Aton et G. de Blanquefort, tandis que les coutumes d'Auradé nous ont déjà montré en 1245, comme seigneurs de ce lieu, Finelle, Aton et Amalvin de Blanquefort. Ce dernier est mentionné quatre ans après, mais comme étant alors décédé : un acte de 1249, qui règle une redevance en avoine due aux chevaliers de Monferrand, porte que *feu* Amalvin de Blanquefort et ses fils devaient jouir de cette redevance, et cela bien que Bern. de Marestaing contestât ce droit à Aton de Blanquefort, qui intervenait ici pour son propre compte et pour celui de sa femme.

Mais pour recevoir le nom de Blanquefort, tous les personnages que nous venons de nommer étaient-ils bien seigneurs ou seuls seigneurs de cette terre? Il se pourrait qu'après l'avoir possédée à l'origine, ils l'eussent aliénée plus tard, sans perdre cependant leur ancien surnom; car on a plus d'un exemple de ce genre pour des familles nobles du pays, à la même époque. Quoi qu'il en soit, on va voir que, quelques années après le milieu du XIIIe siècle, les lieux de Blanquefort et d'Auradé appartenaient à des seigneurs dont rien n'indique la parenté avec les anciens propriétaires de ces domaines.

En effet, le 14 janvier 1274 (1275), dame Anglesie de Marestaing et son fils Michel Darros (ou d'Arros), du consentement de Hugues Darros et de Brux Martine, autres enfants

(1) *Hist. de Langued.*, éd. Priv., VII, 836.

d'Anglesie et frère et sœur de Michel, cédèrent par acte d'échange à Jourdain, seigneur de l'Isle, tout le domaine, avec juridiction haute et basse, qu'ils avaient à Auradé, à Blanquefort, à Turutel (*apud Turutellum*), à Villeneuve, etc. Il est expliqué que Turutel consistait en maisons (*domus, fundamentum et edifficium domum*) et en territoire qui s'étendait en deçà de Bolose, du côté de l'Isle; que les susdits châteaux d'Auradé et de Blanquefort étaient cédés avec leurs habitants (*mansionarii*); et que ladite Anglesie et ses enfants possédaient tous ces domaines comme seigneurs d'Endouffielle. Le document porte aussi que les biens de Villeneuve, près Fontenilles, cédés ci-dessus, comprenaient tout ce que les mêmes seigneurs avaient dans les dîmaires et sur les domaines du fief de chevalier de ce lieu (*dicte honoris et milicie de Villanova*). Enfin il est ajouté que ladite cession s'étendait aux casals et honneurs d'*Espeberant* et de *Turno,* situés dans le territoire ou honneur d'Auradé. Anglesie et Michel autorisèrent Jourdain à se faire reconnaître nouveau seigneur de tous ces lieux, et à les posséder de la même manière qu'eux-mêmes les avaient tenus de toute ancienneté, à raison de leur seigneurie d'Endouffielle, *ex ratione dominii de Andosvilla, ex antiquitate.* En retour des biens à lui cédés, Jourdain donna, en fief honoré et milicial, à Michel Darros, la motte du Cruzel, dans Sainte-Livrade, avec des droits de moyenne et basse justice, et, de plus, il lui abandonna certaines terres qu'il avait à Peyrigué, *apud Peireguerium.*

Après un acte aussi précis, on est un peu étonné de ne pas retrouver Auradé et Blanquefort dans la liste des lieux de la baronnie de l'Isle dont Jourdain ordonna de prendre possession, après la mort de son père, en 1288. Il est à croire cependant que ces deux domaines dépendaient bien à cette époque de Jourdain de l'Isle. La même année, ce seigneur eut à faire indiquer par leurs confronts tous les territoires où il se prétendait en droit de recevoir les appels, et parmi

eux se trouvent ceux d'Auradé, de Turutel et de Blanquefort. L'acte qui renferme ces renseignements porte que Blanquefort s'étendait, vers Auradé, jusqu'au *noguerium Galhart*, qui servait de division commune; de ce point, les limites gagnaient une *goutte* située au-dessous, du côté d'Endouffielle, et puis descendaient par cette goutte jusqu'au ruisseau de Guarguaride, servant aussi de limite au territoire de l'Isle; elles remontaient par certaine serre, voisine elle-même d'un ruisseau qui coulait entre la motte de Blanquefort et le terroir de *Montesio*, et atteignaient le bois de Bouconne et le ruisseau de Dragonières, vers l'Isle. Le même document donne pour limites au château et village de Turutel et à leurs dépendances le chemin qui va vers Endouffielle, le chemin de l'Isle à Samatan, un autre chemin allant vers Auradé, et un autre du côté de l'Isle, appelé *Caguapayrol*.

Quant à l'ancienne famille des Blanquefort, si elle ne possède plus la seigneurie du même nom, il ne paraît pas cependant qu'elle soit éteinte de sitôt ou même qu'elle ait abandonné le pays. Le chevalier Phiera-de Blanquefort sert de témoin à un acte concernant les seigneurs de l'Isle, en 1265; Martine de Blanquefort est abbesse de Goujon en 1275, d'après le *Gallia christiana;* en 1289, Gaillard de Blanquefort rend hommage pour la moitié de Monferrand au seigneur de l'Isle-Jourdain; et Baron ou Baran de Blanquefort, damoiseau, apparaît dans divers actes qui vont de 1279 à la fin du siècle. En février 1292 (1293), ce seigneur céda à Jourdain de l'Isle le quart de la seigneurie de Pradère et un sixième de celle de Lasserre, en échange de la justice et du domaine de Cassemartin et de Horgues, au nord et vers les limites de la commune de l'Isle. C'est le même, croyons-nous, qui est désigné comme résidant à Montbrun, dans un compromis de juillet 1297, passé en effet en présence de « mossenhor en Baro de Blancafort que esta a Montbru. »

EDMOND CABIÉ.

EXCURSIONS

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS.

(*Suite.*)

Fleurance.

D'Auch à Lectoure, on suit la plaine du Gers. Nous aurions pu trouver sur les coteaux voisins des sujets d'étude bien intéressants, mais nous ne pouvions pas tout voir. Ainsi, il y avait autrefois à Montaut un monastère de l'ordre de Cluny, dont l'église romane subsiste. Comme à Nogaro, le plan est celui de la basilique antique, et se compose tout simplement de trois nefs sans transsept, voûtées et munies chacune de son abside. Sur les archivoltes des piliers qui séparent les nefs, un mur épais parcourt toute la longueur de l'édifice : par son poids il maintient dans la direction verticale la poussée oblique des voûtes, et montant assez haut il va supporter les arbalétriers de la charpente (1).

Dans la plaine, au milieu des peupliers, nous entrevoyons dans une prairie le donjon de l'ancien château d'Arcamont. Enfin, nous nous arrêtons à Fleurance, la belle et *toujours florissante* bastide au plan régulier, pour visiter l'église.

Elle se compose de trois nefs. Les nefs latérales se terminent au levant par des murs plats qui buttent l'arc triomphal du sanctuaire. Celui-ci finit par un chevet plat.

(1) M. Tholin a fort bien étudié cette curieuse disposition dans l'église de Moirax. *Etudes sur l'architecture de l'Agenais*, p. 8.

Bâtie sur une déclivité de terrain, l'église de Fleurance n'avait pas autrefois son pavage au même niveau. Les bases des piliers prouvent que le sol intérieur avait plusieurs étages, et qu'on descendait en allant vers le sanctuaire.

A l'intérieur, les murs de l'église et du sanctuaire sont pourvus de petits dosserets arrondis, couronnés d'une guirlande, qui sont du XIVe siècle. Mais les voûtes qui amorcent directement leurs nervures sur les piliers ronds sont du XVe siècle. On peut même dater du XVIe les voûtes en étoile placées près de la porte du couchant.

A l'extérieur, les traces des remaniements sont surtout choquantes. La toiture a différents niveaux et les murs n'ont pas partout leur couronnement primitif, formé par une suite de baies à plein cintre, probablement destinées à éclairer le dessus des voûtes et un chemin de ronde.

La façade de l'église est du XIVe siècle. Elle se fait remarquer tout d'abord par son clocher bâti sur la travée occidentale de la nef latérale à droite. Carré à la base, il élève ensuite ses trois étages octogones, ajourés de fenêtres à meneaux, et se termine par un couvercle quelconque. La porte d'entrée est au milieu de la façade. A droite et à gauche s'ouvrent, par des arcatures en tiers-point, des excavations dans le plein du mur. M. Viollet le Duc, qui en a donné un dessin très beau, mais très peu fidèle, a vu là un *ossuaire!* Et M. Tholin, étudiant les édicules de cé genre dans les églises de l'Agenais, hésite à les considérer comme des *arcosolium*. Or, on peut voir dans le mur du nord de l'église fort remarquable de Montréal-du-Gers (datée de 1300) une arcature de ce genre dans laquelle se trouve un sarcophage en pierre; de plus, au fond des arcatures de Fleurance, on reconnaît encore la place qu'occupait l'épitaphe du défunt. Ce sont donc bien là des tombeaux.

Les trois vitraux du sanctuaire sont d'Arnaud de Moles.

Le vitrail de gauche est celui qui rappelle le mieux les vi-

traux de la cathédrale d'Auch. Dans ceux-ci le haut est garni d'anges faisant cortège à un sujet central; la grande place est occupée par de grands personnages indiqués par leur nom; plus bas, de petites scènes représentent un fait important relatif au personnage placé au-dessus. Telle est aussi l'ordonnance de ce premier vitrail : au haut, on voit N.-D. de Pitié (1) entre deux anges, dont l'un porte une croix et l'autre une lance; plus bas, saint Laurent, patron de l'église, sainte Madeleine et saint Augustin (leurs noms sont inscrits sous leurs pieds) occupent la place principale; au-dessous de saint Laurent est représenté son martyre; au-dessous de sainte Magdeleine, le Christ, un outil de jardinage à la main, dit à la sainte « *noli me tangere;* » au-dessous de saint Augustin est la scène de sa conversion : un ange lui dit « *tolle lege.* » Mais il importe de remarquer surtout les physionomies bien réalistes des trois grands personnages et les splendides couleurs de leurs vêtements.

Le vitrail du milieu représente Dieu le Père et le Saint-Esprit; le Père Eternel a les bras étendus vers Jésus-Christ et la Vierge qui sont à ses côtés. Au-dessous un ange tient un livre ouvert sur lequel sont inscrits A et Ω; à sa droite et à sa gauche, des anges jouent de divers instruments. Les anges qui font de la musique sont pour Arnaud de Moles le procédé favori pour les remplissages; il en a beaucoup usé dans les vitraux de la cathédrale et il en a tiré des effets admirables. Plus bas sont placés trois écussons, dont l'un est celui de France. Dans la partie inférieure on voit le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean.

Au troisième vitrail est la tige de Jessé. Sur le corps du patriarche endormi prend fortement racine un arbre dont les belles et vertes branches s'enroulent vigoureusement et portent comme des fleurs les rois ancêtres du Christ. Au haut

(1) C'est, je crois, le monument le plus ancien du culte de N.-D. de Pitié dans le diocèse d'Auch; il date de l'an 1500.

de l'arbre et les dominant tous, est la Vierge, fille de David, tenant son fils Jésus. Ce beau vitrail, remarquable à tous les points de vue, l'est surtout par la belle ordonnance de son ensemble.

On lit au-dessous :

LAN · MIL · V CENS · FAIT · PAR · ARNAVT DE MOLES.

Ces vitraux, antérieurs à ceux de la cathédrale, ont avec eux des caractères communs. Mais le talent de l'artiste n'est pas encore dans toute sa vigueur. Ainsi le vitrail du milieu manque d'inspiration et d'unité. Et puis il faut à Arnaut de Moles les grandes fenêtres de la cathédrale pour y placer à l'aise ses grands personnages; il lui faut les capricieux réseaux des fenêtres flamboyantes pour y loger ses anges merveilleux.

Les fonts baptismaux de Fleurance sont une sorte de grande coupe octogone en pierre qui porte sur ses bords les deux inscriptions suivantes : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spū scto nō intrabit regnū Dei. Io. III. — MDLXIIII Vesana plebs hereticor. me destruxit et ecclesia Auxitana denuo me reparavit.*

Lectoure.

En continuant à suivre la vallée du Gers, nous ne tardâmes pas à voir devant nous Lectoure, perchée à l'extrémité d'un vieil *oppidum,* qui fut probablement celui des *Sotiates* (1). Aux pieds de la colline s'étendait la ville romaine. Tel était partout le résultat de la pacification du monde. N'ayant plus à craindre les surprises et les pillages des époques barbares, on quittait la hauteur pour s'établir commodément dans la plaine. Mais au IVe siècle, quand arrivèrent les invasions, il fallut remonter sur les hauteurs abandonnées et s'y fortifier

(1) Voir dans la *Revue de Gascogne*, t. XXIII, l'étude de M. Eug. Camoreyt sur cet important sujet.

par des murailles. Ces murailles, on les fit avec des débris de toute espèce, en sorte que leur démolition met au jour des inscriptions, des sculptures, des monuments divers du plus grand intérêt.

Vers l'an 1540, l'évêque de Lectoure, Jean de Barthon, fit agrandir le chœur de son église. Celle-ci, comme il était de règle dans toutes les villes anciennes, par son chevet touchait aux remparts. On fut obligé de démolir les fondements du mur antique. C'est alors qu'on trouva les fameux autels tauroboliques. Depuis, quelques autres inscriptions sont venues se joindre à celles-là, et l'antique ville possède un musée qui l'honore beaucoup.

Dans ses inscriptions, Lectoure est appelée *civitas, respublica*; et on y trouve mentionné l'*ordo decurionum*.

Mais Lectoure ne fut pas seulement le chef-lieu d'une *civitas*, ce fut encore la capitale primitive de la Novempopulanie. Car, outre qu'en ce lieu fut l'*oppidum* des *Sotiates* et le boulevard de l'Aquitaine de César, une inscription trouvée à Aquilée, en 1788, appelle la Novempopulanie *Province de Lectoure* et nous dit que vers les dernières années du Ier siècle ou les premières du IIe, *Caius Minicius Italus* était procurateur de cette province (*procurator provinciarum Lugdunensis et Aquitanicae item Lactorae*) (1).

Le musée de Lectoure conserve, je crois, le souvenir de ce procurateur dans l'épitaphe très curieuse que voici :

DIM
NON · FVI · FVI · ME
MINI · NON · SVM
NON · CVRODO
N · NIA · ITALIA · AN
NORVM · XXHIC
QVI · ESCOGM////
TIVS · ETDONNIA
CAL · LISTE · L · PIISSIMAE

(1) *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 432.

Aux Dieux Manes. (Il fut un temps où) je n'ai pas existé (c'était avant ma naissance), (puis) j'ai existé, je (ne) m'en souviens (pas), (car) je n'existe plus, je n'en ai cure, moi Donnia Italia, âgée de vingt ans, qui repose ici. C(aius) M(ini)tius (Italus) (1) et Donnia Callixte (son épouse), à leur affranchie très affectueuse.

Ce monument, ainsi que l'a remarqué M. Couture dans son discours de réception à l'Académie des jeux floraux, affirme la mort de l'âme humaine (2). C'est la profession de foi philosophique d'une famille de fonctionnaires. Officiellement on respectait les lois et les coutumes religieuses. Le cippe funéraire a la forme d'un autel disposé pour les libations, sur les côtés sont sculptés le *guttus* et la *patère*, enfin l'inscription commence par la dédicace ordinaire « *Diis Manibus.* » Mais tout cela n'est que pour la forme, il faut écarter ce voile religieux, pénétrer plus avant, et découvrir la pensée vraie qui se cache sous les paroles mystérieuses. Au fond, ces gens-là n'avaient aucun sentiment religieux. Ils croyaient seulement qu'il faut jouir de la vie, parce qu'après la mort tout est fini (*non sum, non curo*).

Au-dessous de ces fonctionnaires, il y avait le peuple qui n'entendait rien à ce jargon impie; témoin, l'ouvrier qui grava cette inscription. C'est en laissant aller son esprit à des conjectures sur le sens obscur de ces paroles qu'il oublia sans doute le petit mot *NON* devant *memini*, ce mot dont la restitution (elle est de M. Couture) éclaire tout le sens de l'inscription.

Voici probablement l'épitaphe d'un successeur de C. Minicius Italus. Il vécut au commencement de la seconde moitié du IIe siècle, ainsi que l'a prouvé M. Charles Robert (3).

(1) L'inscription d'Aquilée porte *C. Minicius Italus*, celle de Lectoure *G. M...tius*. Rien ne s'oppose à ce que ce soit le même personnage. *G* au lieu de *C* se trouve dans une autre inscription de Lectoure où on lit *fgit* pour *fecit*, on la verra plus bas; la terminaison *tius, tia, tium* s'emploie souvent pour *cius, cia, cium;* le *cognomen Italus* de l'inscription d'Aquilée est porté par l'affranchie de Lectoure, qui appartenait à la *gens* de sa patronne.

(2) *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 301.

(3) *Cinq inscriptions de Lectoure*, p. 12.

D · M
T · AELI · LEO
N I S (1)
P R O C U R A
TO · RIS
*au*GVS
*t*ORUM

Le musée de Lectoure possède une très importante série d'inscriptions tauroboliques. Il me paraît nécessaire de les étudier attentivement.

Selon M. Allmer, les tauroboles ne se faisaient que pour l'empereur et pour les membres de la famille impériale. Ainsi, la cité et les décurions de Lectoure faisaient un taurobole public pour la conservation de l'empereur et de toute la maison divine, pour le maintien et la prospérité de la cité; puis de nombreux habitants témoignaient de leur dévouement au prince en contribuant par un sacrifice particulier à la solennité du sacrifice public. (*Revue épigraphique*, p. 152.)

Cependant, ce n'est pas dans les inscriptions officielles, intéressantes à d'autres points de vue, mais dans les inscriptions commémoratives des sacrifices particuliers que l'on peut trouver des formules spéciales et caractéristiques de chaque taurobole, dont l'étude peut jeter quelque jour sur ces cérémonies étranges. Par leur formule et par leur date, les inscriptions tauroboliques de Lectoure se classent naturellement en deux groupes (2).

(1) « Titus Aelius Leo était d'origine servile si on s'en rapporte à son surnom; son prénom et son nom permettent de le considérer comme un affranchi ou le fils d'un affranchi d'Antonin le Pieux. En effet, *Titus Aelius Fulvius Boionius Antoninus*, après son adoption par Hadrien le 25 février 138, ajouta à ces noms celui de la *gens Aelia* dans laquelle il entrait. Antonin est le seul prince qui ait porté à la fois le prénom *Titus* et le gentilicium *Aelius*, et c'est à lui qu'il faut rattacher les nombreux *Titus Aelius* qui prenaient le titre de *libertus Augusti*, ou qui remplissaient des fonctions réservées d'ordinaire aux affranchis de l'empereur. » (Charles Robert — *Cinq inscriptions de Lectoure*, pp. 11 et 12.) — On verra plus loin une *Aelia Nice* (2e taurobole); et j'ai mentionné plus haut un *sigillum* en bronze trouvé près de la Montjoie gallo-romaine de Roquebrune dont l'empreinte produit : T · AEL · HE/LIODORI.

(2) M. Allmer a eu le premier l'idée de ce classement. J'ai essayé de développer et de faire progresser l'idée primitive. (Voir *Rev. épigraphique*, p. 168 et 169).

PREMIER GROUPE. — Les inscriptions du premier groupe sont celles des deux tauroboles les plus anciens.

1er taurobole. — Deux inscriptions sans date, identiques dans leur formule, se distinguent par la beauté des caractères et par des accents qui doivent leur faire attribuer une date plus reculée qu'à aucune des autres.

VIA'TOR
SABI'NI · FI'L ·
VIRES · TAVRI
QVO'PROPRIE
PERTAVROPO
LIVM · PVB · FACT
FE'CERAT
CONSACRA'VIT

Viator Sabini filius vires tauri consacravit quo(d) fecerat proprie (proprio aere, vel hostiis suis) per tauropolium publice factum. — Viator, fils de Sabinus, a consacré les forces du taureau, ce qu'il a fait à ses frais par un taurobole publiquement célébré.

Sur chacun des côtés de cet autel en marbre on a sculpté une grande torche enflammée placée obliquement.

L'autre inscription gravée sur un autel en pierre du pays, encadrée d'un rinceau avec des feuilles de lierre, est pareille; le nom seul de celui qui a fait le sacrifice est différent, car on lit aux deux premières lignes SEVERVS/ IVLLI · FIL · Dans cette inscription il n'y a qu'un accent placé sur I de *vires* à la troisième ligne. Rien n'est sculpté sur les côtés.

La formule caractéristique de ce 1er taurobole est celle-ci : *Vires tauri, quod proprie per tauropolium publice factum fecerat, consacravit.*

2e taurobole. — En l'année 176, l'empereur Marc-Aurèle rentra dans Rome après une longue absence et des guerres considérables. Ce fut sans doute pour fêter cet heureux événement que les Lectourois élevèrent à l'empereur une statue dont nous n'avons que le magnifique piédestal inscrit, en

marbre blanc (1). A côté de ce monument récemment placé au musée de Lectoure, grâce à M. le comte de Lary de Latour, qui a bien voulu s'en dessaisir dans l'intérêt de la science, on remarque un autre piédestal un peu moins important d'une statue à l'impératrice Faustine, qui pourrait bien dater de la même époque.

En cette circonstance, les Lactorates ne se contentèrent pas d'élever des statues, ils firent aussi le taurobole daté du second consulat de Pollion et d'Aper, c'est-à-dire de cette même année 176.

Voici, d'après M. Allmer et d'après M. Camoreyt (2), l'inscription qui nous conserve le souvenir des vœux faits dans ce taurobole pour l'empereur et pour sa famille : PRO SALUTE/ ET INCOLVMI/TATE DOMVS/DIVINAE · R · P/LACTORAT · TAV/ROPOL · FEGIT (*sic* pour *fecit*)... « C'est pour le salut et la conservation de la famille impériale (*Domus divina*) que la cité de Lectoure (*respublica Lactoratium*) a fait ce taurobole. » Si la partie inférieure de cet autel n'était pas enlevée et perdue, nous aurions certainement sa date. Mais on peut à la rigueur s'en passer, car il présente le signe caractéristique de tous les autels datés de ce taurobole : ses faces latérales représentent d'un côté une tête de taureau, de l'autre une tête de bélier.

Les autels à date certaine de ce taurobole se ressemblent tous par leur formule et par le caractère que je viens de mentionner. Je cite celui-ci comme type :

SACRVM
·M·M·
ANT · PRIMA
TAVROPO

(1) L'inscription nous dit que l'empereur Marc-Aurèle, à l'époque où on lui éleva cette statue, en était à sa 30e puissance tribunitienne. Ce qui correspond parfaitement à l'année 176. (*Revue épigraphique*, p. 167. — *Rev. de Gasc.*, t. XXII, p. 225).

(2) *Revue épigraphique*, p. 168, — *Revue de Gascogne*, t. XXIII, p. 431.

LIVM · FEC ·
HOST · SVIS
SACERDOTIB · ZM
INTHIO·PROCVLIANI///
PACIO · AGRIPPAE
*Pollione II et Apr*OII·COS·XV·K·NOVEMB

Sacrifice à la Grande Déesse (*Sacrum Matri Magnæ*). Antonia Prima a fait ce taurobole avec ses propres victimes, étant prêtres Zminthius, affranchi de Proculianus, et Pacius, affranchi d'Agrippa, sous le consulat de Pollion et d'Aper, tous les deux consuls pour la seconde fois, le 15e jour avant les kalendes de novembre.

Il y a encore au musée de Lectoure trois inscriptions qui ne diffèrent de celle-là que par le nom du personnage qui a fait le taurobole. Qu'à la place d'*Antonia Prima* on mette *Julia Valentina et Hygea fille de Silna, Marciana fille de Marcianus, Aelia Nice,* on aura la série des inscriptions datées de ce 2e taurobole.

Deux inscriptions tauroboliques sans date, n'ayant sur les côtés de leur autel ni la tête de taureau, ni celle de bélier, ni aucune sorte de sculpture, doivent appartenir au 2e taurobole à cause de l'expression *tauropolium fecit,* qui ne se trouve sur aucune inscription de taurobole fait par des particuliers en dehors de celui-ci :

SACRVM / M·M / SEVERA · QVAR / TI · F · TAVRPOL · / FECIT HOSTIS / SVIS — M M / VALENTINA / VALENTIS F / TAVROPOL · F · / HOSTIS SVIS / ET VALERIA FIL

Il y a dans ces deux inscriptions beaucoup de lettres liées.

La formule caractéristique est ici *tauropolium fecit.*

La formule du 1er taurobole (*quod... per tauropolium publice factum fecerat*) et celle de celui-ci (*tauropolium fecit*) nous parlent de *taurobole fait* et non de *taurobole reçu* comme toutes celles du 2e groupe. Je remarque, en outre, que la formule du 1er taurobole nous présente une idée de plus

que celle du second : *vires tauri... consacravit.* On a consacré à Cybèle les *forces* c'est-à-dire le *sang* du taureau; car avec le sang de la victime immolée s'en vont les forces et la vie consacrées à la divinité par le sacrifice (1).

SECOND GROUPE. — Il contient les trois tauroboles les plus récents.

3e taurobole. — Il est daté du consulat de l'empereur Gordien et d'Aviola, c'est-à-dire de l'an 239, et n'est mentionné que par l'inscription suivante :

S M D
VAL · GEMINA
VIRES · ESCE
PIT · EVTYCHE
TIS · VIIIIKAL
APRIL · SACER
DOTE · TRAIA
N I O N V N D I
NIO · D̄ · N̄ · GORDI
ANO·ET AVOLA·COS

Sacrifice à la Mère des dieux. Valeria Gemina (fille ou affranchie de Valerius) Eutychès a reçu les forces du taureau, le 9e jour avant les kalendes d'avril, Trajanius Nundinius étant prêtre, sous le consulat de Gordien, notre prince, et d'Aviola.

L'une des faces latérales de cet autel est ornée du *gullus* et l'autre de la patère.

C'est le seul monument sur lequel on trouve la formule caractéristique *vires excepit.*

4e taurobole. — Le taurobole qui nous est attesté par le plus grand nombre d'inscriptions est celui qui fut fait pendant le consulat de l'empereur Gordien, consul pour la seconde

(1) Les divers auteurs qui se sont occupés d'inscriptions tauroboliques ont traduit le mot *vires* par *sang*, par *cornes* ou par *testicules*. J'ai choisi la traduction qui m'a paru la plus naturelle et celle qui, dans l'expression *vires excepit*, que nous verrons plus bas, me semble s'accorder le mieux avec ce que nous savons de la cérémonie du taurobole.

fois, et de Pompeianus, c'est-à-dire l'an 241, par le prêtre Trajanius Nundinius, celui-là même qui officiait dans le troisième taurobole.

Voyons d'abord l'inscription officielle, celle qui perpétue la mémoire du sacrifice fait pour la famille impériale et pour la cité de Lectoure :

PRO SALVTE IMP M / ANTONI · GORDIANI / PII · FEL · AVG · ET SA / BINIAE · TRANQVLI / LINAE · AVG · TOTI / VS Q · DOMVS DIVI / NAE · PRoQ · STATV / CIVITAT · LACToR / TAVROPOLIVM FE / CIT ORDO LACT / D · N · GORDIANO / AVGII · ET POMPEIANO COS / VI IDVS DEC · CVRANTIB / M · EROTIO · FESTO · ET · M / CARINIO · CARO · SACERD / TRAIANO NVNDINO

Pour le salut de l'empereur Marcus Antoninus Gordianus, pieux, heureux, auguste, et de Sabinia Tranquillina Augusta et de toute la famille impériale, et pour la conservation de la cité de Lectoure, l'ordre des décurions de Lectoure a fait ce taurobole, sous le consulat de notre prince Gordien Auguste, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6e jour avant les ides de décembre, par les soins de Marcus Erotius Festus et de Marcus Carinius Carus, étant prêtre Trajanius Nundinius.

M. Erotius Festus et M. Carinius Carus, qui ont pris soin de l'exécution de ce taurobole, étaient probablement décurions de la cité.

Après le monument officiel vient la série des monuments particuliers. En citer un au hasard, c'est les faire tous connaître.

S M D
SERVILIA Mo
DESTATAVR
OPOLIVMAC
CEPITHOSTISS
VIS SACERDOTE

TRAIANO NVND
INIO D N GORD
ANOII ET POMPE
IANO COS · VI · D DEC

Sacrifice à la Mère des dieux. Servilia Modesta a reçu le taurobole fait avec ses propres victimes par le prêtre Trajanius Nundinius, sous le consulat de notre prince Gordien, consul pour la seconde fois, et de Pompeianus, le 6e jour avant les ides de décembre.

On n'a qu'à mettre *G. Julius Secundus, Julia Clementiana, Julia Nice, Junia Domitia, Valeria Gemina* (1), *Verinia Severa, Pompeia Flora,* à la place de *Servilia Modesta,* et on aura toutes les inscriptions de ce taurobole.

Ces autels portent sur un de leurs côtés une *patère* et sur l'autre tantôt le *gutus,* tantôt une tête de taureau. La formule caractéristique est « *tauropolium accepit.* »

5e *taurobole.* — Le souvenir de ce taurobole nous est conservé par l'inscription suivante :

SACR
M M
APRILIS REPFNTI
NI · FIL · FTSATVR
NINA · TAVRINI
FIL · TAVOPOL
VM · ACCFPFRVNT
L · ACCIO · RFM///
HOSTIIS
SVIS

(1) C'est la même qui reçut les forces du taureau dans le 3e taurobole. Une inscription porte *renatus taurobolio in eternum.* Les tauroboles de Lectoure n'avaient pas sans doute une vertu d'aussi longue durée puisque voilà une dame qui, après avoir reçu une première fois le baptême de sang, se le fait administrer de nouveau deux ans après.

Sacrifice à la grande déesse (*Matri Magnæ*). Aprilis, fils de Repentinus, et Saturnina, fille de Taurinus, ont reçu le taurobole fait avec leurs victimes, étant prêtre Lucius Accius Rem(us).

Sur les côtés sont sculptés un *guttus* et une *patère*. Il faut remarquer les E en forme de F.

Comme dans le 4e taurobole, la formule caractéristique est *tauropolium accepit* (*acceperunt*). Cependant elle appartient à une autre cérémonie, puisque le nom du prêtre est différent.

L'explication des formules de ces trois derniers tauroboles se trouve dans le *Peristephanon* de Prudence (*Passio S. Romani martyris*. Patrologie latine de Migne, t. 60, col. 522). Le poète chrétien du IVe siècle décrit un taurobole ou du moins un sacrifice analogue. Celui qui devait recevoir cet étrange baptême, la tête couronnée de bandelettes et d'or, magnifiquement vêtu d'une robe de soie serrée par une ceinture belle et précieuse, était placé dans une fosse profonde, recouverte de planches disjointes et percées de trous. Sur ce plancher était égorgé le taureau dont le sang, passant par tous les orifices, était soigneusement et dévotement reçu par le personnage qui se tenait en dessous. Le sacrifice achevé, celui-ci sortait de la fosse dans le bel état qu'on peut imaginer et recevait alors les adorations de tous. Que peut donc vouloir dire *tauropolium accipere*, si non recevoir sur son corps le sang du taureau immolé comme l'explique Prudence ? Et par *vires excipere* ne faut-il pas entendre absolument la même chose ? *Excipit* est le mot même employé par Prudence quand il parle de la pluie de sang que reçoit le taurobolique dans sa fosse.

> Illapsus imber tabidum rorem pluit,
> Defossus intus quem sacerdos *excipit*.

Vires, nous l'avons dit plus haut, c'est le sang. Quand il est versé, les forces de la victime diminuent à mesure qu'il s'écoule, et le taurobolique semble recevoir avec le sang les

forces elle-mêmes. Les formules *vires excipere* et *tauropolium accipere* sont donc absolument équivalentes.

Remarquons maintenant combien ces formules sont différentes de celles des tauroboles plus anciens que j'ai placés dans le premier groupe. Au IIe siècle on *faisait un taurobole* et on *consacrait le sang* de la victime à Cybèle; au IIIe siècle, selon les inscriptions de Lectoure, et au IVe, comme l'atteste le poète Prudence, on reçut le taurobole, c'est-à-dire un baptême de sang d'une victime immolée par un prêtre de Cybèle. Je vois entre les tauroboles du IIe siècle et ceux du IIIe une différence complète. Un changement dans les rites de ce genre de cérémonies dut s'opérer entre notre 2e et notre 3e taurobole, c'est-à-dire entre les années 176 et 239.

J'ai trop insisté sur les tauroboles de Lectoure pour pouvoir consacrer la moindre place aux autres inscriptions romaines du musée. J'ai hâte, d'ailleurs, de m'occuper des fragments de sarcophage trouvés sur l'emplacement du monastère de Saint-Geny.

Saint-Geny est à Lectoure ce que Saint-Orens est à Auch. De l'ancien monastère lectourois il ne reste qu'une fort jolie église du XVIe siècle, remarquable par sa voûte en étoile, ses clefs pendantes et ses chapiteaux classiques. Cette église, avec les jardins et les bâtiments qui l'entourent, appartient à M. l'abbé de Cortade, qui nous l'a fort gracieusement montrée, ainsi que les nombreux fragments de sarcophages antiques qu'il a recueillis.

Sur l'entrée d'un caveau funéraire récemment creusé au-dessous du sanctuaire de l'église, M. l'abbé de Cortade a fait placer un fragment de sarcophage où l'on remarque deux personnages. L'un d'eux a passé son bras derrière le cou de l'autre et tous deux se tiennent par la main droite. Cette scène est fort connue, et l'on ne peut pas dire qu'elle soit

plutôt chrétienne que païenne. Mais faut-il voir dans un tel sujet une séparation au moment de la mort ou une réunion dans l'autre monde? Ici une sorte de tristesse dans la figure des deux personnages fait penser à une dernière et douloureuse séparation.

Ce fragment de bas-relief et les nombreux restes de sarcophages de l'école d'Aquitaine que l'on voit à Saint-Geny et au musée de Lectoure font le sujet d'une note accompagnée de dessins de M. Camoreyt, publiée par M. de Laurière dans le *Bulletin Monumental* (1882, p. 273).

A propos d'un fragment qui sert de plaque de fond dans une cheminée de Pradoulin et qui vient de Saint-Geny, M. de Laurière remarque que les zones de cannelures ou stries droites obliques, en forme de chevrons ou d'ailes de fougère, ne se rencontrent qu'en Aquitaine. Dans la vallée du Rhône et en Italie on employait les stries courbes et ondulées. Sur un fragment de sarcophage trouvé à Foix, le Christ tire Lazare d'un sarcophage couvert de stries en aile de fougère. Ce détail doit faire attribuer le monument de Foix à l'école d'Aquitaine, quoiqu'on y trouve des personnages.

Depuis notre visite à Lectoure, le musée s'est enrichi d'un petit fragment de sarcophage en marbre fort intéressant dans cet ordre d'idées. Ce fragment est orné de stries en aile de fougère, accompagnées de la tête d'un personnage dont le reste du corps a disparu par la cassure. Ce personnage formait l'angle d'une auge. C'est encore un des rares et précieux exemples de sarcophages de l'école d'Aquitaine avec des personnages.

Je signale encore au musée un fragment inédit en marbre. C'est un génie funèbre debout, qui semble dormir, appuyé sur un flambeau renversé. Comme les géniés de Saint-Clamens, il n'a pour tout vêtement que la chlamyde agrafée sur l'épaule; comme les génies du tombeau de Mazères, il n'a que de petites ailes, mais il tient le flambeau d'une autre

manière que ceux-ci. Les deux sarcophages de Saint-Clamens et de Mazères sont païens; celui de Lectoure est chrétien, car à côté du génie il y a les restes d'un chrisme.

Ces précieux débris sont contemporains des premiers siècles du christianisme dans notre pays : temps sur lesquels nous savons si peu de chose, et que nous voudrions connaître entre tous.

Lectoure ne possède que deux inscriptions du moyen-âge. L'une placée au musée et ainsi conçue :

IIII NONAS FEB //
OARII OB B DE
VIMBAD

L'autre est dans le mur du clocher au 1er étage.

III NONAS OCTOBRIS
OB VRSIN' DE INSVLA

Ces inscriptions sont faites pour rappeler le jour de la mort du défunt, pour en célébrer l'anniversaire. Je remarque le prénom *Ursinus*, à rapprocher de *Ursicinus* qui se trouve sur une inscription antique d'Auch rapportée plus haut.

La fontaine de Lectoure est dans son genre un monument de premier ordre. Elle est située au midi de la ville, dans un endroit où le terrain du plateau commence à s'incliner rapidement vers la plaine. Le bassin de la fontaine s'ouvre par deux arcades en tiers-point, qui vont reposer leur sommier commun sur une colonne cylindrique surmontée d'un chapiteau. Ces deux arcades sont embrassées par un grand arc de décharge, qui n'est autre que l'extrémité de la voûte intérieure. Au-dessus de cette construction, qui est du XIIIe siècle, s'élevait jadis une tour, dont les restes servent de logement au garde de la fontaine. Le bassin intérieur a de 11 à 12

mètres de long sur près de 7 mètres de large, et se divise en deux parties : la partie antérieure, située au-dessous de la tour et voûtée en berceau tiers-point, et la partie la plus reculée, voûtée en berceau plein cintre. Par les deux angles du fond, le bassin reçoit l'eau de deux sources. La plus importante vient du côté droit, par un couloir bâti, long de 24 mètres, haut de 1 mètre 80 centimètres, large de 80 centimètres. Ce couloir est voûté par des dalles posées l'une appuyant l'autre et formant un V renversé. A dix mètres environ de l'endroit où ce conduit débouche dans le canal, le rocher remplace le mur du côté du nord. A l'extrémité la plus reculée se trouve un puits qui faisait communiquer le sol supérieur avec la source (1). La forte grille de la fontaine est en fer forgé et ancienne. Les voûtes du bassin avaient autrefois des peintures dont il reste des traces.

La cathédrale de Lectoure est l'œuvre de plusieurs époques qu'il faut débrouiller par l'étude patiente du monument et par celle des archives de la ville. M. Camoreyt m'a épargné la peine de faire moi-même ce travail. Voici le résumé de ses recherches.

Le *Gallia Christiana* (t. I, col. 1078) porte que l'évêque de Lectoure, Géraud de Monlezun (2e partie du XIIIe siècle), « fit construire la grande voûte de son église ainsi que le chœur. » Il en résulte que la nef était construite avant son épiscopat et qu'il la fit seulement compléter par une voûte et par la construction du chœur.

A la nef antérieure à Géraud de Monlezun devaient appartenir divers fragments noyés dans la maçonnerie de la façade qui est du XVe siècle (fragments de corniches et de voussoirs ornés de billettes, fût de colonne orné de têtes de clous).

(1) Je décris la disposition intérieure de la fontaine d'après les notes et les dessins de M. Camoreyt.

C'est probablement aussi de cette construction romane que viennent deux pieds droits de porte en marbre, dont l'un sert de seuil à la porte du clocher, et l'autre, placé au musée, offre l'une des deux inscriptions du moyen âge. Au tympan de la porte de cet édifice devait se trouver le Christ bénissant sculpté au revers du marbre qui présente l'inscription romaine commençant ainsi : DM/LVMINATIO/GREGORIO. Elle est au musée.

Quand l'armée de Louis XI vint saccager Lectoure (1473), la cathédrale restaurée par Géraud de Monlezun était encore debout. Mais elle ne fut pas épargnée, car on voit peu de temps après l'évêque et le chapitre travailler à la reconstruire.

La nef fut réédifiée sur les fondements de l'ancienne et l'on conserva tout ce que l'on put des vieux murs, car on ne peut reconnaître des restes fort importants dans les doubles contreforts de la façade et dans les maçonneries qui les touchent. Dès lors cette nef reproduit nécessairement les dispositions primitives antérieures à Géraud de Monlezun; c'est là son grand intérêt. Cette nef se compose de deux travées carrées, encadrées de grands arceaux larges de 14 mètres. Ces arceaux s'élèvent sur d'énormes piliers massifs, ayant 4^{m} 60 de large et 5^{m} de profondeur en comptant l'épaisseur du mur. Une construction aussi robuste, ainsi disposée en compartiments carrés, avec des arceaux et des piliers de cette force, n'a point sa raison d'être pour une voûte ordinaire; elle ne peut s'expliquer que par des coupoles. C'est, en effet, le plan des églises d'Angoulême, de Cahors, de Fontevrault et de Souillac. L'existence d'une nef à coupoles dans la cathédrale de Lectoure est un fait de géographie archéologique fort important, et dont la découverte est due à M. Camoreyt.

Le clocher de Lectoure est de 1488, date inscrite au-dessus de la porte d'entrée en caractères gothiques. Il est bâti contre le mur du nord et touche l'angle N.-O. de l'église. Il est carré et se compose du-rez-de chaussée et de quatre éta-

ges desservis par un escalier tournant logé dans une tourelle ronde. Autrefois il avait un cinquième étage octogone surmonté d'une flèche. Sa hauteur totale était alors d'environ 90m. Ce clocher devint célèbre et fit école dans le pays.

En même temps que le clocher, on refit la façade et la porte d'entrée; on restaura la nef et les trois chapelles qui servent de sacristie. De la voûte qui fut faite alors on trouve des traces dans certains restes de dosserets accolés aux gros piliers romans.

L'évêque Jean II de Barthon est celui qui a fait les plus importants travaux dans l'église de Lectoure. Vers 1540, secondé par *Mestre Arnaud de Casanova,* maçon, il fit construire le chœur, mais plus grand et plus vaste qu'il n'était dans l'église primitive; car il fut obligé de détruire des fondements du vieux mur romain qui avoisinaient le chevet, ainsi que je l'ai dit plus haut. Le chœur de la cathédrale de Lectoure, comme celui de la cathédrale d'Auch, se compose d'une nef centrale réservée au clergé, de deux nefs latérales qui forment le déambulatoire et d'une ceinture de neuf chapelles latérales. Jean de Barthon laissa le chœur inachevé. Sept chapelles seulement sont voûtées en étoile; les deux autres, placées au midi, sont assurément de date plus récente.

Après Jean et Guillaume de Barthon, en 1561, les huguenots s'emparèrent de la ville de Lectoure, y détruisirent toutes les églises, et commirent les plus grands ravages dans la cathédrale. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle on travailla à des restaurations et à des réparations diverses, qui ont mis la cathédrale de Lectoure dans l'état où nous la voyons.

Au sujet de ces travaux, il importe de noter que, dans les deux derniers siècles, on a souvent, comme des nos jours, restauré les édifices gothiques dans le style gothique. A Lectoure, l'architecte Dathia (l'auteur de la malheureuse section des gros piliers qui limitent la nef au levant) construisit au

XVIIe siècle la voûte de la nef en croisées d'ogive; et le 27 avril 1745, l'évêque Paul-Robert de Beaufort posa la première pierre de la voûte du chœur, qui est aussi gothique.

Je signale dans l'église de Lectoure une déviation de l'axe, l'existence ancienne d'un puits dans les sacristies actuelles, construites au XVe siècle, contre le mur du nord de la nef, et principalement une très belle statue du siècle dernier, en marbre blanc, qui représente l'Assomption.

Pour compléter mes études sur Lectoure, j'aurais à parler de deux magnifiques cheminées en pierre de la Renaissance. Mais mon confrère et ami, M. Lauzun, a parlé d'elles en amateur passionné de cette époque si remarquable et si intéressante à tant de points de vue. J'aurais trop mauvaise grâce à refaire ce qu'il a si bien fait.

ADRIEN LAVERGNE.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE.

Découvertes gallo-romaines à Auch et sigles figulins des *Ausci*, publiés par M. Taillebois.

La ville d'Auch et ses environs sont un endroit privilégié pour les recherches relatives aux temps gallo-romains (1). J'ai plusieurs fois ici même signalé des découvertes importantes, et voici une rapide énumération de quelques autres.

M. Lartigue, briquetier, près de la route de Lombez, en faisant un déblai pour avoir de l'argile, a trouvé un fort curieux petit cheval de bronze. M. Lannes, jardinier, en déblayant un vieux puits, y a découvert des tablettes antiques avec quelques vases de différentes dimensions (2). Des terrassiers, en travaillant à extraire du caillou dans la plaine du Gers au midi du Garros, ont

(1) *R. de G.*, XXII, p. 355; XXIII, pp. 261, 435.
(2) M. l'abbé Cazauran a publié un article à ce sujet dans le *Conservateur*.

coupé un aqueduc romain voûté à plein cintre (haut. 1m 50, larg. 0m 50). M. Collard a recueilli un certain nombre d'objets antiques à la Hourre, à la Maison de secours et à la Maison-Neuve.

Les fouilles les plus récentes ont été faites par M. Lecocq, imprimeur du journal le *Républicain*. Il a vérifié de nouveau ce qui a été constaté mille fois, que les constructions romaines n'ont pas été détruites de fond en comble par les barbares, mais seulement rasées au niveau du sol. Dans son jardin, situé le long de la route du Garros, M. Lecocq a trouvé des substructions considérables. Mais c'était là un matériel par trop réfractaire à la végétation et au jardinage; les vieilles murailles ont été détruites à grands frais et converties en toises de moëllons. Si l'immeuble a péri, en revanche le mobilier a été conservé avec un soin parfait, et M. Lecocq me l'a montré avec une obligeance extrême. Il y a des fragments de marbre inscrits, des monnaies très nombreuses, des meules à main, des lampes, des vases en quantité de toutes les formes et de toutes les dimensions et mille autres objets encore (1).

Les fouilles amènent presque toujours à la lumière une certaine quantité de poteries. Or, comme nos écoliers, comme beaucoup de nos contemporains, d'ailleurs, les Romains avaient la manie de mettre leur nom partout. Heureuse manie pour les archéologues ! Les potiers surtout n'oubliaient guère de mettre l'empreinte de leur *sigillum* sur les fonds des vases qu'ils venaient de fabriquer. De là les *sigles figulins*. M. Taillebois a pris soin de déchiffrer tous ceux que MM. Collard et Lecocq ont recueillis, et il vient de publier le résultat de son travail dans un mémoire intitulé : *Quelques sigles figulins trouvés chez les Ausci*. Ce sont 58 marques de potiers consciencieusement lues, discrètement interprétées et soigneusement comparées avec les six ou huit mille que MM. Frœhner et Schuermans ont déjà fait connaître. C'est là une œuvre de recherches et de critique fort méritoire et dont on ne saurait trop remercier son auteur. La publication de M. Taillebois est le complément nécessaire des études épigraphiques.

A. LAVERGNE.

NOTES DIVERSES.

CLXXIX. Julien de Medrano, gentilhomme navarrais.

La *Revue des Etudes juives* (octobre-décembre 1880) et la *Ruche catholique* de Pau ont publié de très savants articles sur une célèbre lettre des Juifs d'Espagne au Grand-Rabbin de Constantinople et sur la réponse du Grand-Rabbin. Ces deux lettres, vieilles aujourd'hui de plusieurs siècles, firent dans leur temps beaucoup de bruit. On crierait à moins. Entre autres aménités judaïques, la

(1) Le *Républicain* du 14 avril 1882.

lettre du Grand-Rabbin renferme les bons conseils suivants, adressés à ses coreligionnaires : « Vous dites qu'on (les chrétiens) veut prendre vos biens : faites vos enfants marchands et vous aurez peu à peu tout le leur. Vous vous plaignez qu'ils attentent contre vos vies : faites vos enfants médecins et apothicaires qui leur feront perdre la leur. A ce que dites qu'ils détruisent vos synagogues : taschez que vos enfants deviennent chanoines et clercs (!) parce qu'ils ruineront leurs églises, etc. »

Il est fort heureux pour nos pères que la Gascogne, terre de pauvreté et de bravoure, n'ait jamais tenté les fils de Sem. Je n'en dirai point de même du *caballero* navarrais qui a publié ces lettres pour la première fois. Elles furent imprimées en 1583 dans un livre intitulé : « *La silva curiosa de Julian de Medrano, caballero navarro, en que se tratan diversas cosas sutilissimas y curiosas, muy convenientes paro damas y caballeros, en toda conversacion virtuosa y honesta.* » (Paris, Nicolas Chesneau, 1583, in-8°.)

Ce « Julian de Medrano, caballero navarro, » pourrait bien être le même que Julien de Medrano, « estranger natif d'Espagne, » qualifié en 1550 dans son contrat de mariage avec Serène de Montauban, dame de Flourès, près Marciac (Gers), « d'écuyer du pays de Navarre. » (Voir *Mémoires de Jean d'Antras*, p. 222, et *Jugements de maintenue de noblesse.*)

Il pourrait être le même que « Medrano du royaume de Navarre et marié en Gascogne, » qui intriguait en 1595 pour livrer Bayonne aux Espagnols. (Voir *Vie du maréchal de Matignon* par Callières, p. 352.)

Il pourrait enfin être le même que Medrane, gentilhomme navarrais, qui, en 1602, écrivait à Henri IV et au marquis de La Force, et semble avoir été mêlé à la conspiration du général de Biron. (Voir *Mémoires de la Force*, t. I, p. 326, et *Lettres missives d'Henri IV*, t. V, p. 599.)

J'appelle l'attention des lecteurs de la *Revue* sur ce personnage. Il y a peut-être là une page de plus à ajouter à l'histoire littéraire de la Gascogne. De Julien de Medrano et de Serène de Montauban descendent tous nos Medranos de Gascogne, les seigneurs de Maumusson, Durban, Labassère, Laguian, Verlus, Gouts, Mont-Pardiac, Dufort, etc.

J. DE CARSALADE DU PONT.

UN CURÉ GASCON

DE

la fin de l'ancien régime et de la période révolutionnaire.

V

Régime de la Terreur. — Conduite de Teyssiné. — Ce qui se passa à Solomiac jusqu'à sa mort, en 1803.

Le régime de la terreur avait commencé. L'affreuse tyrannie qui régnait sur la France se fit sentir à Solomiac comme partout, mais sans dépasser la mesure de ce qui se voyait ailleurs. Nous nous dispenserons pour ce motif d'entrer dans le détail, les faits que nous aurions à signaler rentrant dans l'histoire générale connue de tous. Ce qu'il y eut ici de singulièrement déplorable, nous le ferons remarquer avec douleur, ce fut de voir un prêtre présider aux excès les plus révoltants, après en avoir été lui-même l'instigateur et le promoteur; et cela, non-seulement dans sa paroisse, mais encore dans tous les lieux environnants, où il était redouté des gens de bien comme un terroriste des plus dangereux (1).

(1) Nous avons trouvé la preuve bien authentique du passage de Teyssiné à Tournecoupe et à Mauroux. A notre arrivée dans cette dernière paroisse, en 1842, nous remarquâmes une pierre encastrée dans la muraille de l'église et sur laquelle il avait existé une inscription qu'on s'était efforcé de rendre illisible en faisant effacer les lettres par un maçon à la pointe du marteau. Nous sûmes que cette inscription se référait à quelque événement de la Révolution; mais personne ne fut capable de rien préciser davantage. Nous essayâmes vainement alors de déchiffrer l'inscription. Deux ans après nous revînmes à la charge, et cette fois, après plusieurs jours de patientes études, nous parvînmes à relever en son entier cette inscription commémorative, qui était ainsi conçue :

« Vivre libre ou mourir! La Société des amis de la constitution séante à Tourne-
» coupe a fait célébrer ici une pompe funèbre à la mémoire de M. Riqueti Mirabeau,
» membre de l'assemblée nationale. »

Nous fîmes part de notre découverte à un bon vieillard, longtemps mêlé aux affaires communales et qui, à l'époque rappelée par l'inscription, était secrétaire de la mairie. Nous sûmes par lui que ces amis de la constitution de Tournecoupe étaient venus en cette occasion fraterniser avec ceux de Mauroux, conduits par Teyssiné qui marchait à leur tête.

D'abord la persécution, dont le refus de serment à la constitution civile du clergé fut l'occasion et le prétexte, n'avait sévi que contre les prêtres coupables de ce refus. Mais le tour des constitutionnels arriva. Car, au fond, on ne voulait pas plus d'eux que des autres. Tous devaient à jamais disparaître devant l'impiété triomphante, abjurer comme de coupables momeries les vérités qu'ils avaient prêchées jusqu'alors, et enfin renoncer à leur caractère sacerdotal. Les peines les plus sévères les attendaient en cas de résistance, et on savait très bien qu'il y avait là plus que de vaines menaces. Ainsi acculés à une apostasie formelle, et ne pouvant se faire illusion sur le but auquel on tendait, nombre de curés intrus reculèrent, et nous en connaissons même qui eurent le courage de reconnaître qu'ils s'étaient trompés et de rétracter leur serment. Mais d'autres aussi se soumirent et firent tout ce qu'on voulut. Teyssiné fut de ce nombre. Il demeura dans ces conjonctures fidèle à son passé, et avançant toujours dans la voie fatale où il s'était engagé, sans attendre d'être appelé, il se présenta spontanément, le 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793) à l'assemblée du conseil général pour faire les déclarations qu'on va lire, dont il demanda la transcription sur le registre, et qu'il avait proclamées le matin du haut de la chaire devant le peuple assemblé pour entendre la messe. Nous reproduisons le texte tel que nous l'avons trouvé dans les registres, en observant que ce texte concorde parfaitement, quant au sens, avec le récit oral que nous avons entendu faire maintes fois, dans notre jeune âge, de ce qui avait été dit dans l'église au grand scandale des assistants :

Ce décadi, 20 brumaire an II de la République une et indivisible, à deux heures de relevée, dans la salle et en la séance publique du conseil général de la commune de Solomiac... A comparu le citoyen Raymond-Bernard Teyssiné, ministre du culte catholique, lequel voulant concourir de plus en plus et comme il a toujours fait à la régénération universelle, par l'extirpation des abus glissés dans les opinions et dans les pratiques religieuses; voulant en élaguer tout ce

qui, sans appartenir essentiellement au dogme, serait contraire aux principes de la saine morale; voulant enfin obvier à tout ce qui tendrait visiblement à rompre bientôt les liens de la fraternité, de l'unité et de l'indivisibilité, en conservant des distinctions odieuses entre les différents cultes, ou des usages qui, quoique anciens, préjudicieraient à la prospérité générale et au vœu national, nous a dit et déclaré :

1° Qu'il ne fera et ne peut faire désormais des processions ni aucune cérémonie publique, pas même pour le convoi ou l'inhumation des morts hors de l'enceinte de l'église; étant défendu par le respect de l'église et la considération du bon ordre à tous ecclésiastiques de se montrer à l'extérieur dans le costume de leur état, et toute autre conduite pouvant établir des rivalités haineuses, même funestes, entre les croyances diverses à qui néanmoins la loi accorde une égale faveur;

2° Que pour cette dernière raison il invite la municipalité et l'exhorte fortement à faire disparaître au plus tôt de tous les lieux publics les signes quelconques du culte, suffisant bien de les conserver dans l'intérieur des temples et dans les familles; qu'il exhorte encore la municipalité à convertir en piques pour la défense de la patrie le fer qui pourra provenir d'une telle réforme, cette œuvre devant être plus méritoire qu'un vain étalage qui dégénère souvent en idolâtrie ou qui du moins donne occasion à beaucoup de profanations;

3° Que le comparant prévient les paroissiens qu'il ne célèbrera à l'avenir les fêtes qu'à l'échéance des décades qui remplaceront les dimanches et auxquelles il distribuera les autres solennités de l'année; c'est-à-dire qu'il ne chômera plus que le dixième jour, devenu le seul jour de repos d'après la nouvelle division du calendrier récemment décrétée par l'assemblée nationale; parce que la multiplicité des fêtes chômées, en arrachant le peuple à ses travaux, cause des préjudices incalculables à l'agriculture et au commerce, aux particuliers et au trésor public; parce que, encore, la religion, en tout ce qui n'est que réglementaire, doit fléchir aux lois introduites dans les usages civils;

4° Qu'au lieu de blâmer le mariage des prêtres ou de le croire contraire à l'évangile et aux bonnes mœurs, le comparant reconnaît qu'il est indispensable pour le maintien de ces mêmes mœurs et le progrès de la pureté évangélique. Qu'ainsi il regarde comme les plus dignes de la confiance des paroissiens ceux qui sont engagés

ou qui s'engageront dans les liens du mariage, parce que c'est un état saint et sanctifiant, conforme au vœu de la nature et à l'ordre établi par la divinité même, et que, par suite, il ne saurait mieux convenir qu'à des ministres du culte, faits pour propager, par leurs leçons et par leurs exemples, les principes conservateurs de la vertu et du bonheur public; parce que, enfin, le célibat est un état nul, ennemi et destructeur de la société. Qu'ainsi le comparant se mariera quand il trouvera une occasion faisable.

De quoi et de tout ce dessus le déclarant susdit a demandé acte et l'insertion au procès-verbal, et a signé : R. B. Teyssiné, ministre du culte catholique.

On accorda à Teyssiné ce qu'il demandait. Mais avant de délibérer au sujet de ses déclarations, « attendu, dit-on, que les lois y relatives ne sont point encore parvenues à la municipalité, » on veut consulter le département, et on ajoute que tous les membres de la commune sont disposés à se conformer avec plaisir à tout ce qui sera prescrit par les lois.

A quinze jours de là, cette déclaration fut suivie d'une autre, pire que la première, qui mit le comble à l'apostasie. La voici textuellement :

Le quintidi, première décade de frimaire de l'an II de la République... Par devant la municipalité de Solomiac s'est présenté le citoyen Raymond-Bernard Teyssiné, ci-devant ministre du culte catholique, lequel a déclaré que l'inconduite de la plupart des ministres du culte et les superstitions intolérables qu'ils y avaient mêlées les ayant tous justement rendus suspects, et la continuation de l'exercice [de ce culte] pouvant causer des troubles dans la République, qui ne doit reconnaître et protéger d'autre religion que celle fondée sur la morale universelle, sur la vertu, la liberté et l'égalité; il renonce d'ores et déjà à la prêtrise et à toutes les fonctions de son ci-devant ministère, se réduisant de bon cœur à celles bien plus respectables de simple et paisible citoyen, prêt du reste à s'acquitter de tous autres devoirs qu'il plaira au peuple souverain de lui imposer. Mais, ajoute-t-il, ayant déjà atteint l'âge de 53 ans, et se trouvant sans ressource, il prie l'assemblée d'inviter une nation grande et généreuse de ne point le livrer sans secours aux infirmités et à la misère. En conséquence de quoi il remet sur le bureau ses

lettres de prêtrise, attendu qu'il renonce absolument à son ci-devant état de prêtre et aux fonctions qui en dépendent. Il requiert acte de ses déclarations et leur insertion au procès-verbal qu'il signe : R. B. Teyssiné, ci-devant ministre du culte catholique.

Suivent les signatures des membres de la municipalité.

Après un acte d'apostasie accompli avec un pareil cynisme, il semblerait que ce malheureux prêtre ne pouvait descendre plus bas; et cependant on vit bientôt après quelque chose de plus hideux encore. De tous les scandales qu'il donna, c'est peut-être celui dont le souvenir se conserva le plus longtemps à Solomiac. Nous l'avons souvent entendu rappeler dans notre enfance, alors que le souvenir de ses tristes déclarations devant la municipalité était presque effacé.

C'était le moment où était partout mis à exécution le décret vouant à la destruction les ornements sacerdotaux et généralement tous les objets servant au culte catholique. Montanier et Palanque, deux terroristes de Mauvezin, s'étaient rendus à Solomiac, porteurs d'une commission pour faire exécuter cet abominable décret. Dès leur arrivée, Teyssiné se mit à leur disposition pour faciliter leur mission, et, d'un cœur léger, il leur livra tous les ornements et meubles de l'église, Par ses soins, ils furent portés sur la place découverte, au midi de la halle, et livrés aux flammes aux acclamations d'une populace en délire. On dansa des rondes tout autour, au chant de la *Carmagnole*, et Teyssiné, qui n'était plus capable de rougir de rien, était à la tête de la farandole.

Les ornements et le mobilier de l'église détruits, il restait à décider du sort de l'édifice lui-même. Son tour ne tarda pas à arriver. Le 19 floréal an II (jeudi 8 mai 1794), le conseil étant réuni au grand complet, le maire prend la parole et dit :

Que pour mettre les vrais républicains à la hauteur des circonstances en les éclairant des vrais principes du républicanisme par la

lecture des lois de la Convention nationale et des arrêtés des autres représentants du peuple; et pour tirer de l'erreur le citoyen qui ne serait pas dans les bons principes; enfin, pour détruire le fanatisme dont certains individus pourraient être gangrenés, déjouer les complots des malveillants, ou tout complot qui pourrait se former par les Girondins, royalistes ou partisans de Pitt ou de Cobourg, il conviendrait de choisir un endroit propre et commode pour être dédié au temple de la raison, et assez vaste pour contenir un nombre considérable d'individus qui viendraient entendre la publication des lois et s'instruire de la doctrine républicaine. Il propose de consacrer à cet objet la ci-devant église comme étant le lieu le plus propre qu'il y ait dans la commune.

L'Assemblée,... reconnaissant l'utilité et l'avantage qui peut résulter de l'établissemeent d'un temple de la raison, où le peuple viendra s'instruire et puiser des sentiments républicains et se fortifier dans la résolution de vivre libre ou mourir et de maintenir de toutes ses forces l'unité et l'indivisibilité de la République en s'unissant, au premier son du tambour, aux vrais sans-culottes pour marcher contre les tyrans et les aristocrates, leurs organes, les détruire et renverser de fond en comble leurs ci-devant éminences, et donner la paix aux chaumières, arrête à l'unanimité,

Qu'attendu qu'il n'y a pas dans toute la commune d'édifice plus propre que la ci-devant église pour servir de temple à la raison, elle sera employée à ce digne usage, et qu'en conséquence il sera, à la diligence de l'agent national, envoyé extrait de la présente aux autorités constituées, avec une pétition tendant à en demander l'autorisation et une imposition de cinq cent livres pour subvenir aux frais de réparation et d'entretien.

Ainsi fut dit, ainsi fut fait.

Une agitation fébrile dévorait cette municipalité et son conseil. Les réunions se succédaient presque sans interruption, et les motions inspirées par le fanatisme révolutionnaire le plus exalté y abondaient toujours. Quelques-unes de ces séances sont cependant consacrées aux intérêts communaux, routes, ateliers de charité, etc. Mais le plus souvent il ne s'agissait que de mesures vexatoires dirigées principalement contre ceux qu'on soupçonnait d'être hostiles à l'ordre établi. Les réquisitions de foin, paille, etc., y abondent. Sans cesse,

on avait à satisfaire à de nouvelles demandes, et un moment arriva où l'épuisement de la commune fut complet : hommes et animaux se trouvaient littéralement réduits à la nécessité de mourir de faim pour obéir aux ordres d'une autorité tyrannique.

Cependant la persécution religieuse ne se ralentissait pas. Nous en parlerons dans un chapitre spécial qui suivra celui-ci et sera le dernier de notre étude sur Solomiac. Notons seulement ici comment fut résolue et exécutée la destruction de l'église de Mauvielle, déjà supprimée comme paroisse.

Le 28 vendémiaire an III (dimanche 19 octobre 1794), dans l'assemblée du conseil général de la commune, le maire ouvre la séance par la lecture d'un arrêté de Mallarmé, représentant du peuple en mission dans les départements de la Haute-Garonne et du Gers, daté de Toulouse, le quintidi 14 vendémiaire an III (dimanche 5 octobre 1794), dont l'article 1er portait que, dans les vingt-quatre jours qui suivraient sa publication, tout ce qui était autrefois chapelles et qui se trouve isolé dans les campagnes ou à l'entrée des communes et n'était pas ce qu'on appelait autrefois *la principale église*, serait renversé, démoli de fond en comble, de sorte qu'il n'en restât pas le moindre vestige. L'église de Mauvielle se trouvait dans ce cas. Sans la moindre hésitation, l'assemblée fut d'avis de se soumettre à l'arrêté, et il fut résolu que cette église serait détruite et les matériaux vendus au profit de la commune. En conséquence, tous les ouvriers charpentiers et maçons de l'endroit eurent ordre de se rendre le lendemain pour cette démolition. Aucun n'y manqua, et ils accomplirent leur œuvre sans la moindre opposition. Le mardi 21 octobre eut lieu la première vacation pour la vente aux enchères des matériaux. On continua le samedi suivant 1er novembre et fête de la Toussaint, et on termina le lendemain, jours des morts.

La réaction qui suivit la chute de Robespierre eut son

effet à Solomiac comme partout. La municipalité qui avait administré la commune pendant cette période néfaste fut alors remplacée par une nouvelle, ayant à sa tête, comme maire, Grégoire Aygobère, d'abord républicain modéré, mais que les excès de la révolution avaient fini par détacher de ce parti pour le jeter dans la réaction. Nous remarquons que parmi les autres membres de la nouvelle municipalité un grand nombre avaient déjà fait partie de la première. C'est qu'en effet, quoique partisans de la république, ils étaient loin de goûter et d'approuver les mesures tyranniques qui avaient signalé les deux années précédentes. S'ils y avaient pris part, c'était sous le coup de la terreur commune et dans l'espoir d'échapper aux conséquences terribles qu'aurait eues pour eux un refus de coopération ou même une simple abstention.

Dans la séance où eut lieu l'installation de cette nouvelle municipalité, le 2 floréal an III (mardi 21 avril 1795), il fut pris des mesures pour compléter le versement du foin et de la paille qui formaient le contingent imposé à la commune; puis on nomma des commissaires pour faire le recensement des grains, farines et légumes secs, ordonné par l'article 2 d'un arrêté du comité de salut public de la Convention, en date du 14 germinal précédent (3 avril 1793). Ces commissaires, qui devaient opérer chacun dans une section de la commune, au nombre de quatre, étaient Bertrand-Hugues Delbar, Etienne Dalbengue, Sylvestre Izombart et Etienne Tiar. Dans la réunion du 7 floréal (dimanche 26 avril), ils firent leur rapport, et il en résulta que la commune avait à verser pour dixième partie, dans le grenier national, 22 sacs 2 mesures 2 boisseaux et 1|3 blé; en légumes secs, 4 sacs 1 mesure 3 boisseaux 1|2. Ainsi, la provision totale de la commune était, pour le blé, de 226 sacs 2 mesures et 1 boisseau, en négligeant les moindres fractions. Soustrait le dixième à envoyer, il ne restait plus dans la commune,

pour nourrir jusqu'à la nouvelle récolte une population d'environ 800 âmes, qu'une provision de 203 sacs 3 mesures 3 boisseaux; et on était encore au mois d'avril.

Et cependant les réquisitions continuèrent encore. A la dernière, qui est du mardi 5 juin 1795 (27 prairial an III), il est répondu qu'à toutes les demandes qui ont été faites par le passé la municipalité, par son empressement à y satisfaire, s'est montrée digne de la confiance publique; que néanmoins il lui avait été impossible de satisfaire à toutes les réquisitions et que dans ce moment, plus que jamais, elle se trouvait absolument hors d'état de compléter, comme on le demandait, le versement total, les particuliers qui avaient le moyen de satisfaire s'étant déjà mis en règle autant que cela dépendait d'eux.

A Solomiac, le contre-coup de la révolution de thermidor s'était particulièrement fait sentir à Teyssiné, l'homme de la terreur par excellence. Aussi le voit-on tout à coup disparaître. Pendant un an il n'est plus fait aucune mention de lui. Le moment arriva où la sécurité qu'il cherchait en se tenant à l'écart fut pour quelque temps compromise. Dans les premiers jours de thermidor an III (vers le 20 juillet 1795), on avait reçu, à Solomiac, des lettres de Lectoure relatives aux terroristes. L'administration du district demandait des renseignements à leur sujet, dans le cas où il y aurait dans la commune des hommes qui eussent participé aux horreurs commises avant le 9 thermidor de l'an II. Le maire réunit le conseil général de la commune le 4 thermidor (mercredi 22 juillet) et il ouvrit la séance par une allocution insérée au procès-verbal, et qu'on ne sera pas fâché de retrouver ici :

L'amour de la patrie et de l'humanité opprimée nous impose dans le moment une tâche bien pénible, mais indispensable. Il eût été sans doute bien satisfaisant pour vos âmes généreuses d'avoir à dire à une administration sage et vigilante qu'il n'existait dans cette commune que des citoyens pacifiques, amis du bon ordre et de la

paix, tels enfin qu'ils devraient être d'après les principes qui nous sont transmis par notre auguste Sénat. Mais, à notre grand regret, nous voyons sur notre infortuné territoire des hommes de terreur qui, voulant encore une fois abuser de la crédulité des âmes faibles, nous prolongeraient encore inévitablement dans les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile. Nous ne pouvons nous dissimuler que le citoyen Raymond-Bernard Teyssiné, notre ci-devant ministre du culte catholique, travaille depuis plusieurs jours les esprits en leur annonçant la reprise de ses anciennes fonctions. Nous savons tous que le 5 frimaire de l'an II, il a déposé sur le bureau, ainsi qu'il conste par un délibéré du susdit jour inscrit sur nos registres, ses lettres de prêtrise, et qu'il a absolument renoncé à toutes les fonctions qui en dépendent; car telles sont ses propres paroles. Que devons-nous maintenant augurer de ses trames, en voyant qu'il veut reprendre son ancien ministère duquel il a trop malheureusement abusé, puisque dans le temps où, sous le voile spécieux de la religion, il pouvait influencer les citoyens trop crédules, il se repaissait du plaisir de tout désorganiser ? Sans doute que dans ce moment ses vues sont les mêmes. Si nous voulions articuler ici tous les faits qui pourraient le rendre odieux à la loi et que nous aurions dû dénoncer il y a longtemps pour prévenir de nouveaux malheurs, il nous faudrait faire un ouvrage trop volumineux. Il nous suffira de le mettre sous la surveillance des autorités supérieures, de leur dire qu'elles prennent des renseignements dans les communes voisines, telles que Mauvezin, Sarran, Avensac et la nôtre. Les municipalités surtout pourraient donner ces renseignements et les éclaircissements nécessaires.

Il existerait peut-être parmi nos concitoyens des hommes qui auraient paru attachés au système criminel que nous voulons écraser; mais je crois qu'il est prudent, vu qu'ils n'ont été tels que par des suggestions perfides auxquelles peut-être ils ne se sont rendus qu'avec répugnance, de les surveiller attentivement et de voir si les bons exemples, si la destruction du crime et l'établissement de la vertu peuvent les rendre meilleurs. Si, contre notre attente, ils paraissaient regretter un régime tyrannique et barbare, alors nous les rangerions dans la classe des traîtres. En conséquence, je crois qu'il suffira à notre sagesse de demander à qui de droit d'évacuer de notre territoire ledit Teyssiné.

Telles sont les mesures que j'ai cru devoir vous proposer et sur lesquelles je vous prie de délibérer.

Sur les conclusions conformes du procureur de la commune, Montet, l'assemblée délibère sur la proposition faite par le maire et arrête que son discours sera inséré au procès-verbal, dont un extrait sera envoyé au district de Lectoure en réponse à la lettre qu'on en avait reçue.

Nous retrouverons bientôt Grégoire Aygobère dans les rangs de l'insurrection royaliste, qui eut pour lui un résultat si fatal. Après le discours qu'il prononça en cette occasion, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Il dit assez clairement les sentiments qui l'animaient déjà.

Un mois s'était à peine écoulé que le procureur de la commune reçut de Teyssiné une requête qui lui fut signifiée par ministère d'huissier. Teyssiné demandait, ce qui sans doute lui avait été refusé sur une simple réquisition verbale, d'être admis à se présenter devant la municipalité pour faire sa soumission aux lois de la République et être ensuite autorisé à reprendre les fonctions de ministre du culte catholique, apostolique, romain. La municipalité convoquée pour répondre à cette requête s'assembla le 6 fructidor an III (23 août 1795). Les citoyens actifs de la commune avaient été également convoqués à la réunion qui devait se tenir *dans la ci-devant église*, mais seulement à son de trompe, en sorte qu'il ne s'en rendit qu'un petit nombre. Aussi la municipalité, qui ne voulait pas prendre toute seule une décision sur la requête de Teyssiné, prorogea l'assemblée au dimanche suivant, statuant provisoirement que dans l'intervalle une sommation de s'y trouver serait faite par écrit à tous les citoyens actifs de la commune.

A trois jours de là, le 10 fructidor (jeudi 27 août), se présente à la municipalité le citoyen Bajon, docteur en médecine de Mauvezin, porteur d'une commission à lui adressée par le district de Lectoure, dont il demanda l'enregistrement et qui était conçue en ces termes :

Les administrateurs du district de Lectoure, ouï le citoyen Bajon, médecin, à Mauvezin;

Le directoire vient de prendre un arrêté en exécution de celui du représentant du peuple Laurence, du 28 messidor dernier, relatif aux terroristes qui pourraient se trouver dans l'arrondissement du district, dont nous nous empressons de vous envoyer extrait. Chargés, citoyen, de l'exécution de cet arrêté, nous ne devons pas perdre un instant pour remplir le vœu de celui qui l'a dicté. Aussi, nous nous sommes empressés de nommer des commissaires dont le zèle pût nous rassurer et nous éviter des reproches. Vous êtes, citoyen, un de ceux dont nous avons fait choix pour cette opération importante dans le canton de Mauvezin. Votre amour pour le bien de la chose publique ne nous laisse aucun doute sur le zèle et l'activité que vous allez mettre dans l'exercice de ce travail qui ne peut être confié qu'à ceux qui, comme vous, ont mérité, par la justice et les vertus républicaines, d'être comptés parmi les patriotes. Salut et fraternité. Druilhet, Bétous, Boubée, Agasson; Depetit, procureur syndic.

Cette commission répondait aux vœux de la municipalité : aussi promit-elle au commissaire son concours le plus empressé. Elle s'engagea à réunir dans le plus bref délai le conseil général pour prendre son avis et statuer ensuite sur ce qu'il y aurait à faire. Deux jours après, 13 fructidor (dimanche 30 août), eut lieu dans l'église l'assemblée de la municipalité, convoquée pour statuer sur la requête de Teyssiné. Lecture ayant été faite de cette requête et de la sommation qui l'accompagnait, l'impression qu'elle produisit fut loin d'être favorable à leur auteur. Il fut reconnu de tous que ces actes n'étaient qu'un tissu de mensonges et d'impostures, ce dont l'auteur était coutumier et dont il avait fait usage dans tous les temps pour semer le trouble et la zizanie parmi les habitants de la commune. Et comme, dans l'acte de sommation, Teyssiné faisait valoir en faveur de sa requête le vœu prétendu des personnages les plus en vue de l'endroit, on protesta avec indignation contre cette allégation qui, disait-on, tendait à compromettre les citoyens les plus respectables, en leur prêtant un vœu auquel ils n'avaient aucune part.

Après s'être ainsi assurée des dispositions de l'assemblée, la municipalité, délibérant sur les motifs qui avaient donné lieu à sa convocation, déclare qu'elle persiste dans les dispositions de son arrêté du 4 thermidor, par lequel elle demandait l'expulsion de Teyssiné du territoire de la commune. Elle ajoute que l'acte qu'il a fait signifier n'étant qu'un tissu de mensonges sera considéré comme non avenu; et puisque, d'après les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du représentant du peuple Laurence, ledit Teyssiné se trouvait compris parmi les hommes de terreur, il sera provisoirement suspendu de tous ses droits, et les actes qu'il pourrait faire à l'avenir, comme celui qu'il a déjà fait signifier, demeureront sans effet tant que la loi n'en aura pas ordonné autrement.

Le conseil général de la commune entra ensuite en seance pour délibérer sur la réponse à faire au citoyen Bajon. L'assemblée déclare qu'elle ne connaît dans la commune d'autre personnage qui mérite d'être signalé comme ayant contribué à l'établissement et à la propagation des maximes atroces de la terreur que le citoyen Raymond-Bernard Teyssiné, qui, « se parant de la qualité de président du comité de surveillance, se plaisait à persécuter arbitrairement partie des citoyens de cette commune et ceux des communes environnantes qu'il disait confiées à sa direction. » On ajouta que ledit Teyssiné, abusant dans toutes les circonstances qu'il pouvait rencontrer, soit de prétendues commissions, soit de l'influence que lui donnait l'exercice du culte, avait tâché de semer les horreurs de l'anarchie et la guerre civile; qu'il s'était même efforcé d'entraîner dans cette voie plusieurs citoyens de la commune, et que, si ceux-ci ont paru dans certaines circonstances prendre des partis violents, ce n'avait été qu'à l'instigation de cet homme, dont l'immoralité a scandalisé tout le monde du premier moment qu'il a fixé son habitation dans la commune. Pour les autres communes du voisinage, la municipalité ne connaît d'autres personnes qui

doivent être signalées que les citoyens Palanque, boulanger, et Montanier, négociant à Mauvezin qui, « sous prétexte de quelque prétendue commission qu'ils ne montrèrent même pas, firent condamner aux flammes nombre d'effets nationaux servant à l'usage du culte catholique; et suivant les principes de leur démagogie ont, par d'autres actes particuliers, propagé le système de la terreur qui a coûté tant de larmes à la France et condamné à l'exil tant de citoyens. »

Telle fut la réponse de la municipalité de Solomiac au citoyen Bajon. Un échec si éclatant et si humiliant ne déconcerta ni ne découragea Teyssiné. Il continua ses manœuvres, et après la Constitution de l'an III, votée par la Convention avant de se dissoudre, le 5 fructidor de cette année (samedi 22 août 1795), quand se firent les élections pour l'organisation municipale qu'il fallait mettre en harmonie avec cette nouvelle constitution, il réussit à se faire réhabiliter et à faire admettre sa demande de reprendre les fonctions de ministre du culte. C'est le 10 pluviose an IV (30 janvier 1796, samedi), qu'il se présenta devant l'agent municipal pour faire la déclaration exigée par la loi de tout ministre de culte qui voulait reprendre ses fonctions, et il la fit en ces termes, selon la formule même du décret y relatif : *Je reconnais que la généralité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République.* Sa déclaration faite, il ajoute que son intention est de reprendre, comme il y est autorisé par la loi, les fonctions du ministère du culte catholique, apostolique, romain, dans l'enceinte de l'église du présent lieu. Il requiert acte de sa déclaration, ce qui lui est accordé, et à partir de ce moment il recommence à faire les offices religieux dans cette église profanée, qui n'en continue pas moins de servir de temple de la raison et de local pour tenir toutes sortes de réunions.

La réaction qui s'était opérée après le 9 thermidor, la modération relative des conditions imposées d'une manière

générale, sans distinction ni exception, aux ministres d'un culte pour être autorisés à reprendre leurs fonctions, firent croire aux prêtres insermentés que la persécution qu'ils avaient subie jusqu'alors prenait fin. Quelques-uns même étaient convaincus que l'obscurité et le vague qu'il pouvait y avoir dans la loi étaient calculés dans de bonnes intentions et pour la rendre susceptible d'une interprétation favorable aux réfractaires, sans soulever l'opposition des parties extrêmes. Par suite de cette confiance, peut-être un peu naïve, quelques prêtres fidèles, tant parmi les exilés que parmi ceux qui étaient restés cachés dans le pays, estimant qu'ils pouvaient, sans blesser leur conscience, se soumettre aux nouvelles conditions, se présentèrent devant les municipalités pour faire la soumission demandée. Mais leur sécurité ne dura pas longtemps. Le Directoire ajouta à cette soumission pure et simple, qu'exigeait la loi, l'obligation de fournir un certificat de civisme; et vu la manière dont on entendait ce civisme, les prêtres constitutionnels furent seuls en état de le fournir. Les autres furent recherchés et poursuivis comme auparavant, et la persécution devint plus acharnée que jamais.

Ce que ne pouvaient faire les prêtres fidèles était bien facile à Teyssiné, qui avait rempli, et au-delà, toutes les conditions qu'on exigeait comme marques du véritable civisme. Il ne s'agissait pour lui que de trouver deux témoins qui voulussent lui prêter leur concours; et assez de partisans lui étaient demeurés fidèles, malgré le discrédit où il était tombé, pour n'être pas en peine de se les procurer. Pour remplir cette nouvelle formalité, le samedi 17 juin 1797 (29 prairial an v) il comparut devant l'agent municipal et son adjoint, accompagné de ses témoins, et il fut dressé en ces termes procès-verbal de cette comparution et de la déposition des témoins :

Nous, administrateurs de la commune de Solomiac, soussignés,

sur l'attestation des citoyens Pierre Touéri, cultivateur, Alexis Petit, aubergiste, et Bernard Montet, chirurgien, le premier âgé de 40 ans, le second de 32 ans et le troisième de 38 ans... certifions que le citoyen Raymond-Bernard Teyssiné, ministre du culte catholique, ci-devant curé de Solomiac, y demeurant, né le 29 décembre 1740, est vivant, s'étant cejourd'hui présenté devant nous; qu'il a habité en France depuis le 1er mai 1792 jusqu'à ce jour sans interruption; qu'il n'est porté sur aucune liste d'émigrés; qu'il n'est ni a été détenu pour cause de suspicion ou de contravention; certifions en outre qu'il nous a présenté en bonne forme, 1° les quittances de ses impositions, etc.

Cette attestation demeura affichée pendant trois jours à la porte de la mairie, et ce terme passé, personne n'ayant fait opposition, Teyssiné put tranquillement continuer de faire comme il avait fait après l'acte de soumission du 10 pluviose. Cependant tout ne finit pas là. Quelque temps après, le Directoire, se voyant menacé dans son existence par la réaction royaliste qui s'organisait de toutes parts, eut recours à de nouvelles et énergiques mesures de répression, et pour s'assurer de la fidélité de ses agents, il exigea d'eux un nouveau serment ainsi conçu : *Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III*. Dès qu'il eut connaissance du décret qui en imposait l'obligation, Teyssiné, selon son habitude, sans attendre d'en être requis, se présenta spontanément à la commune, disant qu'ayant déjà satisfait aux conditions imposées par la loi du 7 vendémiaire à tout ministre du culte, il s'empresse aujourd'hui de venir satisfaire à la condition nouvellement imposée par la loi du 19 fructidor dernier (mardi 5 septembre 1797). En suite de quoi, dit le procès-verbal, il prononça à haute et intelligible voix le serment prescrit : *Je jure haine à la royauté*, etc.

A partir du mois de septembre 1795 on ne trouve plus dans les registres de la période révolutionnaire de procès-verbaux d'assemblées communales délibérant sur les affaires

de la commune, mais seulement quelques procès-verbaux relatifs à des élections ou à la célébration des fêtes civiques. C'est la conséquence de la nouvelle organisation municipale inaugurée par la Constitution de l'an III. Sous l'empire de cette constitution, la France était gouvernée par un Directoire, chef du pouvoir exécutif, composé de cinq membres... Il n'y eut plus qu'une municipalité par canton, composée des agents municipaux des diverses communes ou de leurs adjoints, les uns et les autres nommés au scrutin par le corps électoral de leurs communes respectives. Tous ces agents étaient tenus de se rendre au canton, sur la convocation du président nommé par le pouvoir exécutif, dont il était le délégué et le représentant au sein de l'administration cantonale. En cas d'empêchement, l'agent municipal pouvait se faire remplacer par son adjoint. C'est dans ces assemblées cantonales qu'étaient traitées, non-seulement les affaires d'intérêt général regardant tout le canton, mais encore les affaires particulières de chaque commune. Tout cela était confondu et mêlé dans les procès-verbaux de ces assemblées uniques, de sorte que pour avoir des renseignements sur les choses concernant les diverses localités, c'est aux procès-verbaux de ces assemblées cantonales, quand ils existent, qu'il faudrait avoir recours. Les agents et leurs adjoints n'étaient dans leurs communes que des officiers de police et les exécuteurs de ce qui avait été décidé dans les assemblées cantonales.

Aux premières élections générales qui suivirent la promulgation de la nouvelle constitution, pour la nomination des agents municipaux et de leurs adjoints, on ne choisit guère que des hommes du parti modéré. A Solomiac, c'est sur Grégoire Aygobère que se porta la grande majorité des suffrages pour la charge d'agent municipal, et on lui donna pour adjoint François Quinsac. Les élections eurent lieu le 15 brumaire an IV (6 novembre 1795).

Les registres n'offrent plus rien de marquant jusqu'au 24 vendémiaire an VI (15 octobre 1797). Ce jour-là, qui était un dimanche, eut lieu la réorganisation de la garde nationale, sous la présidence de Pierre Touéri, « *agent national.* » Grégoire Aygobère fut nommé capitaine, ce qui prouve qu'il avait toujours les sympathies de ses concitoyens. Cependant il avait été naguère suspendu de ses fonctions d'agent municipal, de même que François Quinsac de celles d'adjoint, l'un et l'autre suspects aux républicains de connivence avec les réactionnaires. Provisoirement ils avaient été remplacés par Pierre Touéri, qui prend le titre d'agent national, et Hugues Bertrand Delbor, adjoints. L'un et l'autre figurent en cette qualité au procès-verbal de la fête de la souveraineté du peuple célébrée à Solomiac, conformément aux ordres du Directoire, le 3 ventose an VI (mardi 20 mars 1798).

Le 10 germinal suivant, c'est-à-dire dix jours après cette fête, le vendredi 30 mars, eurent lieu, toujours *dans la ci-devant église,* les élections pour le remplacement de l'agent municipal et de son adjoint suspendus. Après la formation du bureau provisoire, on procéda à l'élection du bureau définitif. Grand nombre d'électeurs portaient pour président Grégoire Aygobère, et comme le parti contraire se voyait vaincu, il y eut au moment du dépouillement du vote une grande agitation dans l'assemblée. Le tumulte devint extrême, et quelque effort que pût faire le président provisoire pour rétablir le calme, il ne put y réussir; force lui fut de lever la séance. Alors le bureau, favorable au parti opposé à Aygobère, alla s'établir dans une autre partie de l'enceinte de l'église, où les républicains purs le suivirent, tandis que leurs adversaires, cédant à la violence, prenaient le parti de se retirer. Là, l'opération fut reprise comme si rien n'avait été fait. Il n'y eut que trente-six votants, et sur ce nombre trente-quatre donnèrent leurs voix à Teyssiné pour la présidence du bureau définitif. Au scrutin qui suivit pour l'élection des

autres membres du bureau, les mêmes votants donnèrent leurs suffrages au citoyen Busquet, instituteur public, pour secrétaire, et les citoyens François Lannes, chirurgien, Guillaume Douilhac et Gervais Faget furent nommés scrutateurs. Enfin, eut lieu de la même manière l'élection de l'agent municipal et de son adjoint, qui devaient rester en fonctions seulement pendant les deux ans qu'auraient encore à courir l'agent et l'adjoint suspendus. Les mêmes votants donnèrent leurs voix à Pierre Touéri et à Bertrand-Hugues Delbor, et les confirmèrent ainsi dans la charge qu'ils remplissaient déjà provisoirement, le premier d'agent municipal et l'autre d'adjoint.

Ce qui se passa dans cette élection était un symptôme caractéristique de ce qui allait arriver dans un avenir peu éloigné. Tout ce qu'il y avait à Solomiac d'hommes paisibles et modérés étaient dégoûtés du spectacle attristant qu'ils avaient sous les yeux, et fort ennuyés des vexations intolérables auxquelles on se voyait sans cesse exposé. Ils formaient un parti nombreux, comme le démontre ce qui se passa dans l'élection dont nous venons de parler, et ils reconnaissaient pour chef Grégoire Aygobère, recemment nommé capitaine de la garde nationale. Ils n'osaient pas trop cependant se montrer, par crainte du parti contraire, moins nombreux peut-être, mais qui avait pour lui l'appui du gouvernement. On se remuait beaucoup, mais dans le mystère et en prenant des précautions infinies pour ne point donner l'éveil. On se mit en-rapport avec les agents du parti royaliste, qui préparait en ce moment l'insurrection qui éclata quelques mois plus tard. Des réunions nocturnes, présidées par un chef de ce parti, se tenaient à la Grand'Borde. Peu de personnes y assistaient et seulement celles dont on était parfaitement sûr. Celles-ci allaient ensuite discrètement porter aux absents les décisions qui avaient été prises, et c'est ainsi que se préparait, la même chose ayant lieu dans toutes les communes, cette

insurrection de l'an VII qui éclata sur la fin de juillet et au commencement d'août 1799. Grégoire Aygobère y prit part, à la tête de son parti. On sait quelle en fut l'issue. Pour Aygobère en particulier, elle fut des plus malheureuses : fait prisonnier par les républicains, après la déroute des royalistes dans les environs de l'Arraset, il fut conduit à Toulouse, traduit comme chef dans l'insurrection devant un conseil de guerre, et condamné à mort le 1er complémentaire an VII. Il fut fusillé trois jours après, le 4e complémentaire (20 septembre 1799). Il n'était âgé que de 37 ans. Lagravère, de Sarrant, qui avait comme lui pris part à l'insurrection et exercé quelque commandement, fut aussi comme lui fait prisonnier et eut la même fin.

Fut-il grand le nombre de ceux qui, à Solomiac, prirent, à la suite d'Aygobère, une part active à l'insurrection ? Nous ne pouvons le dire; nul écrit n'en a conservé le souvenir. Mais ce que nous pouvons affirmer, l'ayant appris dans notre enfance de personnes bien informées et dont nous pouvons garantir la véracité, c'est qu'Aygobère ne fut pas seul. Bien des détails nous avaient été fournis à cet égard; mais après tant d'années le souvenir en est presque effacé de notre mémoire, et nous aimons mieux n'en rien dire que de nous exposer à avancer quoi que ce soit qui ne serait pas d'une rigoureuse exactitude.

Après la journée du 18 brumaire an VIII (samedi 9 novembre 1799), qui mit fin au règne du Directoire et inaugura l'ère napoléonienne, la France se vit dotée d'une nouvelle Constitution, qui amena encore des élections municipales. Supposant que, par suite, il y aurait quelque nouvel acte de soumission à faire, quelque serment à prêter, sans attendre que ces élections fussent faites, quand tout encore était précaire et provisoire, Teyssiné, fidèle à ses habitudes, se présenta devant l'agent municipal toujours en fonctions en attendant son remplacement. Il voulait, disait-il, donner à la Répu-

blique toute garantie désirable, et à cet effet il demanda à remplir les formalités prescrites par l'acte constitutionnel. Elles se réduisaient à peu de chose, n'y ayant qu'à promettre fidélité à la Constitution de l'an VIII. Teyssiné prononça la formule de cet engagement en présence de l'agent et requit acte, ce qui lui fut à l'instant accordé.

Les élections n'eurent lieu qu'au mois de juin 1800. Les électeurs nommaient les membres du conseil municipal d'après le nouveau régime; mais la nomination du maire, qui devait être pris dans le conseil, était réservée au préfet. Il choisit à Solomiac Pierre Touéri pour maire et Hugues-Bertrand Delbor pour adjoint, c'est-à-dire qu'il ne fit que confirmer ce qui était déjà établi.

Teyssiné figure encore sur les registres le 18 vendémiaire an IX (vendredi 10 octobre 1800), mais c'est pour la dernière fois. Il vient demander au maire un certificat qui lui est nécessaire pour être payé des arrérages de sa pension, comme ancien curé et comme ministre du culte catholique. Ce certificat lui est libéralement accordé. Mais il est précédé d'une déclaration de lui qui prouve bien ce que nous savions déjà par ailleurs, que, jusqu'à la fin, il persévéra dans les dispositions et les sentiments qu'il n'avait cessé de manifester d'une manière si bruyante et si scandaleuse depuis les premiers jours de la révolution. Il y étale avec une sorte de complaisance affectée ce qui aurait dû le couvrir de confusion, et il semble surtout se faire un titre d'honneur des nombreux serments qu'il a prêtés. « Il prêta, dit-il, le serment à la Constitution civile du clergé. Depuis il a prêté celui de la liberté et de l'égalité; — celui de la République une et indivisible; — celui qui reconnaît le peuple souverain; — celui de fidélité à la Constitution de l'an VIII, et généralement tous les serments prescrits par les diverses lois jusques à présent, sans que jamais il en ait rétracté aucun. » Il finit sa déclaration en disant « qu'il souhaite et prie instamment le gouvernement

de le faire payer d'ores et déjà, tant des arrérages que du courant de sa pension sur le prix de mille francs par an, à son domicile, chez lui, à Solomiac, vu que le déplacement ne saurait plus convenir à son âge, à son indigence et à ses infirmités. » Dans le registre, Teyssiné n'a pas manqué de faire suivre sa signature de ces mots : « ci-devant curé de Solomiac, ministre assermenté du culte catholique. » C'est sa dernière signature, au moins que nous connaissions. L'écriture n'a pas changé, et rien ne fait soupçonner la main d'un vieillard accablé par les infirmités.

Teyssiné vécut encore dix-huit mois, durant lesquels il demeura en possession de l'église paroissiale où il faisait les offices, autant que ses infirmités le lui permirent, pour une poignée d'adeptes qui lui étaient restés fidèles. Pendant ce temps-là, les prêtres orthodoxes, pour éviter toute communication avec l'excommunié, disaient la messe et faisaient les autres offices paroissiaux dans la maison de Siméon dit Souës, forgeron, où l'on avait provisoirement disposé au mieux possible un local pour cela. Ce ne fut qu'après la mort de Teyssiné qu'ils purent rentrer dans l'église paroissiale. Elle arriva le 4 floréal an x (samedi 24 mai 1802).

Teyssiné mourut sans avoir demandé pardon de ses scandales et sans réconciliation avec l'Eglise. Aucun prêtre ne l'assista dans ses derniers moments, et l'on ne vit à sa sépulture que le maire et quelques amis qui lui étaient restés fidèles.

R. DUBORD, prêtre,
curé d'Aubiet.

LE PÈRE AMBROISE DE LOMBEZ.

Dans les arts du dessin, le portrait est encore ce qui nous attire le plus. *Aimable pourtraicture*, disait un ancien écrivain; nous le disons aussi, et nous allons en donner une preuve.

L'automne dernier, celui qui écrit ces lignes était en visite chez un voisin de ses amis, à la campagne, dans ce pays de Lomagne si pittoresque, si doux, si gracieux. La maison est située dans une vallée et on l'a surnommée *la Thébaïde*.

Après le salon, où l'on voit, en peinture, des magistrats imposants, des chanoines grassouillets, un prélat aux grands airs (Henry de Nesmond, archevêque de Toulouse, membre de l'Académie française, un des plus beaux causeurs de son temps, au dire de Louis XIV lui-même), je visitai le reste du logis. Aimant à pénétrer un peu partout, je poussai une porte qu'on ne songeait pas à m'ouvrir. J'étais dans une chambrette blanchie à la chaux, sans mobilier, donnant par une petite fenêtre sur un ravin; vraie cellule de moine. Pour compléter l'illusion, un vieux cadre en bois de cerisier, accroché à la muraille, contenait une vieille gravure représentant un capucin. Cette gravure, trop modeste pour figurer au salon, était là depuis un siècle sans doute, et certes bien à sa place. Le verre était sale, le temps n'avait pas manqué d'y étendre son glacis; je fis comme tous les amateurs possibles : oublieux de la propreté, je mouillai mon doigt, et..... la couche opaque disparut; je vis, en effet, très clairement un moine, et lus la légende suivante :

P. Ambroise de Lombez, cap., né en 1708, mort en odeur de Sté l'an 1778.

D'Ambroise de Milan il avoit la ferveur,
La tendre charité, le zèle pour les âmes;
Nos cœurs, par ses écrits, brûlent de douces flammes,
Il console le juste et touche le pécheur.

Le nom de ce moine rappelant notre Gascogne — une mort sainte — des écrits brûlant les cœurs..., — tout cela m'intéressa beaucoup, je l'assure. Longtemps je regardai ce portrait; si j'avais su dessiner, je l'aurais pris sur mon album, et à défaut, voulant en consigner le souvenir, j'écrivis, au crayon, ce qui suit :

Dans un siège qui ressemble à une chaise curule ou à une stalle de chœur, le P. Ambroise de Lombez est assis et travaille, ayant

devant lui une table. Sur cette table, un crucifix, un sablier et deux gros livres; une tête de mort sert de pupitre au cahier où la main du religieux trace ces mots : *Paix intérieure.*— Que dites-vous, lecteur, de ce pupitre? — La figure d'Ambroise de Lombez reflète la pensée qui l'absorbe; ses yeux, aux paupières à demi baissées, se complaisent à suivre les mots que sa main trace; son front bombé marque la puissance de la réflexion, on dirait qu'il va éclater; sa bouche sourit, tout son visage resplendit de cette paix intérieure qu'il ressent, qu'il goûte avec délices, et dont il fait le sujet de ses ouvrages.

Un triangle lumineux brille au haut du tableau; il éclaire le front du moine-écrivain et semble rehausser la noblesse, la simplicité de sa pose. La gravure est usée et fatiguée; on lit au bas : Gravé par *Antonini*, d'après l'*original de Campanella*. Où est cet original? Je l'ignore. L'auteur, du nom de Campanella (à moins que je ne prenne le Pyrée pour un homme), était-il moine? italien? J'avoue ne pas le savoir. Que valait sa peinture? Je ne le sais pas non plus. Mais si le mot d'Ingres : *le dessin, c'est l'art tout entier,* dit vrai, le tableau en question doit avoir de la valeur et du mérite. La gravure fait penser à un maître comme Murillo ou Lesueur.

Voilà ce que j'écrivis en présence de la pauvre vieille gravure (1). Je ne veux pas la revoir, je craindrais trop de déflorer cette première impression, qui doit être vraie pourtant, parce qu'elle fut spontanée.

J'avoue encore qu'avant la découverte de cette gravure je ne connaissais pas le P. Ambroise de Lombez (2). Les mots de la légende : *nos cœurs par ses écrits*, m'avaient d'autant plus frappé, et jugez de ma surprise lorsqu'il y a peu de jours j'apprenais qu'on s'occupe d'éditer ses œuvres complètes (3). Je viens de les lire, et

Mon cœur par ses écrits brûlant de douces flammes,

je voudrais, ami lecteur, vous les communiquer, quoi? les flammes...

(1) J'ai appris depuis que, si elle était dans une chambre ressemblant à une cellule, c'est par l'attention charmante de la famille de mon hôte, qui s'honore d'être parente du saint moine.

(2) La *Revue de Gascogne* n'en a dit qu'un mot, à propos de l'ancien diocèse de Lombez (t. 1er, page 515). Néanmoins, la *Paix intérieure* est familière chez nous plus qu'ailleurs aux personnes pieuses, et si notre ami, Jules Frayssinet, n'en a pas entendu parler, cela prouve que les bibliophiles, même les plus orthodoxes, s'occupent rarement de bibliographie ascétique. Cette fois du moins l'oubli aura été noblement réparé. — L. C.

(3) *Semaine religieuse* d'Auch, livraison d'avril 1882, page 259.

oh! non, impossible, mais les écrits de notre compatriote gascon.

Le monde ne connaît guère ni les hommes, ni les livres de piété. Ce qui peut, par exemple, étonner, c'est que le plus humble parmi les collaborateurs de la *Revue*, et le plus indigne, ose parler d'un théologien ascétique. Son excuse est dans la reconnaissance du bien que lui a fait l'étude de la vie et des écrits du saint religieux.

I. — La Gascogne a des historiens, des poètes, des guerriers; elle a des diplomates, des missionnaires et des savants; mais, avouons-le, elle a peu d'hommes qui brillent par l'ascétisme, soit de leur vie, soit de leurs écrits. Parmi les traits caractéristiques qu'on se plaît à reconnaître dans le Gascon, on ne rencontre point d'ordinaire le penchant pour la modestie, non plus que pour le silence et la retraite. Toutefois, si Henri IV, Roquelaure, Epernon et tant d'autres ne lui ont pas fait réputation de sainteté, Vincent de Paul et Ambroise de Lombez, par exemple, sont là pour démontrer qu'il peut avoir des vertus chrétiennes (1).

Ambroise de Lombez naquit à Lombez, en 1708, d'une famille de Gascogne, ancienne, noble, et qui existe encore aujourd'hui. Son nom patronymique est *Lapeyrie,* mais celui de *Lombez,* imposé par la règle des capucins, lui est seul resté, et vraiment l'honorable famille de Lapeyrie a lieu de regretter cette substitution de nom; tout le monde n'en a pas un qui rappelle un écrivain doublé d'un sage, mort en odeur de sainteté.

Après avoir fait ses premières classes à Gimont, il étudia la théologie à Auch, à l'école Saint-Thomas. Agé de seize ans seulement, il entra dans l'ordre des Capucins, le 25 octobre 1724; cette date — nous le verrons tout à l'heure — marque dans l'histoire de notre religieux. Des raisons de santé l'ayant amené à Bagnères-de-Bigorre, il se fixa à un couvent situé tout près de cette ville, à Médoux, où on honorait particulièrement la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Médoux (*mellis dulcis*, miel doux). Il était si dévot à Marie qu'il avait des entretiens mystérieux avec elle et qu'il en obtenait des miracles; ainsi la tradition rapporte qu'à un grand incendie qui s'était déclaré à Bagnères, le P. Ambroise ayant jeté son scapulaire au milieu des flammes, le feu s'éteignit aussitôt. — Après quinze ans de séjour à Médoux, il fut nommé gardien du couvent d'Auch, et quelque temps après, envoyé comme aumônier du couvent des Capucines de la place Vendôme. La renommée de ses ver-

(1) Voir, sur les Gascons, le discours de M. Léonce Couture, prononcé le 25 juin dernier à l'Académie des Jeux Floraux, ci-dessus, page 297.

tus parvint jusqu'à Marie Leczinska, femme de Louis XV, et la reine de France le choisit pour son confesseur. Plus tard, elle lui écrivait — quand il ne fut plus à Paris — pour la direction de sa conscience. Aussi le Père de Lombez crut pouvoir prendre la liberté de lui offrir son livre de la *Paix intérieure*. Dans l'épître dédicatoire on lit cette phrase gracieuse : « Sous vos augustes auspices, je fais passer dans les mains de vos sujets les principes solides du vrai bonheur; et je leur en présente l'application dans l'assemblage de vos vertus. Quel plus puissant attrait, madame, pour les porter à entrer dans les voies que je leur trace ! » Voilà de la galanterie digne, élevée, celle du meilleur coin et du meilleur temps; l'ascétisme ne l'exclut pas; bien mieux, je crois que seul il est capable de l'exprimer ainsi. Et la reine pouvait-elle recevoir un témoignage plus sincère et plus compétent ?

En 1777, le Père de Lombez fut agrégé à l'Association du Sacré-Cœur de Marie établie à Sainte-Ursule d'Auch. L'année suivante, étant allé à Saint-Sauveur prendre les eaux, il y mourut le 25 octobre 1778, jour anniversaire de son entrée dans l'ordre de Capucins, âgé de 70 ans et après en avoir passé 54 dans la vie religieuse. Il fut enterré dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église de Luz. En 1863 la pierre tombale s'étant affaissée, on remarqua, en la relevant, que le corps du Père de Lombez se trouvait dans un état parfait de conservation, on se rappela la mort sainte du pauvre moine et on transporta solennellement ses dépouilles à un ermitage voisin, où un monument a été construit.

II. Il existe — à ma connaissance — deux portraits gravés du P. Ambroise de Lombez : celui dont il a été déjà parlé (1) et celui qui figure en tête du premier volume des œuvres. Tous les deux mentionnent en légende l'année de sa naissance et l'année de son décès, et tous les deux portent qu'il est mort en odeur de sainteté. Ce témoignage n'est pas sans valeur; il prouverait du moins que la renommée de sainteté s'étendait au loin, puisque le second de ces portraits fut gravé à Rome en 1781, trois ans après la mort de notre religieux. On se demande pourquoi deux portraits d'un pauvre moine, pourquoi les supérieurs de l'ordre les firent graver tous deux, sinon pour populariser l'image de celui qu'ils considéraient comme

(1) L'éditeur à qui j'avais annoncé ma découverte m'écrit : « Votre offre aurait été la bienvenue, il y a quelques mois seulement. Pendant bien des années, j'ai cherché le portrait que vous me signalez aujourd'hui. Je l'ai enfin découvert, mais trop tard. »

une des gloires de la famille franciscaine. Le P. Ambroise de Lombez est représenté légèrement penché en avant, les mains sur la poitrine, pressant un crucifix entre ses bras, dans l'attitude de la prière. Les traits sont accentués, l'air est à la fois mâle et doux; on voit la force morale autant que la force physique et on devine la sérénité de son âme.

Dans les deux gravures, le personnage est bien le même et la ressemblance ne saurait paraître douteuse; cependant je préfère le portrait que j'ai eu la bonne fortune de découvrir : la composition en est plus belle, et l'image de ce moine, qui écrit ayant un crucifix avec un sablier posés devant lui et une tête de mort pour pupitre, me poursuit, je l'avoue, étrangement. Ah! il n'y aurait pas de littérature malsaine, si tous ceux qui ont l'avantage de tenir une plume écrivaient en présence de Dieu et de l'éternité.

III. *Le Traité de la paix intérieure* est le premier des ouvrages du Père Ambroise de Lombez. Il est divisé en quatre parties. « La première renferme les excellences de la paix intérieure; dans la seconde (c'est l'auteur lui-même qui parle), on détaille les obstacles qui s'opposent à cette paix et les moyens de les vaincre; dans la troisième, on présente ceux qui sont les plus propres à procurer cette paix; et, dans la quatrième, on en enseigne la pratique. — S'il semble au lecteur exact qu'on pouvait faire une division plus simple, savoir, en théorie et en pratique, il peut se donner le plaisir innocent de cette méthode et rapporter tout à ces deux objets : l'ouvrage rentre de lui-même dans cette division. On trouvera la théorie mêlée de pratique, et l'on découvrira que dans la pratique la spéculation revient souvent... — On voit tous les jours des personnes pieuses et pleines de bonne volonté, mais troublées par une trop grande activité, dévorées par les scrupules, inégales dans leur conduite, emportées par leur imagination, toujours hors d'elles-mêmes, et privées de la vraie paix de l'âme, qui est le fondement de la solide piété. Le désir de leur affermissement et de leur progrès dans la vertu a déterminé l'auteur à faire part à ces dévots troublés de ce qu'il pouvait avoir appris de cette paix intérieure dans la retraite, par ses lectures et par ses réflexions. »

Les *Lettres spirituelles* viennent après, dans l'ordre de la publication. Il y en a pour tous, chacun y trouve ce qu'il demande, les hommes du monde autant que les hommes de piété. Et c'est dit avec tant d'onction, tant de persuasion, unie à une extrême rectitude de jugement.

Le Traité de la joie de l'âme chrétienne forme le dernier volume. La paix intérieure amène la joie chrétienne; l'une est le complément de l'autre.

Les ouvrages du Père de Lombez furent imprimés de son vivant. La première édition est de 1756, la seconde de 1758 et la troisième de 1760. Après sa mort, ils furent réédités par Mossy à Marseille en 1809, — par Fischer à Avignon en 1826, — par Paya à Toulouse en 1835, — par Périsse à Lyon en 1828 et 1858, — par Méquignon à Paris en 1847, — par Mame à Tours en 1851 et 1860, — par Lefort à Lille, sans date, — par Lecoffre à Paris en 1864. A ce compte-là, les œuvres du Père de Lombez étaient partout ailleurs en France aussi connues et peut-être plus que dans sa province natale. Ne manquons pas de dire qu'elles ont été traduites en plusieurs langues.

Aujourd'hui elles sont recueillies et publiées (1) par le R. P. François de Bénéjac, des Frères Mineurs Capucins, qui les a fait précéder d'une courte biographie et d'une étude ascétique sur la vie et les écrits de notre auteur.

Pour composer cet article, j'ai puisé à pleines mains à la source du P. François de Bénéjac; ce qui ne m'empêche pas de lui chercher une petite querelle, et tout de suite, s'il vous plaît, de peur de l'oublier : pourquoi dit-il *Guienne* au lieu de *Gascogne* en parlant de la province qui a vu naître Ambroise de Lombez (2) ?

IV. Dans une lettre qui ouvre le premier volume, Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, dit à l'éditeur : « Le Père de Lombez n'est pas pour moi un inconnu. J'ai plus d'une fois savouré cette doctrine si forte et si douce en même temps, et j'ai toujours été frappé de la forme si remarquable dont l'auteur a su la revêtir. Ce qui n'est pas non plus nouveau pour moi, c'est le talent de son critique. Je ne pense pas qu'on puisse mieux apprécier les œuvres de ce grand religieux, que dans l'introduction dont vous faites précéder son *Traité de la paix intérieure*. Vous avez tout dit, mon révérend Père, et vous avez bien dit. J'admire comme vous la méthode synthétique du Père de Lombez, méthode lumineuse et

(1) 3 volumes in 18, librairie Poussielgue frères, rue Cassette. 15, Paris. Chaque volume séparément, 3 francs.

(2) Je n'ai pas encore vu le travail du P. François de Bénéjac, quoique j'ai eu depuis plusieurs années la bonne intention de le favoriser en tenant à la disposition du savant religieux une *Vie de P. Ambroise*; mais je suppose qu'il dit « province de Guienne » d'après le terme consacré dans la géographie de son ordre. — L. C.

féconde, qui a été celle des grands esprits et des grands saints.... Et puis quelle heureuse idée de répandre ce *Traité de la Paix intérieure* dans des temps si profondément troublés que les nôtres ! Que d'âmes aujourd'hui se laissent bercer par cette paix trompeuse dont parle le psalmiste : *Dixerunt pax, pax, et non erat pax!* Que d'âmes même chrétiennes, étonnées et effrayées des misères de ce siècle, ont besoin d'une direction prudente qui les ramène à la confiance et à la paix intérieure! Pour moi, après une vie témoin de tant de révolutions, je cherche à m'établir dans une paix que ne puissent plus troubler les orages de ce monde, et qui me prépare à la paix éternelle. C'est vous dire le plaisir que j'ai trouvé à ce livre du P. de Lombez et à sa remarquable introduction. »

Après ces paroles, l'éditeur oubliera ma querelle, et tant mieux, car elle n'était pas très bonne : *Père de Lombez, gloire de notre ordre et de notre province de Guienne*, voilà ce qui est écrit à la fin de l'introduction; n'y a-t-il pas de quoi se tromper et confondre la province établie selon l'ordre des Capucins avec la province d'après l'ancienne division territoriale ?

Au demeurant, le P. François de Bénéjac — parce qu'il est sans doute du diocèse de Bordeaux — et Son Eminence elle-même ne seraient pas fâchés de compter Ambroise de Lombez dans leur province de Guienne.

L'appréciation de Mgr Donnet, qui a le secret d'écrire les plus belles lettres élogieuses et touchantes, suffirait sans doute, mais invoquons d'autres témoignages, celui, par exemple, du P. François — et l'archevêque de Bordeaux le tient, vous venez de le voir, en grande estime — sur le *Traité de la Paix intérieure :* « Ce livre fit la réputation littéraire et ascétique de l'auteur. Il porte l'empreinte du talent dans son expansion et sa maturité. La doctrine en est claire et profonde, le raisonnement solide, le style élégant et précis. Son apparition étonna le monde littéraire aussi bien que le monde pieux, qui y trouvaient l'un et l'autre, avec une satisfaction égale, la pureté de diction et la doctrine solide du grand siècle. On peut dire, en effet, que ce livre est le dernier monument de la littérature classique et de la théologie ascétique du XVIIe siècle .. Sans vouloir comparer les ouvrages du P. de Lombez aux chefs d'œuvre de l'ascétisme : l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Combat spirituel*, l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'Amour de Dieu*, nous pensons que leur place naturelle est à côté d'eux. »

Un docteur en Sorbonne, chargé de l'examen du *Traité de la Paix*

intérieure, concluait ainsi : « Le Père de Lombez a bien connu l'esprit de l'Evangile et le cœur de l'homme. Il a su joindre les agréments du style à la solidité des instructions, et par là assurer à son ouvrage un des premiers rangs parmi ceux qui traitent de la vie spirituelle. »

Les lecteurs de la *Revue* voudront tous avoir l'œuvre du Père de Lombez. Ils la placeront sur leur table de travail à côté de ces livres amis qu'on a toujours sous la main pour les relire; ils la consulteront de temps en temps dans leurs épreuves; ils l'ouvriront quelquefois pour y chercher tel ou tel chapitre, telle ou telle lettre plus en rapport avec leur état du moment, et *consolés, touchés, brûlant de douces flammes*, ils diront — non pas à tout venant, comme faisait La Fontaine — mais à tous ceux qui sont jaloux du patrimoine littéraire et pieux de la province de Gascogne : Avez-vous lu.... le P. Ambroise de Lombez?

JULES FRAYSSINET.

LES POÉSIES POPULAIRES DE LA GASCOGNE

PUBLIÉES PAR M. J.-F. BLADÉ.

(Suite et fin.)*

J'ai parlé des poésies religieuses renfermées dans le premier volume du recueil, et je m'y suis trop étendu pour accorder une place proportionnée à ce qui reste, je veux dire aux divers genres de poésie profane. Je vais pourtant les parcourir un à un, pour donner quelque idée de ce qu'ils offrent de plus intéressant, non sans indiquer au besoin quelque addition ou quelque remarque utile aux amateurs de littérature populaire.

Les *chants de baptême* et les *cris d'enterrement* sont annexés par M. Bladé à la poésie religieuse, et ce classement est en lui-même fort légitime. Cependant, par le ton, ces deux séries sont surtout *familières* (ou *familiales*); la première ouvre, la seconde clôt le cycle de la poésie domestique. Il y a ici quatre chants de baptême, coordonnés de façon à constituer un poème. Le premier se chante au

(1) Voir le numéro de Sept.-Octobre, p. 429.

sortir de l'église, les deux suivants en route et à la porte de la maison, le dernier à table. Le premier et le troisième n'ont que quatre vers; c'est d'abord un acte de foi chrétienne : « Vous nous l'avez donné comme un juif, — nous vous le rendons enfant de Dieu... » C'est ensuite un appel au père et à la mère : « Votre joie arrive : *Aqui qu'arribo boste gai...* » Entre les deux est une randonnée (1), pour tromper la longueur du chemin : « *Benguem de hè nau lègos,* » et puis successivement *oeit, sèt, ches* jusqu'à l'unité. A table, l'appétit aiguisé par la marche se donne libre carrière : « *Minjatz, messius, e pintatz gros, — tiratz la car d'autour de l'os... — .... beuetz menut : — boutatz la barrico a l'echuc.* »

Les *cris d'enterrement* ont quelque chose d'étrange. Ce sont bien des cris et non des vers. Il n'y a pas là de cadence régulière et la disposition typographique adoptée dans les pages 211-230 du 1er volume de M. Bladé a peut-être l'inconvénient de prêter à quelque illusion sur ce point. De simples traits auraient, ce me semble, mieux marqué la mesure de ces nénies funèbres, où il ne faut chercher d'autre division que les soupirs entrecoupés de la douleur, d'autre rythme que celui des sanglots. Citons comme exemple la plus grande partie de la lamentation pour un mari (il y en a une autre pour un père, une troisième pour un enfant) : « Ah! ah! ah! Mon Dieu! mon Dieu! mon Dieu! — Pauvre Jean! pauvre Jean! pauvre Jean! Mon Dieu! — Tu es mort! tu es mort! tu es mort! Mon Dieu! Tu m'as laissée seule. Pauvre Jean! ah! — Tu le savais pourtant que je t'aimais, pauvre Jean! Jamais je ne t'ai dit non; jamais, jamais! Jamais je ne t'ai fait d'affront, ni toi non plus à moi, jamais, jamais! Pauvre Jean! ah! — Quand j'étais jeune fille, beau temps il y a, mon Dieu! jamais je n'ai voulu que toi. Mon Dieu, mon Dieu! — Non, non, je ne le veux pas! Je ne veux pas que vous l'emportiez au cimetière, non! — Ah! mon beau temps est fini. Pauvre, pauvre Jean! je te ferai dire des messes, pauvre! pauvre Jean!... » Maintenant que l'usage de ces cris funèbres est presque partout aboli, quelques-uns seront tentés de mettre en doute l'authenticité stricte des formules publiées par M. Bladé. Ce serait à tort. Il les a écrites sous la dictée de sa domestique Cadette Saint-Avit, aujourd'hui décédée, mais dont j'ai pu apprécier moi-même

(1) C'est le nom des chansons de marche, et je l'applique particulièrement à ces formules rythmées et chantées où les couplets successifs ne diffèrent que par des noms de nombre. Veyez les exemples réunis par M. Bladé lui-même dans notre *Revue*, VII, 273.

l'éducation tout à fait rurale. Au reste, cet usage, que M. Bladé a vu encore très vivant dans la contrée de Lectoure, subsiste toujours en d'autres régions. M. Firmin Boissin lui a signalé son pays, le Vivarais; et il n'est pas nécessaire d'aller chercher si loin de la Gascogne : dernièrement on me racontait, à Fronton (Haute-Garonne), que la nénie funèbre venait d'être prononcée par une nourrice à l'enterrement d'un enfant dans une petite localité voisine, mais du diocèse de Montauban. Il ne faut pas non plus s'imaginer que l'usage, en pareil cas, laisse une entière liberté à l'inspiration personnelle des affligés; les formules traditionnelles leur sont imposées littéralement ou à peu près par des convenances auxquelles les habitants de la campagne sont plus rigoureusement fidèles que les citadins. Cela soit dit pour la plus grande partie de notre région. Ailleurs, en particulier dans les hautes vallées pyrénéennes, l'usage admettait au contraire ces improvisations où excellent les *voceratrici* de la Corse. M. Pierquin de Gembloux a cité dans sa déplorable *Histoire des patois* une pièce improvisée par une jeune fille de la vallée d'Aspe sur la tombe de sa mère; le morceau paraît d'origine populaire très franche, et le compilateur l'aurait certainement composé d'une tout autre manière.

Les *cris d'enterrement* fournissent à M. Bladé l'occasion de dire un mot des usages funèbres en Gascogne. Je copie ce passage pour que nos correspondants puissent y ajouter les traits qui seraient particuliers à leurs contrées : « ... Le corps est transporté sur une charrette à bœufs. A la suite marchent les hommes, parfois drapés dans de grands manteaux. Viennent ensuite les femmes, enveloppées de longues mantes ou la tête couverte, tantôt de grands voiles noirs, tantôt coiffées de mouchoirs blancs à raies violettes Le funèbre cortège marche silencieusement jusqu'à l'église, et le cercueil est déposé sur la porte où le prêtre vient faire la levée du corps. Rien ne trouble la cérémonie jusqu'au départ pour le cimetière. Alors commencent, et souvent dans l'église même, les lamentations des femmes. Elles ne cessent que lorsque le corps est sous terre, et ni les hommes faits, ni les jeunes garçons n'y prennent part. Ces lamentations se produisent sous forme de récitatifs en prose, faits d'exclamations distinctes, dont l'ensemble constitue autant de strophes irrégulières, coupées d'intervalles où l'on n'entend plus que le glas des cloches et les tristesses du *Miserere*. En général, ces strophes commencent sur le mode aigu, qui baisse ensuite, pour se relever vers la fin. La fosse comblée, le cortège retourne, dans le

plus profond silence, à la maison mortuaire. Sur le seuil, un serviteur, la nappe blanche à l'épaule, se tient debout auprès d'une grande cruche. Tout le monde lave ses mains et va s'attabler aux noces tristes (*noços tristos*), où il n'y a pas de rôti. Le repas fini, les assistants s'agenouillent et prient Dieu pour l'âme du mort. »

Entre les joies de la naissance et le deuil de la mort se placent naturellement, dans la série des chants populaires, les chansons de noces. M. Bladé en a recueilli dix-sept, de longueur très inégale, dont l'ensemble forme un poème plus étendu, plus varié, plus curieux aussi, que le poème du baptême déjà signalé plus haut. Ce dernier venait des environs de Sainte-Baseille, limite de l'Agenais et du Bazadais. Le poème nuptial est de la même région, ou peu s'en faut. M. Bladé en a établi le texte par ses recherches personnelles, en s'aidant surtout d'une brochure déjà ancienne de M. Lamarque de Plaisance : *Usages et chansons populaires de l'ancien Bazadais* (Bordeaux, 1845). Les divers chants qui se succèdent dans cette œuvre populaire correspondent aux divers moments des rites du mariage. Indiquons-les en courant, avec le secours de ce que M. Bladé lui-même nous apprend des usages nuptiaux en Gascogne, dans l'introduction de son premier volume.

Pour arriver vite aux premières manifestations chantantes, je passe par dessus les débuts des amours rustiques, les longs apprêts du trousseau de la future, l'achat de l'armoire, etc. « Les accords sont complets. Le jeune homme a obtenu la libre entrée dans la maison de sa promise, où il se rend chaque soir après le travail. On les mariera vers la Noël ou le carnaval, alors que les oies sont en pot, et le porc dans le saloir. Il est temps de passer le contrat. C'est la cérémonie des fiançailles. » Après la lecture du contrat, un premier chant se fait entendre, qui résonnait autrefois dans l'étude même du notaire. Et pourtant cet officier ministériel n'est pas bien traité dans ces couplets folâtres : « *Qui es aquet noutari ta mau couhat? — I a sèt ans que s'es pas pintouat...* » On l'engage ensuite à « mettre sur le papier » que le mari n'aura pas le droit de battre sa femme. On presse enfin les jeunes gens de déposer au bassin leur offrande, en même temps que la *nobio* les *floque* (*fleurit*). Le rythme de cette première chanson est octosyllabique à rimes plates; il en est de même des suivantes, presque sans exception; la mélodie en est un peu monotone, mais agrémentée de notes coulées et tremblées. Le caractère populaire des paroles et de la musique ne peut faire un doute. — La chanson du *Porte-lit* est longue, ainsi

que la cérémonie qu'elle accompagne. Il s'agit du lit et du trousseau de la fiancée qu'on porte sur un char enrubanné dans la maison du futur, la veille ou l'avant-veille du mariage. « En arrière marchent et chantent les donzelles — remarquez ce nom usité aujourd'hui presque partout en Gascogne (*dounzelos*) et qui n'est pourtant pas gascon, mais languedocien ou français; le vrai mot gascon (*dauzeres*), que l'on trouve dans les poésies de Garros, est aujourd'hui perdu — les donzelles, dont une porte une quenouille chargée d'un énorme paquet de lin, symbole des aptitudes laborieuses et ménagères de la future. Le fiancé prend le trousseau et ajuste le bois de lit, qu'il a fourni. Les donzelles complètent l'œuvre du futur en disposant la coette, les matelas et le reste. » Tout ce drame se déroule dans les quatrains de la chanson. Je ne cite que l'un des trois derniers, qui forment un appendice satirique évidemment *ad libitum* : « *Sourtissetz dounc, gens dou castèt, — beiratz passa ço de mes bèt. — Las gens dou castèt soun sourtitz; — an bist passa lous aganitz.* » Dans le Bas-Armagnac on chante à peu près les mêmes paroles, mais le dernier vers y est d'une crudité scatologique telle qu'on le remplace d'ordinaire par ce froid équivalant : *n'an pa troubat... arré de bien poulit.* La troisième chanson, qui commence par une randonnée (*Nous aus èn bien nau milo, — ... oèit milo, — ... sèt milo*, etc.) et qui finit par un dialogue, entre filles et garçons d'honneur, sur les cadeaux apportés à la mariée, se nomme le *Porte-couronne*. La cérémonie en question se fait la veille des noces, devant la maison de la fiancée, dont la porte s'ouvre à chaque objet qui lui est remis, et se referme ensuite, jusqu'à l'entrée finale du fiancé et des donzelons. — Le jour solennel amène une suite de chants traditionnels : pour habiller la mariée, — pour les bénédictions qu'elle reçoit, à genoux, de ses parents et de ses amis, — pour la livrée (*la liurèio*, nom tout français). C'est la remise par la mariée d'une fleur à tous les invités, qu'elle embrasse en les *floquant*. Les couplets qui accompagnent cette cérémonie sont fort touchants et fort poétiques. Le premier est célèbre : « *Nobio, ta mai te plouro, — de tant que li èros bouno! — Aro t'en bas! — Plouro, plouro, noubieto! — Nou podes pas* [ou plutôt peut-être, comme disait Jasmin, *Nou podi pas*]. » — En allant à l'église, on chante le refrain si admirablement mis en œuvre par l'auteur de *Françouneto* : « *Las carrèros diurén fluri — tant bèro nobio ba sourti : — Diurén fluri, diurén grana, — tant bèro nobio ba passa.* » Un peu plus bas se trouve ce couplet, qui est, si je ne me trompe, dans un manuscrit du XVIe siècle recueill

par l'abbé Daignan (Bibliothèque d'Auch) : « *Nobio, bouto la man sou cap, — Digo: boun tems, oun ès anat? — La man sou cap, lou pè sou hour,— e digo adiu a tous bètz jours.* » Puis, deux randonnées en dialogue entre les donzelles et les garçons d'honneur. Celle des jeunes filles est merveilleuse de poésie et d'un style fort rare dans les chansons gasconnes, où les tons francs abondent plus que les fines nuances : « *Nous aus èn nau dounzelos, — marchan sur las estelos, — leugè, leugè! — Sur la punto de l'èrbo — pausan lou pè.* » — La même inspiration, avec une portée religieuse, brille dans les couplets qu'on chante, ou qu'on chantait, en descendant à l'église : « Sur l'autel est une rose, — prête à fleurir; — prends garde, mariée,—de la flétrir... » Pendant la bénédiction nuptiale, on disait, entre autres, ces vers si naïfs et si graves : « *La nobio qu'a la flou au cap : — acò l'aunou que s'a gagnat; — la flou au cap, l'anèt au dit, — acò l'aunou de soun marit.* »

Jusqu'ici la satire ne s'est montrée qu'à peine. Elle éclate dans les couplets *après la messe,* par lesquels les invités se récréent devant l'église en attendant la sortie des époux et des témoins; et elle revient souvent dans tous les chants qui suivent : en allant chez le mari, — en entrant chez lui,— à table — et au bal. Il y a même par-ci par-là quelques grossièretés; mais, chose notable! on n'en trouve aucune dans *le coucher de la mariée,* qui n'est qu'une randonnée insignifiante, suivie de cette grave lecon : « Quitte la rose, prends le souci. — Quitte la rose du jardin, — prends le souci de la maison. » Insignifiance sans reproche, dans la chanson qui accompagne la confection du *tourrin* (soupe à l'oignon). On sait que, dans nos campagnes, même aujourd'hui, ce breuvage épicé est porté solennellement aux époux, dans leur lit, avant le départ des invités. Les couplets qu'on leur chante *en frappant à leur porte* et la *sérénade* qu'on leur adresse n'ont rien de fescennin. A la fin seulement, quelques couplets cyniquement railleurs détonnent sur le reste; c'est évidemment une addition libre, à l'usage des jouvenceaux mal embouchés, comme il s'en trouve, hélas! en Gascogne et partout.

Malgré ces taches, le poème nuptial de la Gascogne garonnaise représente bien en somme le génie de la race, et reflète à merveille « ses joies rustiques, mêlées de cupidités naïves, de cantilènes amères et tristes comme les pressentiments de la vie réelle. » M. Bladé a raison d'y signaler, tout à la fois, les traditions du droit romain et le charme de la foi chrétienne. Je crois seulement que, dans ce long poème, tout n'est pas né du même sol. Il y a des bouts de

romance, qui me semblent étrangers d'origine, quoique facilement adoptés. Je ne puis d'ailleurs ajouter des références nouvelles à celles que M. Bladé donne ici en petit nombre, sans doute parce que ces motifs sont moins répandus, en France et ailleurs, que ceux des autres genres de chansons. J'indiquerai cependant pour l'une des chansons du bal nuptial, *E'a preso per la man,* la leçon montalbanaise publiée par Mme Michelet (*Mémoires d'un enfant,* Paris, Hachette, 1867), en recommandant la délicieuse mélodie qui accompagne ce texte et qui est évidemment, ainsi que lui, languedocienne et non gasconne.

A la suite des chants nuptiaux, j'aurais placé les charivaris, les chants enfantins, les chansons de travail et les chants d'étrennes qui forment la seconde partie du second volume; mais cet ordre n'a pas grande importance. J'ai peu de chose à dire de ces diverses catégories. — Sur les charivaris, je me contente de renvoyer à la préface (II, vj-xj), où M. Bladé raconte un charivari lectourois dans lequel, encore enfant, il joua un rôle, aux dépens de l'épicier Julliérac. On lui a reproché de n'avoir pas distingué le charivari proprement dit, qui était une des peines des secondes noces, et les cérémonies grotesques appelées *brenades* (1), *asouades,* etc., à l'encontre des maris battus par leurs femmes. J'ai entendu chanter, au pays même de Lectoure, diverses *brenades,* une entre autres (de Saint-Clar de Lomagne) avec ce refrain : « *E loun lan la — la chimagrèio* (bis)! — *E loun lan la — la chimagrèio que ba pla.* » La *chimagrèio,* mot à finale française patoisée, c'est, je suppose, la *simagrée,* synonyme dans ce cas de *brenade.* M. Paul Tallez a décrit dernièrement, dans un article fort curieux inséré au *Conservateur* d'Auch (10 novembre), un charivari et une *asouade* du Bas-Armagnac.

Parmi les chants de travail, beaucoup ne se distinguent guère que par la mélopée des chansons narratives ou satiriques. Quelques-unes cependant marquent bien l'objet et le rythme propre de telle ou telle occupation rustique : ainsi la randonnée des laveuses (II, 220), que j'ai entendu chanter avec ce premier vers : Nau *lauairos lauon la bugado* (puis *oeit, sèt,* etc.) et sous ce refrain : « *Bèro Marioun, —bèi-t'en à l'oumpreto !—bèro Marioun, bèi-t'en à la houn.* » L'une des plus curieuses, au moins par la mélodie, est celle du bouvier : « *Quand lou bouè s'en ba laura,* » dont M. Bladé donne jusqu'à trois

(1) Voyez ce mot dans le *Dictionn. prov.-franç.* de Mistral.

leçons différentes. Toutes sont caractérisées par ce cri du métier *ha!* qui marque vivement la reprise de chaque second vers. Les deux premières leçons paraissent identiques à une chanson satirique contre une femme adonnée à l'ivrognerie : *La Joano qu'ei malauso*, dont je sais depuis l'enfance une leçon bigorraise.

M. Bladé donne deux chansons d'étrennes : la *Guillounè* (en deux leçons) et la *sérénade des œufs*, recueillie par un poète agenais, M. Goux, à Monbahus (Lot-et-Garonne). Cette dernière quête se fait la veille de mai pour fêter la *maiade*; celle qu'on nomme *guillounè* et de noms analogues à peu près dans toute la France a lieu avant Noël et le premier de l'an. Les textes publiés par M. Bladé sont assez connus. M. l'abbé Dulac, dans sa récente brochure (*Aguilanneuf*, Paris, Rouveyre), a édité une autre leçon recueillie par M. Léon Lassus, curé de Ponsampère. M. Dulac maintient le rapport de la *guillounè* avec la cueillette du gui sacré par les Druides. Je doute que ses preuves aillent jusque-là. *Gui* paraît être un mot roman, nullement gaulois. *Eghinané* veut dire étrennes, en breton moderne; mais qui sait si la prononciation rouennaise, *hoquinano* (*hoc in anno?*), n'assigne pas une étymologie strictement latine et lettrée à ce mot local? — Il faut chercher encore.

Et maintenant nous voici en présence de ces trois catégories de chansons que M. Bladé appelle *romances* (soit *chansons narratives*, car presque aucune n'est dans le ton sentimental attribué d'ordinaire à la romance), *chansons d'amour* et *chansons de danse;* ces dernières remplissent seules le troisième volume, le plus gros des trois, et sont au nombre de cent vingt-deux. Je ne distingue pas entre ces trois séries, car je n'y vois aucune différence essentielle, à part bien entendu la musique propre au branle et au rondeau (les seuls genres de danse qui soient traditionnels dans la Gascogne non montagneuse). Si on voulait établir une classification fondée sur le contenu, il faudrait multiplier les espèces sans grande utilité. Le narratif domine de beaucoup; il est tantôt sérieux, tantôt plaisant ou satirique : voilà ce qu'on peut dire de plus net et de plus vrai.

Ces chants narratifs ont rarement un caractère et une valeur historiques, quoiqu'on y trouve le roi de France, le roi d'Angleterre, le roi maure, etc.: toutes entités poétiques, sur lesquelles il serait fort dangereux de fonder une induction historique quelconque. Les noms des villes sont employés souvent avec la même liberté, et parfois se substituent l'un à l'autre dans des variantes sans consé-

quence du même texte. Ces noms ont pourtant quelquefois leur intérêt. La Lombardie (II,129), Lyon, La Rochelle (III,256), etc., peuvent être soit des signes d'origine pour certaines chroniques, soit des souvenirs de voyageurs, de soldats et de compagnons. Les noms de ville ont, bien entendu, toute leur valeur dans certaines pièces satiriques; mais là aussi, la malice populaire ôte ou introduit souvent des noms de rechange, et il n'y a pas lieu de juger les filles de Saint-Gaudens (II,26), du Pergain (III,71), de Lourdes et de Cauterets (II,10), les femmes de Mirande (II,278), etc. sur les chansons qui leur sont adressées dans le recueil de M. Bladé; et c'est fort heureux pour elles.

Il est difficile de donner idée de l'inspiration poétique de ces chansons si variées. On y trouve, comme disait ces jours-ci le critique déjà cité du *Conservateur*, « de petits fabliaux badins et moqueurs, parfois même un peu trop troussés à la gauloise, de malicieux tableaux d'intérieur, des drames saisissants et de touchants récits. Quant au genre sentimental, il est représenté par une douzaine à peine de pièces, qui répondent assez à l'idée moderne qu'on se fait des romances, et par quelques idylles dialoguées qui ne manquent pas de grâce, mais d'invention un peu monotone et ordinairement sans grand relief. »

Mais ces dernières pièces sont, je le crois bien, plutôt littéraires que populaires. Le collecteur a fort bien fait de les recueillir et de les publier, parce qu'elles ont cours pêle-mêle avec les produits authentiques de la muse illettrée; elles ont pourtant gardé leur cachet d'origine. Ainsi les trois pastourelles, où le monsieur parle français à la bergère qui lui répond en patois (III, 6, 28, 178), sont assurément œuvre d'écrivain, sans être des chefs-d'œuvre. Les paysans arrivent à retenir bien ou mal ces dialogues douceâtres, qui ont pour eux le vague attrait d'un art raffiné. J'ai entendu, dans mon enfance, une chanson du même genre, au pays d'Armagnac, et j'en cite ici tout ce que j'ai retenu, un couplet de la pastoure : « *Anatbous-en à las damizèles — qui soun den lur maisoun. — Dechatz esta las pastourèles — à l'oumprete dou bruchoun !* » Un dialogue du même caractère, mais tout en patois (II, 18), a plus de valeur et une origine béarnaise ou bigorraise évidente; mais il me paraît également tout à fait littéraire. Je sais qu'il n'est pas possible de tracer avec précision la ligne qui sépare le populaire de l'étudié, en fait de chansons surtout. Mais il est des recherches, des finesses, des longueurs qui ne trompent guère; et on a de plus, ici, — je veux

dire dans tout le recueil de M. Bladé, — un indice tout matériel : je ne crois pas me tromper en assignant une origine lettrée à toute pièce qui a des rimes *croisées*. Nos poésies populaires sont à rimes plates; et lorsque, dans les quatrains ou les strophes plus longues, des vers féminins se croisent avec les masculins, ces derniers seuls sont rimés.

Si des pièces d'origine artistique se sont mêlées à des poésies spontanées, à plus forte raison des chansons de provenance étrangère se joignent à celles que le sol gascon a fait naître. A vrai dire il serait bien dangereux d'accorder un certificat d'origine à une chanson quelconque, sauf des cas très particuliers, comme la chanson composée, dans ce siècle même, par une jeune fille de Lectoure sur les bourgeois de cette ville (II, 91). Les pièces les plus originales, les plus savoureuses en tout genre, se trouvent, avec des variantes et en divers dialectes, un peu partout; qui dira où elles sont nées? M. Gaston Paris étudiait encore dernièrement dans la *Romania* la fameuse chanson de Jean Reinaud, qui se chante, pour ainsi dire, dans toute l'Europe. M. Bladé nous en offre (II, 135) une leçon gasconne avec le nom de *comte Arnaud*. La jolie chanson de *Magali*, popularisée par Mistral, et qui a une sœur française très connue, paraît, elle aussi, en habit gascon (II, 364). Et ne croyez pas qu'il en soit toujours autrement pour les facéties où nous croyons distinguer le cachet et le goût du terroir. La *Femme à vendre* (III, 20) semble bien dans ce cas, et à la seconde page je reconnais, sous leur enveloppe patoise, deux vers d'une vieille chanson française : « Elle me coûte cinq cents livres, — je te la donne pour cinq sous ! » *La Vieille* (III, 78) m'a rappelé de même un refrain français qui amusa mon enfance : « Oh ! la drôle, la drôle de vieille, — qui croit n'avoir que quinze ans ! » M. Bladé ne donne aucune référence pour *La chèvre* ou *la chèvre blanche* (III,133,128), deux chansens qui n'en font qu'une; c'est encore une importation française. On peut en lire le texte plus ou moins original dans une dissertation facétieuse publiée par le P. Desmolets. (*Continuat. des Mém. de littér.*, VI, 244), sous ce titre : *Chanson françoise propre à danser en rond, avec des remarques critiques et historiques.*

Il est inutile, après cet exposé très incomplet pourtant des trésors de poésie populaire recueillis et publiés par M. Bladé, d'insister sur le service qu'il nous rend et sur la reconnaissance qu'il mérite. Mais la critique a le droit et le devoir d'ajouter à l'éloge les reproches et de signaler les taches qui ne manquent jamais *opere in longo*. Elles

existent ici aussi, j'en conviens, mais elles me semblent presque toutes ou comme inévitables ou fort excusables. Chacun regrettera de ne pas trouver dans un *corpus* d'ailleurs si riche telle ou telle chanson plus ou moins répandue; mais le collecteur n'a pas promis de tout donner, et s'il a cherché avec persévérance, c'est dans un rayon d'ordinaire assez restreint. Que d'autres se fassent les commis-voyageurs de la muse populaire dans tous nos cantons, il y applaudira comme nous, mais notre dette de reconnaissance n'en restera pas moins entière pour une si belle moisson engrangée dès ce moment. On pourra se plaindre de l'ordre ou du peu d'ordre établi dans les chansons de certaines catégories, surtout dans celles du troisième volume. Mais M. Bladé a suivi un principe très raisonnable : celui de la longueur des strophes. Je conviens toutefois qu'il aurait dû, quitte à violer çà et là cette règle, rapprocher les versions diverses de la même pièce qui parfois sont trop séparées l'une de l'autre : ainsi la chanson de *Marion et son âne* se trouve t. III, p. 14 et p. 158. En général, les secondes et troisièmes versions, ainsi que les débris incomplets, auraient pu, sans être négligés, tenir moins de place et attirer moins l'attention, qu'ils ne satisfont pas beaucoup. C'était affaire d'arrangement prudent et d'artifices typographiques : je serais d'ailleurs bien fâché que M. Bladé, pour intéresser davantage, eût donné moins.

Au point de vue proprement philologique, le plus grand défaut du recueil c'est qu'il représente deux dialectes différents, M. Chabaneau dirait deux langues différentes, qui sont loin de se distinguer aisément dans la lecture de ces trois volumes. M. Bladé a fait sa moisson en Agenais et en Lomagne; ce dernier pays parle gascon, et l'autre languedocien. On ne doit pas croire que l'éditeur de ces chansons pût éviter tout inconvénient en laissant à chaque pièce les caractères du patois qui le lui avait fourni et en l'étiquetant d'une des notes : *gascon, agenais*. A sa place j'aurais pris ce parti, qui aurait eu, je crois, de vrais avantages; mais resterait toujours le défaut inévitable : nombre de pièces, quoique chantées par des gascons et en gascon, renferment des formes et des mots étrangers à cet idiome. M. Bladé a eu soin de les noter, d'ordinaire, par des caractères italiques et par des renvois au bas des pages. Mais il a commis dans ces remarques quelques erreurs, réparées depuis en grande partie surtout, dans les additions et corrections du IIIe volume. Des formes comme *boulè, auè* (gasc. d'Auch, *aueuo, bouleuo*) sont données pour languedociennes; le languedocien dit *abiò, bouliò,* et M. Bladé

le sait bien; ce qui l'a trompé sur ces formes éminemment gasconnes et vivantes surtout dans le Bas-Armagnac, c'est qu'il les a trouvées dans des pays autrefois dépendants de l'Agenais. Mais une partie de l'ancien Agenais était gasconne et s'appelait même spécialement Gascogne dans le ressort du sénéchal d'Agen.

Les divisions linguistiques ne répondent pas exactement aux divisions féodales ou administratives : il y a dans ces dernières des accidents historiques, les premières sont plus strictement ethnographiques. La part de la race dans la formation philologique est trop peu notée d'ordinaire dans les études romanes; c'est l'honneur de l'un des premiers romanistes de l'Europe, M. Ascoli, d'y insister spécialement en Italie, comme le faisait déjà chez nous M. Chabaneau, le savant professeur de Montpellier. A ce titre et à d'autres, il est peut-être à souhaiter, pour le progrès des études de littérature populaire gasconne, que les chercheurs opèrent surtout, d'une part, dans la région pyrénéenne, d'autre part dans le Haut-Armagnac, et mieux encore dans le Bas-Armagnac et la Lande. Ces derniers pays, qui ressortissaient au parlement de Bordeaux, ont subi beaucoup moins l'influence languedocienne que les pays gascons qui dépendaient judiciairement de Toulouse.

Quoi qu'il en soit, le recueil des *Poésies populaires de la Gascogne* constitue à l'avoir de M. Bladé une contribution excellente à l'histoire morale et littéraire de cette province. Il réclame un complément : le recueil des *Contes* de notre pays, qui ne se fera pas attendre, et qui achèvera d'assurer à M. Bladé une des premières places parmi les éditeurs, aujourd'hui si nombreux dans toute l'Europe, de traditions populaires et de littérature orale.

LÉONCE COUTURE.

NOTES DIVERSES.

CLXXX. Scipion du Pleix et M. de Ruble.

J'ai tour à tour reproduit ici divers témoignages, les uns hostiles, les autres favorables à Scipion Du Pleix. Je viens de trouver, dans le tome II du bel ouvrage de M. Alphonse de Ruble sur *Antoine de Bourbon* et *Jeanne d'Albret*, quelques indications qui prouvent que l'historien condomois, malgré tous ses torts, mérite d'être soigneusement consulté, du moins pour ce qui regarde le

XVIe siècle. Le savant biographe de Jeanne d'Albret s'est surtout servi des renseignements recueillis par S. Du Pleix pour retracer plus complètement le tableau de la conjuration d'Amboise, tableau où l'exactitude du peintre ne brille pas moins que son talent. C'est ainsi que, racontant (p. 142) que le gentilhomme périgourdin Jean du Barry, seigneur de La Renaudie, vint en Guyenne enrôler des capitaines sans leur révéler le secret de son entreprise, il invoque l'autorité de notre compatriote (*Histoire de France*, 1628, t. III, p. 606), et dit en note : « L'auteur prétend tenir le fait de la bouche même d'un de ses parents qui recula d'horreur en apprenant d'ailleurs l'objet de la conjuration. » C'est encore ainsi que (p. 144) il nous signale cette curieuse particularité (note 2) : « Du Pleix nous apprend que La Renaudie n'acceptait que des *soldats non mariés, afin qu'ils eussent moins d'appréhension et d'autant plus de hardiesse* » (*Ibid.*, p. 606). Un peu plus loin (p. 150), nous voyons que Du Pleix est « le seul historien » qui (*Ibid.* p. 607) donne le nom et le prénom de l'avocat protestant chez lequel La Renaudie logeait à Paris, dans le quartier Saint-Germain-des-Prés : Pierre des Avenelles. Enfin, Du Pleix, seul toujours, nous fait connaître, dit M. de Ruble (p. 163), les noms et le prénom d'un des principaux complices de La Renaudie, Jacques de la Mothe, baron de Castelnau en Chalosse (*Ibid.*, p. 606) (1).

T. DE L.

CLXXXI. Scipion du Pleix et M. de Beaucourt.

Ce n'est pas seulement sur le XVIe et le XVIIe siècle, c'est encore sur les siècles précédents que notre du Pleix, malgré ses fautes, est bon à consulter et, parfois, plus sûr que des historiens mieux famés. J'en trouve un exemple dans le second volume (qui vient de paraître) de l'excellente et définitive *Histoire de Charles VII* par M. G. du Fresne de Beaucourt (Paris, libr. de la Société bibliogr., gr in-8°). Le savant auteur venge parfaitement *le roi de Bourges* des accusations de débauche et de frivolité portées contre lui par presque tous nos annalistes. Presque tous ont répété en particulier le mot de La Hire à Charles VII, « que jamais il ne s'estoit trouvé roy qui perdist si joyeusement son Estat comme luy. » Cette historiette a été prise par Pasquier dans Corrozet (*Les divers propos mémorables des nobles et illustres hommes*, 1556), que M. de

(1) M de Ruble (p. 174) oppose aux attaques de La Planche et de J. A. de Thou contre Antoine du Plessis-Richelieu la réfutation de Du Pleix (*Ibid.*, p. 608). Du reste, Du Pleix n'est pas le seul historien gascon qui ait fourni de bons renseignements à M. de Ruble : cet érudit a utilement interrogé aussi (p. 190) le vieux Belleforest sur Jean de la Bigne, secrétaire de La Renaudie. Voici la note où il le cite : « Aucun historien ne s'exprime positivement sur le sort de la Bigne, mais Belleforest dit qu'il l'a connu et qu'il a obtenu de sa bouche des renseignements sur l'objet de la conjuration (*Les Grandes Annales*, etc., 1579, t. II, f° 1608, v°) » Au f° 1609, v°, Belleforest prétend que la Bigne tua le valet de Pardaillan, mais les autres historiens affirment que ce valet mourut de la main de La Renaudie.

Beaucourt (p. 191) en regarde comme le plus ancien garant. Il montre qu'elle ne s'accorde nullement avec les témoignages les plus sûrs des contemporains, ni avec la réalité des faits. Et il cite à ce propos ces remarquables paroles de Scipion du Pleix, sur la honteuse insouciance du roi : « [Cette] tache [est] enregistrée comme certaine vérité aux historiens de nostre temps qui ont escrit de ce règne. Comme *c'est mon style de puiser aux originaux* et n'alléguer pour autheur un nouvel escrivain, j'ai recherché soigneusement ce qu'en ont marqué les anciens... » Suivent des citations, qui montrent bien que du Pleix savait en effet s'astreindre à cette sage méthode.

On me permettra de faire observer, comme une pure curiosité de détail, que le mot hardi attribué à La Hire a été cité avant Corrozet par le vénitien Egnazio. M. de Beaucourt, mis sur la trace de cet écrivain par Richer, auteur d'une histoire manuscrite de Jeanne d'Arc, déclare qu'il y a cherché en vain l'anecdote en question. Elle est à la p. 221 v° de *Jo. Bapt. Egnatii de exemplis illustrium virorum* (Paris, 1554, in-18), où le mot de La Hire (*Hyra*) est ainsi rendu : *Ego vero (ut hoc interim omittam)* — il refuse de dire son avis sur les festins et le luxe de la cour — *illud facilius dixerim, neminem a me regem esse cognitum qui regni sui opes lætius amitteret.* L. C.

CLXXXII. François de Noailles et le marquis de Noailles.

On lit dans le *Moniteur universel* du 15 novembre 1882 : « Dernièrement, le marquis de Noailles, notre ambassadeur à Constantinople, faisant une excursion dans la mer Noire, visita une petite île dont le sommet est couronné par les restes d'un temple d'Apollon. Tout à coup il aperçoit une belle colonne antique sur laquelle il lit ces mots : *François de Noailles, 1572.* Le marquis resta profondément ému en présence de ce souvenir ignoré de son *aïeul*, qui fut ambassadeur auprès de la Porte de 1572 à 1574. » Le rédacteur de cet entrefilet, en écrivant le mot *aïeul*, ne savait pas que François de Noailles, en sa qualité d'évêque de Dax, n'avait pu avoir de descendants. Ajoutons que ce même rédacteur aurait dû faire commencer en 1571 l'ambassade en Orient de l'arrière-grand-oncle de notre ambassadeur actuel auprès de la Porte.

T. DE L.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME VINGT-TROISIÈME.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Archéologie en général.

Excursions de la Société française d'archéologie dans le départ. du du Gers (*Adr. Lavergne*) :

Pile gallo-romaine de Saint-Lary (avec un dessin), 5.
Montjoie gallo-romaine de Roquebrune (avec un dessin), 7.
Peyrusse-Grande et Bassoues, 10.
Marciac, 115. — Saint-Clamens, 122. — Mirande, 127.
De Mirande à Auch : Piles gallo-romaines, 153.
Auch : Cordeliers, archevêché, cathédrale, 159.
Auch : Tombeau de Lagrange, monuments épigr., musées, 261.
Le Cédon, Orbessan, Ornézan, Saint-Blancard, 269.
Simorre, 277. — Lombez, 406 — Caumont, 410.
Fleurance, 494. — Lectoure, 497.

Le Tuco de Panassac (Louis Lartet), 272.

Excursion de la Soc. fr. d'arch. dans le Gers (*octobre 1881*), compte-rendu par M. Ph. Lauzun (L. C.), 284.

Epigraphie

Les inscriptions gallo-romaines du musée de Dax, par M. Taillebois (A. L.)

Une nouvelle inscription des *Ausci* (A. L.), 435.

Travaux épigraphiques de M. l'abbé Cazauran (A. L.), 223.

Réclamation et réplique (L. C., Cazauran, A. L.), 287. — Rectification (A. L.), 370.

Une inscription du chœur d'Auch (Dr Noulet), 246.

Architecture.

Construction de la voûte du chœur d'Auch (P. Parfouru), 201.

L'architecte Levesville (Edm. Cabié et L. C.), 286.

Wideville, hist. et description, par M. de G. M. (J. Frayssinet), 191.

Beaux-arts.

Michel Tolzan, peintre-verrier à Nogaro (Paul La Plagne-Barris), 13.

La statue de Fermat à Beaumont-de-Lomagne (Jules Frayssinet), 469.
Pierre Galin, inventeur du méloplaste [par M. A. Magen], (L. C.), 462.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Géographie.

L'emplacement de l'oppidum des Sotiates (Eug. Camoreyt) :

I. Entrée de Crassus en Aquitaine, 249.
II. Dimensions de l'oppidum supposé de Sos, 252.
III. Nom de Sos, 254, 342, 421.
IV. Emplacement de Lectoure, 423.
V. Place des lactorates parmi les Novempopulani, 430.

Vestiges du champ de bataille de Muret (A. Couget), 384.
Essai sur les cavernes, par M. A. Lucante (L. C.), 464.

Ethnographie.

Le génie gascon, discours prononcé aux Jeux floraux (Léonce Couture), 297.

I. Esprit militaire, 300.
II. Esprit pratique, 305.
III. Apport du génie gascon à la littérat. française, 311.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

Histoire provinciale.

Les Etats du Nebouzan, par M. A. Couget (baron de Bardies), 238.
L'administ. de la Gascogne en 1740, par M. de Bardies (L. C.), 242.
Documents hist. sur le Tarn-et-Garonne, par M. Moulenq (L. C.), 44.

Histoire municipale.

Monographie de La Devèze, par M. l'abbé Gaubin (L. C.), 92.
Des origines de Valence-sur-Baïse (Edm. Cabié), 24.
Un mémorandum des consuls d'Agen, par M. Magen (L. C.), 462.
Entrée de Charles IX à Bordeaux, par M. T. de L. (L. C.), 460.
Annales de Pamiers, par M. J. de Lahondès (L. C.), 463.

Histoire féodale.

La seigneurie de Blanquefort au XIIIe siècle (Edm. Cabié), 490.

Biographie.

Trois barons de Poyanne. — II. Bernard de Poyanne (J. de Carsalade du Pont), 62.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire paroissiale.

L'ancienne paroisse de Vicnau (Am. Plieux), 49, etc.

Chap. I. Histoire de la paroisse, 50, 214.
II. Les églises secondaires de la paroisse, 335.
III. Les bienfaiteurs de l'église de Vicnau, 478.
IV. Description de l'église paroissiale, 481.
V. Le cimetière, 487.

Histoire des lieux de dévotion.

Notre-Dame de Pibèque (Léonce Couture), 173.

L'origine de Buglose (Jules Bonhomme), 373.

Biographie.

Un évêque de Tarbes ignoré (J. de Lahondès), 257.

Un curé gascon de la période révolutionnaire (R. Dubord).

III. Efforts de Teyssiné pour seconder le mouvement révolutionnaire, 321.
IV. Solomiac depuis les élections pour les Etats généraux jusqu'à l'apostasie de Teyssiné, 392.
V. Teyssiné pendant la terreur et jusqu'à sa mort, 517.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Littérature populaire et philologie.

Les mots gascons *empont, formeta, begarau* (V. Lespy), 91.

L'étymologie de Bedout (G. Balencie et L. C.), 366.

La muse classique et la muse populaire (J.-F. Bladé), 27.

Les poires d'Auch, botanique légendaire (J. Dulac), 17.

Des poésies populaires de la Gascogne, p. p. M. Bladé (L. Couture), 439, 546.

Histoire de l'instruction publique.

L'instruction primaire en France avant la Révolution, par M. E. Allain (L. C.), 44.

Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé, (L. C.), 196.

Biographie et critique littéraires.

Nostradamus à Saint-Blancard (Ph. Lauzun), 363.
Joseph Scaliger épistolaire (L. Couture), 72.
Les lettres de saint Vincent de Paul (T. de L.), 138.
Notice sur le fr. Ducournau (L. C.), 149.
Les poésies inédites de B. Borrosse (P. Parfouru), 79.
Le Père Ambroise de Lombez (Jules Frayssinet), 539.
Un poète gascon : M. Cassaignau (Jules Frayssinet), 82.
M. le Dr Candellé (J. Ducousso), 131.

V. DOCUMENTS INÉDITS.

Chartes de coutumes.

Coutumes de Monferran-Savès v. 1233, trad. franç. (Edm. Cabié), 185.
Coutumes d'Auradé, texte lat. du XIIIe siècle (id.), 352.

Documents religieux.

Testament spirituel de M. de Revol, évêque d'Oloron (Menjoulet), 88.

Lettres missives.

Lettres d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe (T. de L.) :

VIII-XVIII. A Charles IV, à Cath. de Médicis, au duc d'Anjou, etc., 30, 234.
Appendice I. Deux lettres de Jean d'Aspremont, 359.
II. Dissert. sur la lettre du vicomte d'Orthe à Charles IX, 453.

Les vieux papiers du château de Cauzac, p. p. T. de L. (*L. C.*), 282.

NOTES DIVERSES.

CLXV. Le nom de Laveraët (L. C.), 47.
CLXVI. Joseph Duchesne et le bibliophile Jacob (T. de L.), 48.
CLXVII. Besly et Scipion du Pleix (id.), 95.
CLXVIII. Les armoiries de Du Bartas (L. C.), 96.
CLXIX. Noëls et cantiques patois de l'Ariège (Lafont de Sentenac), 152.
CLXX. Coutumes de l'Isle-Jourdain (L. C.), 166.
CLXXI. De qq. livres perdus du sud-ouest (T. de L.), 198.
CLXXII. Epigraphie gallo-romaine du Gers (L. C.), 199.
CLXXIII. Jean de Monluc à Amiens (T. de L.), 246.
CLXXIV. Explication d'un passage de Du Bartas (id.), 292.